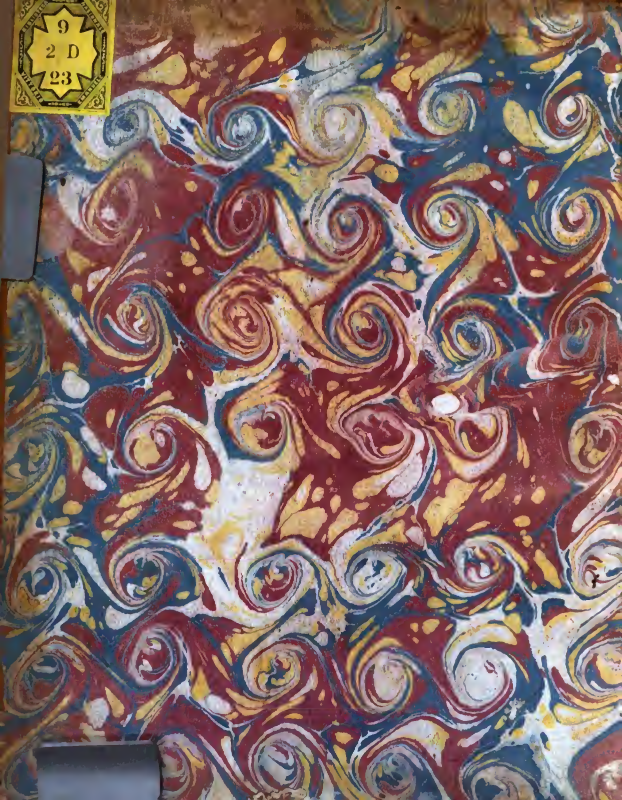



9
2 D
23



HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

Pour servir de continuation à celle de Monsieur l'Abbé FLEURY.

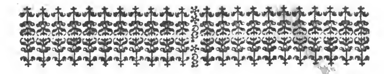
TOME VINGT-TROISIÉME.

Depuis l'An 1456. jusqu'en 1484.



A PARIS,
Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colonnes d'Hercule.

M. DCC. XXX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CENT ONZIE'ME.

I. LE pape ordonne des prieres contre les Turcs. II. *Mahomet II. veut assiéger Belgrade.* III. *Jean Huniade fait lever le siége de Belgrade.* IV. *Défaite entiere de l'armée des Turcs.* V. *Jalousie entre Jean de Capistran & Huniade.* VI. *Solemnité de la fête de la Transfiguration de N. Seigneur.* VII. *Mort de Jean Huniade vaivode de Transilvanie.* VIII. *Mort de saint Jean de Capistran.* IX. *Ouvrage de ce saint.* X. *Zele du pape contre les infideles.* XI. *Broüilleries entre le pape & Alphonse roi d'Arragon.* XII. *Création de cardinaux par le pape Callixte.* XIII. *Désordres que font les troupes d'Alphonse dans le Siennois.* XIV. *Contestation au sujet de la confession pascale.* XV. *Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.* XVI. *Il révoque cette bulle par une autre contraire.* XVII. *Les religieux mendians se soumettent.* XVIII. *Furieux tremblement de terre en Italie.* XIX. *Révolutions arrivées dans le royaume de Suede.* XX. *Concile de Soissons.* XXI. *Le dauphin de France se sauve en Brabant.* XXII. *Il est bien reçu du duc de Bourgogne.* XXIII. *Le duc d'Alençon est arrêté & mis en prison.* XXIV. *Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.* XXV. *Mort d'Ulric comte de Cilley.* XXVI. *On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.* XXVII. *Matthias autre fils d'Huniade est mis en prison.* XXVIII. *Le roi d'Arragon refuse du secours aux Hongrois.* XXIX. *Guerre entre Alphonse & les Genois.* XXX. *Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.* XXXI. *Justification du pape sur les plaintes des Allemands.* XXXII. *Æneas Sylvius répond*

AN. 1456.

1457.

aux plaintes des Allemands. XXXIII. *Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défense des droits du saint siege.* XXXIV. *Reproches qu'il fait aux Allemands.* XXXV. *Le pape travaille à réconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.* XXXVI. *Le roi de Hongrie va à Prague pour épouser Magdelaine de France.* XXXVII. *Mort du jeune Ladislas roi de Hongrie & de Bohême.* XXXVIII. *Mort de Jean, cousin du roi de Portugal.* XXXIX. *Mort de François Foscararo ancien doge de Venise.* XL. *Défaite des Turcs par Scanderberg & le cardinal d'Aquilée.* XLI. *Le roi de Perse fait la guerre aux Turcs.* XLII. *Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.* XLIII. *Réconciliation du roi de France avec le dauphin.* XLIV. *Richard duc d'Yorck gouverne absolument l'Angleterre.* XLV. *Ce duc se retire de la cour.* XLVI. *Differend touchant la succession des royaumes de Hongrie & de Bohême,* XLVII. *Matthias fils d'Huniade élu roi de Hongrie.* XLVIII. *L'empereur Frederic prétend au royaume de Bohême.* XLIX. *Pogebrac élu roi de Bohême.* L. *Il extermine les Thaborites.* LI. *Il détruit la ville de Thabor & y met le feu.* LII. *Le roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.* LIII. *Alphonse d'Arragon assiege Genes, & meurt à Naples.* LIV. *Ferdinand fils naturel d'Alphonse, est roi de Naples.* LV. *Contestations entre plusieurs princes pour le royaume de Naples.* LVI. *Mort du pape Callixte III.* LVII. *Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.* LVIII. *Le cardinal de Roüen se déclare contre Æneas Sylvius.* LIX. *On pense à élire pape le cardinal de Roüen.* LX. *Sentiment d'Ænée Piccolomini sur cette élection.* LXI. *Il empêche qu'on ne choisisse le cardinal de Roüen.* LXII. *Son discours au cardinal de Pavie vice-chancelier.* LXIII. *Le cardinal de Pavie se départ du cardinal de Roüen.* LXIV. *Le cardinal de sainte-Marie la Neuve propose Ænée Piccolomini.* LXV. *On procede au scrutin pour l'élection d'un pape.* LXVI. *Ænée Piccolomini cardinal de Sienne est élu pape & prend le nom de Pie II.* LXVII. *Discours que lui fait le cardinal Bessarion.* LXVIII. *Réponse du pape à ce discours.* LXIX. *Joie dans Rome pour l'élection du pape.* LXX. *Histoire & caractere de Pie II.* LXXI. *Divers sentimens des princes sur l'élection du pape.* LXXII. *Mort du cardinal Capranica de Fermo.* LXXIII. *Mort de Maphée Vegius.* LXXIV. *Couronnement du pape Pie II.* LXXV. *Il convoque l'assemblée de*

1458. (margin, beside "tion du roi de France avec le dauphin")

LIVRE CENT DOUZIE'ME.

d'Arras. XLI. *Le pape fait cardinal cet évêque avec cinq autres.* XLII. *Réjoüissance à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.* XLIII. *La pragmatique ne laisse pas d'être observée en France.* XLIV. *Jacques le Bâtard s'empare de tout le royaume de Chypre.* XLV. *Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet se rend maître.* XLVI. *Le patriarchat de Constantinople devient venal.* XLVII. *Lettre du pape au roi de France.* XLVIII. *Scanderberg par ordre du pape vient au secours de Ferdinand.* XLIX. *Guerre entre les Castillans & les Maures.* L. *Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Roussillon à Louis XI.* LI. *Louis XI. envoye des ambassadeurs au pape.* LII. *Le roi de France écrit au pape & se plaint de son procedé.* LIII. *Le pape répond à ses ambassadeurs assez fortement.* LIV. *Le pape presse le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du secours.* LV. *Le duc de Calabre est battu par l'armée de Ferdinand.* LVI. *Le roi de Bohême envoye des*
1462. *ambassadeurs au pape.* LVII. *Le pape ne leur fait pas une réponse favorable.* LVIII. *Colere du roi de Bohême qui fait emprisonner un nonce du pape & Rabastein.* LIX. *Le roi de Boheme secourt l'empereur contre son frere Albert.* LX. *L'empereur fait les deux fils du roi de Boheme princes de l'empire.* LXI. *Le roi de Boheme écrit au pape en termes fort soumis.* LXII. *Excommunication contre trois princes rebelles à l'église.* LXIII. *Progrès des Turcs contre les Chrétiens.* LXIV. *Mahomet se rend maître de l'isle de Metelin.* LXV. *La reine de Castille met une princesse au monde.* LXVI. *Dispute touchant le sang de Jesus-Christ.* LXVII. *La question est agitée en présence du pape.* LXVIII. *Histoire Byzantine de Ducas.* LXIX. *Les Turcs se rendent maîtres de la Bosnie.* LXX. *Le roi de Hongrie assiege Jaïza capitale de la Bosnie & la prend.* LXXI. *Si le corps de saint Luc a été transporté de Jaïza à Venise.* LXXII. *Les Venitiens pensent à enlever le Peloponese aux Turcs.* LXXIII. *Scanderberg écrit au pape qu'il a fait la paix avec le Turc.* LXXIV. *Préparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.* LXXV. *Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Venitiens.* LXXVI. *Consistoire secret sur les moyens d'entreprendre la guerre contre les Turcs.* LXXVII. *Secours promis par les ambassadeurs de la part des princes.* LXXVIII. *Decret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.* LXXIX. *Mécontentement du roi de France à l'égard du pape.* LXXX. *Il juge le differend entre le roi de Castille & de Navarre.*

LXXXI.

LXXXI. *Le roi rentre dans les villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne.* LXXXII. *Louis XI. visite la Flandre & fait mettre en prison le fils du duc de Savoye.* LXXXIII. *Origine de la ligue du bien public.* LXXXIV. *Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.* LXXXV. *Le roi de Portugal porte la guerre en Afrique.* LXXXVI. *Affaires du royaume de Naples.* LXXXVII. *Fin des commentaires de Pie II.* LXXXVIII. *Le roi & la reine d'Angleterre en Ecosse.* LXXXIX. *La reine d'Angleterre va en France solliciter du secours.* XC. *Elle revient en Ecosse avec des troupes, & son armée est défaite.* XCI. *Elle retourne en France une seconde fois.* XCII. *Mort du cardinal Isidore patriarche de Constantinople.* XCIII. *Celle du cardinal Alexandre Oliva.* XCIV. *& du cardinal Prosper Colonne.* XCV. *Mort de l'historien Blondus Flavius.* XCVI. *De S. Didace relig. de S. François.* XCVII. *& de Ste Catherine de Boulogne.* XCVIII. *Le pape fait des préparatifs pour la guerre contre les Turcs.* XCIX. *Le duc de Bourgogne manque à sa parole.* C. *Le pape lui écrit pour le presser de la tenir.* CI. *Bulle du pape qui retracte ce qu'il a écrit sur le concile de Bâle.* CII. *Le pape va à Ancone pour s'embarquer.* CIII. *Préparatifs à Ancone pour le départ du pape.* CIV. *Le pape tombe malade à Ancone, & y meurt.* CV. *Les cardinaux s'assemblent à Ancone après la mort du pape.* CVI. *Ils partent d'Ancone & vont à Rome pour faire l'élection.* CVII. *Les cardinaux entrent au conclave.* CVIII. *Le cardinal de S. Marc est élû pape.* CIX. *Il prend le nom de Paul II. Son caractére.* CX. *Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave.* CXI. *Le pape refuse d'observer ces loix.* CXII. *Prérogatives qu'il accorde aux cardinaux.* CXIII. *Création de huit cardinaux.* CXIV. *Le pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXV. *Offres des princes d'Italie pour cette guerre.* CXVI. *Consistoire touchant les graces expectatives & les benéfices en commende.* CXVII. *Sentiment de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.* CXVIII. *Les chanoines de l'église de S. Jean de Latran à Rome.* CXIX. *Quelques cardinaux proposent l'aliénation de la ville d'Avignon.* CXX. *Le pape Paul II. veut ménager le roi de Bohême.* CXXI. *Il travaille à le réconcilier avec le saint siége.* CXXII. *L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne sacrée.* CXXIII. *Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.* CXXIV. *La couronne sacrée est rapportée en Hongrie & Matthias en est couronné.* CXXV. *Traitement que le roi de Hongrie fait au nonce du pape.* CXXVI. *Louis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.* CXXVII. *Le roi envoye*

1464.

vers le duc de Bourgogne. CXXVIII. *Il s'irrite contre les ducs de Bretagne & de Bourbon & le comte de Charolois.* CXXIX. *Il assemble ses états à Tours, contre le duc de Bretagne.* CXXX. *Le roi reconnoît le duc de Milan & lui cede le droit qu'il a sur Genes.* CXXXI. *Les grands de Castille se soulevent contre Henri leur roi.*
1465. CXXXII. *Mort du cardinal Pierre de Foix.* CXXXIII. *Mort du cardinal de Cusa.* CXXXIV. *Ouvrages du cardinal de Cusa.* CXXXV. *Mort de Guillaume de Vorilong & de Théodore Lælius.* CXXXVI. *Ambassadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.* CXXXVII. *Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambassadeurs.* CXXXVIII. *Les cardinaux sont d'avis que Ferdinand ne fasse point d'alliance avec le Turc.* CXXXIX. *Broüilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.* CXL. *Défaite de Scanderberg par les Turcs.* CXLI. *Il fait lever le siége de Croye.* CXLII. *Les Castillans déposent leur roi & mettent Alphonse en sa place.* CXLIII. *Les conjurez prennent les armes.* CXLIV. *Ligues des princes en France pour le bien public.* CXLV. *Le comte de Charolois se met en campagne.* CXLVI. *Il arrive à S. Denis.* CXLVII. *Accommodément du roi avec le duc de Bourbon.* CXLVIII. *Les deux armées se trouvent en présence.* CXLIX. *Bataille de Montlhery.* CL. *Le comte de Charolois court risque d'être fait prisonnier.* CLII. *Le roi après la bataille décampe & se retire à Corbeil.* CLII. *Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Etampes.* CLIII. *Le roi vient à Paris.* CLIV. *L'armée des liguez prend des chardons pour des lances.* CLV. *Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.* CLVI. *Le duc de Bourbon se rend maître de Roüen.* CLVII. *Seconde conference entre le roi & le comte de Charolois.* XLVIII. *Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.* CLIX. *Insolence des Liegeois punie par le comte de Charolois.* CLX. *Le roi reprend la Normandie sur son frere le duc de Berry.* CLXI. *Le roi Henri retourne déguisé en Angleterre & est fait prisonnier.* CLXII. *Brouilleries entre le roi Edoüard & le comte de Warvik.* CLXIII. *Censures de la faculté de Théologie de Paris.* CLXIV. *Martyre du*
1466. *bienheureux André de Chio par les Turcs.* CLXV. *Mort de Thomas Paleologue.* CLXVI. *Mort de Laurent Valle.* CLXVII. *Mort de Henri Kalteisen.* CLXVIII. *Opiniâtreté de Pogebrac roi de Bohême.* CLXIX. *Le pape envoye un nonce à l'empereur sur les affaires de Bohême.* CLXX. *Les grands de Bohême se soulevent contre Pogebrac qui est excommunié par le pape.* CLXXI. *Le pape*

prononce la sentence qui le prive du royaume. CLXXII. *Paix entre les Polonois & les chevaliers de Prusse.* CLXXIII. *Articles principaux de cette paix.* CLXXIV. *Mort de François Sforce duc de Milan.* CLXXV. *Son fils Galeas Marie Sforce lui succede.* CXXVI. *Mort de l'évêque de saint André gouverneur d'Ecosse.* CLXXVII. *Le pape se déclare pour Henri roi de Castille.* CLXXVIII. *Mort d'Alphonse frere du roi de Castille.* CLXXIX. *Les Catalans se révoltent contre leur roi & se donnent à René d'Anjou.* CLXXX. *Ferdinand roi de Naples refuse les cens à l'église Romaine.* CLXXXI. *Le roi de France & le comte de Charolois se méfient toûjours l'un de l'autre.* CLXXXII. *Assemblée à Paris pour réformer les abus dans la justice.* CLXXXIII. *Le comte de Vvarvik est mécontent du roi Edoüard.* CLXXXIV. *Naissance d'Erasme.*

LIVRE CENT TREIZIEME.

I. *Mort de George Castriot dit Scanderberg.* II. *Mort de* 1467
Philippe duc de Bourgogne. III. *Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois.* IV. *Il défait l'armée des Liegeois, prend Saint-Tron, Tongres & Liege.* V. *Le cardinal d'Arras légat en France pour abolir la Pragmatique.* VI. *Fermeté du procureur général pour s'y opposer.* VII. *L'université de Paris appelle au futur concile.* VIII. *Caractere du cardinal d'Arras selon le cardinal de Pavie.* IX. *Caractere du cardinal Baluë.* X. *Le pape acheve le bâtiment du palais de saint Marc.* XI. *Commencement de l'institut des Minimes par François de Paule.* XII. *Les Bohémiens offrent la couronne de Bohême au roi de Pologne.* XIII. *Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Bohéme au roi de Hongrie.* XIV. *L'empereur convoque une diette à Nuremberg.* XV. *Guerre des Florentins en Italie.* XVI. *Troubles du royaume de Castille.* XVII. *Gaston de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre.* XVIII. *Mort d'Antoine de Rosellis.* XIX. *Apologie de Platon par le cardinal Bessarion.* XX. *Matthias roi de* 1468
Hongrie fait la guerre au roi de Bohéme. XXI. *Entrevûës de ces deux princes où l'on parle de paix.* XXII. *Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.* XXIII. *Devoir des papes & des cardinaux*

selon le cardinal de Pavie. XXIV. *Voyage de l'empereur à Rome.* XXV. *Son entrée dans Rome & sa reception.* XXVI. *Mesures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.* XXVII. *L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.* XXVIII. *Mort du cardinal de la Tour-brûlée.* XXIX. *Ouvrages de ce cardinal.* XXX. *Etablissement d'une congrégation à Rome pour marier de pauvres filles.* XXXI. *Création de deux cardinaux.* XXXII. *Le comte de Vvarvik ménage une révolte en Angleterre.* XXXIII. *L'armée d'Edoüard est battuë.* XXXIV. *Les conjurez de Castille députent à Rome vers le pape.* XXXV. *Mort d'Alphonse frere du roi de Castille.* XXXVI. *Actions du duc de Calabre en Catalogne.* XXXVII. *Louis XI. porte la guerre en Bretagne.* XXXVIII. *Il gagne Tannegui du Châtel qui quitte la Bretagne & vient en France.* XXXIX. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* XL. *Le roi va trouver le duc de Bourgogne à Peronne.* XLI. *Nouvelle révolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres.* XLII. *Inquiétudes du roi prisonnier dans le château de Peronne.* XLIII. *Le roi n'en sort que par un accommodement avec le duc.* XLIV. *Les deux princes courent risque d'être pris.* XLV. *On donne un assaut à la ville de Liege, & le roi s'en retourne à Paris.* XLVI. *Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.* XLVII. *Le pape fait la guerre à Robert Malatesta.* XLVIII. *Causes des broüilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.* XLIX. *Ferdinand fait lever aux troupes du pape le siége de Rimini.* L. *Louis XI. propose la Guienne à son frere au lieu de la Champagne.* LI. *Le cardinal Baluë travaille à désunir les deux princes.* LII. *Ses lettres aux ducs de Berry & de Bourgogne.* LIII. *Entrevûë du roi & du duc de Berry.* LIV. *Le cardinal Baluë est arrêté prisonnier avec l'évêque de Verdun.* LV. *Le roi demande au pape des Commissaires pour lui faire son procès.* LVI. *Réponse du pape au roi sur cette affaire.* LVII. *Le roi ne se rend point aux raisons du pape & laisse les coupables en prison.* LVIII. *Le duc de Berry accepte la Guienne en échange de la Champagne & de la Brie.* LIX. *Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.* LX. *Institution de l'ordre de saint Michel par Louis XI.* LXI. *Statuts & noms des premiers de cet ordre.* LXII. *Les Bohémiens catholiques déclarent Matthias roi de Bohême.* LXIII. *Uladislas fils de Casimir nommé au royaume de Bohême.* LXIV. *Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les Chrétiens.*

LXV. *Le comte de Vvarvik revient en Angleterre & enléve Edoüard.* LXVI. *Le roi Edoüard se sauve de prison.* LXVII. *On leve des armées de part & d'autre, & le duc de Vvarvik est battu.* 1470.
LXVIII. *Le conte de Warvik vient en France, & fait alliance avec Louis XI.* LXIX. *Il repasse en Angleterre.* LXX. *Edoüard travaille à gagner le duc de Clarence son frere.* LXXI. *Il arrive à la Haye en Hollande.* LXXII. *Le comte de Vvarvik rétablit le roi Henri sur le trône.* LXXIII. *Le pape refuse de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Bohéme.* LXXIV. *Le pape réduit le jubilé à tous les 25. ans.* LXXV. *On punit en France le comte d'Armagnac.* LXXVI. *Louis XI. se détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.* LXXVII. *Il se rend maître de Saint-Quentin & d'Amiens.* LXXVIII. *Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui succede* LXXIX. *Mahomet assiége & prend la capitale de l'isle de Negrepont.* LXXX. *Il abandonne la ville au pillage & met tout à feu & à sang.* LXXXI. *Impieté d'Adolphe contre le duc de Gueldre son pere.* LXXXII. *Mort du duc de Calabre fils de René d'Anjou.* LXXXIII. *Isabelle de Castille épouse Ferdinand fils du roi d'Arragon.* LXXXIV. *Les Maures font des incursions en Castille.* LXXXV. *Le pape & le roi de Naples envoyent des Galeres aux Venitiens.* LXXXVI. *Censure d'une proposition touchant la jurisdiction ecclésiastique.* LXXXVII. *Proposition qui regarde les futurs contingens.* 1471.
LXXXVIII. *Usage de l'Imprimerie introduit à Paris.* LXXXIX. *Diette à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs.* XC. *Origine & fortune de l'évêque de Teramo.* XCI. *Dispute touchant la presséance entre les électeurs & les ambassadeurs du duc de Bourgogne.* XCII. *Discours de l'ambassadeur des Venitiens à cette diette.* XCIII. *Résultat de l'assemblée de Ratisbonne.* XCIV. *Mort du pape Paul II.* XCV. *Le cardinal de la Roüere élu pape sous le nom de Sixte IV.* XCVI. *Famille du pape Sixte IV.* XCVII. *L'investiture du duché de Ferrare donnée à Borso.* XCVIII. *Mort de Borso duc de Ferrare.* XCIX. *Mort de George Pogebrac roi de Bohême.* C. *Uladislas fils du roi de Pologne lui succede.* CI. *Edoüard revient en Angleterre avec un secours du duc de Bourgogne.* CII. *Edoüard marche au devant du comte de Vvarvik pour le combattre.* CIII. *Bataille où le comte de Warvik est tué.* CIV. *Edoüard remporte une seconde victoire sur l'armée du prince de Galles.* CV. *La reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans sa prison.* CVI. *Le comte de Pembrok*

& le jeune comte de Richemont se sauvent. CVII. *La tempête les jette sur les côtes de Bretagne où le duc les retient comme prisonniers.* CVIII. *Affaires de Castille & d'Arragon.* CIX. *Le roi de Portugal fait la guerre en Afrique.* CX. *Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXI. *Le pape fait ses deux neveux cardinaux.* CXII. *Il rétablit les chanoines séculiers dans S. Jean de Latran.* CXIII. *Le duc de Bourgogne demande la paix au roi de France.* CXIV. *Il écrit au roi & réitere la même demande.* CXV. *Le roi de France s'oppose au mariage du duc de Guienne avec l'héritiere de Bourgogne.* CXVI. *Il fait la paix avec le duc de Bourgogne.* CXVII. *Mort de Denis le Chartreux.* CXVIII. *Ouvrages*
1472. *ges de cet auteur qui regardent la discipline.* CXIX. *Ouvrages qui concernent la morale.* CXX. *Mort de Thomas à Kempis.* CXXI. *Denis patriarche de Constantinople se démet de sa dignité.* CXXII. *Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne.* CXXIII. *Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne.* CXXIV. *Légation du cardinal Bessarion en France où il est mal reçu.* CXXV. *Mort du cardinal Bessarion à Ravenne.* CXXVI. *Ouvrages du cardinal Bessarion.* CXXVII. *Légation du cardinal Borgia en Espagne.* CXXVIII. *Caractere de ce légat selon le cardinal de Pavie.* CXXIX. *Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.* CXXX. *Progrès des flottes du pape & des Venitiens contre les Turcs.* CXXXI. *Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.* CXXXII. *Conquestes du roi de Perse sur les Turcs.* CXXXIII. *Le pape envoye lever les décimes, & les Allemands les refusent.* CXXXIV. *Les grands d'Ecosse s'opposent à la légation de l'archevêque de S. André.* CXXXV. *Mort du duc de Guienne, frere de Louis XI.* CXXXVI. *Le roi de France se saisit de la Guienne.* CXXXVII. *Le duc de Bourgogne échouë devant Beauvais dont il lève le siége.* CXXXVIII. *Il entre dans la Normandie.* CXXXIX. *Louis XI. attire Lescun dans ses interests.* CXL. *Le duc de Bretagne quitte les interests du duc de Bourgogne.* CXLI. *Philippe de Comines s'attache au roi & quitte le duc de Bourgogne.* CXLII. *Bienfaits dont le roi comble Comines.* CXLIII. *Coûtume de sonner l'*Angelus *à midi, établie par Louis XI.* CXLIV. *Le roi envoye des ambassadeurs au pape.* CXLV. *Réponse du pape aux demandes du roi.* CXLVI. *Mort d'Amedée IX. duc de Savoye.* CXLVII. *Mort de Jean Gaston de Foix captal de Buch.* CXLVIII. *Mort de Nicolas fils du duc de Calabre.* CXLIX. *Mort de Gilles Charlier.*

LIVRE CENT QUATORZIEME.

1473.

promesse du roi de Perse contre les Turcs. XXXIX. *Flotte des Venitiens contre les Turcs.* XL. *Affaires du roïaume de Castille.* XLI. *Mort de Henri IV. roi de Castille.* XLII. *On est partagé en Castille pour reconnoître Isabelle.* XLIII. *Assemblée des états, & accord entre Ferdinand & Isabelle.* XLIV. *On dépose Simeon patriarche de Constantinople.* XLV. *Le pape celébre le grand jubilé à Rome.* XLVI. *Présent de la haquenée au pape pour le roïaume de Naples.* XLVII. *Victoire du Vaivode de Moldavie sur les Turcs.* XLVIII. *Les Genois laissent rendre Caffa aux Turcs.* XLIX. *L'église d'Avignon érigée en*
1475. *métropole.* L. *Alphonse roi de Portugal soutient les droits de Jeanne de Castille.* LI. *Il est fiancé avec elle & se fait proclamer roi de Castille.* LII. *Ferdinand reprend Zamora & son armée échoüe devant Ceuta.* LIII. *Traité du roi de France avec les Suisses.* LIV. *Les Suisses se rendent maîtres du comté de Ferrette.* LV. *Le duc de Bourgogne leve le siége de Nuitz.* LVI. *Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.* LVII. *Louis XI. gagne le député du roi d'Angleterre à Calais.* LVIII. *Arrivée du roi d'Angleterre à Calais.* LIX. *Le connétable promet de ceder Saint Quentin au roi d'Angleterre.* LX. *Il lui en refuse ensuite l'entrée.* LXI. *Louis XI. envoie à Edoüard un valet vêtu en heraut pour lui parler de paix.* LXII. *Ce heraut propose la paix au roi d'Angleterre.* LXIII. *Ses propositions de paix sont acceptées.* LXIV. *Articles du traité entre les deux rois.* LXV. *Marguerite d'Anjou recouvre sa liberté & revient en France.* LXVI. *Entrevûë des deux rois à Pequigny.*
1476. LXVII. *Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.* LXVIII. *Le connétable envoie son secretaire au roi de Franc.* LXIX. *Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.* LXX. *Il se retire à Mons avec un sauf-conduit du duc de Bourgogne.* LXXI. *Le duc de Bourgogne donne ordre de l'arrêter.* LXXII. *Ce duc est trahi par Campo-Basso.* LXXIII. *Le connétable est livré au roi & enfermé dans la Bastille.* LXXIV. *Il est condamné à perdre la tête & meurt.* LXXV. *Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.* LXXVI. *Vastes projets du duc de Bourgogne.* LXXVII. *Il promet sa fille au jeune duc de Savoie.* LXXVIII. *Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne son alliance.* LXXIX. *René d'Anjou est mécontent du roi de France.* LXXX. *Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suisses.* LXXXI. *Louis XI. veut rétablir la fête de saint Charlemagne.* LXXXII. *Débordement du Tibre à Rome.* LXXXIII.

Bulle

en prison le chancelier de Bretagne. CXXVI. *Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgogne.* CXXVII. *Ils jurent la perte d'Hugonet & d'Imbercourt.* CXXVIII. *On les arrête & on fait leur procès.* CXXIX. *Ils sont condamnez à perdre la tête.* CXXX. *Les Gantois veulent marier la duchesse avec Adolphe duc de Gueldres.* CXXXI. *Le roi députe Olivier le Daim à la duchesse.* CXXXII. *Il se rend maître des deux Bourgones.* CXXXIII. *Cambray se rend volontairement au roi.* CXXXIV. *On veut marier la duchesse de Bourgogne au comte de Riviers.* CXXXV. *Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les opposer aux Flamands.* CXXXVI. *Négociations pour marier la duchesse de Bourgogne.* CXXXVII. *On agit pour son mariage avec l'Archiduc Maximilien.* CXXXVIII. *L'empereur envoye ses ambassadeurs pour demander la duchesse.* CXXXIX. *La duchesse de Bourgogne epouse l'archiduc Maximilien.* CXL. *Treve entre le roi de France & Maximilien.* CXLI. *Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.* CXLII. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur & assiege Vienne.* CXLIII. *Le pape fait une promotion de cinq cardinaux & une autre de sept.* CXLIV. *Poëme composé à la loüange de Sixte IV.* CXLV. *Affaires des Maures avec Ferdinand*
1478. *d'Arragon* CXLVI. *Division à Florence entre les Medicis & les Pazzi.* CXLVII. *Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.* CXLVIII. *Ils conviennent d'assassiner les deux freres Medicis pendant la messe.* CXLIX. *Julien est assassiné & Laurent se sauve.* CL. *On pend aux fenêtres les principaux conjurez, & entre autres l'Archevêque de Pise.* CLI. *Le pape interdit Florence & excommunie Laurent de Medicis.* CLII. *Les Venitiens assistent secretement les Florentins.* CLIII. *Artifice du roi de France pour embarrasser le pape.* CLIV. *Assemblée d'Orléans.* CLV. *Sentiment du cardinal de Pavie sur l'ambassade de Louis XI. au pape.* CLVI. *Ce qu'il conseille au pape de répondre à l'ambassadeur de France.* CLVII. *Réponse du pape au vicomte Lautrec ambassadeur de France.* CLVIII. *Ce que le pape répond touchant la convention du concile.* CLIX. *Sa réponse touchant la pragmatique-sanction.* CLX. *L'ambassadeur de France est mécontent de la réponse du pape.* CLXI. *Les Florentins font la paix avec le pape.* CLXII. *Précaution de Louis XI. pour sa garde.* CLXIII. *Marie de Bourgogne accouche d'un fils.* CLXIV. *Premiere ligue de France avec les Suisses.* CLXV. *Seconde treve entre le roi de France & l'archiduc.* CLXVI. *Troubles dans l'archevêché de Cologne.* CLXVII. *Emprisonnement de l'archevêque*

de Riga CLXVIII. *Differends en Allemagne entre quelques évêques & les Religieux mendians.* CLXIX *Etablissement de l'Inquisition en Espagne.* CLXX. *Histoire de l'origine de l'Inquisition.* CLXXI. *De quels juges ce tribunal est composé.* CLXXII. *Maniere dont l'Inquisition exerce ses jugemens.* CLXXIII. *Ferdinand & Isabelle se liguent avec l'Angleterre & l'Archiduc.* CLXXIV. *Traité d'alliance entre la France & la Castille.* CLXXV. *Le pape fait un cardinal.* CLXXVI *La reine de Bosnie meurt à Rome & laisse son royaume au saint siege.* CLXXVII. *Mort d'Usum-Cassan roi de Perse.* CLXXVIII. *Mort de Henry Harpius & de Laurent Calcaneus.* CLXXIX. *Jean Mercure fameux philosophe.* CLXXX. *Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont sans succès.* CLXXXI. *Il fait mourir le duc de Clarence son frere.* CLXXXII. *Les seigneurs se saisissent du roi d'Ecosse & le mettent en prison.*

LIVRE CENT-QUINZIE'ME.

I. *Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.* II. *Erreurs de Pierre d'Osma condamnées.* III. *La sentence de l'archevêque de Tolede est confirmée par le pape.* IV. *Condamnation de Jean Vesalie par l'Inquisition.* V. *On oblige Jean de Vesalie à se retracter.* VI. *Mort du cardinal de Pavie.* VII. *Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.* VIII. *Commencement de l'empire des Moscovites.* IX. *Jean Basilides secoue le joug des Tartares.* X. *Servitude des ducs de Moscovie sous les Tartares.* XI. *Quel est le premier qui a pris le titre de Czar.* XII. *Mort de dom Juan roi d'Arragon.* XIII. *Paix entre les Castillans & les Portugais.* XIV. *Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre.* XV. *Les Castillans font la conquête des isles Canaries.* XVI. *Les Genois secouënt le joug du duc de Milan.* XVII. *Louis XI. sollicite le roi d'Angleterre contre l'Archiduc.* XVIII. *La duchesse douairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louis XI.* XIX. *Traité entre les rois de France & d'Angleterre.* XX. *Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.* XXII. *Bataille de Guinegate.* XXIII. *Le champ de bataille demeure à l'Archiduc.* XXIV. *Il quitte le siege de Terouanne & s'amuse à un château.* XXV. *Le cardinal de saint Pierre-aux-liens légat en France.* XXVI. 1480.

Treve entre Louis XI. & l'archiduc. XXVII. *Lettre de la duchesse douairiere à Maximilien sur cette treve.* XXVIII. *Maximilien refuse de donner audience au légat.* XXIX. *Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat.* XXX. *Il envoye ses instructions pour recevoir le légat* XXXI. *Louis XI. est attaqué d'apoplexie.* XXXII. *Conduite bizare & affectée de ce prince.* XXXIII. *Le légat demande la liberté du cardinal Baluë & l'obtient.* XXXIV. *Réforme des francs-Archers ; les Suisses sont mis en leur place.* XXXV. *Mort de René d'Anjou roi de Sicile.* XXXVI. *Il laisse pour heritier Charles comte du Maine.* XXXVII. *Ce comte meurt & laisse Louis XI. son heritier.* XXXVIII. *Mahomet II. entreprend le siege de l'isle de Rhodes.* XXXIX. *Situation de cette isle & de la ville.* XL. *Les Turcs en commencent l'attaque.* XLI. *La flotte des Turcs est maltraitée par les chevaliers de Rhodes.* XLII. *Le vizir tente de faire assassiner le grand maître.* XLIII. *Vigoureuse résistance des Rhodiens, qui obligent le vizir à lever le siege.* XLIV. *Le roi de Naples envoye deux vaisseaux au secours des Rhodiens.* XLV. *La flotte des Turcs se retire.* XLVI. *Le grand maître fait bâtir une église en actions de graces.* XLVII. *Paix accordée aux Florentins par le pape.* XLVIII. *Les Turcs font des incursions en Italie.* XLIX. *Ils se rendent maître dOtrante.* L. *Soins du pape pour s'opposer aux Turcs* LI. *Mort de Jean Dlugoss historien Polonois.* LII. *Dispute touchant l'anneau de la Ste. Vierge.* LIII. *Le pape invite les princes à faire la guere aux Turcs.* LIV. *Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.* LV. *Mahomet laisse deux fils, Bajazet & Zizim.* LVI. *Les deux freres disputent de l'empire & Bajazet l'emporte.* LVII. *Guerre entre les deux freres.* LVIII. *Troubles arrivez à Constantinople après la mort de Mahomet.* LIX. *Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.* LX. *On reprend sur les Turcs la ville d'Otrante.* LXI. *Les charges de la cour Romaine renduës venales.* LXII. *Etablissement de la fête de S. Joseph par Sixte IV.* LXIII. *Promotion de cardinaux.* LXIV. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.* LXV. *Mort d'Alphonse V. roi de Portugal.* LXVI. *Mort de Phœbus roi de Navarre & du roi de Dannemarc.* LXVII. *Mort de l'Historien Platine.* LXVIII. *Ses traverses & ses persecutions.* LXIX. *Ses ouvrages.* LXX. *Ambassadeurs d'Angleterre au roi de France.* LXXI. *Louis XI. est encore attaqué d'apoplexie.* LXXII. *Il envoye Comines en Savoye pour appaiser les troubles.* LXXIII. *Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de*

disputent le gouvernement. CXXII. *Maximilien pense à rentrer dans ses états après la mort de Louis XI.* CXXIII. *Conjuration à Genes contre Baptiste Fregose.* CXXIV. *Troubles dans le royaume de Bohême.* CXXV. *Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard.* CXXVI. *Révolte dans le royaume de Grenade.* CXXVII. *L'armée des Maures est battue par les Espagnols.* CXXVIII. *Le jeune roi de Grenade se rend tributaire de la Castille.* CXXIX. *Mort de Phœbus roi de Navarre.* CXXX. *Naissance de Martin Luther.* CXXXI. *Mort du cardinal d'Estouteville.* CXXXII. *Bulles differentes du pape Sixte IV.* CXXXIII. *Contestations entre les chanoines réguliers*
1484. *& les hermites de S. Augustin.* CXXXIV. *Mort du pape Sixte IV.* CXXXV. *Bajazet fait présent de la main de S. Jean-Baptiste au grand-maître de Rhodes.* CXXXVI. *Si cette relique est veritable.* CXXXVII. *Désordres du peuple à Rome après la mort du pape.* CXXXVIII. *Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.* CXXXIX. *Le comte rend le château Saint-Ange & les autres places.* CXL. *Promesses que les cardinaux font au peuple.* CXLI. *Les cardinaux entrent au conclave.* CXLII. *Maniere dont se fit l'élection.* CXLIII. *Promesse qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.* CXLIV. *On élit Jean-Baptiste Cibo cardinal de Melfe.* CXLV. *Il prend le nom d'Innocent VIII.* CXLVI. *Mort du cardinal Bourdeille.* CXLVII. *Le jeune Casimir roi de Hongrie, sa pieté & sa vertu.* CXLVIII. *Mort de ce jeune prince.* CXLIX. *Ordre des religieuses de la conception.* CL. *Guerre des Espagnols contre les Maures.* CLI. *Le jeune roi de Grenade s'accomode avec Ferdinand.* CLII. *Contestation en France au sujet du gouvernement.* CLIII. *Le duc d'Orleans se retire en Bretagne auprès du duc.* CLVI. *Ouverture de l'assemblée des états à Tours.* CLV. *Les états ajugent à la comtesse de Beaujeu le gouvernement du royaume.* CLVI. *On examine les griefs du clergé de France.* CLVII. *De la noblesse.* CLVIII. *Du tiers état.* CLIX. *Sacre du roi Charles VIII.* CLX. *On a dessein d'arrêter le duc d'Orleans qui se retire à Verneuil.* CLXI. *Un grand nombre de seigneurs se joignent à lui.* CLXII. *Il se présente devant Orleans dont on lui refuse l'entrée.* CLXIII. *L'armée du roi va attaquer le duc d'Orleans.* CLXIV. *Accommodement entre le roi & le duc d'Orleans.* CLXV. *La comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les seigneurs Bretons.* CLXVI *Landais s'y oppose & veut rétablir le comte de Richemont.* CLXVII. *Mesures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.*

Fin du Sommaire des Livres.

APPROBATION.

J'Ay lû la continuation de l'Histoire Ecclesiastique depuis 1456. jusqu'à 1484. & je l'ay jugée également digne d'être imprimée. A Paris le 5. de Février 1727.

Signé, DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut; notre bien amé Pierre-François Emery, ancien Ajoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer, que nous avions accordé à son Pere nos lettres de Privilege pour l'impression de plusieurs ouvrages, & entr'autres l'Histoire Ecclesiastique du feu sieur Abbé Fleury notre confesseur, sans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un manuscrit intitulé: *Histoire Ecclésiastique des trois derniers siécles, Quinze, Seize & Dix-septiéme siécles avec le commencement du Dix-huitiéme:* ce qu'il ne peut faire sans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il Nous à fait supplier de lui vouloir accorder, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caractéres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le Contre-scel des Presentes; A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery & l'engager à Nous donner la suite de ladite histoire Ecclesiastique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant les vingt premiers Volumes dudit feu sieur Abbé Fleury notre Confesseur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer la suite de l'Histoire Ecclesiastique, à commencer au quinziéme siécle jusqu'à présent, qui est composée par le Sieur ***, en tels Volumes, forme, marge, caractéres, conjointement ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caractéres conformes à ladite feüille imprimée & attachée pour modéle sous le Contre-scel desdites présentes, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, Pendant le tems de quinze années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance: Comme aussi à tous Libraires, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ou contrefaire ladite Histoire Ecclesiastique ci-dessus specifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns ex-

traits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, deux mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril dernier; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression de ladite Histoire, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, és mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos ordres, le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers, foi soit ajoûtée, comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cens vingt-cinq, & de notre Regne le onziéme. Signé par le Roi en son Conseil, SAMSON.

Registré sur le Registre VI. de la Chambre royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 644. fol 278. conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du vingt huit Février 1723. A Paris le 24. Decembre 1725.

BRUNET, *Syndic.*

J'ay cedé à Madame la Veuve GUERIN, & à Monsieur HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, son fils, Libraires à Paris, un tiers dans le present Privilege, un autre tiers à Monsieur JEAN MARIETTE aussi Libraire à Paris; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SAUGRAIN & MARTIN mes beaux-freres & moi soussigné. A Paris le quatriéme Janvier 1726.

P. F. EMERY.

Registré sur le Registre VI. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 283. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le quatriéme Janvier 1726.

BRUNET, *Syndic.*

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT ONZIEME.



DEPUIS que Callixte III. eut été élevé au souverain pontificat, il employa tous ses soins pour réünir les princes Chrétiens contre les Turcs, & arrêter les progrez de Mahomet II. Pendant qu'il sollicitoit ainsi toute la Chrétienté à se liguer contre cet empereur, on vit au ciel une comete cheveluë, qui paroissoit tout en feu. Le peuple naturellement crédule, craignoit que ce phénomene ne fût le signe de quelque grand accident, & le pape saisit ce moment d'effroi pour l'en-

AN 1456.

I.
Le pape ordonne des prieres contre les Turcs.

Platina in vita Callixti III.

AN. 1456.

gager à la priere & à la pratique des bonnes œuvres; afin, disoit-il, que s'il y avoit quelque malheur à craindre, le ciel en préservât les Chrétiens. Il indiqua des prieres & des processions publiques; il ordonna qu'on sonneroit tous les jours les cloches vers le midi, afin d'avertir les peuples de prier dans cette intention, & accorda des indulgences à tous ceux qui reciteroient alors trois fois l'oraison dominicale & la salutation angelique.

II.
Mahomet II. vient assiéger Belgrade.

Dieu parut écouter leurs vœux. Mahomet ayant traversé les montagnes de Thrace avec une armée de cent quarante mille hommes, composée des mêmes troupes qui s'étoient emparées de Constantinople en 1454. & ayant penetré jusques au Danube, vint mettre le siége devant la ville de Belgrade au mois de Juin 1456. Amurat son pere en avoit été honteusement chassé quelques années auparavant, après un siége de sept mois : mais Mahomet avoit tant de confiance dans ses troupes & dans sa propre valeur, qu'il croyoit ne pouvoir craindre un pareil fort. Il comptoit déja les royaumes qu'il alloit subjuguer après la prise de cette ville. La Hongrie, l'Allemagne, l'Italie devoient tomber sous l'effort de ses armes. Mais Dieu renversa en un moment tous ces projets audacieux.

Naucler. vol. 3. gener. 49. p. 479.

Æneas Sylv. Europ. c. 8. & bohem. cap. 6.

III.
Jean Huniade fait lever le siége de Belgrade.

Le brave Huniade se présenta sur les bords du Danube pour venir au secours de Belgrade. Le Turc lui en disputa le passage. On en vint aux mains. Le comba fut opiniâtre, l'infidéle fit long-tems balancer la victoire, elle se déclara enfin pour Huniade, qui ayant passé le fleuve, entra dans la place avec son armée, & Jean de Capistran prédicateur de la croisa-

Chalcondyl. hist. des Turcs, liv. 8.

de. Les assiégez les reçurent avec une joie qui ne se peut exprimer, & chacun promit de prêter son bras à la défense de la ville. La défaite des Turcs ne les empêcha point de faire battre la ville par l'artillerie, afin d'y entrer par les bréches. Quand elles furent ouvertes, les Turcs dresserent des échelles en plusieurs endroits pour diviser les troupes des assiégez. Mais on fit de part & d'autre une resistance opiniâtre. Chaque général animoit ses troupes par ses paroles & par son exemple, & le carnage fut grand. On recommença l'assaut le lendemain avec plus de fureur que le jour précedent. Le Sultan vit tomber à ses côtez Cazan Pacha, le plus intrépide des généraux Ottomans : il s'étoit trop avancé pour obéïr aux ordres de son maître, qui regretta sa perte, & qui en fut presque au desespoir. Mahomet lui-même fut blessé à la cuisse; mais il crut sa blessure legere, & continua de combattre à la tête de ses troupes.

IV. Défaite entiere de l'armée des Turcs.

Neusler, ibid. p. 480.

Un si grand effort de courage eut pû lui donner la victoire sans la retraite précipitée des Janissaires qui abandonnerent le combat. Mahomet s'efforca en vain de les retenir dans leur devoir, ils n'écouterent ni ses prieres, ni ses menaces, & ce prince fut obligé de lever le siége après y avoir perdu plus de quarante mille hommes.

Ladislas roi de Hongrie qui ne s'étoit point attendu à une telle victoire, & persuadé même que les Chrétiens ne pouvoient résister, s'étoit retiré précipitamment à Vienne en Autriche, sous le prétexte d'une partie de chasse, & il put à peine revenir de sa surprise, quand il eut appris l'heureux succès du combat.

AN. 1456.

V.
Jalousie entre Jean de Capistran & Huniade.

Æneas Sylvius loco suprà cit.
Spond. hoc ann. 1456. n. 3.

Jean de Capistran & Huniade s'attribuerent chacun en particulier l'honneur de cette victoire, dans les lettres qu'ils écrivirent l'un & l'autre au pape & à l'empereur, pour les informer du succès de cette croisade : vanité basse dans deux hommes d'ailleurs également recommandables par leurs grandes qualitez. Capistran y avoit contribué par ses prieres & ses exhortations : Huniade par sa valeur, son courage & sa prudence, & tous deux eussent merité plus de gloire, si chacun n'eût pris que la part qui lui étoit dûë.

VI.
Solemnité de la fête de la transfiguration de N. Seigneur.

Comme Mahomet leva le siége de Belgrade le sixiéme jour d'Août, où l'on celébroit déja depuis long-tems dans quelques églises la mémoire de la transfiguration de Jesus-Christ sur le mont Thabor, le pape Callixte confirma cette fête, la rendit universelle pour toute l'église, & composa un office qui lui fût propre, & attacha à cette fête des indulgences pareilles à celles du saint Sacrement.

VII.
Mort de Jean Huniade vaivode de Transylvanie.

Naucler. general. 49. p. 480.

Les deux chefs de cette expedition ne survêquirent pas long-tems à cette défaite des Turcs. Huniade accablé des travaux qu'il avoit soufferts dans cette guerre, fut attaqué d'une fiévre continuë qui l'emporta le dix de Septembre dans le bourg de Zemplen. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui apportât dans sa chambre le saint viatique, & se fit exprès porter à l'église pour le recevoir, disant qu'il ne méritoit pas que le Roi des rois l'honorât ainsi, & qu'il étoit indigne que le maître vînt trouver le serviteur. Toute l'Europe fut affligée de la perte de ce grand capitaine. Le pape Callixte versa des larmes en apprenant sa mort, & offrit le saint sacrifice dans

l'église de S. Pierre pour ce genéreux défenseur de la religion. Jean de Capistran qui ne l'avoit pas quitté dans sa maladie, fit lui-même son oraison funebre aux obséques qu'on lui fit dans l'église qu'il avoit fait bâtir en Transylvanie, dans laquelle on transporta son corps comme il l'avoit demandé en mourant. Il laissa deux fils, Ladislas & Matthias, dont on aura sujet de parler souvent dans la suite. Quelques historiens ont rapporté que l'empereur des Turcs apprenant se mort, dit, en baissant les yeux du chagrin qu'il en ressentoit, que ce grand homme n'avoit eu personne avant lui qui lui fût semblable; qu'il s'estimoit malheureux de n'avoir plus de tête assez celébre dans l'univers, sur laquelle il pût venger l'affront qu'il avoit reçu devant Belgrade.

VIII. Mort de S. Jean de Capistran.

Jean de Capistran âgé de soixante & onze ans, mourut le vingt-troisiéme Octobre, trois mois après Huniade dans le couvent des cordeliers de Willach près de Sirmich en Hongrie, où il fut enterré.

IX. Ouvrages de ce Saint.

Ce saint Religieux fils d'un gentilhomme Angevin qui s'étoit marié en Italie, étant à la suite de Louis d'Anjou roi de Naples, étoit né l'an 1385. à Capistran près d'Aquila dans l'Abruzze au royaume de Naples. Voici les ouvrages imprimez qu'on a de lui : un traité de l'autorité du pape & du concile contre l'assemblée de Basle ; un autre sous ce titre : miroir des clercs, ou discours au clergé prononcé dans un synode diocésain de Trente; une instruction pour les prêtres ; une apologie du tiers ordre de saint François ; le miroir de la conscience; un pénitenciel ; un traité de l'ex communication ; un autre de mariage, des usures & des contrats ; du jugement univer-

AN. 1456.

sel ; de l'antechrist & de la guerre spirituelle. Enfin quelques traitez du droit civil. On lui attribuë encore d'autres ouvrages qui n'ont pas été imprimez, comme, de la dignité ecclésiastique au pape Nicolas ; des peines de l'enfer & du purgatoire ; des restitutions & des contrats ; un commentaire sur la regle des Freres Mineurs ; trois livres de la cupidité ; un discours sur la conception de la sainte Vierge ; un autre sur la passion de Notre-Seigneur ; un traité contre les Hussites, & un discours contre Rocquesane. Henri Sedulius Cordelier, a écrit l'histoire de sa vie, dans laquelle on apprend beaucoup de choses qui ont rapport à l'histoire du tems.

Sedul. Vadding. Annal. minor. Giry. col. 1376.

X.
Zele du pape contre les infidéles.

La mort de ces deux grands hommes ne rallentit pas le zele du pape contre les infidéles. Il engagea Henri roi de Castille à faire la guerre aux Maures, & accorda de grandes indulgences à ceux qui porteroient les armes sous les ordres de ce prince, ou qui contribueroient de leurs aumônes aux frais de cette guerre. Le souverain pontife avoit tant de confiance dans les armes des François, qu'il avoit coûtume de dire, que si le secours de la France ne lui manquoit pas, il se flattoit de détruire entierement les sectes de Mahomet & des autres infidéles. Mais l'université de Paris & le clergé de Roüen, sans se laisser surprendre par ses loüanges, interjetterent appel au futur concile, de la bulle de ce pape, par laquelle il avoit imposé des décimes sur les ecclésiastiques de France, pour secourir ceux qui se croisoient contre les infidéles. Callixte fut fâché de cet appel, & chargea le cardinal Alain de se rendre au plûtôt à Paris, pour engager l'université à le revoquer ; ce qui lui fut d'au-

Odoric. Raynald. ad an. 1456. n. 56.

tant plus facile, que le roi très-chrétien & le reste de l'église Gallicane avoient déja consenti à cette imposition: eu égard au danger auquel la religion étoit exposée. Les oppositions qu'on fit en Allemagne à cette même bulle, furent beaucoup plus considerables. Les Allemands se plaignoient des violences avec lesquelles on exigeoit d'eux ces décimes, & du peu d'attention qu'on apportoit à l'observance du concordat fait avec la nation. Le pape en écrivit à l'empereur Frederic, & tâcha de justifier sa conduite. Sa lettre est du trente-uniéme d'Août. Æneas Sylvius qui n'étoit pas moins porté que le saint pere en faveur de la guerre contre les Turcs, fit voir aussi qu'on n'avoit aucune raison d'accuser le souverain pontife de ne pas observer les articles du concordat fait avec les Allemands.

Collect. concil. Labbei. tom. 13. p. 1395.

Æneas Sylvius in epist. 338.

XI. Brouilleries entre le pape & Alphonse roi d'Arragon.

Pour réussir dans cette guerre, Callixte devoit se ménager avec les princes chrétiens. Aussi les avoit-il prévenu, & il n'avoit presque rien à craindre que du côté d'Alphonse avec qui il étoit en querelle, parce qu'il lui avoit refusé les vicariats de Benevent & de Terracine, & à Ferdinand fils naturel de ce prince, l'investiture du roïaume de Sicile. Alphonse souffroit ces refus avec tant d'impatience, qu'il ne se contenta pas de reprocher au pape par son ambassadeur, la bassesse de son extraction, les obligations qu'il lui avoit, & sa grande ambition pour élever ses neveux; il sollicita encore Henri roi de Castille à ne lui point obéïr, comme il avoit autrefois sollicité les princes chrétiens conte les papes Martin V. & Eugene IV. Callixte ne répondit à tous ces reproches, que par des bienfaits; & pour faire connoître à Alphonse qu'il

AN. 1456.

vouloit lui rendre le bien pour le mal, il donna le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples qui lui étoit entierement dévoüé, & qui étoit oncle d'une certaine Lucrece Napolitaine que le roi d'Arragon aimoit éperdûment, & qu'il auroit épousée s'il eût été veuf. On dit même qu'il tenta de repudier la reine son épouse légitime, sous prétexte qu'elle étoit stérile, & qu'elle ne lui donnoit point d'enfans.

Mariana, hist. Hisp. lib. 22. c. 18.

XII. Création de cardinaux par le pape Callixte.

Raynald. ad hunc ann. 1456.

Il y eut deux promotions de cardinaux dans cette année. Dans la premiere, le pape n'en fit que trois, qui furent 1. Jean-Louis Mila Espagnol, neveu du pape du côté maternel, évêque de Segovie, puis de Lerida, prêtre cardinal du titre des quatre saints couronnez, & légat de Boulogne. 2. Jacques de Portugal archevêque de Lisbonne, diacre du titre de sainte Marie au portique. 3. Roderic Lenzoli Borgia Espagnol, neveu du pape, diacre du titre de saint Nicolas *in Carcere*, vice-chancelier de l'église Romaine, évêque de Porto, qui fut dans la suite élû pape sous le nom d'Alexandre VI. Dans la seconde promotion il y en eut six, dont le premier fut Raynaud Piscicelli Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, créature d'Alphonse roi d'Arragon, d'ailleurs homme de mérite. Le second Jean de Mella Espagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora, & cardinal prêtre du titre de saint Aquilée & de sainte Prisque. Le troisiéme, Jean de Castiglione ou Castillon Milanois, évêque de Coutances en Normandie, puis de Pavie, cardinal prêtre du titre de saint Clement. Le quatriéme Jacques Thebaldi Romain, évêque de Montefeltro, cardinal prêtre du titre de sainte Anastasie. Le cinquiéme, Richard Olivier

Olivier de Longueil François, & évêque de Coutances, cardinal prêtre du titre de saint Eusebe, & évêque de Porto. Le sixiéme, Æneas Sylvius Picolomini Siennois, évêque de Sienne, cardinal du titre de saint Eustache, & ensuite prêtre du titre de sainte Sabine, le même qui peu de tems après fut créé pape sous le nom de Pie II.

AN. 1456.

XIII. Désordres que font les troupes d'Alphonse dans le Siennois.

Toute l'Italie avoit joüi depuis quelque tems d'une paix profonde. Le pape, le duc de Milan, les Venitiens, les Florentins & leurs alliez donnoient tous leurs soins pour entretenir ce calme. Alphonse seul chercha à le troubler. Il ne le fit pas d'abord ouvertement, il fit semer la division par Piscinin qui commandoit ses armées. Ce general tout dévoüé aux injustices de son maître, commit plusieurs hostilitez, entra sur les terres des Siennois, & y fit de grands ravages. On en porta plainte à Alphonse; mais ce prince soûtint son general, qui n'étoit en effet que le ministre de ses volontez injustes. Le duc de Milan & les Venitiens prirent la défense des Siennois, & contraignirent Piscinin & son armée de se retirer. Il se jetta avec ses troupes dans Castillon de Pescara, ne pouvant faire mieux. Mais les vainqueurs les y assiégerent, & ils y furent réduits à se nourrir de fruits verds qui les incommoderent beaucoup. Dans cette extrémité ils tenterent tout pour se délivrer: ils réüssirent & surprirent Orbitelle, où la faim ne les persécuta plus. C'étoit toûjours un ennemi de moins. Mais ils fussent retombez bien-tôt dans leur premier état, si Alphonse ne leur eût envoyé par mer des vivres & de l'argent. Malgré ce secours ce prince vit bien qu'il ne pouvoit sauver son general, ni ses trou-

Comment. Pii II. lib. 2. Æn. Europ. c. 5.

AN. 1456.

pes sans un accommodement avec les Siennois, & ceux qui les secouroient. Pour les appaiser & les dédommager des frais qu'il les avoit obligé de faire, il leur donna deux cent mille livres. Il auroit bien voulu les engager aussi à désarmer, mais ils ne le voulurent pas, ce qui l'obligea à donner ses ordres à Piscinin, pour rendre aux Siennois toutes les places qu'il leur avoit prises.

XIV. Contestation au sujet de la confession pascale.

La dispute touchant les droits des curez au sujet de la confession pascale, fut renouvellée dans cette année avec beaucoup de chaleur ; à l'occasion d'une bulle du défunt pape Nicolas V. en faveur des religieux mendians, ausquels sa sainteté accordoit le pouvoir de confesser dans le tems de Pâques, au préjudice du droit des curez par le canon *Omnis utriusque sexûs*, & même de la disposition de la Clementine *Dudùm*. L'Université de Paris informée que cette bulle avoit été présentée à l'official de Paris par quelques religieux Carmes, en interjetta appel, & cita les mendians à comparoître le lundi vingt quatriéme de Mai, pour leur déclarer qu'ils seroient exclus de l'université, s'ils ne renonçoient à l'obtention de cette bulle, & ne promettoient d'en obtenir la révocation dans un certain tems qu'on leur limitoit. Les mendians ayant comparu, refuserent de se soûmettre, & sur leur refus, l'Université les déclara parjures & exclus de son corps.

XV. Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.

Les religieux mendians, au lieu de procurer la révocation de cette bulle, s'adresserent au pape Callixte, se plaignirent du traitement qu'ils avoient reçu de l'Université, & obtinrent de sa sainteté une bulle qui confirmoit celle de Nicolas V. & cassoit tout ce

que l'Université avoit fait contre eux. Cette conduite du pape irrita l'Université, & ne la fit point changer de sentimens, ce qui obligea les religieux à chercher quelque voïe d'accommodement. L'archevêque de Reims, l'évêque de Paris & le Parlement s'en mêlerent : on proposa d'abord que les mendians déclareroient qu'ils ne prétendoient point acquerir un nouveau droit par cette bulle: mais cette proposition parut captieuse, & ne fut point acceptée. Après plusieurs autres moyens qui furent encore tous rejettez, on proposa que les mendians remettroient l'examen de cette bulle au futur concile, & que cependant ils adhéreroient à la définition du concile de Latran, & au sentiment de l'église Gallicane. Mais les mendians peu contens de cette condition, refuserent absolument de s'y soumettre, ce qui redoubla les contestations.

AN. 1456.

XVI.
Il révoque cette bulle par une autre contraire.

Le pape, pour les appaiser, ne trouva point d'autre voïe, que de rendre une autre bulle qui révoquoit pour le bien de la paix, tous les privileges accordez au préjudice de la Clementine *Dudum*, à laquelle il ordonna qu'on s'en tiendroit. Cette bulle renduë dans le mois de Septembre de cette année, fut envoïée à l'Université, & luë dans l'assemblée du troisiéme de Février de l'année suivante : ce qui fit prendre aux mendians la résolution de se soumettre pour être rétablis ; & pour cet effet ils interposerent l'autorité du prince Artus de Bretagne comte de Richemont, connétable de France, qui vint avec l'archevêque de Reims & l'évêque de Paris à l'assemblée de l'Université tenuë le dix-huitiéme du même mois, & y proposa que pour rétablir la paix, la bulle en que-

AN. 1456.

ftion demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris, & que les religieux mendians rentreroient dans l'Univerfité, comme ils y étoient avant ces difputes, à condition qu'ils obéïroient à la derniere bulle de Callixte III. qui avoit révoqué celle de Nicolas V. Le prieur des Dominicains le demanda au nom de tous les autres; mais ne l'ayant pas fait avec affez de foûmiffion, le connétable fut obligé de conduire une feconde fois les religieux dans l'affemblée, où ils fe foûmirent plus humblement, le prieur des Augiftins portant la parole. On les reçut donc à ces conditions, qu'ils ne feroient aucun ufage de la bulle de Nicolas V. ni de celle de Callixte qui la confirmoit; que la premiere demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris; qu'ils obéïroient à la bulle révocatoire, & la feroient approuver dans un an par leurs generaux, & qu'ils n'obtiendroient plus à l'avenir de femblables bulles fur peine de la même exclufion.

XVII. Les religieux mendians fe foûmettent.

Mais le deuxiéme de Juillet fuivant un religieux Dominicain vint trouver le recteur de l'Univerfité de la part de fon général, pour lui déclarer qu'il avoit ordre de défendre aux freres de fon ordre de rentrer dans l'Univerfité aux conditions qu'on avoit propofées. Le recteur ne lui fit point de réponfe; mais dès le lendemain, il fit fommer les religieux Dominicains de ratifier l'accord dont on étoit convenu, & d'accepter les conditions propofées. Sur le refus qu'ils en firent, caufé par la défenfe de leur général, l'Univerfité les exclut de fon corps pour la feconde fois, jufqu'à ce qu'enfin ils la firent fupplier dans une affemblée tenuë le huitiéme d'Octobre, de les vouloir admettre, avec promeffe d'une entiere foû-

mission de leur part, & d'observer le traité fait en présence du connétable. Ainsi finirent ces contestations, qui toutefois se renouvellerent souvent dans la suite. A.N. 1456.

XVIII. Furieux tremblement de terre en Italie.

Il y eut dans le mois de Décembre de cette année de si furieux tremblemens de terre dans le royaume de Naples, dans la terre de Labour, dans l'Abruzze, & dans la Poüille, & avec tant de violence, qu'un grand nombre de maisons & même d'églises en furent renversées. S. Antonin assure qu'il mourut en cette occasion plus de soixante mille personnes, parmi lesquelles il y en eut près de trente mille dans la seule ville de Naples, suivant le rapport d'Æneas Sylvius. La terre s'ouvrit auprès de Royano, & il sortit un lac de ce goufre. Jean Gobelin qui fut secretaire d'Æneas Sylvius, lorsque celui-ci fut créé pape, ajoûte qu'il parut dans la mer Egée une petite isle qu'on n'avoit jamais vûë, qu'elle étoit élevée de quarante coudées au-dessus de l'eau, & qu'elle parut toute en feu durant quelques jours. Le roi Alphonse fut tellement étonné de ces phénomenes, qu'à chaque instant il renouvelloit son vœu de faire la guerre aux Turcs, & promit de l'accomplir au plûtôt : mais dès que le danger fut passé, il ne se ressouvint plus de ses promesses. L'on vit entre Florence & Sienne des nuées élevées à la hauteur de vingt coudées de terre, agitées par des vents furieux qui emportoient les couvertures des maisons & les rochers, renversoient les murailles déracinoient les plus gros arbres, & transportoient assez loin dans l'air & les hommes & les animaux.

S. Antonin. tit. 22. c. 14. §. 3.

Æneas Sylv. epist. 107. & Europ. c. 54.

Platina, in vita Callixti III.

XIX. Révolutions gr...

Il y avoit déja quelque tems que Christiern II. roi

AN. 1456. rivées dans le roiaume de Suede.

de Dannemark avoit un parti formé pour le mettre sur le trône de Suede, en la place de Charles VIII. que l'envie persécutoit depuis quelques années. Jean Benoît archevêque de Psalla conduisit cette intrigue fort secretement, & Charles n'en eut des avis certains, que lorsqu'il ne fut plus en état de dissiper ce parti. La conjuration éclatta cette année. Christiern fut couronné sans presque aucune opposition, & Charles se vit contraint de se retirer en Pologne. Il avoit donné lieu à cette conspiration par son ambition excessive qui le broüilla avec le clergé & la noblesse. C'étoit d'ailleurs un prince recommandable par sa prudence & son amour pour la justice, & il joignoit à ces vertus de l'érudition, & une connoissance assez étenduë de la philosophie & des mathématiques. Son expulsion est un grand exemple de l'inconstance des choses humaines, & en particulier de la legereté des hommes: car ce prince avoit été choisi par le peuple même d'un consentement presque unanime, & on peut dire que le choix étoit très-loüable, & avoit été fait même avec connoissance, puisque Charles avoit déja administré le royaume après Erric III. & que si on l'avoit déposé pour mettre en sa place Christophle de Baviere, le peuple avoit senti lui-même l'injustice de son procedé, & n'avoit consulté que ses propres interêts en le rétablissant sur le trône en 1448. Nous verrons qu'il y remonta une seconde fois en 1464.

Jean. Magn. l. 23. Krantz, c. 7. 8 & 9.

XX. Concile de Soissons.

Le vendredi onziéme de Juillet on tint un concile à Soissons, où Jean Juvenal des Ursins archevêque de Reims, présida comme métropolitain. Avec ce prélat s'y trouverent aussi Jean évêque de Soisf-

soins, Antoine de Laon, Jean d'Amiens, Jean de Senlis, & les procureurs des autres suffragans qui étoient absens, & des églises cathédrales Ces évêques y reçurent, publierent & ordonnerent l'exécution des décrets du concile de Basle, confirmez dans l'assemblée de Bourges. Les principaux statuts qu'ils y firent, regardent en premier lieu la célébration de l'office divin, le chant, la décence dans les habits, & autres choses qui regardent le culte exterieur. 2. On y regla la maniere dont on doit tenir les chapitres. 3. On défendit aux clercs les jeux de hazard, les cabarets & l'yvrognerie. 4. On y regla l'habillement des évêques. 5. On y renouvella le décret de Bourges *de Concubinariis*. 6. On y réforma les abus qui s'étoient glissez dans les quêtes & dans la prédication des indulgences. 7. On y exhorta les prélats à user de beaucoup de discrétion dans l'approbation des confesseurs, & à ne leur pas accorder, sans de grandes raisons, l'absolution des cas réservez.

In collect. concil. general. P. Labbe, tom. 13. p. 1396.

XXI. Le dauphin de France se sauve en Brabant.

La mauvaise conduite du dauphin, & les exactions insupportables qu'il faisoit dans le Dauphiné, principalement sur les ecclésiastiques, irriterent tellement le roi Charles VII. son pere, qu'il fit filer des troupes vers cette province sous la conduite de Louis-Antoine de Chabannes seigneur de Dammartin, avec ordre d'arrêter le dauphin. Mais ce prince en ayant été averti, le prévint, & se sauva à toutes brides accompagné de quelques gentilshommes, d'abord dans la principauté d'Orange, & de-là dans la Franche-comté, d'où il fut conduit en Brabant. Le duc de Bourgogne étoit alors dans l'évêché d'Utrecht avec des troupes, pour forcer les habitans à recevoir

AN. 1456.

en qualité d'évêque David de Bourgogne son fils naturel, que le pere avoit pourvû de cet évêché au préjudice du seigneur de Brederode élû par le chapitre. L'arrivée du dauphin l'embarrassa fort, il en écrivit au roi, & manda à la duchesse son épouse & au comte de Charolois son fils, de recevoir le dauphin comme il convenoit à sa qualité ; & que pour lui, il étoit résolu de ne le point voir, qu'il n'eût auparavant reçu réponse de la cour de France.

XXII. Il est bien reçu du duc de Bourgogne.

La réponse fut favorable au dauphin : sa majesté prioit le duc de le traiter avec bonté, comme lui-même souhaiteroit d'être traité en France, si quelque accident l'y avoit attiré. Sur cette lettre le duc se rendit à Bruxelles, & salua le dauphin, auquel il fit beaucoup de caresses, lui assigna douze mille écus de pension pour son entretien, avec le château de Genep sur les frontieres du Haynaut à quatre lieuës de Bruxelles pour sa demeure. Quelques bons traitemens que le dauphin reçût en ce pays-là, il n'y fut pas long-tems sans mettre la division parmi les seigneurs; il demanda des troupes au duc de Bourgogne, dans le dessein frivole & ridicule d'aller attaquer le roi son pere, & de l'obliger, disoit-il, à chasser de son conseil des personnes qui abusoient de sa confiance. Le duc lui répondit sagement que tout étoit à son service, dès qu'il ne faudroit point agir contre les interêts du roi de France, que ce n'étoit ni au dauphin, ni à lui de vouloir réformer son conseil, & qu'ils ne pouvoient mieux faire l'un & l'autre que de s'en rapporter à sa majesté.

XXIII. Le duc d'Alençon est arrêté

Cette même année le jour de la fête du Saint-Sacrement, le comte de Dunois arrêta à Loches par ordre

dre du roi, le comte d'Alençon pair de France cousin germain dudit roi. Le prisonnier fut conduit à Melun où le connétable alla l'interroger: on l'accusoit d'avoir invité les Anglois à revenir en France, & d'avoir même fait un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel il lui promettoit de lui donner entrée en Normandie par les places qu'il tenoit sur la mer. Le comte ne voulut point répondre au connétable, & demanda à paroître devant le roi de France. On l'amena en effet devant lui, & ils eurent ensemble une longue conference, d'où le comte ne sortit que pour être réconduit en prison: il y demeura deux ans, pendant lesquels on instruisit son procès. Après ce tems Charles VII. le fit condamner par arrêt des ducs & pairs à avoir la tête tranchée. La peine de mort toutefois fut changée en une prison perpetuelle dans le château de Loches.

AN. 1459.

& mis en prison.

Jean Chartier, hist. de Charles VII. page 187.

XXIV.
Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.

La mort de Jean Huniade causa quelques révolutions en Hongrie, & les inimitiez de ses deux fils contre Ulric comte de Cilley, oncle du jeune Ladislas roi de Hongrie, se renouvellerent très-vivement. L'aîné des enfans d'Huniade, qui avoit l'affection des peuples, entreprit de se défaire d'Ulric. Celui-ci étoit allé à Belgrade avec Ladislas son neveu, bien résolu de se rendre maître du gouvernement, puisqu'Huniade son plus grand ennemi étoit mort; mais il en falloit chasser les deux fils d'Huniade, qui étoient demeurez dans cette ville avec une forte garnison. Ulric qui les regardoit comme un grand obstacle à ses desseins, eut recours à la calomnie; & chercha à les décrier dans l'esprit du roi Ladislas. Les Hongrois indignez d'une conduite si honteuse, con-

Æn. Sylvius, ep. 253. & hist. Bohem. cap. 66. & seq.

AN. 1457.

Thuros cap. 58. & seq.

jurerent contre son calomniateur sans être arrêtez par la qualité d'oncle de leur prince. Le jour de saint Martin onziéme de Novembre, Ulric étant avec le roi dans l'église, ils l'appellerent dans un lieu écarté, & après quelques paroles fâcheuses entre lui & le fils aîné d'Huniade, ils le tuerent à coups d'Epée. Le roi de Hongrie fut fort irrité de cette attentat commis en sa présence; mais la crainte de quelque sédition lui fit dissimuler sa colere, & l'obligea même de promettre aux meurtriers de leur pardonner, & de leur accorder sa bienveillance: mais sa promesse ne fut pas sincere, & il cherchoit secretement quelque occasion favorable dans laquelle il pût les punir avec sûreté.

XXV. Mort d'Ulric comte de Cilicy.

Elle se présenta bien-tôt après. Le roi étant à Bude dans le milieu du Carême de 1457. fit arrêter Ladislas meurtrier d'Ulric, son frere Matthias, & quelques autres dans le palais; & trois jours après il fit condamner le premier à perdre la tête publiquement sur un échaffaut. Ce jeune seigneur qui n'avoit tout au plus que vingt-quatre ans, alla au supplice avec une contenance hardie, & vêtu d'un habit de drap d'or dont le roi lui avoit fait présent. Etant arrivé au lieu de l'éxécution, il jetta la vûë de tous côtez sur le peuple, retroussa ses cheveux qui étoient fort longs, & après avoir parlé en peu de mots pour sa justification, il se mit à genoux avec beaucoup de fermeté, sans faire paroître la moindre émotion, & présenta son col au boureau, qui saisi de peur, ou par un sentiment de compassion de voir expirer sur un échaffaut un jeune seigneur si bien fait, lui donna jusqu'à trois coups, sans l'avoir blessé à mort.

Æneas Sylvius, ep. 253. & Hist. Bohem. cap. 66. & seq.

XXVI. On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.

Bonfin ibid.

Les historiens rapportent qu'après le dernier coup il se leva avec beaucoup de courage, prit Dieu & la justice à témoin de son innocence, & dit tout haut qu'il ne devoit plus être frappé, que le quatriéme coup étoit défendu par la loi, & que Dieu avoit permis ce miracle pour marquer à tout le monde qu'il n'étoit point coupable. Mais quelques seigneurs présens à ce spectacle avec le roi, firent de grands reproches au boureau, & lui commanderent d'achever le criminel, & de lui couper la tête, qui ne tomba qu'au cinquiéme coup. Son corps qu'on couvrit aussi-tôt d'un drap noir, fut porté à l'église de la Magdelaine, & de-là au lieu où les traîtres au roi avoient coûtume d'être inhumez. Mais son oncle le fit ôter de cet endroit après la mort du roi, pour être enterré honorablement dans Albe en Transylvanie, & mis au tombeau de ses ancêtres. Matthias son frere fut épargné à cause de son bas âge, & envoyé prisonnier à Prague, où il fut confié à la garde de Pogebrac gouverneur de Bohême. On lit toutefois dans Sponde que le roi de Hongrie l'amena avec lui à Vienne en Autriche, & le fit serrer très-étroitement.

AN. 1457.

XXVII.
Matthias autre fils d'Huniade est mis en prison.

Spond. contin. annal. hoc an. 1457. n. 1.

Le pape Callixte reçut dans le même tems des lettres de Hongrie, qui lui apprenoient que Mahomet II. avoit fait alliance avec le soldan d'Egypte, le caraman de Cilicie & les Tartares; qu'ils assembloient tous une nombreuse armée pour venir une seconde fois assieger Belgrade, bien résolus de ne point se désister de leur entreprise, qu'ils n'eussent pris la place; dût-on leur enlever pendant le tems qu'ils en feroient le siége, la plus grande partie des états qu'ils possedoient en Asie. Sur ces nouvelles

AN. 1457.

XXVIII.
Le roi d'Arragon refuse du secours aux Hongrois.

Æneas Sylvius ep. 163. 166. 178. 182.

Æneas Sylvius écrivit à Alphonse pour l'exhorter à secourir les Hongrois; mais c'étoit parler à un sourd qui n'étoit occupé que de la chasse où il avoit pensé périr depuis peu en poursuivant un sanglier. Il lui étoit toutefois facile d'accorder le secours qu'on lui demandoit, ayant une flotte toute équipée de plus de trente galeres, & de sept grands navires, avec beaucoup d'autres petits bâtimens. Il publioit qu'il partoit avec cette flotte pour la Catalogne, afin d'en revenir plus fort, & agir ensuite plus efficacement contre les Turcs. Mais les Genois, les Florentins, les Siennois appréhendoient qu'il ne voulût agir contr'eux, & la crainte des premiers étoit bien fondée, puisque cette flotte s'empara d'abord d'un navire de Genes richement chargé, qui venoit de Chio. La république pour s'en venger, envoya Jean-Philippe de Fiesque avec quatre vaisseaux pour brûler ceux du roi d'Arragon dans le port de Naples; mais ce dessein fut sans succès.

XXIX.
Guerre entre Alphonse & les Genois.

L'armée navale d'Alphonse ayant remis à la voile, prit six navires Genois à la hauteur de Monte-Crecelli. Ces commencemens étoient les préludes d'une plus grande guerre. Les confederez, pour en prévenir les suites, essayerent d'accommoder le prince avec la république, mais ils n'y trouverent aucune disposition. Alphonse sollicité par les bannis de Genes, résolut d'assieger la capitale de cet état; & quelques propositions que lui pût faire Perrin Fregose qui en étoit alors Doge, il ne voulut écouter aucune voye d'accommodement, qu'auparavant Fregose ne se démît de l'autorité souveraine, & ne la remît aux Adornes. Le Doge ne se voyant pas en état

de réſiſter, fit réſoudre la république à ſe mettre ſous la protection de Charles VII. roi de France, auquel elle remit le château & les autres places importantes. Ce qui cauſa dans la ſuite une guerre qui dura très-long-tems. AN. 1457.

XXX. Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.

Le pape de ſon côté ne négligeoit rien pour la défenſe de la religion contre les Turcs, quoiqu'il ne manquât pas d'affaires en Italie, ayant à s'oppoſer aux vexations de Piſcinin & de quelques autres; il ne laiſſa pas d'envoyer en Orient au cardinal d'Aquilée de l'argent & deux galeres, pour ſe joindre aux ſeize autres que ce cardinal y avoit déja conduites. Il invita tous les princes Chrétiens & principalement ceux d'Eſpagne à ſe croiſer contre les infideles Les rois de Caſtille & de Portugal firent publier la croiſade dans leurs états. Alphonſe roi d'Arragon, pour montrer à tout le monde qu'il s'y diſpoſoit, employa l'or qui lui venoit de la Guinée nouvellement découverte par ſon oncle D. Henrique, à fraper des pieces de monoye qu'il fit nommer Loz cruzados, comme qui diroit les croiſez. Mais voyant dans la ſuite que le roi de Caſtile & les autres princes Chrétiens ne ſe diſpoſoient pas beaucoup à ſatisfaire le pape, il ſuivit leur exemple, y étant aſſez naturellement porté, & tourna ſes armes contre les Maures d'Afrique.

XXXI. Juſtification du pape ſur les plaintes des Allemands.

Æneas Sylvius, epiſt. 371.

Pendant que le ſouverain pontife s'employoit avec tant de zele, & toutefois ſi peu efficacement à arrêter les progrez des Turcs, les Allemands continuoient à ſe plaindre avec beaucoup d'amertume. 1. Qu'il les opprimoit en exigeant beaucoup plus d'argent qu'il ne devoit, ſous prétexte de pourvoir aux frais de la



AN. 1457.

guerre sainte. 2. Que le concordat étoit violé dans les élections des évêques & des abbez, & dans les reserves des benéfices. Le pape chargea Æneas Sylvius de répondre à l'empereur sur ces plaintes, ce qu'il fit. Sa lettre est du trente-uniéme Aoust.

XXXII. Æneas Sylvius répond aux plaintes des Allemands.

Sur le premier article il dit, que le souverain pontife n'a rien exigé ni demandé en son nom, que les annates sont dûes d'un droit fort ancien, qu'il étoit vrai que le pape n'avoit pas refusé l'argent qui lui avoit été donné pour les frais de la guerre contre les Turcs, mais qu'il ne l'avoit point mis dans ses coffres, qu'il ne l'avoit pas employé à ses plaisirs, que l'usage qu'il en avoit fait, étoit pour la défense de la foi contre ceux qui la vouloient ruiner : ce qui demandoit des dépenses excessives, soit pour fournir à Scanderberg les secours nécessaires, soit pour l'entretien des nonces & des légats en differens païs, soit pour aider les Grecs & ceux d'Asie à se défendre contre les invasions de Mahomet; enfin il représente que cette dépense n'a point été inutile; que le saint pere peut se glorifier en Jesus-Christ d'avoir beaucoup affoibli la puissance du Tuc, malgré la lâcheté de presque tous les princes Chrétiens, & rendu ses efforts inutiles dans la Hongrie, lorsque la religion Chrétienne étoit menacée d'une ruine entiere; que sans les vaisseaux qu'il avoit envoyez à Rhodes, à Cypre, à Mitylene & dans d'autres isles, les Chrétiens n'auroient pû resister aux infideles; & ce qui est à remarquer, que son légat par sa bonne conduite, & par la force de ses armes, les avoit non-seulemenr défenduës, mais encore avoit converti un grand nombre d'habitans qui faisoient auparavant

profession du Mahometisme; que l'Albanie eût été perduë sans l'argent qu'on avoit envoyé à Scanderberg. Voilà, dit Enée, l'usage que le pape a fait de ces grandes sommes qui font le sujet des plaintes des Allemands. Convenoit-il, de laisser le Turc fouler aux pieds le nom Chrétien; & le saint pere n'y pouvant suffire seul, tous les autres n'étoient-ils pas obligez d'y contribuer & d'y fournir à la défense de la cause commune?

Æneas Sylvius, epist. 371.
S. Antonin. tit. 22. cap. 14. in fine.

Bosius, tom. 2. lib. 7.

Quant au second chef de plaintes, que le pape violoit le concordat dans les élections des évêques, Enée répond aux Allemands; que le souverain pontife n'étoit pas obligé par ce concordat de confirmer toutes sortes d'élections, mais celles-là seules qui avoient été faites canoniquement; qu'il n'en avoit refusé aucune qui fût canonique; & que s'il y avoit eu quelques évêques de recusez, c'étoit, ou parce qu'ils n'avoient pas été élûs dans les formes, ou parce qu'ils n'étoient pas des sujets qui convinssent aux églises ausquelles on les avoit nommez. Que pour ce qui regarde les reserves & les provisions des autres benefices, le pape ne sçait pas qu'il s'y soit rien passé contre le concordat; que quoique son autorité fût très-libre, toutefois à cause de son amour pour la paix, de l'amitié qu'il porte à l'empereur & à la nation Allemande, il ne souffriroit jamais qu'on violât aucun article du concordat; que quand même il y auroit quelque chose à reprendre en la maniere dont s'étoit conduit le saint siége, il ne convenoit ni aux évêques, ni à toute autre personne de vouloir user d'autorité préferablement au chef de l'église, ou de mépriser ses ordres à la destruction de

AN. 1457. la hierarchie ecclésiastique, à la confusion du corps mystique de Jesus-Christ, & à la perte des ames, qu'il falloit plûtôt avoir recours au saint siége, lui exposer ses griefs, le prier d'appliquer le remede au mal, s'il y en avoit, & que l'église romaine n'auroit pas manqué de déferer aux désirs de ses enfans pour ce qui regarde leur salut.

XXXIII. Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défense des droits du saint siége.

L'on trouve plusieurs lettres du même pape & d'Æneas Sylvius à differentes personnes sur le même sujet; & particulierement de ce dernier à Martin Meyer jurisconsulte & chancelier de l'archevêque de Mayence. Ces lettres rapportant en termes exprès les conditions du concordat, font voir qu'on accusoit sans raison le pape de l'avoir violé; ce qu'Enée expose encore plus amplement dans un traité qu'il adressa l'année suivante au même Meyer, touchant les mœurs de la nation Allemande, & l'autorité du saint siége, de ses bienfaits envers les princes tant ecclésiastiques que séculiers, & de sa puissance. Il tâche d'y refuter les objections que les Allemands tiroient des conciles de Constance & de Basle. Il y parle d'une pragmatique sanction établie par quelques princes prélats d'Allemagne contre l'intention de l'empereur, à ce qu'il dit, afin d'abaisser l'autorité du saint siége.

XXXIV. Reproches qu'il fait aux Allemands.

Il reproche à la nation d'avoir resolu de ne point porter d'argent à Rome, d'en exclure les appellations, d'avoir décidé qu'il falloit renvoyer les élections des prélats aux métropolitains, de réserver les collations des benéfices aux ordinaires, & de défendre l'exaction des annates. Il s'applique à montrer que c'est une ingratitude énorme de la fille envers la mere, ce qui cause beaucoup de dommage, non

AN. 1457.

non-seulement au saint siége, mais à toute la religion chrétienne, & ce qui ôte la plenitude de puissance au souverain pontife qu'on veut rendre pauvre & sans nulle autorité. Les Allemands ne manquerent pas de repliquer. On trouve une réponse d'un certain Jacques Wimphile pour la défense de la nation. Jean évêque de Wirtzbourg fut un des plus opposéz au pape, il contraignit même les nonces à se sauver & à prendre la fuite, comme le souverain pontife s'en plaignit en écrivant à Thierry archevêque de Mayence qui s'interressoit beaucoup pour cet évêque.

Ext. tom. 1. rerum German. edit. Freh.

Æn. Sylvius. epist. 387.

Quelque zele qu'eût Æneas Sylvius à faire l'apologie du saint pere, on ne peut nier cependant qu'il ne se glissât de grands abus dans l'emploi de l'argent destiné à la guerre contre les Turcs. Le roi de Castille en réserva la motié dont il se servit dans la guerre contre ceux de Grenade, qu'il contraignit dans cette année à lui payer un tribut à des conditions honteuses. Christiern roi de Dannemark en fit autant, & leurra le nonce Martin, sous prétexte d'employer les levées contre les schismatiques qui étoient aux confins de ses royaumes. S. Antonin reproche aussi à la France d'avoir fait la même chose dans le besoin où se trouvoit Charles VII. de continuer la guerre contre les Anglois: ce qui n'est pas vraisemblable, puisque ni Meyer qui n'étoit point du tout favorable à la nation Françoise, ni Æneas Sylvius lui-même qui ne lui vouloit pas beaucoup de bien à cause des affaires de Naples, n'ont rien dit de cette accusation. Tout ce qu'on trouve dans ce dernier auteur est, que le cardinal d'Avignon équipa vingt-qua-

S. Antonin tit. 22. cap. 108. §. 11

AN. 1457.

Comment. Pii II, lib. 4. in princip. Aut anonym apud Meyer. lib. 16.

tre galeres de l'argent levé sur la France; mais que Jean fils de René roi de Sicile employa ces galeres contre Ferdinand roi de Naples. Un autre auteur ajoûte que ce cardinal voulant exiger en France les décimes pour la guerre sainte, suivant l'ancienne valeur des benéfices, & non selon la taxe du tems, le roi ne le lui voulut jamais permettre.

XXXV. Le pape travaille à réconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.

Æneas Sylvius, epist. 281.

Id. ep. 129. & 239.

Cependant on continuoit toûjours les levées de ces décimes; & parce qu'il étoit de la derniere importance, pour défendre la Hongrie contre les Turcs, d'appaiser les anciennes querelles qui sembloient se renouveller entre l'empereur Frederic & Ladislas roi de Hongrie & de Bohême; le pape se flattant qu'on pourroit aisément vaincre les Turcs, si ces deux princes étoient unis & joignoient leurs armées, en écrivit exprès au cardinal de saint Ange son légat en Allemagne, afin de s'unir avec Louis de Baviere, & de l'engager à être le médiateur de cette réconciliation; & le chargea en même tems de donner de la part de sa sainteté la bénédiction au mariage que le même Ladislas devoit contracter à Prague avec Magdelaine fille de France, & pour lequel ce roi avoit déja envoyé une celébre ambassade en France, afin d'y aller prendre la princesse son épouse. Le roi Charles VII. reçut les ambassadeurs de Ladislas à Tours, & leur fit des honneurs extraordinaires. Le jeune prince de son côté, âgé seulement de dix-huit ans, & l'un des plus accomplis, qu'il y eut alors en Europe, partit de Vienne & arriva à Prague pour y faire les préparatifs de ses nôces, qui toutefois ne furent pas accomplies.

XXXVI. Le roi de Hon-

Il étoit sur le point de faire son entrée dans cette

capitale, lorsque Rocquesane, qui faisoit les fonctions d'archevêque sans en avoir obtenu les bulles, vint au-devant de lui avec un grand nombre de Hussites qui l'escortoient, pour féliciter sa majesté sur son heureux retour dans son royaume. Ladislas qui haïssoit les herétiques, reçut l'archevêque avec un air très-froid, & qui lui fit assez connoître qu'il lui étoit désagréable. Peut-être même que sans Rogebrac qui gouvernoit ce royaume en souverain, & avec lequel Ladislas avoit interêt de se ménager, ce jeune prince n'eût pas seulement regardé l'archevêque: au lieu qu'il reçut avec bonté & d'un air affable les prêtres catholiques, & qu'il ne put s'empêcher de dire en les voïant: Voici les ministres du Dieu que je sers, je les reconnois pour être à lui. Roquesane témoin de cette réception avec ses Hussites, dissimuloit à peine le chagrin qu'il en concevoit, & il en auguroit dès-lors qu'on ne seroit aimé du prince qu'autant qu'on seroit attaché à la religion orthodoxe, & à la créance de ses ayeuls.

AN. 1457.

grie va à Prague pour épouser Magdelaine de France.

Æneas Sylv hist. Bohem. cap. 69.

Monstrelet vol 3; Bonfin. l. 3. dec. 8.

C'étoit en effet le dessein de Ladislas, & pour y réüssir il prit avec le même légat les mesures & les plus prudentes & les plus chrétiennes qu'on avoit lieu d'attendre de leur sagesse & de leur religion. Mais la mort du jeune roi interrompit ces grands projets. Ce prince fut empoisonné & mourut sur la fin de Novembre, n'étant âgé que de dix-huit ans. On l'enterra dans le chœur de l'église métropolitaine de Prague dans le tombeau de l'empereur Charles IV. son bisayeul. Cette mort fut imputée aux deux chefs de la faction des Hussites, ou à chacun en particulier: à Rocquesane dans la vûë d'affermir sa

XXXVII. Mort du jeune Ladislas roi de Hongrie & de Bohême.

Bonfin l. 3. dec. 8. Æn. Sylv. hist. Bohem. cap. 69. 70. & 71

Michou. l. 4. cap. 67.

Æneas de morib. & cond. German.

AN. 1457. secte, à Pogebrac dans le dessein d'établir sa puissance. Ils prévoïoient l'un & l'autre qu'ils ne pourroient en venir à bout pendant le regne d'un prince qui avoit toutes les qualitez nécessaires pour devenir un grand roi, & qui faisoit déja paroître des dispositions si peu favorables à leurs sentimens. Cette fâcheuse nouvelle arriva en France lorsque la princesse se disposoit à partir pour la Bohême. Les ambassadeurs consternez de même que toute la cour, prirent congé du roi de France, & passerent par Paris, où ils furent reçus le huit de Janvier de l'année suivante par les comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y assisterent à un service solemnel que le roi fit faire dans l'église de Notre-Dame pour le prince défunt, & continuerent leur chemin. Les autres ambassadeurs qu'on avoit envoïez en Allemagne pour disposer l'empereur à recevoir les propositions de paix, & pour concerter le projet d'une croisade avec le pape Callixte, furent obligez d'attendre de nouveaux ordres pour prendre d'autres mesures. Sponde qui croit que Ladislas avoit emmené à Vienne Matthias fils d'Huniade, ajoûte que le même jour que le roi d'Hongrie mourut, ce même Matthias fut conduit de Vienne à Prague, & confié à la garde de Pogebrac gouverneur du roïaume de Bohême, qui le retint toûjours en prison jusqu'au tems de son élection, qui arriva bien-tôt après.

Spond. contin. ad hunc ann. 1457. n. 10.

XXXVIII. Mort de Jean, cousin du roi de Portugal.

Jean, cousin germain du roi de Portugal, & neveu du cardinal Jacques, mourut aussi cette année. On prétend qu'il fut empoisonné par la nourrice d'Helene reine de Chypre. Cette princesse, après la mort de son mari, avoit épousé Louis fils du duc de Savoye. Quelques auteurs ont écrit que le pape avoit

dessein de marier avec elle Pierre de Borgia son neveu, qui étoit gouverneur du patrimoine de saint Pierre, emploi dont il s'acquitta fort mal, & que dans le dessein de le voir un jour roi de Chypre, il avoit envoyé dans cette isle un religieux Augustin pour négocier cette alliance; en quoi il ne réussit pas. L'ambition du saint pere pour l'avancement de ses parens, étoit si peu convenable à son âge & à sa dignité, qu'elle lui fit perdre l'estime d'un chacun.

AN. 1457.

XXXIX.
Mort de François Foscaro ancien doge de Venise.

Æn. Sylvius, Europ. cap. 50.

La république de Venise fit aussi dans le même tems une perte considerable dans la personne de François Foscaro qui avoit été élû doge en 1423. après Thomas Mocenigo. Pendant son gouvernement qui fut de trente-cinq ans, & qui lui fit beaucoup d'honneur, il battit plusieurs fois Philippe duc de Milan, prit sur lui les villes de Bresse & de Bergame, & fit beaucoup d'augmentation au domaine de la république, tant sur mer, que sur terre. Ce vénerable vieillard âgé de près de quatre-vingt-dix ans, ne laissoit pas de joüir d'une santé assez forte pour gouverner l'état avec application. Cependant la république, par une ingratitude sans exemple, le déposa sous prétexte que son grand âge le rendoit inutile à la république. François ne put supporter une vie privée, le chagrin le saisit, & il mourut peu de tems après plein d'indignation contre sa patrie. Son fils aîné fut aussi persécuté: on l'accusa d'avoir tramé contre l'état, & il fut exilé; mais soit qu'on reconnût son innocence, soit à force de sollicitations, il fut bien-tôt rappellé. A peine fut-il de retour qu'on l'accusa de nouveau, il fut mis à la question; mais n'ayant rien avoüé, on le bannit dans le Peloponese.

AN. 1457.

où il finit malheureusement ses jours. Le gendre de Foscaro gouverneur de l'isle de Créte pour la république, fut révoqué & condamné à une forte amende avec la peine d'exil. Un autre de ses fils nommé Pierre se retira à Rome, où il fut nommé à l'évêché de Padouë, & fait ensuite cardinal en secret par Paul V.

XL.
Défaite des Turcs par Scanderberg, & le cardinal d'Aquilée.

Æn. Sylv. epist. 181. idem. Asia c. 74.

La Hongrie fut enfin délivrée des ravages des Turcs qui s'étoient rendus formidables dans ce roïaume. Scanderberg les battit en Albanie, & le cardinal d'Aquilée les traitta de même à Rhodes, & sur la mer Egée. Æneas Sylvius qui rapporte cette derniere défaite, parle du courage héroïque d'une fille de Lesbos, qui voyant que les Turcs avoient fait bréche à un des principaux bourgs de cette isle qu'ils assiégeoient, & que dans cette extrémité les Chrétiens étoient sur le point de s'enfuir, elle les encouragea par son exemple; elle se jetta sur les infidéles, armée comme un homme, & en tua quelques-uns avec tant de valeur, que les autres la suivirent, défirent un grand nombre des ennemis, & les contraignirent de se retirer. Les Turcs n'en furent pas quittes pour cet échec, ils furent aussi rudement traitez par le roi de Perse. Ce prince que Chalcondyle appelle Casanne le long, d'autres Uson-Cassan, Zuchazaunes selon Phranzès, aïant eu pour son partage la Cappadoce & l'Armenie, se rendit aussi maître de la Perse, d'où il chassa les Tartares, & épousa la fille de l'empereur de Trebisonde, quoiqu'il fût Mahometan. Dans le dessein d'augmenter ses états par la conquête de la Syrie & de l'Egypte, il entreprit, à la sollicitation du pape & des Venitiens, la guerre contre

XLI.
Le roi de Perse fait la guerre aux Turcs.

Spond. ad ann. 1457. n. 16.

AN. 1457.

les Turcs qu'il défit en deux combats. Enée & Platine nous apprennent qu'il envoya ses ambassadeurs au pape Callixte, & lui écrivit que c'étoit par les prieres qu'il avoit remporté deux signalées victoires, & qu'il se souviendroit toute sa vie de ce bienfait qu'il avoit plûtôt reçu de la main de Dieu, que de la part des hommes. Mais ce fut Pie III. successeur de Callixte, qui reçut ses ambassadeurs : ce qui prouve qu'ils furent envoyez avant que ce prince eût été défait par les Turcs dans une troisiéme bataille en 1461.

Æn. Sylv. ut sup. Platina in Callixto III.

XLII. Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.

On tint cette année un concile à Avignon par les soins de Pierre cardinal de Foix, archevêque d'Arles & légat d'Avignon. Il étoit assisté du cardinal Alain, de Robert archevêque d'Aix, de Pierre évêque d'Apt, de Georges de Senez, Gaucher de Gap, Nicolas de Marseille, Pierre de Digne, Pierre de Glandeve, Palamede de Cavaillon, Ponce de Vaison, Jean de Riez, Estienne de Saint Paul-Trois-Châteaux, Michel de Carpentras, & Jean d'Orange. Le cardinal de Foix étoit François de l'Ordre des freres Mineurs, & avoit été promû à cette dignité par le pape Martin V. Il avoit assisté au concile de Constance. Son but principal, en assemblant celui d'Avignon, fut de confirmer le décret du concile de Basle touchant la Conception de la Sainte Vierge. On y défend étroitement à toutes sortes de personnes, sous peine d'excommunication, de prêcher le contraire, ou d'en disputer en public ; & on enjoint aux curez de publier ce décret & de l'annoncer a tous les fidéles, afin qu'aucun ne le puisse ignorer. Ce concile fut tenu dans la cathédrale d'Avignon le septiéme de

Collect. concil P. Labbe. tom. 13. p. 1403.

AN. 1457.

Septembre de cette année, la troisiéme du pontificat de Callixte; & le manuscrit se voit dans la bibliothéque de l'évêché de Vaison, suivant le pere Labbe.

XLIII. Réconciliation du roi de France avec le dauphin.

Jean Chartier, hist. de Charles VII. pag. 288. & suiv.

En France depuis la retraite du dauphin, le roi s'étoit assuré de toutes les places du Dauphiné, avoit renforcé les villes frontieres du duc de Bourgogne, défendu à tous les habitans de ces quartiers-là d'avoir aucun commerce avec son fils, & de le recevoir en aucune maniere sans sa permission. Ces démarches intriguerent fort le duc de Bourgogne, qui craignoit que le roi ne voulût faire élever son fils dans ses états; ce qu'il n'auroit jamais souffert. C'est ce qui lui fit prendre le parti de travailler à la réconciliation du pere & du fils. Il envoya pour ce sujet à la cour de France Jean de Croy & Simon de Lalain, qui après avoir justifié la conduite du duc de Bourgogne à l'égard du dauphin, & loüé beaucoup la bonté du roi pour recevoir son fils en grace, lui représenterent le dessein que le dauphin méditoit d'aller en Hongrie contre les Turcs, & demanderent les troupes & l'argent nécessaires pour ce voyage. Le roi leur répondit qu'il avoit approuvé la conduite du duc de Bourgogne, qu'il étoit prêt à recevoir son fils, quand il voudroit rentrer dans son devoir, pourvû qu'il n'eût pas certaines personnes à son service; qu'enfin pour ce qui concerne le voyage de Hongrie, la situation des affaires du roïaume ne permettoit pas que le dauphin le fît, attendu que les Anglois ennemis du roïaume, profiteroient de l'absence de la noblesse & des troupes qui devroient accompagner son fils, à qui il convenoit de faire ce voïage avec un équipage & une suite proportionnée à sa qualité d'héritier présomptif

de

de la couronne. Cette réponse du roi si bien fondée ne laissa pas de déconcerter le dauphin, qui aussi tôt prit la résolution de demeurer dans le Pays-Bas, & de faire venir de Savoye son épouse qu'il n'avoit point encore vûë. C'étoit Charlotte de Savoye, qui arriva en effet. Le mariage fut consommé ; & trois ans après ils eurent un fils qui mourut fort jeune. Le dauphin ne fut pas long-tems en Brabant sans mettre la division entre le duc de Bourgogne & son fils, ayant gagné les seigneurs de la maison de Croy, qui gouvernoient le pere, & les soûtenant contre le fils qui ne les pouvoit souffrir.

AN. 1457.

XLIV. Richard duc d'Yorck gouverne absolument l'Angleterre.

Polid. Virg. hist. Angl. ad hunc an.

En Angleterre, Richard duc d'Yorck, après la défaite de l'armée royale, tenoit toûjours le roi en tutelle, & gouvernoit absolument l'état. Il obligea Henri de convoquer un Parlement à Londres. On parut d'abord y ménager le roi en rejettant toutes les malversations du gouvernement sur les ministres ; mais bien-tôt après on déclara le prince incapable de gouverner, & on lui donna des tuteurs. Le duc d'Yorck en fit nommer trois, dont il fut le premier avec la qualité de protecteur du royaume. Le second fut le comte de Salisberi avec la charge de chancelier d'Angleterre. Et le troisiéme fut le comte de Warvick qui eut le gouvernement de Calais alors le plus riche & le plus beau du royaume. Toutes les créatures du duc d'Yorck furent avancées à proportion du rang qu'elles tenoient auprès de lui. Ainsi sans courir les risques de la guerre, ce prince s'ouvroit insensiblement le chemin au trône, & n'avoit plus qu'un pas à faire pour joüir de tout. Mais il attendoit que la voye publique l'excitât à faire cette

AN. 1458. démarche, voulant avoir avec la couronne, la gloire d'être contraint à la prendre.

Mais la reine qui avoit autant de prudence & de fermeté, que le roi son époux avoit d'indolence & de molesse, résolut de s'y opposer. Elle s'étoit fait un parti considérable de concert avec Henri nouveau duc de Sommerset, le duc de Buckingham & d'autres: & le secret avoit été si inviolablement gardé, que Richard n'en fut instruit que quand le roi ayant convoqué à GRANVICK un parlement choisi par la reine, on y déclara que le prince n'avoit pas besoin de protecteur, qu'on déchargeoit le duc d'YORCK du soin de gouverner l'état, & qu'on remettroit incessamment le grand sceau entre les mains du roi, qui les confieroit à celui de ses sujets qu'il jugeroit le plus capable.

XLV. Ce duc se retire de la cour.

Ce coup étourdit le duc, mais il fallut plier; & prévoyant le danger qui le menaçoit, il se retira de la cour avec les comtes de Salisberi & de WARVICK. Par cette retraite le roi recouvra son autorité, mais ce ne fut pas pour long-tems: car au lieu de poursuivre le duc & les deux comtes, jusqu'à ce qu'il se fût défait de ces trois rebelles, comme s'il eût obtenu un grand avantage, en les obligeant de quitter la cour, il retourna à sa premiere indolence, d'où les conseils rigoureux de la reine & de ses principaux ministres ne purent jamais le retirer.

XLVI. Differend touchant la succession des royaumes de Hongrie & de Bohême.

Après la mort du jeune Ladislas roi de Hongrie & de Bohême, ces deux royaumes devinrent l'objet de l'ambition d'un grand nombre de prétendans. L'Autriche fut long-tems disputée par l'empereur Frederic, par son Frere Albert IV. surnommé le débonnaire, & par Sigismond comte de Tirol leur cousin ger-

main. Mais ce dernier s'étant relâché de son droit ou prétendu ou réel, les deux freres demeurerent encore quelque tems aux prises, jusqu'à ce qu'après beaucoup d'évenemens dont nous ne toucherons ici que les plus considérables, ils se réconcilierent enfin par un traité fait à Fribourg.

AN. 1458.

Nau ler. vol. 1. general. 49. p. 481.

La Hongrie avoit aussi plusieurs concurrens, mais la mémoire des services qu'Huniade avoit rendus, réunit presque tous les suffrages en faveur de Matthias son fils. Ce prince étoit prisonnier en Bohême; mais Michel Zilagius son oncle voïant que les esprits étoient déja disposez en sa faveur, sçut les ménager adroitement; & tant par son industrie que par ses intrigues, il fit si bien, que Matthias fut proclamé hautement roi de Hongrie.

XLVII. Matthias fils d'Huniade élu roi de Hongrie.

Æn. Sylv. epist. 523. Bonfin. 3. Dec. 9.

Le cardinal de saint Ange qui étoit légat en Bohême auprès de Ladislas, ne s'attacha pas seulement à faire valoir les mérites du pere pour l'établissement du fils, mais il étendit encore son zéle à se rendre solliciteur de son élargissement, auprès de Pogebrac, qui fut charmé de trouver une occasion dans laquelle il pût donner des marques de sa genérosité, à condition toutefois que Matthias épouseroit sa fille. L'affaire réussit selon ses projets, & Matthias fut élû roi de Hongrie, Pogebrac eut encore pour sa récompense soixante mille écus d'or.

XLVIII. L'empereur Frederic prétend au royaume de Bohême.

L'empereur Frederic prétendant qu'il lui appartenoit de disposer de la couronne de Bohême, parce que Ladislas avoit négligé d'en rendre hommage avec les cérémonies ordinaires, la destinoit déja pour lui, ou pour quelqu'un des siens. Casimir beau-frere de Ladislas faisoit valoir la raison en quelque ma-

AN. 1458.

niere apparente d'avoir épousé la sœur du dernier roi de Bohême; & par cette même raison Guillaume duc de Saxe qui avoit épousé l'aînée, prétendoit avoir la préference. Albert & Sigismond ducs d'Autriche se fondoient sur l'ancienneté de l'alliance depuis long-tems contractée entre les maisons d'Autriche & de Bohême, touchant leur succession réciproque faute de mâles. Pogebrac de son côté faisoit valoir son droit qui consistoit en ce que depuis long-tems il gouvernoit le royaume, & que d'ailleurs il n'étoit point étranger: & quoique cette raison ne fût pas d'un grand poids, les états néanmoins y eurent beaucoup d'égard, parce que Roquesane, qui étoit comme le moteur de cette élection, n'ignoroit pas que le prétendant n'étoit point ennemi de sa secte; & cette considération prévalut sur toutes les autres.

XLIX. Pogebrac élû roi de Bohême.

Pogebrac fut proclamé roi de Bohême le cinquiéme de Mars 1458. & sacré par deux évêques Hongrois le jour de l'Ascension: & quoiqu'il fût secretement imbu des erreurs de Jean Hus, il ne laissa pas de ménager le pape, & de déclarer le jour de son couronnement, qu'il se soûmettoit à son autorité spirituelle touchant la foi de l'église.

Cochlée, hist. Hussit. lib. 12. Dubrav. lib. 30. Papiens. lib. 6.

Son élection se fit sans presque aucune opposition. La pluralité des voix fut pour lui. Ceux des Catholiques qui craignant que ce nouveau roi n'abolît la véritable religion, lui avoient refusé leurs suffrages, se tromperent néanmoins, parce que Pogebrac étoit persuadé qu'il ne pouvoit regner en paix qu'en se réconciliant avec l'église. Il est vrai qu'il ne laissa pas de poursuivre les rebelles; mais il ne les eut pas plûtôt soûmis, que pour témoigner un plus grand

désir de rentrer dans la communion de l'église, il extermina les Thaborites par cet artifice. Leur division avec les Orphelins avoit cessé par la défaite de leur armée : mais la réunion de ces deux sectes n'avoit point empêché que les Hussites ne se séparassent les uns des autres une seconde fois. Ceux qui n'avoient pas voulu se retrancher à la communion sous les deux espéces, se trouvant les plus forts, s'étoient saisis par adresse de la ville de Thabor, où ils professoient en toute liberté les quarante-cinq articles de leur créance, lorsque Pogebrac désesperant de les réduire, s'en défit par ce moyen.

AN. 1458.

L.
Il extermine les Thaborites.

Il gagna Roquesane, qui feignant d'être encore de leur parti, leur persuada de se soûmettre sans appel à ce qui seroit résolu dans l'assemblée generale des Hussites, & d'y envoyer leurs députez. Ils y furent condamnez, & sur le refus qu'ils firent de se soûmettre, Pogebrac marcha contre eux avec toutes ses forces. Il les assiégea dans Thabor, où ils se défendirent avec beaucoup de valeur & d'opiniâtreté. Mais après un an de résistance, ils furent emportez d'assaut, & tuez avec tant d'exactitude, qu'il n'en resta pas un seul. Pogebrac ne voulut pas même conserver la ville de Thabor qu'ils avoient si réguliere-ment fortifiée, de peur qu'il ne restât quelques marques de rebellion dans un royaume où il prétendoit joüir désormais d'un profond repos ; il fit mettre le feu, & ordonna qu'on démolît les remparts jusqu'aux fondemens.

LI.
Il détruit la ville de Thabor & y met le feu.

Alphonse roi de Portugal s'embarqua cette année avec son frere, dom Fernand de Villo son oncle, dom Henrique grand-maître de l'ordre de Christ,

LII.
Le roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.

AN. 1458.

& l'élite de la nobleſſe de ſon royaume: il fit voile en Afrique, & alla moüiller devant Alacer-Seguer ou Alcaçar à ſix lieuës de Ceuta. Il mit pied à terre nonobſtant la vigoureuſe réſiſtance des Maures qui bordoient le rivage. Il attaqua auſſi-tôt la place, & l'emporta dès le premier aſſaut. Le mercredi dix-huitiéme Octobre, fête de ſaint Luc, il y fit ſon entrée & y ayant laiſſé pour gouverneur Edoüard de Menezès fils naturel de D. Pedre de Menezès comte de Valence, il alla à Ceuta. A peine fut-il parti que le roi de Fez inveſtit Alacer-Seguer avec trente mille chevaux & une trés-nombreuſe infanterie; il fit battre en même tems la place avec plus de cinquante piéces d'artillerie, dont il y en avoit qui portoient juſqu'à quatre cent livres de bale. Les aſſiégez ſe défendirent avec une valeur extraordinaire les vivres leur ayant manqué, ils tuerent leurs chevaux pour leur ſervir de nourriture à la réſerve de trente, avec leſquels trente Portugais commandez par D. Henrique de Menezès fils du gouverneur, firent une ſortie, nettoyerent la tranchée, encloüerent le canon, & firent des actions dignes d'une éternelle mémoire. Martin de Tavora ſauva la vie à Gonſalo, Vas-Continho ſon plus grand ennemi, ſans vouloir toutefois ſe réconcilier avec lui. Les Maures après avoir continué le ſiége tout le reſte de l'année, voyant que les Portugais ne marquoient aucune envie de capituler, prirent le parti de ſe retirer après avoir perdu plus de cent mille hommes, & abandonnerent aux aſſiégez une partie de leurs canons & de leur bagage.

Mariana, hiſt. Hiſp. lib. 22.

LIII. Alphonſe d'Arragon aſſiége Ge-

L'autre Alphonſe roi d'Arragon & de Naples fut encore plus malheureux devant Genes, que n'avoit

été le roi de Fez devant Alacer-Seguer. Il assiégea cette superbe ville par mer & par terre. Bernard de Villa-Major son amiral s'étoit avancé jusqu'à Porto-Fino avec vingt navires & dix galéasses. Il lui donna ordre de venir bloquer le port de Genes, pendant que Palerme Napolitain s'approchoit avec l'armée de terre. Il ferma si bien les avenuës de tous côtez, qu'il réduisit la ville à la derniere extrémité, & l'auroit infailliblement obligé de se rendre, si une fiévre maligne n'eût réduit Alphonse au tombeau le vingt-septiéme de Juin 1458. lorsqu'il étoit encore à Naples. Ce prince fut vaillant, assez dévot, liberal & protecteur des gens de lettres. Il étoit sçavant, & entendoit assez bien la théologie. Il fit du bien à Barthelemi de Factio qui a écrit l'histoire de son tems, à George de Trebizonde, à Laurens Valle, & à Antoine Panorme Boulonnois, tous illustres par leur profonde érudition. Il étoit âgé de soixante-six ans lorsqu'il mourut; & dom Juan son frere lui succeda aux royaumes d'Arragon & de Sicile, parce qu'Alphonse n'avoit point d'enfans. Ce dom Juan étoit déja roi de Navarre.

AN. 1458.

nes & meurt à Naples.

Narcler. vol. 3. gener. 49.

Blondus. Summont. Colinutio. Surita. Fazel. Spon.

LIV. Ferdinand fils naturel d'Alphonse est roi de Naples.

Alphonse avant sa mort avoit disposé du royaume de Naples en faveur de Ferdinand son fils naturel, auquel il recommanda trois choses en mourant. La premiere, de chasser les Arragonois & les Catalans, comme fort haïs dans le pays, s'il vouloit regner en paix. La seconde, d'ôter les taxes & les impôts. La troisiéme, de conserver la paix avec l'église, les communautez & les seigneurs d'Italie. Le pape Callixte qui avoit toûjours eu beaucoup d'aversion, quoiqu'en sécret contre Alphonse, n'osant le té-

S. Anton. tit. 22. cap. 16. §. 1.

moigner ouvertement, parce qu'il craignoit sa puissance, fit éclatter aussi tôt aprés sa mort sa haine contre Ferdinand. A peine son pere eut-il les yeux fermez, qu'il confera tous les évêchez que le défunt lui avoit empêché de donner, & déclara le royaume de Naples vacant. En conséquence il refusa l'investiture à Ferdinand, prétendant qu'Alphonse étant décedé sans enfans légitimes, le royaume de Naples comme fief du saint siége, étoit dévolu à l'église. Il défendit donc à Ferdinand de prendre la qualité de roi de Naples, sous peine d'excommunication, & avertit les princes & les villes sous les mêmes peines de ne lui point obéir. Il tâcha secretement de faire révolter ses sujets contre lui, publiant par ses lettres qu'il étoit fils supposé d'Alphonse, & non pas son veritable enfant. Quelques historiens ont avancé que le dessein du pape étoit de faire Borgia fils de sa sœur, roi de Naples, aprés l'avoir déja créé duc de Spolete, quoiqu'il fût adonné à beaucoup de vices. Cette conduite du saint pere ne servit qu'à irriter Ferdinand, qui se disposa à lever une armée pour venir à Rome, dans le dessein d'appeller du souverain pontife au concile. Il publia par tout qu'il respectoit la dignité de Callixte & non pas sa personne; qu'il tenoit de Dieu son royaume de Naples par le bienfait de son pere, par la concession des papes Eugene & Nicolas, & par le consentement des seigneurs, des villes & des peuples; que les raisons de Callixte, pour s'emparer de ses états, étoient frivoles; qu'il ne craignoit ni ses ménaces, ni ses armes, ni ses censures. Cependant avant que d'en venir à ces extrémitez, il essaya par ses lettres & par ses

AN. 1458.

Comment. Pii II. lib. 1.

Surita lib. 16. c. 38. & seq.

ses ambassadeurs d'adoucir l'esprit aigri de Callixte, sans en pouvoir venir à bout. AN. 1458.

LV. Contestations entre plusieurs princes pour le royaume de Naples.

Ferdinand eut encore d'autres ennemis qui travaillerent à faire tomber le royaume de Naples en d'autres mains. Quelques-uns agissoient pour Charles prince de Viane, héritier du royaume de Navarre, comme fils légitime du frere d'Alphonse, qui faute de puissance plûtôt que de bonne volonté, se retira de Naples pour ne donner aucun soupçon, & pour attendre quel seroit l'évenement de tous ces troubles. D'autres prétendoient que ce royaume appartenoit à dom Juan roi d'Arragon, & frere d'Alphonse, qui s'en mit fort peu en peine, étant assez bien partagé, & se contentant des états d'Espagne qui lui étoient plus assurez. Jean d'Anjou fils de René competiteur d'Alphonse, faisoit aussi valoir ses droits. Charles VII. roi de France l'avoit envoyé à Genes, après que les Genois s'étoient mis sous la protection de la France, pour s'opposer aux vexations d'Alphonse. Ce prince se comporta d'abord avec assez de valeur & de prudence, s'étant rendu maître d'une bonne partie du royaume de Naples; mais la fin fut malheureuse, parce qu'il fut entierement chassé de toute l'Italie six ans après son arrivée.

LVI. Mort du pape Callixte III.

La mort de Callixte délivra Ferdinand de beaucoup d'inquiétudes, & il resta paisible possesseur de la couronne. Ce pape mourut à Rome le sixiéme du mois d'Août de cette année, âgé de quatre-vingt ans, après avoir occupé le saint siége trois ans & quatre mois moins trois jours. Sa maladie avoit duré quarante jours. Jean-Antoine Campanus Italien & évêque de Texamo dans l'Abruzze fit son oraison fu-

AN. 1458.

Platina in vita Callixti III. Antonin. tit. 22. cap. 26. §. 1. Ciacon. in Callixt.

nébre qu'on trouve parmi ses ouvrages. Il avoit été secretaire de ce pape, qui laissa en mourant cinquante mille écus d'or, selon Platine, quoique saint Antonin fasse monter la somme jusqu'à cent cinquante mille. Les cardinaux voyant que le souverain pontife alloit bien-tôt expirer, tirerent le château Saint-Ange des mains des Catalans, moyennant quelques milliers d'écus ; & les Romains maltraiterent fort ceux de cette nation qui s'étoient comportez durant la vie du pape avec beaucoup de violence. Pierre neveu de sa sainteté se retira dans la vieille ville, craignant les Ursins : mais il mourut peu de tems après.

LVII. Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.

Les funerailles de Callixte étant faites dans l'église de saint Pierre, & son corps posé dans un tombeau de marbre, les cardinaux qui étoient à Rome au nombre de vingt-un, entrerent dans le conclave dix jours après les obséques, selon la coutume.

Platina in Callixt. III. Comm. Pii II. l. 1.

On tint ce conclave dans le palais de saint Pierre, où l'on avoit préparé deux salles & deux chapelles. Dans la plus grande des salles on avoit construit des cellules pour le logement des cardinaux. L'assemblée se tint dans la plus petite qu'on appelloit la chapelle de saint Nicolas, le reste des appartemens étant demeuré commun pour la promenade des conclavistes. On ne fit rien la premiere journée : la seconde fut employée à regler certains articles qui devoient être observez par le nouveau pape qui seroit élû ; & tous les cardinaux firent serment de s'y conformer. Dans le troisiéme jour on alla aux scrutins, après la messe du Saint-Esprit. Les cardinaux de Boulogne & de Sienne (ce dernier étoit Æneas Sylvius) furent ceux qui eurent le plus grand nombre de voix. Tous les

autres n'en eurent pas plus de trois. Guillaume cardinal de Roüen n'en eut aucune, soit qu'il ne fût pas aimé, soit qu'on ne le jugeât pas capable de bien gouverner l'église.

Quoique les cardinaux ayent coûtume de conferer ensemble après les scrutins pour voir si quelqu'un veut changer de sentiment, ce qu'on appelle aller à l'*accessit*, on n'en usa pas ainsi ce jour-là : ce qui donna beaucoup de chagrin à ceux qui croyoient avoir le plus de part à l'élection. Après le dîné on fit des conventicules où les plus puissans briguerent des voix pour leurs amis, & employerent les prieres, les promesses, & même les menaces. Enfin les cardinaux agissoient avec tant de chaleur, qu'ils ne se donnoient aucun repos. Le cardinal de Roüen qui craignoit celui de Sienne plus que les autres, disoit à chacun en particulier : « A quoi pensez-vous de « vouloir élever au souverain pontificat Enée Piccolomini ? Ne voyez-vous pas qu'il est pauvre, & « goutteux ? Sa santé pourra-t'elle supporter les poids « de cette charge ? Que sçavons-nous si l'inclination « qu'il a pour l'Allemagne, d'où il n'est revenu que « depuis peu de jours, ne l'obligera point d'y transferer le siége de saint Pierre ? Peut-on dire que « cet homme ait la moindre teinture des belles lettres & du droit canon ? Un poëte comme lui est-il propre à gouverner l'église ? Il voudra la regir « suivant la loi des gentils. Voudriez-vous donner aussi votre voix au cardinal de Boulogne qui « n'a pas assez d'esprit pour gouverner sa propre « église, & qui manque de la docilité nécessaire pour « suivre un bon conseil ? «

LVIII. Le cardinal de Roüen se déclare contre Æneas Sylvius.

AN. 1458.

Ce cardinal avoit attiré dans son parti celui d'Avignon, homme entreprennant & interessé, qui agissoit fortement en sa faveur, tant parce qu'il étoit François, que parce qu'il esperoit gagner par cette élection, l'archevêché de Roüen, le palais que ce cardinal avoit à Rome, & la charge de vice-chancelier qu'il possedoit. Il avoit aussi mis de son côté les cardinaux de Genes & de saint Sixte, qui tous deux avoient été de l'église Grecque. Prosper Colonne, les cardinaux de Pavie, de Boulogne, des Ursins & de saint Anastase ne s'étoient pas encore declarez. Ainsi il étoit assuré d'onze voix, & il étoit à présumer qu'il s'en joindroit quelqu'autre pour faire la douziéme. La veille du scrutin le cardinal de Boulogne alla trouver Enée Piccolomini à minuit, & lui dit : « Sçavez-vous que le cardinal de Roüen va être » pape ? Sa brigue est faite, il n'attend plus que le » jour du scrutin ; je vous conseille de vous lever » promptement, & de l'aller trouver pour lui offrir » votre voix, de peur qu'il ne conserve quelque ressentiment de ce que vous avez été son concur- » rent. Pour moi je veux éviter le malheur qui m'ar- » riva au dernier conclave. Callixte III. ne m'a ja- » mais été favorable ; je vous donne aujourd'hui le » même conseil que je veux suivre. «

LIX. On pense à élire pape le cardinal de Roüen.

LX. Sentiment d'Enée Piccolomini sur cette élection.

Piccolomini lui répondit, qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit, mais que pour lui il ne vouloit pas donner son suffrage à un homme qu'il trouvoit si indigne de ce sacré caractere. « Dieu me garde, con- » tinua-t-il, de commettre un si grand peché ; si » d'autres lui donnent leurs voix, ce sera à eux à en

AN. 1458.

rendre compe : pour moi je n'en veux pas charger ma conſcience. Vous dites qu'il eſt fâcheux de ne point avoir le pape pour ami ; j'en conviens : mais que me fera-t-il ? Il ne me tuera pas pour lui avoir refuſé ma voix ; il ne me fera pas de bien, il ne me donnera ni penſion, ni le plat des cardinaux pauvres, & il m'abandonnera dans ma miſere ; voilà tout ce que j'ai à craindre. La pauvreté n'eſt pas difficile à ſupporter quand on s'y eſt accoûtumé, j'ai vêcu pauvre, & je mourrai pauvre ; il ne m'empêchera pas le commerce des muſes qui me ſervent de conſolation dans ma mauvaiſe fortune. Au reſte je ne puis pas croire que Dieu veuille permettre que ſon épouſe bien-aimée ait un chef ſi indigne d'elle, & qu'un homme convaincu de ſimonie devienne ſon vicaire ſur terre : Il ne permettra pas que ce palais qui a été la demeure de tant de ſaints papes, ſerve de logement à un ambitieux qui ne penſe qu'aux honneurs & aux biens temporels. C'eſt Dieu qui donne le pontificat & non pas les hommes : il détruira ces brigues injuſtes ; demain on verra clairement que c'eſt lui qui fait les papes ; ſi vous êtes véritablement chrétien, vous ne donnerez pas votre voix à un homme ſi indigne de ce rang. »

LXI. Il empêche qu'on ne choiſiſſe le cardinal de Roüen.

Ces paroles firent un ſi grand effet ſur l'eſprit du cardinal de Boulogne, qu'il changea auſſi-tôt de ſentiment, & promit de ne point donner ſa voix au cardinal de Roüen. Le lendemain de grand matin Piccolomini alla trouver le vice-chancelier, & lui demanda s'il étoit auſſi engagé dans le parti de l'archevêque de Roüen ; ce cardinal lui répondit qu'il n'a-

AN. 1458.

voit pû s'en défendre, parce que sa brigue étoit si forte, qu'il n'y avoit point à douter de son élection, que s'il la traversoit mal-à-propos, il ne feroit que s'attirer la haine du nouveau pape, & perdroit la charge de vice-chancelier dont il étoit assuré par écrit, en donnant sa voix au cardinal de Roüen. » Vous n'avez guere de penétration, lui repartit » Enée, de vous fier à l'écrit d'un homme qui n'a ni » foi ni religion: gardez votre promesse, & le car- » dinal d'Avignon aura la chancelerie qui lui est » promise aussi-bien qu'à vous, il y a apparence qu'il » manquera bien plutôt de parole à un Espagnol, » qu'à un homme de son pays. Seriez-vous assez foû » pour donner votre voix à un jeune homme qui est » d'une nation ennemie de la vôtre? Si vous n'avez » aucun égard au bien de l'église & de la chrétienté, » considerez votre interêt particulier, & voyez ce » que vous avez à craindre sous le pontificat d'un » pape François. »

LXII. Son discours au cardinal de Pavie vice-chancelier.

Le vice-chancelier écouta assez patiemment la remontrance de son ami, sans lui rien repliquer: & Piccolomini voyant que le cardinal de Pavie l'avoit écouté avec beaucoup d'attention, lui dit qu'il connoissoit bien qu'il étoit tellement engagé avec le cardinal de Roüen, qu'il ne pouvoit plus s'en dédire. » Il est vrai, lui répondit ce cardinal, que j'ai pro- » mis de donner ma voix pour n'être pas seul de » mon parti, étant assuré que l'archevêque de Roüen » sera pape. Je croyois, reprit Piccolomini, que » vous aviez un esprit plus solide, vous dégenerez » des vertus de vos ancêtres; votre oncle Martin » Brando cardinal de Plaisance, voyant que le pape

Jean XXIII. avoit passé les Monts, & retourné en « Allemagne, où il avoit voulu transferer le saint « siége sous prétexte du concile assemblé à Con- « stance, usa de tant d'adresse, qu'il le fit revenir en « Italie, en élevant au pontificat le cardinal Colonne « qui prit le nom de Martin V. De sorte que pour « combattre les sentimens de votre oncle qui rame- « na le pape d'Allemagne en Italie, vous voulez « d'Italie le faire passer en France: vous qui êtes Ita- « lien, vous voulez prendre le parti des François « contre ceux de votre nation. Esperez-vous qu'il « vous favorisera plûtôt que ceux de son pays? Vous « me diriez peut-être qu'il a promis de ne point sor- « tir d'Italie sans le consentement du sacré collége, « & qu'il ne pourra obtenir ce consentement. Mais, « dites-moi de grace, quand il voudra sortir d'Italie, « y aura-t-il un cardinal assez hardi pour combattre « ses sentimens? Vous serez le premier qui, après « en avoir reçu quelques graces, lui dira: Saint pere, « allez où il vous plaira. Qu'est-ce que l'Italie quand « un pape en est absent? Elle perd tout son lustre en « perdant le pape: & cependant vous consentirez à « ce qui doit ruiner votre patrie: ou le pape ira en « France, & l'Italie demeurera sans chef & sans pa- « steur: ou s'il demeure à Rome, nous aurons le cha- « grin de voir cete ville autrefois la maîtresse du « monde soumise à un étranger: nous deviendrons « les esclaves des François qui s'empareront de la Si- « cile. Vous avez vû que sous le pontificat de Cal- « lixte, les Catalans étoient maîtres de tout. Après « avoir éprouvé la tyrannie des Espagnols, vous «

AN. 1458.

» voulez-vous soumettre aux François : Vous vous » repentirez bien-tôt de leur avoir donné entrée en » Italie. Vous verrez le collége des cardinaux rem- » pli de François ; ils s'y rendront si puissans, qu'il » n'y aura plus de papes que de leur nation. Vous » voulez donc donner des fers à votre patrie ? A » quoi songez-vous de vouloir établir vicaire de JE- » SUS-CHRIST, un homme comme l'archevêque de » Roüen ? Est-ce avoir de la conscience, & le moin- » dre sentiment de pieté & de justice ? N'est-ce pas » manquer de prudence & de jugement ? N'avez- » vous pas dit plusieurs fois que l'église de Dieu se- » roit ruinée, si elle étoit gouvernée par ce cardi- » nal, & que vous aimeriez mieux mourir que de » consentir à son élection ? Pourquoi donc avez-vous » si-tôt changé de sentiment ? Est-ce que dans un » instant, de démon qu'il étoit, il est devenu un an- » ge ? ou vous-même d'ange de lumiere, êtes-vous de- » venu ange des tenébres ? Il faut que ce changement » se soit fait en vous, puisque vous approuvez l'a- » varice & l'ambition de cet homme. Qu'est devenu » l'amour que vous aviez pour votre patrie, que » vous préferiez autrefois à toutes les nations de la » terre ? J'aurois crû que vous ne l'auriez jamais » abandonné, quand même vous auriez vû vos plus » chers amis se révolter contre elle. Vous m'avez bien » trompé, ou plûtôt vous vous trompez vous- » même, & vous trompez votre patrie, si vous ne » sortez de cette erreur. »

XLIII. Le cardinal de Pavie se départ de l'archevêque de Roüen.

Le cardinal de Pavie fut si touché de ces paroles, qu'il ne put s'empêcher de répandre des larmes : & après quelques soupirs : Vous me rendez confus, dit-il,

AN. 1458.

dit-il, mais que puis-je faire ? j'ai donné ma parole, « si j'y manque, je passerai pour un homme sans foi. « Hé bien, reprit Piccolomini, aimez-vous mieux « trahir votre patrie que le cardinal de Roüen ? « Ces paroles acheverent de convaincre le cardinal de Pavie, & il promit de se départir de la brigue des François. Celui de Sainte Marie la Neuve ayant appris les brigues qu'on faisoit pour le cardinal de Roüen, qu'il haïssoit extrémement, & n'esperant pas d'être élevé au souverain pontificat, fit assembler tous les cardinaux Italiens, à la réserve de Prosper Colonne, dans la chambre du cardinal de Genes. Après leur avoir fait entendre les maux que l'on avoit à craindre, si l'on élisoit le cardinal de Roüen, il les exhorta à faire paroître de la fermeté, à s'attacher plûtôt au bien de l'église & de l'Italie, qu'à leurs interêts particuliers, & leur proposa Enée Piccolomini cardinal de Sienne, qui étant Italien & homme de mérite, étoit plus capable qu'aucun autre de remplir cette place. De sept cardinaux qui étoient présens, il n'y eut que Piccolomini qui combattit cette proposition, se confessant absolument indigne d'un rang si élevé.

LXIV. Le cardinal de Sainte Marie la Neuve propose Enée Piccolomini.

Peu de tems après on commença la messe, & quand elle fut achevée on alla au scrutin. On mit un calice d'or sur l'autel, & les cardinaux de Rimini, de Roüen & Colonne s'en approcherent pour examiner si tout se passoit dans l'ordre. Les autres cardinaux prirent leurs places, & se leverent les uns après les autres suivant leur rang d'ancienneté, pour aller mettre dans le calice le bulletin sur lequel ils avoient écrit le nom de celui à qui ils donnoient

AN. 1458.

leur voix. Piccolomini y étant allé à son tour, le cardinal de Roüen qui sçavoit bien qu'il lui étoit contraire, ne put s'empêcher de lui dire : Souvenez-vous de moi dans cette occasion. Ce qui marquoit son imprudence, puisque dans ce moment on ne pouvoit changer ce qui étoit écrit. Piccolomini ne lui répondit que ces paroles : Quoi ! vous vous adressez à moi qui ne suis qu'un petit ver de terre. Ensuite il reprit sa place. Le scrutin étant achevé, on mit la table au milieu de la chambre, & les trois cardinaux qui étoient auprès de l'autel, prirent le calice, & le renverserent sur cette table. En même tems on lut tout haut les noms de ceux qui étoient écrits dans les bulletins, afin qu'il n'y eût point de tromperie ; & l'on trouva que le cardinal de Sienne avoit neuf voix, celui de Rouen six, & les autres beaucoup moins.

LXV. On procede au scrutin pour l'élection d'un pape.

Mais comme aucun n'avoit le nombre suffisant, tous les cardinaux reprirent leurs places, pour voir si à l'*accessit* ils pourroient s'accorder, ce qui donna quelque esperance au cardinal de Roüen, quoique dans la suite il n'en tira aucun avantage. Ils gardoient tous un profond silence ; les plus jeunes attendant que les anciens parlassent. Enfin le vice-chancelier se leva, & dit qu'il donnoit sa voix à Piccolomini ; ce qui fut un coup de foudre pour le cardinal de Roüen. Le silence recommença encore pendant quelque tems, les cardinaux ne faisant connoître leurs pensées que par le mouvement de leurs yeux. Ceux qui avoient quelque prétention, voyant qu'on alloit élire Piccolomini, sortirent sous differens prétextes. Dans le même tems Jacques cardinal de

saint Anastase se déclara encore pour lui: ce qui consterna beaucoup ceux du parti contraire, parce qu'il ne lui falloit plus qu'une voix. Prosper Colonne voulant avoir la gloire de le faire pape, se leva pour lui donner la sienne. Mais les cardinaux de Nice & de Roüen l'arrêterent, lui reprochant qu'il leur manquoit de parole, parce qu'il avoit déja donné sa voix au cardinal de Roüen. Ce reproche ne lui fit pas changer d'avis, il dit hautement qu'il se déclaroit pour Piccolomini, & en même tems tous les autres le saluerent en qualité de pape. Ils reprirent ensuite leurs places, & confirmerent son élection d'un commun consentement. Piccolomini qui n'avoit que cinquante-trois ans, fut ainsi élû le vingt-septiéme du mois d'Août de cette même année, & prit le nom de Pie II.

LXVI. Enée Piccolomini cardinal de Sienne est élû pape, & prend le nom de Pie II.

Quelques momens après le cardinal Bessarion prenant la parole tant pour lui que pour les autres partisans du cardinal de Roüen, s'adressa au nouveau pape, & lui parla en ces termes: « Saint pere, « nous ressentons tous une joye parfaite de votre « exaltation; & il est aisé de voir par le choix qu'on « vient de faire de votre personne, que c'est le Saint-« Esprit qui préside dans tous les conclaves, & qui « conduit les sentimens des cardinaux suivant le but « qu'il s'est proposé dans le gouvernement de son « église. Si d'abord nous avons eu des pensées diffé- « rentes, c'étoit dans la crainte que vous ne pussiez « résister aux fatigues qui accompagnent cette di- « gnité, ayant une santé peu assurée, & étant souvent « incommodé de la goutte. Il nous sembloit que dans « les périls dont l'église est menacée pendant la guerre «

LXVI. Discours que lui fait le cardinal Bessarion.

AN. 1458.

» qu'on va faire aux infidéles, il falloit en la place
» que vous allez remplir, un homme plus jeune,
» plus agissant, & qui pût, sans s'incommoder, s'ex-
» poser à de grands voyages. Ce ne sont que vos in-
» firmitez qui nous ont empêché de vous donner
» nos suffrages; mais puisque Dieu en a disposé con-
» tre nos sentimens, il donnera à votre sainteté les
» forces nécessaires pour bien remplir tous les de-
» voirs de cette charge: & comme nous n'avons
» manqué que par ignorance, nous tâcherons par
» notre fidelité, & par l'exactitude de nos services,
» de réparer la faute que nous avons faite en vou-
» lant vous préferer le cardinal de Roüen.

LXVIII. Réponse du pape à ce discours.

Le nouveau pape répondit: » Vous avez jugé
» plus favorablement de ma personne que moi-mê-
» me, puisque vous ne trouvez en moi d'autre dé-
» faut que celui de ma mauvaise santé & de ma gou-
» te. Je me connois tout-à fait indigne du rang
» auquel on vient de m'élever, & je puis vous assu-
» rer que je l'aurois refusé, si je n'avois craint de
» condamner le jugement de ceux qui m'ont donné
» leurs voix, & de m'attirer la colere du ciel qui a
» fait déclarer pour moi les deux tiers du sacré col-
» lége. Quoique je veüille me conformer à la voca-
» tion divine, je ne laisse pas d'approuver le procedé
» de ceux qui ont nommé le cardinal de Roüen, puis-
» qu'après avoir suivi, en donnant leurs voix, les
» mouvemens secrets de leur conscience, ils n'ont
» pas laissé de confirmer mon élection, lorsqu'ils
» l'ont regardée comme l'ouvrage du Saint-Esprit.
» Je vous traiterai tous également comme mes fre-
» res, puisque vous avez tous fait votre devoir, quoi-

AN. 1458.

qu'avec une conduite differente. « Ensuite il quitta ses habits, & prit la tunique blanche, après avoir juré d'observer les déliberations que le sacré collége avoit faites trois jours auparavant. Il s'assit sur l'autel, & y fut adoré de tous les cardinaux qui allerent l'un après l'autre lui baiser les pieds, les mains & la bouche. Aussi-tôt après on annonça au peuple par la fenêtre, que le cardinal de Sienne avoit été élû pape, & qu'il avoit pris le nom de Pie II.

Aussi-tôt que les domestiques furent informez de l'élection, ils allerent piller la cellule du cardinal de Sienne, ses livres & sa vaisselle d'argent. L'insolence du menu peuple alla plus avant; les premiers qui entrerent dans cette cellule en abattirent les murailles, & en emporterent les marbres dont elle étoit bâtie; ils passerent même aux cellules des autres cardinaux, où ils firent les mêmes désordres, n'étant pas bien informez du nom du pape. Ils s'arrêterent long-tems dans celle du cardinal de Genes dont ils confondirent le nom avec celui du cardinal de Sienne, mais quand l'élection fut verifiée, la joye fut universelle, on entendoit par tout retentir le nom de Sienne; le peuple qui peu de tems auparavant avoit pris les armes, les quitta aussi-tôt qu'il apprit que Piccolomini avoit été fait pape. Rome qui quelques momens auparavant sembloit une place de guerre, devint tranquille dans un instant; & l'on ne vit dans toutes les ruës que des tables dressées & des feux d'artifice.

LXIX. Joye dans Rome pour l'élection du pape.

Le pape fut conduit dans l'église de saint Pierre, & après être monté sur le grand autel, aux pieds duquel sont les tombeaux des saints Apôtres, il s'assit sur le trône qu'on lui avoit préparé, & y fut adoré

AN. 1458. des cardinaux, ensuite des évêques, & enfin de tout le peuple qui vint en foule lui baiser les pieds. Pendant la nuit on mit des lanternes à toutes les fenêtres, & des flambeaux au haut des tours; on n'entendoit dans toutes les ruës que le bruit des tambours & des trompettes accompagné de cris de joye. Enfin les réjoüissances furent si grandes, que les plus âgez avoüoient qu'ils n'en avoient jamais vû de pareilles.

Les principaux barons de Rome monterent sur des chevaux blancs, & se rendirent sur le soir au palais avec des flambeaux allumez pour saluer le nouveau pape. Ils étoient en si grand nombre que les premiers étoient déja arrivez à l'église de saint Pierre, qu'il y en avoit encore un grand nombre au château Saint-Ange, d'où ils étoient partis. Cette joye se répandit dans les autres villes d'Italie, sur-tout à Sienne dont les habitans se distinguerent par leur magnificence, quoique les principaux seigneurs de cette république eussent été les ennemis du nouveau pape étant évêque de leur ville & cardinal.

LXX. Histoire & caractere de Pie II.

Platin. in Pium II. Æn. Sylvius, ep. 384. 385. 386.

Pie II. étoit né à Corsigny petite ville à dix milles de Sienne, où étoit la maison de ses prédecesseurs. Son pere se nommoit Sylvius Piccolomini, & sa mere Victoire Forteguerra, d'une bonne famille, qui toutefois n'étoit pas ancienne. Mr. Dupin dit que ce fut à Pienza qu'il vint au monde l'an 1405. dans le territoire de Sienne où son pere étoit en exil, mais cela n'est pas contraire à ce que l'on vient de dire; parce que Pie II. pour illustrer le lieu de sa naissance qui s'appelloit auparavant Corsigny ou Corsignana, l'érigea ensuite en ville épiscopale à laquelle il donna le nom de Pienza, de son nom de Pie. Victoire Forte-

guerra ſa mere étant enceinte de lui, avoit ſongé qu'elle accouchoit d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier ſur la tête, elle crut qu'Enée ſeroit la honte & le deshonneur de ſa famille : mais la ſuite juſtifia le contraire. Il fut élevé avec aſſez de ſoin, & fit beaucoup de progrès dans les belles lettres. Après avoir fait ſes études à Sienne il alla en 1431. au concile de Baſle avec le cardinal Dominique Capranica qu'on appelloit de Fermo, parce qu'il étoit adminiſtrateur de cette égliſe. Enée fut ſon ſecretaire, & n'avoit alors que vingt-ſix ans. Enſuite il exerça la même fonction auprès de quelques autres, & du cardinal Albergati qui l'envoya en Ecoſſe. A ſon retour il fut honoré par le concile de Baſle des charges de reférendaire, d'abbréviateur, de chancelier, d'agent genéral, fut envoyé pluſieurs fois à Straſbourg, à Francfort, à Conſtance, en Savoye, chez les Griſons, & fut pourvû de la prévôté de l'égliſe collegiale de ſaint Laurent de Milan. Au milieu de ſes négociations il publioit toujours quelque ouvrage; ce fut alors qu'il compoſa ceux qui étoient favorables au concile de Baſle, & déſavantageux au pape Eugene IV. Il changea de ſentiment dans la ſuite, lorſqu'il fut devenu pape, comme on le voit par la bulle du vingt-quatriéme d'Avril 1463. qui eſt au commencement du recuëil de ſes œuvres, & dans laquelle il retracte tout ce qu'il avoit écrit autrefois en faveur de ce concile, & fait défenſe d'appeller des jugemens du pape à aucun concile. AN. 1458.

Felix V. voulut l'avoir pour ſecretaire; & l'empereur Frederic l'appella en 1442. pour exercer le même

AN. 1458.

emploi auprès de sa majesté Imperiale, qui l'honora de la couronne poëtique, & l'employa en differentes ambassades, à Rome, à Milan, à Naples, en Boheme & ailleurs. Le pape Eugene IV. dont il avoit combattu les interêts dans ses écrits, fit néanmoins beaucoup d'estime de son génie; & le pape Nicolas V. lui confera l'évêché de Trieste qu'il quitta quelque tems après pour celui de Sienne. Le même pape se servit de lui en qualité de nonce dans l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, la Boheme & la Silesie, où il réüssit très-bien, & fit des merveilles dans les diétes de Ratisbonne & de Francfort qu'il fit assembler pour former une ligue contre les Turcs. La mort de Nicolas V. fit échoüer ce projet. Callixte III. qui fut son successeur, arrêta à Rome l'évêque de Sienne qui vouloit s'en retourner en Allemagne, & le fit cardinal en 1456. Enfin lorsque ce pape fut mort, on le choisit pour remplir sa place, comme on vient de le rapporter. Nous avons ses œuvres en un volume imprimé à Basle en 1551. Le recueil de ses lettres a été aussi imprimé à Nuremberg, à Louvain & à Lyon. Son secretaire Jean Gobelin Persona a écrit son histoire en douze livres, ou, selon les meilleurs critiques, a prêté son nom à ce pape, que lui-même l'a composée. Elle a été imprimée à Rome *in*-4°. en 1584. & 1589. & à Francfort *in fol.* en 1614.

LXXI. Divers sentimens des princes sur l'élection du pape.

Quoique son élection ne fût pas également approuvée de tous les princes, toutefois ils en parurent à l'extérieur assez contens. Ferdinand roi de Naples en témoigna beaucoup de joie; Alphonse son prédecesseur & son pere ayant été intimes amis du cardinal de Sienne. Quoique François Sforce duc de Milan

lan eût desiré qu'un autre eût été élevé à cette dignité, il ne laissa pas d'ordonner des réjoüissances publiques dans tous ses états au sujet de cette élection. Le duc de Modene qui avoit de l'obligation à Piccolomini, parce qu'il s'étoit employé auprès de l'empereur Frederic pour lui faire donner l'investiture de ce duché, ne voulut pas se montrer ingrat de ses bienfaits, afin qu'il lui continuât sa protection dans un tems où il étoit plus en état de lui faire de bien. Il fit faire un feu d'artifice à Ferrare, ensuite un tournois magnifique, & n'oublia rien pour marquer sa joye & sa reconnoissance. Les marquis de Mantouë, de Monferrat & de Saluces qui étoient aussi amis du pape firent leur devoir en cette occasion. Les Venitiens & les Florentins ne furent pas contens, parce qu'ils étoient anciens ennemis des Siennois; & ils furent si peu maîtres de leur ressentiment, que si quelqu'un de Sienne leur disoit dans les ruës en les saluant, Dieu vous conserve, ils répondoient par des injures. Ils ne laisserent pas toutefois d'envoyer des ambassadeurs à Rome pour féliciter le nouveau pape. L'empereur Frederic qui avoit fait donner à Piccolomini le chapeau de cardinal, apprit son élection avec plaisir. Le roi d'Espagne en ressentit aussi beaucoup de joye. Mais ceux de France, d'Ecosse, de Dannemarck, de Pologne, de Hongrie & de Chypre n'en parurent pas fort satisfaits.

LXXII. Mort du cardinal Capranica de Fermo.

Dans le tems qu'on faisoit les obséques du pape Callixte, le cardinal Dominique Capranica mourut. Il fut beaucoup estimé pour son érudition, pour son experience dans les affaires, & pour ses mœurs; on pensa même à lui pour le faire succeder à Callixte,

AN. 1458.

ſelon quelques hiſtoriens. Tous les gens de bien le pleurerent ; & Gobelin dit que ç'eût été un modele achevé de vertu, s'il eût été moins ſujet à la colere. Il a compoſé quelques ouvrages qui ſont une introduction pour le gouvernement du pontificat, un traité de l'art de bien mourir, un diſcours à Alphonſe roi de Naples, & quelques autres.

LXXIII. Mort de Maphée Vegius. *Dupin, Bibl. des Aut. 15. ſiecle pag 45. tom. XII. edit. d'Holl.*

Dans la même année mourut encore Maphée Vegius de la ville de Lodi proche Milan, dataire de Martin V. Il eſt des auteurs de ſon ſiécle, dit Mr. Dupin, celui qui a écrit le plus utilement, le plus agréablement & le plus élegamment. Le meilleur & le plus travaillé de ſes ouvrages eſt un traité de l'éducation chrétienne des enfans, dans lequel il parle avec beaucoup de ſolidité des devoirs des peres & meres, des études des enfans, & des vertus qu'on doit leur inſpirer. Il eſt plein d'une morale très-chrétienne & d'une ſageſſe peu commune. Les ſix livres du même auteur, de la perſevérance dans la religion, contiennent une pieté très-ſolide, & des inſtructions très-utiles pour y faire de grands progrez, & pour entretenir & conſerver des ſentimens de pieté & de religion ; auſſi-bien que les diſcours des quatre dernieres fins de l'homme, qu'il traite avec beaucoup de nobleſſe. Le dialogue de la verité exilée eſt un jeu d'eſprit. On a encore de lui un ſupplément du douziéme livre de l'Eneïde de Virgile, & quelques pieces de poëſie & d'éloquence.

LXXIV. Couronnement du pape Pie II. *Platina in vita Pii II.*

Pie II s'étant fait couronner à Rome le troiſiéme de Septembre, donna avis de ſon élection à tous les princes chrétiens, & demanda humblement leurs prieres. Il écrivit de même à l'univerſité de Paris. Sa

lettre eſt du quatriéme du mois de Décembre. Comme il étoit perſuadé que les Turcs feroient toujours de grands progrez, tant que les princes chrétiens ſeroient diviſez, il s'appliqua à les réunir; & comme il étoit très-diſpoſé à recevoir les conſeils de ceux qui doivent contribuer au ſecours de la religion chrétienne contre les infidéles, il convoqua une aſſemblée à Mantouë, comme en un lieu fort commode, & il y invita tous les princes chrétiens, pour déliberer des moyens d'empêcher les conquêtes des Turcs. Quoiqu'il ne fût pas bien intentionné pour la France, à cauſe de la pragmatique-ſanction dont il avoit été toutefois un des principaux auteurs, lorſqu'il étoit au concile de Baſle tout à fait déclaré contre Eugene IV. il ne laiſſa pas d'écrire au roi Charles VII. pour le prier de ſe trouver à Mantouë en perſonne dans le mois de Juin de l'année ſuivante, auquel tems elle étoit indiquée. Sa lettre eſt du troiſiéme du mois d'Octobre.

Æneas Sylvius epiſt. 384.

LXXV.
Il convoque l'aſſemblée de Mantouë, & en écrit au roi de France.

Æneas Sylvius, epiſt. 385.

Il exhorte le roi comme le prince le plus pieux & le principal défenſeur de la religion chrétienne, à honorer cette aſſemblée de ſa préſence, parce qu'on tireroit de grands avantages de ſes ſages conſeils dans une affaire de ſi grande importance; & que les autres princes, les nations & les royaumes voyant le fils aîné de l'égliſe ſe trouver en perſonne à cette aſſemblée pour la défenſe de la cauſe commune, auroient honte de ne pas ſuivre ſon exemple. Il ajoûte que ſi ſa majeſté n'y peut venir elle-même, elle y envoye du moins ſes ambaſſadeurs avec un plein pouvoir, non-ſeulement touchant l'affaire pour laquelle on devoit s'aſſembler, mais auſſi pour ce qui regarde la

AN. 1458.

paix ou la tréve avec ceux qui étoient en differend avec la France; afin que tous les fidéles jouissant d'une paix constante & solide, on pût consommer l'ouvrage dans une parfaite union. Il représente au roi qu'il a justement herité de ses prédecesseurs le nom de Très-Chrétien, pour avoir dignement défendu la religion de JESUS-CHRIST, & que Dieu ne lui a donné une portion de sa puissance, que pour être le protecteur de son troupeau dans ces fâcheuses conjonctures. Enfin il lui fait sçavoir qu'on a exprès choisi Mantouë, afin qu'il y pût venir plus commodement, ou du moins quelque prince du sang en sa place. Dans la réponse que le roi fit à cette lettre, il louë le pape de ses pieux desseins, & promet d'assembler les prélats, les grands seigneurs & autres personnes considérables de son royaume, pour traiter plus mûrement de cette affaire. Il l'assure aussi qu'il lui fera sçavoir ce qu'on auroit déterminé par ses ambassadeurs ausquels il donneroit des pleins pouvoirs.

LXXVI. Réponse du roi de France au pape. *Æn. Sylvius epist. 386. Cochlée hist. Hussit. lib.*

LXXVII. Le pape écrit à Pogebrac roi de Boheme. *Cochl. hist. Hussit. lib. 12. pag. 416.*

Pie II. écrivit aussi aux autres princes en des termes conformes à leur état & à leur condition: Il invita pareillement Pogebrac à cette assemblée, & ne fit point difficulté de lui donner la qualité de roi de Boheme, à l'exemple de Callixte III. parce qu'il avoit abjuré au moins exterieurement son herésie. Pogebrac répondit au pape qu'il ne pouvoit pas se trouver en personne à l'assemblée de Mantouë, ayant à réduire les Silesiens qui perseveroient dans leur révolte: mais il promit d'y envoyer ses ambassadeurs.

LXXVIII. Le cardinal Bessarion envoyé à l'empereur & aux

Comme l'empereur étoit par sa qualité celui qui devoit faire le premier pas & le plus grand éclat, le cardinal Bessarion lui fut envoyé par le pape, de mê-

AN. 1458.

me que vers tous les autres princes d'Allemagne, pour les solliciter tous ensemble à concourir unanimement pour un si noble dessein : mais il y trouva les affaires tellement embarrassées par la mésintelligence de ces princes, & par la disposition qu'il y avoit déja à une rupture ouverte, qu'on n'eut pas seulement le loisir de lui donner audience. Matthias roi de Hongrie étoit irrité contre l'empereur, de ce qu'il refusoit de lui rendre la couronne sacrée dont sa majesté Imperiale s'étoit emparée, & sans laquelle néanmoins, suivant une coutume superstitieuse de cet état, il n'avoit que le nom de roi, la possession du royaume ne lui pouvant être justement acquise que par l'imposition de cette couronne. Pogebrac sensible aux oppositions ouvertes & secretes que l'empereur formoit tous les jours, & qu'il continuoit de fomenter contre son établissement dans le royaume de Boheme, s'ouvroit de bon cœur à toutes les propositions qu'on lui faisoit pour détrôner Frederic. Albert IV. & Sigismond I. duc d'Autriche, l'un frere & l'autre cousin germain de sa majesté Imperiale, le prince de Baviere, les électeurs de Mayence, & palatin du Rhin, & presque toute l'Allemagne, étoient de la partie ; tellement que la tempête grossissoit tous les jours par le concours des puissances qui venoient en foule. L'orage étoit prêt à tomber sur Frederic, si son bonheur & l'amitié du marquis de Brandebourg, qui s'y opposa fortement, ne lui eussent épargné cette disgrace, en le garantissant d'une chûte presqu'infaillible.

autres princes d'Allemagne.

LXXIX. Troubles qui regnent en Allemagne.

Il est vrai qu'il appaisa Matthias & Pogebrac par les assûrances secrettes qu'il leur fit donner, au pre-

AN. 1458.

mier, de lui rendre la couronne de Boheme: au second, de cesser desormais de traverser son établissement par aucune voye directe ou indirecte, & d'appuyer encore ses interêts auprès du pape qu'il sçavoit lui être contraire, & de ménager si adroitement les dispositions du saint siége, qu'il empêcheroit toujours qu'on y procedât au préjudice de sa couronne. Ces mesures étant prises par l'empereur, il fallut nécessairement que la conspiration échouât, & que ceux qui s'y trouvoient encore engagez, essuyassent tous les ressentimens de Frederic, qui n'osant attaquer les électeurs qui sembloient avoir consenti au projet de la disgrace; ou peut-être ne voulant pas tout à la fois s'attirer tant de puissances, s'attacha seulement à agir contre les deux princes de sa maison Albert & Sigismond, comme aux deux principaux mobiles de la conspiration qui s'étoit tramée contre son autorité. Tous ces troubles lui servirent d'excuses auprès du pape, pour ne se point trouver à l'assemblée de Mantouë.

LXXX. L'empereur ménage les rois de Hongrie & de Boheme.

LXXXI. Le pape confirme le royaume de Naples à Ferdinand.

La mort du pape Callixte ayant fini toutes les difficultez qui empêchoient l'investiture & le couronnement de Ferdinand pour le royaume de Naples, Pie II. qui lui succeda, fut bien-aise d'avoir la protection de ce prince, pour retirer des mains de Piscinin les villes d'Assise, de Gueldo & de Nicera, dont il s'étoit emparé avec les troupes du feu roi Alphonse qu'il commandoit. Ferdinand lui fit rendre ces places, & lui ceda Benevent & Terracine que son pere avoit retenuës, & que le pape prétendoit être du domaine de l'église. Pie II. par reconnoissance lui envoya à Naples le cardinal des Ursins pour le couron-

Spond. ad ann. 1458. n. 12.

ner & le mettre en possession du royaume, sans avoir égard aux oppositions de René d'Anjou & de Jean duc de Calabre son fils, qui étoit alors à Genes dont on l'avoit fait gouverneur, pour s'opposer à Alphonse. Cependant en faveur de ces deux princes, on ajoûta dans l'acte d'investiture, sans préjudice du droit d'autrui, outre les autres conditions qu'on avoit coutume de mettre dans l'inféodation du royaume. Ferdinand de son côté, pour ne pas paroître ingrat envers le pape maria une de ses sœurs avec Antoine Piccolomini neveu de sa sainteté, & lui donna le duché d'Amalfi pour sa dot, avec une grande somme d'argent que Meyer fait monter à six-cent mille écus d'or; son pere Alphonse, à ce qu'on disoit, lui ayant laissé plus de six millions. Piccolomini fut fait intendant de justice dans tout le royaume de Naples. Par cet accord Ferdinand devint paisible possesseur de ces états.

Vide Baron. tom. XI. annal. ann. 1097. & epitom. eod. anno n. 26.

Collenut l. 6. apud Meyerum ex Monstrelet.

LXXXII. Mahomet II. prend Corinthe & rend le le Peloponese tributaire.

Tout n'étoit pas si tranquille en Orient. Mahomet II. empereur des Turcs s'empara dans cette année de Corinthe qu'il prit par force, & rendit tout le Peloponese tributaire, pendant que les deux freres Paleologues Demetrius & Thomas se faisoient la guerre, travailloient à leur propre ruine, & sollicitoient les Latins à les secourir. Phranzès déplore ici l'aveuglement de ces princes sur qui la colere de Dieu éclatoit d'une maniere si visible; & Chalcondyle ajoûte, qu'il ne se passoit point d'année que les infidéles n'enlevassent quelque chose aux Chrétiens. Il compte deux empires, douze royaumes, un grand nombre de provinces, deux cens villes considerables; de sorte que si Dieu n'eût abregé les jours

Phranz. lib. 3. cap. 3. Chancondyl. l. 9. ch. 1.

AN. 1458.

de Mahomet, il se seroit peut-être rendu maître de toute l'Italie, sur laquelle il avoit déja gagné beaucoup de terrain.

LXXXIII. Gennadius se demet du patriarchat de Constantinople.

Gennadius qui avoit été élu patriarche de Constantinople, & instalé par Mahomet après la prise de cette ville, assembla les évêques, le clergé & les principaux du peuple, & renonça en leur présence au patriarchat qu'il avoit possedé durant cinq ans & quelques mois. Il se retira au monastere de S. Jean Prodome en Macedoine, où il finit ses jours en paix, quelques instances qu'on lui fît pour l'arrêter à Constantinople. On lui donna pour successeur un certain Isidore homme simple & de mœurs reglées; mais il ne jouit pas long-tems de cette dignité. Joasaf fut mis en sa place, homme fort paisible, & qui haïssoit les disputes.

Voyez la contin. de cette hist. to. 22. l. 110. n. 121.

LXXXIV. Le roi de France fait la guerre aux Anglois.

En France le roi Charles VII. souffroit avec peine que les Anglois fussent encore maîtres de Calais & de Guines en Picardie. Dans le dessein de retirer ces places de leur domination, il fit un traité avec Christiern I. roi de Dannemarck, par lequel ce dernier s'obligeoit de fournir à la France quarante vaisseaux & six à sept mille hommes à la solde du roi Charles, & qui seroient employez contre l'Angleterre. Ce traité avoit été conclu dès l'an 1456. sans qu'on voye qu'il ait été exécuté, sans doute parce que le roi de Dannemarck étoit broüillé avec le roi d'Ecosse allié de la France. Cela n'empêcha pas le roi d'attaquer les Anglois, il le fit même à la sollicitation de la reine d'Angleterre, qui voyant que Richard duc d'Yorck vouloit se rendre maître absolu des affaires, & usurper la royauté sur la maison de Lancastre, pour

la

la faire entrer dans la sienne, employa le crédit de René d'Anjou son pere, pour engager le roi de France à s'opposer aux desseins du duc d'Yorck. Charles VII. y consentit, & chargea le senéchal de Brezé de cette entreprise. Le senéchal équipa une flotte à Honfleur, qui fit voile le vingtiéme d'Août de l'année précedente avec quatre mille hommes, & arriva le vingt-huitiéme sur les côtes d'Angleterre vers Sandwick. AN. 1458.

LXXXV. Prise de Sandwick en Angleterre par les François.

La descente se fit sans opposition du côté de la mer, & Pierre de Louvain se rendit maître du port; mais il n'en fut pas de même du côté de la terre ferme, où Brezé avoit envoyé dix-huit cens hommes avec de braves officiers. Les François forcerent un boulevart, entouré d'un fossé plein d'eau, d'où ils chasserent les Anglois qu'ils poursuivirent l'épée à la main jusques dans la ville où ils entrerent pêle-mêle avec leurs ennemis. On s'y battit vigoureusement de part & d'autre; mais les Anglois furent contraints de céder & de sortir de la ville qui fut pillée par ceux qui y étoient entrez; pendant que le bailli d'Evreux étoit dehors avec ses troupes, pour empêcher les milices Angloises qui accouroient de toutes parts, de s'emparer des portes. Il soutint leurs attaques pendant dix heures: & cette résistance fut cause que le senéchal de Brezé prit le parti d'abandonner la ville, & de faire embarquer ses soldats sur les cinq heures du soir, ce qui se fit avec beaucoup d'ordre. L'on fut à l'ancre à la vûë de la ville, encore trois jours, après lesquels on mit à la voile, & l'on arriva heureusement à Honfleur avec tout le butin qu'on avoit fait pendant l'action, & un grand nombre de prison-

Matthieu Couci, hist. de Charles VII. p. 376.

AN. 1458.

niers dont les François tirerent de grosses rançons. Mais cet avantage ne rétablit pas les affaires de Henri, & n'empêcha pas que le duc d'Yorck ne continuât toujours ses poursuites pour chasser le roi légitime, & s'emparer de la royauté.

LXXXVI. Réconciliation des deux partis des Lancastres & des Yorcks.

Le roi d'Angleterre, pour réünir les Lancastres & les Yorcks, avoit pris occasion de la descente des François, & leur avoit représenté l'interêt qu'ils avoient tous de s'opposer à l'ennemi commun, qui profitant de leurs divisions, les venoit insulter jusques chez eux, après leur avoir enlevé tant de belles provinces au-delà de la mer. Il dépêcha differens couriers à tous les princes de l'une & l'autre maison, & fit dire en particulier au duc d'Yorck & à ses amis, qu'ils pouvoient tout esperer de lui. Chacun se trouva à une assemblée convoquée à ce sujet; mais les partis étoient séparez: celui de Lancastre qu'on appelloit de la Rose-rouge, occupoit les maisons des fauxbourgs; & celui d'YORCK, de la Rose-blanche, logeoit dans la ville; le roi au milieu demeurant dans l'évêché, pour servir de barriere aux deux factions. Les Lancastres tenoient leur assemblée dans le chapitre de Westminster, & ceux de la faction d'Yorck dans le couvent des moines noirs. Après quelques contestations, on se trouva d'accord, on se promit solemnellement un oubli entier du passé, & une union constante pour l'avenir. On fit même des processions dans lesquelles la reine étoit conduite par le duc d'Yorck son plus cruel ennemi.

LXXXVII. La guerre recommence, & le duc d'Yorck leve une armée.

Mais peu de jours après l'on s'apperçut aisément que l'antipathie n'étoit pas éteinte. Un jour que le comte de WARVICK sortoit du conseil du roi, un de

ses gens prit querelle avec un domestique du roi, le tua brusquement, & prit la fuite. Les gardes n'ayant pû l'arrêter, s'en prirent au comte son maître, & le maltraiterent de paroles. C'en fut assez pour recommencer la guerre : le duc d'YORCK publia par tout que la reine avoit violé la paix. Il commanda au comte de Salisberi de s'avancer vers Londres avec cinq mille hommes, d'aller demander justice au roi contre la reine même, & en cas de refus d'entrer en action, pendant qu'il lui préparoit du secours. La reine le prévint, & envoya au-devant de Salisberi le baron d'Andelay qui fut tué & défait sur la place. Le duc d'YORCK après cet avantage croyoit pouvoir aller jusqu'à Londres avec d'autant plus de facilité, que le comte de Warvick lui avoit amené des troupes de Calais. Mais la reine qui avoit des espions partout, ayant été avertie de ses desseins, lui débaucha André Trolop le plus experimenté de ses capitaines, qui avoit fait la guerre en France avec beaucoup de réputation ; & Trolop eut assez de crédit pour se faire suivre des meilleures troupes du duc. Il se rendit avec elles à l'armée royale. Le duc étonné de cette désertion, & appréhendant quelque nouvelle trahison, fut obligé de se retirer en Irlande. Les comtes de Salisberi & de Warvick passerent la mer, & s'en allerent à Calais : ce qui rendit la paix à l'Angleterre pour quelque tems.

AN. 1458.

Polyd. Virg. hist. Ang.

LXXXVIII. Il est contraint de se retirer en Irlande.

La France sur la fin de cette année perdit un de ses alliez en la personne d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France. Il étoit second fils de Jean V. & de Jeanne de Navarre, & étoit né le vingt-quatriéme d'Août 1393. Il portoit le titre de

AN. 1458.

comte de Richemont, & c'est sous ce nom qu'il prit le parti de la maison d'Orleans, & qu'il donna souvent des marques de sa valeur, sur-tout à la bataille d'Azincourt en 1415. où toutefois il fut fait prisonnier par les Anglois jusqu'en 1420. Il eut toujours le cœur très-François, quoique durant les divisions de la maison royale de France, il eût suivi le parti des Anglois, parce que le roi & la reine de France s'étoient livrez à eux contre le dauphin leur propre fils. A son retour d'Angleterre il se joignit au duc de Bourgogne, mais le dauphin étant devenu roi sous le nom de Charles VII. le mit dans ses interêts, le fit connétable de France le septiéme Mars 1424. & lui assura la possession du duché de Touraine que Charles VI. son pere lui avoit déja donné. Il battit en Normandie & en Poitou les Anglois, & gagna la bataille de Patay en Beausse en 1429. Il s'emploïa pour la réconciliation du duc de Bourgogne avec le roi, & ménagea adroitement la réduction de la ville de Paris, où il entra en 1437. Il succeda au duché de Bretagne par la mort de Jean VI. son frere & de ses neveux François I. & Pierre II. Mais il ne le garda pas longtems, étant alors âgé de soixante quatre ans. Quoique duc de Bretagne il conserva toujours la charge de connétable, disant qu'il vouloit honorer dans sa vieillesse une charge qui l'avoit honoré lui-même dans un âge moins avancé. Il mourut à Nantes le vingt-sixiéme Décembre 1458. François de Bretagne II. duc de ce nom, qu'on nommoit le comte des Vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne, lui succeda, & fit hommage au roi à Montbason le vingt-huitiéme Février de l'année suivante 1459.

LXXXIX.
Mort d'Artus III. duc de Bretagne, & connétable de France.

D'Argentré, hist. de Bretagne.

AN. 1459.

XC.
Le pape part de Rome pour se rendre à Mantouë.

Platina in vita Pii II.
Comment. Pii II. lib. 2.

Au commencement de cette année le pape fit tous les préparatifs néceſſaires pour l'aſſemblée qu'il avoit convoquée à Mantouë : il partit de Rome le dix-huitiéme de Février, & y laiſſa le cardinal Nicolas de Cuſa ſon légat, le prince de Colonne en qualité de gouverneur, avec quelques cardinaux, auditeurs de Rote & avocats, afin d'y tenir la cour, comme s'il eût été préſent. Il fit même un décret du conſentement du ſacré college, qui portoit que ſi Dieu diſpoſoit de lui, & qu'il vînt à mourir hors de Rome, on ne pourroit élire ſon ſucceſſeur ailleurs que dans cette même ville. Il fit ſon voyage à petites journées, s'arrêtant dans les villes plus ou moins ſelon le beſoin des affaires. Il celébra le vingt-deuxiéme de Février la fête de la chair de ſaint Pierre à Corſignana lieu de ſa naiſſance, où il fit bâtir une ville qu'il nomma Pienza. De-là il vint à Sienne qu'il érigea en archevêché, ſous la juriſdiction duquel il mit les quatre évêchez voiſins par une bulle expreſſe du vingt-troiſiéme d'Avril, & en fit Antoine Piccolomini ſon neveu le premier archevêque, l'ayant déja nommé évêque de cette ville dès le premier jour qu'il fut élu pape. Ce fut à Sienne qu'il reçut les ambaſſadeurs de l'empereur Frederic, & des rois de Caſtille, de Hongrie, de Portugal, de Boheme, des ducs Philippe de Bourgogne & Albert d'Autriche, des marquis de Brandebourg Frederic & Albert. Comme les Allemands ſupportoient avec peine que le pape donnât à Matthias la qualité de roi de Hongrie, parce que les barons du pays, à ce qu'ils diſoient, avoient élu l'empereur pour leur roi; il leur répondit, que leurs plaintes n'étoient pas juſtes,

AN. 1458. qu'il ne pouvoit se dispenser d'appeller rois ceux qui occupoient les royaumes, que c'étoit la coutume du saint siége, & que Callixte son prédecesseur en avoit usé de même envers Pogebrac roi de Boheme.

Tous ces ambassadeurs ayant rendu publiquement leurs devoirs & leur obéïssance au pape dans l'église, celui du roi de Boheme voulut faire ses soumissions dans un consistoire secret, dans l'appréhension de faire perdre à son maître une partie de son royaume s'il se soumettoit entierement au saint siége. Il est vrai que Pogebrac avoit abjuré son herésie l'année précedente; mais chacun étoit persuadé que cette abjuration n'étoit pas sincere, & que ce prince vouloit faire servir les choses les plus saintes au dessein qu'il avoit de demeurer paisible possesseur de la Boheme. C'est pourquoi les députez des Silesiens protesterent qu'ils ne vouloient point reconnoître Pogebrac pour leur roi, se plaignirent que le pape l'eut ainsi qualifié dans ses lettres, & demanderent du secours pour se garantir du péril où la religion catholique se trouvoit dans leur pays. Sur cela le pape leur promit d'écrire au roi de Boheme, de l'exhorter à ne les point troubler, & de l'avertir de renvoyer au saint siége tous les differends qui naîtroient à ce sujet; & il ajoûta, que si le roi n'obéïssoit, il y pourvoiroit autrement. Pour commencer à exécuter sa promesse, il envoya en Boheme Jerôme archevêque de Créte. & François de Tolede archidiacre de Seville. Ils arriverent à Prague sur la fin du mois d'Octobre, & après avoir porté le roi à la paix, ils passerent à Breslaw pour en conferer avec les principaux de la ville & du clergé. Ils retournerent à Prague à la fin de

XCI. Plaintes de Silesiens contre Pogebrac roi de Boheme

Cochlée. hist. Hussit. lib. 2.

Décembre avec des envoyez de Breslaw, & après toutes ces négociations, on conclut à la paix qui fut faite à ces conditions : Que le roi ne conserveroit plus de haine ni d'animosité contre la ville & le clergé de Breslaw, ni aucune autre de celles qui avoient entré dans leur parti, & qui l'avoient favorisé : Qu'il conserveroit tous les privileges : Qu'il défendroit les droits & la liberté des églises : Qu'il feroit respecter & garder les censures ecclésiastiques dans tous ses états : Qu'il les protegeroit contre tous ceux qui voudroient introduire des heréfies dans la ville & le diocése de Breslaw & ailleurs : Qu'il accorderoit à ladite ville trois années de tréve avant que de lui prêter hommage; que cependant ils promettoient de lui obéïr comme des fidéles sujets, & de confirmer cette promesse par l'engagement ordinaire après ce terme de trois années. Le roi de Boheme admit toutes ces conditions, & promit obéïssance au saint siége, & de défendre avec zele la foi orthodoxe. Ce fut ainsi que la paix fut concluë, & l'acte scellé le treiziéme de Janvier 1460. & le dix-huitiéme les envoyez se retirerent de Prague, & le roi s'achemina le même jour vers la Moravie. La Boheme eût pû être heureuse en effet sous le regne de Pogebrac, si Roquesane ne lui eût pas inspiré ses erreurs dès son enfance, en ne lui débitant que des calomnies contre l'église Romaine, & lui faisant accroire qu'il vivoit dans sa religion suivant le concordat du concile de Basle, que les Hussites n'observoient cependant en aucune maniere. C'est ce qui fit que ce prince aima mieux s'exposer à toutes sortes de perils, que de quitter ses premiers sentimens.

AN. 1459.

AN. 1459.

XCII.
Le pape nomme à Prague un administrateur de l'église.
Cochlée hist. Hussit. lib. 2.

Ce qui excita de nouveaux troubles dans ce royaume, fut que le pape y envoya Venceslas docteur en droit canon, & déja doyen de l'église catholique de Prague, pour être administrateur de l'archevêché. Ce doyen partit de Rome & vint à Prague; il y fit lire publiquement les lettres apostoliques par lesquelles il étoit pourvû de cette dignité. Le premier magistrat de la ville, & les partisans de Rocquesane s'y opposerent fortement, parce qu'ils prétendoient que l'archevêché ayant été promis au même Rocquesane dès le tems de l'empereur Sigismond, ils ne vouloient point d'autre administrateur que lui seul. Les deux parties eurent recours au roi qui se trouvant également pressé par les uns & par les autres, promit de les proteger tous, & laissa néanmoins l'affaire indécise; ensorte qu'il y eut pendant plusieurs années deux administrateurs, l'un Catholique, & l'autre Hussite. Ce fut alors que Rocquesane fit un long traité des sacremens de l'église selon la foi universelle contre la secte des Thaborites, afin de se justifier dans l'esprit des Catholiques, de la doctrine desquels il paroissoit ne se pas beaucoup éloigner.

XCIII.
Le pape arrive à Florence où il est reçu par Cosme de Medicis.
Paul. Jov. elog. lib. 7.
Gobel. Perf. Comment. Pii II. l. 2.

Mais pour revenir au voyage du pape, sa sainteté partit de Sienne pour se rendre à Florence, où le fameux Cosme de Medicis qui gouvernoit absolument cette république, & qui passoit pour le plus riche particulier de l'Europe, le reçut avec beaucoup d'honneur & de magnificence. Il étoit né le vingt-septiéme de Septembre 1399. fut Gonfalonnier de Florence, & mourut l'an 1464. âgé de soixante-cinq ans trois mois & vingt jours, amassa des trésors immenses par son commerce dans tous les pays d'Europe & d'Asie

d'Asie. Son bonheur lui suscita beaucoup d'envieux par les intrigues desquels il fut exilé avec son frere. Il se retira à Venise où il fut reçu comme un souverain, & quelque tems après les Florentins le rappellerent avec beaucoup d'honneur, le reçurent avec un applaudissement universel, & l'honorerent du titre de pere du peuple, & de liberateur de la patrie. Comme il aimoit les sciences & les sçavans, il en attira par ses liberalitez à Florence plusieurs qui travaillerent à rendre son nom immortel par plusieurs ouvrages. Il fit une très-belle bibliothéque enrichie de manuscrits rares & de bons livres que Catherine de Medicis partagea depuis avec son frere le duc de Toscane. Quelques-uns de ces manuscrits grecs & latins ont été apportez en France. Enfin le pouvoir de Cosme de Medicis fut si grand, qu'il ne lui manquoit que le titre & le nom de roi, & que la plûpart des villes & des souverains d'Italie suivoient ses conseils, parce qu'il étoit exactement informé de tout ce qui se passoit dans l'univers, par ses correspondances avec les marchands de tous les pays.

AN. 1459.

Comment. Pii II. lib. 2.

XCIV.
Mort de S. Antonin archevêque de Florence.

Vincent. Maynard in vita S. Antonini. Trithem & Bellarm. de script. ecclesiast.

Pendant que le pape étoit à Florence, saint Antonin son archevêque mourut le deuxiéme jour de May un mercredi veille de l'Ascension, à l'âge d'environ soixante-dix ans. Il étoit religieux de saint Dominique, & étoit né à Florence 1389. de Nicolas Pierrozzi, secretaire publique de la ville, & de Thomasie son épouse. Il passa avec honneur par toutes les charges de son ordre. Cosme de Medicis lui donna dans toutes les occasions des marques d'estime & de bienveillance. La république de Florence l'employa aussi en diverses ambassades, auprès des papes Nicolas V.

AN. 1459.

Callixte III. & Pie II. Il étoit sçavant dans la Jurisprudence civile & canonique, & dans l'histoire ecclésiastique. Le pape Eugene IV. le nomma en 1446. à l'archevêché de Florence qu'il remplit après Zabarella de Padouë. Pie II. qui l'estmoit beaucoup, venoit de le charger avec plusieurs autres de travailler à la réforme des ecclésiastiques & des laïques. Pie II. voulut être présent à ses funerailles. On porta le corps du Saint de la cathédrale au couvent des Dominiquains, où il avoit choisi le lieu de sa sépulture, que Dieu honora bien-tôt d'un grand nombre de miracles qui s'y opererent par l'intercession de ce saint archevêque.

Voyez son élection liv. 109. de cette histoire n. 127. & 128.

XCV. Le pape assiste à ses funerailles.

XCVI. Ouvrages de S. Antonin.

Dupin, Biblioth. des Auteurs, tom. 11. pag. 59.

Baillet, Vies des Saints.

Il nous reste de lui quelques ouvrages, dont le principal est la Somme historique ou chronique tripartite depuis le commencement du monde jusqu'à l'année de sa mort 1459. Il est divisé en trois parties. La premiere s'étend depuis la création du monde jusqu'au pontificat de saint Sylvestre, & l'empire de Constantin. La seconde contient ce qui s'est passé depuis ce prince jusqu'en 1198. sous Innocent III. pape, & Henri VI. empereur. Et la derniere finit dans cette année. C'est une compilation tirée de plusieurs historiens sans beaucoup de choix, dans laquelle on voit clairement, sur-tout dans les choses éloignées du tems de l'auteur, que son application ou plûtôt son loisir n'a pas toûjours également répondu à l'amour qu'il avoit pour la verité, ni à l'engagement où le mettoit la qualité d'historien, pour discerner le vrai d'avec le faux, ou démêler le certain d'avec le douteux. Cet ouvrage fut imprimé à Venise pour la premiere fois en 1480. à Nuremberg en 1484. à

Basle en 1491. & à Lyon en 1586. Sa Somme théologique imprimée plusieurs fois en Allemagne, est le plus considérable & le plus travaillé de tous, & il n'y mit la derniere main que peu de tems avant sa mort; elle est divisée en quatre parties. Il a fait encore une Somme sur la confession, un traité de l'excommunication, & des autres censures ecclésiastiques, un écrit sur les disciples allant à Emmaüs, un traité des vertus, & des notes sur la donation de Constantin.

AN. 1459.

XCVII. Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.

Brutus lib. 5. hist. Flor.

Le pape, après les obséques de saint Antonin, quitta Florence, & vint à Boulogne ville du domaine de l'église, qui souvent se révoltoit contre son souverain, & qui même alors n'étoit pas encore dans une parfaite soûmission. Aussi sa sainteté n'y futelle pas long-tems, & se rendit bien-tôt à Ferrare, où elle fut reçuë très-magnifiquement par le marquis d'Est qu'on appelloit bâtard Borsio, & qui avoit usurpé la principauté sur Hercule son frere à qui elle apartenoit, dans la résolution toutefois de ne se point marier, afin de la rendre à son héritier légitime. Ce prince s'étoit flatté que le pape lui accorderoit le titre de duc de Ferrare, & le reconnoîtroit pour tel sans payer aucun tribut: mais il se trompa, & fut obligé pour avoir ce titre, d'attendre le pontificat de Paul II. Pie II. fut harangué par beaucoup de sçavans qui étoient alors à Ferrare, par le Guarini de Veronne, qui avoit enseigné long-tems les langues grecque & latine avec beaucoup de réputation, par Jean Aurispe Sicilien très-sçavant, âgé de près de quatre-vingt-dix ans, & par d'autres. Pogge Bracciolini né à Terra-nuova au territoire de Florence

XCVIII. Mort de Pogge le Florentin.

AN. 1459.

Comment. Pii II. lib. 2.
Paul. Jov. in elog.
In fasciculo rerum, tom. 1. ult. edit.

l'an 1380. mourut le vingt-neuviéme d'Octobre de cette année 1459. à Florence, où Cosme de Medicis l'avoit appellé. On a de lui une description de la mort de Jerôme de Prague adressée à Leonard Aretin, & qu'on trouve dans le recueil de Grotius, dans Van-der-Hard, & ailleurs. Il a aussi laissé les oraisons funebres des cardinaux Zarabelle, Albergat & de Laurent de Medicis, quatre livres de la varieté de la fortune, adressez à Nicolas V. un discours de l'autorité & de la puissance du pape & du concile; un traité de la noblesse, & un traité de la misere humaine: sans parler d'autres ouvrages profanes remplis d'un grand nombre de plaisanteries plus honteuses que divertissantes.

XCIX.
Arrivée du pape à Mantouë.

Comment. Pii II. lib. 3.
Raynald. annal. ad hunc annum.
Collect. concil. Labbe tom 13. pag. 178.

Enfin le pape arriva à Mantouë, & y fit son entrée le vingt-septiéme de May. Loüis de Gonzague qui en étoit gouverneur, l'y reçut avec beaucoup d'honneur; & le premier jour de Juin on commença l'ouverture de l'assemblée; le souverain pontife descendit du palais à l'église avec les cardinaux de sa suite, les évêques, le clergé, & tous les religieux de chaque ordre. On célébra solemnellement la messe, après laquelle l'évêque de Coronne fit un discours sur les pieux desseins du pape, le sujet de cette convocation & la nécessité des affaires présentes. A peine eut-il fini, que le pape de dessus son trône prit la parole, & dit en peu de mots, qu'il avoit esperé trouver dans la ville à son arrivée les ambassadeurs des rois & des princes qui devoient le préceder, que le petit nombre qu'il y voyoit étoit une preuve que les Chrétiens ne prenoient pas fort à cœur les interêts de la religion, qu'on ne pouvoit s'en prendre à la brié-

C.
Discours du pape à l'ouverture de l'assemblée de Mantouë.

veté du tems qu'il avoit donné, ni à l'incommodité des chemins, puisqu'on étoit convenu du contraire. Que pour lui, quoique malade & accablé d'infirmitez, il avoit méprisé & les fatigues du Mont Apennin, & les rigueurs de l'hyver, sans que les agremens de Rome eussent pû l'arrêter dans un tems où cette ville avoit besoin de sa présence. Qu'il avoit abandonné le patrimoine de l'église, non sans danger, pour venir au secours de la foi catholique opprimée par les Turcs. Qu'on voyoit leur puissance s'augmenter de jour en jour : qu'ils avoient porté leurs armes dans la Grece & l'Illyrie, qu'ils avoient ravagé la Hongrie. Que pour obvier à tous ces maux il avoit convoqué cette assemblée, à laquelle il avoit invité les princes & les peuples, afin qu'unis ensemble ils concourrussent à la défense de la religion. Qu'il étoit venu à Mantouë plein de cette esperance, & qu'il voyoit avec douleur qu'on ne répondoit point à son zele. Qu'il étoit honteux de voir une si grande négligence parmi les chrétiens, les uns ne s'adonant qu'au plaisir, & les autres étant retenus par leur avarice. « Les Turcs, dit-il, s'exposent volontiers à la mort « pour le soûtien de leur damnable secte ; & nous « autres nous ne pouvons rien souffrir, ni faire la « moindre dépense pour l'évangile. » Le pape fut écouté avec beaucoup d'attention, & chacun applaudit à son zele, sur-tout lorsqu'il protesta qu'il ne sortiroit point de Mantouë, qu'il n'eut des preuves du courage & de l'affection des princes, afin de travailler de concert avec eux au bien de la Chrétienté : que s'il étoit obligé de s'en retourner, il ne quitteroit jamais le dessein de défendre la religion,

Comment. Pii II. lib. 3.

& qu'il exposeroit volontiers sa vie pour les peuples

AN. 1459. que Dieu lui avoit confiez.

CI. Le pape écrit aux princes, & les exhorte à venir à Mantouë.

Le premier soin du souverain pontife après l'ouverture de cette assemblée fut d'écrire à l'empereur, au roi de France, aux ducs de Savoye & de Baviere, aux Venitiens, aux Florentins & à d'autres, pour les exhorter à venir eux-mêmes à Mantouë, ou du moins à y envoyer leurs ambassadeurs. Sur ces entrefaites on vit arriver les députez de Thomas prince du Peloponese, un des freres du défunt empereur des Grecs Constantin, & qui avoit privé son autre frere Demetrius d'une grande partie de ses états, & mis en fuite les Turcs. Ils venoient pour demander au pape du secours, assurant à sa sainteté qu'avec trois cens hommes ils chasseroient les Turcs de l'Isthme. Comme ce qu'ils demandoient n'étoit pas de conséquence, on le leur accorda sans peine. Ils partirent avec ces trois cens hommes d'infanterie, & s'emparerent d'abord de la ville de Patra; mais la division s'étant mise parmi eux, ils furent aussi-tôt dispersez : ce qui fut un mauvais présage pour la suite. Quant au prince Demetrius, il se retira à Lacedémone, & fut obligé de se soumettre à Mahomet qui prit sa fille pour la mettre au nombre de ses femmes. Thomas son frere ayant tout perdu, s'en alla dans l'isle de Corse, & de-là il vint trouver le pape.

Gobelin. Perfona. Comm. Pii II. l. 2.

Chalcond. hist. des Turcs, liv. 9. Phranz. l. 3. c. 22.

CII. Arrivée de plusieurs ambassadeurs à Mantouë.

L'assemblée de Mantouë augmentoit tous les jours par l'arrivee de plusieurs ambassadeurs. On y vit ceux des isles de Chypre, de Rhodes & de Lesbos, d'Albanie, de l'Epire, de la Bosnie, & de tous les confins de l'Illyrie qui venoient demander du secours. Mais il n'y eut que les peuples de Raguse qui

promirent d'assister tous ces états contre les Turcs, suivant leurs facultez. Quoique le roi de Bohême eut secretement fait alliance avec Mahomet, il ne laissa pas aussi d'envoyer ses ambassadeurs à Mantouë; le prince étant allé peu de temps auparavant trouver Matthias roi d'Hongrie, l'engagea sous l'apparence de belles promesses à le secourir contre les Turcs, à permettre que son fils entrât dans Synderone bourg très-bien fortifié sur les bords du Danube. Mais quelques mois après il livra la place à Mahomet, moyennant une somme d'argent considerable; ce qui chagrina plus les Hongrois que la prise de Constantinople, parce que ce bourg étoit le passage de la Rascie en Valachie, par lequel on pouvoit aisément porter la guerre chez les infidéles.

AN. 1459.

Leunclav. lib. 15.

CIII.
Dispute entre les ambassadeurs sur la presséance.

Sur une dispute qui s'éleva dans cette assemblée entre les ambassadeurs des rois, & ceux des ducs, les uns ne voulant pas céder le pas aux autres, & chacun prétendant s'attribuer les premieres places, le pape fit un decret par lequel il ordonnoit que les presséances ne feroient aucun tort à ceux qui seroient dans un rang plus bas, & que ceux qui seroient dans les premieres places ne se prévaudroient point contre les autres: mais ce réglement ne rétablit pas la prix. L'ordre épiscopal souffroit aussi avec beaucoup de peine de voir qu'on leur préferoit les notaires apostoliques qui étoient placez entre les évêques, suivant la coutume de la cour Romaine. Le pape eut égard aux plaintes qu'on lui en fit, & sans écouter les remontrances des notaires qui prétendoient que la presséance dont ils joüissoient étoit une loi sacrée à laquelle on ne pouvoit apporter aucun chan-

AN. 1459.

gement sans scandale; il jugea que c'étoit un abus & non pas une coutume, que les notaires fussent mêlez avec les évêques, & defendit ce mélange par une bulle datée de Mantouë le trente-uniéme de May, à laquelle tout le monde applaudit. Les notaires malgré eux se soumirent à cette loi. Cette bulle préceda le decret touchant la presséance, qui ne fut rendu que le quinziéme du mois d'Août.

Extat bulla tom. 2. Pii. II. constit.

CIV. Premiere séance de l'assemblée de Mantouë.

Tout ayant été ainsi reglé, on indiqua la premiere séance de cette assemblée au neuviéme de Septembre, comme on le voit dans les lettres du pape à Jean de Carvajal son légat en Hongrie, datees de la veille. La raison qu'en rend sa sainteté, est que presque tous les ambassadeurs des princes chrétiens étoient arrivez, qu'on attendoit incessamment les ducs de Milan & de Modene qui avoient promis d'arriver vers le milieu du mois; que dans peu l'on verroit les ambassadeurs de France, d'Angleterre & de Bretagne. Cependant quelques-uns manquerent. Philippe duc de Bourgogne ne pouvant s'y trouver en personne, quoiqu'il l'eût promis, envoïa en sa place le duc de Cleves fils de sa sœur, avec un celebre cortege de seigneurs. Le pape envoïa au-devant de lui deux cardinaux qui d'abord refuserent, prétendant que c'étoit abaisser leur dignité, qui égaloit, disoient-ils, celle des rois. Mais le saint pere leur aïant remontré que l'empereur qui n'étoit pas moins qu'eux, alloit souvent lui-même au-devant des ducs & des marquis, ils se rendirent. Cet ambassadeur arriva donc accompagné de ces deux cardinaux, & fut admis dans l'assemblée. Il prit séance, & dit que le duc de Bourgogne loüoit fort les grands desseins du

Collect. concil. P. Labbe. tom. 13.

CV. L'ambassadeur du duc de Bourgogne est reçu à l'assemblée.

du pape; mais qu'il en croyoit l'exécution impossible, parce qu'on avoit besoin de grandes forces pour faire la guerre à un ennemi aussi puissant que le Turc; que l'Allemagne, la France & l'Angleterre étoient divisées, & qu'il falloit les réünir avant que de penser à cette guerre. AN. 1459.

CVI. Demandes du pape pour la guerre contre les Turcs.

Quelques spécieuses que fussent les raisons du duc de Cléves, elles n'arrêterent point le zéle du pape. Il répondit qu'il étoit vrai qu'on avoit fait rarement la guerre en Orient sans les François qui s'étoient toujours distinguez dans les saintes entreprises pour la religion, qu'il travailleroit à établir une paix solide entre eux & les Anglois: qu'il n'étoit pas si aisé de pacifier l'Allemagne; que cette affaire demandoit du tems; mais qu'il ne désesperoit pas d'y réüssir, pour peu qu'on fût bien intentionné; que si l'on differoit davantage, la Hongrie périroit entiérement; que les Turcs une fois maîtres de ce royaume ne trouveroient plus d'obstacles pour entrer en Allemagne, de-là en Italie, en France & en Espagne, comme autrefois les Barbares avoient fait; que les secours qu'on demandoit ne pouvoient pas épuiser les princes; qu'on exigeoit d'eux seulement que chacun contribuât à composer une armée de cinquante à soixante mille hommes; qu'un plus grand nombre seroit inutile; que les rois pourroient prendre avec eux l'argent nécessaire pour l'entretien & la solde des troupes d'Hongrie, d'Allemagne, de Boheme & de Pologne, qui sous la conduite du légat du saint siége défendroient la Hongrie & les provinces voisines, jusqu'à ce qu'on eût rassemblé toutes les forces. Que le duc de Bourgogne étant un des plus puissans

Comment. Pii II. lib. 3.

AN. 1459.

princes, devoit y contribuer davantage, qu'il avoit fait vœu d'aller à cette guerre en personne, & que c'étoit une occasion favorable pour lui, de tirer vengeance des Turcs qui avoient retenu si long-tems son pere en prison. Toutes ces raisons du pape n'ébranlerent pas le duc de Cléves, qui sçavoit bien que le duc de Bourgogne n'étoit pas disposé à contribuer aux frais de cette guerre. Mais sa sainteté fit de si fortes instances, qu'enfin le duc promit deux mille hommes d'infanterie & autant de cavalerie, qui seroient entretenus aux dépens de ce prince autant de tems que dureroit la guerre qu'on alloit entreprendre.

CVII. Arrivée des ducs de Milan & de Modene à Mantouë.

Peu de jours après l'arrivée du duc de Cléves, François Sforce duc de Milan se rendit à Mantouë, & les deux cardinaux allerent au-devant de lui. Le célebre François Philelphe gendre d'Emanuel Chrysolore le harangua avec tant d'éloquence, que le pape surnomma cet orateur la Muse d'Athénes. Le duc fut loüé sur son courage, sur son zéle à défendre la foi; & il méritoit ces éloges, ayant toutes les qualitez qui font un grand prince. Borse duc de Modene arrêté par une maladie, envoya à Mantouë son frere, qui promit au nom du duc trois cens mille écus d'or. Les ambassadeurs de Florence, de Sienne & de Boulogne, firent aussi leurs offres de même que les Genois; mais ceux-ci ne promirent qu'en secret, ayant des ménagemens à garder avec le roi de France, auquel ils s'étoient soumis depuis peu. Ferdinand roi de Naples offrit plus que les autres, & s'engagea même par vœu à cette guerre. Les ambassadeurs de Casimir roi de Pologne s'y trouverent avec beaucoup

Papiensis epist. 25. Bergom. lib. 15. Trithem. de script. eccles. Paul. Jov. in elog.

d'apareil; ceux du duc de Savoye, & beaucoup d'autres. Les Venitiens furent les derniers de toute l'Italie. Informez que tant de princes avoient envoyé leurs ambaſſadeurs, & qu'on attendoit au premier jour ceux de France, ils ſe piquerent d'honneur, & firent des offres fort genéreuſes; mais ils mirent cette condition, que tous les princes chrétiens ſeroient unis dans cette entrepriſe.

CVIII. Le pape aſſemble les princes & les ambaſſadeurs dans l'égliſe cathédrale.

L'aſſemblée étant devenuë par-là fort nombreuſe, quoique les François ne fuſſent pas encore arrivez; le pape les convoqua tous dans l'égliſe cathédrale le vingtiéme de Septembre, parce que la premiere ſéance indiquée le neuviéme, avoit été differée juſqu'à ce jour, comme le prouve la date du diſcours du pape rapporté parmi ſes lettres. Il voulut leur parler à tous avant le départ du duc de Milan, qui ne pouvoit pas faire un plus long ſéjour à Mantouë, & les exhorter à l'exécution de la bonne œuvre pour laquelle ils étoient aſſemblez. On commença par la celébration de la meſſe, après laquelle il y eut encore de nouvelles diſputes ſur la préſéance entre les Venitiens & les Savoyards. Ceux-là vantoient beaucoup leur puiſſance & l'antiquité de leur ſeigneurie; ceux-ci ſe fondoient ſur leur nobleſſe & ſur la coûtume. Le pape voyant que l'affaire devenoit ſérieuſe, & qu'on étoit même venu aux querelles, qu'Urſace Juſtinien ambaſſadeur de la république prenoit la choſe avec beaucoup de chaleur, fit aſſeoir les Venitiens après les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, & les Savoyards au pied de ſon trône.

Æneas Sylv. epiſt. 397.

CIX. Autre diſcours du pape à l'aſſemblée de Mantouë.

Après avoir ainſi appaiſé ce differend, il impoſa ſilence, & parla pendant trois heures. Il fit voir que

AN. 1459.

Collect. concil. P. Labbe tom. 13. p. 1751.
Æn. Sylv. epist. 397.

cette guerre à laquelle il exhortoit tous les princes, étoit non-seulement avantageuse, mais encore facile, juste & nécessaire. Il offroit pour l'entreprendre & sa personne & tout ce qui lui appartenoit. Il assura qu'il ne refuseroit rien de tout ce qu'on jugeroit à propos qu'il fît, & ne demanda pour le présent aux princes qu'une volonté ferme & constante de servir la religion, & de garantir la foi du péril, promettant de prendre dans la suite les mésures nécessaires pour la levée de l'argent, pour le choix des genéraux, pour l'équipage des flottes, & pour le tems de l'expédition. Ce qui ne lui seroit pas difficile, ajoûta-t-il, puisqu'on ne manque ni d'armes, ni de chevaux, ni d'argent, ni de vaisseaux, ni de bons soldats, ni de chefs experimentez. Tout ce qui manquera sans doute, sera la bonne volonté. Le souverain pontife fut écouté avec une si grande attention, qu'on ne perdit pas un mot de son discours.

CX.
Le cardinal Bessarion parle après le pape.

Après que le pape eut parlé, le cardinal Bessarion prit la parole au nom du sacré collége, & son discours fut presque aussi long. Il s'étendit beaucoup sur les grandes pertes que les chrétiens avoient faites à la prise de Constantinople, & sur les maux qui en arriveroient infailliblement, si l'on ne s'opposoit aux progrez des Turcs. Il dit que la victoire étoit facile, & qu'il ne trouvoit de difficulté que dans l'entreprise pour concilier tous les esprits. Il assura que le sacré collége approuvoit tout ce qui avoit été avancé par sa sainteté. Ensuite on vint aux déliberations, & l'avis du pape fut suivi d'un consentement unanime de tous les autres. Le duc de Milan qui s'exprima en veritable homme de guerre, offrit sa

personne & tout ce qui dépendoit de lui. Les ambassadeurs de Hongrie se plaignant des troubles que l'empereur excitoit dans leur pays, sans avoir égard à la peine que les Turcs leur faisoient, le pape leur répondit que cette assemblée n'étoit pas faite pour se plaindre, qu'il penseroit à établir la paix de ce côté-là, & qu'ils seroient contens. Ce qui fut cause que tous conclurent à la guerre.

AN. 1459.

CXI. On résout la guerre contre les Turcs.

Quant aux moyens, il y eut plusieurs personnes qui furent d'avis d'équipper une armée navale de quarante galeres & de huit gros vaisseaux ; une autre armée sur terre de cinquante mille hommes au moins, le plus grand nombre d'infanterie & le reste de cavalerie, à condition que le clergé d'Italie fourniroit la dixme de tous les biens ecclésiastiques, les laïques la trentiéme partie, & les Juifs la vingtiéme de tout ce qu'ils possedoient. Sur quoi les Venitiens ayant fait beaucoup de difficultez, le pape se fâcha contre eux, & leur reprocha le peu de zéle qu'ils faisoient paroître pour la conservation de la foi catholique & pour la défense de la religion. Les ambassadeurs de l'empereur ne parlerent point dans cette séance, parce que Jean Inderbach qui portoit la parole étoit malade, & qu'Antoine évêque de Trieste ne sçavoit pas s'énoncer.

CXII. Arrivée des ambassadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.

Il se répandit un bruit dans l'assemblée que les ambassadeurs de France étoient sur le point d'arriver, & ils arriverent en effet dans la ville le seiziéme de Novembre au nombre de quatre, l'archevêque de Tours qui étoit un vénerable vieillard, l'évêque de Paris, Thomas de Courcelles celébre théologien & le bailli de Roüen. Ils étoient accompa-

AN. 1459.

Collect. concil. Labbe tom. 13. p. 1403.

gnez de l'évêque de Marseille ambassadeur de René roi de Sicile, de l'évêque de Saint-Malo ambassadeur du duc de Bretagne, des députez de Genes, & de beaucoup de seigneurs; un grand nombre de prélats étoient allez au-devant d'eux, jusqu'à près de deux lieuës à l'abbaye Notre Dame de Grace. Le marquis de Mantouë vint aussi au-devant d'eux, & les joignit en chemin avec ses enfans; il s'étoit fait accompagner de ses citoyens qui avoient à leur tête des tambours & des trompettes. Le marquis salua les ambassadeurs avec beaucoup de politesse, & se joignit au premier pendant que son frere & ses enfans accompagnoient les autres. Les évêques & les domestiques des cardinaux étoient à cheval. Tous les autres ambassadeurs vinrent aussi; & le pape leur envoya ses officiers.

CXIII.
Audience publique que le pape leur donne.

Narratio Nicol. Petit ad calcem Collect. concil. P. Labbe tom. 13. pag.

Aussi-tôt que les ambassadeurs François furent entrez dans la ville, la marquise de Mantouë avec ses filles se rendit au logis de l'archevêque de Tours pour le saluer: & le pape indiqua un jour dans lequel il leur donneroit une audience publique & solemnelle: Mais sa sainteté s'étant trouvée indisposée ce jour-là, l'audience fut renvoyée au mercredi suivant, qui étoit le vingt-uniéme de Novembre. L'évêque de Paris porta la parole, & harangua près de deux heures. Il divisa son discours en deux parties. Il dit beaucoup de choses à la loüange du roi de France & de ses ancêtres. Il loüa leur zéle & leur attachement à l'église, leurs travaux pour éteindre le schisme; vertus qui leur avoient acquis à juste titre la qualité de rois très-chrétiens. Dans le reste de son discours il toucha l'affaire du royaume de Naples, & ce qui con-

cernoit les Genois. Enfin il finit par l'obéïssance qu'il rendit au pape au nom de Charles VII. selon la coûtume observée dans tous les tems par les rois de France.

AN. 1459.

CXIV. Le pape répond au discours de l'évêque de Paris.

Le saint pere après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention, lui répondit en moins de mots. Son discours roula sur six articles. Il parla en premier lieu de lui-même, mais en peu de paroles, pour répondre seulement à l'éloge que l'évêque de Paris en avoit fait. Ensuite il releva beaucoup le siége apostolique, en ajoûtant qu'il croyoit que tous les princes chrétiens devoient s'y soumettre. En troisiéme lieu il s'étendit fort sur la bonne volonté du roi de France, & sur son zéle pour prendre les interêts de l'église Romaine, sur-tout dans la conjoncture présente ; & ce fut en cet endroit qu'il loüa les grandes actions des rois de France, remontant jusqu'aux tems de Charlemagne & même de Clovis, & faisant voir combien cette même église avoit été honorée de l'appui & de la protection des rois très-chrétiens, & sur-tout du prince qui regnoit présentement, sans lequel il étoit impossible d'arrêter les progrez des Turcs. Il fit aussi l'éloge du royaume de France, de l'université de Paris, de ses églises & de ses monasteres. Le quatriéme article concernoit le roi de Sicile ; & ce qu'il dit en faveur de René d'Ajou, irrita si fort ceux qui tenoient le parti de Ferdinand, qu'ils voulurent rompre l'assemblée : mais le pape leur imposa silence, & refusa de les écouter. En cinquiéme lieu il répondit à l'article des Genois, qu'il avoüa lui être fort recommandables, puisque leur affaire regardoit le patrimoine de l'église. Enfin le sixiéme article ne roula

Collect. concil. P. Labbe tom. 13. p. 1751. & 1765.

AN. 1459.

que sur l'obéïssance que l'évêque de Paris lui avoit renduë au nom du roi très-chrétien, dont le souverain pontife rendit de grandes actions de graces, de même que les cardinaux.

Après ce discours du pape, les ambassadeurs du roi de Sicile, assistez des ambassadeurs de France, lui promirent aussi obéïssance. Ceux de la république de Genes, comme fidéles sujets du roi Charles VII. en firent de même. On lut les lettres patentes des François, qui furent traduites en latin par le conseil des cardinaux d'Estouteville & d'Avignon; le pape en entendit la lecture avec beaucoup de plaisir: & la séance finit par l'audience que sa sainteté donna au duc d'Autriche qui voulut assister à ce consistoire, & combla d'honnêtetez les ambassadeurs de France, à qui il offrit son palais pour demeure.

CXV. Nouvelle audience que les ambassadeurs de France demandent au pape.

Quelques jours après cette séance, les ambassadeurs François allerent trouver le pape, & le prierent de leur accorder une nouvelle audience, dans laquelle ils lui proposeroient quelques affaires qui concernoient le royaume de Sicile, & qu'ils ne vouloient lui exposer qu'en présence de certains ambassadeurs & non pas de tous. Sa sainteté y consentit, & leur promit d'y appeller ceux qu'ils voudroient. Et comme de nouveaux ambassadeurs de l'empereur Frederic étoient arrivez depuis peu; sçavoir l'évêque de Trente, le marquis de Bade & un autre, qu'il y avoit un évêque & un cordelier de la part du roi de Castille, & les ambassadeurs d'Alphonse roi de Portugal; les François les prierent tous de se trouver à l'audience que le pape devoit leur donner: & tous ensemble se rendirent auprès du souverain pontife

à

à qui le bailli de Roüen adressa la parole. Il loüa fort les grandes actions des François pour la défense de la religion, & les services qu'ils avoient rendus au saint siége. Il exposa de quelle maniere le royaume de Sicile étoit échû à la France, & combien il avoit coûté de sang pour le conquerir. Il ajoûta que si Alphonse s'en étoit rendu maître, c'étoit par la force de ses armes sans y avoir aucun droit; que le pape s'étoit comporté d'une maniere indigne en chassant les François, pour mettre en leur place le bâtard d'Alphonse qui ne méritoit pas un si grand royaume; Que c'étoit avoir agi contre toute justice que d'avoir méprisé René veritable roi de Sicile; ce que le pape Callixte n'avoit jamais voulu faire, quoiqu'Aragonnois. Ils demandoient en concluant leur discours, que puisque les François avoient souffert cette injure, le pape revoquât avec déliberation ce qu'il avoit fait sans avoir consulté personne, qu'il accordât ce royaume à René, & qu'il en chassât Ferdinand.

AN. 1459.

CXVI. Leurs demandes au pape.

Ce discours releva le courage des ennemis de la France, qui ne croyoient pas que le pape osât y répondre. Mais le saint pere, sans s'étonner, dit en peu de mots, qu'il avoit compris les reproches qu'on lui avoit faits au travers de tout ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou: Qu'il ne croyoit pas les mériter n'ayant rien fait dans l'affaire du royaume de Sicile, qu'après avoir consulté les cardinaux. Que si l'on exigeoit qu'il revoquât ce qui avoit été fait, il étoit juste de demander auparavant le conseil des mêmes cardinaux; & que quand il les auroit consultez, il répondroit à leurs plaintes & à

CXVII. Réponse que le pape fait à ces demandes.

AN. 1459.

leurs demandes. Après ces paroles il congédia l'assemblée, parce qu'il étoit incommodé d'une toux violente & de grands maux d'estomac. Mais les François ayant publié que la maladie du pape étoit une maladie feinte, & qu'il n'agissoit ainsi que pour ne leur pas répondre, parce qu'il étoit dans l'impuissance de le faire; le pape informé de ces bruits, leur fit dire qu'il leur répondroit, quand il devroit mourir au milieu de l'assemblée, que la douleur ne dimi-nueroit rien de son courage, & que ses infirmitez ne l'en empêcheroient pas.

Il tint en effet sa parole; il assembla d'abord les cardinaux ausquels il communiqua la réponse qu'il devoit faire aux ambassadeurs de France, il fit ensuite venir tous les ambassadeurs des autres princes; & le souverain pontife, quoique languissant & souffrant même de violentes douleurs, sortit de sa chambre, se rendit dans une grande salle où l'on avoit élevé un trône sur lequel il monta, & ayant prié qu'on l'écoutât sans l'interrompre, il parla près de trois heures. Il parut au commencement si pâle & si inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche; mais quand il fut un peu animé, les expressions se présentoient d'elles-mêmes. Le pape se justifia d'abord sur la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du royaume de Sicile; il se plaignit de la maniere peu mesurée dont ils l'avoient traité, sans aucun égard à sa qualité de souverain pontife & de chef de l'église. Il releva beaucoup la gloire des François, & ajouta qu'il avoit eu de bonnes raisons pour investir Ferdinand, que ce prince étoit près à fondre sur le patrimoine de l'église, & que les François étoient trop

Spicileg. Dachery tom. VIII.

CXVIII.
Le pape justifie sa conduite à l'égard du royaume de Sicile.

éloignez pour le défendre : que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'investiture ces mots, sauf le droit d'autrui; ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en fureté. En effet dans la réponse qu'il avoit fait publiquement à ces mêmes ambassadeurs, ce prince avoit été qualifié roi de Sicile, ce qui avoit fort choqué les ambassadeurs de Ferdinand qui s'en étoient plaints.

CXIX.
Il se plaint de la pragmatique-sanction.

En adressant la parole en particulier aux ambassadeurs de France, & de René d'Anjou, il leur dit qu'il étoit surpris que la France attendît de lui une si grande grace que celle de l'investiture du royaume pour un prince François, tandis qu'on continuoit d'y soutenir la pragmatique sanction, & qu'on suivoit dans la pratique une si damnable regle, & qu'on regardoit comme une ordonnance de l'église l'acte le plus injurieux à l'autorité pontificale qui eût jamais été fait. Les François pouvoient répondre à ces plaintes du pape, comme ils le firent sans doute, que cette pragmatique-sanction avoit été reçuë & approuvée par lui-même dans le concile de Basle, dont il fut un des plus zelez défenseurs & des plus forts appuis; & qu'elle étoit l'ouvrage de ce concile. Mais Æneas Sylvius élevé sur la chaire de S. Pierre changea de sentiment en changeant d'état & de nom. Il n'étoit plus simple particulier secretaire du concile de Basle; c'est ce qui fut cause sans doute que parlant de la pragmatique dans ce discours, il assura qu'il ne pouvoit dire des François, ce que S. Paul dit des Chrétiens: Je vous ai fiancé à cet unique époux qui est Jesus-Christ, pour vous presenter à lui comme une Vierge toute pure, tant qu'ils porteroient

Epist. 2. ad Corint. cap. 11. ℣. 2.

AN. 1459.

avec eux la tache de cette pragmatique : & parlant de la maniere dont elle avoit été introduite, il ajoûta que ce n'avoit été ni par l'autorité d'un concile général, ni par aucun décret des pontifes Romains. On verra bien-tôt comme ce discours du pape fut reçu en France.

CXX.
Réponse des ambassadeurs de France au discours du pape.

Collect. concil. Labbe. tom. 13. ad calcem p. 1794.

Dans la réponse que les ambassadeurs François lui firent, ils ne manquerent pas de relever ce qu'il avoit dit de la pragmatique. On reprend notre roi, dirent-ils, de soutenir cette loi dans son royaume, & l'on prétend qu'elle déroge aux privileges du siége apostolique, ce qui est une tache & une soüillure pour ce royaume. Comme nous sommes obligez de défendre l'honneur, la réputation & l'innocence du roi, nous vous dirons que les décrets du concile général de Basle ont été autrefois présentez à notre roi très-chrétien, & qu'en présence des plus considerables personnes de son royaume, après avoir pris le conseil des archevêques & évêques, des universitez & des plus sçavans docteurs, il connut que la pragmatique étoit le reglement d'un concile qui n'avoit été assemblé que selon les statuts des deux précedens conciles de Constance & de Sienne, & par l'ordre de deux souverains pontifes Martin V. & Eugene IV. pour la réformation de l'église dans son chef & dans ses membres. Le roi connut encore que ces décrets étoient confirmez par les canons des anciens conciles & les statuts des souverains pontifes. Toutes ces raisons le porterent à accepter ces mêmes décrets avec quelques additions & modifications qui ne semblent déroger en aucune maniere aux privileges du siege apostolique.

Comme ils avoient représenté au pape qu'il n'étoit pas possible que le roi leur maître envoyât des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre, le souverain pontife voulut y travailler. Il y avoit déja long-tems qu'on traitoit de paix entre ces deux couronnes, & la contestation rouloit sur le lieu des conferences. Le roi d'Angleterre vouloit opiniâtrement qu'on les tînt, comme autrefois, dans le voisinage de Calais, & le roi de France prétendoit qu'il étoit de son honneur de ne pas recevoir sur ce préliminaire la loi du roi d'Angleterre. Le pape pour ôter cet obstacle, fit instance auprès des deux rois, pour le choix d'Avignon, de Metz, de Cologne, ou de quelque autre place hors de leurs domaines, où leurs ambassadeurs se rendroient à la saint Jean prochaine. Mais comme ce point ne pouvoit se décider à Mantouë, parce que les ambassadeurs de France n'avoient rien là-dessus dans leurs instructions; sa sainteté fut obligée d'envoyer un légat en France, & un autre en Angleterre pour faire accepter une de ces places aux deux rois.

CXXI.
Le pape demande une taxe sur le clergé de France, on la lui refuse.

Le pape convaincu que le roi de France ne pouvoit lui fournir des troupes contre les Turcs jusqu'à ce qu'il eût fait la paix avec le roi d'Angleterre, n'insista pas plus long-tems sur cette demande, il se contenta de proposer qu'il lui fût permis de lever une taxe sur le clergé de France, pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les ambassadeurs lui répondirent que non-seulement ils n'avoient point d'ordre là-dessus, mais que sa sainteté ne devoit point compter sur un tel fond; qu'on avoit fait déja de-

AN. 1459.

puis peu de tems une pareille levée d'argent, & qu'aſſurement on ne lui accorderoit pas une nouvelle. Toutes ces réponſes jointes à la prévention où le pape étoit déja contre la France à cauſe de la pragmatique-ſanction, firent qu'il ne ceſſa de chagriner les ambaſſadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occaſions où s'agit des démêlez du roi avec le duc de Bourgogne, de prendre toujours les interêts du dernier, dans les vûës qu'il avoit d'empêcher que les François ne ſe rendiſſent trop puiſſans en Italie, où ils poſſedoient l'état de Genes, & où le duc de Modene leur étoit dévoüé, & les Florentins attachez depuis long-tems à leurs interêts. Il apprehendoit pour la liberté de Sienne qui étoit ſa patrie, s'ils étoient maîtres du royaume de Naples. Peu s'en fallut néanmoins qu'il ne vît arriver ce que ſa politique appréhendoit ſi fort.

CXXII. Le roi d'Angleterre envoye ſes ambaſſadeurs à Mantouë.

Pie II. avant que de partir de Rome pour ſe rendre à Mantouë, avoit envoyé l'évêque de Terny en Angleterre pour appaiſer les troubles de ce royaume, & demander du ſecours au roi contre les Turcs. Ce prince avoit déſigné quelques princes & barons pour ſes ambaſſadeurs à Mantouë. Mais comme on ne faiſoit aucun cas de ſes ordres, tant il étoit mépriſé, il fut contraint de charger de cette commiſſion deux ſimples prêtres, que le pape voyant leurs patentes ſcellées du ſceau du royaume, qui n'avoient point d'autre ſignature que ces mots: Henri moi-même étant témoin: reçut aſſez mal & ne voulut pas les voir davantage; ce qui ne paroît pas vraiſemblable d'autant que le roi d'Angleterre informoit le pape des raiſons qu'il avoit pour ne lui point envoyer

Comment. Pii II. lib. 3.

une ambaſſade plus conſiderable ; & que Pie II. ſçavoit trop bien ſon devoir pour en agir ainſi avec une tête couronnée, dans un tems où il avoit beſoin de ménager ce prince pour réuſſir dans l'exécution de ſes deſſeins. AN. 1459.

L'évêque de Terny ſon légat ne contribua pas peu à fomenter les broüilleries & les diviſions des Anglois. Comme elles ne venoient que de l'antipathie qui étoit entre les deux maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, dont les premiers, comme on l'a déja dit, étoient appellez de la Roſe-blanche, & les ſeconds de la Roſe-rouge, parce qu'ils avoient choiſi ces deux couleurs pour ſymbole, le légat ſe rangea du côté du duc d'Yorck, & des comtes de Saliſbery & de Warvick ennemis du roi, & ſe conduiſit comme s'il eût été queſtion d'une guerre contre les infidéles, promettant des indulgences plenieres à ceux qui prendroient les armes contre Henri leur roi légitime, & excommuniant ceux qui ſoutiendroient ſon parti, & ſe mettroient en état de le défendre : conduite indigne d'un légat du ſaint ſiége, qui devoit plûtôt être un ange de paix qu'un homme de trouble & de diviſion. Le pape s'excuſa envers le roi d'Angleterre des indignitez de ſon légat, & lui fit dire par l'évêque de Pavie, que tout s'étoit fait à ſon inſcu : ce qui étoit vrai, puiſqu'il ordonna à ce même légat de quitter l'Angleterre, & qu'à ſon retour il le fit mettre en priſon, & lui fit faire ſon procès.

Polid. Virg. hiſt. Angl. lib. 18.

CXXIII. Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.

La retraite du duc d'Yorck en Italie, & celle des comtes de Saliſberi & de Warvick à Calais, rendirent pour quelque tems la paix à l'Angleterre.

CXXIV. La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.

AN 1459. Mais bien-tôt après on reconnut l'ascendant que ces princes avoient sur l'esprit du peuple. Le roi ayant déclaré rebelles les ducs & tous ses partisans, avoit envoyé à Calais le nouveau duc de Sommerset en qualité de gouverneur avec des troupes, pour fortifier la garnison, & obliger le comte de Warvick à quitter la place. Mais s'étant présenté au port, on tira le canon sur lui; ce qui l'obligea de se retirer à Guines, où il apprit avec chagrin qu'en son absence les vaisseaux sur lesquels il étoit venu, s'étoient livrez aux ennemis, & que le comte de Warvick avoit assemblé les débris de la faction d'YORCK, pour aller recommencer la guerre en Angleterre avec le baron Cobham & d'autres de ses partisans qui l'y attendoient en grand nombre. En effet ce comte avec le fils du duc d'YORCK, qu'on nommoit le comte de Rolhand, & le comte de Salisberi repassa secretement en Angleterre; & tous sçurent si bien animer ceux de leur parti, qu'ils remirent sur pied une nouvelle armée plus nombreuse que les précedentes.

Le duc de Sommerset étoit revenu joindre la cour; & la reine s'étoit reposée sur les barons Scales & Louvel de la conservation de Londres. Mais quelque bien intentionnez que fussent ces deux seigneurs, le maître s'étant déclaré pour la Rose-blanche, c'est-à dire, pour la faction d'Yorck, les obligea de se retirer dans la tour, & reçut dans la ville peu de tems après les trois comtes avec leurs troupes. Le comte de Salisberi fut chargé de rester à Londres pour conserver cette ville à la faction; & les deux autres avec leur armée allerent chercher celle du roi, que la reine assistée des ducs de Sommerset & de Buckinham avoit rassemblée

rassemblée à Conventry. On fut impatient d'en venir aux mains, on se chercha, & on se trouva bientôt; on combattit de part & d'autre pendant cinq heures, sans qu'on pût déterminer de quel côté tourneroit la victoire. Mais les comtes qui étoient grands capitaines, se conduisirent à la fin avec tant d'adresse & de diligence, que l'armée du roi fut enveloppée, avant qu'elle se fût apperçuë qu'on avoit dessein de le faire. Henri après avoir perdu dix mille hommes, & vû tuer à ses côtez le duc de Buckingham avec plusieurs autres de ses plus fidéles serviteurs, tomba pour comble de disgrace entre les mains de ses ennemis qui le menerent en triomphe à Londres, pendant que la reine avertie de la perte de la bataille sauva le prince Edouard son fils, & se retira avec lui & le duc de Sommerset vers Durham.

AN. 1459.

CXXV. Bataille donnée entre les deux factions.

Polydor. Virg. hist. Anglic. lib. 23.

Le duc d'Yorck qui étoit alors en Irlande, n'eut pas plûtôt appris cette nouvelle, qu'il en partit, & arriva à propos à Londres, pour assister au parlement qu'on y avoit convoqué. Il entra en roi dans la capitale au son des trompettes, environné de soldats, & faisant porter devant lui l'épée nuë. Il se logea à Westminster dans l'appartement du roi même qui étoit retenu prisonnier dans celui de la reine. Il parut au parlement sans avoir voulu saluer Henri auparavant, & y fit une déclaration qui convainquit tout le monde que ce duc vouloit être roi. « Vous « sçavez assez, dit-il, qu'on a usurpé sur mes ancê- « tres le trône où je viens ici m'asseoir, & vous « n'ignorez pas par quels crimes ceux qui l'occupent « depuis soixante ans, s'en sont mis en possession. « Henri IV. trempa ses mains dans le sang de Ri- «

CXXVI. Le duc d'Yorck veut se faire déclarer roi d'Angleterre.

AN. 1459.

„ chard II. Henri V. fit mourir mon pere. Epargnons-„ nous des souvenirs qui pourroient rallumer dans „ un cœur sensible des désirs mal éteints d'une ven-„ geance que j'ai sacrifiée au bien public. Pendant „ que la maison de Lancastre n'a fait tort qu'à moi „ & aux miens, je m'en suis cru dédommagé par „ l'honneur qu'elle a fait à la nation, & par les „ belles & grandes provinces qu'elle a soumises au „ sceptre Anglois. J'ai peu regretté de n'être pas roi, „ tandis que vous en avez eu un qui au droit près, „ méritoit de l'être. Mais aujourd'hui qu'un foible „ heritier de cet heureux usurpateur me retient une „ couronne, & perd des conquêtes qui vous ont „ coûté tant de sang, je serois indigne de celui de „ tant de rois qui coule dans mes veines, si pour „ recommencer leurs conquêtes, je ne prenois enfin „ la couronne. Aidez-moi à en soutenir le poids, „ j'en partagerai avec vous les douceurs. „ Il est aisé de connoître que tout ce discours ne tendoit qu'à faire détrôner Henri par le parlement, & à mettre le duc en sa place.

CXXVII. Le parlement laisse à Henri le titre de roi & au duc d'Yorck le droit de lui succeder.

Polyd. Virgil. hist. Anglie. lib. 18.

On délibera long-tems sur le parti qu'on devoit prendre; & comme on étoit sur le point de déclarer Henri IV. usurpateur de la couronne sur la maison d'Yorck, & de dégrader Henri VI. son petit-fils, un reste de compassion ou de respect pour la majesté royale fit adoucir la sentence. Un de l'assemblée proposa un tempérament que le duc d'Yorck tout vainqueur qu'il étoit, ne crut pas devoir rejetter, & que le roi captif regarda comme une faveur. Ce fut de conserver à Henri la couronne pendant sa vie, à condition qu'à sa mort elle passeroit à Richard duc

d'Yorck & à ses enfans, à l'exclusion d'Edouard prince de Galles. Cet article étoit conclu, on s'accommoda bien-tôt sur tout le reste, & chacun paroissant satisfait, on fit une procession solemnelle où le roi porta le manteau royal & la couronne sur la tête, ayant le duc d'Yorck près de lui comme son heritier présomptif. La reine refusa absolument de ratifier ce traité, & prit le parti de se retirer, dans le dessein de réprimer l'ambition du duc.

AN. 1459.

CXXIII.
Le pape s'adresse aux Allemans pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.

Le pape étoit toujours à Mantouë, où il ne cessoit de solliciter l'union des princes pour l'exécution de ses desseins contre les Turcs. Mais voyant qu'il ne pouvoit rien attendre ni des François ni des Anglois, il eut recours aux Allemans, & n'y trouvant pas moins de difficultez à cause des differends survenus entre les ambassadeurs de l'empereur & ceux des autres princes; à peine pût il leur faire promettre, après leur avoir parlé à tous en général qu'ils fourniroient le même nombre de soldats qu'ils avoient autrefois promis à l'assemblée de Francfort, sçavoir trente-deux mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, avec cette clause toutefois, qu'ils tiendroient encore deux diétes à ce sujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'empereur, où le pape envoyeroit exprès un légat *à latere*: ce que sa sainteté accorda. Le cardinal Bessarion fut choisi pour cette légation, & l'empereur Frederic fut établi généralissime de l'armée chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque prince à sa place s'il ne pouvoit commander en personne. Comme on étoit alors dans le mois de Décembre, on attendit à l'année suivante à prendre encore des mesures. Pendant cet intervalle

AN. 1459.

le pape donna une bulle datée de Mantouë du trente-uniéme Décembre pour l'établissement de l'université de Basle, qui a toujours eu d'habiles professeurs, tels qu'Erasme, Amerbach, Buxdorf, Bauhin & divers autres.

CXXIX. Arrivée d'autres princes & ambassadeurs à Mantouë.

Comment. Pii II. lib. 3.
Cromer. lib. 24.

On voyoit toujours arriver de nouveaux ambassadeurs à Mantouë. Deux cardinaux allerent au-devant de Sigismond duc d'Autriche. Le cardinal de Sainte-Croix alla recevoir Albert marquis de Brandebourg, qu'on surnommoit l'Achille d'Allemagne. Le pape le reçut avec beaucoup d'honneur, & lui donna l'épée & la toque qu'il avoit bénites suivant la coûtume à la messe du jour de l'Epiphanie. Gobelin qui rapporte tous ces faits, ne dit rien de l'arrivée des ambassadeurs de Casimir roi de Pologne, ni de leur entrée magnifique à Mantouë : Mais d'autres historiens nous apprennent que ces députez ayant rendus leurs devoirs, & promis obéïssance au pape, obtinrent de lui l'absolution de l'excommunication que les Prussiens avoient encouruë pour n'avoir pas voulu obéïr aux chevaliers. Cependant ils ne purent obtenir, quelques sollicitations qu'emploïassent tous les autres ambassadeurs, que ces mêmes chevaliers fussent transportez en l'isle de Tenedos dans l'Archipel, parce que Mahomet II. s'étoit emparé depuis peu de Corinthe.

CXXX. Charlotte veuve du roi de Portugal succede au royaume de Chypre.

Æneas Sylvius in Asi. cap. 97.
Comment. Pii II. lib. 3.

Charlotte femme de Jean roi de Portugal, ayant consenti que l'on empoisonnât son mari, à quoi elle avoit été sollicitée par Helene sa propre mere, on lui fit épouser Louis de Savoye. Helene mourut quelque tems après dans le mois d'Avril 1458. & Jean roi de Chypre pere de Charlotte ne lui survêquit que

trois mois. Par la mort de l'un & de l'autre, Charlotte se vit unique heritiere du royaume de Chypre. Comme son droit étoit inconteſtable, & que d'ailleurs elle ſe croyoit bien appuyée, elle n'héſita pas à ſe faire couronner reine de Chypre, de Jeruſalem & d'Armenie. La cerémonie ſe fit le premier de Septembre de la même année. Mais elle fut bien-tôt troublée dans ſa poſſeſſion. Jacques archevêque de Nicoſie ſon frere bâtard, âgé d'environ vingt ans, jeune homme hardi & entreprenant, moins fâché de la voir reine, quoiqu'il eût beaucoup d'ambition, qu'irrité de ce qu'il n'avoit pas fait la cerémonie du couronnement, ſe retira vers le ſoudan d'Egypte, ſur ce qu'il apprit que les grands du royaume avoient deſſein de l'arrêter, parce qu'il ne ceſſoit de brouiller, & de répandre la diviſion dans l'état. Cette retraite intrigua Louis de Savoye époux de Charlotte, qui arriva en Chypre ſur ces entrefaites au commencement de cette année 1459. La premiere choſe à laquelle il s'appliqua après ſon couronnement fut d'envoyer des ambaſſadeurs au ſoudan avec des préſens, & le tribut que l'on avoit coûtume de payer depuis la priſe de l'ayeule de Charlotte; avec ordre de ſoutenir les droits de la reine ſon épouſe contre Jacques qui avoit déja obtenu le royaume de Chypre du ſoudan d'Egypte.

AN. 1459.

Naucler. vol. 3. gen. 49.
Boſ. lib. 7. to. 2.

CXXXI.
Le ſoudan donne le roiaume de Chypre à Jacques.

Ces ambaſſadeurs étant arrivez en Egypte, firent ſi bien valoir les droits de leur reine auprès du ſoudan, que Jacques fut ſur le point de ſe voir fruſtré de toutes ſes eſperances. Mais les ambaſſadeurs de Mahomet II. qui ſurvinrent, raccommoderent tout. Jacques ſçut ſi bien les gagner, qu'ils ména-

AN. 1459.

cerent le soudan de la part de leur maître, d'une guerre sanglante, s'il ne le laissoit paisible possesseur d'un royaume qu'il lui avoit déja donné, & s'il ne rompoit l'alliance qu'il avoit faite avec les François. Et ils lui dirent au contraire que s'il tenoit la promesse qu'il avoit faite à Jacques, de l'envoyer en Chypre avec une flotte, il pouvoit s'assurer que Mahomet de son côté en équiperoit une autre contre les chevaliers de Rhodes dont l'isle resteroit au soudan. En quoi ils se trompoient fort, ou vouloient le tromper, parce que le sultan possedant tout le pays qui étoit autour de cette isle, ne l'auroit pas cedée à un autre s'il s'en fut rendu maître, comme il le souhaitoit avec beaucoup d'ardeur.

CXXXII.
Serment que le Soudan d'Egypte exige de Jacques.
Æneas Sylvius d. c. 97. & Comment. Pii II. lib. 7.

Le soudan flatté par les ordres des ambassadeurs Turcs, confirma le royaume de Chypre à Jacques, & l'y renvoya avec une armée considerable, après avoir exigé de lui ce serment. « Je jure & promets „ par le grand Dieu que je prends à témoin, créa„ teur du ciel & de la terre, & de tout ce qui y est „ contenu par ses saints évangiles, & par saint Jean- „ Baptiste, par tous les Saints, & par la foi chré- „ tienne, que je ferai sçavoir tout ce qui viendra à „ ma connoissance, à monseigneur le très-haut sou- „ dan d'Egypte & empereur de toute l'Arabie, priant „ Dieu qu'il protege son royaume; que je serai ami „ de ses amis, & ennemi de ses ennemis; que je ne „ lui cacherai rien; que je ne souffrirai point en „ mon royaume de Corsaires; que j'acheterai tous „ les Egyptiens qui seront dans mes états, & leur „ donnerai la liberté; que j'offrirai tous les ans le „ premier de Septembre ou d'Octobre cinq mille

écus d'or de tribut au temple très-haut de Jerusalem & à la Mecque ; que j'empêcherai ceux de Colosses de fournir des armes aux pirates ; & que si je manque à quelqu'une de ces choses, on me regardera comme un apostat & un prévaricateur des saints évangiles. Je dirai que l'évangile est faux, je nierai que Jesus-Christ vive, & que Marie sa mere soit vierge ; je tuerai un chameau sur les fonts du baptême ; je maudirai les prêtres de l'autel ; je nierai la divinité, & recevrai sur moi toutes les maledictions des saints peres. " Ce serment fut traduit de l'arabe en latin, & apporté au pape Pie II.

CXXXIII. Le duc de Calabre fait une descente dans le royaume de Naples.

Cortus parte 6. Collen. lib. 6. Nebriss. lib. 7. Foliet. lib. 11.

Le pape malgré sa politique, vit arriver dans cette année ce qu'il appréhendoit tant de la part de René d'Anjou. Le duc de Calabre son fils qui avoit été fait gouverneur de Genes, étant parti de cette ville avec une bonne flotte, fit une descente dans le royaume de Naples, où presque toute la noblesse se déclara pour lui, & plusieurs villes embrasserent son parti. Ce duc qu'on nommoit Jean avoit été engagé à cette entreprise par Antoine Centiglia marquis de Coterone, qui lui avoit promis de le rendre maître du duché de Calabre, & de lui aider à conquérir tout le royaume de Naples. Mais Jean fut obligé de differer pour quelque tems l'exécution de ce dessein, parce que Pierre Fregose avoit déja fait plusieurs tentatives pour recouvrer la souveraine autorité dans Genes, & pour en chasser les François. Lorsque le duc crut avoir dissipé cette faction, les Genois contribuerent autant qu'il leur fut possible à l'aider dans le recouvrement de la couronne que son pere avoit

AN. 1459.

perduë. Ils lui donnerent dix galeasses & trois vaisseaux payez pour trois mois avec soixante mille écus pour fournir aux frais de la guerre ; il joignit à cette flotte douze galeasses que René d'Anjou son pere avoit équipées à Marseille ; & ayant mis à la voile avec cette flotte assez considerable, il alla mouiller devant Gayette.

CXXXIV. Conquêtes de ce duc dans le royaume de Naples.

Jean voulut de-là passer en Calabre sur les terres du marquis de Coteronne, mais il apprit que Ferdinand l'avoit fait arrêter. Il tourna vers Raye que le duc de Sessa lui remit, quoiqu'il eût épousé Leonore sœur du roi de Naples. Il descendit ensuite à Castellamar, d'où il alla à Sessa, & courut toute la terre de Labour, pendant que le duc de Sessa prit Calvi, & invita par son exemple plusieurs seigneurs Napolitains à prendre les armes en faveur du duc de Calabre. Ce prince voyant son armée grossir considerablement, passa dans l'Abruzze, & se rendit maître d'Aquilée. De-là il entra dans la Pouille, où Hercule marquis d'Est le vint joindre avec quelques troupes: ce qui donna lieu aux villes de Licceria, Foggio, Saint-Severe, Troya & Manfredonia d'embrasser son parti. Ferdinand qui s'étoit avancé jusqu'à Calvi, voyant une si prompte révolution, s'en retourna à Naples, il y apprit que Daniel des Ursins comte de Samo, Jourdain comte de Tripaldo, & Felix prince de Salerne, tous trois freres, étoient sur le point de se déclarer en faveur de son ennemi. Pour parer le coup, il fit épouser au dernier Marie sa fille naturelle, & par ce moyen il l'arrêta & le retint dans son parti.

CXXXV. Le duc de Sessa

Le duc de Sessa qui haïssoit extrêmement Ferdinand

nand, résolut de l'assassiner; & pour y réüssir, il lui fit proposer une entrevûë par Gregoire de Gariglia qui avoit beaucoup de part dans sa confidence. On choisit pour se voir & conférer ensemble, une campagne écartée près d'une petite église à deux milles de Theano, qui étoit au pouvoir des François. Il fut arrêté que chacun de son côté meneroit deux hommes: Ferdinand se fit accompagner du même Cariglia & de Jean de Ventimille, tous deux plus propres pour le conseil que pour la défense; mais pour plus grande précaution il prit ses armes. Le duc mena avec lui Phœbus de l'Anguillara & Jacques de Montagnano, tous deux braves & bien armez. Lorsqu'ils furent arrivez au rendez-vous, le roi & le duc s'écarterent de leurs gens, pour être plus en liberté de s'entretenir; & leurs gentilshommes se retirerent auprès de l'église. Après quelques paroles qui ne concluoient rien, Phœbus dit aux trois autres, le duc a fait son accommodement, il est juste que j'aille faire le mien, & s'avança au petit galop vers Ferdinand, qui s'étant apperçu que ce traître avoit un poignard à la main, tira aussi tôt son épée, en vint aux mains, & se défendit avec beaucoup de courage & de valeur. Montagnano ferma le passage à Cariglia & à Ventimille, qui ne se mirent pas trop en devoir de le forcer: mais les gens du roi qui n'étoient pas loin, étant accourus au bruit, le duc de Sessa & ses deux compagnons s'enfuirent à toutes brides.

AN. 1459.

veut assassiner Ferdinand.

CXXXVI.
Il se défend & met ses assassins en fuite.

Ferdinand, pour se vanger de cette trahison, entra dès le lendemain dans le territoire de Stellato, & fit le dégât depuis Bagni jusqu à Sessa. Quelques jours

AN. 1459.

après ayant appris que l'armée du pape, commandée par Simonolto, le venoit joindre, il alla au-devant d'elle, & après l'avoir joint, il assiegea Sarno. Pendant le siége il fut averti que le pape avoit changé de sentiment, & avoit mandé à son géneral de s'en revenir. Ces ordres étoient trop précis pour ne pas obéïr; mais Ferdinand ayant levé le siége pour suivre Simonolto, tous deux furent attaquez dans leur retraite par l'armée du duc de Calabre, & battus à platte couture auprès de Sarno. Le géneral de l'armée du pape y fut tué, & le duc de Calabre fit dans cette action un grand nombre de prisonniers qu'il envoya à Marseille. Il y a beaucoup d'apparence qu'il se seroit rendu maître de Naples où Ferdinand s'étoit refugié, s'il eût suivi son propre avis qui étoit d'en aller faire le siége sans differer. Mais le prince de Tarente lui persuada qu'il valoit mieux s'assurer des places des environs, que de se hazarder à une si grande entreprise, ce qui donna le tems à Ferdinand de rétablir ses affaires, & de recevoir les secours que le pape & Sforce duc de Milan lui envoyerent : de sorte qu'il obligea dans la suite le duc de Calabre à abandonner entierement le dessein qu'il avoit d'aller assiéger Naples.

CXXXVII. Ferdinand est battu auprès de Sarno.

Il est surprenant que le pape qui prenoit un si grand soin d'appaiser les troubles des autres princes d'Italie qu'il menaçoit même de la colere & de la vengeance de Dieu, s'ils ne s'accordoient, ait toutefois si opiniâtrement entretenu les divisions entre Ferdinand & René d'Anjou, jusqu'à appeller en Italie au secours du premier Scanderberg qui étoit la terreur des Turcs. L'amitié que le saint pere avoit

CXXXVIII. Raisons pour lesquelles le pape protegeoit si fort Ferdinand.

Æneas Sylv. epist. 194. Mariana hist. Hisp. lib. 23. c. 1.

pour Ferdinand étoit si grande, qu'étant cardinal il se disoit son serviteur. On a touché ailleurs quelques-unes des raisons de cette forte inclination, ou plûtôt de la haine qu'il portoit aux François ; nation, selon lui, trop fiere & qui lui étoit un grand obstacle aux desseins qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Mais nos interêts particuliers d'ordinaire nous touchent beaucoup plus que ceux du public, à quelque dignité que nous soïons élevez. René d'Anjou étoit le véritable & légitime héritier de la Sicile, & son fils Jean avoit toutes les raisons du monde de poursuivre un droit que le saint siége avoit confirmé tant de fois à son pere contre le bâtard de Ferdinand qui en avoit été déclaré injuste usurpateur par Callixte III. Pie II. lui-même regardoit le droit de ce dernier, comme douteux, puisque dans l'acte d'investiture qu'il lui en donna, il mit en termes exprès : Sauf le droit d'autrui. Preuve qu'il reconnoissoit que d'autres y avoient droit aussi-bien que Ferdinand.

CXXXIX.
Nouveaux troubles dans Genes pour en chasser les François.

Pendant que Jean duc de Calabre étoit appliqué à la conquête du royaume de Naples, les factions qu'il croioit avoir dissipées à Genes avant son départ, s'y renouvellerent. Quelques seigneurs peu satisfaits du gouvernement des François, résolurent de les en chasser. Pierre Fregose, qui lui même avoit traité avec le roi Charles VII. pour lui soumettre cette république, avoit quitté la ville, & s'étoit retiré dans une de ses terres, pour méditer plus à loisir sur les moyens de faire réüssir son entreprise. Il traita secretement avec Ferdinand d'Arragon & avec le duc de Milan, & se réünit avec les Fiesques. Quand

AN. 1459.

la partie fut liée, il se mit en campagne avec des troupes, & parut devant Genes, dans l'espérance d'y exciter quelque révolte. Mais ayant cette premiere fois manqué son coup, il revint à la charge dans le tems que le duc de Calabre avoit envoyé sa flotte attaquer celle de Ferdinand; il surprit la ville, il y fit entrer par le moyen des échelles une grande partie de ses soldats. Par bonheur le duc de Calabre y étoit encore, car ceci arriva avant la bataille de Sarno. A la premiere allarme il se saisit des avenuës, repoussa les ennemis; & Fregose périt dans cette occasion. Mais les révoltes recommencerent l'année suivante.

CXL. Le roi de Fez assiége Alcacer-Seguer, & est battu.

Sup. n. 52.

Le roi de Portugal étoit toûjours en guerre avec le roi de Fez. Celui-ci tenta encore une fois Alcacer-Seguer; mais le gouverneur averti de son dessein, fit venir du secours de Portugal, & se défendit si courageusement, que les Maures furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte après cinquante-trois jours de siége. Le gouverneur Edoüard de Menezès alla ensuite à Lisbonne rendre compte au roi du succès de cette campagne. Il en fut très-bien reçu, & sa majesté Portugaise le fit comte de Viana pour récompenser ses services.

Le roi de Castille ne fut pas si heureux dans la guerre contre les infidéles, que le roi de Portugal le fut dans son entreprise. Le marquis de Castagneda à qui il avoit donné le commandement des armées du côté du royaume de Grenade, donna dans une ambuscade, & y demeura prisonnier. Henri envoya une autre personne en sa place, & paya sa rançon. Ensuite voulant se précautionner contre les sourdes

pratiques des grands de son royaume, il distribua les principales charges de l'état à ses créatures. Il donna celle de connétable de Castille vacante par la mort d'Alvarez de Lune à D. Miguel Doranzo, la maîtrise d'Alcantara à D. Gomez de Cacerès son majordome; & la charge de majordome à D. Bertrand de la Cueva. Après toutes ces précautions il alla à Madrid, & de-là à Segovie, pour prendre le plaisir de la chasse.

AN. 1459.

CXLI. Affaires du royaume de Castille.

Mariana hist. Hisp. lib. 23.

Ayant appris que D. Juan de Lune étoit en possession de Soria, des trois villes d'Infantasgo, & du comté de San-Estevan, comme tuteur de la fille de D. Alvarez, il eut peur qu'il n'entreprît quelque chose contre son service. Il alla donc à Agallon où D. Juan le reçut très-bien: Mais le lendemain le roi le fit arrêter, & lui fit dire que s'il ne lui rendoit toutes les places fortes dont il s'étoit emparé, il lui feroit trancher la tête. D. Juan, pour sauver sa vie, les rendit, & le roi en même tems les donna à Pacheco dont le fils épousa la fille de D. Alvarez. Henri recouvra aussi les villes de Carthagene, de Laurea, & plusieurs autres dépendantes tant de la maîtrise de Saint Jacques, que du marquisat de Villene, ou de la Corogne, dont Alphonse Fachardo gentilhomme de Murcie s'étoit emparé pendant les dernieres guerres civiles.

CXLII. Décret du pape contre les appels du saint siége au concile.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1801.

Le pape Pie II. étoit toûjours à Mantouë; & comme il s'étoit imaginé que les appels des jugemens du saint siége au concile, qui étoient en usage depuis long-tems, & dont la justice & en bien des cas la nécessité étoient incontestables, ne tendoient qu'à ruiner son autorité; la premiere chose qu'il fit au commencement de cette année 1460. fut de con-

AN. 1459. damner ces appels comme erronnez, détestables, nuls & contraires aux saints canons, nuisibles à la Chrétienté, & même ridicules. Voici les propres paroles de son décret qu'il fit après avoir consulté les cardinaux & les évêques qui se trouvoient alors à Mantouë, & qu'il publia le dix-huitiéme de Janvier. La bulle commence par ces mots, *Execrabilis, & pristinis temporibus inauditus.* " Il s'est glissé de notre tems, dit-
„ il, un abus détestable & inoüi dans l'antiquité,
„ que quelques-uns poussez par un esprit de rébel-
„ lion plûtôt que par un sain jugement, autorisent,
„ en présumant, pour éviter la punition de leurs pé-
„ chez, d'appeller du pontife de Rome vicaire de
„ Jesus-Christ, à qui il a été dit en la personne de
„ saint Pierre : Paissez mes brebis; &: Tout ce que
„ vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel : d'ap-
„ peller, dis-je, de ses jugemens au concile futur :
„ ce que tout homme instruit des regles du droit, doit
„ regarder comme contraire aux saints canons, &
„ préjudiciable à la république chrétienne. Car pour
„ ne rien dire de tout ce qui en peut montrer l'abus,
„ qui ne voit le ridicule d'appeller à ce qui n'existe
„ pas, & qu'on ne sçait pas s'il existera? Par ces ap-
„ pels les pauvres sont opprimez en plusieurs manie-
„ res par les grands : les crimes demeurent impunis,
„ on entretient la rébellion contre le premier siége :
„ tout le monde a la liberté de pécher; en un mot
„ toute la discipline de l'église & l'ordre hierarchi-
„ que tombent dans le désordre & la confusion.
„ Voulant donc éloigner de l'église un poison si dan-
„ gereux, & pourvoir au salut des brebis qui ont été
„ commises à nos soins, en éloignant toute occasion

Joan. cap. 21. Matth. cap. 16.

Comment. Pii II. lib. 3. ad finem, & in Bullar. tom. 1. Pii II. constitut. 5.

de scandale du bercail de notre Sauveur; de l'avis " & du consentement de nos venérables freres les " cardinaux de la sainte église Romaine, de tous les " prélats & docteurs en droit qui suivent notre cour, " & de notre science certaine, nous condamnons " ces appels, nous le réprouvons comme erronez, " nous les déclarons inutiles, dangereux & de nulle " valeur; ordonnant qu'à l'avenir personne n'ose " sous quelque prétexte que ce soit, interjetter de " semblables appels de nos jugemens, ordonnances, " de même que ceux de nos successeurs, ou y adherer, ou en faire usage. Que si quelqu'un fait le " contraire depuis le jour de la publication de ces présentes dans notre chancellerie apostolique, après " deux mois, de quelque état, ordre & dignité qu'il " soit, même impériale, royale & pontificale, il encourra de fait la sentence d'excommunication dont " il ne pourra être absous que par le souverain pontife, si ce n'est à l'article de la mort. Les mêmes " peines & censures seront aussi encouruës par les " universitez, colléges, notaires, témoins qui assisteront à ces actes, & généralement tous ceux qui " auront conseillé & favorisé ce sortes d'appels. "

AN. 1459.

CXLIII. Mesures que prend le pape pour la guerre contre les Turcs.

In ead. collect. concil. tom. 13. p. 1801.

Peu de jours après que le pape eut donné un décret si peu conforme aux véritables regles du droit canon, & si contraire à la pratique ancienne & universelle de l'église, ayant assemblé dans l'église de saint Pierre à Mantouë les cardinaux, les prélats & tous les ambassadeurs des princes, il leur exposa ce qui s'étoit fait dans cette assemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit esperer. " Si " les Hongrois, dit-il, sont secourus, ils attaqueront "

AN. 1460. ,, les Turcs & toutes leurs forces. Les Allemands ,, promettent une armée de quarante-deux mille ,, hommes, le duc de Bourgogne six mille, le clergé ,, d'Italie, à l'exception des Venitiens & des Genois, ,, accordera la dixme de ses biens, les laïques le tren- ,, tiéme de leur revenu, & les Juifs le vingtiéme ; ,, ce qui suffira pour entretenir l'armée navale. Jean ,, roi d'Arragon fera la même chose, ceux de Ra- ,, guse offrent deux galeres, ceux de l'isle de Rhodes ,, quatre. Tout cela a été solemnellement promis ,, par les princes ou par leurs ambassadeurs. Quoique ,, les Venitiens n'ayent rien promis en public, je me ,, flatte qu'ils ne manqueront pas au besoin, quand ,, ils verront les autres tous disposez à le faire ; & ,, que les François, les Castillans & les Portugais sui- ,, vront leur exemple. Il ne faut rien esperer de l'An- ,, gleterre à cause des troubles qui divisent ce roïau- ,, me, ni de l'Ecosse cachée dans le fond de l'Ocean. ,, Le Dannemarck, la Suede & la Norvége sont trop ,, éloignées pour pouvoir envoier des gens de guerre, ,, & contens de leurs poissons, ils ne peuvent four- ,, nir aucun argent. Les Polonois étant voisins des ,, Turcs par la Moldavie, craindront d'exposer leur ,, pays en la dénuant. Les Bohemiens ne pouvant ,, pas combattre à leurs frais hors de leur royaume, ,, seront entretenus & payez. Les Hongrois armeront ,, vingt mille hommes de cavalerie & autant d'infan- ,, terie ; & par la jonction des Allemands & des Bour- ,, guignons, ils feront une armée de quatre-vingt- ,, huit mille hommes. Qui doute qu'on ne puisse ,, vaincre & abattre les Turcs avec toutes ces trou- ,, pes ? Ajoûtez que Scanderberg viendra avec une armée

armée choisie de ses Albanois, que plusieurs dans la « Grece quitteront le parti des Infidéles, qu'en Asie « le prince de Caramanie & les Armeniens charge- « ront les Turcs par derriere. Ne désesperons donc pas « de la victoire, & prions le Seigneur qu'il veuille se- « conder nos desseins. Portez & racontez dans vos « pays ce qui s'est fait ici, afin que vos seigneurs & « maîtres exécutent fidellement leurs promesses. «

CXLIV.
Fin de l'assemblée de Mantouë.

Spond. ad hunc ann. num. 2. & Raynald. annal. eccles. hoc an. 1460.

Après ce discours, tous ceux qui avoient fait des avances ou des promesses au nom de leurs maîtres, en confirmerent l'accomplissement, & les autres garderent le silence. Les ambassadeurs de Borse marquis d'Este, pour montrer que leur maître pouvoit faire plus qu'on attendoit de lui, promirent de sa part trois cens mille écus d'or ; ce qui étonna tous les assistans. Enfin le pape donna ordre aux cardinaux, aux évêques, aux abbez & autres qui étoient présens, de se revêtir de leurs habits de cerémonie pour conclure cette assemblée. Ils le firent, & sa sainteté descendant de son trône se tourna vers le dégrez du grand autel, se mit à genoux, fit sa priere accompagnée de larmes & de soupirs, recita plusieurs versets choisis des pseaumes, & propres à la conjoncture où l'on se trouvoit. Les prélats & le clergé lui répondoient, & reçurent à la fin la benédiction que le pape leur donna solemnellement. Telle fut la fin de l'assemblée de Mantouë, où il fut aisé de prendre des conseils, & d'établir des reglemens ; mais si difficile de les exécuter, qu'on se sépara sans avoir pris aucunes mesures efficaces pour le secours des Chrétiens contre les Turcs. Il est pourtant vrai que le pape avoit beaucoup de zéle, & qu'on ne peut trop louer ses

AN. 1460.

pieux desseins : mais voyant toute l'Italie troublée & les peuples divisez, n'eut-il pas été plus loüable & plus digne du titre de pere des fidéles, de rétablir la paix parmi ses enfans, avant que de porter la guerre chez les ennemis de la religion.

CXLV.
Le pape part de Mantoüe, & vient à Sienne.

Il partit donc de Mantoüe au commencement du carême, & vint à Sienne, où voulant faire une promotion de cardinaux, il consulta en particulier le sacré college qui approuva son dessein ; & deux jours après qui étoit un mercredi, il assembla un consistoire secret pour proposer ceux qu'on lui avoit nommez, & prier les anciens cardinaux d'examiner s'ils étoient dignes de cette élevation. Les cardinaux aïant consenti à la nomination de cinq, parmi lesquels étoit François Piccolomini neveu du pape Pie II. qui fut ensuite pape sous le nom de Pie III. & qui étudioit alors à Perouse ; le saint pere en demanda un sixiéme qui n'avoit pas été proposé, c'étoit Alexandre Oliva genéral de l'ordre des Augustins, né à Saxoferrato de parens pauvres, mais recommandable par sa pieté & par son érudition, il fut admis par les cardinaux ; & le pape sans attendre le vendredi auquel jour on avoit coutume de publier les promotions des cardinaux, publia ceux-ci dès-le jour même qu'ils furent choisis ; ce qui délivra les anciens cardinaux de beaucoup de sollicitations.

CXLVI.
Promotion que fait le pape de six cardinaux.

Goblin in comment. Pii II. lib. 2.

Le premier fut Ange Capranica Romain, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Croix de Jerusalem, & évêque de Palestrine. Pie II. avoit été autrefois son domestique ; il aimoit les lettres & les sçavans, & avoit beaucoup de vertu. Le second Berard Herulo de Narni auditeur de Rote, évêque de Spolete, prê-

tre cardinal du titre de ſainte Sabine. Le troiſiéme, Nicolas Forte-Guerra de Piſtoye, évêque de Theano, prêtre cardinal du titre de Sainte-Cecile. Il étoit parent du pape du côté de ſa mere qui ſe nommoit Victoire Forte-Guerra. Le quatriéme, Brocard de Weiſpriach Allemand, du titre de Saint-Nerée & Saint-Achillée, & archevêque de Saltzbourg. Le cinquiéme, Alexandre Oliva general de l'ordre des freres Hermites de ſaint Auguſtin, prêtre cardinal du titre de Sainte-Suzane, & évêque de Camerino. Le ſixiéme, François Piccolomini neveu du pape, Siennois, archevêque de Sienne, diacre cardinal du titre de ſaint Euſtache.

Aubery hiſt. des cardinaux.

CXLVII.
Le pape reçoit ces nouveaux cardinaux dans un conſiſtoire.

Goblin in comment. Pii II. lib. 2. & 7.

Le ſamedi ſuivant il y eut encore un conſiſtoire dans l'égliſe cathédrale, où l'on fit venir les nouveaux cardinaux. Le pape en les attendant, parla de chacun d'eux en particulier, & comme ils s'approchoient, il les fit tous arrêter devant le baluſtre, pour leur repreſenter en peu de mots l'excellence de la dignité à laquelle ils venoient d'être élevez; l'integrité de mœurs que demandoit la place qu'ils occupoient, & les ſomma de juger eux-mêmes s'ils étoient tels que devoient être des perſonnes dignes d'un ſi grand honneur. Enſuite il les appella au baiſer du pied, de la main & de la bouche; les anciens cardinaux les reçurent auſſi au baiſer, & les firent aſſeoire parmi eux. Tous étans aſſis on jugea quelques cauſes, après leſquelles les anciens ſe tinrent debout en cercle devant le pape, & les nouveaux ſe mirent à genoux pour faire le ſerment aux pieds de ſa ſainteté qui leur donna enſuite le bonnet; & le chœur chanta le *Te Deum.* Cette cerémonie achevée,

AN. 1460.

les cardinaux nouvellement élus furent menez par les anciens à l'autel de la sainte Vierge où le doyen pria sur eux : après quoi ils s'en retournerent vers le pape qui finit le consistoire, & s'en alla dans le palais. Jean Gobelin rapporte toutes ces circonstances, pour faire voir, dit-il, que les papes ne créoient point alors de nouveaux cardinaux, qu'ils ne fussent auparavant proposez aux anciens, & approuvez par eux.

Les expressions dont sa sainteté s'étoit servie dans sa réponse aux ambassadeurs de France en parlant de la pragmatique-sanction, & exagerant beaucoup tous les maux qu'elle pouvoit causer au siége apostolique, choquerent le parlement de Paris. Le Procureur général Dauvet informé du discours de Pie II. qui ne tendoit pas moins, disoit-on, qu'à diviser l'église de France du corps de l'église universelle, fit dans cette année une protestation très-forte contre tout ce que le pape avoit dit, & forma son appel au prochain concile général, sans avoir égard à la défense que sa sainteté avoit faite depuis peu d'appeller de ses jugemens au concile. Voici les termes de ce fameux appel fait par l'ordre même du roi Charles VII. « Puisque notre saint pere le pape, à qui la » toute-puissance a été donnée pour l'édification de » l'église, & non pas pour sa destruction, veut inquiéter & accabler le roi notre seigneur, les ecclésiastiques de son royaume, & même les séculiers » ses sujets, je proteste, moi Jean Dauvet procureur » général du roi, & établi spécialement en son nom » par les notaires qui ont souscrit de la nullité de » tels jugemens ou censures, selon les décrets des

CXLVIII.
Appel du procureur général du parlement de Paris au concile pour la défense de la pragmatique-sanction.
Papa cui potestas data est in ædificationem non in destructionem everte-re, &c.

saints canons qui déclarent en plusieurs cas nulles « ces sortes de sentences & de censures émanées des « pasteurs & des juges, en soumettant néanmoins « toutes choses au jugement du concile universel « auquel notre roi très-chrétien prétend avoir re- « cours, & auquel j'appelle en son nom. « Cet appel mortifia d'autant plus le pape, que comme on a dit, le procureur général le fit après la bulle qui défendoit ces sortes d'appellations.

CXLIX. Differends entre Sigismond duc d'Autriche, & le cardinal de Cusa.

Le saint pere eut encore une autre sujet de mortification de la part de Sigismond duc d'Autriche, qui avoit assisté à l'assemblée de Mantouë. Comme ce prince étoit depuis long-tems en differend avec Nicolas de Cusa cardinal de Saint-Pierre aux liens, à l'occasion du fief & de la jurisdiction de l'église de Brixen en Allemagne dont il étoit évêque, & qu'il vouloit conserver en commande avec la permission du pape sans y résider : Sigismond ne voulut jamais le souffrir, & s'opposa avec force à l'établissement des commandes qui n'étoient point d'usage en Allemagne, quoique très-communes en Italie, en France, en Espagne & en Angleterre. Cette affaire fut proposée à Mantouë, sans que les cardinaux ni le pape même eussent pû la terminer. De Cusa voulant faire valoir son droit à force ouverte, & le duc s'y opposant toujours, la contestation alla si loin, que Sigismond fit arrêter prisonnier le cardinal le propre jour de Pâques, & ne lui accorda la liberté que quelque tems après, qu'à condition qu'il feroit serment qu'il ne se souviendroit jamais de cette injure, qu'il lui ménageroit son absolution auprès du pape, qu'il laisseroit l'église de Brixen en repos, &

Wolf. Weissemburg. Albert. Krantzius l. 11. Wandal. c. 14.

Naucler. chroniq. vol. 3. general. 49. fol. 290.

AN. 1460.

qu'il lui payeroit une somme considerable pour sa rançon.

Nauclere dit que l'église de Brixen fut donnée en commende à ce cardinal par Nicolas V. & que le duc d'Autriche s'y opposa dès le commencement comme comte de Tirol, ne voulant pas qu'on introduisît dans ses états l'usage des benéfices en commende pour les cardinaux, comme on faisoit dans d'autres royaumes au desavantage de l'église. Que dans la suite ce même cardinal voulant établir la réforme dans un monastere, Sigismond s'y opposa encore, & ne voulut pas reconnoître sa jurisdiction touchant quelques fiefs qui relevoient de son évêché, quelques raisons qu'on pût alleguer à ce prince. Le même auteur ajoûte que de-là vinrent les dissensions entre le duc & le cardinal, & qu'elles augmenterent tellement dans la suite, que l'évêque fut contraint de quitter son évêché, & d'aller trouver le pape Callixte qui vivoit alors, & qui, après avoir averti inutilement Sigismond, l'excommunia, & mit un interdit sur ses états. L'affaire en étoit là quand Pie II. fut élevé au souverain pontificat. Il travailla à reconcilier les deux parties, sans pouvoir y réussir; le cardinal ne laissa pas de retourner à son église sur une lettre que lui écrivit le duc d'Autriche, & dans laquelle il lui promettoit de le laisser vivre en paix, & de ne lui faire aucune peine. Mais Sigismond ne tint pas sa parole, puisque le jour de Pâques il força le bourg, & assiégea la forteresse où le cardinal s'étoit retiré; & quoiqu'il se fût rendu à composition, il fut toutefois mis honteusement dans une étroite prison, sans pouvoir recouvrer sa liberté qu'en re-

CL. Le duc d'Autriche fait mettre en prison le cardinal de Cusa.

mettant au duc un château de l'église avec une somme considerable d'argent.

AN. 1460.

Appellat. & contradict. Gregor. de Heimbourg. in 4° Francofurti.

Pie II. ayant appris ce traitement, & voyant que toutes ces remontrances avoient été jusqu'alors inutiles, excommunia le duc d'Autriche, comme on le voit par la lettre que sa sainteté écrivit à l'évêque de Basle, datée de Rome le dixiéme Janvier 1461. pour se plaindre de ce que ce prélat communiquant toujours avec Sigismond, comme s'il ne l'eût pas tenu pour excommunié, faisoit paroître peu d'égard pour les censures du siége apostolique ; car on ne trouve pas la bulle d'excommunication qui fut publiée à Sienne le huitiéme du mois d'Aoust de cette année 1460. Gregoire de Heimbourg docteur en droit, qui avoit parlé à l'assemblée de Mantouë, selon Gobelin, pour l'empereur Frederic, Albert duc d'Autriche & pour Sigismond, dressa l'acte d'appel de ce dernier au futur concile : ce qui obligea le pape d'envoyer publier la bulle en Allemagne, & particulierement à Nuremberg ou de Heimbourg étoit syndic depuis près de trente années. La lettre du pape à ceux de Nuremberg est datée de Rome le dix-huitiéme d'Octobre de cette année. Il ordonna aux bourguemaîtres & magistrats de cette ville de fuir Heimbourg comme un herétique & un criminel de leze-majesté, d'avoir ainsi osé appeller au concile, & rompre l'unité de l'église, après la défense expresse qu'il en avoit faite par une bulle du consentement de ses venérables freres les cardinaux. Il veut qu'on confisque tous ses biens & qu'on n'ait aucun commerce avec lui Il leur envoye avec cette lettre la bulle d'excommunication contre Gregoire de

CLI.

Le pape excommunie le duc d'Autriche qui est appelle au concile.

Vide appellationes & contradictiones ab excommunicatione injusta Sigismundi ducis Austria, & Greg. de Heimbourg in-4° Francofurt. an 1607

AN. 1460.

Heimbourg, datée du même jour dix-huitiéme d'Octobre. Ce docteur fit des notes & un acte d'appel contre cette bulle. Theodore Lælius évêque de Feltri, prit la défense de Pie II. & fit une replique contre cet appel, très-bien écrite, en vingt sept pages, à laquelle Gregoire opposa une apologie assez longue, remplie d'injures: il fit aussi une invective encore plus emportée contre le cardinal Cusa. Toutes ces piéces ont été recueillies dans un volume *in*-4°. imprimé à Francfort en 1607. sous ce titre: Appels & contradictions de l'excommunication injuste prononcée contre Sigismond duc d'Autriche, comte de Tirol, & Gregoire de Heimbourg, &c. & ont été données ensuite par Golstad dans son premier & second tome de la Monarchie. De Heimbourg composa aussi un traité contre la puissance temporelle que les papes prétendent avoir sur les princes, dans lequel il s'écarte beaucoup pour invectiver contre les papes dont il se déclare l'ennemi le plus violent & le plus emporté que ce siécle ait eu.

In opere suprà cit. p. 15. 23. & 51.
De hac appellatione vide in append. abbatis Ursperg. p. 107.

CLII.
Le roi de Castille envoye l'évêque de Leon vers le pape.

Pendant que le pape étoit encore à Sienne, l'évêque de Leon le vint trouver de la part de Henri IV. roi de Castille; mais il n'apporta que de belles paroles sans effet, & sans aucune promesse positive de contribuer aux dépenses de la guerre contre les Turcs. Ce même évêque étant mort peu de tems après son arrivée dans la même ville, le pape lui donna pour successeur le cardinal de la Tour-brûlée religieux de l'ordre de saint Dominique: mais Henri n'ayant voulu ni le recevoir, ni le connoître, son refus excita de grandes disputes entre lui & le souverain pontife. Pie II. eut aussi un differend

avec

avec Casimir roi de Pologne, touchant l'évêché de Cracovie, auquel sa sainteté avoit nommé un neveu du cardinal Sbignée, quoique le roi eût déja fait nommer son chancelier par le chapitre. La dispute alla si avant, que malgré les remontrances, les menaces & les excommunications prononcées, contre Casimir & ses partisans, le neveu du cardinal fut contraint de céder; le roi protestant toûjours qu'il perdroit plûtôt son royaume, que de souffrir qu'il y eût dans ses états un évêque malgré lui; ce qui ne fut pas une petite mortification pour le saint pere.

AN. 1460.

CLIII. Differends de quelques rois avec le pape touchant la collation des benéfices.

Il ne fut pas plus tranquille du côté de la France. L'évêché de Tournay étant venu à vaquer, le roi Charles VII. voulut y faire nommer le cardinal de Coûtance; & le pape l'avoit donné à l'évêque de Toul créature du duc de Bourgogne, quoique cette ville appartînt à la France. Nous avons encore les lettres que Pie II. en écrivit au roi de France. Nous y voyons que le souverain pontife eut en quelque façon le dessus dans cette dispute; & que si l'évêque de Toul ne fut pas évêque de Tournay, le cardinal de Coûtance en fut aussi privé; que le pape en eut la nomination, & confera de plein droit le benéfice à Guillaume Phelasius religieux Bénédictin chancelier de l'ordre de la toison, & homme d'un vrai mérite. Par-là le souverain pontife obtint en France ce qu'on lui avoit opiniâtrement refusé en Espagne & en Pologne.

Cromer. lib. 24. Michou. l. 4. c. 63. Æneas Sylvius ep. 374. & 375.

Comme le pape fit un assez long séjour à Sienne, il y reçut beaucoup d'ambassadeurs qui ne s'étoient pas trouvez à l'assemblée de Mantouë. Il en vint des

CLIV. Députation des patriarches d'Orient au pape.

reçut avec joïe au nom de l'église Romaine, & leur envoïa un gouverneur & des vivres.

AN. 1460.

Platin. in lib. 11.

La longue absence du pape avoit causé beaucoup de maux à Rome, Tiburce fils d'un nommé Massian que le pape Nicolas V. avoit fait pendre aux fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la conjuration d'Etienne Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette ville. A la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui l'avoient choisi pour leur chef, il commettoit impunement une infinité de crimes, & s'étoit déja saisi de l'église de Pantheon, publiant qu'il vouloit délivrer Rome du joug des prêtres, sans que les magistrats osassent lui resister. Sur ces nouvelles que le souverain pontife en reçut, il prit aussi tôt la résolution de partir de Sienne, & arriva à Rome le septiéme d'Octobre au grand contentement des Romains. Quelques jours après il fit arrêter ce Tiburce qui fut puni de ses crimes, & pendu avec ses principaux de sa conjuration.

CLVI. Le pape part de Sienne & arrive à Rome.

Comment. Pii II. lib. 5.

Le saint pere dès le commencement de son pontificat avoit envoïé vers les rois chrétiens d'Armenie & de Mesopotamie un certain Loüis cordelier natif de Boulogne, pour engager ces princes à prendre les armes contre les Turcs en Asie, pendant qu'on les attaqueroit du côté de l'Europe. Loüis arriva de sa légation fort peu de temps après que le pape fut de retour de Mantouë. Il étoit accompagné des ambassadeurs de David empereur de Trebisonde, de ceux de George roi de Perse, des princes des deux Armenies, & de ceux de plusieurs autres princes d'Orient. Ils avoient pris leur route par la Colchide & la Scythie, ils avoient passé le Tanaïs & le Da-

CLVII. Ambassadeurs des princes d'Orient au pape.

AN. 1460. nube, traversant la Hongrie & l'Allemagne, où ils saluerent l'empereur Frederic, & avoient été reçus avec beaucoup d'honneur à Venise. Lorsqu'ils approcherent de Rome, quelques prélats allerent au-devant d'eux, & lorsqu'ils y furent arrivez, le pape leur donna audience dans un consistoire. Ils promirent à sa sainteté de répondre à ses vœux, ils lui dirent que les princes qui étoient en guerre, avoient posé les armes aux premiers ordres du souverain pontife, qu'ils étoient tous prêts à attaquer les Turcs en Asie, qu'ils s'avanceroient jusqu'à l'Hellespont, la Thrace & le Bosphore, avec une armée de douze mille hommes, pendant que ceux de l'Europe les attaqueroient de leur côté; que leur légation n'avoit point d'autre motif que d'informer sa sainteté de ces dispositions, & de lui rendre leurs devoirs, comme au vicaire de Dieu en terre. Qu'ils avoient pour alliez Bendis roi de Mingrelie & d'Arabie, Pancrace roi des Iberiens qu'on nomme Georgiens, Moüic marquis de Gorie, Ismaël seigneur de Sinope & de Casatine, Fabie prince de Caramanie, & seigneur de Cilicie, dont on obtiendroit de grands secours : & qu'ils demandoient seulement que le religieux qui les avoit conduits à Rome, fût établi par le pape patriarche sur tous les Catholiques d'Orient. Pie II. loüa beaucoup leur zele, accepta leurs offres, & leur dit qu'il étoit à propos qu'ils allassent trouver le roi de France & le duc de Bourgogne, parce qu'il étoit fort difficile & même impossible d'entreprendre quelque chose sans eux; parce que c'étoit la nation qui avoit combattu avec plus de gloire contre les infidéles, & qui étoit la plus formidable aux Turcs.

AN. 1460.

Sur ces avis les Orientaux se mirent en chemin, on leur fournit la dépense de leur voïage; le religieux fut nommé patriarche, à condition qu'il n'en prendroit point le titre, & qu'il n'en feroit aucune fonction qu'il ne fût de retour; mais toute cette députation ne produisit aucun effet.

CLVIII. Mort de Jacques II. roi d'Ecosse.

Boëtius l. 18. Buchanan l. 11.

La mort de Jacques II. roi d'Ecosse, qui fut tué d'un éclat d'arquebuse le troisiéme du mois d'Août en faisant le siege du château de Roseberg, causa quelque changement dans ce roïaume. La reine Marie son épouse, fille du duc de Gueldres, arrivé au camp le même jour, poursuivit si vivement l'attaque de cette place, qu'elle contraignit les Anglois de se rendre, & elle n'en eut pas plûtôt pris possession, qu'elle la fit raser, afin qu'elle ne fût plus l'occasion d'une nouvelle guerre. Le roi d'Ecosse fut extrémement regretté de tous ses sujets, & chacun plaignoit le sort de ce jeune prince, qui aïant évité tant de périls en differentes guerres qu'il avoit soûtenuës avec beaucoup de valeur, succomboit si malheureusement à l'âge de trente-neuf ans, après en avoir regné vingt-quatre. Jacques l'aîné de ses trois fils qui n'avoit encore que sept ans, lui succeda: mais il y eut de grandes contestations pour l'emploi de gouverneur du jeune roi & de son roïaume. La reine vouloit avoir l'un & l'autre & étoit appuyée du crédit de plusieurs barons. Après avoir longtems disputé, l'on convint qu'elle auroit seulement la tutelle du roi & de ses autres enfans, & que deux de chaque parti avec deux évêques gouverneroient le roïaume. Mais la reine étant morte trois ans après son époux, & Jacques Kenneth évêque de saint André prélat d'une

AN. 1460.

rare prudence & de mœurs édifiantes, étant aussi mort trois années après la reine, la paix dont le roïaume avoit joüi pendant six années s'évanoüit : les autres gouverneurs ne s'accorderent plus, & le royaume fut livré à de grands troubles.

CLIX.
Le roi de Bohême chasse les Manichéens de ses états.

Leunclav. lib. 15. Bonfin. 3. dec. 10.

Comme le pape étoit fort irrité contre Pogebrac roi de Bohême, qu'il avoit remis entre les mains des Turcs la ville de Synderone usurpée sur Matthias roi de Hongrie; ce prince pour se réconcilier avec sa sainteté, voulut lui donner des preuves de son zele en faveur de la religion, en contraignant tous les Manichéens qui étoient dans ses états, & qui ne vouloient pas recevoir le baptême, à en sortir sans rien emporter ni vendre de leurs biens. Il y en eut environ deux mille qui se firent baptiser, mais plus de quatre cent mille attachez opiniâtrement à leurs erreurs se retirerent dans les états d'Etienne duc de Bosnie Manichéen comme eux. L'évêque de Nonne envoïa les trois principaux chefs de cette secte liez & enchaînez, au pape qui les mit dans des monasteres, afin qu'on les instruisît de la religion catholique, & les renvoïa ensuite à leur roi.

LIVRE CENT DOUZIEME.

LE cardinal Beſſarion que le pape avoit nommé ſon légat en Allemagne pour exhorter les princes à la guerre contre les Turcs, y arriva dans cette année, & n'y trouva que des troubles & des diviſions qui arrêterent ſa négociation. L'empereur avoit les Hongrois ſur les bras, il étoit en guerre avec Albert ſon frere duc d'Autriche au ſujet de leur partage; le roi de Bohême cherchoit auſſi à le ſupplanter, aïant déja gagné à force de promeſſes les électeurs de Maïence & du Palatinat, qui toutefois ne purent rien faire étant arrêtez par les obſtacles que l'électeur de Brandebourg leur oppoſa. Tous ces contretems firent que le cardinal ne trouva perſonne en Allemagne qui fut dans la diſpoſition d'exécuter les belles promeſſes qu'on avoit faites à Mantouë: on s'y plaignoit au contraire de la dixme que le pape avoit impoſée ſur le clergé, & de ce que le légat accordoit des lettres de reſerve. Pour ſe juſtifier de ces reproches, le ſaint pere fut obligé de faire ſon apologie, comme on l'apprend par une de ſes lettres au cardinal de Pavie,

AN. 1460.

I. Légation du cardinal Beſſarion en Allemagne ſans aucun ſuccès.

Papienſ. hiſt. 28. vide ſup. liv. cxi. n. 176.

Le ſecours que le pape attendoit du roi de France ne fut pas plus efficace; l'affaire de Genes occupoit aſſez ſa majeſté très-chrétienne pour ne pas penſer au reſte. Le duc de Calabre en partant pour le roïaume de Naples, avoit confié le gouvernement de Genes à un François nommé Thomas Vallée, qui n'avoit pas aſſez de bien pour gagner le peuple, & qui

II. Revolte à Genes contre les François.

Huber Foliet. hiſt. de Genes.

texte du bien commun. Ils commencerent à établir une nouvelle maniere de gouvernement, ils y firent entrer le peuple, qui jusqu'alors en avoit été exclu. On choisit huit hommes, un de chaque corps de mêtier pour être admis dans le conseil, & l'on pensa à l'élection d'un doge qui fut Prosper Adorne. Il ne s'agissoit plus que d'assiéger le château où le commandant s'étoit retiré. Le duc de Milan fournit des troupes, & le siége fut commencé dans les formes.

Comme le duc de Calabre étoit occupé dans le royaume deNaples,qu'il n'osoit abandonner ses conquêtes, ni se fier à la flotte Genoise pour son retour; le commandant de Genes ne pouvoit compter que sur le secours qu'on avoit fait partir de France, aussitôt qu'on avoit appris la nouvelle de la revolte.René d'Anjou commandoit la flotte sur laquelle on avoit embarqué mille bons soldats, outre six mille hommes qu'on avoit tiré du Dauphiné, & qu'on avoit transporté à Savonne. La descente se fit à saint Pierre des Arénes à la vûë des troupes Genoises qui ne s'y opposerent pas: & dès le lendemain on en vint à une bataille. Les François combattirent avec beaucoup de valeur, & auroient été infailliblement victorieux sans un stratagême dont s'avisa l'archevêque Fregose qui commandoit les troupes Genoises, & qui lui réussit. Il répandit dans son armée le bruit qu'il attendoit un secours considerable du duc de Milan; & trois officiers de ce duc étant arrivez durant le combat, il les fit monter sur une hauteur d'où ils firent signe que le secours venoit. Cette ruse ranima la valeur des Genois, & les François perdirent courage. Dans l'appréhension d'être taillez en piéces par

IV.
Les François sont battus devant Genes & se retirent.

AN. 1460. ces nouvelles troupes, ils lâcherent le pied, ne pensant qu'à gagner les galeres pour se sauver, après avoir laissé sur la place un grand nombre des leurs. René d'Anjou alla aborder à Savonne, & abandonna le gouvernement au commandant de Genes: ce fut pour la troisiéme fois que les François furent honteusement chassez de Genes.

V. Le duc de Bourgogne craint qu'on ne lui déclare la guerre.

Cet échec ne changea rien à la situation des affaires du royaume de France. Le duc de Bourgogne étoit toujours dans de continuelles allarmes; craignant que Charles VII. ne lui déclarât la guerre. En effet la plus grande partie du conseil du roi étoit de cet avis; mais sa majesté toujours portée à la paix n'y déferoit point. Le duc envoya au roi Jean de Croy & Lannoy gouverneur de Hollande, pour lui exposer les inquiétudes & les sujets de plaintes qu'il croïoit avoir encore des desseins qu'on formoit contre lui. Ils representerent au roi l'attachement de leur maître, qui avoit abandonné le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit sacrifié tous les justes ressentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du duc son pere; qu'il avoit secouru sa majesté pour la conquête de la Normandie; que le bruit s'étoit répandu qu'elle vouloit faire une tréve avec les Anglois pour venir ensuite fondre sur ses états; que la France avoit violé beaucoup d'articles du traité d'Arras, sans qu'il s'en fût plaint: qu'on lui avoit fait entendre que le roi étoit mécontent de lui pour avoir reçu le dauphin en Brabant: mais que n'ayant eu de sa majesté aucun ordre là-dessus, il n'avoit pû moins faire que d'accorder une retraite à celui qui seroit un jour son seigneur, comme heritier présomptif de la couronne. Enfin les

ambassadeurs demanderent au roi ses bonnes graces pour leur maître, & l'assurerent qu'il le trouveroit toujours bon parent & fidéle serviteur.

AN. 1460.

VI. Le roi répond aux plaintes du duc de Bourgogne.

Le roi répondit avec assez de hauteur à toutes ces plaintes; il justifia son procedé à l'égard du duc de Bourgogne, & refuta à son avantage tout ce que ce duc avoit fait dire par ses ambassadeurs. Cette réponse leur fut donnée en présence du roi même, des ducs d'Orleans & de Bretagne, du comte du Maine, d'autres seigneurs & de tout le conseil. Mais le lendemain ils présenterent un nouveau memoire qu'ils réduisoient à deux chefs. Le premier regardoit les dispositions présentes & passées du duc envers le roi. Par le second on prioit le roi d'exposer les sujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir du duc, & de les marquer en détail. On leur repliqua que le roi s'étoit suffisamment expliqué dans sa réponse, & que s'il étoit besoin, il feroit sçavoir dans la suite ses intentions plus en détail. Tout cela paroissoit tendre à une prochaine rupture, d'autant qu'il y avoit treize ans que le dauphin étoit éloigné de la cour, que le roi l'avoit mandé souvent sans qu'il eût voulu obéïr, qu'il avoit plusieurs fois sommé le duc de Bourgogne de le lui renvoyer, l'avertissant qu'il nourrissoit un serpent qui lui feroit quelque jour ressentir ses piquûres mortelles, qu'il en étoit venu aux menaces en suscitant diverses affaires au duc, & que le roi avoit dessein d'avancer Charles son second fils dans les droits d'aînesse, pour punir l'aîné de sa désobéïssance. Mais la mort du jeune prince renversa tous ces projets, & fit revenir le dauphin pour jouir d'un royaume qui lui appartenoit de droit.

AN. 1460.

VII. La reine d'Angleterre leve une armée contre le duc d'Yorck.

Polid. Virg. hist. Angl.

En Angleterre la reine ne pouvant souffrir que le duc d'Yorck eût toute l'autorité, & qu'Henri son époux ne portât que le nom de roi, assembla une armée de dix-huit mille hommes, & fut jointe par les ducs de Sommerset & d'Excestre, les comtes de Wilchire & de Devonshire, le baron Clifford, & une partie de la noblesse du Nord d'Angleterre. Le duc d'Yorck informé de ces préparatifs se mit en campagne, & vint avec le comte de Salisbery jusqu'à Wakfeid à quinze milles d'Yorck. Avant que de partir il laissa la garde du roi au comte de Warvick & au duc de Norfolc, & donna ordre au comte de la Marche de lui lever de nouvelles troupes pour le venir joindre au plutôt. La reine ne lui en donna pas le tems, elle parut à la tête de son armée qu'elle commandoit en personne. Le duc contre l'avis du comte de Salisberi, voulut hazarder la bataille, afin qu'on ne lui reprochât pas d'avoir évité de se battre contre une femme; mais il eut lieu de s'en repentir: il voulut commander ses troupes, & que le comte de Rothland son second fils combattît à ses côtez, pendant que le comte de la Marche son aîné étoit avec d'autres troupes du côté d'Herford. La bataille se donna près d'Yorck, & fut fort sanglante, quoique de peu de durée. En moins de demi-heure la reine mit en désordre l'armée du duc qui demeura sur la place avec près de trois mille des siens. Le comte de Rothland son fils, jeune prince d'environ douze ans, y fut tué par le baron de Clifford d'une maniere brutale & barbare. La tête du duc fut exposée à une des portes de la ville d'Yorck avec celle du comte de Salisberi, qui ayant été fait prisonnier, fut con-

VIII. Elle attaque le duc d'York, qui perd la bataille & y est tué.

damné comme rebelle à perdre la vie sur un échafaut.

AN. 1460.

La reine sans perdre le tems à goûter les douceurs de sa victoire, ne pensa qu'à délivrer le roi, & à faire casser dans un nouveau parlement le mauvais traité conclu dans le dernier, entre Henri & les princes de la maison d'Yorck. Dans ce dessein elle prit le chemin de Londres, & y conduisit son armée, pendant que Gaspard Teuders comte de Pembrok arrêtoit le comte de la Marche. En chemin elle apprit que le comte de Warvick & le duc de Norfolc, marchoient contre elle avec une armée levée dans Londres, & menoient le roi avec eux. La reine ne les attendit pas, elle alla les chercher, les atteignit à saint Albans, leur livra une seconde bataille, & les défit entierement. Warvick auquel on avoit confié la garde du roi, trouva son salut dans la fuite, & se sauva de cette grande défaite; mais le roi fut délivré, & eut la consolation de recouvrer tout à la fois la liberté, sa femme, son fils unique & sa couronne. La reine ensuite marcha droit à Londres avec son armée victorieuse, & y entra en triomphe: elle y reçut les soumissions des habitans, & rétablit l'autorité royale. La maison d'Yorck effrayée de tant de succès, ne pensa plus qu'à se bannir elle-même de l'Angleterre; mais quelques démarches à contre-tems de la part du roi rétablirent bien-tôt après ses esperances.

IX. Elle gagne un seconde bataille contre le comte de Warvick.

Peu s'en fallut qu'il n'y eut aussi guerre dans cette année, entre le roi de Castille & celui de Navarre. Ce dernier se voyant puissant & maître de plusieurs royaumes, crut qu'il lui seroit honteux de laisser en-

X. Le roi de Navarre pense à déclarer la guerre au roi de Castille.

AN. 1460.

tre les mains du premier les places qu'il lui avoit usurpées. Mais afin d'être plus en état de soutenir la guerre qu'il lui vouloit déclarer, il résolut de faire une alliance avec le roi de Portugal, que ses nouvelles conquêtes rendoient redoutable, en faisant épouser à Charles son fils, Catherine fille du roi de Portugal. Henri roi de Castille ayant découvert cette négociation résolut de la traverser, & fit proposer sous main à Charles de lui donner en mariage sa sœur Isabelle. Le prince en fut autant plus joyeux, qu'il comptoit avec le secours d'Henri, se mettre en possession du royaume de Navarre, que son pere Jean lui retenoit avec quelque injustice, parce que c'étoit le bien de sa mere, & que son pere avoit assez d'autres états. Flatté de l'esperance de s'ouvrir un chemin au trône, il réveilla les factions des maisons de Beaumont & de Gramont, afin que sous prétexte d'appaiser ces troubles il pût entrer avec une armée dans la Navarre. D. Juan averti de ses desseins, le fit arrêter: Mais les Navarrois & les Catalans demanderent sa liberté avec tant d'empressement, qu'il fut obligé de le relâcher pour prévenir une guerre civile. Enfin ennuyé de la conduite turbulente de ce fils, & pour s'en délivrer une bonne fois, il le fit empoisonner à la sollicitation de la reine Jeanne son épouse, fille de l'Amirante de Castille.

XI. Il fait emprisonner son fils, & le relâche. Ensuite le fait empoisonner.

Dans ce même tems D Henrique de Portugal grand-maître de l'ordre de Christ, demanda permission au roi son neveu de peupler les isles du Cap verd ou Canaries, que l'on appelloit Fortunées, découvertes depuis peu par Antoine de Nole Genois. Aussitôt qu'on le lui eut permis, il fit bâtir un fort dans

l'isle d'Arguin, pour faciliter le commerce de la poudre d'or; il obtint du pape l'investiture des pays découverts. Il envoya des colonies aux isles Açores, & mourut peu de tems après, extrémement regretté de tous les Portugais. D'un autre côté Edouard de Menezès voyant qu'un fort qui étoit entre Alcacer-Seguer & la mer, donnoit aux Maures la facilité de surprendre les Portugais & rendoit la navigation peu assurée, le fit raser, & fit faire quelques fortifications qui en empêchoient l'approche.

XII. Mort de D. Henrique de Portugal.

Antoine Centiglia, que Ferdinand avoit fait prisonnier, ayant trouvé le moyen de se sauver de sa prison, retourna dans la Calabre, qu'il remit presque toute entiere sous l'obéïssance du prince Jean fils de René d'Anjou. Ces conquêtes ne firent point perdre courage à Ferdinand, il employa tout l'hyver à lever des troupes. Les Napolitains firent voir l'affection qu'ils avoient pour lui; chacun l'assista selon son pouvoir; les femmes mêmes lui apporterent leurs pierreries. Le pape & le duc de Milan lui envoyerent un secours de soldats assez considerable, & la république de Lucques se déclara en sa faveur: ce qui lui facilita la conquête des états que le duc de Calabre lui disputoit.

XIII. Affaires du royaume de Naples.

Le royaume d'Angleterre ne joüit pas long-tems du fruit de la victoire que la reine venoit de remporter. Deux démarches que cette princesse fit à contre-tems, le lui enleverent assez promptement. La premiere fut qu'elle désarma trop-tôt; & la seconde, que n'ayant pas assez de troupes pour se faire obeïr, elle s'obstina mal-à-propos à vouloir que les habitans de Londres lui livrassent tous les rebelles pour

XIV. La reine d'Angleterre perd le fruit de ses victoires.

AN. 1460.

les punir. Cette princesse, avant que d'entrer dans la ville, avoit envoyé demander des vivres dont son armée avoit besoin, & y fit mener les charois pour les transporter. Le maire à qui l'on s'adressa, n'osant les refuser, se mit en devoir de faire fournir aux gens de la reine ce qu'ils demandoient; mais il n'en fut pas le maître. Le peuple attaché à la faction d'Yorck, s'y opposa opiniâtrement, & empêcha les charois d'entrer. La reine en ayant été avertie, se préparoit à faire un exemple de cette populace mutine: mais les femmes de qualité sollicitées par les magistrats, l'allerent trouver, l'appaiserent, & l'engagerent à consentir que quatre cens soldats entrassent dans la ville avant elle, à la suite de quelques seigneurs qui partie par leurs remontrances, partie par leur autorité, dissiperoient les ombrages du peuple que son armée effarouchoit, & dissiperoient les esprits à une soumission volontaire.

XV. Le comte de la Marche bat le comte de Pembrock, & défait l'armée de la reine.

La chose alloit s'exécuter, lorsqu'on apprit à saint Albans & à Londres que le comte de la Marche fils aîné du duc d'Yorck, avoit défait le comte de Pembrock près d'Herfort, que le comte de Warvick l'avoit joint, & qu'ils marchoient vers la capitale. La reine ne jugeant pas à propos d'en venir à un combat décisif si près d'une ville ennemie qui pouvoit fournir de secours au parti opposé, ramena son armée du côté d'Yorck. Le comte de la Marche qui depuis la mort de son pere se faisoit nommer duc d'Yorck, accompagné du comte de Warvick, l'y poursuivit, & l'atteignit à Turiburge. On en vint aux mains, la bataille dura dix heures, & l'on combattit de part & d'autre avec tant de fureur, qu'il resta

resta trente mille hommes sur la place. La victoire fut long-tems disputée; mais enfin elle se déclara en faveur du duc d'Yorck, qui contraignit le roi & la reine de se retirer en Ecosse. Cette bataille se donna le dimanche des rameaux vingt-neuviéme de Mars, & l'on n'y fit que mille prisonniers. Le duc n'ayant plus d'ennemis alla droit à Londres, s'y fit couronner, & prit le nom d'Edouard IV. le vingt-neuviéme Juin, parce qu'il alla auparavant à Yorck pour s'assurer de ce pays depuis long-tems attaché à Henri. Il y trouva encore les têtes du duc d'Yorck son pere & du comte de Salisbery exposées; il les fit ôter & mettre en leurs places celles du comte de Devonshire, qui avoit quitté son parti & des plus qualifiez de ceux qui n'avoient point été enveloppez dans la défaite de l'armée royale. Georges & Richard tous deux freres d'Edouard, furent faits le premier duc de Clarence, le second duc de Glocestre; le comte de Warvick fut récompensé à proportion de ses services, & pour l'attacher constamment à la maison d'Yorck, Edoüard fit épouser la fille aînée de ce comte au duc de Clarence son frere, alors héritier présomptif de la couronne.

AN. 1460.

XVI. Il se fait couronner à Londres sous le nom d'Edouard IV.

Polyd. Virg. hist. Ang. l. 25. Monstrelet. vol. 3.

Cet Edouard que Philippe de Comines dit avoir été le mieux fait & le plus beau prince de l'Europe étoit adoré dans Londres, & s'attiroit l'affection de tous les peuples; pendant que le roi Henri & la reine son épouse refugiez en Ecosse, y sollicitoient par eux-mêmes un secours suffisant pour les rétablir. Leurs envoyez faisoient aussi en France les mêmes sollicitations. Mais près deux ans se passerent avant qu'ils pussent l'obtenir. Edouard passa l'année suivan-

XVII. Le roi & la reine retirez en Ecosse, sollicitent du secours.

AN. 1461.

te assez tranquillement, joüissant en paix de sa victoire : mais celle d'après ne fut pas de même : La France & l'Ecosse armerent en faveur de Henri, qui éprouva beaucoup de vicissitudes, tantôt en prison, tantôt sur le trône, comme on verra dans la suite.

XVIII. Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.

Le prince Thomas Paléologue vint dans cette année de Corfu à Rome, où le pape le reçut avec beaucoup de bonté, lui assigna une pension de trois cens écus d'or par mois; les cardinaux en ajoûterent deux cens. Pie II. lui fit present de la rose d'or qu'il avoit benie selon la coutume le quatriéme dimanche de carême. Comme ce prince avoit apporté de Patras à Ancone, où il avoit abordé, la relique du chef de saint André apôtre, le pape l'envoya chercher l'année suivante avec beaucoup de solemnité, & la fit mettre dans l'église de saint Pierre. Cette translation n'est fondée que sur le témoignage de Gobelin & du cardinal Baronius, qui dit que le chef de cet apôtre fut apporté à Rome du tems du pape Pie II. dans le quinziéme siécle. M. Baillet marque qu'on voit la fête de cette translation fixée au septiéme d'Avril, dans quelques martyrologes, comme dans Bollandus; mais on ne dit point, ajoûte-t'il, d'où l'on fit venir cette importante relique, & l'on ne produit aucun titre capable de la rendre autentique & certaine.

Comment. Pii II. lib. 3. & 8.
Phranz. lib. 3. cap. 26.

XIX. Translation du chef de S. André à Rome.

Baron. not. martyrol. D. 9. Maii.
Bollandus tom. 2. Apr. p. 66. col. 2.
Baillet, vies des Saints. 30. Nov.
Bullar. Pii II. constitut. 9. tom. 1.

Il y avoit près de quatre-vingt-ans que sainte Catherine de Sienne religieuse de l'ordre de saint Dominique, étoit morte à Rome en odeur de sainteté le vingt-neuviéme d'Avril 1380. agée d'environ trente-trois ans. Son corps y avoit été enterré solemnellement dans l'église de la Minerve, où Dieu ayant toû-

jours confirmé par de nouveaux miracles l'opinion qu'on avoit de sa sainteté dès son vivant, on pensa à sa canonisation. Albert duc d'Autriche & Sigismond roi de Hongrie, qui tous deux furent depuis successivement empereurs, la firent solliciter à Rome dès le commencement de ce siécle, premierement auprès du pape Innocent VII. & ensuite auprès de Gregoire XII. mais l'abdication du dernier qui se fit en 1415. rompit tellement les mesures qu'on avoit prises pour y proceder, que les troubles du saint siége survenus durant les conciles de Pise, de Constance, de Basle & de Florence, firent reculer l'affaire jusqu'au pontificat de Pie II. sous lequel elle fut terminée. Il en fit la canonisation dans cette année, & en publia la bulle le vingt-neuviéme de Juin, ordonnant que la fête seroit celebrée tous les ans le premier dimanche du mois de Mai. Mais Urbain VIII. la fixa au trentiéme du mois d'Avril, auquel jour on en fait la fête dans le breviaire Romain avec l'office double.

XX. Canonisation de sainte Catherine de Sienne.

Les deux Sigismonds, l'un duc d'Autriche, & l'autre surnommé Malatesta, furent excommuniez par le pape le Jeudi-saint de cette année; le premier pour les violences qu'il avoit exercées contre le cardinal de Cusa; ce qui n'étoit qu'un renouvellement de l'excommunication prononcée l'année précedente pendant le séjour du souverain pontife à Sienne. Le second, à cause du refus qu'il faisoit de payer les cens de l'église Romaine. Ce Malatesta étoit homme de guerre, & l'un des plus grands capitaines de son tems; mais ces qualitez étoient obscurcies par d'autres très-mauvaises; car il étoit impie, sans religion, nioit

XXI. Le pape excommunie le duc d'Autriche & Malatesta.

AN. 1461.

l'immortalité de l'ame, & violoit les droits les plus sacrez pour satisfaire son ambition. Cette conduite lui attira beaucoup d'affaires assez fâcheuses de la part des papes, & entre autres l'excommunication dont on vient de parler. Il fut general des armées des Siennois & des Florentins, & prit les armes contre le souverain pontife; mais ce fut sans succès. Il ne mourut que six ans après en 1467.

XXII.
Autre sentence d'excommunication contre l'archevêque de Maience.

Comment Pii II. lib. 6.

Il y eut une autre sentence d'excommunication prononcée contre un certain Diether archevêque de Mayence. Après son élection faite en 1459. il avoit envoyé ses deputez à Mantouë, pour être confirmé selon la coutume par le souverain pontife qui lui accorda sa confirmation, pourvû qu'il vînt se présenter devant sa sainteté, & qu'il payât l'annate : ce qu'il promit de faire dans l'année. Mais ayant manqué d'accomplir ces conditions, il fut dénoncé par l'auditeur de la chambre apostolique, & publiquement excommunié. L'archevêque fut si vivement piqué de cette conduite qu'il regardoit comme une injure outrée, qu'il en appella au futur concile, & sollicita les princes d'Allemagne à le soutenir dans son appel. Sur ses remontrances les princes s'assemblerent à Mayence en présence de deux nonces du pape, Rodulphe doyen de Douvre, & François chanoine de Tolede. Les plaintes de l'archevêque y furent écoutées, il les fondoit sur la persécution que le pape suscitoit contre lui sans aucun sujet; sur les sommes exorbitantes qu'il demandoit pour confirmer son élection; sur le serment extraordinaire qu'on vouloit exiger de lui avec les décimes, & d'autres griefs qui opprimoient la nation Allemande, afin

XXIII.
Assemblée des princes d'Allemagne sur cette affaire.

Naucler. chroniq. vol. 3. gener. 49.

d'en tirer de l'argent, ſous prétexte de la guerre contre les Turcs, & qu'on employoit à d'autres uſages.

XXIV.
Réponſes des nonces aux griefs de l'archevêque.

Rodulphe un des nonces répondit à tous ces griefs, & dit qu'on avoit ordonné à l'archevêque de venir en cour de Rome ſelon l'ancienne coûtume; qu'on ne lui avoit demandé pour être confirmé dans ſon benéfice que la ſomme taxée par la chambre apoſtolique, qui étoit de dix mille écus pour la taxe principale, & quatre mille écus pour les menus ſervices, l'expedition des lettres, & les frais des orateurs; qu'il avoit offert de ſon plein gré d'ordonner la publication des indulgences & la levée des décimes dans ſon électorat; mais qu'il vouloit en appliquer une partie à ſon profit; ce que le pape lui avoit refuſé, ſe faiſant un ſcrupule de conſcience bien fondé, de lui faire part d'un argent qui devoit être employé pour la défenſe de la religion; qu'il avoit injurieuſement appellé du juge qui n'a point de ſuperieur en terre, à celui qui n'eſt en aucun endroit, & qu'il avoit eu recours à une invention qui ne tendoit qu'à établir l'impunité des crimes, & contre laquelle on avoit fait une loi dans l'aſſemblée de Mantouë: qu'à l'égard des indulgences qu'on publioit, on en étoit convenu dans une même aſſemblée, afin de trouver des fonds pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. Qu'au reſte on n'uſoit point de violence pour exiger les aumônes des infidéles malgré eux; qu'il étoit libre aux Allemands d'y contribuer ou non; mais qu'il ne croyoit pas qu'ils puſſent employer d'autre moyen pour ſe défendre contre cet ennemi commun. Le diſcours de Rodulphe fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit des princes, qu'ils ſe ſéparerent

sans rien conclure, & rompirent l'assemblée.

AN. 1461. L'archevêque n'ayant pas eu la satisfaction qu'il esperoit, prit le parti de s'accommoder avec les nonces du pape, & de revoquer son appel devant un notaire, & quelques témoins, non sans marquer plus de peine & de confusion d'y renoncer, que de l'avoir fait. Frederic comte Palatin du Rhin avoit fait la même chose quelques jours auparavant, mais tous deux manquerent à leur parole, & n'exécuterent rien de ce qu'ils avoient promis. L'archevêque sans être absous de son excommunication, fit ses fonctions & marqua qu'il se soucioit peu des censures ecclesiastiques. Le pape averti d'une conduite si irreguliere, envoya un de ses cameriers à Mayence, pour engager les chanoines à nommer un autre archevêque qui fût en état de lui tenir tête. Le chapitre s'assembla & élut Adolphe de l'illustre & ancienne famille de Nassau dont quelques empereurs étoient sortis. Cette élection ne manqua pas de causer la guerre entre les deux contendans; mais comme Adolphe se trouvoit le plus fort, on parla de paix, & l'on en vint à un accommodement, aux conditions que le nouvel élu demeureroit archevêque, & que l'ancien joüiroit seulement de quelques terres & de quelques revenus pour son entretien. Cet accord ne dura pas long-tems. Frederic comte Palatin étant venu à la traverse, renouvella la guerre qui dura jusqu'en 1463. que Rodulphe ennuyé de ces divisions, & convaincu que Frederic ne cherchoit que la ruine de l'église de Mayence, céda son droit à Adolphe, reçut l'absolution du nonce du pape, & vêcut en homme privé jusquen 1482. Quelques auteurs disent qu'Adolphe

XXV. L'archevêque renonce à son appel sans tenir sa parole.

XXVI. On nomme un autre archevêque à Mayence.

Serrarius l. 3. rerum Moguntin.

étant mort en 1457. les chanoines élurent une seconde fois Diether, & qu'il gouverna encore six ans l'église de Mayence, après lesquels il mourut en paix.

XXVII. Arrivée des ambassadeurs d'Orient à la cour de France.

Les ambassadeurs d'Orient que le pape avoit envoyez en France auprès de Charles VII. pour l'engager à prendre les armes contre les Turcs, y arriverent dans le mois de Mai de cette année avec le prélat Cordelier, qui se disoit patriarche d'Antioche, & l'ambassadeur du prêtre Jean. En saluant ce prince ils lui donnerent le titre de roi très-chrétien, & lui demanderent humblement du secours contre les infideles qui étoient sur le point de s'emparer de tout leur pays, assurant sa majesté que deux officiers François seulement, feroient plus d'effet qu'une nombreuse armée d'autres nations. Mais la maladie du roi qui survint, fut cause qu'ils n'eurent pas de réponse favorable. Le pape ayant été informé par des voïes sures que ce Cordelier étoit un imposteur aussi-bien que tous ceux qui l'accompagnoient, le reçut assez mal à leur retour. Ce religieux fut ordonné prêtre & sacré évêque à Venise par quelques prélats qui ignoroient ses impostures; ce que le pape n'eut pas plûtôt appris, qu'il écrivit au patriarche de Venise qu'on arrêtât ce fourbe, & qu'on le lui amenât: mais il evita par la fuite la punition de ses crimes, de même que ses compagnons. Ce qui rendit le souverain pontife plus circonspect, & plus reservé à ajoûter foi si facilement à ceux qui venoient d'Orient.

Monstrelet. vol. 3. Meyer. lib. 16.

Apud. Æn. Sylv. epist. 376. & seq.

XXVIII. Le roi de France s'imagine faussement qu'on veut l'empoisonner.

Le roi étant à Meun sur Yeure en Berry, on lui vint dire que ses domestiques avoient résolu de le faire mourir par le poison. Cette nouvelle lui renversa tellement l'imagination, qu'il ne croyoit voir.

AN. 1461.

Jean Chartier, hist. de Charles VII. pag. 316.
Meyer l. 16. in fin.

que poignards & poiſon, & il y ajoûta d'autant plus de foi, que cet avis lui fut donné par un de ſes officiers dont il croïoit être aimé, & dont il avoit éprouvé l'attachement & la fidelité. Le parti qu'il prit pour ſe garantir de ce danger, fut des plus extraordinaires: ne ſçachant de quelle maniere prendre ſa nourriture avec quelque ſureté, il s'abſtint de manger pendant ſept ou huit jours; quelques bonnes raiſons que ſes medecins puſſent lui alleguer pour le guérir de cette eſpece de phreneſie. Enfin ces mêmes medecins lui aïant repreſenté que voulant éviter la mort, il ſe la procuroit ſûrement en ne mangeant point du tout; il prit la réſolution de prendre quelque nourriture: mais l'eſtomach & les inteſtins s'étoient tellement reſſerrez par une auſſi longue & auſſi opiniâtre abſtinence, qu'il lui fut impoſſible d'avaler quelque choſe. La fiévre le prit, & le mal augmenta ſi conſiderablement qu'il mourut le vingt-deuxiéme de Juillet jour de ſainte Magdelaine, après s'être diſpoſé à la mort par la reception des ſacremens, & avoir demandé pardon à Dieu de ſon incontinence.

XXIX.
Il ſe laiſſe mourir de faim.

Jamais prince n'eut de plus grandes traverſes & de plus puiſſans ennemis, & ne les ſurmonta avec plus de gloire. Après avoir chaſſé de ſon royaume ceux qui vouloient uſurper ſa couronne, il en trouva de plus dangereux dans ſa maiſon qui en voulurent à ſa vie. On eût pu le nommer heureux, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il fut affable, débonnaire, liberal, équitable, il aima tendrement ſes peuples, & les menagea autant qu'il lui fut poſſible. Il récompenſa liberalement ceux qui le ſervirent, il eut un ſoin très-particulier de la juſtice & de la police

AN. 1461.

police de son royaume, il travailla puissamment à la réformation de l'église, & fut si réligieux, qu'il ne voulut point la charger d'aucunes décimes. Mais étant d'une humeur un peu trop facile, il se laissa trop gouverner par ses favoris & par ses maîtresses. Sur la fin de sa vie il devint craintif, défiant & soupçonneux au de-là de ce qu'on peut imaginer; mais avec tous ces défauts on peut le regarder comme un grand prince. Polydore Virgile a fait son éloge en peu de mots, en disant qu'il fut la gloire des François & le restaurateur de son royaume. Ce prince mourut âgé de cinquante-neuf ans & six mois, & en avoit regné trente-neuf & neuf mois.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. l. 23.

XXX. Famille & enfans du roi Charles VII.

Il laissa onze enfans légitimes de son épouse Marie fille de Loüis II. duc d'Anjou; sçavoir quatre fils & sept filles. Des fils deux seulement vêcurent jusques dans un âge avancé, Loüis dauphin qui lui succeda, & Charles qu'il avoit envie de faire reconnoître pour son successeur à la couronne, si la mort ne l'eut pas prévenu. Les filles étoient Radegonde qui mourut étant déja fiancée avec Sigismond fils aîné de Frederic V. archiduc d'Autriche; Yolande qui épousa Amedée VIII. duc de Savoye; Catherine épouse de Charles duc de Bourgogne; Jeanne qui fut mariée à Jean II. duc de Bourbon; Madelaine mariée à Gaston prince de Vianne & comte de Foix, une autre Jeanne & Marie sœurs gemelles, ne passerent point les années de l'enfance.

XXXI. Ses funerailles à Nôtre-Dame de Paris & à Saint Denis.

Le corps du roi défunt demeura en dépôt à Meun jusqu'au mercredi cinquiéme jour d'Août, qu'on l'apporta dans l'église cathédrale de Paris. Le convoi se fit principalement aux dépens de Tannegui du

AN. 1461.

Jean Chartier hist. de Charles VII.

Chartel gentilhomme de Bretagne, & premier gentilhomme de la chambre, que Charles avoit relegué dans une de ses terres. Dès qu'il eut appris la mort de son prince, il accourut promptement, & n'épargna point la dépense pour faire transporter son corps à Paris d'une maniere honorable. On dit qu'il lui en coûta plus de cinquante mille livres. Et pour mieux marquer son désintereßement après les funerailles, il se retira en Bretagne. Sans l'attention de ce fidéle sujet, Charles eût été transporté sans aucune pompe. Les seigneurs François empressez de faire leur cour au dauphin Louis, fils aîné du défunt, négligerent absolument de rendre à leur prince ces derniers devoirs que la reconnoissance & l'obligation demandoient d'eux. Quatre seigneurs de la cour du parlement vêtus en robes rouges, tenoient les quatre coins du poële qui étoient aussi tenus par plusieurs autres seigneurs de ladite cour. Après le corps couvert d'un drap d'or très-riche, & posé sur une litiere, suivoient à cheval le duc d'Orleans, les comtes d'Angoulême, d'Eu & de Dunois, après eux le chariot sur lequel on avoit mis le corps du roi depuis Meun jusqu'à Paris, tiré par six chevaux couverts jusqu'à terre de velours noir. Ensuite six pages montez sur autant de chevaux. Ce convoi étoit précédé de Louis de Harcourt archevêque de Narbonne qui officia pontificalement à Notre-Dame & à Saint-Denis. Le recteur de l'université de Paris marchoit ensuite, les officiers de la chambre des comptes, les maîtres des requêtes, le prevôt de Paris, le Châtelet, & plusieurs ordres de religieux. Le corps fut placé dans le milieu du chœur de l'église cathédrale, où l'on commença

Jean Chartier, hist. de Charles VII.

à chanter les vêpres des morts, & le lendemain qui étoit un vendredi sixiéme d'Août, l'on fit ses obseques où l'archevêque de Nabonne célébra la messe. Sur les trois heures après midi on transporta le même corps à Saint-Denis, où le même prélat célébra aussi la messe. Le docteur Thomas de Courcelles prononça l'oraison funebre : & toutes ces cérémonies achevées, on plaça le corps dans la chapelle suivant la coûtume.

XXXII. Louis dauphin reçoit en Flandres la nouvelle de la mort du roi.

Monstrelet, vol 3 f. 88.

Bellef. hist. Franc. l. 1. n. 1.

Le dauphin avoit appris la mort de son pere à Genep en Brabant par trois couriers qui lui furent dépêchez par Charles d'Anjou comte du Maine ; & qui arriverent à ce qu'on prétend, le jour même que Charles mourut. Le dauphin parut moins fâché de sa mort, que réjoüi de se voir roi, il ne se mit pas même en peine de sauver les apparences. La conduite que ce prince avoit tenuë jusqu'alors, tant à l'égard du roi son pere, qu'envers le peuple du dauphiné, donnoit assez à connoître ce qu'on devoit attendre de son gouvernement.

XXXIII. Louis XI. lui succede.

XXXIV. Il va à Reims se faire sacrer & couronner.

Comme il y avoit à la cour un parti assez considerable en faveur de Charles II. fils du roi défunt qui auroit pû tendre à exclure l'aîné, le premier soin de Louis fut de partir en diligence, & de venir se faire sacrer & couronner à Reims. Le duc de Bourgogne & son fils l'accompagnerent avec quatre mille hommes de troupes choisies. La cérémonie de son sacre se fit le quinziéme jour d'Août fête de l'Assomption de la Vierge, par Jean Juvenal des Ursins archevêque de Reims : mais avant que de recevoir l'onction, il voulut que le duc de Bourgogne le fit chevalier : ensuite le nouveau roi fit le même honneur

Gaguin. l. 10. in Ludovic XI. in princip.

AN. 1461.

à cent dix-sept seigneurs. Après le repas, le duc de Bourgogne rendit à Loüis XI. pour son duché de Bourgogne & les comtez de Flandre & d'Artois l'hommage que les guerres continuelles qu'il avoit euës avec Charles VII. jusqu'au traité d'Arras, l'avoient empêché de lui rendre, il le fit en cette maniere. Il se mit à genoux devant le roi, & le pria d'oublier les injures qu'on lui avoit faites, & de pardonner à ceux qui avoient été les auteurs de la discorde entre son pere & lui. Le roi en lui accordant cette grace en excepta sept personnes, & sous ce prétexte il ne pardonna à aucun. On trouve dans cet hommage qui fut rendu par le duc certaines clauses qui n'étoient pas d'usage; ce qu'il fit sans doute pour mieux assurer le roi de son parfait dévouëment.

Sur la fin du même mois Louis XI. se rendit à Paris, & y fit son entrée le dernier jour d'Août suivi de douze mille chevaux, & toûjours accompagné du duc de Bourgogne qui prit congé de lui après la fête finie, pour s'en retourner en Flandre: pendant que son fils le comte de Charolois alla faire un voyage de dévotion à saint Claude en Franche-comté, au retour duquel le roi lui donna le gouvernement de Normandie, avec une pension de douze mille écus, qui ne lui fut pas payée, le roi n'étant pas fort porté à exécuter les promesses. Comme la reine veuve de Charles VII. s'étoit retirée à Amboise après la mort de son époux, le nouveau roi l'y alla voir. Cette princesse mourut peu de tems après cette visite au grand regret des gens de bien, qui eussent souhaité que le respect que son fils avoit pour elle, eût servi plus long-tems de bride à ses violences: car

XXXV.
Changemens qu'il fait dans le gouvernement.

à peine fut-il entré dans son royaume, qu'il s'y gouverna comme dans un pays de conquête. Il déposa plusieurs ministres de son pere qui étoient des personnes recommandables par leur probité. Il destitua presque tous les officiers de la maison royale, de la justice & des finances; il maltraita toutes les créatures du défunt roi, & prit plaisir à casser tout ce qu'il avoit fait. Il ne donna à son frere que le Berry pour tout appanage, mit le duc d'Alençon en liberté, le comte de Dammartin Antoine de Chabanes à la bastille, parce qu'il avoit été envoyé par le feu roi six ans auparavant pour l'arêter. Il rétablit le comte d'Armagnac dans ses terres, chargea le peuple d'impôts, dépoüilla les grands & attira l'indignation de tout le clergé par les chagrins qu'il lui causa.

XXXVI. Sa conduite envers le duc de Bourgogne.

Comme il sçavoit de quelle conséquence il étoit pour lui de s'assurer des ducs de Bourgogne & de Bretagne, & qu'il avoit de grandes obligations au premier, il voulut en apparence le ménager. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit donné le gouvernement de Normandie au comte de Charolois son fils; mais dans le dessein d'humilier ce duc, il confirma secretement l'alliance que Charles VII. son pere avoit faite avec les Liégois qui étoient ennemis irréconciliables de la maison de Bourgogne, contre la parole qu'il avoit donnée au duc peu de mois auparavant, de se déclarer même en sa faveur contr'eux. Il obligea aussi le duc de Bretagne à venir en personne lui faire hommage de ses états. Le roi étoit alors à Tours, d'où il alla en pelerinage à saint Sauveur de Rhedon en Bretagne : & le duc qui avoit pris les devans l'y reçut avec beaucoup d'honneur.

AN. 1461.

XXXVII. Le pape lui envoye des ambassadeurs

XXXVIII. Le pape travaille à abolir la pragmatique sanction.

Le pape lui envoya aussi en qualité d'ambassadeur Jean Jouffroi évêque d'Arras, qu'il chargea de lui recommander les interêts de la religion chrétienne, & de l'engager à secourir les Chrétiens contre les Turcs. Mais la principale de ses instructions étoit de porter ce prince à abolir la pragmatique sanction dans son royaume. Comme l'évêque avec de grands talens pour les négciations, avoit une ambition encore plus grande, & qu'elle] se trouvoit flattée par la promesse que le pape lui avoit faite de l'élever au cardinalat, on juge aisément qu'il n'épargna rien pour se bien acquitter de cette légation. Il n'eut pas de peine à y réüssir. Le roi avoit promis & même fait vœu depuis long-tems, que dès qu'il seroit roi, il aboliroit cette pragmatique, seulement, disent quelques auteurs, parce que son pere l'avoit reçûë. Ainsi dès que l'évêque d'Arras lui eut fait connoître l'intention du pape, il lui promit de s'y conformer. Mais avant que d'en écrire au souverain pontife, il voulut que l'évêque l'assurât de deux choses, l'une que Pie II. cesseroit de proteger Ferdinand contre René d'Anjou : l'autre qu'il y auroit un légat François dans le royaume pour la nomination des bénéfices, afin que l'argent n'en sortît point. L'évêque lui fit esperer que le pape ne se rendroit pas difficile sur ces deux articles, & Louis XI. content de cette promesse, écrivit au pape qu'il étoit résolu d'abolir la pragmatique, quoiqu'observée dans son royaume, reçuë & établie après une longue délibération des plus sçavans évêques. La raison qu'il en apportoit, étoit, que cette loi avoit été faite durant le schisme au préjudice du saint siége, & dressée par

Gobelin. comment. Pii II. l. 7.
Æn. Sylvius. ep. 387.

XXXIX. Le roi déclare qu'il veut abolir cette pragmatique.

Pithou de pragmat. sanct. & conc. Monstrelet. 3. vol. fol. 99.

les prélats inférieurs au pape, qui avoient, à ce qu'il prétendoit, bâti un temple de licence dans son royaume; qu'il vouloit, nonobstant les avis contraires de ceux de son conseil, que cette loi n'eût aucune force dans l'état, que les choses y fussent rétablies comme elles étoient avant la publication, que le pape y usât de son autorité souveraine, & qu'en cas que les évêques y fissent quelque résistance, il les contraindroit à obéïr. L'évêque d'Arras joyeux de la docilité ou plûtôt de la foiblesse du roi, & se regardant déja comme cardinal, se chargea volontiers de porter cette lettre au pape.

AN. 1461.

Cum judicio libero & cum potestate conrectata.

XL.
Jean Jouffroy évêque d'Arras.

Ce prélat ambitieux étoit Franc-comtois de nation, né à Luxeuil d'une famille peu considérable, quoiqu'il y ait des auteurs qui le font sortir d'une maison noble. Il prit l'habit de saint Benoist dans l'abbaye de Saint-Denis en France, & s'éleva aux premieres dignitez de cet ordre, où il fut prieur de Notre-Dame du château sur Salins, puis abbé de saint Pierre de Luxeuil, & ensuite de Saint Denis. Philippe le bon duc de Bourgogne l'envoya ambassadeur à Rome sous le pontificat de Nicolas V. & à son retour lui procura l'évêché d'Arras. Pie II. l'aima parce qu'il crut avoir en lui un sujet propre à le seconder dans ses desseins, & le prélat s'attacha réciproquement à lui dans l'esperance de pouvoir s'avancer en le servant: en quoi il ne se trompa pas. Dès que Pie eut reçu la nouvelle de l'heureux succès de sa négociation auprès de Louis XI. il le nomma au cardinalat dans le mois de Décembre de cette année, sous le titre de saint Sylvestre & de saint Martin aux Monts, & avec lui Barthelemi Roverella Ferrarois

Daniel. hist. de France vie de Louis XI.

XLI.
Le pape fait cet évêque cardinal avec cinq autres.

AN. 1461.

archevêque de Ravene du titre de saint Clement; Jacques de Cardone Espagnol évêque d'Urgel; Loüis d'Albert François, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, du titre de saint Marcellin & de saint Pierre; Jacques Mens-bona Piccolomini Luquois, évêque de Pavie, du titre de saint Chrysostome & évêque de Frescati; François de Gonzague évêque de Mantouë, du titre de saint Pierre aux Liens, & évêque de Boulogne.

Gobelin Comment. Pii II. 7.

Onuphr. Surita. l. 16. Auber.

Ce prélat apprit la promotion en s'en retournant à Rome, où il fut très-bien reçu du pape, & il eut tant de joye de cette nouvelle dignité, qu'oubliant toutes les belles promesses qu'il avoit faites au roi touchant l'affaire de Naples à la nomination d'un légat François, il ne pensa qu'à ses propres intérêts; il mit entre les mains de sa sainteté l'acte qui cassoit la pragmatique. Tous les Romains prirent part à cette affaire, & le peuple en témoigna tant de joye, qu'il eut l'insolence de traîner par les ruës de la ville la carte de cette pragmatique, & d'en faire des réjoüissances publiques, comme pour célébrer la victoire du saint siége sur le concile de Basle. Le pape envoya au roi une épée qu'il avoit bénie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que sa majesté obtint du pape pour le dévouëment servil qu'il avoit eu pour lui.

XLII. Réjoüissances à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.

Pinsson. hist. prag. & concordat.

La nouvelle dignité dont le cardinal d'Arras se voyoit revêtu, ne satisfit pas encore son ambition; car ayant appris que l'archevêché de Besançon & l'évêché d'Alby étoient vacans, il les demanda tous deux au pape, qui lui accorda seulement l'option de

de l'un des deux. Comme celui d'Alby étoit d'un plus gros revenu, il en fit le choix; mais parce qu'il ne crut pas ses services assez bien récompensez, il en conserva un secret ressentiment contre le pape, & il s'en vengea dans la suite en le traversant dans toutes les occasions.

AN. 1461.

XLIII. La pragmatique ne laisse pas d'être observée en France.

Le souverain pontife ne tira pas de l'abolition de la pragmatique tout l'avantage qu'il s'en étoit promis, parce que le roi indigné de ce que le pape lui avoit manqué de parole, & de ce qu'il avoit été sa dupe, ne se mit pas fort en peine de faire exécuter sa déclaration là-dessus, & il punit le cardinal d'Arras de son infidélité, en le disgraciant. Les remontrances que le parlement & l'université de Paris firent au roi, contribuerent encore à lui faire sentir la faute qu'il venoit de faire. On lui representa qu'il n'y avoit jamais eu de loi dans l'état qui eût plus solemnellement reçû son autorité de l'église universelle, que la pragmatique-sanction; que depuis son établissement le royaume de France avoit toûjours prosperé; que les églises avoient été pourvûës de bons prélats; & la conclusion du parlement de Paris fut que le roi étoit obligé de garder cette loi. Celui de Toulouse verifiant la déclaration du roi l'année suivante au mois d'Avril, prononça qu'il ne le faisoit que par un ordre exprès de sa majesté. Toutes ces oppositions furent cause que la pragmatique servit toujours de regle dans la plûpart des articles qu'elle contenoit, & que le roi lui-même fit dans la suite de nouvelles ordonnances touchant les reserves, & les expectatives, qui étoient presque l'unique avantage que l'abolition de la pragmatique avoit procuré au souve-

Pithou, tom. 1. des libertez de l'église Gallic.
Pinson. loco sup. cit.

AN. 1461.

rain pontife : & jusqu'au tems du concordat la cour de Rome ne put jamais avoir la satisfaction qu'elle souhaitoit à cet égard.

XLIV. Jacques le bâtard s'empare de tout le royaume de Chypre.

Sup. l. cxi. n. 130. & suiv. Gobelin. comment. Pii II. l. 6. & 7. Æneas Sylvius, in Asia. cap. 97.

Jacques bâtard de Chypre aïant obtenu ce roïaume du soudan d'Egypte, y aborda avec une flotte considerable, dans le dessein de s'en emparer par la force. Charlotte secouruë des Rhodiens fit une vigoureuse resistance : mais enfin il falut ceder au plus fort. Son malheur ne l'abbatit point. Elle alla chercher du secours à Rhodes, & ayant assemblé quelques troupes qu'elle joignit à un détachement que son beau-pere avoit envoïé de Savoye, elle revint à Cerine trouver son mari, & l'exhorta à marcher vers Nicosie, se flattant qu'ils pourroient recouvrer leur roïaume. Mais leurs desseins aïant été sçûs, Jacques vint au-devant d'eux, & les défit. Il y eut un grand nombre de vaincus qui furent tuez. Le reste fut contraint de se refugier dans le château de Cerine avec Loüis de Savoye où Jacques le tint assiegé. Charlotte perdit ainsi presque toute l'isle, à l'exception de ce château de Cerine & de Famagouste qui étoit occupée par les Genois Dans cette extrémité elle fit le voïage de Rome, où elle eut une audience favorable du saint pere à qui elle exposa ses malheurs & demanda du secours. Le pape le lui promit, & lui donna tout ce qui étoit nécessaire pour la conduire honnêtement & avec sûreté en Savoye, parce qu'elle vouloit solliciter encore son beau-pere de la secourir. Mais elle ne lui trouva plus la même volonté qu'il avoit eûë auparavant. Fâchée de cette mauvaise reception elle retourna à Rhodes, sans passer par la France comme elle l'avoit resoluë. Pour Louis son époux voïant ses

affaires défespérées, il s'en étoit retourné dans son pays; & ensuite s'étoit retiré à Ripailles lieu de retraite d'Amedée son ayeul. Ce prince y acheva le reste de ses jours; mais Charlotte sa femme plus courageuse, tâcha d'appaiser le soudan d'Egypte & Mahomet II. sans toutefois réüssir; au contraire elle perdit Cerine par trahison, Jacques s'empara de tout le roïaume & de Famagouste même qu'il enleva aux Genois en la possession desquels cette ville avoit été près de cent ans. Jacques se voïant paisible possesseur du royaume qu'il avoit usurpé, voulut mettre aussi le pape dans ses interêts. Il lui envoya une celébre ambassade pour obtenir la qualité du roi très-chrétien; mais ces ambassadeurs furent très-mal reçus & renvoyez avec indignation. Le pape leur dit qu'ils avoient eu un grand tort de se charger d'une pareille commission, & que leur maître meritoit d'être traité en impie après le serment détestable qu'il avoit fait au plus grand ennemi de la religion. Il vouloit parler du serment que Jacques avoit fait au soudan d'Egypte, & que les Rhodiens lui avoient envoyé.

AN. 1461.

XLV. Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet se rend maître.

Le pape Pie II. écrivit au roi de France que Mahomet s'étoit rendu maître de Sinope & de Trebizonde villes celébres de la Colchide & de beaucoup d'autres, même de provinces entieres, donnant en échange quelques villes dans la Gréce aux princes qui se soumettoient lâchement à lui. Telle fut la fin de l'empire de Trebizonde auquel les Comnenes avoient donné commencement il y avoit deux cens cinquante-sept ans lorsque les François prirent Constantinople. David Comnene en fut le dernier empereur; il avoit succedé depuis peu à Jean son frere,

Chalcondyl. hist. des Turcs, lib. 9. Phranz. l. 3. c. 27. Turco. Græcia.

AN. 1461. & s'étoit allié avec le roi de Perse auquel il donna sa niéce en mariage. Celui-ci aïant été amené en Grece fut tué peu de tems après par l'ordre de Mahomet sur un faux soupçon de trahison; ses fils éprouverent le même sort, quoique l'un d'eux eût embrassé le Mahometisme, & qu'ils furent tous beaux-freres du grand seigneur. Joasaph patriarche de Constantinople n'ayant pas voulu ratifier le divorce du grand-maître de la garderobe de l'empereur de Trebizonde avec sa femme légitime, pour épouser la veuve du prince d'Athénes, malgré le commandement que lui en fit Mahomet, s'attira la colere de ce sultan qui lui fit raser la barbe: note d'infamie chez les évêques & les moines Grecs, & le déposa du patriarchat. Il eut pour successeur un nommé Marc qui étoit de Bizance: mais les clercs dont il étoit mortellement haï le chasserent. Quelques historiens ajoûtent qu'ils le lapiderent sur un faux bruit que ses ennemis avoient répandu, qu'il avoit donné de l'argent à Mahomet II. pour être promu au patriarchat.

Sup. l. cxi. n. 83.

XLVI. Le patriarchat de Constantinople devient venale.

Spond. continuat. ann. ad hoc an. 1461. n. 18.

Simeon de Trebizonde grand hospitalier lui succeda, sans doute à force d'argent, puisqu'on lit que ceux de Trebizonde étant dans la faveur de Mahomet, vinrent à Constantinople, & offrirent au sultan mille écus d'or qu'il reçût à la honte des Grecs, qui ayant été libres jusqu'alors dans l'élection de leurs patriarches, rendirent ainsi leur église tributaire, & leurs dignitez venales. Tel fut le commencement du tribut qu'on nomma ensuite la pescherie, qui se payoit tous les ans avec les augmentations qu'il plaisoit au grand seigneur d'y faire. Les femmes voulurent aussi s'en mêler. Marie belle mere de Mahomet,

qui étoit chrétienne, augmenta ce tribut jusqu'à deux mille écus, ensorte que le patriarchat ne se donnoit qu'au plus offrant. Simeon fut déposé pour mettre en sa place Denis du Peloponese disciple de Marc d'Ephese grand ennemi de l'église Latine, & qui avoit tant paru au concile de Florence. Le même Simeon reprit le patriarchat, & ce même Denis y revint. Après eux l'on compte un Raphaël & un Maxime sous lequel Mahomet mourut; le cardinal de Bussie étoit patriarche de Constantinople pour les Latins, & Bessarion lui succeda. AN. 1461.

XLVII. Lettre du pape au roi de France.

Le pape dans la lettre qu'il écrivit à Louis XI. comme nous l'avons dit, après avoir représenté à ce prince l'état déplorable des Chrétiens qui gemissoient sous la tirannie des Turcs & des Sarrasins, & lui avoit fait comprendre que n'étant pas en état de les secourir seul, il avoit eu recours à tous les rois & à tous les princes chrétiens, il ajoûte qu'il n'en avoit trouvé aucun qui pût le faire avec plus de succès que le roi de France, que Dieu venoit d'élever au gouvernement d'un royaume si florissant, après l'avoir sauvé des mains de ceux qui le persecutoient: qu'il devoit être reconnoissant de ce bienfait envers la divine providence; ensorte qu'ayant aboli la pragmatique sanction, rien ne devoit l'empêcher de s'employer entierement au secours des Chrétiens, cette gloire lui étant comme héréditaire, parce qu'il n'appartient qu'aux François de vaincre les Turcs, de recouvrer la terre sainte, de sauver la foi, & d'honorer l'église Romaine; qu'il pouvoit d'ailleurs le faire plus commodement que tout autre, étant en possession d'un royaume paisible & si puissant, que toute l'Eu-

AN. 1461.

rope n'avoit les yeux que sur lui, & que tous les affligez imploroient son secours comme du seul défenseur de la religion chrétienne. Le roi peu touché de toutes ces raisons, se contenta de faire des promesses qu'il n'avoit aucune envie d'exécuter.

XLVIII. Scanderberg par ordre du pape vient au secours de Ferdinand.

Gobelin. comment. Pii II. l. 6.

Cependant le pape agissoit toûjours en faveur de Ferdinand pour le roïaume de Naples. Il donna ordre à Scanderberg prince d'Albanie, qui étoit la terreur des Turcs, de faire une tréve avec Mahomet pour venir au secours du roi de Naples contre le duc de Calabre. Il y vint avec sept cens chevaux & quelques compagnies d'infanterie. Ferdinand pour lui marquer sa reconnoissance lui fit accepter le gouvernement de la Poüille qu'il défendit avec sa valeur ordinaire. Mais ayant appris que Mahomet, sans avoir égard à la treve, faisoit des courses en Albanie, il s'en retourna promtement, dans l'aprehension de perdre ses états, en voulant conserver ceux des autres. Ferdinand ne laissa pas de lui avoir obligation, puisque sans lui il eut été contraint de s'enfuir honteusement ou de risquer une bataille. Ce prince trouva encore moïen de mettre dans son parti Centiglia dont il maria la fille avec Masco, à qui il donna toutes les places qu'il avoit conquises, & le fit duc de Castrovillare. Le marquisat de Coterone fut aussi rendu à ce même Centiglia par un accommodement: ce qui affoiblit beaucoup le parti du duc de Calabre.

XLIX. Guerre entre les Castillans & les Maures.

La guerre se renouvella dans le même tems entre les Castillans & les Maures. Mulei Hacem fils d'Ismaël roi de Grenade, s'ennuïant de demeurer oisif, assembla à l'insçu de son pere une armée de quinze

mille hommes d'infanterie, & de quatre mille chevaux, avec laquelle il ravagea les environs d'Estopa, & fit un grand nombre de chrétiens prisonniers, qu'il réduisit en servitude. Les gouverneurs des places frontieres monterent aussi-tôt à cheval & poursuivirent les Maures, leur enleverent tout leur butin & les esclaves qu'ils avoient faits. Ismaël qui ne sçavoit rien, ou du moins qui faisoit semblant de ne rien sçavoir des entreprises de son fils, en envoya faire des excuses au roi de Castille, mais ce prince ne voulut pas les recevoir, & se prépara à la guerre.

AN. 1461.

L.

Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Roussilon à Louis XI.

Mariana hist. Hisp. l. 23. cap. 10.

Les Catalans s'étant soulevez contre le roi de Navarre & la reine son épouse, belle-mere de Charles prince de Viana, à l'occasion de la mort injuste de ce dernier qu'elle avoit fait empoisonner, ce prince eut recours au roi Louis XI. dont il implora l'assistance contre ses sujets; mais il n'en obtint rien qu'en lui engageant la Cerdaigne dans les Pyrenées, & le Roussilon avec Perpignan pour la somme de trois cent mille écus d'or. Par ce traité qui fut fait à Sauveterre, où les agens des deux rois s'étoient rendus, ils devoient se déclarer l'un pour l'autre contre tous. Louis XI. exceptoit les rois de Castille & d'Ecosse & René d'Anjou roi de Sicile. Le roi de Navarre exceptoit de son côté le roi de Portugal, Ferdinand d'Arragon roi de Sicile & François Sforce duc de Milan. Jacques d'Armagnac duc de Nemours fut chargé de conduire le secours de France. Les Catalans d'autre part se donnerent au roi de Castille. Cette guerre dura près de deux ans sans qu'on en vint aux mains; on prit le roi de France pour arbitre, & pour les accorder il s'avança jusqu'à Bayonne.

AN.1461.

On verra dans la suite quel en fut le succès.

LI.
Louis XI. envoye des ambassadeurs au pape.

Gobelin. comment. Pii II. l. 7.

Louis XI. pour répondre à la lettre que le pape lui avoit écrite, lui envoya une celébre ambassade composée des personnes de la premiere distinction, du cardinal d'Aras qui avoit trouvé le secret de se rétablir dans la faveur de sa majesté, des évêques d'Angers & de Saintes, de quelques abbez & quelques seigneurs, à la tête desquels étoit Pierre comte de Chaumont autant recommandable par sa probité que par son âge. Ils arriverent tous à Rome le troisiéme de Mai de l'année 1462. & y furent très-bien reçus. Le cardinal d'Arras porta la parole. Après avoir promis obéissance au souverain pontife de la part du roi son maître, & confirmé l'abolition de la pragmatique, il demanda qu'on rendît justice à René d'Anjou, qu'on le rétablît dans le royaume de Sicile, & qu'on remît la ville de Genes sous l'obéissance du roi. Il se plaignit beaucoup en particulier des secours que le pape accordoit à Ferdinand, & à ceux d'Arragon contre les François qui avoient rendu au saint siége des services beaucoup plus considerables que les autres. Pie II. répondit que s'il avoit secouru Ferdinand, c'étoit parce que René d'Anjou avoit fait tous ses efforts pour chasser celui qui avoit reçu l'investiture du saint siége de qui ce royaume dépendoit, sans l'avoir auparavant consulté; mais il promettoit de ne le plus secourir, pourvû qu'on cessât de se servir de la voïe des armes, & que René d'Anjou qui se croyoit bien fondé, poursuivît son droit en justice reglée.

LII.
Le roi de France écrit au pape

Cependant Louis XI. reçut plusieurs lettres de Rome, où on lui mandoit que depuis que le pape avoit

avoit reçu l'abolition de la pragmatique, il se déclaroit plus ouvertement contre lui, & qu'il pressoit avec plus d'ardeur la guerre de Sicile. Mais ces lettres en imposoient un peu au pape. Louis XI. naturellement crédule, n'en fit point examiner la vérité: & dans sa colére il écrivit à Pie II. J'avois cru, saint pere, vous vaincre par mes bienfaits; j'ai abrogé la pragmatique; je vous ai promis librement une obéïssance entiere; j'ai offert du secours contre les Turcs; j'ai répondu durement à ceux qui m'ont demandé, soit une assemblée, soit quelqu'autre chose qui auroit pu être préjudiciable au saint siége; je n'ai rien fait en un mot qui dérogeât à votre dignité. Qui n'auroit pas cru que tant de marques de mon affection & de mon respect pour vous, auroient dû vous fléchir & vous adoucir? Je croyois au moins que si vous n'en deveniez pas plus traitable, ils ne vous irriteroient pas d'avantage. Je me suis trompé. Vous vous acharnez contre le duc d'Anjou qui est de mon sang; vous voulez le chasser de son royaume. Je ne sçai plus que faire pour appaiser votre esprit inquiet. Prendrois-je une voïe contraire à celle des bienfaits que j'ai suivi jusqu'à présent? Non: l'esprit de J. C. ne me permet pas de chagriner son vicaire: j'agirai envers vous comme j'ai commencé. Je n'écouterai point les conseils de ceux qui me pressent de m'élever contre vous. Peut-être que ma patience & ma complaisance vous vainqueront enfin, que vous vous répentirez de m'avoir haï, & qu'enfin vous deviendrez mon ámi & celui de mon sang. L'ambassadeur en dit plus que la lettre de sa majesté n'en contenoit; il accusa le saint pere de manquer à

AN. 1462.

& se plaint de son procedé.

Gobelin comment. Pii II. l. 8.

AN. 1462.

ses promesses, il le menaça de faire rappeller en France tous les François qui étoient à Rome. Mais le pape ne fut point ébranlé de ces discours.

LIII.
Le pape répond à ses ambassadeurs assez fortement.

Comment Pii II. loco supra cit.

Il représenta aux ambassadeurs qu'il seroit constant dans ses résolutions, tant que René d'Anjou continueroit la guerre, ou le duc de Calabre son fils; quand même il devroit encourir l'inimitié du roi, & que les François avoient toute liberté pour se retirer de Rome quand il leur plairoit. Les cardinaux qui craignoient qu'ils ne se retirassent en effet, allerent trouver le pape, & le supplierent d'empêcher cette retraite, qui pourroit, dirent-ils, faire un grand préjudice à ses propres interests & à ceux de l'église. Ils lui représenterent que la cour de Rome seroit déserte, si les François se retiroient, & qu'elle perdroit en eux un de ses plus beaux ornemens. Plusieurs autres personnes se joignirent aux prieres des cardinaux. Mais le saint pere repliqua que les menaces qu'on lui faisoit de la colere du roi n'étoient que des paroles, que les François ne viendroient pas aux effets, & qu'ils demeureroient à Rome quoiqu'ils fissent semblant de vouloir s'en aller.

LIV.
Le pape presse le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du secours.

Comment. Pii II. lib. 8. & 9.

Pie II. avoit tant d'ardeur pour déclarer la guerre aux Turcs, que voyant que les princes s'en éloignoient de plus en plus, il résolut de l'entreprendre de son chef. Dans ce dessein il s'adressa à Louis XI. & lui demanda dix mille hommes de troupes reglées; il pressa le duc de Bourgnogne d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de se trouver en personne à cette guerre: & parce qu'il étoit persuadé qu'il n'obtiendroit rien des François & des Bourguignons, tant que les Venitiens qui tenoient la mer, ne seroient pas de la partie, il

voulut les sonder auparavant. Les Venitiens répondirent qu'ils étoient disposez à accorder tout ce qu'on exigeoit d'eux, & sur cette réponse le pape envoya en France Laurent évêque de Ferrare. Ce prélat trouva le roi fort irrité & il ne put en rien tirer, sinon qu'il envoyeroit dans peu ses ambassadeurs au pape pour traiter avec lui de cette affaire, & de celles qui regardoient la Sicile. Le même évêque alla trouver le duc de Bourgogne qui étoit convalescent, il en fut plus satisfait que du roi de France; ce prince l'assura qu'aussi tôt qu'il auroit recouvré sa santé, non-seulement il accompliroit son vœu, mais encore qu'il se prêteroit avec plaisir à tous les bons desseins de sa sainteté. Toutes ces belles promesses ne disoient rien, cependant le souverain pontife en parut content, & en temoigna sa reconnoissance au duc de Bourgogne.

IV.
Le duc de Calabre est battu par l'armée de Ferdinand.

Gobelin in comment. Pii II. l. 10. & 11.

Pontal. l. 8.
Paul. Jov. in elog.

Louis XI. envoya ses ambassadeurs à Rome, comme il l'avoit promis à l'évêque de Ferrare. Ils étoient chargez de traiter d'une trêve & suspension d'armes dans le royaume de Naples. Mais parce que sur ces entrefaites Jean duc de Calabre fut battu dans un grand combat auprès de Troïa ville de la Poüille; & que le prince de Tarente qui l'avoit porté à entreprendre cette guerre, sans vouloir toutefois qu'il fût roi, afin d'être toûjours l'arbitre, avoit fait sa paix avec Ferdinand après cette victoire, le pape ne voulut plus entendre parler de trêve, & se laissa gagner par le roi de Naples pour lequel il avoit toûjours beaucoup d'inclination. Ainsi la guerre continua toûjours: Piscinin grand capitaine du parti d'Anjou prit plusieurs places sur Ferdinand; & le pape voyant

AN. 1462.

les progrès de ce general, se répentit de n'avoir pas accepté la trêve. Mais il fut bien-tôt après consolé par la désertion de ce même Piscinin qui s'accommoda avec Ferdinand ; ce qui désespera tellement les affaires du duc de Calabre, qu'il fut contraint de se retirer dans l'isle d'Ischia, n'ayant plus que quelques petits forts en terre ferme. Piscinin fut pris à Naples par Ferdinand, & mis en prison, où on le fit mourir peu de tems après, & l'on fit courir un bruit qu'il s'étoit cassé une cuisse lui-même en tombant dans sa prison, & qu'il étoit mort de cette chûte.

Platina en Paul II.

LVI. Le roi de Bohême envoye des ambassadeurs au pape.

Cochlée hist. Hussit. lib. 12.

Dès le commencement de cette année, Pogebrac roi de Bohême envoya une celébre ambassade à Rome. Elle étoit composée de Procope Rabastein chancelier du royaume, & de quelques barons, docteurs & autres personnes du clergé de Bohême. Le motif que Pogebrac avoit dans cette ambassade, étoit de tâcher de rétablir sa réputation parmi les catholiques à qui il étoit toûjours suspect, sur tout à ceux de Breslaw, qui par cette raison refusoient de lui faire hommage. Il chargea donc ses ambassadeurs de promettre en son nom une entiere obéïssance au saint siége, & de demander sa communion & celle de toutes les églises catholiques, à condition néanmoins que le pape de son côté accorderoit les articles que les Bohêmiens avoient présentez au concile de Basle. Pogebrac avoit mis Procope à la tête de cette ambassade, parce qu'il se flattoit que le pape qui l'avoit connu & avec qui il avoit été uni avant que d'être élevé au souverain pontificat, l'écouteroit plus favorablement. Il se trompa. Pie ne voulut point accepter la condition qu'on lui proposoit, il s'emporta

contre Pogebrac, & dit que son royaume étoit infecté d'erreurs, & que lui-même étoit rebelle à l'église & infidele dans la doctrine, & qu'il devoit penser à s'unir à l'église Romaine sans équivoque, qu'autrement son royaume ne pourroit subsister. Ainsi les ambassadeurs s'en retournerent en Bohême sans avoir rien fait. A leur arrivée la réponse du pape fut rapportée dans l'assemblée des états à Prague le dixiéme du mois d'Août jour de S. Laurent, & irrita tellement le roi, que ne pouvant moderer la violence de son ressentiment, il s'emporta en invectives contre le pape & le saint siége, disant hautement que son autorité étant inferieure à celle du concile, il avoit tort de prétendre qu'on s'y soumît au préjudice d'une autorité superieure ; qu'ayant été élevé & nourri dans la pratique de la communion sous les deux especes (car c'étoit-là le point principalement débattu) sans pourtant s'être jamais departi de l'obéïssance qu'il devoit à l'église Romaine, il étoit résolu d'y vivre & d'y mourir.

AN. 1462.

LVII. Le pape ne leur fait pas une réponse favorable.

La passion qui ne se borne jamais quand on ne suit pas les lumieres de la raison, l'emporta encore jusqu'à faire mettre en prison un certain Fautin Duval, que le pape avoit envoyé avec les ambassadeurs Bohêmiens, pour faire sçavoir aux barons catholiques ce qui s'étoit passé à Rome. Comme ce nonce avoit été autrefois procureur de Pogebrac, c'étoit en cette qualité, disoit-il, qu'il le faisoit emprisonner, & non pas comme nonce du pape. Il fit le même traitement à Procope de Rabastein à qui il ôta en même tems la charge de chancelier, l'accusant d'avoir trahi son devoir, c'est-à-dire, d'avoir trop foiblement

LVIII. Colere du roi de Bohême qui fait emprisonner un nonce du pape & Rabastein.

Comment. Pii II. lib. 10
Dubrav. lib. 30.
Papiensis. l. 5.

AN. 1462. appuyé les interêts de son roi & de l'état. Mais il ne fut pas plûtôt revenu de son emportement, qu'il rendit la liberté au nonce, & rétablit Procope dans son premier poste à la priere de l'empereur Frederic & de Louis duc de Baviere. Le nonce après être sorti de prison s'en retourna à Rome, & Procope fut envoyé vers l'empereur pour les affaires de Bohême.

Quelque tems après Frederic étant assiegé dans la citadelle de Vienne en Autriche par son frere Albert, qui l'avoit forcé de s'y retirer, envoya demander du secours à Pogebrac. Dès que ce prince eut appris le danger extrême où se trouvoit l'empereur, il partit de Prague le huitiéme de Novembre, & vint dans l'Autriche. Il se comporta alors en homme habile; & sans faire connoître qu'il venoit arracher l'empereur à ses ennemis, il feignit de vouloir être médiateur entr'eux & lui. Pour cet effet il demanda qu'on lui laissât la liberté de sortir de la citadelle, & d'avoir ensemble une conference. Et ce fut par cette artifice, qu'il le délivra des mains des assiegeans. L'empereur par reconnoissance sollicita le pape de ne point agir en rigueur avec Pogebrac, & de ne le point excommunier, d'attendre quelque tems que son ressentiment fût passé, & que Pogebrac pourroit rentrer dans l'obéïssance qu'il avoit promise. Le pape se rendit aux sollicitations de l'empereur, ce qui toucha fort Pogebrac. Ce ne fut pas là la seule reconnoissance que Frederic eut pour le roi de Bohême, il voulut encore faire l'honneur à ses deux fils Victorin & Henri, de leur donner la qualité de princes de l'empire.

LIX. Le roi de Bohême secourt l'empereur contre son frere Albert.

Comment. Pii II. lib. 10.

LX. L'empereur fait les deux fils du roi de Bohême princes de l'empire.

Pogebrac de son côté gagné par la douceur du pape

lui envoya d'autres ambassadeurs pour faire ses excuses de ce qui s'étoit passé aux états de Prague. Il les chargea de lettres fort honnêtes, où il prioit le pape d'engager ceux de Breslaw à le reconnoître pour leur roi, & à lui rendre l'hommage & l'obéïssance qu'ils lui devoient, & promettoit lui-même d'être soumis au saint siége. Ces lettres sont dattées du troisiéme Mars 1463. Ce qui engageoit Pogebrac à demander la réduction de ceux de Breslaw, c'est que ces peuples le regardant toûjours comme heretique, refusoient constamment de lui rendre hommage. Ils étoient même en cela autorisez d'une bulle de Pie II. qui les absolvoit du serment qu'ils avoient fait de se soumettre à ce prince, & qui défendoit à celui-ci sous peine d'excommunication, de les contraindre à lui obéïr.

LXI. Le roi de Bohême écrit au pape en termes fort soûmis.

Cochl. hist. Hussit. lib. 12.

Le Jeudi-saint de cette année Pie II. renouvella l'excommunication déja prononcée contre Sigismond d'Autriche, contre Gregoire de Heimbourg, & contre Sigismond Malatesta prince de Rimini avec son frere qui commandoit dans Cesene. Ces deux freres refusoient de payer les redevances à l'église Romaine, & le premier étoit déja convaincu de ne point avoir de religion, de nier l'immortalité de l'ame; & ayant été condamné comme tel, on brûla son effigie publiquement devant les degrez de l'église de saint Pierre à Rome. Ce Malatesta ayant été battu par les troupes du pape à Senigaglia, & se voyant assiegé dans Rimini, réduit à quelques petits châteaux de tous les biens de l'église qu'il avoit usurpez, il implora la misericorde du saint pere, & l'obtint à condition que ses agens avoueroient un jour de fête pen-

LXII. Excommunication contre trois princes rebelles à l'église.

Gobelin in comment. Pii II. l. 8.

AN. 1462.

dant la messe celebrée dans l'église de saint Pierre, qu'il avoit été dans les erreurs dont on l'accusoit qu'ils les abjureroient en son nom, & que lui de son côté en feroit autant à Rimini, dont le saint siége voulut bien lui laisser par bonté la jouïssance comme d'un vicariat de l'église, quoiqu'il fût coupable de crimes de leze-majesté divine & humaine, à la charge de payer chaque année à la cour de Rome mille écus d'or ; ce qu'il exécuta, & il combattit dans la suite avec beaucoup de valeur pour les Venitiens contre les Turcs dans le Peloponése, & mourut à Rimini.

LXIII. Progrès des Turcs contre les chrétiens.

Comment Pii II. lib. 10.
Bonfin. 3. *dec.* 10.
Chalcondyl. l. 9. & 10.

Les Hongrois étoient en guerre avec Mahomet II. Mais les troupes de celui-ci contentes de harceler leurs ennemis par de legeres escarmouches, n'oserent jamais hazarder une action generale, quoiqu'elles occupassent une partie de la Hongrie & de la Valachie, qu'elles levassent de grosses contributions dans la Transilvanie, & qu'elles incommodassent fort les Dalmates. La conquête la plus considerable que fit le sultan cette année, fut celle de l'Isle de Metelin, qu'on appelloit autrefois Lesbos. Le prétexte dont il se servit pour attaquer cette isle, fut que Dominique Catelusse autrement Catiluzio, qui en étoit gouverneur & Genois d'extraction, donnoit retraite aux pirates, & partageoit avec eux le butin qu'ils faisoient ; que d'ailleurs il avoit fait mourir son frere pour être souverain de cette isle. La ville de Mitylene qui en étoit la capitale, après avoir soutenu un long & rude assaut se rendit à composition. Catelusse eut parole de Mahomet qu'on lui conserveroit la vie à lui & à ses gens ; mais on ne lui tint pas parole,

LXIV. Mahomet se rend maître de l'isle de Metelin.

parole le sultan le fit mourir quelque tems après, & fit aussi cruellement couper par le milieu du corps trois cens pirates qu'il trouva dans l'isle, supplice auquel il se plaisoit davantage, afin d'exercer plus de cruauté envers ses ennemis. Il envoya les principaux habitans de cette isle à Constantinople, tant pour les retenir en ôtage, que pour repeupler cette ville qu'il avoit établie la capitale de son empire.

AN. 1461.

Chalcondyl. hist. des Turcs l. 9.

Pendant que Mahomet persécutoit ainsi les Chrétiens, Henri roi de Castille pour venger la mort de Charles prince de Viana, fils du roi de Navarre, entra dans les états de ce dernier, & se rendit maître de Viana. Mais ayant découvert que les grands de son royaume murmuroient contre lui, de ce qu'étant impuissant il ne pouvoit leur donner un successeur, il revint dans ses états, alla prendre son frere Alphonse & sa sœur Isabelle qui étoient à Arrenalo, & les mena avec lui à Valladolide, dans le dessein de les déclarer ses heritiers. Mais voyant avec jalousie l'empressement qu'on avoit à faire la cour à ce jeune prince il prit d'autres mesures pour faire cesser les plaintes de ses sujets & se procurer un successeur. Il avoit un favori, l'homme le mieux fait de sa cour nommé Bertrand de la Cueva, qui s'étoit introduit auprés du roi presque dès son enfance. Il l'avoit fait d'abord son page, ensuite son major-dome & l'avoit élevé aux plus grandes dignitez, il l'avoit marié avec la fille du marquis de Santillana, de l'illustre maison de Mendosa, il avoit nommé Alphonse de la Cueva son frere à l'évêché de Valence.

LXVI.
La reine de Castille met une princesse au monde.

La reine qui aimoit Bertrand, & qui depuis son mariage avec Henri n'avoit point eu d'enfant, de-

AN. 1462. vint enceinte,& accoucha d'une fille qui fut appellée Jeanne comme sa mere, & que le roi fit déclarer son heritiere par les états. C'étoit un bruit public que le roi ne desapprouvoit pas l'inclination de la reine pour la Cueva, il le fit comte de Lesdeme, & donna la charge de Major-dome, qu'avoit ce favori, à André de Cabrera. La reine devint une seconde fois enceinte d'un fils; mais étant à Aranda, le tonnerre qui tomba dans sa chambre, lui causa une si grande frayeur, qu'elle accoucha avant terme. Isabelle sœur du roi ne tira pas un petit avantage de la jalousie que causoient à la cour les grandes faveurs dont le roi combloit son favori: bien loin de dissimuler l'impuissance du roi son frere, elle faisoit courir le bruit que l'infante Jeanne qui passoit pour sa fille, n'étoit autre chose que le fruit des amours de la reine & de la Cueva; que Henri n'y avoit consenti que dans la vûë de l'exclure de la couronne elle & son frere Alphonse, mais la mort d'Alphonse qui arriva peu de tems après, la laissa seule heritiere du royaume, & elle s'en mit enfin en possession après la mort d'Henri son frere, malgré les longues guerres qu'elle eut à soutenir contre Jeanne.

Mariana, hist. Hispan. liv. 23. c. 4. & seq.

LXVI. Dispute touchant le sang de Jesus-Christ.

Sur la fin de cette année il s'éleva une celébre dispute entre les cordéliers & les dominiquains, à l'occasion du sang de Jesus-Christ qui avoit été séparé de son corps pendant qu'il fut au tombeau. On disputoit s'il avoit été aussi séparé de la divinité, sur ce que Jacques de la Marche cordelier, autrefois compagnon de saint Bernardin de Sienne, avoit avancé dans un de ses sermons le jour de Pâques, qu'il ne falloit pas adorer ce sang, parce qu'il étoit

séparé de la divinité. L'inquisiteur de la foi en ayant été informé, ordonna au prédicateur de retracter ce qu'il avoit dit, & fit monter en chaire un dominiquain pour prêcher le contraire. Ce differend excita beaucoup de division parmi le peuple, & y forma divers partis, selon l'inclination qu'il avoit pour l'ordre de saint François ou pour celui de saint Dominique: & comme on craignoit que les suites n'en fussent fâcheuses, l'affaire fut renvoyée au saint siége, pour y être examinée & décidée.

LXVII. La question est agitée en présence du pape. *Gobelin comment. Pii II. l. 11.*

Le pape fit venir à Rome vers les fêtes de Noël tous les plus habiles théologiens de ces deux ordres religieux qui disputerent sur cette question en présence de sa sainteté, des cardinaux, des évêques & d'un grand nombre de docteurs, & quoique ce fut au milieu de l'hiver, ils s'échaufferent si fort, qu'à force de parler ils suoient à grosses goutes. Les dominiquains tenoient l'affirmative, & les cordeliers la négative. Ceux-là toutefois n'assuroient pas que tout le sang qui avoit été répandu dans la passion du Sauveur, eût été réuni à son corps, pour n'être point contraire au pape Pie, qui avoit écrit que ce n'étoit point un sentiment contraire à la religion, de soutenir qu'il étoit resté sur la terre du vrai sang de Jesus-Christ. Après que la dispute eut duré trois jours, le pape en confera souvent avec les cardinaux dont la plûpart étoient favorables au sentiment des dominiquains, sans toutefois vouloir décider la question, dans la vûë de ne point mécontenter les cordeliers dont on avoit besoin pour prêcher la croisade contre les Turcs. Ce ne fut qu'en 1464. & quinze jours avant sa mort que le souve-

Ext. bull. tom. 1. Pii II. const 11.

rain pontife publia une bulle qui tendoit à entretenir la paix entre les deux ordres, défendant aux uns & aux autres sur peine d'excommunication de prêcher, disputer, enseigner & publier en public & en particulier, que c'étoit une herésie que le précieux sang du Sauveur eût été séparé ou non séparé de la divinité, jusqu'à ce que le saint siége l'eût défini. Suarez & Vasquez en traitant cette question, ne parlent point de cette bulle. M. Dupin remarque que dès l'an 1408. la faculté de théologie de Paris consultée sur une semblable question mûë dans le diocése de Saintes : si l'on pouvoit croire qu'il fût resté sur la terre quelque partie de sang que Jesus-Christ avoit répandu sur la croix, répondit le vingt-huitiéme Mai que cette opinion n'étoit point contraire à la pieté.

AN. 1462.

Suarez in 3. part. 5. Tom. 1., disp. 15. q. 5. art. 4. sect. 6.

Dupin, biblioth. t. 12. p. 4. des Aut. eccl. 145.

LXVIII. Histoire Byzantine de Ducas.

Ducas auteur Grec finit son histoire Byzantine dans cette année : elle renferme tout ce qui s'est passé depuis l'an 1341. sous les empereurs de Constantinople, Jean, Manuel, Jean & Constantin Paleologue jusqu'à la prise de la ville capitale, & à la ruine de leur puissance. Son ouvrage a une plus grande étenduë que celui de Chalcondyle, parce qu'il remonte plus avant dans le passé, & qu'il touche les plus importantes affaires du regne du vieil Andronic : il est d'ailleurs conduit avec plus de jugement. On ne sçait de la vie de cet auteur que le peu qu'il en a dit lui-même dans le cinquiéme chapitre de son histoire. Il parle de Michel Ducas son ayeul, qu'il dit avoir eu de grandes lumieres en toutes sortes de sciences, mais sur-tout dans la medecine. Dans le dernier chapitre, il dit qu'il fut lui-même envoyé

par Catelusse ou Catiluzio prince de l'isle de Lesbos à Mahomet II. pour lui payer le tribut qu'il lui donnoit tous les ans. L'histoire de Ducas fut imprimée au Louvre en 1649. par les soins d'Ismaël Boüillaud qui y joignit une version latine & des notes.

AN. 1462.

LXIX.
Les Turcs se rendent maîtres de la Bosnie.
Gobelin comment. Pii II. l. 11.
Chalcondyl hist. des Turcs. l. 11.
Leunclav. pand. 141. 162.

Le pape étoit toujours occupé de son grand dessein de faire la guerre aux Turcs, & d'arrêter leurs progrez qui devenoient de jour en jour très considerables. Car il reçut cette année des ambassadeurs du prince de Bosnie, qui depuis peu avoit succedé à son pere, pour lui demander du secours contre les infidéles. Ils étoient aussi chargez d'obtenir de sa sainteté la couronne royale pour leur maître, & des évêques pour instruire ses sujets nouvellement convertis de l'herésie des Manichéens. Le pape leur promit de les secourir autant qu'il le pourroit, d'écrire au roi de Hongrie & aux Venitiens d'en faire autant, & d'établir des évêques dans leur pays. Mais pour la couronne qu'ils demandoient, il leur représenta que c'étoit l'affaire du roi de Hongrie dont leur prince étoit vassal, qu'il sçauroit sa volonté là-dessus, & que s'il l'approuvoit, il lui envoyeroit cette couronne royale par un ambassadeur. La Bosnie avoit été autrefois érigée en royaume, & avoit eu ses rois propres depuis l'an 1357. jusqu'à présent. Elle étoit située entre les rivieres de W'ana ou d'Una, de Save ou Saw; & de Drina, & a emprunté son nom de la riviere de Bosna qui l'arrose. On la divise en deux, la haute Bosnie qu'on appelle autrement le duché de saint Saba, & l'Herzegovine qui est au midi, & la basse Bosnie qui est au Septentrion. La principale ville de ce royaume étoit Jaïza dont Mahomet se ren-

AN 1463.

dit maître dans cette année 1463. & de tout le royaume, & fit écorcher tout vif le cinquiéme & dernier roi Etienne, dont la femme nommée Catherine se retira à Rome & y mourut en 1478. Tel fut l'état dans lequel les ambassadeurs de ce roi trouverent le roïaume de Bosnie à leur retour.

LXX. Le roi de Hongrie assiége Jaiza capitale de Bosnie & la prend.

Les Turcs étant occupez d'un autre côté, après s'être emparé de la Bosnie, Matthias roi de Hongrie ne manqua pas de profiter de leur éloignement. Il vint mettre le siége devant Jaïza qui en étoit la ville capitale, & la pressa si vivement qu'il l'emporta avec vingt-sept bourgs qui étoient aux environs. Mahomet eut tant de regret de cette perte, qu'il fut au désespoir; & voulant au plûtôt la reparer, il se mit en campagne, parut devant Jaïza, investit la place, l'assiégea dans les formes, & fit des efforts infinis pour y rentrer. Mais aussi-tôt qu'il apprit qu'un corps considerable de troupes Hongroises venoient au secours, il leva le siége de nuit & se retira, après avoir fait jetter dans la riviere toutes ses machines de guerre & toutes ses batteries. Ce qui causa autant de joie que de gloire aux habitans de cette ville, qui s'étoient employez avec beaucoup de valeur, hommes, femmes & enfans nuit & jour pour en chasser l'ennemi.

LXXI. Si le corps de S. Luc a été transporté de Jaïza à Venise.

Bonfin. dec. 10. Leunclav. l. 26.

Quelques historiens nous apprennent que quand les Turcs prirent la premiere fois Jaïza, les Franciscains emporterent le corps de S. Luc l'évangeliste, qui étoit gardé depuis long-tems, & allerent le mettre en dépôt à Venise dans l'église du bien-heureux Job. Ce qui causa une grande dispute, parce que les religieux de sainte Justine de Padouë prétendoient

AN. 1463.

déja posseder le corps de ce saint. Le pape consulté là-dessus envoya sa décision au cardinal Bessarion qui étoit alors à Venise, & qui jugea en faveur du corps que les Franciscains avoient nouvellement apporté. Ceux de sainte Justine en appellerent au pape; alleguant pour leurs raisons que saint Gregoire le grand avant qu'il fut pape, revenant de sa nonciature de Constantinople, où il avoit été envoyé par Pelage son prédecesseur, avoit apporté le chef de saint Luc à Rome avec un bras de saint André, & qu'il l'avoit mis dans le monastere de saint André qu'il avoit fait bâtir : or celui qui étoit à Padouë chez les religieux de sainte Justine n'avoit point de chef, l'autre apporté de Jaïza étoit entier, d'où l'on concluoit que le dernier étoit le corps d'un autre saint Luc different de l'évangeliste. Malgré toutes ces raisons l'affaire demeura indécise à cause de la grande autorité de Bessarion. Gregoire XIII. en réformant le martyrologe Romain, sembla juger en faveur de celui de Padouë, en marquant le dix-huitiéme d'Octobre la fête de la translation du corps de saint Luc évangeliste, de Constantinople à Padouë. M. Baillet faisant l'histoire du culte de ce Saint, dit qu'on ne trouve point d'autorité suffisante pour appuyer ce qu'on rapporte de saint Gregoire le Grand, & qu'il y a encore moins d'apparence dans l'opinion de ceux qui prétendent que le corps de saint Luc a été transporté à Venise ou à Padouë.

Baillet, Vie des Saints, au 8. d'Octobre, tom. 3.

LXXII.
Les Venitiens pensent à enlever le Peloponése aux Turcs.

Les Venitiens ayant appris que Mahomet avoit tiré toutes ses troupes de la Grece pour aller se rendre maître de la Bosnie, voulurent profiter de son départ, & s'emparer du Peloponése pendant son ab-

AN. 1462. ſence ; ce pays étant le plus abondant de la Grece en bled, en vin, & autres choſes néceſſaires à la vie, & d'ailleurs très-propre pour le commerce. Dans ce deſſein ils équiperent une flotte conſiderable dont ils donnerent le commandement à Aloyſe Lauredano, qui fit voile du côte de l'Orient, ſous prétexte de défendre l'iſle de Bloëe ; on lui donna en même tems pouvoir de faire la guerre aux Turcs, & de leur enlever le Peloponéſe, s'il jugeoit que ce fût l'avantage de la république, avec promeſſe qu'il ſeroit ſecouru de ceux d'Albanie & des Inſulaires. Sur le point d'exécuter ces ordres, les Venitiens apprirent les progrez que Mahomet faiſoit dans la Boſnie dont il s'étoit déja rendu maître, & commencerent à craindre qu'il ne vînt au plus vîte fondre ſur leur flotte ; ce qui les obligea d'avoir recours au pape, qui leur envoya le cardinal Beſſarion pour les raſſurer, & leur promettre toutes ſortes de ſecours. Ce cardinal les encouragea ſi bien ; qu'ils conclurent auſſi-tôt à une déclaration de guerre en forme, & le ſuccès fut ſi heureux pour Lauredano, qu'il prit l'Iſthme & la fortifia, que l'iſle de Lemnos & beaucoup d'autres de la mer Egée ſe rendirent aux Venitiens.

Comment. Pii II. lib. 12. Chalcondyl. l. 10. Phranz. l. 3. c. 27.

LXXIII. Scanderberg écrit au pape qu'il a fait ſa paix avec le Turc.

La joie qu'en eut le pape fut un peu diminuée par l'arrivée d'un député de la part de Scanderberg qui avertiſſoit ſa ſainteté que Mahomet étoit venu à Scopia, aux confins de la Boſnie & de l'Albanie avec une nombreuſe armée, & que ne ſe ſentant pas aſſez fort pour lui réſiſter, il lui avoit demandé la paix pour conſerver la province. Que ſi le ſouverain pontife ſouhaitoit qu'il continuât à faire la guerre plus long-tems, il falloit qu'on lui aſſurât une retraite dans

Comment. Pii II. lib. 12.

AN. 1463.

dans les terres de l'église pour y vire en paix & en sûreté, en cas qu'il fût chassé de ses états. Le pape répondit à ce député, qu'il ne désapprouvoit pas la paix que Scanderberg avoit faite, puisqu'elle étoit nécessaire pour conserver son pays; que pour la retraite qu'il demandoit, il pouvoit être assuré qu'il seroit le maître du choix, si combattant pour la religion, il étoit chassé par les infidéles, c'est ce que dit Gobelin, & son recit paroît beaucoup plus vraisemblable que ce que disent les auteurs de la vie de Scanderberg, qu'après son retour d'Italie, il remporta tant de victoires sur les Turcs, qu'il obligea Mahomet à lui demander la paix, & qu'il la rompit presque aussi-tôt qu'elle fut faite, à la persuasion des Venitiens & de l'archevêque de Durazzo.

LXXIV. Préparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.

On songeoit toûjours aux préparatifs de la guerre sainte, pour commencer au plûtôt à se mettre en campagne. Le pape envoya une seconde fois au duc de Bourgogne qu'on trouva dans les plus heureuses dispositions du monde. Il invita les princes d'Italie d'envoyer à jour marqué leurs ambassadeurs à Rome, & d'y être dans le mois de Septembre. Ceux du duc de Bourgogne parurent les premiers, & rapporterent que leur maître avoit résolu de partir lui-même au printems avec une flotte, que le nombre de ses années ne l'empêcheroit pas d'agir avec zéle, & de faire l'office de soldat comme celui de capitaine; qu'il faudroit que sa santé fût bien mauvaise pour se dispenser de s'y trouver en personne; que si toutefois il ne le pouvoit pas absolument, il se feroit remplacer par quelqu'un qui n'auroit pas moins de zele & de courage. Le pape parut fort content de ces

Gobelin in commen. Pii II. lib. 12. & passim in epistolis Æn. Sylv.

AN. 1463.

offres. Il demanda aux autres ambaſſadeurs ce qu'ils avoient à dire, & la plûpart lui firent réponſe qu'ils n'étoient venus que pour être inſtruits des deſſeins de ſa ſainteté, afin d'en faire part à leurs maîtres. Les Venitiens aſſurerent qu'ils avoient déja déclaré la guerre au Turc, à qui ils avoient enlevé depuis peu une partie du Peloponeſe, & que le pape pouvoit ſûrement compter ſur leur ſecours.

LXXV.
Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Venitiens.

Les Florentins qui voyoient avec envie la grandeur des Venitiens & qui redoutoient leur puiſſance, tâcherent de perſuader en ſecret au pape qu'il les laiſſât agir ſeuls, & continuer comme ils avoient commencé; que c'étoit le moyen de mettre l'Italie à couvert des Turcs & des Venitiens, qui vouloient s'y rendre maîtres, que la guerre dureroit long-tems, & qu'ils pourroient bien s'y ruiner. Mais le pape bien loin d'applaudir à ce conſeil, en fit voir l'inutilité & même le danger aux Florentins, & leur montra qu'il étoit impoſſible que les Venitiens ſeuls puſſent vaincre les Turcs; qu'au contraire ils en ſeroient accablez, & qu'ils ne pouvoient périr que l'Italie ne pérît avec eux; qu'il valloit beaucoup mieux que la victoire fût du côté des Venitiens qui ſont enfans de l'égliſe, que du côté des Turcs ſes ennemis déclarez; enfin que quand même ils ſeroient ſuperieurs aux Turcs on trouveroit bien le moyen de les empêcher de ſubjuguer l'Italie. Ces raiſons du pape déconcerterent les Florentins, qui promirent de contribuer comme les autres, & de fournir aux frais néceſſaires pour la guerre qu'on alloit entreprendre.

Les cardinaux s'aſſemblerent avec le pape dans un

consistoire secret, pour déliberer sur les moyens de conduire l'entreprise de la guerre à une heureuse exécution. Sa sainteté leur parla du grand zéle qui l'animoit depuis qu'elle étoit élevée au souverain pontificat, pour défendre la religion contre les infideles. Elle dit qu'elle n'y voyoit presque plus d'obstacles à présent; les François ayant été battus en Sicile, & Malatesta d'un autre côté. Elle leur déclara que pour arrêter les progrès des Turcs, Elle étoit résoluë d'employer tout le bien de l'église à équipper une flotte sur laquelle elle s'embarqueroit elle-même, quoiqu'avancée en âge, & accablée d'infirmitez; qu'elle iroit en Grece & en Asie, parce qu'elle ne sçavoit pas de moyen plus propre pour inviter les princes chrétiens à en faire autant; qu'ils auroient peut-être honte de demeurer tranquilles dans leurs états, voyant le vicaire de Jesus-Christ leur pere accablé d'années, infirme, aller lui-même à la guerre. Le pape ajoûta qu'il se flattoit bien qu'il ne seroit pas seul, que la flotte des Venitiens l'accompagneroit, & que les autres seigneurs d'Italie ne manqueroient pas à leur devoir; que le duc de Bourgogne engageroit par son exemple les princes de l'Occident à le suivre; qu'il presseroit du côté du Nord les Hongrois & les Sarmates; que les Chrétiens de la Gréce quitteroient le Turc pour se ranger sous les étandars du Souverain pontife; que les Albanois, les Serviens, les Epirotes seroient ravis de voir approcher le tems de leur délivrance; & qu'enfin le prince de Caramanie & les autres ennemis des Turcs en feroient de même de leur côté.

AN. 1463.

LXXVI. Consistoire secret sur les moyens d'entreprendre cette guerre.

Le pape après avoir ainsi parlé durant un assez long

AN. 1463.

LXXVII. Secours promis par les ambassadeurs de la part des princes.

tems, demanda l'avis des cardinaux, parmi lesquels il n'y en eut pas un seul qui ne conclut pour la guerre, offrant à ce sujet tout leur bien & leur vie même, à l'exception toutefois du cardinal d'Arras, qui n'étoit pas fort disposé à faire plaisir au pape. Les ambassadeurs des princes Italiens promirent au nom de leurs maîtres, qu'on observeroit le réglement de l'assemblée de Mantouë touchant le dixiéme, le vingtiéme & le trentiéme de leurs biens. Les Genois n'envoyerent personne à Rome non plus que le duc de Savoye, pour faire leurs offres dans ce consistoire, quoiqu'ils en eussent été priez. Les Florentins ne donnerent que de belles paroles. Les Siennois promirent seulement dix mille écus d'or. Le duc de Milan chercha des excuses pour s'en dispenser. Le pape voyant que les Genois n'avoient point paru, leur envoya le Jurisconsulte Fabien, pour les exhorter à donner des marques de leur zéle & de leur attachement à la religion, à l'exemple de leurs ancêtres. Ils répondirent qu'ils ne dégenereroient pas de la pieté de leurs peres, qu'ils avoient choisis douze personnes des plus qualifiées de leur ville pour équiper une flotte de huit ou dix vaisseaux, mais qu'ils vouloient sçavoir à quelles conditions ils iroient combattre contre les Turcs, & quelle part ils auroient dans les conquêtes. On trouve la réponse que le pape leur fit dans les lettres du cardinal de Pavie. Le duc de Milan que sa sainteté pressoit, apporta tant de difficultez qu'on vit bien qu'il n'approuvoit point cette entreprise. Il promit néanmoins qu'il ne manqueroit pas, eu égard au bien public & aux justes desirs du pape, d'envoyer son fils Louis avec de la ca-

Nobileus l. 8. Foliet l. 11.

Papiens. epist. 33. Æn. Sylv. epist. 392.

valerie, pour escorter la personne du souverain pontife.

AN. 1463.

LXXVIII. Decret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.

Æn. sylv. epist. 412.

Tous ces obstacles n'arrêterent point le zéle du saint pere. Plein de confiance en la protection du très-haut, il publia le vingt-troisiéme d'Octobre de cette année en plein consistoire du consentement des cardinaux, son décret qu'il adressa à tous les prélats, princes & peuples de la religion chrétienne, pour les informer de la nécessité où il se trouvoit de faire la guerre aux Turcs, pour sauver la foi du naufrage dont elle étoit menacée. Il les avertit qu'il partira pour ce sujet le quinziéme de Juin de l'année suivante, plein d'esperance que Dieu le rendroit victorieux, & menaçant de la vengeance du ciel tous ceux qui apporteront quelque obstacle à cette guerre. Il écrivit encore en particulier au duc de Venise & au duc de Bourgogne, qui devoit y venir lui-même en personne. Il exhorte le premier à se tenir prêt pour le venir joindre à Ancone, sans s'excuser sur sa vieillesse, puisque le duc de Bourgogne du moins aussi âgé que lui, ne refusoit pas de s'y rendre, & que lui pape, quoiqu'âgé de plus de soixante-six ans marcheroit à leur tête, qu'ils seroient trois vieillards dans cette armée, que Dieu se plaisoit au nombre de trois, & que la Trinité qui est dans le ciel ne manqueroit pas de proteger cette Trinité sur la terre. Qu'ils serviroient pour le conseil pendant que les jeunes gens seroient employez à l'execution. Mais on apprit en même tems une nouvelle qui déconcerta un peu les projets du pape: ce fut la perte que les Venitiens venoient de faire à Corinthe & à Mitylene, & comment les Turcs les

AN. 1463.

avoient chassez de l'Isthme dont ils s'étoient rendus maîtres depuis fort peu de tems. Cela toutefois n'empêcha pas le pape d'exécuter son dessein.

LXXIX. Mécontentement du roi de France envers le pape.

La mésintelligence continuoit toûjours entre sa sainteté & le roi de France. Celui-ci reprochoit au saint pere qu'il s'étoit déclaré l'ennemi de ceux de sa famille, qu'il ne vouloit ni paix ni tréve ; qu'il étoit le persécuteur de l'église de Mayence ; qu'il inquietoit continuellement par ses bulles Sigismond duc d'Autriche ; qu'il se servoit du prétexte de l'heresie pour chagriner le roi de Bohême ; qu'enfin il ne laissoit personne en repos : lui faisant entendre avec assez d'aigreur qu'il feroit beaucoup mieux d'établir la paix parmi les princes Chrétiens, avant que de penser à faire la guerre aux Turcs. Il publia même trois édits peu favorables à la cour de Rome ; le premier, qui attribuoit à sa majesté la disposition de tous les benefices vacans, jusqu'à ce que les évêques eussent prêté le serment de fidelité, & le jugement de tous les procès intentez pour les revenus de ces mêmes benefices. Le second qui portoit que les présidens & conseillers du parlement joüiroient dans la nomination aux benefices, des mêmes privileges que l'université de Paris, ce qu'on appelle aujourd'hui indult. Le troisiéme, qui attribuoit encore au roi le jugement de tous les benefices touchant le possessoire : conduite que Gobelin blâme hautement.

Gobelin comment. Pii II. lib. 11.

Le pape au lieu de répondre à tous ces reproches, envoya deux légats, l'un de sa part, l'autre de la part des cardinaux, avec des instructions pour justifier sa conduite, & pour tâcher d'adoucir le roi qu'il vouloit toûjours ménager, dans l'esperance qu'il

entreroit dans le projet de la guerre contre les Turcs & qu'il y contribueroit comme roi très-chrétien. Les légats étoient même chargez de lui offrir, & promettre une tréve de cinq ou six ans à l'égard du royaume de Sicile, si sa majesté vouloit prendre les armes contre Mahomet. On ne sçait point quel fut le succès de cette légation; on voit seulement dans les historiens, que le roi publia encore d'autres édits contre ceux qui exigeoient les dépoüilles des beneficiers, & contre les expectatives, tant la cour Romaine fournissoit des sujets de plaintes par ses exactions, comme le témoignent les actes publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne & d'autres royaumes.

LXXX. Il juge le different entre les rois de Castille & de Navarre.

Mariana hist. Hisp. l. 23. cap. 5.

Louis XI. ayant été pris pour arbitre des differends entre le roi de Castile & celui de Navarre qu'il l'étoit aussi d'Arragon, entreprit de les accorder, & pour cet effet il se rendit à Bayonne, où il décida que le roi de Castille retireroit ses troupes de Catalogne, & de toutes les places qu'il avoit prises dans la Navarre, à l'exception de la ville d'Estella qu'on lui cederoit. Cette décision ne satisfit aucun des contendans, quoiqu'elle fût avantageuse au roi de Navarre, qui voyant les Catalans révoltez, devoit craindre que le roi de Castille ne l'opprimât. Après la conclusion de cette affaire, il y eut une entrevuë du roi de France avec Henri roi de Castille dans le château d'Urtubie endeçà de la riviere de Bidassoa. La reine Jeanne d'Arragon s'y trouva pour s'éclaircir sur cet accommodement fait à Bayonne. L'entretien fut fort court, & l'entrevuë ne contenta ni les François ni les Espagnols. Ceux-ci se mocquoient de la sim-

AN. 1463.

plicité apparente & de la mine basse & niaise, pour ainsi dire, du roi Louis, qui n'étoit vêtu que d'une étoffe fort grossiere, avoit un habit court & étroit, & portoit une image de Notre-Dame faite de plomb à un chapeau déja fort usé. Ceux-là étoient indignez des manieres arrogantes de Henri, & du faste du comte de Ledesme son favori. Mais le comte avec tout son orgueil ne laissa pas de déferer beaucoup à la majesté de Louis qu'il vint trouver plus de deux lieuës avant sur les terres de France, ne croyant pas qu'il convînt de disputer avec un roi sur le cérémonial.

LXXXI. Le roi entre dans les villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne.

Le roi de France au retour de ce voyage ne pensa plus qu'à rentrer dans la possession des villes de Picardie qu'on avoit cedé au duc de Bourgogne par le traité d'Arras. Le vingtiéme article contenoit que lui ou ses successeurs pourroient racheter moyennant la somme de quarante mille écus d'or les villes de la riviere de Somme, Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Dourlens, saint Riquier, Crevecœur, Arleux, Mortagne & d'autres avec leurs appartenances. La difficulté étoit d'y faire consentir le duc de Bourgogne. Pour vaincre cet obstacle, le roi lui envoya les seigneurs de Croy, qui étoient habiles, & avoient un grand crédit sur l'esprit du duc. Ils lui firent si bien entendre que c'étoit le parti le plus honorable & le plus avantageux qu'il pouvoit prendre, qu'il consentit à ce que l'on voulut. Le roi se hâta de profiter de cette bonne disposition; car il craignoit que le duc ne se dédît, ou que le comte de Charolois son fils n'y fît des oppositions. Pour prévenir ce double obstacle il alla trouver le duc à Hesdin,

Hesdin, pendant qu'on évacuoit les places, il lui fit compter promptement la somme dont on étoit convenu. Cette diligence lui fut favorable; car le comte de Charolois fut si irrité de la facilité de son pere, qu'il est à croire qu'il s'y fût opposé, s'il eût pû le prévenir.

AN. 1463.

LXXXII. Louis XI. visite la Flandre, & fait mettre en prison le fils du duc de Savoye.

Louis XI. avant que de se rendre à Paris voulut se montrer aux Pays-Bas. Il visita Arras & Tournai, & passa jusqu'à Lille où le duc de Bourgogne vint le saluer. Le comte de Charolois qui étoit alors en Hollande, mais qui avoit été informé du voyage du roi, ne voulut point revenir pour accompagner son pere à Lille. Il vouloit témoigner par-là à l'un & à l'autre qu'il étoit très-mécontent de ce qui venoit de se passer. Le roi étant arrivé à saint Cloud proche de Paris, trouva le duc de Savoye qui l'attendoit pour se plaindre de la conduite peu soumise de Philippe son jeune fils. Ce prince ménageoit des intrigues secretes avec la noblesse, pour usurper les états de son pere, au préjudice d'Amedée son frere aîné. Louis lui ordonna de se rendre auprès de lui: il y vint sur la bonne foi d'un sauf-conduit; mais le roi ne laissa pas de le faire arrêter: On le conduisit à Loches où il demeura prisonnier pendant deux ans, afin que son pere eût le tems de rétablir son autorité, & d'assurer la succession de ses états à Amedée son fils aîné.

L'antipatie ne fit qu'augmenter entre le roi de France & le comte de Charolois. Celui-ci outre la reddition des places se plaignoit encore du bon accueil que sa majesté faisoit aux seigneurs de Croy, qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis; de ce qu'il avoit établi la gabelle en Bourgogne contre

A. 1463.

les termes du traité d'Arras, & des faveurs dont il combloit le comte d'Estampes. Il regardoit les faveurs faites à ce comte comme des injures faites à lui-même, parce que le comte avoit été accusé d'avoir voulu l'empoisonner avec le duc de Bourgogne son pere.

LXXXIII. Origine de la ligue du bien public.

Tous ces sujets de plaintes le firent aisément entrer dans la conspiration que les grands du royaume formerent contre le roi, & qu'on nomma la ligue du bien public. Comme le dessein de Louis étoit d'abaisser les princes pour subjuger tout-à-fait ensuite les ducs de Bourgogne & de Bretagne, il avoit commencé par la déposition du chancelier des Ursins, il avoit fait mettre à la bastille Chabannes comte de Dammartin, le senéchal de Normandie Pierre de Brezé étoit sans emploi; on avoit ôté le gouvernement de Guienne au duc de Bourbon; Jean duc de Calabre se vit entierement abandonné. Toute cette conduite ne pouvoit faire que des mécontens.

LXXXIV. Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.

Le roi chercha d'abord à chagriner le duc de Bretagne. Il lui envoya le chancelier de Morvilliers homme violent, hardi, & d'une hauteur extraordinaire, pour lui défendre de sa part de prendre à l'avenir la qualité de duc par la grace de Dieu, de battre monnoie, & de lever les tailles dans son duché. Le duc qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, & qui se voyoit pris au dépourvû, promit en apparence tout ce qu'on voulut, pourvû qu'on lui accordât quelque tems pour assembler les états de son pays. On le lui permit, & pendant ce tems-là il envoya des personnes de confiance au comte de Charolois, au duc de Bourbon, au comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la ligue, pour les exhorter à

prendre les armes au plûtôt. L'habit de religieux mendiant, & particulierement celui des cordeliers & des dominiquains servit beaucoup à faire passer en sûreté tous les messagers de ces intrigues. Le duc de Bourbon & le comte de Charolois avertirent secretement la noblesse de Flandre, de Bourgogne & du Bourbonnois, de se tenir prête à monter à cheval au premier ordre, pendant qu'on feroit les préparatifs nécessaires. Tout se passa avec tant de secret que le duc de Bourgogne même ne sçavoit rien des desseins du comte de Charolois son fils. Ce prince avertit seulement son pere de prendre garde à lui, parce que, disoit-il, on a affaire à un roi qui souvent vient d'un côté, quand on croit qu'il va de l'autre. AN. 1463.

LXXXV. Le roi de Portugal porte la guerre en Affrique.

Pendant qu'on tramoit en France une conspiration contre Louis XI. Alphonse roi de Portugal pensoit à étendre ses conquêtes en Barbarie: il fit voile en Affrique, & alla descendre à Ceuta. Il étoit accompagné de son frere Ferdinand, prince courageux & hardi; mais qui fut cause que les commencemens de cette campagne ne furent pas heureux. Ce prince voulant commencer par une action d'éclat, tenta de se rendre maître de Tanger. L'entreprise n'étoit pas facile. Les Maures vinrent en grand nombre au secours de cette place. Ferdinand résista autant qu'il pût. Mais enfin il fallut se retirer. Les infidéles le poursuivirent très-vivement. Alphonse vit le danger où étoit son frere, il courut à son secours; mais il s'engagea lui-même si avant, qu'il auroit été fait prisonnier sans Edoüard de Menezès. Ce vaillant capitaine, accoutumé aux grands exploits, soutint toute la fureur des Maures avec un

AN. 1463.

courage intrepide; il crut qu'il lui étoit glorieux de donner sa vie pour délivrer ses maîtres, &, quoique déja blessé, il ne ralentit rien de son ardeur. Son cheval ayant été tué sous lui, il voulut monter sur un autre que le comte de Marsanto lui offrit; mais la blessure qu'il avoit reçuë lui en ôta la force, il tomba, les Maures l'environnerent, & il mourut percé de coups. Alphonse fut fort affligé de sa mort; & pour montrer combien il étoit content de ses services, il conserva le gouvernement de Ceuta à Henrique de Menezès son fils qu'il fit comte de Valence.

LXXXVI. Affaires du royaume de Naples.

Gobelin comment. Pii II. l. 11. Pontan. l. 6.

Les affaires de Naples ne se terminerent pas à l'avantage du duc de Calabre. Ferdinand attira dans son parti le duc de Sessa, & pour l'attacher davantage à son service, il maria sa fille Beatrix avec Jean-Baptiste fils de ce duc. Le prince de Tarente s'étoit reconcilié avec Ferdinand après la victoire de Troïa. mais comme cette reconciliation n'étoit pas sincere, le roi de Naples étoit toûjours sur la réserve, d'autant mieux qu'il sçavoit que ce prince étoit toûjours en bonne intelligence avec le duc de Calabre qui s'étoit retiré dans l'isle d'Ischia, où il attendoit le secours que son pere René duc d'Anjou lui devoit envoyer. Enfin il mourut le quinziéme de Novembre, & délivra par sa mort Ferdinand d'un puissant ennemi. Quelques historiens ont dit qu'il fut assassiné dans le château d'Altamura par quelques-uns des siens. Le roi de Naples se saisit de ce château, où l'on trouva plus de douze mille ducats qui lui vinrent fort à propos pour payer ses troupes: il se rendit maître de Tarente, & réduisit sous son obéis-

AN. 1463.

fance les principautez de Barri & d'Otrante, ſans aucune réſiſtance. Ces richeſſes du prince de Tarente qui montoient à plus d'un million étant échuës à Ferdinand, rétablirent ſi bien ſes affaires, qu'en peu de tems il fut maître de tout le royaume de Naples à quelques places près, & du château de l'Oeuf, après en avoir chaſſé la garniſon que Jean duc de Calabre y avoit miſe. C'eſt dans cette année que finiſſent les commentaires de Pie II. qui paroiſſoient ſous le nom de Gobelin Perſona ſon ſecretaire. François Piccolomini archevêque de Sienne les publia à Rome en 1584. & on les a enſuite réimprimez à Francfort en 1614.

LXXXVII. Fin des commentaires de Pie II.

Poſſevin in appar. ſacr. Voſſ. l. 3. de hiſtor. ant. c. 10. & ſeq.

Edoüard chef de la maiſon d'Yorck s'étant emparé de la couronne d'Angleterre après la défaite du roi Henri VI. à la bataille de Fariburge; le parti des Lancaſtres ſe vit tellement abattu, que perſonne n'oſoit paroître pour le relever. Le roi & la reine s'étoient ſauvez en Ecoſſe. Jacques II. qui en étoit roi, avoit aſſiégé Roxbourg pendant les troubles des dernieres années, & il y fut tué d'un éclat de canon le troiſiéme d'Août, n'ayant que vingt-neuf ans; Marie de Gueldres ſon épouſe continua le ſiége, & emporta la place. Cette reine quoique niéce du duc de Bourgogne qui n'étoit pas ami de René d'Anjou pere de la reine d'Angleterre, ne laiſſa pas de recevoir cette malheureuſe princeſſe & ſon époux Henri avec beaucoup d'honneur: elle voulut même faire alliance avec eux en traitant du mariage de ſa fille avec le prince de Galles. Henri par reconnoiſſance rendit Barvick à l'Ecoſſe. Le duc de Sommerſet qui s'étoit retiré en France après la perte de la derniere bataille, fut arrê-

LXXXVIII. Le roi & la reine d'Angleterre en Ecoſſe.

Polydor. Virg. hiſt. Angl. l. 24.

AN. 1463.

té par ordre de Louis XI. & ne fut élargi que pour sortir du royaume. Il se retira à Bruges avec permission du duc de Bourgogne.

LXXXIX. La reine d'Angleterre va en France solliciter du secours.

Monstrelet. vol. 3. f. 95.

La reine d'Angleterre quitta l'Ecosse pour passer en France, afin d'en tirer quelque secours, mais elle y trouva les affaires dans une situation peu propre à lui en faire beaucoup esperer. Le roi de Sicile son pere étoit hors de ses états. La France depuis la conquête de la Guienne ne s'étoit pas vûë en état de faire des entreprises au dehors, non pas même de reprendre Calais, quoique la conjoncture des troubles d'Angleterre lui en fournît une belle occasion. D'ailleurs Louis XI. résolu de perdre le comte de Charolois, qui devoit succeder au duc de Bourgogne son pere, avoit besoin de toutes ses forces pour un si grand dessein. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de peine que cette princesse obtint environ cinq cens hommes d'armes sous la conduite de Pierre de Brezé grand senéchal de Normandie, avec lesquels elle s'embarqua, & fit voile du côté d'Ecosse. Elle arriva à Barvick où elle laissa son fils Edoüard, elle assembla assez de troupes pour faire un petit corps d'armée, & entra avec son mari dans le comté de Northumberland. Elle prit d'abord le château de Bamburg, & s'avança jusques vers Durham, où son armée s'accrut considerablement. Mais Edoüard prévint les mesures qu'elle vouloit prendre. Il envoya le marquis de Neville, qui à son arrivée proche la ville d'Yorck mit en fuite les deux barrons d'Ungerford & de Ros, & défit le baron de Persy qui mourut de ses blessures.

XC. Elle revient en Ecosse avec des

Ce succès encouragea Neville, qui voulut seul terminer l'affaire, sans attendre l'arrivée d'Edoüard. Il

AN. 1463.

alla attaquer Henri qui étoit campé à Hexam, il força les retranchemens, & obligea la reine elle-même, son époux, les comtes de Pembrok & de Northumberland à se sauver par la fuite. Les autres furent tuez ou faits prisonniers. Du nombre de ces derniers furent le duc de Sommerset qui étoit revenu de Flandres, les barrons Ros, Molins, Hungerford, à qui Edoüard, qui arriva sur ces entrefaites, fit trancher la tête, & à beaucoup d'autres. Quelques places qui tenoient encore pour Henri furent obligées de se rendre. Les François se signalerent dans la défense du château d'Alnenvic, mais il fallut ceder, & tout fut abandonné à Edoüard. Henri se retira en Ecosse pour la seconde fois. La reine son épouse apres avoir couru beaucoup de dangers, seule avec son fils dans des bois & dans des pays impraticables, arriva sur le rivage de la mer, & trouva un vaisseau dans lequel elle s'embarqua avec le jeune prince, apparemment sans être connuë. Elle vint en France pour solliciter un nouveau secours; mais les conjonctures lui furent encore moins favorables que la premiere fois. L'affaire étoit devenuë plus difficile qu'elle ne pensoit; elle ne pût obtenir du roi de France qu'un emprunt de vingt mille livres, & à des conditions fort dures.

troupes & son armée est défaite.

XCI. Elle retourne en France une seconde fois.

XCII. Mort du cardinal Isidore patriarche de Constantinople.

Gobelin comment. Pii II. l. 11. & 12.

Le cardinal Isidore patriarche de Constantinople & doyen du sacré college mourut cette année le huitiéme de Mars; il étoit né à Thessalonique, ou, selon d'autres, à Constantinople même; il fut d'abord religieux de saint Basile, puis évêque de Russie; & s'étant trouvé au concile de Florence en 1439. il fut fait cardinal par le pape Eugene IV. Quelque tems

AN. 1463.

après il passa en Russie pour y établir le culte de l'église latine, & y fut jetté dans une prison par le peuple qui étoit schismatique. Il en sortit quelque tems après, revint à Rome, & fut envoyé par le pape Nicolas V. à Constantinople, où il se trouva quand cette ville fut prise par les Turcs en 1455. Il écrivit sur ce sujet une lettre qu'on a encore. Quelques auteurs ont cru qu'il fut alors tué avec ses habits de cardinal, mais il se sauva déguisé en esclave. Après diverses avantures il revint à Rome où il mourut comme on vient de le dire, après avoir reçu depuis quelque tems le titre de patriarche de Constantinople. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre, & le cardinal Bessarion fut son successeur dans ce patriarchat pour les Latins.

XCIII. Celle du cardinal Alexandre Oliva.

Alexandre Oliva aussi cardinal & genéral de l'ordre de saint Augustin mourut quelques mois après Isidore; il étoit né à Sasso-ferrato, de parens assez pauvres. A l'âge de trois ans il tomba dans l'eau, d'où l'on dit qu'il fut tiré étant déja mort, & que sa mere le porta dans une église de la sainte Vierge où il recouvra la vie. Il fut mis fort jeune chez les Augustins, étudia à Rimini, à Boulogne & à Perouse, & après avoir professé la philosophie dans la derniere de ces villes, il fut encore nommé pour y enseigner la théologie. Dans la suite il fut élu provincial, & quelque tems après on l'obligea d'accepter la charge de procureur genéral de son ordre: ce qui le fit aller à Rome, où l'on rendit justice à son érudition & à sa vertu, malgré sa profonde humilité qui le portoit à vivre dans l'obscurité. Le cardinal de Tarente protecteur de son ordre

Bzov. in annal. eccl. tom. XVII. ad an. 1463. n. 34.
Corn. Crusius in elog. viror. illust. August.
Ambros. Coriolan. in chronic. August.

ordre ne pût lui persuader de se trouver dans les disputes publiques, où l'on souhaitoit qu'il fit paroître sa science. Cependant comme il étoit profond théologien & éloquent orateur, il écrivoit & prêchoit avec beaucoup de force contre les vices & les désordres de son siecle. Il fut élu general de son ordre l'an 1459. & fait cardinal en 1460. par le pape Pie II. qui lui donna ensuite l'évêché de Camerino, & se servit de lui en differentes occasions. Il mourut à Tivoli où étoit la cour Romaine le vingt-uniéme d'Août de cette année, âgé de cinquante-cinq ans. Son corps fut porté dans l'église des Augustins de Rome où l'on voit son tombeau de marbre avec son épitaphe. On a de lui cent sermons de la naissance de Jesus-Christ & de la céne qu'il fit avec ses apôtres, du péché contre le saint Esprit, & un grand nombre de discours & d'oraisons écrites avec beaucoup d'éloquence. Antoine Champin fit son oraison funebre dont on peut voir quelques morceaux dans les additions de Ciaconius, & dans la chronique de Joseph Pamphilus de l'ordre des Augustins.

XCVI.
Et du cardinal Prosper Colonne.

Aubery, hist. des cardinaux.

Rome perdit encore cette année le vingt-quatriéme Mai un troisiéme cardinal en la personne de Prosper Colonne. Il étoit fils de Laurent Colonne comte d'Albe, grand chambellan du roïaume de Naples, & de Sueve Caïetan fille de Jacobel comte de Fondi. Prosper avoit été élevé à la dignité de cardinal en 1426. Il avoit un esprit fort doux, aimoit les lettres, & se seroit fait plus estimer à cause de ses bonnes qualitez, s'il n'eut pas tant été attaché au parti des Gibelins. C'est ce qui le fit haïr d'Eugene IV. avec qui il ne rentra point en grace.

Il étoit du bourg de S. Nicolas au diocése de Seville en Andalousie, & fils de parens assez pauvres. Touché de ce qui se pratiquoit dans l'observance de saint François, il alla se présenter dans le convent d'Arresasa au territoire de Corduë, où il fut reçu. Mais il ne voulut être qu'au rang des freres lais, ou convers, parce qu'il n'avoit point d'étude, & que son humilité y trouvoit mieux son compte. On l'envoïa dans les isles Canaries à Forteventura, où il trouva matiere à son zele dans la conversion des idolâtres. En 1449. on le rappella en Espagne, & l'année suivante il fit le voïage de Rome, pour être au grand Jubilé & à la canonisation de saint Bernardin de Sienne religieux de son ordre. A son retour de Rome il fut transporté de la province d'Andalousie en celle de Castille, où il acheva le reste de ses jours dans les pratiques de la sainteté la plus éminente. Pierre Galesin protonotaire apostolique a écrit l'histoire de sa vie.

AN. 1463.

Spond. ann. eccl. hoc anno n. 18. Bullar. tom. 1. Sixti V. constit. 8.

XCVII. Et de sainte Catherine de Boulogne.

Baillet, Vies des Saints, 9. Mars to. 1.

Le neuviéme de Mars de cette même année mourut encore une religieuse de l'ordre de sainte Claire, nommée Catherine de Boulogne du lieu de sa naissance, où elle fut superieure du monastere d'un ordre qu'on y avoit institué en l'honneur du corps de Jesus-Christ. Elle vint au monde le huitiéme de Septembre 1413. & à l'âge de douze ans on la mit auprès de la princesse Marguerite fille de Nicolas d'Est marquis de Ferrare. Mais elle quitta bientôt après la cour, pour se retirer chez les religieuses de sainte Claire, où elle fit profession en 1432. Elle fut demandée par les Boulonnois pour être superieure du monastere qu'ils vouloient fonder dans leur ville; elle y alla, & elle

AN. 1463.

eut la consolation de voir l'ouvrage achevé avant sa mort. Elle a laissé quelques écrits, tant en Italien qu'en Latin, qu'elle entendoit fort bien. On lui attribuë un rosaire des mysteres de la passion de Notre-Seigneur, un livre des sept armes necessaires pour le combat spirituel. Elle a mis par écrit ses revelations qui ont été imprimées. Enfin après les informations faites de la sainteté de sa vie & de ses miracles, le pape Clement VII. la mit au nombre des bienheureuses, & permit qu'on en fît l'office qui fut reformé dans le Breviaire de Pie V. & de Sixte V. Clement VIII. a fait mettre son nom dans le martyrologe Romain l'an 1592. & elle a été enfin canonisée par le pape Clement XI. en 1712. On a la vie de cette Sainte écrite par Antoine Flaminius.

XCVIII.
Le pape fait des préparatifs pour la guerre contre les Turcs.
Papiens. epist. 50.

Le pape pensoit toûjours à faire la guerre contre les Turcs. Il emploïa le commencement de cette année à en faire les préparatifs; il y mettoit tous ses soins, parce qu'il vouloit se trouver à Ancone le cinquiéme de Juin. Cette ardeur surpassant ses forces lui fut nuisible: la fiévre le prit, les douleurs de ses goutes redoublerent. Comme le mal pressoit, les medecins lui conseillerent de prendre les bains dans le diocese de Sienne, quoiqu'on fût encore à la fin de l'hyver. Il s'y rendit, & songea à recouvrer sa santé. Il n'y avoit pas long-tems qu'il y étoit lorsqu'on lui fit sçavoir que le duc de Bourgogne ne se trouveroit point à la guerre qu'on vouloit déclarer aux Turcs, quoiqu'il l'eût souvent promis par ses lettres & par ses ambassadeurs. Il alleguoit pour raison de son changement la guerre dont il étoit menacé du côté de la France, la crainte qu'il avoit, & qui

XCIX.
Le duc de Bourgogne manque à sa parole.

pouvoit être bien fondée, que Louis XI. ne voulût tomber sur lui après qu'il auroit fait éclater son ressentiment contre son fils le comte de Charolois. Et il faut avoüer que dans ces circonstances, il ne paroissoit pas prudent que le duc s'éloignât de ses états.

AN. 1463.

Apud Æn. Sylv. epist. 381.

Cependant comme le pape avoit beaucoup compté sur ses promesses, fâché de ce contre-tems, il lui écrivit le vingt-cinquiéme de Mars pour tâcher de lui faire exécuter sa premiere résolution. C'est une bonne œuvre que vous abandonnez, lui dit-il, pensez combien la religion en souffrira: les Turcs s'en prévaudront, les chrétiens en souffriront, le bien de l'église, votre réputation, plus que tout cela, votre salut vous engagent à tenir votre promesse. Il ajoutoit que quant à lui, ni son âge, ni ses infirmitez, ni la crainte du danger auquel il alloit s'exposer, ni la mort même ne l'empêcheroient point de satisfaire à l'attente & à l'esperance des peuples fideles, ni de se mettre au plûtôt en mer pour une expédition si sainte. Philippe ne fut point ému de ces remontrances; la mauvaise conduite du comte Charolois son fils, & la défiance qu'il avoit du roi Loüis XI. lui faisoient juger que sa présence étoit trop nécessaire dans ses états, pour qu'il osât les abandonner. Il se contenta d'envoïer au pape ses deux fils naturels Antoine & Baudoüin avec deux mille hommes, & promit d'aller joindre lui-même sa sainteté l'année suivante, s'il n'en étoit empêché par des raisons très-pressantes.

C. Le pape lui écrit pour le presser de tenir sa parole.

Æn. Sylv. ibid.

Le pape avant que de partir de Rome pour Sienne, avoit fait publier sa bulle de rétractation des

CI. Bulle du pape qui retracte ce qu'il a

AN. 1464.

écrit sur le concile de Basle.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1407.

Extat hæc bulla in opere cui titulus : Caroli VII. pragmatica sanctio, fol. Parisiis 1666. pag. 841.

actes du concile de Basle qu'il avoit écrit. Il s'excusoit sur ce qu'il les avoit composez dans sa jeunesse, n'aïant pas alors assez de lumiere & de discernement pour approuver ou condamner les choses qui le méritoient. Il avouë qu'il a failli en écrivant ces actes ; & il prie ceux de l'université de Cologne à qui il adresse sa bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du concile de Basle ; de condamner Æneas Sylvius, & de suivre les sentimens de Pie II. " Nous ,, sommes hommes, dit-il, & nous avons erré com- ,, me hommes ; nous ne nions pas qu'on ne puisse ,, condamner beaucoup de choses que nous avons ,, dites ou écrites. Nous avons péché par séduction ,, comme Paul, & nous avons persecuté l'église de ,, Dieu par ignorance. Nous imitons le bienheureux ,, Augustin, qui aïant laissé échaper quelques sen- ,, timens erronez dans ses ouvrages, les a retractez. ,, Nous faisons la même chose, nous reconnoissons ,, ingenûment nos ignorances, dans la crainte que ,, ce que nous avons écrit étant jeune, ne soit l'oc- ,, casion de quelque erreur qui puisse dans la suite ,, porter préjudice au saint siége. Car il convient ,, à quelqu'un de défendre & maintenir l'éminence ,, & la gloire du premier trône de l'église, c'est à ,, nous que le Dieu rempli de miséricorde, & par sa ,, seule bonté a élevé à la dignité de vicaire de Jesus- ,, Christ sans aucuns mérites de notre part. Pour ,, toutes ces raisons nous vous exhortons, & nous ,, vous avertissons dans le Seigneur, de ne point ,, ajoûter foi à ces écrits qui blessent en toutes ma- ,, nieres l'autorité du siége apostolique, & qui éta- ,, blissent des sentimens que la sainte église Romaine

ne reçoit pas. Si vous trouvez donc quelque chose " de contraire à sa doctrine ou dans nos dialogues, " ou dans nos lettres, ou dans d'autres opuscules qui " soient de nous, méprisez ces sentimens, rejettez-" les, suivez ce que nous disons à présent, croïez " moi, plûtôt maintenant que je suis vieillard, que " quand je vous parlois en jeune homme ; faites plus " de cas d'un souverain pontife que d'un particulier ; " recusez Æneas Sylvius, & recevez Pie II.,, Et parce qu'on pouvoit objecter au pape que c'étoit sa dignité seule qui lui avoit fait changer de sentiment, il y répond en racontant en peu de mots sa vie & ses actions, & faisant toute l'histoire du concile de Basle auquel il vint avec le cardinal Capranique en 1431. mais jeune, dit-il, & sans aucune experience, comme un oiseau qui sort du nid. Cette bulle est dattée de Rome le vingt-sixiéme d'Avril de l'année précedente, & se trouve au long dans la collection des conciles du Pere Labbe, & dans beaucoup d'autres auteurs.

AN. 1464.

Nec privatum hominen pluris facite quàm summum pontificem. Æneam rejicite, Pium, recipite. Illud gentile nomen parentes indére nascenti, hoc christianum in apostolatu suscepimus. Vide bullam summi pontificis.

CII. Le Pape va à Ancone pour s'embarquer.

Patiens. comment. lib. 1. & ep. 34.

Le pape étant revenu à Rome, y demeura quelques jours pour donner ses ordres, & préparer tout ce qui étoit nécessaire à l'exécution de son entreprise. Il en partit le dix-huitiéme de Juin pour se rendre à Ancone, où il avoit déja envoyé Jerôme archevêque de Créte & le prieur des chevaliers de Pise qu'il chargea de loüer des vaisseaux sur lesquels on fit passer ceux qui abordoient de toutes parts : & aussi tôt après eux, il fit partir le cardinal de saint Ange Espagnol, venérable vieillard âgé de plus de soixante-dix ans, & zelé pour seconder les intentions du pape. Pie II. le suivit à petites journées, & après

AN. 1464.

s'être acquitté de son vœu à Lorette, il arriva à Ancone vers le milieu du mois de Juillet, où il trouva beaucoup plus de monde qu'il n'avoit crû; mais la plûpart étoient sans argent, sans provisions, hors d'état de tenir pendant six mois, en sorte que plusieurs furent contraints de vendre leurs armes pour fournir aux frais de leur retour. Le cardinal de Pavie parlant de ceux de Saxe & de Vandalie contrée d'Allemagne dans la Pomeranie ducale, dit qu'il y en avoit qui mandioient leur pain dans le voïage, que les Italiens se mocquerent de leur pauvreté, que les uns s'en allerent à Venise, pensant qu'on les embarqueroit aussi-tôt, que d'autres vinrent à Ancone où le pape devoit se rendre. On renvoïa les hommes inutiles, après que le saint pere leur eut donné sa bénédiction avec beaucoup d'indulgences.

Papiens ibid. l. 1. & epist. 41. Crantz, 12. Wandal, 30. & 11. sex. 3.

CIII. Préparatifs à Ancone pour le départ du pape.

La nouvelle qu'on apprit à Ancone, que les Turcs s'approchoient de Raguse dans le dessein de l'assieger, détermina le pape de s'y rendre lui-même en personne, & à partir au plûtôt, quoiqu'il fut attaqué d'une fiévre assez violente; dans l'esperance que le succès heureux dont il se flattoit, engageroit les princes à le suivre. Mais le départ de sa sainteté fut differé, parce qu'on sçut quelques jours après que les Turcs s'étoient retirez. La joie qu'on eut de cette nouvelle fut augmentée par l'arrivée du duc de Venise avec sa flotte. Cependant la maladie du pape augmentoit tous les jours: il sentit bien que sa derniere heure approchoit, il appella les cardinaux, & leur parla pendant deux heures pour les exhorter à ne consulter que le mérite dans le choix d'un successeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en méritoient

AN. 1464.

CIV. Le pape tombe malade à Ancone & y meurt.

meritoient point, & sur-tout à poursuivre le dessein de la guerre contre les Turcs. Ensuite leur ayant demandé pardon, il leur accorda des indulgences, & voulut recevoir les derniers sacremens. Comme il avoit déja reçu l'extrême-onction à Basle lorsqu'il y fut attaqué de la peste, Laurent Roverella évêque de Ferrare, habile théologien, soutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce sacrement une seconde fois. Il est vrai que tel avoit été le sentiment de quelques théologiens dès le douziéme siécle & depuis; mais il avoit eu peu de partisans. Le pape disputa sur ce sujet avec l'évêque de Ferrare, & ne crut pas devoir se rendre à son avis. Il se fit administrer ce sacrement & celui de l'eucharistie, & ensuite il mourut en paix le quatorziéme du mois, veille de la fête de l'assomption de la Vierge, âgé de près de cinquante-neuf ans, après six ans moins trois jours de pontificat.

Papiens. ep. 49. Oder. Raynald. ad hunc ann. 1464. Ciacon. Victorel. & Duchesn. in vit. Pii II. Platin. in Pium II. Supra lib. CXI. n. 70.

Le cardinal de Pavie dans le discours qu'il fit à ses collegues touchant l'élection d'un successeur, dit de Pie II. qu'il fut un souverain pontife rempli de vertus, qu'il s'étoit rendu recommandable par son zéle pour la religion, l'integrité de ses mœurs, la solidité de son esprit, & sa profonde érudition. On l'a blâmé néanmoins, d'avoir été trop avare envers les sçavans de son siécle; ce que l'on ne peut justifier en lui, selon Platine, qu'en se retranchant sur les dépenses qu'il avoit été obligé de faire pour les trois guerres qu'il avoit entreprises. Le cardinal de Pavie l'excuse encore sur ce qu'on lui reprochoit qu'il s'absentoit trop souvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un pape. On dit qu'il avoit connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il se donnoit pour

AN. 1464.

la guerre contre les Turcs, & que comme il craignoit les railleries ausquelles il alloit s'exposer, son dessein étoit de s'embarquer seulement jusqu'à Brindes, d'y passer l'hyver, de retourner ensuite à Rome, & de ne plus penser à cette guerre; & afin de n'être pas même accusé de l'avoir entrepris trop legerement, on ajoûte qu'il voulut rejetter la faute du mauvais succès sur les princes qui n'auroient pas voulu le seconder; mais sa mort prévint tous ces embarras. On porta son corps à Rome, & on le déposa dans l'église de saint Pierre où il fut enterré le vingt-huitiéme du mois d'Août. On trouva dans ses coffres près de cinquante mille écus d'or qu'il avoit amassez pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. On convint de donner cette somme à Matthias roi de Hongrie, sans doute, parce qu'il étoit le plus lezé par les Turcs, & qu'il en avoit le plus à craindre. Les Venitiens comptoient beaucoup sur ce prince, & ils ne demandoient pas mieux que de le voir en état de résister.

CV. Les cardinaux s'assemblent à Ancone après la mort du pape.

Pap. ienf. comment. l. 2. & ep. 41.

Après que le pape fut mort, ceux qui étoient à Ancone s'en retournerent dans leur pays. Les cardinaux s'assemblerent, & le duc de Venise prit séance entre les deux derniers cardinaux diacres. Ce duc après avoir beaucoup loué les grands & pieux desseins du pape défunt, exhorta le sacré college à élire un successeur qui fût animé du même zéle, qui prît autant à cœur l'exécution du même dessein, & qui aidât les Venitiens à continuer la guerre qu'ils avoient commencée. Ensuite on ordonna que les galeres qui étoient à Ancone, & que le défunt avoit fait équipper, lui seroient remises pour en disposer comme il

le jugeroit à propos, à condition de les rendre si le pape futur ne l'approuvoit pas, ou qu'à l'exemple de son prédecesseur il vouloit assister lui-même en personne à la guerre contre les Turcs.

AN. 1464.

CVI. Ils partent, & vont à Rome pour faire l'élection.

Suprà liv. CXI. *n.* I.

Les conseils du duc de Venise sur l'élection d'un successeur furent fort bien reçus; mais les cardinaux crurent qu'il étoit à propos de la faire à Rome. C'étoit d'ailleurs l'intention du défunt. Il en avoit fait un décret avant son départ pour Mantouë. De plus tous les cardinaux n'étoient pas à Ancone: le grand âge en avoit obligé plusieurs de rester à Rome. Les autres voulurent donc les rejoindre. Ils n'y furent pas plûtôt arrivez, qu'ils s'assemblerent dans la maison de Louis cardinal patriarche d'Aquilée, qui étoit alors camerlingue de la sainte église Romaine, pour convenir du lieu où ils tiendroient le conclave. Plusieurs craignoient de s'enfermer dans le château saint Ange qu'Antoine Piccolomini neveu du défunt pape, & gendre de Ferdinand, avoit en sa puissance. Cette fraïeur s'étoit si fortement emparée de leurs cœurs, que quelques-uns même d'entr'eux ne vouloient pas se trouver aux obseques du défunt. Mais les amis de Piccolomini qui n'étoit point alors à Rome, protesterent que dès qu'il seroit de retour, on remettroit le château saint Ange au sacré college, dans le même état que Piccolomini l'avoit eu en sa garde. Cette assurance calma un peu les esprits, & l'on choisit le Vatican, à la pluralité des voix, pour y tenir le conclave.

CVII. Les cardinaux entrent au conclave.

Les cardinaux y entrerent le vingt-huitiéme du mois d'Août, au nombre de vingt-un. Les sept autres (car le sacré college étoit composé de vingt-

AN. 1464. huit) étoient absens. Dans les premiers jours on nomma seulement les officiers qui prêterent le serment accoutumé, on établit les reglemens nécessaires au bon gouvernement des papes. Ils s'obligerent tous par serment que celui qui seroit élû les observeroit avec soin. Ils mirent à la premiere garde qui étoit la plus proche d'eux dix évêques qui visitoient les vivres, & autres choses qu'on leur portoit; ils placerent à la seconde garde tous les ambassadeurs des rois & princes qui se trouverent à Rome; & les soldats à la troisiéme. Tous les cardinaux le troisiéme jour en rochet & en camail, s'assemblerent dans la chapelle du pape Nicolas, nommée depuis la chapelle Pauline. Le sacristain ayant dit la messe du Saint-Esprit, tous allerent les uns après les autres porter leurs bulletins cachetez de leurs armes dans un calice d'or qui étoit sur l'autel; & ce scrutin achevé, les trois cardinaux chefs d'ordre; c'est-à-dire le premier évêque, le premier prêtre & le premier diacre ayant renversé le calice sur l'autel, compterent les bulletins pour voir s'il n'y en manquoit point. Le premier cardinal évêque les ayant ouverts, pendant que le premier cardinal diacre en faisant la lecture d'une voix haute & distincte, chaque cardinal écrivoit les noms de ceux qui étoient nommez sur une feüille de papier reglé qu'il avoit devant lui pour voir celui qu'on vouloit élire: mais comme il falloit avoir quatorze voix, & qu'aucun n'avoit le nombre suffisant pour l'élection, on proceda à un second scrutin.

CVIII. Le cardinal de S. Marc est élû pape.

Pierre Barbo Venitien cardinal du titre de saint Marc eut d'abord douze voix. Il étoit dans la force

AN. 1464.

Platina in Paulum II.
Bzov. Spond. Raynald. ad hunc annum.

de son âge, approchant de quarante-huit ans, & d'ailleurs très-grand politique; il ne lui manquoit plus que deux voix, & il en avoit quatre à l'*accessit*. Le cardinal Bessarion doyen du sacré college, après avoir demandé à tous s'ils approuvoient son élection, & voïant que personne ne s'y opposoit, l'alla embrasser, & lui dit: Et moi aussi je vous fais pape. En même tems tous les cardinaux allerent l'adorer, & lui firent jurer l'observation des articles qui avoient été arrêtez. Le premier diacre ouvrant la fenêtre & montrant la croix au peuple, annonça l'élection en ces termes. Nous avons pour pape Pierre, Venitien, cardinal du titre de saint Marc. On lui demanda quel nom il vouloit prendre, il dit qu'il vouloit s'appeller Formose. Ce mot signifie beau, & comme le nouvel élû étoit en effet bel homme & bien fait, les autres cardinaux lui representerent qu'on diroit qu'il n'avoit pris ce nom que par vanité. Il repliqua qu'il prendroit donc celui de Marc; mais voyant qu'on ne l'approuvoit pas plus que l'autre, il prit celui de Paul & chacun y consentit. En même tems tous les cardinaux l'adorerent de nouveau, quoique le cardinal d'Aquilée sembla s'y opposer. Peu de jours après il fut couronné.

CIX. Il prend le nom de Paul II. Son caractere.

Ambros. de Vignate orat. ad Paul. II.

Le nouveau pape étoit fils de Nicolas Barbo & de Polyxene sœur d'Eugene IV. qui lui donna l'archidiaconé de Boulogne, l'évêché de Cervie dans la Romagne, une charge de protonotaire apostolique de ceux qu'on appelle Participans, & enfin le chapeau de cardinal en 1440. Callixte III. l'envoya légat dans la campagne de Rome. Quelques auteurs ont dit qu'il pleuroit très-aisément, & qu'il avoit recours aux lar-

AN. 1464.

mes quand il manquoit de bonnes raiſons pour perſuader ce qu'il diſoit, ou ce qu'il vouloit; que ce fut la raiſon pour laquelle Pie II. l'appelloit Notre-Dame de Pitié. Au reſte il étoit bien fait, comme on a déja dit, magnifique, & ſe piquoit de faire toutes choſes avec beaucoup d'éclat.

CX.
Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave.

Les loix que les cardinaux avoient établies dans le conclave, & qu'on fit jurer au nouveau pape, étoient, qu'il continueroit la guerre contre les Turcs; qu'il rétabliroit l'ancienne diſcipline de la cour Romaine; que dans trois ans il aſſembleroit un concile genéral; qu'il n'augmenteroit point le nombre des cardinaux au-delà de vingt-quatre, qu'il n'en créeroit aucun qui n'eût plus de trente ans, & qui ne fût habile dans le droit civile & canon; & dans l'écriture ſainte; que de tous ſes parens il n'en pourroit faire qu'un ſeul cardinal qui auroit toutes les qualitez néceſſaires; qu'il ne pourroit commettre au gouvernement des évêchez que dans un conſiſtoire; qu'il n'accorderoit à perſonne le droit d'y nommer; qu'il ne dépoſeroit aucun évêque ou abbé ſur la demande de quelque prince; qu'il ne condamneroit aucun cardinal & ne feroit ſaiſir ſon bien que ſelon la forme du droit & des ſaints canons; qu'il ne détourneroit point le patrimoine de l'égliſe, qu'il n'entreprendroit aucune guerre & ne feroit aucun traité avec les princes, que du conſentement du ſacré college; qu'il laiſſeroit aux ſujets de la cour Romaine toute liberté pour faire leur teſtament, qu'il n'établiroit point de nouveaux impôts, & n'augmenteroit point les anciens; qu'il n'accorderoit point de décimes à aucun prince, que ſur des raiſons très-preſſantes; qu'il donneroit des

juges aux préſidens des provinces pour leur faire rendre compte de leur gouvernement; que les cardinaux s'aſſembleroient deux fois tous les ans pour examiner ſi ces loix étoient bien obſervées ; & qu'en cas qu'elles ne le fuſſent pas, ils en avertiroient le pape, afin qu'il y tînt la main.

CXI. Le pape réfuſe d'obſerver ces loix.

Il s'agiſſoit de réduire toutes ces loix en pratique, & c'étoit la difficulté. Le pape qui avoit juré de le faire étant cardinal, & qui avoit confirmé ſon ſerment auſſi-tôt après qu'il avoit été élu pape, ſe mit peu en peine de les violer. Il y fut principalement excité par deux prélats, ſçavans & adroits, ſes domeſtiques, Etienne archevêque de Milan & Theodore évêque de Treviſe. Ils ne pouvoient ſouffrir que ces loix les excluaſſent du cardinalat auquel ils aſpiroient, & ils perſuaderent au pape que les conditions qu'on lui avoit impoſées ne convenoient point à ſa dignité. Comme le ſouverain pontife étoit fort prévenu en faveur de ſes droits & de ſes privileges, écouta avec plaiſir les avis qu'on lui donna : il fit de nouvelles loix, comme ſi les cardinaux y avoient eu part, ſous prétexte que les premieres étoient inutiles, & dit qu'il ne vouloit s'aſſujettir qu'aux dernieres. Il les préſenta aux cardinaux pour les ſigner : quelques-uns le firent d'abord ſans même les voir ni les examiner, d'autres ne ſe rendirent qu'après avoir été intimidez par les menaces d'une excommunication; enſorte que tous les ſignerent à l'exception du cardinal Jean de Carvajal Eſpagnol qui tint ferme. Sa réſiſtance fut cauſe que le pape enferma ces nouvelles loix dans ſon cabinet, ſans les vouloir montrer ni permettre qu'on en tirât des copies.

AN. 1464.

Il semble que Dieu vouloit punir ceux qui avoient donné ce conseil à sa sainteté. L'archevêque de Milan frustré de l'esperance du cardinalat, fut contraint de se retirer; & l'évêque de Trevise qui avoit été fait secretement cardinal, tomba dans une langueur qui le conduisit au tombeau avec un vif regret de ne pouvoir joüir de cette dignité pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens. Le cardinal de Pavie fut fortement irrité de la violence que le pape avoit faite à ses collegues, il se condamnoit lui-même d'avoir donné sa voix pour le faire élire, il accusoit ceux qui avoient eu la même condescendance, & les exhortoit à se conduire avec plus de prudence & de circonspection à l'avenir, sans s'arrêter ni à l'exterieur, ni aux paroles.

Papiensis. epist. 180. 181. 182. Platina in Paulum II.

CXII. Prérogatives que ce pape accorde aux cardinaux.

Néanmoins le pape pour se concilier la bienveillance des cardinaux, voulut relever leur dignité par des marques éclatantes. Il leur fit prendre des mitres de soïe semblables à celles que les souverains pontifes seuls portoient auparavant, & défendit à tous autres prélats d'en porter. Il permit que leurs chevaux ou leurs mules eussent des housses de couleur d'écarlatte; il voulut que les bonnets des cardinaux fussent de soïe rouge. L'auteur des additions de Ciaconius dit avoir vû une médaile de Paul II. où ce pape est représenté en plein consistoire avec les cardinaux qui portoient ces bonnets, d'où il conclut que c'est ce pape qui leur a donné le chapeau rouge. Mais cet auteur pourroit bien se tromper; puisqu'on lit qu'Innocent IV. leur donna ce bonnet dans le concille de Lyon l'an 1245. & Paul II. ne leur accorda que l'habit rouge. Gregoire XIV. donna aussi le bonnet rouge aux cardinaux réguliers

Addit. Ciaconii ad Paulum II. in fine.

guliers

reguliers qui auparavant n'avoient que le chapeau. Urbain VIII. leur accorda le titre d'éminence, n'ayant d'abord que celui d'illuſtriſſime, & depuis ces nouvelles prérogatives, ils ont précedé les évêques. Cependant ceux-ci ont quelquefois depuis ce temslà pris le pas devant les cardinaux dans les cerémonies & les aſſemblées publiques en préſence même du pape. On en voit un exemple au concile qu'Urbain II. aſſembla à Clermont en Auvergne en 1095. Car dans cette cerémonie Hugues archevêque de Lion tenoit après le pape le premier rang, les autres archevêques & évêques le ſuivirent; & après eux marcherent immédiatement les cardinaux prêtres & diacres qui avoient accompagné le pape dans ſon voyage en France.

CXIII. Création de huit cardinaux.

Paul II. voulant multiplier le nombre des cardinaux, en créa cette année huit dont voici les noms. 1. Thomas Bourchier Anglois, archevêque de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de ſaint Ciriaque. 2. Etienne de Varas Hongrois, archevêque de Colocza, prêtre cardinal du titre des ſaints Nerée & Achillée. 3. Olivier Caraffe Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, évêque d'Albano, de Sabine & d'Oſtie, & doyen du ſacré college. 4. Marc Barbo Venitien, évêque de Vicenze & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de ſaint Marc. 5. Jean Baluë François, évêque d'Angers, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & évêque d'Albano. 6. Amici Aguifilo, évêque de cette ville, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au de-là du Tibre. 7. François de la Roüere de Savonne, general de l'ordre des Freres

Inf. CXIII. n. 21

AN. 1464.

Mineurs, prêtre cardinal du titre de saint Pierre aux Liens, qui devint pape sous le nom de Sixte IV. 8. Theodore Paleologue des marquis de Monferrat, diacre cardinal du titre de saint Theodore. C'est cet évêque de Trevise dont on a parlé plus haut.

CXIV. Le pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs. *Apud Papiens. epist. 58. & 95.*

Le saint pere ne se renferma pas dans ce qui pouvoit illustrer le sacré college; il étendit ses soins au dehors, & pensa sérieusement aussi-tôt après son exaltation à prendre certains arrangemens pour continuer la guerre contre les Turcs. Trois cardinaux furent choisis pour en conferer avec les ambassadeurs des princes d'Italie qui étoient à Rome. Et comme les propositions de sa sainteté étoient que chacun de ces princes donnât tous les ans une certaine somme tant que la guerre dureroit; que cet argent seroit mis entre les mains du roi de Hongrie qui étoit le plus en butte aux armes des Infideles, & s'étoit déja épuisé pour leur tenir-tête: chaque prince se taxa suivant ses pouvoirs. On jugea d'abord qu'il étoit à propos que le roi Ferdinand fournît quatre-vingt mille écus d'or, les Venitiens cent mille, le duc de Milan soixante & dix mille, les Florentins cinquante mille, le duc de Modene vingt mille, le marquis de Mantouë dix mille, les Siennois quinze cens, les Luquois huit mille, le marquis de Monferrat cinq mille. Mais aucun des ambassadeurs en particulier ne voulut consentir à ces taxes, alleguant qu'ils n'en avoient point d'ordres de leurs maîtres, & qu'ils leur feroient sçavoir les propositions qui en avoient été faites, afin qu'ils y donnassent leur consentement.

CXV. Offres des prin-

Après six mois employez dans ces négociations le roi Ferdinand offrit soixante mille écus avec cinq

cens hommes de cavalerie & autant d'infanterie, qui iroient par l'Epire province de l'ancienne Grece, à condition qu'on lui remettroit les cens dûs à l'église Romaine qui montoient à une plus grosse somme. Les Vénitiens promirent d'envoyer tous les ans en Hongrie cinq cens mille écus, ce qui étoit considerable, eû égard à la dépense qu'il leur falloit faire pour l'entretien de leur flotte & de l'armée qu'ils entretenoient pour faire avec les Hongrois un parti contre les Turcs; mais ils faisoient ces offres à condition qu'on leur accorderoit les décimes des églises, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme du revenu des habitans. Le duc de Milan promit aux mêmes conditions deux mille cavaliers & mille hommes d'infanterie qui se joindroient aux troupes de Ferdinand. Les Florentins mille cavaliers avec cinq cens fantassins, ou bien deux mille écus d'or tous les ans. Les autres ne firent point de réponse, & toute la négociation se passa en differentes offres qui étoient plustôt au profit des princes qu'à l'avantage de l'église & de la religion. Le pape ne laissa pas cependant d'envoïer de l'argent en Hongrie, où les Venitiens alliez avec Matthias continuoient toujours la guerre.

AN. 1464.

ces d'Italie pour cette guerre.

Sabellic. 3. dec. 8.

Sur la fin du mois de Septembre le pape tint un consistoire à Rome, où l'on traita des graces qu'on appelle expectatives, pour sçavoir s'il falloit les accorder ou non; & sur les avis differens, on suivi celui du cardinal de Carvajal, qui remontra que le saint siége ayant eu tant de peine à obtenir le consentement des ordinaires pour établir ces expectatives dans leurs diocéses, il ne falloit pas négliger ce privilege; ajoutant qu'on ne devoit rien déterminer là-

CXVI.
Consistoire, touchant les graces expectatives & les benéfices en commende.

Papiensis. epist. 91. & 93.

AN. 1464.

dessus de quelques mois, jusqu'à ce qu'on fût informé dans tous les pays de l'élection du nouveau pape. Dans un autre consistoire qui fut tenu le lendemain du couronnement de Paul II. le cardinal d'Ostie parla d'un célebre monastere de France qu'un certain évêque demandoit en commende par la démission pure & simple de l'abbé qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit agir. Carvajal s'opposa encore fortement à cette demande, & dit qu'il étoit à craindre que tous les monasteres du royaume de France ne devinssent en commende, que tout ce qu'on traittoit en cour de Rome ne regardoit que cette matiere, & qu'il viendroit un regne auquel le pape ni les cardinaux ne penseroient pas, & où ils seroient regardez come des personnes inutiles. Le souverain pontife appuya l'avis du cardinal, & ajouta qu'il croyoit que depuis le pontificat de Callixte jusqu'à présent, il y avoit eu plus de cinq cens monasteres en commende ; de sorte qu'il y avoit lieu de craindre que tous ces changemens ne causassent un grand scandale dans l'église. C'est le cardinal de Pavie qui rapporte tous ces faits, & qui loue fort le sentiment de Carvajal, comme celui d'un homme sage de s'être élevé contre les abus des commendes qui n'ont pas été établis, dit-il, pour engraisser les ecclesiastiques, mais pour réformer les monasteres & faire ensorte que le service divin s'y célebrât plus exactement & avec plus de décence.

Misson hist. Franc. l. 4. in Ludovic. IX. & de Rom. e'ise. l. 6. in Paul. II.

CXVII. Sentiment de M l'abbé Fleury en faveur des commendes.

Cependant ne peut-on pas dire en faveur des commendes, que les abbez réguliers, à l'exception d'un petit nombre qui vit dans une observance très-étroite, n'usent gueres mieux du revenu des monasteres, que plusieurs commendataires, & qu'ils sont plus libres

AN. 1464.

pour en mal user. Les religieux non réformez, dit M. l'abbe Fleury, " ne sont pas de plus grande édi-" fication à l'église, & quand ils embrasseroient toutes " les réformes les plus exactes, il n'y a pas lieu d'espe- " rer que l'on en trouvât un aussi grand nombre que " du tems de la fondation de Clugny & de Cîteaux, " lorsqu'il n'y avoit ni religieux mandians, ni clercs " réguliers, ni tant de saintes congrégations, qui de- " puis quatre cens ans ont servi & servent encore si " utilement l'église. Il ne faut donc point douter que " l'église ne puisse appliquer ses revenus selon l'état " de chaque tems, qu'elle n'ait eu raison d'unir des " benefices réguliers à des colleges, à des seminaires " & à d'autres communautez, & qu'elle n'ait droit de " donner des monasteres en commende à des évêques " dont les églises n'ont pas assez de revenu, & aux " prêtres qui servent utilement sous la direction des " évêques. Si quelques-uns abusent des commendes " pour prendre des revenus de l'église sans le sçavoir, " & en accumuler plusieurs sans besoin, ils en ren- " dront compte au terrible jugement de Dieu.,,

Fleury instit. au droit ecclesiastique, 2. part. chap. 26.

CXVIII. Les chanoines de l'église de S. Jean de Latran à Rome.

Platina in Paul. II.

Pennot. de Cleric. c. non. lib. 3. cap. 30. §. 1.

Onuphr. in Sixt. IV.

Eugene IV. avoit mis des chanoines réguliers pour déservir l'église de Latran à Rome. Callixte troisiéme les en chassa & y mit des séculiers. Mais Paul entreprit de rétablir les premiers sans examiner si cette entreprise ne fâcheroit point les Romains. Les chanoines reprirent donc leur place & leurs fonctions quoique les séculiers y demeurassent toûjours. Chaque corps faisoit l'office à part. Mais afin d'éteindre les séculiers, on n'en nomma point d'autres pour remplir la place de ceux qui mouroient ou qui abandonnoient l'église de Latran. Paul n'observa pas même

AN. 1464. après cette action de ne point irriter l'esprit des Romains déja aigris contre ce qu'il venoit de faire ; il conferoit ces benéfices à des étrangers au préjudice des habitans de Rome. Ce qui excita contre lui beaucoup de plaintes & de murmures.

CXIX. Quelques cardinaux proposent l'alienation de la ville d'Avignon. *Papiens. epist. 94.*

Quelques cardinaux ayant proposé dans un consistoire de donner à la maison d'Anjou la ville & le comtat d'Avignon, en échange des droits qu'elle avoit sur le royaume de Naples & de Sicile qu'elle cederoit à Ferdinand ; le cardinal de Carvajal s'y opposa. Il dit que cet échange étoit fort désavantageux à l'église Romaine, qu'il falloit bien se garder de la priver d'un semblable patrimoine au de-là des Alpes, qu'Avignon étoit le réfuge des papes, & un frein pour retenir les Italiens dans leur devoir, & empêcher qu'ils ne troublassent l'église par l'appréhension qu'ils auroient que le pape ne les quittât. Ceux qui étoient d'un sentiment contraire prétendoient que cette ville étoit un sujet de tentation aux papes dont la patrie seroit au de-là des monts, d'y transporter le saint siége, sans autre raison que les agrémens de leur païs. A quoi les autres repliquerent que les papes feroient toûjours plus d'état de Rome & de la liberté dont on y joüit, que du séjour d'Avignon où l'on dépend en quelque maniere de ses voisins ; qu'ils sont maîtres absolus dans Rome d'où ils commandent à l'univers. Au reste les cardinaux ont trouvé un remede à la crainte qu'ils auroient de voir transporter le siége à Avignon, en ne faisant aucun pape François, ce qui dure depuis plus de trois cens ans ; au lieu qu'auparavant il y en avoit beaucoup, principalement avant & durant le schisme.

AN. 1464.

CXX.
Le pape Paul II. veut ménager le roi de Bohême.

Papienfis. comment. l.b. 9.

Georges Pogebrac roi de Bohême ayant appris la mort de Pie II. en témoigna publiquement sa joye. Il y avoit eu depuis long-tems entre l'un & l'autre une haine assez marquée. Pie regardoit Pogebrac comme heretique & fauteur des Hussites, & il ne se trompoit pas. Pogebrac vouloit retenir l'usage de communier sous les deux especes & le croyoit necessaire au bien de la religion. Ainsi personne ne cedoit. Le roi de Bohême avoit cependant promis de se conformer à l'usage actuel de l'église, mais ces promesses n'étoient qu'une feinte. Le défunt pape qui s'étoit lassé de l'attendre, l'avoit assigné à comparoître dans cent quatre-vingt jours. Mais ce pape mourut dans cet intervale, & Pogebrac toûjours attaché à ses erreurs & résolu de les soûtenir, se réjouit de cette mort, parce qu'il croyoit avoir perdu en lui son plus redoutable ennemi.

CXXI.
Il travaille à le réconcilier avec le saint siége.
Cochlée hist. Hussit. lib. 11.

Cependant ayant été informé que l'empereur Frederic avoit envoïé ses ambassadeurs au nouveau pape pour lui rendre ses devoirs & lui promettre obéïssance; incertain s'il feroit la même chose, il consulta Frederic. Ce prince lui conseilla de differer jusqu'à ce qu'il eût sondé les sentimens du pape, dans la crainte qu'on ne voulût point à Rome recevoir les envoyez d'un roi qui avoit été assigné à comparoître, ce qui seroit, lui dit-il, un deshonneur que la dignité de roi ne devoit pas souffrir. Sur cette réponse de sa majesté imperiale Pogebrac lui écrivit que si Paul II. vouloit suspendre l'accusation formée contre lui, il lui envoyeroit une ambassade avec promesse d'exécuter les ordres de sa sainteté. Frederic se chargea volontiers de la commission, & obtint du pape la suspense de l'affaire.

AN. 1464.

Quoique Pogebrac fut entier dans ses sentimens, il ne laissoit pas de traiter les catholiques avec douceur. Il souffroit même qu'ils déclamassent ouvertement contre la doctrine de Roquesanne son ami, qui occupoit le siége de Prague, & qui étoit chef des Hussites. Roquesanne n'étoit pas si patient. Au défaut des raisons solides il emploïoit l'excommunication, & croïoit abattre par ces vaines foudres un parti qui soutenoit la verité, & que la verité défendoit. Il accepta cependant une dispute reglée avec le chapitre de l'église catholique de Prague, la dispute dura cinq jours. On convainquit l'herétique de mensonges, d'erreurs & de calomnies : il fut honteux de sa defaite, & pour étouffer la confusion qu'il avoit reçûë, il publia par tout qu'il avoit été victorieux.

Canisius antiquar. lection. to. 3. sub fin.

CXXII. L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne sacrée.

Bonfin. l. 4. dec. 1. Thuros. c. 66.

L'empereur Frederic n'avoit pas encore rendu à Matthias roi de Hongrie la couronne sacrée qu'il retenoit & qu'il avoit promis de lui rendre. Nous avons déja fait remarquer que cette couronne étoit nécessaire pour être reconnu publiquement roi de Hongrie & recevoir les respects dûs à ce rang. L'empereur avoit interêt de la retenir : il vouloit tenter de monter sur le trône de Hongrie, où on avoit eu quelque vûë de l'élever après la mort de Ladislas ; il avoit dans ce royaume un parti qui lui étoit favorable & qui tâchoit de s'agrandir par ses intrigues & de se fortifier. Il esperoit l'emporter enfin sur son concurrent. Voilà pourquoi il trouvoit toûjours des prétextes pour ne lui pas rendre la couronne sacrée. Il ne falloit pas être bien éclairé pour penétrer dans les veritables desseins de ces longueurs affectées. Aussi Matthias ouvrit les yeux, & jugea qu'il falloit déclarer la guerre à l'empereur

pereur, & profiter de sa mésintelligence avec Albert son frere pour réduire sa majesté imperiale à la réstitution d'un bien dont la privation ne le laissoit joüir de la couronne que d'une maniere fort incertaine. AN. 1464.

CXXIII. Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie

Bonfin. ibid.

L'empereur ne crut pas qu'il fut de son interêt ni de son honneur de s'engager dans cette guerre, il convint de satisfaire Matthias à des conditions que ce prince accepta. Le traité en fut conclu à Neufville le vingt-uniéme de Juillet de l'année précedente. Il y fut arrêté que Frederic & Matthias prendroient les noms de pere & de fils l'un de l'autre par adoption; que pour cette raison Matthias rendroit ses devoirs à Frederic comme à son pere, & reciproquement Frederic ses soins & son amitié à Matthias comme à son fils; qu'en cas que Matthias vînt à mourir sans enfans & sans avoir de neveux legitimes, Frederic seroit reçu à la succession de la couronne pour lui ou pour l'un de ses fils qui seroit élu; que cependant l'empereur auroit quelques places en qualité de roi vers la frontiere du roïaume; que les anciennes querelles seroient éteintes; qu'il y auroit desormais une si constante amitié entre les deux couronnes, qu'il n'y auroit aucune distinction de sujets de part & d'autre; c'est-à-dire, que les uns & les autres seroient réciproquement reçus dans les deux états à la participation de leurs communs privileges. Il y avoit un article secret qu'on supprima dans le traité comme une chose honteuse à l'empereur; c'étoit que le roi de Hongrie donneroit à Frederic soixante mille écus d'or, selon Bonfinius, & quatre-vingt mille suivant d'autres auteurs.

CXXIV. La couronne rap-

La couronne pour laquelle les Hongrois avoient

AN. 1464.

portée en Hongrie & Matthias est couronné.

Bonfin. loco cit. Thuros, cap. 66. Naucler. vol. 3. gener. 49.

autant de respect & de considération que les Troïens en avoient autrefois pour leur palladium, fut donc enfin renduë. La cérémonie avec laquelle elle fut rapportée fut des plus magnifiques. Des ambassadeurs furent envoïez en Allemagne pour la recevoir: elle étoit escortée par trois mille cavaliers, parce qu'ils croïoient, comme ils l'avoüerent, que de ce rétablissement dépendoit le bonheur de leur roi, & le destin de leur monarchie. Matthias en fut couronné dans une nombreuse assemblée le vendredi-saint de cette année 1464.

Lorsque le roi de Hongrie se vit paisible possesseur du trône, il ne pensa qu'à s'y affermir & fit alliance avec les chevaliers de Prusse. Pendant qu'ils faisoient ensemble le siege de Zoynich bourg de la haute Mysie, le bruit se répandit que les Turcs approchoient & qu'ils alloient fondre sur eux avec une puissante armée. Soit que Matthias ne se crut pas assez fort pour les attendre, soit par un excès de timidité, il prit la fuite sans avoir même la précaution de faire emporter le bagage & toutes les machines de guerre. Cette fuite précipitée ne lui fit point d'honneur. Ce même prince avoit auprès de lui un évêque nommé Nicolas en qualité de nonce du pape; c'étoit un esprit fort remuant, qui se plaisoit à calomnier les principaux de la cour & à prévenir le roi contre eux. Matthias qui ne pouvoit souffrir la médisance & la calomnie, en avoit souvent repris ce nonce; mais voïant qu'il ne se corrigeoit pas, il le fit venir en pleine assemblée lorsqu'il y pensoit le moins; & lui demanda publiquement les noms de ceux qu'il disoit être les ennemis de l'état. L'évêque demeura muet;

CXX.
Traitement qu'il fait au nonce du pape.

AN. 1464.

Galeatus Martius in tem. rerum Hungar. cap. 13.

& le roi ajoûta que ſans le reſpect qu'il portoit au ſaint ſiége, il lui apprendroit comment on traite les calomniateurs; qu'il ne vouloit point de nonce qui ſe plût à ſemer la diſcorde dans ſon roïaume & à mettre la vie du prince en danger, qu'il eût à ſortir de ſes états dans deux jours, qu'autrement il lui feroit ſentir combien ſes manieres lui avoient déplû.

CXXVI. Loüis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.

Monſtrelet, vol. 3, fol. 103.

Avant que la conſpiration qui ſe tramoit ſous le nom du bien public, éclatât en France, Loüis XI. informé que le duc de Savoye avoit fait un traité avec le comte de Charolois par la négociation d'un certain Romillé, ne penſa plus qu'à ſe venger du comte & à ſe ſaiſir de ſa perſonne. Cela n'étoit pas facile, parce que le comte faiſoit ordinairement ſon ſéjour en Hollande. Pour tenter l'entrepriſe, il ordonna au bâtard de Rubempré de s'embarquer ſécretement au Crotoy en Picardie dans un petit vaiſſeau avec quarante ou cinquante hommes bien réſolus, & de faire voile en Hollande. Rubempré obéit, & dès qu'il fut arrivé il ſe coula dans le port de Gorcum où étoit le comte. Il attendoit une occaſion favorable pour enlever ce prince & l'emmener en France; mais aïant été reconnu dans un cabaret, le comte qui en fut averti le fit auſſi-tôt arrêter lui-même & conduire en priſon, & en donna avis au duc de Bourgogne qui étoit alors à Heſdin pour conferer avec le roi. Il chargea de cette commiſſion un gentilhomme Bourguignon nommé Olivier de la Marche, qui nous a laiſſé des mémoires. Ceux qui étoient dans le vaiſſeau de Rubempré inſtruits de ce qui lui étoit arrivé, prirent le large & allerent en informer Loüis XI. qui en fut fort affligé. Le duc de Bourgo-

AN. 1464.

gné aïant été informé du dessein que le roi avoit eu de se saisir de la personne du comte de Charolois son fils, & craignant pour lui-même, se retira promptement, ce qui augmenta le chagrin du roi, parce qu'il avoit résolu en effet de le faire arrêter aussi.

CXXVII. Le roi envoie vers le duc de Bourgogne.

Mem. de Comines edit. d'Hollande en 1723. to. 1. ch. 1.

Loüis peu content d'avoir échoüé dans son entreprise & de s'être attiré le blâme de tout le monde, prétendit encore une reparation de la part du duc de Bourgogne. Il lui envoya à Lille où il étoit, le sieur de Morvilliers son chancelier, le comte d'Eu & l'archevêque de Narbonne pour lui faire ses plaintes de ce qu'on avoit arrêté Rubempré. Morvilliers porta la parole & demanda au nom du roi qu'on satisfît à ses plaintes; qu'on lui fît réparation & qu'on lui livrât Olivier de la Marche qui l'avoit outragé en déclamant contre lui devant le duc. Mais cet envoïé parla lui-même avec tant de hauteur, & en termes si vifs, que le comte de Charolois qui étoit présent, dit à l'archevêque de Narbonne un des ambassadeurs: Recommandez-moi très-humblement à la bonne grace du roi; & dites-lui qu'il m'a bien fait laver ici par son chancelier, mais avant qu'il soit un an, il s'en répentira. Le duc voulut se justifier sur tous ces chefs; mais ses raisons ne furent pas écoutées, & l'on se separa sans avoir rien conclu après des discours assez vifs de part & d'autre, qui ne servirent qu'à irriter davantage les deux partis.

CXXVIII. Le roi irrité contre les ducs de Bretagne & de Bourbon, & le comte de Charolois.

Loüis qui soupçonnoit déja les ducs de Bretagne & de Bourbon d'avoir des intelligences secretes avec le comte de Charolois, aïant appris de ses ambassadeurs ce qui s'étoit passé, entra encore en de plus violens soupçons. Mais quelques recherches qu'il fit, il

ne put rien découvrir, tant l'affaire étoit conduite avec adresse. Ces trois princes étoient les chefs de l'entreprise, & pour avoir à leur tête quelqu'un de la famille roïale, ils y firent entrer Charles duc de Berry frere du roi, qui n'avoit pas plus de dix-huit ans & qui n'étoit point aimé du roi : ce qui le détermina aisément à s'unir aux autres, dans l'esperance qu'il se feroit donner un appanage plus considérable, & qu'il auroit plus d'autorité. AN. 1464.

CXXIX. Il assemble ses états à Tours, contre le duc de Bretagne.

Le roi cependant qui vouloit humilier le duc de Bretagne, assembla les grands de son royaume à Tours pour leur faire entendre les sujets de plainte qu'il avoit contre ce duc. Il s'attribuë injustement, disoit-il, plusieurs droits qui ne lui appartiennent pas, & qui préjudicient à ceux du souverain; & qu'il étoit obligé de s'y opposer, & de le réduire à ce qui lui étoit dû. Charles duc d'Orléans premier prince du sang, touché des desordres du royaume voulut en parler dans cette assemblée afin de porter le roi & les grands à y remedier. Son âge, sa réputation, son rang demandoient qu'on l'écoutât. Cependant on reçut mal ses remontrances; le roi s'offensa de sa liberté, & plus ce qu'il disoit étoit vrai, plus il montra d'indignation & de colere. Le duc fut si vivement penetré d'un si indigne traitement, qu'il en tomba malade & mourut quelques jours après, le quatriéme de Janvier 1465.

CXXX. Le roi reconnoît le duc de Milan & lui cede le droit qu'il a sur Genes.

Loüis pour se venger de la genéreuse liberté du duc reconnut François Sforce pour duc de Milan, au préjudice des prétentions que Charles avoit sur le Milanez ; & pour l'engager d'avantage dans ses interêts, non seulement il lui transporta tous les droits que la France avoit sur la seigneurie de Genes; mais

AN. 1464.

il lui remit encore la ville de Savonne dont sa majesté joüissoit : & écrivit à tous les princes d'Italie, que quiconque assisteroit les Genois contre Sforce duc de Milan, seroit tenu pour ennemi de la France; ainsi ce duc avec une protection si considérable, se rendit maître de Genes & de toute cette seigneurie. Le pape en écrivit des lettres de congratulation, & cet état joüit dans la suite d'un parfait repos.

CXXXI. Les grands de Castille se soulevent contre Henri leur roi.

Henri VI. roi de Castille toujours occupé de ses plaisirs, & de ses débauches, se rendoit de plus en plus odieux à ses sujets & sur-tout aux grands. Ce qui acheva d'irriter ceux-ci ce fut l'élevation du comte de Ledesme son favori qu'il combloit tous les jours de bienfaits., & à qui il venoit encore de conferer la grande maîtrise de l'ordre de S. Jacques. Les grands voïoient avec indignation une charge possedée jusqu'alors par des princes du sang, entre les mains d'un homme qui ne s'étoit élevé à ce haut point de grandeur qu'en devenant le galant de la reine ; ils formerent une conspiration contre le roi, & ils publierent que la princesse Jeanne dont la reine étoit accouchée, n'étoit point légitime ; on le sçavoit déja : on n'ignoroit point que c'étoit le fruit des libertez du comte avec la reine. Mais les grands affecterent de le publier afin que cette princesse fût déclarée incapable de succeder à la couronne de Castille, comme étant illégitime. Ils ne se contenterent pas de le dire: on assembla les états, où malgré les partisans que le roi & le comte pouvoient y avoir, on déclara en effet que la princesse Jeanne ne pouvoit être heritiere de la couronne de Castille. Les grands firent entrer Alphonse frere de Henri dans leur ligue, & le reconnurent pour légitime

heritier. La maîtrise de l'ordre de S. Jacques fut ôtée au comte de Ledesme; & en sa place le roi lui donna le duché d'Albuquerque. Henri voïant que ses sujets vouloient lui faire la loi, fit sa paix avec le roi de Grenade, & confia la garde de sa personne à deux cens Maures, ce qui ne servit qu'à irriter davantage les grands, qui, indignez d'une action si contraire aux maximes de la politique & de la religion, proclamerent Alphonse pour leur roi. Mais Henri avec quelques troupes qu'il fit venir de France & de Grenade, vainquit les rebelles, & obligea son frere à se contenter de la qualité d'heritier présomptif de la couronne. Cet accord toutefois ne dura pas longtems, & les broüilleries recommencerent bien-tôt.

AN. 1464.

Mariana histor. Hispan. lib. 23.

CXXXII. Mort du cardinal Pierre de Foix.

Parmi les personnes de quelque réputation qui moururent en 1464. l'on marque le cardinal Pierre de Foix, cordelier. Il étoit fils d'Archambaud seigneur de Grailly captal de Buch, & d'Elisabeth comtesse de Foix. Il prit l'habit de religieux de saint François à Morlas, & fit de grands progrez dans les lettres divines & humaines. Après qu'il eut été nommé administrateur des évêchez de l'Escar & de Cominges, l'antipape Benoist XIII. ou pour récompenser son merite, ou pour attirer dans son parti les comtes de Foix, le créa cardinal en 1408. Pierre fut attaché à ce faux pontife jusqu'au concile de Constance, pendant lequel il préfera les interêts de l'Eglise à ceux de son ami. Les peres de ce concile le reçurent en 1416. avec honneur; distinction qu'on devoit à son merite particulier, autant qu'à sa qualité. On lui confirma son titre de cardinal, & on donna l'absolution aux peuples de Foix & de Bearn, qui avoient suivi le

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontificum. Aubery hist. des cardinaux Duchesne. Sainte-Marthe in Gal christiana.

AN. 1464.

parti de Benoit. Pierre de Foix se trouva à l'élection de Martin V. & fut choisi en 1425. pour aller en qualité de légat en Arragon, & pour dissiper les restes du schisme. Il acheva heureusement cette grande affaire; & dans un second voïage qu'il y fit avec le même titre, il rétablit dans tous les esprits le calme & l'union. Le pape Eugene IV. le fit légat d'Avignon; & comme il étoit archevêque d'Arles, il vint après cette légation remplir les devoirs de son ministere. Il célébra en 1457. un concile à Avignon, & mourut dans cette ville le treiziéme Decembre de cette année âgé de soixante-dix-huit ans, & de la cinquante-septiéme année de sa nomination au cardinalat par le pape Benoît. C'est lui qui l'an 1457. fonda à Toulouse le college de Foix avec un revenu considérable pour élever & instruire vingt-cinq pauvres écoliers, & il l'enrichit d'une excellente bibliothéque remplie de bons livres en toutes sortes de sciences. Ce college a produit beaucoup de grands hommes sur tout dans le dix-septiéme siécle; mais aujourd'hui cette fondation a tellement dégénéré, que Sponde appelle ce college la retraite du vice & de l'ignorance.

Sup. liv. CXI. n. 42.

Spond. annal, hoc ann. n. 14.

CXXXIII. Mort du cardinal de Cusa.

Onuphr. Platin. & Ciacon. in vitis pontif. Aubery & Duchesne hist. des Cardinaux.

Le cardinal Nicolas de Cusa mourut aussi dans cette même année. On l'appelloit ainsi du lieu de sa naissance situé sur les bords de la Moselle dans le diocése de Treves; il n'étoit fils que d'un pauvre pêcheur, mais par son mérite il s'éleva aux plus hautes dignitez de l'église. Quoiqu'Onuphre qui a écrit la vie des papes, l'abbé Penetto auteur d'un histoire tripartite, & Hyppolite Marraccio à qui on est redevable de la Bibliothéque Mariane ou de ceux qui ont écrit de la sainte Vierge, aïent avancé que ce cardinal avoit

été

été chanoine régulier & prévôt du monastere de Vartobergen, & qu'Antoine de Sienne & Alphonse Fernandez le fassent dominiquain; il est sûr qu'il n'a fait profession dans aucun ordre religieux, & qu'il fut successivement doyen de saint Florent de Constance, archidiacre de Liege, évêque de Brixen en Allemagne, & cardinal du titre de saint Pierre aux liens. Il avoit une connoissance fort étenduë pour le tems, & excelloit sur tout dans la Jurisprudence & dans la théologie. Le pape Eugene IV. le donna au cardinal Albergotti qu'il envoya légat en Allemagne; & depuis il y fut envoyé lui-même en qualité de nonce. Nicolas V. successeur d'Eugene récompensa les services de Cusa par la dignité de cardinal le vingt-cinquiéme de Décembre 1448. On a parlé ailleurs de ses differends avec Sigismond duc d'Autriche que le pape Pie II. excommunia.

Supra liv. CXI. n. 147. 148. & suiv.

Il fut envoyé l'an 1451. en Allemagne pour y faire prêcher la croisade. La fausse politique des uns, & la crainte interressée des autres firent échouer les desseins de ce légat, qui pour n'être pas inutile, assembla un synode à Magdebourg, réforma les monasteres, publia le jubilé, & fit des ordonnances très-utiles pour la discipline ecclésiastique. Il retourna à Rome sous Callixte III. & se trouva à l'élection de Pie II. qui le laissa gouverneur de Rome lorsqu'il partit pour Mantouë. Comme il avoit assisté au concile de Basle où il fut un des plus grands défenseurs de l'autorité du concile sur le pape, il composa pour prouver ce sentiment un ouvrage très-considerable intitulé: De la Concordance catholique. Il mourut à Todi ville d'Ombrie le douziéme

AN. 1464.

d'Août de cette année, âgé de soixante-trois ans. Son corps fut enterré à Rome dans l'église de saint Pierre aux-liens qui étoit son titre de cardinal: & son cœur fut porté dans l'église de l'Hôpital de saint Nicolas qu'il avoit fondé près de Cusa, & qu'il avoit enrichi d'une ample bibliothéque de livres Grecs & Latins.

CXXXIV. Ouvrages du cardinal de Cusa.

Tous ses traitez ont été imprimez à Basle en trois volumes dans l'année 1565. Le premier tome contient des traitez théologiques sur les mysteres, dans lesquels la métaphysique ancienne regne presque par tout. Il y a trois livres de la docte ignorance dont il a fait une apologie, deux livres de conjectures, un écrit touchant la filiation de Dieu, des dialogues sur la Genese & sur la Sagesse, le traité de la vision de Dieu, deux livres du globe, le dialogue de Dieu inconnu. Le second volume contient des exercitations, les trois livres de la concordance catholique, des lettres aux Bohemiens, quelques autres traitez de controverse dans lesquels il traite les matieres en théologien, comme un traité sur l'Alcoran, intitulé: l'Alcoran criblé, un autre, sçavoir; Conjectures sur les derniers tems. Le troisiéme volume comprend des ouvrages de mathematiques, de géometrie & d'astronomie. Son stile est net & facile sans affectation & sans ornement; il sçavoit les langues orientales, il avoit beaucoup d'érudition, & le jugement assez sain. Son seul défaut est d'avoir été trop abstrait & trop méthaphysicien dans plusieurs de ses ouvrages.

CXXXV. Mort du Guillaume de Vorilong &

On place encore dans cette même année la mort de deux autres auteurs; Guillaume de Vorilong &

Theodore Lælius. Le premier étoit Flamand, religieux de l'ordre des freres Mineurs, & fut appellé à Rome sous le pontificat de Pie II. pour soutenir la dispute des cordeliers touchant le sang de Notre-Seigneur. Il y mourut, & a laissé un commentaire sur les quatre livres des Sentences, & un abregé des questions de théologie sous le titre de *Vade mecum.* Le second auteur étoit évêque de Feltri, & mourut nommé cardinal. On n'a de lui qu'une replique très-bien écrite contre l'acte d'appel de Gregoire de Heimbourg, qu'on trouve dans le recueil de ses pieces concernant l'excommunication de Sigismond duc d'Autriche & de ce de Heimbourg par Pie II. imprimé à Francfort en 1607. On en a parlé ailleurs.

AN. 1465.

de Theodore Lælius

Sup. n. 68.

Sup. liv. CXI. n. 47. & suiv.

CXXXVI. Ambassadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.

Papiens. in comment. l. 9.

Les ambassadeurs de Ferdinand roi de Naples arriverent à Rome au commencement de l'année suivante 1465. Le pape les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur donna audience dans un consistoire qui fut tenu le quinziéme de Février. Ils représenterent au pape que le tems étoit expiré pour le mariage du fils de leur maître avec Hyppolite fille de François Sforce duc de Milan, & ils prierent sa sainteté d'y envoyer un légat, afin que ce mariage se fît plus solemnellement. Ils lui dirent aussi que Mahomet II. avoit envoyé à Naples un ambassadeur pour feliciter le roi d'avoir chassé ses ennemis; pour lui faire offre de huit cens mille écus d'or, s'il vouloit entreprendre la guerre contre quelque prince d'Italie, & pour lui proposer de marier son fils avec une de ses filles, ou si cela ne se pouvoit faire à cause de la diversité de religion, avec la fille d'un de ses premiers officiers qui étoit Chrétienne, & qui descen

AN. 1465.

doit des empereurs de Constantinople ; Mahomet promettoit pour sa dot deux cens mille écus & davantage s'il le falloit. Les ambassadeurs de Ferdinand ajoûterent que leur maître n'avoit rien voulu décider sur cette derniere affaire sans avoir consulté le pape, qu'il attendoit ses avis pour prendre son parti, & qu'ensuite il envoyeroit au Turc une ambassade, pour l'informer de ses résolutions. Après cet exposé les ambassadeurs s'étant retirez, le pape demanda les avis des cardinaux.

CXXXVII. Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambassadeurs.

Spond. continuat. ann. ad ann. 1465. n. 5.

Le cardinal Bessarion doyen du sacré college, dit d'abord que la future épouse d'Alphonse fils de Ferdinand devant passer par Rome, on ne pouvoit se dispenser de lui rendre tous les honneurs qu'elle meritoit par son rang ; mais qu'à l'égard du légat qu'on demandoit pour assister à ses nôces, il étoit dangereux d'introduire une nouvelle coûtume ; qu'il falloit faire ensorte que cela ne passât point à l'avenir pour une loi ; qu'il trouvoit à propos qu'on y envoyât quelqu'un, mais qu'on devoit déliberer si ce seroit un cardinal ou un évêque. Pour ce qui regardoit les affaires du Turc, il loua beaucoup Ferdinand de n'avoir rien voulu résoudre dans des conjonctures si délicates, sans avoir auparavant consulté le souverain pontife, mais il dit que ces ambassadeurs de part & d'autre n'étoient point de son goût, le Turc ne les recherchant que pour son avantage seulement, & non pas pour celui de la religion qu'il vouloit perdre ; qu'il n'ignoroit pas combien il étoit odieux aux princes ses voisins & qui faisoient profession de la même loi, à cause de sa trop grande puissance, des usurpations qu'il faisoit sur eux.

& de la tyrannie qu'il exerçoit à l'égard de ses sujets, qu'il voudroit contenir par-là, afin de les empêcher d'attendre du secours des princes chrétiens avec qui il auroit fait alliance.

CXXXVIII. Les cardinaux sont d'avis que Ferdinand ne fasse point d'alliance avec le Turc.

La relation du cardinal de Pavie finit en cet endroit, sans rien dire de ce qui fut conclu dans ce consistoire. Il paroît toutefois assez vrai-semblable que le sentiment de Bessarion y fut suivi, & qu'on y résolut que Ferdinand sans s'arrêter à toutes ces alliances, & à toutes ces belles paroles de Mahomet, feroit la guerre au Turc pour la défense de la religion chrétienne dont ce prince infidéle cherchoit la ruine par ses subterfuges. Frederic fils de Ferdinand & frere d'Alfonse étant arrivé à Rome pour de-là se rendre à Milan & y prendre la princesse fille de Sforce, les personnes les plus considerables de la ville allerent au-devant de lui; le pape Paul II. lui fit beaucoup d'honneur, & lui donna la rose que les souverains pontifes ont coutume de benir & d'envoyer tous les ans à quelque prince.

CXXXIX. Broüilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.

Gobelin comment. Pii II. l. 2. & 11.

Quelque bien-intentionné que Ferdinand parût pour la cour de Rome, & quoiqu'il eût sujet de se loüer de la conduite de Paul II. à son égard, ils se broüillerent néanmoins peu de tems après à cette occasion. L'état ecclésiastique avoit souffert de longues vexations de la part du comte Everse qui s'étoit conduit en vrai tyran. Cet Everse mourut presque dans le même tems que Paul II. fut élu pape, mais ses fils marcherent sur ses traces, & encherirent même sur les vexations de leur pere. Le pape touché de ces désordres amassa des troupes en secret pour les surprendre; Ferdinand comme feudataire de l'église

Papiens. comment. lib. 2.
Platin. in Paul. II.

AN. 1465.

Romaine en envoya auſſi pour le même deſſein. Ce corps d'armée ſe mit en marche ſi ſecretement qu'il ſurprit les tyrans, & qu'en moins de quinze jours le pape vit exécuter ce que ſes prédeceſſeurs Eugene, Nicolas, Callixe & Pie n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua un ſuccès ſi prompt & ſi heureux, & vouloit qu'en récompenſe la cour Romaine lui remît les tributs des années précedentes, & qu'à l'avenir on diminuât ce qu'il devoit payer au ſaint ſiége. Le pape au contraire prétendoit qu'on le ménageoit, & qu'il devoit payer davantage en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'égliſe de Rome. Tel fut le ſujet de leurs broüilleries qui durerent long-tems.

CXL. Défaite de Scanderberg par les Turcs.

Papienſ. epiſt. 163. & ſeq.

Paul ſecond excita auſſi Scanderberg roi d'Albanie à reprendre les armes contrre les Turcs. Ce prince après avoir combattu plus de vingt ans pour la foi, avoit fait enfin ſa paix avec Mahomet à la ſollicitation des Venitiens & de l'archevêque de Dourazzo : mais comme il étoit toûjours prêt de montrer ſon zele pour l'égliſe, il rompit la paix ſur les exhortations du pape & l'eſperance du ſecours qu'il lui promettoit. Les commencemens furent aſſez heureux, Scanderberg battit quelques troupes Turques. Mahomet en fut ſi irrité, qu'il vint lui-même en Albanie à la tête de ſon armée & mit le ſiege devant Croye qui en étoit la capitale. Il ne put toutefois ſe rendre maître de cette place, & s'en retourna à Conſtantinople laiſſant ſon armée devant la ville. Scanderberg réduit à l'étroit, implora le ſecours des princes chrétiens, & vint à Rome, d'où il retourna en Albanie avec beaucoup d'Argent, & fit lever le ſiege

de Croye aidé du ſecours de ſes voiſins. Le pape écrivit au commencement du mois de Juillet à tous les princes chrétiens que Scanderberg avoit été obligé de fuir, qu'il avoit perdu ſes états; que la religion étoit en péril & que le Turc faiſoit par tout de grands ravages. On ne trouve pas ce recit confirmé par les hiſtoriens, & il y a apparence que le pape ne le fit que pour exciter les princes chrétiens à ſecourir la religion comme il le faiſoit lui-même, car il fourniſſoit chaque année cent mille écus d'or aux Hongrois & autant à Scanderberg.

AN. 1465.

CXLI. Il fait lever le ſiége de Croye.

L'archevêque de Tolede qui étoit dans le parti des mécontens de Caſtille, s'étoit retiré à Avila. Tous les révoltez formerent enſemble un projet auſſi temeraire que ridicule. Ils firent élever hors des murs d'Avila, dans une grande plaine, un vaſte théatre qu'on couvrit des plus riches tapis. On plaça enſuite ſur un trône la ſtatuë du roi de Caſtille Dom Henri, couverte d'un manteau royal, le ſceptre en main, la couronne ſur la tête, & revêtuë de toutes les autres marques de la royauté. Les ſeigneurs ſe trouverent à ce honteux ſpectacle, auquel une multitude infinie de peuple étoit accouruë. Alors un heraut lut à haute voix la ſentence que les rebelles avoient prononcée contre Dom Henri leur roi légitime. Dans cette ſentence ils faiſoient un long dénombrement des injuſtices, des violences & des crimes qu'ils prétendoient que ce prince avoit commis pendant ſon regne, & qui l'avoient rendu indigne de la couronne. A meſure que le heraut faiſoit la lecture de la ſentence, on dépoüilla peu à peu la ſtatuë de tous les ornemens royaux, & après qu'on l'eut entierement dé-

CXLII. Les Caſtillans dépoſent leur roi & mettent Alphonſe en ſa place.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 23. c. 6. Papienſ. epiſt. 122.

AN. 1465. poüillée on la jetta à terre en la chargeant d'injures. Cet indigne spectacle se donna le mercredi cinquiéme de Juin. Après quoi le jeune infant Don Alphonse qui y avoit toûjours été présent, monta sur le théatre, fut élevé sur les épaules des principaux seigneurs qui étoient auprès de lui, & placé dans le même trône d'où l'on avoit renversé la statuë de Henri son frere. On le revêtit des mêmes ornemens roïaux, & il fut proclamé roi de Castille. Cette action insolente fut cause que plusieurs seigneurs se détacherent du parti des rebelles & entrerent sous l'obéïssance de leur roi. Don Garcie de Tolede qui étoit entré dans ses bonnes graces, vint à son secours avec cinq cens lances & mille hommes d'infanterie. Les autres chefs des mécontens voïant que leur ligue se dissipoit insensiblement, résolurent de faire un dernier effort pour se saisir de la personne du roi, afin d'abuser de son nom & de son autorité, comme avoient fait les princes d'Arragon sous le regne précedent.

CXLIII. Les conjurez prennent les armes.

Sabellic. 10. Enn. 6.

Sa cour étoit alors à Madrid, & les habitans témoignerent tant de zéle pour Henri, que les confederez ne purent exécuter leur dessein. Ils jugerent bien que cette entreprise ayant éclaté, il n'y auroit plus de sureté pour leurs personnes, & qu'il falloit avoir recours à la force. Ils prirent les armes, & répandirent par tout des manifestes pour montrer qu'Henri étoit déchû de la couronne, & qu'on ne devoit reconnoître pour roi qu'Alfonse. Henri se mit en campagne de son côté avec ceux qui lui étoient demeurez fidéles, & alla chercher son frere qu'il rencontra auprès d'Oviedo. Les deux armées en vinrent

rent aux mains; le combat fut long & opiniâtre, & les deux partis se séparerent avec un avantage presque égal. Les étendards d'Alfonse, du comte de Placentia, de l'archevêque de Seville, & du marquis de Villena principaux chefs des mécontens demeurerent au pouvoir du roi, & les confederez à leur tour prirent la banniere royale, firent quatre cens prisonniers, & après le combat se rendirent maîtres de Segovie.

CXLIV. Ligue des princes en France pour le bien public.

La ligue du bien public éclata dans cette année en France, & surprit d'autant plus le roi Louis XI. qu'il y avoit plus de quatre ans qu'elle se menageoit & que les grands de l'état formoient leurs intrigues, sans qu'il en eut pu rien découvrir, quelques recherches qu'il en fit, & qu'il ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus tems d'y remedier. Sa majesté qui ne pensoit qu'à humilier le duc de Bretagne, avoit fait marcher des troupes dans le Poitou dès le mois de Février, & les suivit accompagné du duc de Berry son frere, de René d'Anjou, & du comte du Maine. Tannegui du Châtel & Romillé seigneur de la Chesnelaye ambassadeurs du duc de Bretagne vinrent trouver le roi à Poitiers & furent reçus avec beaucoup de caresses; ils promirent avec beaucoup de soumission que leur maître viendroit dans peu donner au roi toute la satisfaction qu'il souhaitoit, & furent congediez avec de grands témoignages d'affection. A peine furent-ils partis que le duc de Berry alla les joindre à six lieuës de-là, & tous ensemble prirent promtement la route de Bretagne, où le comte de Dunois s'étoit déja rendu avec le maréchal de Loheac & d'autres seigneurs. Le

AN. 1465.

roi apprenant ces nouvelles fut fort outré, mais ce qui l'irrita davantage fut la désertion du duc de Bourbon, qui avoit levé l'étendard de la révolte dans le Bourbonnois, s'étoit saisi de tout l'argent du roi qui étoit dans les bureaux, & avoit fait arrêter Louis de Crussol, Guillaume des Ursins & d'Oriole qu'il regardoit comme ses ennemis.

CXLV. Le comte de Charolois se met en campagne.

Mem. de Comines, liv. 1. ch. 2.

Dans le même tems sa majesté fut informée que le Comte de Charolois s'étoit mis en campagne; que le duc de Bourgogne informé de cette ligue ne s'y étoit point opposé, qu'il avoit même assuré son fils que s'il tomboit dans quelque peril, il n'y demeureroit pas faute de cent mille hommes: que ce comte avoit quatre cens hommes d'armes, huit mille archers, beaucoup d'artillerie & de chariots; que le rendez-vous étoit devant Paris, où les ducs de Berry & de Bretagne devoient le joindre. Et tout cela étoit vrai. Le comte de Charolois alla d'abord à Cambrai d'où il obligea les seigneurs de Croy de se sauver en France: il fit un détachement de son armée dont il donna la conduite au bâtard de Bourgogne qui entra en Picardie, & prit Roye & Mondidier. Le comte de Nevers empêcha le comte de Charolois de se saisir de Perronne, & l'obligea à retourner du côté du Pont de sainte Maxence où le lieutenant de roi qui commandoit en l'absence du gouverneur, s'étant laissé corrompre par argent, livra le passage & la ville aux Bourguignons. Le comte fit valoir alors le prétexte de la ligue, l'abolition des impôts, le soulagement des peuples, la réforme de l'état & le bien public; il fit brûler tous les regiftres des taxes, il fit donner au peuple le sel pour le même prix qu'il

coûtoit au roi; & vint en bon ordre jusqu'à saint Denis proche Paris où se dévoient trouver les ducs de Berry & de Bretagne, qui par leur retardement firent manquer au comte l'occasion de se rendre maître de Paris; où il seroit entré aisement, parce qu'il y avoit alors dans cette ville très-peu de troupes & beaucoup de mécontens.

CXLVI. Il arrive à saint Denis.

Le roi qui étoit alors en Bourbonnois pour arrêter la révolte du duc de Bourbon, envoya Charles de Melun & Jean Baluë évêque d'Evreux, pour contenir les peuples de Paris dans la fidelité, & pourvoir à la sûreté de la ville: il donna aussi ses ordres pour la défense des villes de la Somme; il écrivit dans toutes les provinces pour donner avis de la révolte des princes, & exhorter les peuples à prendre les armes contre eux. Il s'avança jusqu'au pont de Cé, & delà en Berry à la tête de son armée, pendant que René d'Anjou & le comte du Maine allerent couvrir la Normandie contre les Bretons. Tout le Berry se soumit, excepté Bourges, où le Bâtard de Bourbon commandoit avec une forte garnison, ce qui empêcha le roi d'y mettre le siége; sa majesté s'en alla en Auvergne pour réduire le duc de Bourbon qui avoit quitté Moulins, & s'étoit jetté dans la ville de Riom. La duchesse de Bourbon s'étant mêlé d'accommoder le duc son époux avec le roi, on en vint à un traité par lequel le duc s'engageoit à mettre bas les armes & à porter les autres princes confederez à la paix, & il promettoit de les abandonner s'ils n'acceptoient pas des conditions raisonnables. Le duc de Nemours donna sa parole positive au roi de suivre son parti; mais il ne la tint pas; & le roi s'en vengea dans la suite

CXLVII. Accommodement du roi avec le duc de Bourbon.

AN. 1465.

Aussi-tôt que le traité avec le duc de Bourgogne fut conclu, le roi se mit en marche pour aller défendre les Parisiens; mais à peine fut-il parti, que ce duc, le comte de Dammartin, le duc de Nemours & Alain d'Albret manquerent à leur parole, & assemblerent dix mille hommes pour se joindre aux autres confederez. Le comte de Charolois las d'attendre les ducs de Berry & de Bretagne voulut faire une tentative sur Paris, il s'avança jusqu'à saint Lazare avec quelques soldats, pour se rendre maître de la bariere; mais on fit un grand feu sur ses gens qui se retirerent avec perte. Le comte sur la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit, passa la Seine au pont de saint Cloud dont il se saisit, alla ensuite se loger au bourg de Longjumeau, & mit son avant-garde à Montlhery. Le roi apprit cette nouvelle à Orleans, & résolut d'aller droit au comte pour le combattre avant qu'il eut joint le duc de Bretagne, mais bien-tôt après il changea le dessein, aimant mieux se jetter dans Paris. Cependant il fut obligé d'en venir à une action. Le senéchal de Brezé qui vouloit absolument qu'on se battît, trompa les guides; & le roi sans le vouloir se trouva à Châtres qui n'est qu'à une lieuë au-dessous de Montlhery, où le comte de Saint Pol étoit campé avec une partie des Bourguignons.

CXLVIII. Les deux armées se trouvent en présence.

Les uns & les autres furent fort surpris de se trouver ainsi en présence, & de se voir obligez d'en venir aux mains. Le comte de Saint Pol qui ne pouvoit décamper sans danger, ou du moins sans paroître fuir, en envoya donner avis au comte de Charolois, qui étoit dans la plaine de Longjumeau; & le prioit de le venir joindre au plûtôt. Le comte partit

fur le champ avec le bâtard de Bourgogne, & arriva à Montlhery fur les fept heures du matin, le vingt-feptiéme de Juillet; felon Comines; on ne fut pas long-tems en préfence fans fe battre. L'armée du roi étoit vers le château de Montlhery, & avoit au-devant une grande haïe & un foffé. Les archers du comte marchoient à pied devant lui en affez mauvais ordre, & toutes fes troupes étoient en bataille lorfque les premiers efcadrons du roi commencerent à paroître; ils chargerent vigoureufement l'aîle gauche des Bourguignons, & la mirent en déroute; mais le comte de faint Pol qui s'étoit retranché, fit un feu fi terrible fur la cavallerie Françoife, qu'il en tua beaucoup, & le roi même y courut grand rifque. D'un autre côté le comte de Charolois étoit aux prifes avec l'aîle gauche de l'armée royale, & auroit été fait prifonnier fi le feigneur de Contay ne l'eût obligé à revenir fur fes pas, parce qu'il le pourfuivoit affez loin & peu accompagné.

AN. 1465.

CXLIX. Bataille de Montlhery.

Mem. de Comines, liv. 1 ch. 3. Olivar. l. 1. c. 35. Gaguin. lib. 10. Monftrelet. vol. 3.

Le comte en rentrant dans Montlhery fut fort furpris d'y trouver les archers de la garde du roi qui s'étoient ralliez; il n'avoit pas plus de cent chevaux avec lui, les autres s'étant arrêtez à pourfuivre l'infanterie Françoife. Le comte voulut éviter ces archers, mais quinze ou vingt coururent fur lui, & tuerent fon écuyer que Comines appelle Philippe d'Orgue; il reçut plufieurs bleffures, une entre autres à la gorge d'un coup d'épée dont la marque lui refta depuis; on l'arrêta même en lui criant de fe rendre & de ne fe pas faire tuer; mais il fe défendit toûjours; & ne fut redevable de fa délivrance qu'au fils d'un medecin de Paris, nommé Jean Cadet, qui

étoit à lui. Cette homme monté sur un bon cheval se jetta au travers de ceux qui vouloient emmener le comte & le tira de leurs mains. Tous les deux armées, à parler exactement, eurent du dessous, & aucun ne put se flatter de la victoire. L'aîle gauche du roi, & la droite du comte de Charolois furent rompuës, la déroute même fut si grande qu'il y eut des fuiards de part & d'autre qui piquerent leurs chevaux pendant deux jours sans prendre aucune nourriture; & même sans regarder derriere eux, tant la fraïeur étoit grande; chacun publiant de son côté qu'ils avoient perdu la bataille. Sur le soir le roi fatigué d'avoir été à cheval, fut conduit dans le château de Montlhery par les Ecossois de sa garde. Ses gens ne le voïant plus crurent qu'il avoit été tué dans la mêlée. Le comte du Maine & le seigneur de Montauban prirent aussi le parti de se retirer avec huit cens lances.

AN. 1465.

CL. Le comte de Charolois court risque d'être fait prisonnier.

L'armée du comte de Charolois ayant été assez maltraitée, & craignant pour le lendemain une nouvelle action qu'elle n'eut pû soutenir, on ne laissa pas de déliberer, si l'on demeureroit dans le camp ou si l'on se retireroit. Le seigneur de Contay étoit d'avis qu'on allât encore attaquer les François aussitôt que le jour paroîtroit; mais l'on apprit que le roi avoit décampé & s'étoit retiré à Corbeil. Cette retraite causa beaucoup de joye au comte de Charolois qui fut maître du champ de bataille & qui s'attribua la victoire. Il y eut environ trois mille hommes de tuez des deux partis. Le senéchal de Brezé qui avoit engagé la bataille malgré le roi, fut tué dès le commencement de l'action. Ce fut lui qui

CLI. Le roi après la bataille décampe & se retire à Corbeil.

voyant un jour le roi à la chasse monté sur un petit cheval, lui dit que ce cheval malgré sa taille étoit un des plus forts qu'il y eut dans le royaume, parce qu'il portoit en même-tems le roi & tout son conseil; voulant lui faire comprendre qu'il ne prenoit conseil de personne dans les affaires de son roïaume, & qu'il n'agissoit qu'à sa tête.

CLII. Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Estampes.

Mem. de Comines, liv. 1. ch. 6.

Peu de jours après la bataille, on reçut la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit d'Estampes avec le duc de Berry, le comte de Dunois, les seigneurs de Chabannes, de Loheac, de Beüil, de Chaumont, Charles d'Amboise son fils, & six mille chevaliers tous gens bienfaits. Le comte partit aussi tôt pour aller les attendre à Estampes; & dès qu'ils y furent arrivez on tint conseil pour voir l'usage qu'on feroit de ces belles troupes. Le comte de Charolois voyant que le duc de Berry se repentoit d'être entré dans cette ligue, résolut dès-lors de traiter avec les Anglois pour les faire entrer en France. L'on convint dans le conseil de marcher droit à Paris, l'on traversa le Gâtinois: parce que le maréchal de Gamache avoit repris le pont de saint Cloud, l'on fit un pont sur la Seine vers Moret. En chemin l'armée fut jointe par le duc de Calabre qui amenoit des troupes de Bourgogne, où il y avoit cinq cens Suisses, qui furent les premiers qu'on vit en France. L'on se saisit du pont de Charenton, où se camperent le comte de Charolois & le duc de Calabre jusqu'à Conflans: les ducs de Berry & de Bretagne à saint Maur, & les autres furent envoyez à saint Denis.

Sur quelques propositions que les princes confederez firent faire aux Parisiens par des herauts, de

AN. 1465.

la part du duc de Berry on députa vers le roi des personnes les plus notables du clergé, du parlement, de l'université & des bourgeois, pour lui demander qu'il assemblât les états, que les princes pûssent entrer dans Paris en compagnie peu nombreuse, & qu'on leur fournît des vivres pour de l'argent. Cette députation obligea le roi de partir de Roüen où il étoit alors, & de se rendre incessamment à Paris, où il arriva le vingt-huitiéme d'Août. Deux jours plus tard il auroit trouvé les princes dans Paris & les portes fermées pour lui. Il y vint donc fort à propos; il punit ceux qui avoient écouté trop favorablement les princes; il sçut mauvais grè à Guillaume Chartier évêque de Paris de s'être chargé de la députation; quelques-uns furent privez de leurs charges, & cinq furent exilez, parmi lesquels étoient le curé de saint Germain de l'Auxerois, nommé Jean Luillier, & Jean Chouart lieutenant civil. Le roi fut beaucoup loüé de ne les avoir pas punis avec plus de severité.

CLIII. Le roi revient à Paris.

Cependant l'armée des princes liguez devenoit de jour en jour plus nombreuse; le duc de Nemours amena six mille chevaux avec le comte d'Armagnac & le seigneur d'Albret. Comines dit qu'ils ne laissoient pas toutefois de craindre l'armée roïale, jusques-là que quelques cavaliers étant allez battre l'estrade du côté de Paris à la faveur d'un broüillard fort épais, vinrent rapporter au camp qu'ils avoient vû toute l'armée du roi rangée en bataille & une grande quantité de lances, ce qui répandit l'allarme dans le camp; on ne laissa pas de s'approcher de la ville, & quand le broüillard fut dissipé, on reconnut que ces

ces prétenduës troupes qui avoient été vûës par les cavaliers, n'étoient que des chardons fort hauts. L'on fit quelques plaisanteries sur cette avanture, & chacun s'en retourna au camp avec assez de confusion d'avoir été ainsi trompé. On parla cependant de paix, & quelque animez que fussent les deux partis, ils n'étoient pas éloignez d'en venir à un accommodement.

AN. 1465.

CLIV
L'armée des liguez prend des chardons pour des lances.

Le roi étoit dans de continuelles appréhensions à cause de l'intelligence que les princes entretenoient dans Paris; les vivres devenoient rares dans l'armée des princes, & les fourages encore plus. C'est ce qui fut cause qu'on convint d'une conference par députez le troisiéme de Septembre, dans l'endroit qu'on appelle la Grange-aux-Merciers. Le comte du Maine s'y rendit pour le roi, & le comte de saint Pol pour les princes; mais comme les propositions de ce dernier étoient exorbitantes, le roi aima mieux traiter immédiatement avec le comte de Charolois; & pour cela il l'alla trouver à Conflans, accompagné seulement de quatre ou cinq personnes. Les comtes de Charolois & de saint Pol étoient déja sur le bord de la riviere où ils attendoient sa majesté: ils se saluerent d'abord; Louis XI. traita le premier de frere, parce qu'il avoit épousé en premieres nôces une sœur du roi. Ils entrerent en conference. Le roi lui reprocha avec beaucoup de doûceur ce qu'il avoit dit au chancelier de Morvillier à Lille; ensuite on entra en matiere. Le comte demanda le duché de Normandie pour le duc de Berry, les villes de Picardie sur la Somme pour lui, & beaucoup d'autres choses pour chacun des princes confederez; mais le roi ne voulut

CLV.
Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.
Mem. de Comines, l. 1. c. 12.

AN. 1465.

point entendre parler de la Normandie pour l'appanage de son frere, il accorda seulement au comte de Charolois les villes de la Somme, & au comte de saint Pol l'office de Connétable, & les négociations ne furent point interrompuës, quoique la guerre continuât toujours.

CLVI. Le duc de Bourbon se rend maître de Roüen.

Sur le refus que le roi fit de ceder la Normandie à son frere, le duc de Bourbon pensa à se rendre maître de Roüen. Toute la province souhaitoit d'avoir un duc comme la Bretagne, dans l'esperance qu'ils seroient plus heureux en ne dépendant plus du roi. *Comin. l. 1. c. 13.* Le duc de Bourbon entra dans la ville qui le reçut avec joye, & presque toutes les autres villes de Normandie firent la même chose. Tous les habitans prêterent le serment de fidelité au duc pour le duc de Berry, à l'exception de trois ou quatre des principaux. Quand Louis XI. eut appris cette révolution avec la reddition de Pontoise au duc de Bretagne, il ne pensa plus qu'à la paix; il fit dire au comte de Charolois qu'il vouloit le voir & lui parler, & lui marqua le lieu & le tems du rendez-vous.

CLVII. Seconde conference entre le roi & le comte de Charolois.

C'étoit dans une campagne proche de Conflans. Le roi s'y trouva, n'ayant avec lui que les Ecossois de sa garde; le comte étoit aussi fort peu accompagné: ils s'aborderent, & le roi lui dit que la paix étoit faite, & lui raconta ce qui venoit d'arriver à Roüen, dont le comte ne sçavoit encore rien. Louis XI. ajouta que de lui-même il n'auroit jamais consenti à ceder la Normandie à son frere; mais puisque les Normands, continua-t'il, l'ont déja reconnu pour leur duc, j'en suis content, & je signerai le traité de la maniere dont on est convenu. Cette nouvelle réjouit fort le comte de

Charolois, qui en causant toûjours avec le roi s'avança jusqu'à un grand boulevart qui aboutissoit à la ville, n'ayant pas cinq cens personnes avec lui. Il s'apperçut de sa temerité, rien n'étant plus facile à sa majesté que de se saisir de lui; mais le danger ne le démonta point, il fit la meilleure contenance qu'il lui fut possible, & le roi de son côté par honneur ne voulut pas se prévaloir d'une si belle occasion. AN. 1465.

CLVIII. Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.

Bellefort lib. 5. c. 124.

Il ne s'agissoit donc plus que de conclure & signer le traité; & ils le firent le cinquiéme d'Octobre à Conflans. Le comte de Charolois eut les villes de la riviere de Somme rachetables seulement après le décès de son pere & le sien pour la somme de deux cens mille écus d'or; & de plus les comtez de Guines, de Boulogne & de Ponthieu. Le comte de saint Pol qui étoit son confident eut l'épée de connétable. Ce traité ne regardoit que le comte. Par un autre qui fut signé à saint Maur-les-Fossez le vingt-neuviéme du même mois, les princes confederez étoient rétablis dans leurs biens, le comte de Dunois remis en possession de toutes ses terres, Antoine de Chabannes comte de Dammartin réhabilité, & l'arrêt du parlement qui l'avoit condamné à mort, cassé. Le duc de Bretagne se fit payer des frais qu'il avoit faits, & le comté de Montfort lui fut rendu, Guillaume Juvenal des Ursins fut rétabli dans sa charge de chancelier, le seigneur de Loheac reprit le bâton de maréchal de France, le duc de Berry alla prendre possession du duché de Normandie. Le roi reconduisit le comte de Charolois jusqu'à Villers-le-Bel à quatre lieuës de Paris, & chacun se retira. L'on avoit ajoûté au traité qu'on nommeroit trente-

AN. 1465.

six notables, douze de la noblesse, douze du clergé, & douze du tiers état, dont le pouvoir dureroit deux mois à commencer au quinzième Décembre, pour aviser aux moyens de soulager les peuples. Mais cet article ne fut point mis à exécution.

CLIX. Insolence des Liegeois punie par le comte de Charolois

Mem. de Comines, l. 2. c. 1.
Suffrid. Petr. in gestis pontif. Leod.
Monstrelet. vol. 3.
Meyer lib. 16.

Après ce traité le roi ne pensa plus qu'à mettre la division parmi les princes liguez, & il en vint à bout avec le tems. Le comte de Charolois avoit fait une ligue avec l'Angleterre contre la France; mais la paix de Conflans, & les factions qui divisoient les Anglois en arrêterent les suites. Le traité que Louis XI. avoit fait avec les Liegois eut plus d'effet, il l'avoit conclu dans le mois de Juillet lorsqu'on étoit au fort de la guerre: Les Liegois entrerent dans le Brabant & dans le comté de Namur, ils en vinrent aux mains avec les troupes du duc de Bourgogne, & ils perdirent quatre mille hommes. Sur le bruit de la mort du comte de Charolois à la bataille de Mont-l'hery, ils avoient pendu son effigie à un gibet, & l'avoient chargé d'insultes & d'outrages. Le comte dégagé de la guerre de France ne pensa plus qu'à se venger d'eux; il entra dans leur pays avec une armée de vingt-huit mille chevaux & beaucoup d'infanterie; il alla mettre le siége devant Dinant qu'il emporta d'assaut, & y mit ensuite le feu: Huit cens de ses habitans furent noyez dans la Meuse, & le reste réduit à la derniere misere. Les Liegeois qui venoient au secours, étonnez de cette incendie & se croyant perdus, eurent recours à la misericorde du duc de Bourgogne, qu'ils prierent de leur obtenir le pardon du comte de Charolois son fils. On leur accorda une treve pour un an: & ils donnerent trois cens ôtages;

mais ils ne furent pas long-tems sans violer cette treve, & sans s'attirer la colere du comte qui les punit séverement. AN. 1465.

Comme Louis XI. n'avoit pas envie d'observer le traité qu'il venoit de conclure avec ce comte & avec les princes, & qu'il vouloit sur-tout rentrer dans la Normandie, il tâcha de gagner le duc de Bourbon un des principaux chefs du parti de la ligue, & il y réussit. Il fit épouser Jeanne sa fille à Louis frere de ce duc, à qui il promit la charge d'amiral, il combla sa maison de bienfaits, & fit si bien entrer le duc dans ses interêts, qu'après avoir travaillé à mettre la Normandie au pouvoir du duc de Berry, tous ses soins ne tendoient plus qu'à l'en tirer pour y faire rentrer le roi. Ce qui facilita l'affaire fut la division qui se mit entre les princes; Louis XI. en profita, il partit d'Orleans, & vint tout droit en Normandie avec des troupes. Aussi-tôt le duc de Bourbon se déclara ouvertement pour lui, & se saisit d'Evreux & de Vernon: Charles de Melun seigneur de Nantouillet entra dans Gisors: le roi assiegea le pont de l'Arche & le prit. Il alla ensuite chercher le duc de Bretagne qu'il fit venir à une conference à Caën, où il le fit consentir que les places qu'il occupoit en basse Normandie seroient mises comme en une espece de sequestre entre les mains du seigneur de l'Escun qui fut ensuite comte de Cominges; Louviers se rendit aussi au roi. Ceux de Roüen voyant qu'une grande partie des villes étoient déja en la puissance de Louis XI. se rendirent au commencement de l'année suivante. Le duc de Berry privé d'argent, d'amis, de courage & de conseil, se sauva dans l'appréhension

CLX.
Le roi reprend la Normandie sur son frere le duc de Berry.

dehors; elle en trouva toutefois dans son plus cruel ennemi qui devint son protecteur: ce fut le fameux comte de WARVICK qui se broüilla avec Edouard. Il s'agissoit de marier le roi, & parmi plusieurs princesses qui lui convenoient, il jetta les yeux sur Bonne de Savoye sœur de Charlotte reine de France. Le comte de Warvick fut envoyé en France pour négocier ce mariage: il y réussit malgré les sollicitations de Marguerite d'Anjou femme de Henri; & le comte n'attendoit plus que le retour d'un ambassadeur que Louis XI. avoit envoyé à Edouard pour lui faire signer le traité, lorsqu'on reçut nouvelle en France que le nouveau roi d'Angleterre étoit marié, & qu'il avoit épousé la veuve du chevalier Jean Gray, tué au service d'Henri VI. à la seconde bataille de saint-Alban. Edouard étant à la chasse vers Grafton la vit dans son château, en passant, & en devint si éperdument amoureux qu'il en fit son épouse, quelque engagement qu'il eut d'ailleurs, & quelque effort que fit pour l'en détourner la duchesse d'Yorck sa mere.. Le mariage se fit avec toutes les solemnitez requises. Toute l'Angleterre vit cette alliance avec indignation; mais personne n'en eut tant de chagrin que le comte de Warvick, qui ne doutoit point que le roi ne l'eut voulu jouer pour le rendre ridicule à toute l'Europe, en l'envoyant demander une grande princesse pendant qu'il épousoit une simple demoiselle. Ce fut là le sujet des brouilleries entre le roi & le comte, qui n'éclaterent que l'année suivante.

AN. 1465.

Dans celle-ci la faculté de théologie de Paris fit examiner par ses députez trois propositions qui avoient été soutenuës dans les écoles de la rue du

CLXIII. Censures de la faculté de théologie de Paris.

AN 1465.

D'Argentré, collectio judic. de novis errorib. t. 1. p. 225. hist univers. Paris. t. 5. p. 678.

Fouare à Paris par un écolier qui avoit répondu sur la physique. Ces propositions étoient : 1. Que tout homme est une infinité d'hommes, & qu'une infinité d'hommes n'ont qu'une même ame. Cette proposition fut qualifiée manifestement erronnée dans la foi, contraire au symbole, à l'écriture sainte & à la doctrine de l'église, offensive des oreilles pieuses, & scandaleuse en beaucoup de manieres ; en sorte que celui qui la soutiendra opiniâtrement, ou qui l'enseignera, doit passer pour herétique. 2. Que nul homme ne sera jamais corrompu, quoique quelquefois l'homme doive être corrompu. Cette proposition est encore déclarée erronée dans la foi, contraire à l'écriture sainte, aux idées communes & au bon sens ; & l'on doit regarder comme herétique celui qui la soutiendra ou l'enseignera avec opiniâtreté. 3. Que chaque partie de l'homme est homme. Cette proposition est fausse, scandaleuse, éloignée des expressions ordinaires de l'écriture sainte, & capable d'induire dans des erreurs pernicieuses. C'est pourquoi on ne doit ni la soutenir ni l'enseigner. La faculté après avoir ainsi censuré ces propositions le douziéme jour de Mars, renvoya les autres qui ne concernoient point la foi au jugement de l'université pour être aussi qualifiées.

CLXIV. Martyre du B. André de Chio par les Turcs.

Apud Surium, 19 Maii.

Spond. Annal. hoc anno. n. 16.

Les Turcs éprouverent cette année la constance & la fidélité du bienheureux André de l'isle de Chio, par le long & cruel martyre qu'ils lui firent endurer, sans que les promesses, ni les menaces, ni les tourmens les plus affreux eussent pû l'ébranler. George de Trebizonde qui a écrit l'histoire de son martyre rapporté par Surius au vingt-neuviéme de May, dit qu'on

qu'on mit son corps en lambeaux dont on arrachoit tous les jours quelques morceaux de chair, afin que ses souffrances durassent plus long-tems ; & enfin qu'on lui trancha la tête. Mahomet admirant son courage permit aux Chrétiens de l'ensevelir & de l'enterrer honorablement. Quelques années après on ouvrit son tombeau, & l'on trouva son corps tout entier sans aucune corruption.

[illegible]v. [illegible]t de Thomas Paleologue.

Turco-Græc. l. 1. Phranz. l. 3. c. 28.

Le prince Thomas Paleologue âgé de cinquante-six ans mourut aussi le douziéme de Mai. Il étoit venu à Rome sous le Pontificat de Pie II. & il quitta ce monde avant que de voir ses fils André & Manuel & sa fille Sophie qu'il avoit fait venir de Corfou, & qui étoient déja arrivez à Ancone. Le pape chargea le cardinal Bessarion de les faire conduire à Rome. Il leur accorda la pension de leur pere & donna des charges à André qui étoit l'aîné, afin qu'il pût subsister suivant sa qualité. Manuel le cadet se retira secretement de Rome à Constantinople à la persuasion de ses domestiques. Mahomet le reçut avec beaucoup de genérosité ; & de deux fils qu'il y eut, l'un mourut jeune, & l'autre embrassa le Mahometisme. Demetrius frere de Thomas, après avoir éprouvé de grandes révolutions & avoir été long-tems exposé aux vexations de Mahomet, se fit religieux à Andrinople, & prit le nom de David. Il mourut environ l'an 1470.

CLXVI. Mort de Laurent Valle.

Voss. de hist. latin. Paul. Jov. in elog. doct.

Laurent Valle finit aussi ses jours dans cette même année 1465. âgé de cinquante ans. Il étoit patrice Romain, & chanoine de l'église de saint Jean de Latran ; c'étoit un homme aussi habile dans les belles lettres que dans les langues. Il a composé quelques

AN. 1465.

Baillet, jugement des sçavans, to. 2. in-4°.
Pogg. Flor. in invect.

ouvrages qui concernent la religion, & particulierement des notes sur le nouveau testament, à la verité plus gramaticales que théologiques; mais qui ne sont pas inutiles pour l'intelligence du texte: on les trouve dans les grands critiques d'Angleterre. Il faut joindre à cet ouvrage un discours sur la supposition de la donation de Constantin qu'on trouve dans le recueil de Grotius, un traité du libre arbitre & un discours sur l'eucharistie. Il étoit à Rome vers l'an 1440. estimé de tous les habiles gens; il en sortit trois ans après pour aller à Naples enseigner le latin à Alphonse V. roi d'Arragon. Quelques auteurs ont voulu dire qu'il y fut déferé à l'inquisition, & qu'il ne se sauva du feu que par le crédit du roi Alphonse, qui ne put néanmoins empêcher qu'il ne fût fustigé publiquement. C'est le Pogge Florentin qui a inventé cette histoire par la haine qu'il portoit à Laurent Valle contre qui il fit des satyres très-piquantes. Ce qui en montre la fausseté, c'est que Laurent étant revenu à Rome, y fut honoré d'une pension, & y enseigna publiquement. Une épitaphe qui se voit encore dans l'église de saint Jean de Latran, & qu'on dit que sa mere Catherine y fit graver sur une pierre de marbre, le nomme secretaire du pape & du roi de Naples. Mais on doute que cette épitaphe soit autentique.

CLXVII. Mort de Henri Kalteisen.

On met encore au nombre des auteurs morts dans cette année, Henri Kalteisen natif de Coblents, de l'Ordre des freres Prêcheurs, & docteur de l'université de Cologne. Il avoit été choisi par le pape Eugene IV. pour prêcher la croisade contre les Hussites de Bohême; étant au concile de Basle, il attaqua

Ulric prêtre de la secte des Orphélins, qui soutenoit qu'il étoit libre à chacun de prêcher la parole de Dieu, & qu'il n'étoit pas nécessaire d'être envoyé. Henri le refuta par un discours qui dura trois jours, où il prouva solidement que les simples prêtres ne doivent pas s'ingerer de prêcher sans mission. Il fut honoré de la dignité de maître du sacré palais en 1440. & fait inquisiteur général en Allemagne. Cinq ans après, c'est-à-dire 1445. il fut sacré par le pape Nicolas V. archevêque de Nidrosie ou Dront en Norvege, & de Cesarée, & mourut le treiziéme d'Octobre de 1465. Le discours qu'il fit dans le concile de Basle est imprimé dans la collection du pere Labbe. Tritheme assure qu'il avoit aussi composé plusieurs sermons du tems & des saints, sur le *Magnificat*, des questions & des conferences.

Collect. concil. P. Labbe to 1. Trithem. in chronic. Stanheim. & de script. eccles.

CLXVIII. Opiniâtreté de Pogebrac roi de Boheme.

Papiens. in comment. lib. 6. Spond. ann. ad ann. 1466. n. 1. & seq.

Pogebrac roi de Bohême, loin de profiter de la douceur dont le pape usoit envers lui, & des bons offices qu'il lui rendoit, l'irrita par sa mauvaise conduite & mérita toute son indignation. Voici quel en fut le principal sujet. Ce roi avoit entre les grands de son royaume un catholique nommé Zdencon ou Stençon, prince fort attaché à sa foi & recommandable par d'excellentes qualitez. Soit envie, soit injustice, on l'accusa auprès de Pogebrac de crimes considerables. Le roi crut la calomnie, on voulut bien se servir de ce prétexte pour persécuter ce grand qu'il n'aimoit pas. Il lui enleva tous ses biens & voulut se saisir de sa personne. Stençon étoit retiré dans Araste, Pogebrac l'y tint assiegé. Dans cette extrémité il chercha à se sauver, & en ayant trouvé les moyens, il vint à Rome demander du secours au pape. Paul

AN 1466.

prit ses interêts & lui donna des lettres qu'il adressoit à l'empereur Frederic. Il y excommunioit tous ceux qui continueroient le siége d'Araste. Pogebrac l'ayant appris fit écrire de son côté à Rome par la plûpart des grands de son royaume qui lui étoient favorables. Il rejettoit la faute sur Stençon, & demandoit qu'on envoyât un légat vers l'empereur pour être informé de toute l'affaire; il ajoûtoit qu'on pourroit traiter en même tems de la réduction de la Boheme à la religion catholique. Le pape reconnut les artifices de Pogebrac, persista dans ses ordres qu'il avoit donné, & envoya à Frederic l'évêque Rodolphe, qu'il chargea de ne point traiter avec le roi de Bohême & les siens, qu'on n'eût auparavant levé le siége d'Araste. Mais Pogebrac n'eut aucun égard aux demandes du pape, & pressa si vivement ceux d'Araste, qu'après un an de siége, ils furent contraints de se rendre à composition.

CLXIX. Le pape envoye un nonce à l'empereur sur les affaires de Bohême.

CLXX. Les grands de Boheme se soulevent contre Pogebrac qui est excommunié par le pape.

Le pape fut fort irrité de cette opiniâtreté & donna ordre aussitôt à Rodolphe d'aller trouver tous les princes d'Allemagne de leur exposer le fait, & de les prier en son nom de ne point s'exposer au jugement qu'il alloit prononcer contre le roi de Boheme. Tous répondirent que le pape sçavoit ce qui étoit de sa charge, qu'ils se conduiroient en bons catholiques, mais qu'ils ne pouvoient se départir de l'alliance faite avec Pogebrac jusqu'à ce que l'église l'eût déclaré héretique. En même tems tous les seigneurs catholiques de Bohême craignant d'être traitez comme Stençon, se révolterent contre leur roi, & firent alliance avec ceux de Breslaw & d'autres qui avoient déja secoué le joug. Ils furent absous

du serment de fidélité, comme ils l'avoient demandé. Pogebrac fut ajourné à certain jour pour comparoître, & Rodolphe eut ordre de faire prendre les armes contre lui, & de publier même une croisade s'il étoit nécessaire : à quoi le nonce ne manqua pas. Mais le roi de Bohême ne changea pas de conduite pour cela : il continua à poursuivre les seigneurs catholiques, il ne voulut point comparoître à Rome, il n'y envoya personne de sa part. Ce qui détermina le pape du consentement de tous les cardinaux, d'autres évêques & docteurs qui avoient été appellez, & après toutes les formalitez gardées, à déclarer ce prince convaincu de parjure, de sacrilege, d'herésie, & à prononcer contre lui la sentence d'excommunication dont il étoit menacé depuis longtems.

AN. 1466.

CLXXI. Le pape prononce la sentence qui le prive du royaume. *Papiens. epist. 261.*

L'embarras du pape étoit de trouver quelqu'un pour faire exécuter ce décret, parce que l'empereur ne vouloit point se déclarer ouvertement, ni rompre l'alliance faite avec Pogebrac: les rois de Pologne & de Hongrie ne vouloient point non plus, étant assez occupez dans des guerres civiles: les grands du royaume de Bohême n'étoient pas assez puissans ; & les autres étoient trop éloignez. Le pape de son côté craignant qu'on ne se mocquât de son jugement s'il n'étoit pas exécuté, differoit la sentence ; mais le cardinal de Carvajal dans un consistoire où l'affaire fut proposée, prit la parole, & dit qu'il ne falloit pas mesurer les choses sur l'opinion des hommes, qu'on devoit laisser quelque chose à Dieu dans les grandes affaires ; que s'ils n'étoient pas aidez par l'empereur & par les rois de Pologne & de Hongrie ;

le seigneur ne leur manqueroit pas, & que du lieu saint il sçauroit bien écraser la tête de l'impie; qu'ils fissent seulement ce qui étoit de leur devoir, & que Dieu acheveroit le reste. Ce discours encouragea le sacré college, & le pape ayant solemnellement celébré la messe le jour de Noël, monta en chaire devant le grand autel de l'église de S. Pierre, & prononça la sentence qui privoit le roi de Bohême du royaume & de tout honneur comme herétique, dispensoit tous ses sujets de toute obéissance & fidélité, & le déclaroit lui, tous ses enfans, & toute sa posterité incapables d'aucune dignité.

AN. 1466.

Le cardinal de Pavie justifia fort la conduite du pape en cette occasion. Il dit qu'il n'y eut rien de précipité dans ce jugement; que quatre années s'étoient écoulées depuis le jour auquel le pape Pie II. avoit fait ajourner le roi de Bohême à comparoître, sans que ce retardement pût faire changer ce prince; que l'empereur avoit trois fois de suite intercedé pour lui, & promit qu'il se corrigeroit; que les princes d'Allemagne ayant aussi employé leur médiation, on les avoit écouté, à condition toutefois que Pogebrac laisseroit les Catholiques en paix, mais que ce roi abusant avec opiniâtreté de cette indulgence & ne pouvant demeurer en repos, avoit tellement persecuté les fidéles, qu'ils avoient été contraints de recourir au pape, & de se plaindre à lui de toutes ces vexations; qu'on avoit eu patience, afin de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance, & qu'il ne parut pas qu'on fût impitoyable. Cette excommunication produisit dans la suite de si grands effets sur l'esprit des grands & dans les états du royaume,

que Casimir roi de Pologne ayant refusé la couronne de Bohême, le roi de Hongrie prit les armes contre Pogebrac & lui déclara la guerre.

AN. 1466.

CLXXII. Paix entre les Polonois & les chevaliers de Prusse.

Michou, l. 4 c. 62. Cromer. lib. 26.

Rodolphe qui avoit aussi été envoyé auprès des princes d'Allemagne pour réconcilier les Polonois avec les chevaliers de Prusse, fut plus heureux dans cette négociation. Après une guerre de quatorze ans les uns contre les autres, la paix fut enfin concluë entre eux le dix-neuviéme d'Octobre de cette année. Le légat en écrivit premierement au roi de Pologne qui lui fit réponse par Dlugoss son secretaire, qu'il ne refusoit pas sa médiation, pourvû qu'il ne se conduisît pas comme Jerôme archevêque de Crete, qui pour un calice d'or n'avoit contribué qu'à rallumer la guerre, au lieu d'être un ange de paix. Rodolphe lui promit toutes sortes de satisfactions, & ayant aussi heureusement réussi à appaiser les divisions qui étoient entre l'empereur Frederic & Mathias roi de Hongrie, il alla en Pologne où il n'oublia rien pour consommer la paix. Louis Herlinghausen qui étoit alors grand-maître des chevaliers de Prusse y contribua beaucoup par sa moderation.

CLXXIII. Articles principaux de cette paix.

Les principaux articles de cette paix furent : Que toute la Pomeranie & quelqu'autres provinces retourneroient aux Polonois, qui pour recouvrer ce pays avoient fait la guerre pendant près de cent cinquante ans. 2. Que l'église de Culme seroit remise sous la jurisdiction de celle de Gnesne, ayant été près de deux cens ans sous celle de Riga en Livonie. 3. Que le grand-maître de Prusse seroit feudataire du roi de Pologne. L'on envoya de part & d'autre des ambassadeurs de Rome pour remercier le saint siége des

AN. 1466.

soins qu'il avoit pris pour appaiser tous les differends, & rétablir la tranquillité parmi les peuples. Ils étoient aussi chargez de demander le cardinalat pour Rodolphe en récompense de ses services & de sa fidelité; mais il ne put l'obtenir, sans qu'on en sçache la raison. Il fut depuis élu évêque de Breslaw.

CLXXIV. Mort de François Sforce duc de Milan.

François Sforce duc de Milan mourut subitement cette année agé de soixante-cinq ans, étant né le vingt-troisiéme de Juillet 1401. C'étoit un prince excellent dans la paix & dans la guerre; il avoit remporté vingt-deux victoires sans jamais avoir été vaincu, & s'étoit rendu recommandable par sa religion, sa liberalité, sa moderation, & sa science dans l'art militaire. Quelques historiens l'accusent d'avoir un peu trop aimé les femmes dans sa vieillesse. Son fils aîné Galeas-Marie Sforce âgé de vingt-deux ans lui succeda; il étoit alors en France où son pere l'avoit envoyé avec le titre de comte de Pavie, au secours du roi Louis XI. Dès que ce prince eut appris la mort de son pere, il partit promptement & vint déguisé à Milan prendre possession de son duché.

CLXXV. Son fils Galeas Marie Sforce lui succede. *Papiensis epist. 173. 174. 188. 219. & seq.*

CLXXVI. Mort de l'évêque de S. André gouverneur d'Ecosse. *Buchanan. hist. Scot. l. 12.*

La mort de l'évêque de saint André qui arriva en Ecosse dans cette même année causa de grands troubles dans le royaume. Ce prélat avoit fondé une université à saint André & fait bâtir un magnifique tombeau où il fut mis. Son mérite l'avoit fait choisir pour gouverner l'Ecosse pendant la minorité de Jacques IV. & dans ce difficile emploi il se conduisit avec tant de sagesse & de prudence, qu'on jouit toujours de la paix sous son gouvernement. Il avoit un frere uterin nommé Patrice Groan, digne de lui succeder dans le siége de saint André à cause de ses grandes

grandes qualitez: ceux qui aimoient le bien de l'église & du royaume le désiroient: on l'élut en effet pour remplir cette place, mais il trouva beaucoup d'oppositions. Pour les vaincre il fit le voyage de Rome & demanda au pape qu'il confirmât son élection. Paul qui connoissoit son mérite lui accorda sans peine ce qu'il demandoit. Pendant ce tems-là Jacques Kenneth archevêque d'Yorck faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se conserver le titre de primat d'Ecosse qu'il avoit usurpé pendant la guerre. Patrice qui étoit sans ambition ne s'y seroit point opposé, mais on le força d'accepter ce titre. Le pape se déclara pour lui, & afin de remettre en vigueur la discipline ecclésiastique en Ecosse il l'établit son légat. Il ne retourna toutefois en Ecosse qu'à la majorité du roi, parce qu'il craignoit d'être opprimé sous la puissance des gouverneurs qui ne l'aimoient point.

CLXXVII. Le pape se déclare pour Henri roi de Castille. *Mariana hist. Hispanica l. 23.*

L'infant Alphonse après avoir été déclaré roi de Castille de la maniere honteuse que nous avons rapportée, fit des liberalitez de ce qui ne lui coutoit gueres: il donna des villes & des châteaux à ceux qui l'avoient ainsi élevé sur un trône qui ne lui appartenoit point encore. Paul II. indigné de la conduite de ces rebelles, se déclara pour Henri qui étoit le roi légitime, & excommunia celui qui commandoit dans Tolede pour Alphonse. Ce gouverneur méprisant les censures ecclésiastiques voulut entrer dans la cathédrale pendant qu'on y celébroit l'office. Tous les chanoines à son arrivée cesserent leurs prieres, & lui députerent un chapelain pour le prier de ne pas troubler le service divin. Un soldat de la suite du gouverneur mit l'épée à la main & blessa ce prêtre,

AN. 1466.

qui tomba mort à ses pieds. Le peuple irrité d'une action si violente, sortit de l'église, prit les armes, & chassa de la ville le gouverneur & tous ceux de sa suite. Comme les habitans néanmoins avoient de l'inclination pour Alphonse, ils lui envoyerent faire excuse de ce que leur zéle pour la religion les avoit obligez de faire; mais ce prince reçut fort mal leurs députez & les renvoïa même avec menaces. Une conduite si peu judicieuse fit ouvrir les yeux aux bourgeois & aux habitans qui se remirent sous l'obéissance de Henri; & plusieurs autres villes suivirent cet exemple.

CLXXVIII. Mort d'Alphonse frere du roi de Castille. *Mariana, hist. Hispan. l. 23.*

Alphonse n'eut pas le tems d'y rétablir ses affaires; il tomba tout-à-coup malade à Cardegnosa, sur le chemin & à deux lieuës d'Avila. Sa maladie fut si violente qu'elle l'emporta en peu de jours. Il mourut le cinquiéme de Juillet. Les uns dirent qu'il étoit mort de la peste qui désoloit ces quartiers-là depuis quelque tems; d'autres crurent qu'il avoit été empoisonné par une truite qu'on lui avoit servie sur sa table. Sa mort continua de ruiner le parti des mécontens. Ils offrirent la couronne à sa sœur Isabelle; mais elle ne voulut pas servir de prétexte à leur révolte. Eux-mêmes commencerent à y renoncer, n'ayant plus de prétexte pour la soutenir; & députerent l'archevêque de Seville au roi pour tenter de se reconcilier avec lui. Ce prince timide qui pouvoit aisément les opprimer, leur accorda une amnistie, & consentit que sa sœur Isabelle fut déclarée son héritiere au préjudice de tout ce qui avoit été fait en faveur de Jeanne sa prétenduë fille. Mais comme il étoit à craindre que cette derniere princesse ne se mariât avec quelque prince qui brouilla encore le royaume, les ministres

de Henri lui proposerent de donner Isabelle en mariage à Alphonse roi de Portugal qui étoit veuf depuis plus de dix ans, à condition que D. Juan son fils aîné épouseroit Jeanne, & que si l'infante Isabelle n'avoit point d'enfans de ce mariage, ceux qui naîtroient de Jeanne succederoient à la couronne de Castille On ne pouvoit pas prendre un moyen plus convenable pour ruiner les deux partis, mais il ne fut du goût ni d'Isabelle ni de Jeanne; l'une ne vouloit point d'un vieux mari, l'autre craignoit qu'Alphonse dont elle connoissoit l'humeur sévere, ne fût pas si indulgent qu'Henri, & qu'entrant dans son alliance, il ne volût regler sa conduite. Ces deux rois cependant se virent, & convinrent des articles de ce double mariage. Henri vouloit passer outre malgré l'opposition des deux princesses; mais les mécontens, sous prétexte de défendre la liberté d'Isabelle à qui on vouloit faire violence, reprirent les armes.

CLXXIX. Les Catalans se révoltent contre leur roi, & se donnent à René d'Anjou.

La Catalogne n'étoit pas plus tranquille que la Castille. Le roi Dom Juan y avoit pris plusieurs places, & s'étoit défait de Dom Pedre par le poison. Mais les Catalans obstinez dans leur révolte se choisirent un autre maître: ils se donnerent à René d'Anjou, qui croyant par-là réparer la perte qu'il avoit faite du royaume de Naples, accepta leur offre, quoiqu'il fut dans un âge plus propre au repos qu'à l'action. Il leva en France des troupes qui passerent en Catalogne sous la conduite du duc de Calabre son fils & du comte d'Armagnac. Le roi d'Arragon leur opposa le prince Ferdinand son fils qui hazarda une bataille & fut défait. Dom Juan ramassa les débris de

AN. 1466.

l'armée du prince, & avec des troupes fraîches qu'il y joignit, il assiegea Peralte. Le duc de Calabre renforcé de dix mille hommes que Louis XI. lui avoit envoyez, attaqua ses lignes, les força & se rendit maître de Gironne. Mais il ne joüit pas long-tems de cette conquête; il fut attaqué d'une fiévre maligne dont il mourut à Barcelone en 1470. 1471.

CLXXX.
Ferdinand roi de Naples refuse les cens à l'église Romaine.

Ferdinand roi de Naples voyant René d'Anjou engagé dans la guerre de Catalogne, & d'un autre côté se sentant appuyé par le duc de Ferrare & par Galeas duc de Milan avec lequel il avoit fait alliance, voulut se dispenser de payer au pape les arrerages du tribut qu'il devoit à l'église Romaine depuis qu'il étoit parvenu à la couronne; il lui demanda même quelques places qui étoient autrefois de la dépendance du royaume de Naples; le pape l'accusa d'ingratitude, & tous deux en vinrent à une entiere rupture.

CLXXXI.
Le roi de France & le comte de Charolois se méfient toujours l'un de l'autre.

La paix de Conflans & de saint Maur n'avoit fait que suspendre les troubles en France par la défiance mutuelle qui subsistoit toujours entre le roi Louis XI. & le comte de Charolois. Celui-ci étoit extrêmement chagrin que le roi eût recouvré la Normandie; la guerre qu'il faisoit aux Liegeois l'avoit empêché de s'y opposer; il avoit voulu faire quelque tentative sur Diepe, mais il fut prévenu: Olivier de la Marche fut envoyé à Roüen pour être mieux instruit de toutes choses. Louis XI. qui y étoit encore, ayant sçu son arrivée s'informa du sujet de son voyage: Olivier lui dit qu'il venoit rendre une visite au duc de Normandie de la part de son maître; Louis le crut & le laissa aller. La Marche prit la route de Bretagne où il vit le duc à Rennes, & le duc de Berry

à Vannes, où il vivoit comme un particulier abandonné de tous les seigneurs François. La Marche à son retour passa par Gergeau où il vit encore le roi, qui le chargea d'assurer le comte de Charolois de son amitié & de l'envie qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Mais tous ces témoignages d'amitié & de civilité ne partoient pas d'une reconciliation sincere.

CLXXXII. Assemblée à Paris, pour réformer les abus dans la justice.

Le roi parcourut toute la Normandie qu'il venoit de conquerir, mit des gouverneurs fidéles dans les places, fit brûler le château de Clermont-sur-Loire qui étoit à Pierre d'Amboise un des plus ardens confederez; & renvoya son armée dans le dessein de ne plus s'occuper qu'à regler son état, & à se tenir sur ses gardes contre ses ennemis. Pour cet effet il convoqua à Paris une assemblée des plus notables du royaume, parmi lesquels on en choisit vingt-un pour travailler à la réformation des abus qui s'étoient glissez dans la justice. Ils commencerent le seiziéme de Juillet, & le comte de Dunois principal auteur de cette entreprise en fut nommé président: mais il s'y fit plus de propositions qu'on n'en vouloit exécuter.

CLXXXIII. Le comte de Warvick est mécontent du roi Edouard.

En Angleterre le roi Edouard avoit épousé la veuve du chancelier Gray. Outre le chagrin qu'en conçut le comte de Warvick, la conduite que le roi tint avec lui quand il fut de retour à Londres, acheva de l'irriter. Il s'étoit flatté qu'Edouard tâcheroit au moins de l'adoucir ou par des paroles ou par de mauvaises excuses; mais on ne lui parla de rien, & on le traita avec une hauteur dont un homme moins fier que lui ne se seroit jamais accommodé. Pour comble d'outrage, il apprit que ce prince avoit

AN. 1466. tenté la pudeur de sa niéce, d'autres disent de sa sœur, & avoit voulu faire une maîtresse dans sa famille, pendant qu'il prenoit une femme dans une autre. La patience du comte étant ainsi poussée à bout, il prit la résolution d'abattre celui qu'il avoit élevé, de tirer Henri de prison & le mettre sur le trône. D'abord il fit son possible pour empêcher le mariage de Marguerite d'Yorck sœur d'Edouard avec le comte de Charolois, qui n'ayant eu qu'une fille de deux femmes, fut engagé par son pere à épouser cette troisiéme. Le comte vouloit ôter cet appui à un homme qu'il vouloit perdre, mais n'ayant pu y réussir, il prit d'autres mesures pour former son parti, en commençant par engager dans sa faction ses deux freres le marquis de Montaigu & l'archevêque d'Yorck, ausquels il joignit le duc de Clarence frere du roi.

CLXXXVI. Naissance d'Erasme. *Dupin, Bibl. des Auteurs ecclef. 16. siecle.*

Un nommé Pierre Gerard de la ville de Goude voyoit une fille que les uns nomment Elisabeth, & les autes Marguerite, fille d'un medecin de Sevembergue ville du Brabant à trente lieuës de Breda. Cette familiarité fit naître la passion; & ils eurent ensemble un commerce illégitime, & ce fut de ce commerce que nâquit le celébre Erasme. Il vint au monde le vingt-huit Octobre de cette année dans la ville de Roterdam. Quelques auteurs reculent sa naissance au même jour de l'année suivante 1467. il fut nommé Gerard fils de Gerard, par une façon de parler ordinaire en Hollande; & parce que suivant la langue du païs le mot de Gerard a quelque rapport avec le latin *desiderare*, dans la suite il prit le nom de *Desiderius* Didier, & pour surnom Erasme qui est un mot grec à peu près de même signification. Il fut enfant de chœur dans

l'église cathédrale d'Utrecht jusqu'à l'âge de neuf ans, & depuis il alla faire ses études à Deventaire sous Alexandre Hege. On remarque qu'il avoit la mémoire si heureuse, qu'il apprit par cœur parfaitement & en très-peu de tems les comédies de Terence & toutes les œuvres d'Horace. Il perdit son pere & sa mere à l'âge de quatorze ans; & âgé de dix-sept, on l'obligea de prendre l'habit de chanoine régulier de saint Augustin dans le monastere de Stein près de Tergou où il fit profession l'an 1486.

AN. 1466.

Fin du Livre Cent Douziéme.



AN. 1467.

LIVRE CENT TREIZIEME.

I. Mort de George Castriot dit Scanderberg.

LA religion perdit un appui & un protecteur le vingt-septiéme de Janvier de cette année 1467. en la personne de George Castriot dit Scanderberg, prince d'Albanie, qui mourut à Lisse sur la riviere de Dyelle, à l'âge de soixante-trois ans. Il fut inhumé à Lisse même dans la grande église de saint Nicolas. On dit que les Turcs ayant pris cette ville foüillerent dans son tombeau, & emporterent ses ossemens avec beaucoup de veneration, se flattant qu'ils les préserveroient de tout danger. Scanderberg laissa un fils nommé Jean, qu'il avoit eu de sa femme Donique fille d'un Seigneur Albanois, de la famille Arianite. Scanderberg en mourant mit ce fils avec toute l'Albanie sous la tutelle de la république de Venise.

II. Mort de Philippe duc de Bourgogne.

Monstrelet vol. 3. chap. dern. Olivier de la Marche l. 1. c. 37.

Cinq mois aprés sa mort le quinziéme de Juin Philippe duc de Bourgogne mourut à Bruges en Flandre âgé de soixante-douze ans, aprés une maladie de trois jours, il fut enterré dans l'église de saint Donatien: son corps fut depuis transporté à Dijon en Bourgogne pour être mis dans le tombeau de ses prédecesseurs chez les Chartreux dont il avoit fondé le monastere. Ses grandes qualitez lui firent donner le surnom de Bon. Il étoit liberal, moderé, courageux, équitable: mais on ne peut le loüer de sa continence, ayant laissé huit fils naturels & une fille. Il avoit épousé trois femmes, & n'en eut que deux enfans: le premier mourut fort jeune; l'autre fut le comte de Charolois, que nous appellerons désormais

duc

duc de Bourgogne & qui fut l'unique heritier de tous ses états; il avoit trente quatre ans ou environ. Ce prince étoit fort different de son pere, sanguinaire, turbulent, vindicatif, ambitieux, tantôt liberal, tantôt avare, d'un esprit rude, & ennemi de la délicatesse. Il n'avoit aucune inclination pour le sexe, & punissoit rigoureusement ceux qui violoient ses ordonnances.

AN. 1467.

III.
Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois
Mem. de Comines l. 4.
Gaguin. hist. de France l. 18.

Comme il étoit ennemi déclaré de la France, il suffisoit qu'on eût la protection de ce royaume pour perdre la sienne : c'en étoit souvent assez pour s'attirer son indignation. Ce fut un des principaux motifs qui l'engagea dès le commencement à recommencer la guerre contre les Liegois. Dès 1465. ayant pris d'assaut la ville de Dinant, il les avoit obligez à traiter avec lui à leur désavantage : mais leur réconciliation n'étant point sincere, aussi-tôt qu'ils virent que le duc Philippe étoit mort ils reprirent les armes & s'emparerent de la ville de Huy. Le nouveau duc qui les haïssoit déja & qui souffroit impatiemment que Louis XI. leur accordât sa protection, irrité de leur nouvelle entreprise, résolut de les punir severement. Il assembla son armée sous Louvain & se prépara à se venger. Louis XI. s'interessa pour eux, il envoya au duc le connétable de saint Pol & Jean Baluë fait depuis peu cardinal, pour le prier de ne point attaquer les Liegeois : mais n'en ayant pas pu tirer aucune satisfaction, ces députez offrirent de la part du roi d'abandonner ce peuple, si le duc de son côté vouloit abandonner le duc de Bretagne. Le duc refusa encore cette proposition, & les députez s'en retournerent sans aucun succès.

AN. 1467.

IV. Il défait l'armée des Liegeois, prend Saint-Tron, Tongres & Liege.

Comin. l. 1. ch. 3.

Le duc après leur départ vint assieger Sain-Tron, où il y avoit trois mille Liegeois de garnison. A peine ce siege fut il commencé, que trente mille hommes parurent pour secourir la place. Le duc alla à leur rencontre, donna bataille, & en fit un si grand carnage, que neuf mille hommes furent tuez & un grand nombre faits prisonniers. Ceux qui étoient dans Saint-Tron voyant cette défaite, mirent les armes bas, & donnerent dix hommes au choix du duc qui leur fit trancher la tête. Après cette expedition il alla à Tongres dont les habitans se rendirent aux mêmes conditions que ceux de Saint-Tron; il se présenta ensuite devant Liege, sans toutefois aucun dessein de l'assieger, parce que la saison étoit trop avancée, mais pour intimider les Liegeois & les obliger à se soumettre. La consternation fut si grande parmi eux, que le duc entra dans la ville par une brêche qu'on fit exprès. Trois cens hommes des plus qualifiez de la ville, en chemise, les jambes & la tête nuës vinrent lui apporter les clefs & accepterent toutes les conditions qu'il voulut leur imposer, excepté le feu ou le pillage. Le duc fit sauter vingt ou trente têtes des plus coupables, fit abattre les tours & les murailles de la ville, changea les magistrats & la police, & en tira de grandes sommes d'argent. Tout ceci arriva dans le mois de Novembre. Le secours que Louis XI. envoyoit aux Liegeois sous la conduite du sieur de Chabannes arriva trop tard. L'exemple de la punition que le duc venoit de faire arrêta ceux de Gand, qui après la mort du vieux duc s'étoient soulevez. Ils furent contraints de se soumettre, & envoyerent toutes leurs bannieres à Bruges.

V. Le cardinal d'Arras légat en France pour faire abolir la pragmatique.

Cependant le cardinal d'Arras à qui le pape avoit donné depuis peu l'évêché d'Alby, vint en France en qualité de légat. Le sujet de sa légation étoit d'obtenir du parlement, qu'il verifiât les lettres patentes par lesquelles Louis XI. avoit aboli la pragmatique sanction dans son royaume, quoiqu'elle y fut toûjours observée en plusieurs articles essentiels; parce qu'on regardoit cette abolition que le roien avoit faite comme nulle sans cette verification. Le légat du pape pour en venir à bout se joignit à Baluë que Paul II. avoit promu au cardinalat dès l'an 1464. dans l'esperance qu'il réussiroit à faire entierement abolir cette pragmatique. Baluë qui étoit aussi évêque d'Evreux choisit le tems des vacations du Parlement dans le mois d'Octobre, pour faire verifier au Châtelet de Paris les lettres que le roi avoit fait expedier pour la cassation de cette pragmatique, & il n'y trouva aucune opposition ; mais il n'eut pas la même facilité au Parlement. Jean de Saint-Romain procureur general, dont le nom est celebre dans l'histoire, s'opposa genereusement à l'enterinement de ces lettres, & répondit à l'Evêque d'Evreux qui le menaçoit de le faire déposer par le roi, qu'il étoit au pouvoir de sa majesté de lui ôter la charge qu'elle lui avoit donnée, mais que tant qu'il l'exerceroit, il n'agiroit jamais ni contre sa conscience, ni contre les interêts du royaume; qu'il ne souffriroit point l'abolition d'une loi aussi sage & aussi conforme aux canons de l'église, & que lui évêque devroit avoir honte d'un tel dessein, & d'en poursuivre si ardemment l'execution.

Les principales raisons qui porterent ce magistrat

AN. 1467.

VI.
Fermeté du procureur général pour s'y opposer.

à faire une si forte résistance, se réduisoit à trois. La premiere, parce qu'abolir la pragmatique, c'étoit renverser l'ordre ancien des élections, ôter aux ordinaires le droit d'élire, rétablir les reserves, les graces expectatives, les évocations en premiere instance des causes en cour de Rome, priver les patrons du droit de presenter aux benéfices, & ôter aux ordinaires celui de les conferer: ce qu'on ne pouvoit faire sans jetter une confusion effroyable dans l'église. La seconde, parce qu'un grand nombre de sujets du roi se retireroient à Rome, les uns pour servir le pape & obtenir des charges; les autres pour y être officiers, & une infinité pour y poursuivre leurs affaires qui dureroient des années entieres: ce qui rendroit les universitez dépourvûes de gens capables pour les charges de justice ou de l'église. La troisiéme, parce que si les lettres étoient enterinées, tout l'argent du royaume seroit porté à Rome: mais toutes ces raisons ne furent point admises. Le roi à la poursuite de l'évêque d'Evreux ôta la charge à son procureur general: mais l'histoire remarque qu'il le récompensa de plus grands biens, & qu'il lui continua toûjours son amitié.

VII.
L'université de Paris appelle au futur concile.

Spond. contin. annal. ad ann. 1467. n. 3.

L'université de Paris fut fort touchée du dessein qu'on avoit d'abolir la pragmatique sanction. Le recteur avec plusieurs de ses supôts alla trouver le légat, & lui déclara qu'il appelloit au futur concile général de toutes les poursuites faites & à faire contre cette loi. De-là il se rendit au Châtelet, en fit autant, & demanda acte de son opposition. Le cardinal Baluë voyant que la chose étoit plus difficile qu'il n'avoit cru, & craignant que les suites n'en fussent fâ-

cheuses, s'il s'opiniâtroit à poursuivre l'affaire, à cause des grands mouvemens que cela causoit déja dans les esprits, & du trouble qui en pouvoit naître en un tems où l'autorité du roi n'étoit pas encore bien affermie, ne voulut pas pousser la chose plus loin, & on en demeura là jusqu'au regne du successeur de Louis XI.

AN. 1467.

VIII. Caractere du cardinal d'Arras, selon le cardinal de Pavie. *Papiensis epist. 48. & 394. Bellefort. hist. de France, vie de Louis XI.*

Le premier des deux cardinaux qui travaillerent si fortement à l'abolition de la pragmatique, se nommoit Jean Jouffroy. Il étoit de Franche Comté, d'une fort basse naissance, d'une vanité insuportable, & d'un jugement faux. Il faisoit beaucoup valoir les services qu'il rendoit au roi Louis XI. & ceux qu'il avoit rendus au feu duc de Bourgogne, dont il sçut si bien gagner l'amitié, que ces deux princes demanderent pour lui le chapeau de cardinal. Le cardinal de Pavie dit que c'étoit avilir cette dignité, que d'y avoir élevé un homme de néant comme Jouffroy. On ne peut nier cependant que son esprit & ses grands talens pour les négotiations n'ayent supléé au défaut de sa naissance. Il est vrai qu'il n'étoit pas dans les bonnes graces de Pie II. mais la froideur du souverain pontife venoit du trop grand attachement de ce cardinal au roi Louis XI. & à la maison d'Anjou pour ce qui concernoit le royaume de Naples; en sorte qu'il n'est pas surprenant que le cardinal de Pavie l'ait si fort déprimé & en ait parlé d'une maniere si peu avantageuse à sa réputation, lui qui avoit épousé les inclinations de ce pape. Il paroît toutefois que dans la suite ces deux cardinaux se reconcilierent.

IX. Caractere du cardinal Jean Baluë.

Quant au cardinal Jean Baluë, il n'étoit que le fils d'un meunier ou d'un cordonnier de Verdun, selon

ſpiroient à la rétablir, dans la crainte que le roi & lesducs de Bretagne & de Bourgogne ne travaillaſſent de concert pour cela, il ne penſa qu'à diviſer ces trois princes. Il avoit tant d'inclination pour la guerre qu'il ſe trouvoit à la revûë des troupes & payoit lui-même les ſoldats qu'on avoit levez contre la ligue du bien public: ce qui fut cauſe que dans une revûë que le roi fit au faubourg S. Antoine, Chabannes comte de Dammartin voyant ce cardinal faire l'office d'inſpecteur, demanda au roi la permiſſion d'aller à Evreux faire l'examen des eccleſiaſtiques de ce diocéſe & leur donner les ordres. « Pourquoi? « lui repartit Louis XI. Eh quoi! ſire, lui répondit « Chabannes, eſt-ce qu'il ne me convient pas autant « d'ordonner des prêtres, qu'à l'Evêque d'Evreux de « faire la revûë d'une armée? » Cette plaiſanterie fit rire le roi & la cour, mais elle ne diminua pas l'autorité du cardinal, qui dans la ſuite ne devint pas moins fameux par ſa chûte que par ſon élevation.

X. Le pape acheve le bâtiment de S. Marc. *Platon in vita Paul. II.*

Paul II. acheva dans cette année l'édifice du palais de ſaint Marc, & après avoir terminé quelques autres affaires, ſe voyant libre & dans le repos, il fit celebrer des jeux magnifiques. C'étoient des courſes, où ſans avoir égard à l'âge ni à la religion, chacun y étoit admis. L'eſpace depuis l'arc de Domitien dans le cours juſqu'au palais de ſaint Marc, ſervoit de lice. On y vit courir indifferemment des enfans, des jeunes gens & des vieillards, des Chrêtiens & des Juifs, montez ſur des chevaux, des ânes & des buffles; differens prix étoient propoſez pour ceux qui arriveroient les premiers au but. Le cardinal de Pavie ne put ſouffrir ce ſpectacle, il en reprit le pape en

AN. 1467.

lui représentant que ces jeux qui sentoient le paganisme, étoient tout-à-fait indignes d'un souverain pontife, & qu'ils le deshonnoroient.

XI.
Commencement de l'institut des Minimes par François de Paule.
Spond. annal. hoc anno 1473. n. 15. 1482. n. 3. 1500. n. 8.
Comines l. 6. c. 9.
Baillet, vies des Saints au 2. d'Avril.

François né à Paule petite ville de Calabre, d'où il tira son surnom, fonda cette année un nouvel ordre. Il étoit né en 1418. de Jacques Martorille & de Vienne Fuscado sa femme. Son pere & sa mere ayant fait vœu de le consacrer à Dieu, le donnerent aux religieux de saint François, qui le reçurent dans leur monastere de saint Marc, ville depuis episcopale de cette province. Il y passa un an, après lequel il fit quelques pelerinages, & se retira ensuite dans un lieu solitaire proche la ville de Paule; mais cet endroit étant trop fréquenté, il s'éloigna dans une solitude plus écartée, & s'alla cacher dans le coin d'un rocher sur le bord de la mer, où il trouva moyen de se creuser une loge. Plusieurs personnes l'étant venu trouver, on fit d'abord autour un hermitage de trois cellules, avec une chapelle. Mais le nombre de ses disciples s'étant augmenté, on bâtit dans ce lieu un monastere qui fut le premier de cet ordre. On appella d'abord ces religieux les hermites de saint François.

XII.
Les Bohémiens offrent la couronne de Bohéme au roi de Pologne.

Quand on eut appris en Bohême que le pape avoit excommunié Pogebrac, les Catholiques qui composoient la meilleure partie de ce royaume, croyant n'être plus obligez à garder leur serment de fidelité, députerent d'abord vers Casimir roi de Pologne pour lui offrir leurs soumissions, comme celui qui ayant épousé la sœur de Ladislas, étoit par consequent en droit d'y prétendre, & devoit être preferé à tout autre. Pogebrac informé de cette démarche, envoïa dans

dans le même tems les ambaſſadeurs en Pologne pour faire reſſouvenir le roi de l'alliance qui étoit entre eux, & de la parole qu'ils s'étoient donnée de ne point ſecourir leurs ennemis communs, à l'exception du pape. Caſimir lui répondit que s'il ſouhaitoit que cette alliance ſubſiſtât, il devoit auſſi ſatiſfaire à ſes promeſſes, & réparer ce qu'il avoit violé. Sur ces entrefaites les ambaſſadeurs des Catholiques Bohemiens arriverent, de même que les légats du pape. Le roi de Pologne après pluſieurs remiſes les remercia de leurs offres, & leur fit entendre que, quoique le royaume lui appartînt à juſte titre & à ſes enfans, il avoit des meſures à prendre pour ſe défaire avec honneur d'un engagement qu'il avoit pris avec le roi de Boheme. Il ajoûta que cependant, puiſqu'il s'étoit attiré d'une maniere ſi publique la haine du ſaint ſiége, il déclaroit hautement qu'il n'auroit à l'avenir aucun commerce avec lui juſqu'à ce qu'il fût reconcilié; mais qu'il falloit travailler à le remettre dans le bon chemin & à lui inſpirer plus de ſoumiſſion au pape: au fond c'eſt qu'il craignoit d'entrer en guerre avec Pogebrac qui étoit ſoutenu par quelques princes d'Allemagne. Il chargea enſuite quelques perſonnes d'aller faire ſçavoir ſes intentions à Pogebrac. Du nombre de ces envoyez étoit Jean Dlugloſſ chanoine de Cracovie, hiſtorien de Pologne & précepteur des enfans de Caſimir. Pogebrac leur répondit qu'il n'avoit rien fait contre le pape, qu'il avoit reçu le concordat fait avec ſon prédeceſſeur & le concile de Baſle; que ſi par hazard il y avoit quelque choſe à réformer dans ſa conduite, il ne manqueroit pas de le faire, & qu'il prenoit

AN. 1467.

Casimir pour arbitre. Cependant les Catholiques ne voulurent point le reconnoître sans l'avis du pape qui les avoit porté à se soulever contre leur roi & à se soustraire de son obéïssance. Il y eut une tréve pour cinq mois.

XIII. Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Bohême au roi de Hongrie.

Le pape avoit résolu en cas que Casimir ne voulût point se déclarer contre Pogebrac d'offrir son royaume à Matthias roi de Hongrie. Ces offres réveillerent l'ambition de ce prince qui crut y trouver un prétexte pour faire valoir ses prétentions avec bienséance. Mais il y trouvoit de grands obstacles. D'un côté l'empereur ne jugeoit pas qu'il fût de sa politique de souffrir qu'une deuxiéme couronne rendît ce roi plus redoutable après des infractions assez considerables qu'il avoit faites au dernier traité : d'un autre côté Matthias lui-même avoit à soutenir la guerre qu'il avoit déclaré avec les Transylvains & les Moldaves qui s'étoient révoltez, & qu'il étoit allé attaquer jusques dans la Moldavie. Dans cet embarras il n'osoit accepter les offres du pape. Il aima mieux pour lors continuer à attaquer ses ennemis. Mais il ne sortit pas de cette guerre avec honneur. Les Moldaves le surprirent de nuit dans Bavie ville épiscopale, & il fut blessé d'une fleche dans l'épine du dos. Cependant il se sauva ayant été obligé de gagner les montagnes, guidé par un capitaine Valaque.

Bonfin. 4. Dec. 3. Thwros. c. 66. Michou lib. 4. c. 65. Cromer. l. 23.

XIV. L'empereur convoque une diéte à Nuremberg.

Krantz. 12. 37.

Le pape sollicitoit aussi l'empereur Frederic de faire la guerre à Pogebrac. Frederic qui aimoit la paix & qui n'avoit point d'argent, voulant pourtant satisfaire le pape, au moins en apparence, convoqua une diéte à Nuremberg, où l'on fit beaucoup

de propositions qui furent sans effet. L'évêque de Ferrare légat du pape qui se trouva à cette diéte, dit qu'il falloit apprehender que les grands & les peuples de Boheme qui s'étoient soustraits de l'obeïssance de Pogebrac, n'étant point secourus par les Allemands, ne fussent réduits à un état très-malheureux, que le roi de Pologne ne vouloit rien faire, & que d'ailleurs on ne devoit pas trop se fonder sur lui, que l'empereur avec ses longueurs accoutumées ne sçavoit jamais prendre son parti; qu'il demandoit seulement au pape que le roi de Hongrie ne fût pas si proche de l'Allemagne, parce qu'il craignoit son voisinage; qu'il publioit assez hautement que le pape avoit bien pû condamner le roi de Boheme, mais qu'il ne pouvoit pas disposer de son royaume qui dépendoit absolument de sa majesté impériale. Quant aux princes Allemands, le danger qui les menaçoit leur faisoit penser la même chose du roi de Pologne, ils n'aimoient pas Pogebrac, & l'auroient voulu voir chassé de ses états; mais leurs interêts particuliers les divisant entre eux & avec l'empereur, chacun flattoit le roi de Boheme, de peur qu'en prenant le parti des uns, il ne se déclarât contre les autres.

AN. 1467.
Papiens. epist. 284.

XV.
Guerre des Florentins en Italie.
Platina in Paul II. Sabell. c. 10. Enn. 6. Papiens. comment. lib. 3. & 4.

L'Italie fut aussi pour lors agitée de troubles, Cosme de Medicis étant mort en 1464. & Pierre de Medicis son fils ayant herité de ses biens, Luc Pitti d'une des plus considerables familles de Florence, lui disputa une partie considerable de la succession. Chacun se fit un parti pour appuyer ses prétentions, & pour le rendre plus puissant ils eurent recours aux princes voisins dont ils implorerent le secours. Pierre fit alliance avec Galeas nouveau duc de Milan, & Luc

AN. 1467.

avec Borse duc de Modene. Le premier étoit fort riche, mais il n'étoit pas aimé du peuple, de sorte que le bruit d'un accommodement entre les deux partis s'étant répandu, quelques-uns des principaux de la république en furent si fort allarmez, qu'ils sortirent de la ville & s'adresserent au general des troupes Venitiennes pour s'unir à eux, & travailler de concert à la ruine de Pierre ; & les Venitiens y consentirent. Les Florentins attachez à Pierre de Medicis choisirent de leur côté un certain Frederic grand capitaine. Mais tous ces projets n'aboutirent presqu'à rien ; l'été se passa en legeres escarmouches & dans la prise de quelques places ; enfin le tout se termina à une bataille dans la campagne de Boulogne, sans qu'on pût décider de quel côté fut la victoire. Après cette action les troupes se retirerent.

XVI. Troubles du roïaume de Castille.

Henri roi de Castille n'étoit pas plus tranquille. Il se plaignit à Rome que quelques évêques de son royaume prenoient parti dans la sédition, & quelques-uns même en étoient les principaux acteurs, & il demanda qu'ils fussent déposez. Pour intimider aussi les seigneurs laïcs, il vouloit qu'on prononçât une sentence d'excommunication contre eux. Sur ces plaintes le pape envoya Etienne Venier évêque de Leon, qui ne pouvant presque rien gagner des seigneurs révoltez, prononça contre eux la sentence d'excommunication. Ceux-ci en appellerent aussitôt au futur concile, & publierent par tout que ce n'étoit pas l'affaire du pape de se mêler de ce qui concernoit le gouvernement de l'état. Leur insolence augmenta d'autant plus, qu'ils voyoient leur souverain consentir à un accord honteux & indigne de la

majesté royale, ce qui le rendit encore plus odieux. D'un autre côté la reine dont les mœurs étoient fort déreglées, se conduisoit assez mal dans toute cette affaire. Henri succombant sous ces malheurs perdit la raison en partie, & se retira avec dix hommes de cheval seulement auprès du comte de Plaisance qui le reçut dans la citadelle de sa ville, où il demeura pendant quatre mois avec un esprit fort aliené.

A N. 1467.

XVII. Gaston de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre.

Mariana, hist. Hispan. lib. 24.

Quoique dom Juan d'Arragon eut presque achevé de réduire les Catalans, il avoit encore à soutenir une autre guerre aussi importante. Après la mort du prince Charles son fils, Gaston de Foix qui avoit épousé la princesse Leonore sœur du défunt prétendoit que la couronne de Navare lui appartenoit, & que le roi d'Arragon n'en avoit été que l'usufruitier pendant la vie de sa femme. Il se ligua avec la faction de la maison de Beaumont pour soutenir son droit par les armes, & avec les secours qu'il reçut des seigneurs de cette famille, il se rendit maître de plusieurs places & entre autres de Pampelune. Dom Juan étoit alors en Catalogne: informé des progrès que faisoit Gaston de Foix dans la Navarre, il tourna ses armes de ce côté-là, & se joignant avec ceux de la maison de Grammont antagoniste de celle de Beaumont, il réduisit le comte de Foix à en venir à un accommodement. La condition principale du traité fut que dom Juan jouiroit pendant sa vie du royaume de Navarre; mais qu'après sa mort Leonore sa fille lui succederoit, sans que les enfans de son second mariage y pussent prétendre; ce qui fut bientôt après ratifié par les états du royaume.

Antoine de Rossellis d'Arrezzo, docteur en droit,

AN. 1467.

XVIII. Mort d'Antoine de Rosellis.

Denis Simon biblioth. hist. des aut. de droit.
Duphin, biblioth. des Aut. du 15. siecle.

mourut cette année à Padouë. Eugene IV. l'avoit envoyé au concile de Basle ; ensuite il fut secretaire de l'empereur Frederic. Le plus celebre de ces ouvrages est un traité de la Monarchie où l'on trouve un grand nombre de questions décidées touchant la puissance ecclésiastique & la séculiere : il y examine si le pape a la puissance des deux glaives, quelle est l'autorité des conciles, & la puissance de l'empereur & du pape, &c. le tout suivant la méthode des canonistes. On croit qu'il fit ce traité parce qu'il étoit piqué de ce que le pape lui avoit refusé le chapeau de cardinal. Cet ouvrage fut imprimé à Venise pour la premiere fois en 1483. & réimprimé en 1487. On le trouve aussi dans le premier tome de la monarchie de Goldstad. Il y a encore quelques autres traitez du droit civil du même auteur dans le grand recueil des traitez du droit, outre quelques autres ouvrages sur les conciles, sur les indulgences, les usures, les successions *ab intestat*.

XIX. Apologie de Platon par le cardinal Bessarion.

Le cardinal Bessarion fit aussi paroître dans cette même année un ouvrage philosophique qui a pour titre : Apologie de Platon, dans lequel il défend ce philosophe contre George de Trebizonde qui l'avoit attaqué, & qui vouloit prouver par ces paroles d'Aristote : J'ai offert avec les autres deux & trois sacrifices, en reconnoissance de la trine perfection qui se trouve en eux ; que ce philosophe avoit connu naturellement le plus relevé & le plus difficile mystere de la religion chrétienne, qui est celui de la Trinité des personnes en la seule unité d'essence, & qu'ayant vécu moralement bien dans cette foi, il pouvoit être sauvé. Bessarion prouve par l'autorité de saint Paul,

de plusieurs peres de l'église & de saint Thomas, qu'il est impie de dire qu'Aristote par la force de la seule lumiere naturelle ait pû avoir une connoissance entiere & parfaite de la Trinité; ce qui est contredit formellement par ce passage de l'Apôtre: Nous prêchons la sagesse de Dieu, que nul des princes du monde n'a connuë.

1. Corinth. c. 2. v. 6.

XX. Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Boheme.

Bonfin. 4. Dec. in fine & dec. 2. Papiens. epist. 313.

Matthias roi de Hongrie après avoir hésité quelque tems s'il accepteroit la couronne de Bohême, par les raisons que nous avons rapportées, se laissa enfin gagner. Ce qui le flechit davantage fut de voir l'empereur lui-même qu'il regardoit comme un de ses principaux obstacles, l'engager à accepter. L'entreprise néanmoins étoit toujours difficile tant à cause de l'habileté de Pogebrac dans l'art militaire, que parce qu'il avoit de bonnes troupes sur pied, & qu'il étoit soutenu de beaucoup de princes. Cependant Matthias la tenta. Il n'avoit presque rien à craindre du côté des Turcs qui étoient passez en Asie avec leur armée, le gouverneur de la basse Pannonie demandoit une tréve en leur nom; on lui promettoit d'ailleurs de l'appuïer fortement dans cette entreprise. Vaincu par ces raisons il conduit ses troupes en Moravie, accompagné de l'évêque de Ferrare légat du saint siége qui avoit publiquement excommunié tous ceux qui donneroient du secours aux herétiques. Il y trouva Pogebrac avec une armée du moins aussi forte que la sienne. Matthias n'avoit alors que vingt-sept ans, & le roi de Boheme plus de soixante, ce qui lui donnoit beaucoup plus d'experience.

XXI. Entrevûe de ces deux princes

Quoique les deux armées fussent si proches, bien loin d'en venir aux mains, elles se diviserent, &

AN. 1467.

où l'on parle de paix.

Bonfin. ibid. Papiens. ead. epist.

après quelques courses dans le pays, Matthias se rendit maître de quelques places, des unes par force, des autres par composition : elles se rapprocherent ensuite, & les deux chefs eurent une entrevûë à Bone ville principale de Moravie. Là Pogebrac reprocha à Matthias son peu de bonne foi & le violement de l'alliance qu'ils avoient faite ensemble ; il lui dit que l'expédient le plus prompt pour terminer leur different étoit de se battre en duel dans quelque endroit écarté, qu'en acceptant cette proposition, ils épargneroient l'un & l'autre le sang de leurs sujets. Matthias lui repliqua qu'il n'avoit pris les armes que pour le soutient de la foi, qu'il ne vouloit pas se battre ainsi en cachette, qu'un prince devoit le faire en pleine campagne, & que si lui Pogebrac étoit prince, il n'avoit qu'à monter à cheval pour décider leur querelle en présence de toute l'armée. Le roi de Boheme refusa ce parti. Les deux princes parlerent d'accommodement & de paix, & dînerent ensemble au milieu du camp ; mais ils ne purent rien conclure ; en sorte que Matthias voyant que l'hiver approchoit, laissa son armée dans la Moravie & s'en retourna en Hongrie. Le cardinal de Pavie en écrivit au pape, de même qu'au légat du saint siége qui étoit avec Matthias. Il semble qu'il y eut une paix entre ces deux rois, mais qui ne dura pas longtems, parce qu'ils reprirent les armes l'année suivante.

XXII.

Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.

Paul II. travailloit toujours à réunir les princes d'Italie, malgré les obstacles qu'il y trouvoit : enfin ne s'étant point rebuté des difficultez sans nombre qui se présentoient, il termina heureusement

ment cette affaire. On peut juger de la joïe qu'il en eut par les peines qu'il s'étoit données pour pour réussir. Pour remercier Dieu de ce succès, il celebra solemnellement à Rome une Messe d'actions de graces le jour de l'Ascension de cette année, & à l'*Agnus Dei*, il admit au baiser de la paix non-seulement les cardinaux qui servoient à l'autel, mais encore tous les autres & tous les ambassadeurs des princes; après cette cerémonie Dominique évêque de Bresse fit un excellent discours sur la paix: il exhortoit les princes à la guerre contre les Turcs, qui étoit le motif principal pour lequel le pape avoit tant travaillé à cette paix.

AN. 1468.

Papiens. comment. lib. 4. & epist. 295.
Platina in Paul. II.

XXIII.
Devoirs des papes & des cardinaux selon le cardinal de Pavie.

Idem Papiens. epist. 280.

On rapporte à ce tems un traité ou une lettre du cardinal de Pavie sur le devoir des papes & des cardinaux dans le gouvernement de l'église. Il l'adressa au cardinal de Mantouë. Il y fait voir que les premiers sont obligez de demander conseil dans toutes les affaires un peu importantes, & que les cardinaux doivent le donner selon la justice & la verité. Ils sont dit-il, les conseillers des papes & non ses maîtres: leurs avis sont appellez des vœux, & non des volontez. Ils doivent les proposer sans aigreur dans un esprit de paix, sans s'irriter si on ne les suit pas, parce qu'ils doivent croire que d'autres peuvent mieux penser qu'eux. Parlant ensuite de la conduite des papes envers les rois & les princes, il blâme les seconds de ce qu'ils veulent exiger quelquefois des choses injustes, & de ce qu'ils les demandent avec menaces, & se fâchent lorsqu'on les refuse, lorsqu'ils devroient avoir honte de leurs demandes mêmes. Il faut, dit-il, honorer les princes même dans

AN. 1468.

ces cas, mais on ne doit pas leur accorder tout ce qu'ils demandent & qu'ils regardent comme juste. Souvent même, ajoute-t-il, il arrive qu'ils sont fâcheux même lorsqu'on se rend à leurs prieres, parce qu'ils ne les font quelquefois que par complaisance, ou pour se tirer de quelque importunité qui les fatigue. Il rapporte l'exemple de Charles VII. qui ayant obtenu d'Eugene IV. un évêché pour un jeune homme sans experience & qui n'avoit pas l'âge requis, fut fâché qu'il lui eût accordé sa demande, & répondit à ceux qui lui objectoient que le pape ne l'avoit fait que sur sa priere: Je l'en ai prié, il est vrai, mais je ne pensois pas qu'il me le dût accorder: se blâmant lui-même d'avoir fait cette demande au pape, & blâmant Eugene d'avoir été trop facile à l'accorder.

XXIV. Voyage de l'empereur à Rome.

Papiens. comment. lib. 7.

L'empereur Frederic ayant fait un vœu d'aller à Rome, l'accomplit cette année. Le pape ayant reçû la nouvelle de son entrée dans l'Italie le premier jour de Decembre, prit des mesures pour le recevoir selon sa dignité. Il envoya fort loin au-devant de lui un de ses secretaires qu'il chargea de l'informer des differens séjours que feroit ce prince, & du tems auquel il approcheroit de Rome. Il nomma ensuite quatre évêques de differentes nations, deux auditeurs de Rote & deux avocats du consistoire pour suivre ce secretaire. Enfin Guillaume d'Estouteville cardinal François évêque d'Ostie, & François Piccolomini neveu de Pie II. cardinal diacre, furent choisis pour aller au-devant de l'empereur lorsqu'il seroit à deux lieuës de Rome. Comme il ne venoit dans cette ville que pour ses affaires particulieres, la

reception ne devoit pas être la même que s'il y fût venu pour être couronné, selon la remarque du cardinal de Pavie.

AN. 1468.

XXV. Son entrée dans Rome & sa réception.

Papiens. comment.

Frederic entra dans Rome la veille de Noël, & si tard que le pape avoit déja commencé les matines de la fête; il fut admis aussi-tôt au baiser des pieds, de la main & de la bouche, & placé sur un siege entre le souverain pontife & les cardinaux. Quand l'office fut achevé, deux cardinaux diacres le conduisirent aux pieds de l'autel où il se mit à genoux sur le premier degré, & demeura en priere jusqu'à ce qu'il eût accompli son vœu, & que le pape eût prononcé quelques oraisons sur lui. Ensuite il fut conduit à son appartement pour se reposer, & retourna un peu avant le jour à l'église où il entendit la seconde messe qui fut celebrée plus solemnellement que la premiere, où l'arrivée de sa majesté imperiale avoit causé quelque confusion. Paul II. ayant béni une épée selon la coutume, la lui donna, & Frederic la remit toute nuë, comme elle étoit, entre les mains de son écuyer. On le revêtit d'une aube & d'une tunique pour lui faire lire l'évangile de la septiéme leçon entre deux cardinaux diacres, dont un fit la lecture de l'homelie. Le matin le pape celébra la troisiéme messe à laquelle l'empereur communia d'une partie de l'hostie consacrée. La messe étant finie, on exposa à la veneration du peuple le saint Suaire, & le pape donna sa benediction avec beaucoup d'indulgences.

XXVI. Mesures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.

Quatre jours après l'empereur assista à un consistoire, où il fit déclarer par un des évêques qui l'avoient accompagné, que le sujet de son voyage

AN. 1468. n'étoient pas moins pour rechercher les moyens de défendre la religion contre les Turcs, que pour s'acquitter de son vœu, & que plusieurs dietes qu'il avoit convoquées en Allemagne, n'avoient pû encore rien déterminer là dessus. Le pape lui répondit que ses prédecesseurs y avoient de même beaucoup travaillé assez inutilement, & que ne sçachant quelles voyes mettre en usage pour y réussir, il prioit sa majesté imperiale de proposer elle-même quelque expedient, si elle en avoit. Sur quoi l'empereur consulta les princes, & les ambassadeurs des rois de Hongrie, & de Chypre & des Venitiens, & dit qu'il ne trouvoit pas de meilleur moyen pour réussir dans cette affaire, que de convoquer une assemblée à Constance ville assez proche de l'Italie, où le pape & lui assembleroient les autres princes & s'y trouveroient; mais le saint pere ne goûta point cette proposition; l'exemple du passé lui fit trop appréhender la ville de Constance: & après plusieurs déclarations, on s'arrêta à deux choses. La premiere, qu'on écriroit aux princes au nom du pape & de l'empereur, pour les inviter à envoyer leurs ambassadeurs à Rome le premier de Novembre de l'année suivante, pour aviser avec sa sainteté aux moyens de conserver la religion. La seconde, qu'on accorderoit aux Venitiens épuisez par la longue guerre qu'ils soûtenoient contre les Turcs, les décimes, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des seculiers sur leurs terres, comme on avoit fait à Mantouë pour toute l'Italie.

XXVII. L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.

Mais toutes ces mesures n'eurent pas plus d'effet que les précedentes. L'empereur après avoir demeuré dix-sept jours entiers à Rome, s'en retourna en Alle-

AN. 1468.

magne après avoir reçu du pape beaucoup de présens & d'indulgences. Il fut toujours magnifiquement traité aux dépens du pape avec tous ceux qui l'accompagnoient au nombre de plus de six cens personnes à cheval, sa sainteté se piquant de generosité en cette occasion, parce qu'elle étoit persuadée que l'empereur lui avoit toûjours été favorable contre les factions d'Allemagne. Le cardinal de Pavie qui fut présent à tout, nous a laissé une ample description de ce voyage. Platine dit que le pape fit venir dans Rome beaucoup de cavalerie & d'infanterie, afin que les Romains n'excitassent aucun trouble dans la ville pendant le séjour de l'empereur, quoiqu'il n'eût pas grand train & que personne ne le craignît ni même le respectât. Ce qui a fait dire à Krantzius, que les peuples virent avec étonnement que l'empereur étoit vivant, parce qu'il ne l'avoit pas encore fait sçavoir par quelque action remarquable.

Papiens. comment l. 7.
Platina in Paul II
Krantz. 13. Vandal 1.

XXVIII. Mort du cardinal de la Tour-brûlée.

Le cardinal de la Tour-brûlée ou *de Turre-cremata*, ainsi nommé en latin du lieu de sa naissance appellé en Espagnol de Torquemado dans le diocese de Palença, mourut le vingt-huitiéme de Septembre de cette année âgé de quatre-vingt ans. Il entra d'abord dans l'ordre de saint Dominique au couvent de Valladolid, & parut avec réputation dans l'université de Paris, où il reçut le degré de docteur, y professa la théologie & le droit canonique. Il retourna ensuite en Espagne où il ne demeura pas long-tems: le pape Eugene IV l'appella en 1431. & le fit maître du sacré palais. Il fut envoyé au concile de Basle où il disputa contre les Hussites, & soutint fortement le parti du pape. Il fut rappellé au concile de Florence

AN. 1468.

où il fut un de ceux qui entrerent en lice avec Marc d'Ephese. Pour récompense on le fit cardinal du titre de saint Sixte en 1459. & on l'envoya légat en France, où il assista à l'assemblée de Bourges. Après avoir été employé en plusieurs légations, il fut nommé en 1460. à un évêché en Galice, ensuite à celui d'Albano qu'il permuta en 1464. avec celui de sainte Sabine. Il a composé plusieurs ouvrages dont le stile n'a rien de relevé, & se sent de la barbarie & de la secheresse des scholastiques & des canonistes. Il s'étoit toûjours appliqué à la théologie de l'école & au droit canonique. Il en sçavoit toutes les subtilitez & les mettoit en usage avec beaucoup de facilité.

XXIX. Ouvrages de ce cardinal.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13.

Ses ouvrages sont un commentaire sur le decret de Gratien en cinq tomes; une somme de l'église & de son autorité en quatre livres; un traité de l'autorité du pape & du concile general contre l'orateur du concile de Basle, & qu'on trouve dans la collection des conciles; une exposition des épîtres de saint Paul; un commentaire sur les Pseaumes de David; des sermons pour toute l'année, & pour les fêtes des saints; des questions quodlibetiques; un traité de l'eau benîte, un autre de la verité de la conception de la sainte Vierge divisé en treize parties; un commentaire sur la regle de saint Benoît; une exposition de la regle de sainte Brigitte, & une appologie des revelations de cette sainte; le salut de l'ame ou l'établissement de la foi catholique; un traité contre les principales erreurs de Mahommet; un recueil de questions de saint Thomas d'Aquin touchant l'autorité du pape; des meditations sur les tableaux qu'il fit à Rome dans l'église de la Minerve: une dissertation

contre les Grecs touchant le pain azime, qu'on trouve encore dans la collection des conciles. Tritheme fit encore mention d'un ouvrage qui contient des questions sur les évangiles des dimanches & des fêtes des saints.

AN. 1468.

Tritheme de scriptor. ecclesiasticis.

XXX. Etablissement d'une congrégation à Rome pour marier de pauvres filles.

Il fut enterré dans l'église de la Minerve desservie par les Dominiquains, dans laquelle en 1460. il avoit fondé la congrégation de l'annonciade pour marier de pauvres filles, & qui depuis a été érigée en archiconfraternité, & est devenue si riche par les grandes aumônes & les legs pieux qu'on y a faits, que tous les ans on y donne le vingt-cinquiéme de Mars, fête de l'Anonciation de la Vierge, une dot de soixante écus Romains à plus de quatre cens filles, un habit de serge blanche & un florin pour des pantoufles. Les papes ont fait tant de cas de cette pieuse fondation, qu'ils vont en cavalcade accompagnez des cardinauux & de la noblesse Romaine, distribuer les cedules de ces dottes à celles qui les doivent recevoir. On donne le double des autres à celles qui veulent être religieuses, & on les distingue par une couronne de fleurs qu'elles ont sur la tête.

XXXI. Création de deux cardinaux.

Le pape voulant réparer la perte que le sacré college venoit de faire par la mort du cardinal de la Tour-brûlée, créa deux cardinaux, dont le premier fut Jean-Baptiste Zeno Venitien, neveu de sa sainteté & évêque de Vicenze, cardinal diacre du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre de sainte Anastasie & évêque de Frescati. Le second, Jean Michaëli Venitien, aussi neveu du pape, cardinal diacre du titre de sainte Lucie, puis prêtre du titre de saint Ange, évêque d'Albano, de Porto & de Padouë.

AN. 1468.

L'année suivante à la priere de dom Juan roi d'Arragon il fit encore cardinal dom Pedre Gonzalez de Mendoza évêque de Seguença, & depuis archevêque de Seville.

XXXII. Le comte de Warvick ménage une révolte en Angleterre.

En Angleterre le comte de Warvick ménageoit toûjours la révolte contre Edouard ; mais elle n'éclata que l'année suivante. Il commença par engager dans sa faction ses deux freres le marquis de Montaigu & l'archevêque d'Yorck. Le premier ne prit ce parti qu'avec beaucoup de peine ; mais le duc de Clarence un de freres du roi s'y livra avec plus de facilité. Une seule conversation qu'il eut avec le comte de Warvick l'y attacha entierement, & tous deux projetterent la ruine d'Edouard, le rétablissement de Henri : & pour rendre leur liaison plus étroite, ils arrêterent que le duc épouseroit une des filles du comte l'un des plus riches partis d'Angleterre. Ce mariage s'accomplit peu de tems après à Calais, où le duc & le comte allerent s'assurer des secours de France, & d'une retraite en cas de disgrace, pendant que l'archevêque d'Yorck & le marquis de Montaigu allerent exciter quelque sédition de ce côté-là pour commencer la guerre civile.

XXXIII. L'armée d'Edouard est battuë.

Les révoltez s'assemblerent au nombre de plus de quinze mille hommes auprès de la ville d'Yorck. Edouard qui en fut averti donna ordre à Guillaume Herbert de ramasser tout ce qu'il pourroit de troupes, & d'aller au-devant des rebelles. Il y eut une action auprès de Bambery, dans laquelle l'armée d'Edouard eut du dessous. Au cri de vive Warvick, que firent les révoltez, les troupes d'Herbert croyant que le comte de Warvick étoit là en personne avec les

les forces de son parti, furent saisies d'une terreur panique : tous prirent la fuite, cinq mille furent tuez sur la place, & on fit un grand nombre de prisonniers. Herbert & son frere furent pris & eurent la tête tranchée. Quelques troupes de l'armée victorieuse ayant été détachées du corps, surprirent à Grafton le comte de Rivers pere de la reine, & lui firent perdre la tête avec un de ses fils. Warvick repassa en Angleterre & fit d'assez grands progrez, mais ce ne fut que l'année suivante.

XXXIV. Les conjurez de Castille deputent à Rome vers le pape. *Mariana l. 23. c. 11. & 13.*

Les troubles continuoient aussi dans la Castille. Le pape y avoit envoyé une nouvelle légation pour excommunier une seconde fois les rebelles, qui sans s'étonner, députérent aussi-tôt à Rome pour justifier leur conduite : mais on ne permit point à ces députez d'entrer dans la ville, qu'ils n'eussent auparavant promis avec serment de ne point donner à Alphonse frere de Henri la qualité de roi. A quoi ils consentirent, & le pape aussi-tôt les admit à son audience ; il leur fit beaucoup de reproches, & les reprit fortement de s'être revoltez contre leur souverain. Il leur ordonna de faire sçavoir aux rebelles qu'ils avoient effectivement encouru l'excommunication, & qu'il n'y avoit point de salut pour eux, s'ils ne rentroient dans leur devoir. Il ajouta qu'Alphonse coupable de la faute d'autrui, ne vivroit pas jusqu'à l'âge d'homme, qu'étant infirme il n'iroit pas loin, & que sa mort les exposeroit à de nouveaux troubles, s'ils persistoient à le reconnoître pour leur roi. Cette prédiction fut bientôt verifiée : le jeune prince se disposant à partir pour aller assiéger Tolede que le gouverneur avoit remise au roi Henri, mourut subitement de peste

AN. 1468.

ou de poison, selon quelques historiens, le cinquiéme de Juin, n'ayant que seize ans. Sa mort en fit retourner un grand nombre dans le parti du roi Henri; & les autres voulant avoir quelqu'un qui regnât sous son nom, reconnurent Isabelle sœur du même Henri pour leur reine: mais cette princesse ne l'ayant pas voulu accepter, ils s'accorderent avec leur roi légitime, à condition qu'Isabelle seroit déclarée héritiére de ses états, & qu'elle ne se marieroit point sans le consentement du roi son frere. De plus que la reine seroit répudiée avec l'agrément du pape, & bannie, de même que sa fille Jeanne, quoique les états l'eussent reconnuë pour légitime à sa naissance: enfin qu'on accorderoit aux conjurez une amnistie avec la restitution de leurs biens & de leurs dignitez. Quelques grands toutefois n'approuvant point ces articles, aimerent mieux reconnoître pour leur reine la même Jeanne qu'ils avoient en leur pouvoir.

XXXV. Mort d'Alphonse frere du roi de Castille.

XXXVI. Actions du duc de Calabre en Catalogne.

Mariana l. 23. c. 12. & 13.

La Catalogne n'étoit pas moins agitée. Les Catalans nonobstant la sentence du roi & l'accommodement du roi de Castille, avoient élu l'année précedente Jean duc de Calabre fils de René d'Anjou pour leur souverain, tant pour sa valeur qu'à cause des prétentions que la maison d'Anjou avoit sur le royaume d'Arragon. Il fit la guerre en ce pays là avec le secours de Louis XI. d'une maniere assez inconstante, tantôt heureux, tantôt malheureux. Le bonheur qu'il eut au commencement ne fut pas long. Il assiégea deux fois la ville de Gironne, & deux fois il fut obligé de lever le siége. Ferdinand fils du roi d'Arragon fut déclaré roi de Sicile, afin de gouverner avec plus d'au-

torité durant l'aveuglement de ſon pere, qui fut enfin guéri étant âgé de plus de ſoixante-dix ans, par un Juif qui lui ôta les tayes qu'il avoit ſur les yeux. Le duc de Calabre néanmoins réſolu de ſe maintenir, eut donné beaucoup d'exercice à ſes ennemis, ſi la maladie ne l'eût emporté à Barcelone dans l'année 1470. La conjuration cependant ſubſiſta toûjours.

XXXVII. Louis XI. porte la guerre en Bretagne.

D'Argentré, hiſt. de Bretagne.

La guerre de Liege ayant été terminée en très-peu de tems par le duc de Bourgogne, Louis XI fut encore une fois réduit à chercher les voyes de brouiller ſon frere Charles de Berry avec le duc de Bretagne. Il ordonna aux troupes qu'il avoit en Normandie d'entrer en Bretagne ; elles ſurprirent Chantocé & Ancenis, & le roi ſe ſervit de ce prétexte. Le duc de Bretagne avoit épouſé la fille du roi d'Ecoſſe, mais cette princeſſe n'ayant pas été capable de fixer ſon cœur, il s'attacha à Antoinette de Maillezé femme du ſieur de Villequier. Tannegui du Châtel crut qu'en qualité de grand-maître de la maiſon du duc, il pouvoit lui répréſenter avec toute la ſoumiſſion d'un ſujet fidéle, que le déreglement de ſa vie lui attireroit beaucoup d'affaires fâcheuſes, que les peuples murmuroient contre l'adultere public de leur ſouverain, & que Dieu commençoit à le punir en ne lui donnant que des filles ; enſorte que n'y ayant point d'autres mâles de ſa branche que lui ſeul en Bretagne, ſes ſujets pourroient paſſer après ſa mort ſous une domination étrangere ; ce qui n'étoit point arrivé depuis que les Bretons avoient ſecoüé le joug des Romains.

XXXVIII. Il gagne Tanegui du Châtel qui quitte

Cette remontrance irrita ſi fort le duc, que Tanegui fut obligé de ſe retirer dans ſa maiſon du Châ-

fit offrir six-vingt mille écus d'or pour le dédommager des frais qu'il avoit faits en armant pour secourir le duc de Bretagne, avec promesse d'en payer la moitié sur l'heure. Le duc n'auroit pas accepté ces offres, s'il n'eut appris que les Liegeois le voïant éloigné & en guerre avec la France, commençoient à remuer. Il crut donc que le meilleur parti pour lui étoit d'en venir à un accommodement, il toucha l'argent qu'on lui avoit promis, & il eut une entrevûë avec le roi à Peronne, où sa majesté munie d'un sauf-conduit du duc l'alla trouver sans garde, accompagnée seulement du cardinal Baluë, du duc de Bourbon, du comte de saint Pol & de deux ou trois autres seigneurs, afin de témoigner par-là au duc plus de confiance. Il en fut reçu avec beaucoup d'honneur, & logea dans la ville, mais l'arrivée des trois princes de la maison de Savoye, du seigneur de Bresse que Loüis XI avoit tenu long-tems prisonnier à Loches, du comte de Romont & de l'évêque de Geneve avec le maréchal du duc de Bourgogne & d'autres seigneurs que le roi avoit maltraitez, lui causa tant d'inquiétudes, qu'il pria le duc de Bourgogne de le loger dans le château. La terreur du roi étoit sans fondement, mais un nouvel incident lui causa une appréhension vraiement réelle.

AN. 1468.

XLI. Nouvelle revolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres. *Comines, l. 2. c. 6.*

Louis XI. avant que de se rendre à Perronne avoit envoyé deux personnes à Liege pour traiter avec les habitans, en cas de rupture avec le duc, & pour engager ce peuple remuant à reprendre les armes, avec promesse d'un prompt secours. Mais le roi s'étant accommodé avec le duc de Bourgogne, n'avoit pas eu soin de le contremander. L'affaire éclata, les Lie-



AN. 1468.

geois fondez ſur le ſecours de la France prirent les armes, vinrent inveſtir la ville de Tongres où l'évêque de Liege étoit enfermé avec un gentilhomme nommé Imbercourt que le duc avoit envoyé avec des troupes pour prévenir la revolte des Liegeois. Ils ſe ſaiſirent de la ville, maſſacrerent pluſieurs chanoines, & tuerent quelques partiſans du duc, qui apprenant ces deſordres entra en fureur, fit fermer les portes du château de Peronne, & dit tout ce que la colere lui put inſpirer contre la conduite du roi qu'il traita de traître & de perfide; de ſorte que ſans Philippe de Comines qu'il conſulta ſur ce qu'il devoit faire, il n'y a point de doute qu'il n'eût arrêté le roi, & qu'il ne ſe fût vengé de tous les mécontentemens qu'il lui avoit donnez,

XLII. Inquiétudes du roi priſonnier dans le château de Peronne.

Mem. de Comin. l. 2. c. 7.

Le roi qui ſe voyoit entre les mains d'un ennemi juſtement irrité, & environné de gens qui le haïſſoient mortellement, étoit dans d'étranges inquiétudes. Trois jours ſe paſſerent dans ces triſtes penſées, ſans que le duc lui parlât ni permît à aucun de l'aller voir, excepté quelques gens du duc que ſa majeſté gagna à force d'argent pour lui faire obtenir ſa liberté: Comines dit qu'il y en eut un à qui le roi confia quinze mille écus pour diſtribuer à ceux du conſeil d'état, mais qui n'en fit pas cet uſage. Il fallut donc en venir à un nouveau traité par lequel Louis XI. s'engageoit à ceder la Champagne & la Brie au duc de Berri au lieu de la Normandie, & à accompagner le duc dans le pays de Liege, avec tel nombre de troupes qu'il ſouhaiteroit pour être témoin de la punition des malheureux Liegeois: à l'alliance deſquels on fit rénoncer le roi, avec ſerment d'obſerver ce

traité ſur le bras de ſaint Lo & ſur le bois de la vraye croix qu'il faiſoit porter avec lui. Les gardes du château furent levez, & on en donna auſſi-tôt avis aux ducs de Bretagne & de Berri.

XLIII.
Le roi n'en ſort que par un accommodement avec le duc.

Dès le lendemain on ſe mit en marche pour l'expedition de Liege, & l'on arriva devant la ville, & comme les habitans toûjours opiniâtres n'avoient de reſſource que dans quelque coup extraordinaire, ſix cens des plus déterminez ſe gliſſerent dans un chemin creux pour attaquer les maiſons où logeoient le roi & le duc, dans le deſſein de les tuer ou du moins de les faire priſonniers, pendant que le reſte de la bourgeoiſie de Liege feroit une fauſſe attaque de l'autre côté. Mais comme ils voulurent forcer les logis d'Alençon & de Craon qui couvroient ceux du roi & du duc, le bruit reveilla la garde du roi qui ſe mit en défenſe. Sa majeſté qui venoit de ſe mettre au lit, ſe leva promptement & prit ſes armes: le duc prit ſon caſque & ſa cuiraſſe & ſe défendit vaillamment avec douze ou quinze perſonnes ſeulement, juſqu'à ce qu'il fut ſecouru des ſiens. Cela fut cauſe que ces ſix cens hommes manquerent leur coup, & que s'ils fuſſent allez droit aux appartemens des deux princes, ils les auroient trouvez couchez tout habillez ſur leurs lits, prenant un peu de repos pour l'aſſaut qu'on devoit donner à la ville de Liege indiqué au lendemain trentiéme d'Octobre.

XLIV.
Les deux princes courent riſque d'être pris.

XLV.
On donne un aſſaut à la ville de Liege & le roi s'en retourne à Paris.

Mais avant cet aſſaut le duc fit dire au roi qu'il pouvoit, s'il vouloit, ſe retirer à Namur pendant l'action: à quoi ſa majeſté répondit qu'elle ne vouloit ceder à perſonne ſa part du péril. On attaqua donc les Liegeois un dimanche, jour auquel ils ne s'y

AN. 1468. attendoient pas. Les Bourguignons monterent à l'assaut vers le midi, & entrerent dans la ville en criant: Tuë, tuë, parce qu'ils ne trouvoient personne qui leur resistât. Une grande partie s'enfuït par-dessus le pont de la Meuse dans les Ardennes, où plus de la moitié mourut de faim & de froid, l'autre se sauva dans les églises ou se cacha dans les maisons, & toute la ville fut abandonnée au pillage. La crainte obligeoit le roi à louer la conduite du duc de Bourgogne devant ses gens & en sa présence: mais quatre ou cinq jours après la prise de la ville, il lui fit demander la permission de retourner à Paris pour faire enregistrer au parlement le traité de Peronne, le duc ne put lui refuser la liberté de s'en aller, mais il lui fit confirmer de nouveau ce traité auquel il fit ajouter que les seigneurs d'Urfé, de Lau & Poncet de la Riviere seroient rétablis dans leurs terres. A quoi le roi consentit avec beaucoup de peine. Le duc le conduisit environ demie lieu, & après son départ on mit le feu à la ville de Liege, avec ordre de conserver les églises & les maisons des chanoines & des prêtres au nombre de trois cens, afin qu'on y pût toûjours célébrer le service divin: mais la plûpart de ces églises avoient été auparavant pillées. Le duc fit noïer mille ou douze cens de ces malheureux qui avoient été pris dans les maisons. Pendant l'incendie de la ville le duc s'étoit retiré à quatre lieuës de-là du côté de Franchemont, & cependant on entendit le bruit, dit Comines, comme si on eût été sur les lieux. Il y avoit à Liege trente-deux paroisses, huit chapitres de chanoines, y compris la cathédrale, outre les monastéres tant de religieux que de religieuses; plusieurs

XLVI. Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.

Comines l. 3. c. 14.

ſieurs petites égliſes & hôpitaux, & plus de ſix-vingt mille ames.

XLVII. Le pape fait la guerre à Robert Malateſta.

Papienſ. epiſt. 276. Idem comment. l. 4. & 5.

Malateſta ſeigneur de Rimini n'ayant point été compris dans le traité par lequel le pape avoit rétabli l'union entre les princes d'Italie, Paul II. l'aſſiegea dans ſa propre ville. Le ſaint pere n'avoit pour lui que les Venitiens, & Malateſta étoit ſoutenu par Ferdinand roi de Naples, Galeas duc de Milan, & par les Florentins. Le cardinal de Pavie blâme Ferdinand d'avoir pris ce parti, & l'accuſe d'ingratitude, parce que Pie II. l'avoit ſouvent ſecouru, & qu'il n'avoit point épargné les biens de l'égliſe pour ſa défenſe. Paul II. ne l'avoit pas comblé de moindres faveurs. Il n'avoit point voulu écouter ſes ennemis lorſqu'ils tâchoient de le décrier dans ſon eſprit & de le détacher de lui; il lui avoit remis tous les cens qu'il devoit pour le royaume de Naples; il avoit pourvû d'évêchez & de benéfices ceux qui étoient dans ſes interêts; enfin à ſa priere il avoit accordé le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples, qui étoit un Caraffe. Voici, ſelon le même cardinal de Pavie, ce qui obligea Ferdinand à garder avec le ſouverain pontife une ſemblable conduite, dans laquelle l'ambition & l'interêt eurent beaucoup plus de part que la raiſon.

XLVIII. Cauſe des broüilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.

Dans le tems que le prince de Soüane favoriſoit la maiſon d'Anjou contre Ferdinand, il fut attaqué par les troupes du pape, & n'en vint à un accommodement qu'à condition que ſa principauté demeureroit à l'égliſe, & ne ſeroit jamais compriſe dans les états du roi de Naples, qui lui-même en convint. Ferdinand toutefois aïant chaſſé le duc de Calabre,

AN. 1468.

& recouvré tout le royaume, ne se ressouvint plus de la convention qu'il avoit faite, & demanda cette principauté au pape Paul II. Mais n'ayant pû persuader au saint pere de la lui remettre, il prit les armes & s'accommoda avec Robert Malatesta bâtard de Sigismond, qui s'étant d'abord assez adroitement insinué dans la faveur du pape après la mort de son pere, à qui l'on n'avoit accordé Rimini que pour un tems, avec une entiere dépendance de l'église Romaine, s'en rendit le maître absolu, en chassa sa belle mere, & se mit sous la protection de Ferdinand qui fit lever le siege de cette ville aux troupes du pape : mais elles ne furent pas tellement défaites, que le siége n'eût pû être repris, si le capitaine des Venitiens se fût un peu plus hâté avec le secours qu'il conduisoit, suivant plûtôt les conseils de sa république, que le courage de l'armée du pape, qui étoit commandée par Laurent évêque de Spolette.

XLIX. Ferdinand fait lever aux troupes du pape le siege de Rimini.

Le saint pere pensa encore se brouiller cette année avec le roi de France à l'occasion du cardinal Baluë que sa majesté fit mettre en prison. Ce prince après son retour de Liege, affecta de paroître exact observateur du traité de Peronne; mais toûjours inquiet sur l'union qui étoit entre son frere Charles de Beri & le duc de Bourgogne, il ne s'appliqua plus qu'à les détacher l'un de l'autre, & fit proposer à son frere un échange du gouvernement de Champagne & de Brie que le duc de Bourgogne l'avoit forcé d'accorder pour le duché de Guienne & le gouvernement de la Rochelle; ce qui étoit avantageux au prince. Le duc de Bourgogne lui remontra toutefois qu'en acceptant la Guienne, & se désistant de

L. Louis XI. propose la Guienne à son frere au lieu de la Champagne. *Comines l. 2. c. 15.*

la Champagne voisine de la Bourgogne, ne trouveroit ni sa sûreté, ni sa liberté, & qu'il se privoit d'une retraite assurée, en cas qu'il se brouillât avec le roi; ces conseils furent appuyez par le cardinal Baluë qui avoit d'autres interêts pour empêcher l'union du roi avec le duc de Berri.

Cet homme que Louis XI. avoit tiré de la poussiere pour l'élever aux plus hautes dignitez de l'église & de l'état, qu'il avoit comblé de biens, qu'il avoit fait évêque d'Evreux, ensuite d'Angers, abbé de Fécamp, de saint Jean d'Angeli, & de saint Thierri, à qui il avoit procuré le chapeau de cardinal, & qu'il avoit enfin choisi pour son premier ministre, fut cependant celui qui le trahit & qui le traversa dans tous ses desseins à l'occasion de l'affaire dont nous parlons ici. Il connoissoit que le roi avoit le défaut ordinaire à la plûpart des princes, de n'être que médiocrement sensible à l'amitié; & il en tira cette consequence dangereuse à la vérité, mais assez bien fondée, qu'il ne seroit dans les bonnes graces de sa majesté, du moins aussi avant qu'il y étoit, que pendant qu'elle le croiroit utile, & que sa faveur diminueroit à proportion qu'on auroit moins affaire de lui. Ainsi pour se rendre également nécessaire par la continuation de la mesintelligence entre les princes, il crut qu'il devoit augmenter leur inimitié contre le roi, en donnant aux ducs de Berri, de Bourgogne & de Bretagne tant de soupçons si plausibles, que de quelques précautions qu'ils usassent en traitant avec le roi de France, ils seroient infailliblement trompez.

LI.
Le cardinal Baluë travaille à désunir les deux princes.

Ce fut sur cette maxime qu'il avoit embrouillé

AN. 1468.

toutes les négociations passées, qu'il avoit conseillé à sa majesté l'entrevûë de Peronne, contre l'avis du conseil; & comme il ne connoissoit que trop l'adresse du roi & la foiblesse du duc de Berri, dont le confident Lescun étoit gagné par la promesse du comte de Comminges; il ne douta pas que si les deux freres conferoient ensemble, le roi ne disposât à son gré du duc de Berri, & que délivré de cet ennemi, il ne rangeât les ducs de Bourgogne & de Bretagne à la raison, parce que la noblesse des autres provinces refuseroit de se joindre à eux, dès qu'elle ne verroit plus à leur tête l'heritier présomptif de la couronne de France; il prit le parti d'empêcher le roi de s'unir au duc de Berri, & d'exciter le duc de Bourgogne à recommencer la guerre. Il ne choisit qu'un homme pour aller de sa part vers les deux ducs, il l'instruisit à fond de ce qu'il devoit négocier; il lui donna des lettres écrites de sa propre main, & sans chiffre; son émissaire eut ordre de s'adresser d'abord au duc de Berri, comme au plus facile, & lui recommander surtout le secret.

LII. Ses lettres aux ducs de Berri & de Bourgogne.

La lettre à ce duc, contenoit que le dessein du roi étoit de lui donner la Guienne au lieu de la Champagne; mais qu'il prît bien garde d'accepter cet échange, quelque avantageux qu'il lui parût, parce que sa majesté ne tendoit qu'à se séparer par-là des ducs de Bourgogne & de Bretagne ses plus fideles amis & qu'à les opprimer ensuite tous trois avec d'autant plus de facilité, qu'il leur seroit désormais impossible de se donner du secours l'un à l'autre. Dans la lettre au duc de Bourgogne il lui donnoit avis de l'entrevûë prochaine du roi & du duc de Berri, qu'il

n'y avoit pas lieu d'empêcher ; que les deux freres se réconcilieroient infalliblement pour fondre ensuite sur lui duc de Bourgogne; que sa majesté ne paroissoit empressée pour s'accommoder avec les ducs de Berri & de Bretagne, qu'afin de ne rien laisser derriere elle qui s'opposât à sa vengeance ; l'émissaire partit avec ces dépêches, mais il fut arrêté sur les frontieres de Bretagne, on le fouilla, on lui trouva les lettres qu'il portoit, & on les envoya au roi qui par-là fut persuadé de la perfidie du cardinal qu'il croyoit le plus fidéle de ses sujets. Cependant Louis XI. dissimula cette injure jusqu'à ce qu'il eût communiqué ces lettres au duc de Berri, afin de le convaince par ses propres yeux, que ceux qui travailloient à les mettre mal ensemble, étoient autant les ennemis de l'un que de l'autre.

LIII. Entrevûë du roi & du duc de Berri.

L'entrevûë du roi & du duc de Berri se fit sur la petite riviere qui sépare l'Anjou d'avec la Bretagne, où l'on avoit exprès bâti un pont. Le duc se mit à genoux, sa majesté lui commanda de se lever & lui donna sa main à baiser. Ensuite elle renvoya ses gens & ne retint que douze personnes de robe pour assister à la conversation. Le roi donna avis au duc de la politique maligne du cardinal, & ajouta qu'il avoit dans sa poche les preuves de ce qu'il disoit ; il en tira les lettres, il les fit lire au duc, & le pria d'observer que ce cardinal dans la premiere lettre se déclaroit son meilleur ami, & parloit dans la seconde comme son plus mortel ennemi. Quelques historiens rapportent que le duc se voyant ainsi trompé versa des larmes, & se jetta un seconde fois aux genoux du roi, qui le fit aussi-tôt relever. Les

AN. 1469.

deux freres s'embrasserent avec de grands témoignages d'amitié; & le roi exhorta fort le duc de venir à la cour reprendre son rang. Ainsi finit l'entrevûë, & les deux princes se séparerent.

LIV.
Le cardinal Baluë est arrêté prisonnier avec l'évêque de Verdun.
Papiens. comment. lib 7.

Le crime du cardinal Baluë avoit trop éclaté pour ne pas être severement puni. Le roi le fit arrêter avec Guillaume d'Haraucourt évêque de Verdun qui agissoit de concert avec Baluë. Il envoya celui-ci prisonnier à Montbason, & l'évêque à la Bastille. Le cardinal subit l'interrogatoire, il avoüa la plûpart des crimes dont on l'accusoit, il reconnut qu'il avoit écrit les lettres interceptées; que le chagrin de voir diminuer son credit, l'avoit porté à trahir le roi, & à faire en sorte que le duc de Bourgogne fût toûjours redoutable au roi & en mauvaise intelligence avec lui; que c'étoit lui qui avoit déterminé sa majesté à aller à Peronne, dans l'esperance que cette entrevûë augmenteroit la haine mutuelle de ces deux princes; qu'il étoit l'auteur du honteux traité qu'on y avoit fait; qu'il avoit conseillé au duc de Bourgogne de contraindre le roi à le suivre dans le pays de Liege, & à être témoin de la ruine des Liegeois qui lui avoient toûjours été parfaitement dévouez. Le roi voyant qu'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour perdre ce cardinal en observant toutes les formalitez de la justice, choisit deux avocats du parlement qu'il envoya à Rome, pour demander au souverain pontife qu'il nommât des commissaires en France afin d'y faire le procès au coupable.

LV.
Le roi demande au pape des commissaires pour lui faire son procès.

Les raisons du roi ne pouvoient être plus précises: il représentoit que si l'on conduisoit le criminel à Rome, l'escorte qu'on lui donneroit, quelque forte

qu'elle fût, n'empêcheroit pas les peuples des provinces de France par où il passeroit, de le mettre en pieces, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la guerre civile. Mais il y avoit trop peu de tems que Paul II. avoit augmenté les privileges des cardinaux pour y donner atteinte dans le point le plus important & le plus propre à faire naître aux favoris des grands princes le désir de parvenir à cette dignité, qui consistoit à ne pouvoir être jugé que par les autres cardinaux leurs collegues assemblez en plein consistoire. Sa sainteté pensoit au contraire à faire observer ces privileges dans toute leur étenduë; & comme l'expedient le plus court pour en venir à bout étoit de commencer par la France, parce qu'il n'y auroit apparemment aucun prince dans la communion de l'église qui osât s'en dispenser, après que le roi très-chretien s'y seroit soumis, la réponse du pape après plusieurs consistoires ne fut pas favorable aux desseins du roi.

LVI. Réponse du pape au roi sur cette affaire.

Il manda à Louis XI. qu'à sa priere & pour lui faire plaisir, il vouloit bien choisir à Rome des commissaires, & les envoyer à Avignon, avec pouvoir de travailler au procès du cardinal Baluë & de l'évêque de Verdun. Si la ville d'Avignon n'agrée point à votre majesté, je nommerai trois villes épiscopales en France sujettes à leurs évêques, tant pour la jurisdiction temporelle que pour la spirituelle, & votre majesté en choisira une, & se chargera d'y faire conduire les coupables, & de les y laisser tant que durera le procès. Le pape demandoit aussi au roi qu'ils eussent tout pouvoir d'agir & de faire agir pour leur défense. Que les commissaires instruiroient le procès

AN. 1469.

jusqu'à sentence définitive exclusivement. Qu'ils envoyeroient aussi-tôt à Rome les pieces cachetées, qui seroient examinées en plein consistoire devant sa sainteté avec toute l'attention & l'exactitude nécessaires, & que la sentence définitive y seroit dressée. Qu'on l'envoyeroit aux commissaires pour la prononcer dans les propres termes qu'elle seroit conçuë; & que le roi donneroit sa parole de la faire executer telle qu'elle seroit, sans y rien ajoûter, diminuer, ni changer, & sans qu'on prétendit en France avoir droit de l'interpreter autrement qu'elle seroit exprimée.

LVII. Le roi ne se rend point aux raisons du pape & laisse les coupables en prison.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 11.

Le roi penetroit assez le dessein de la cour de Rome, mais ne voulant ni la satisfaire, ni l'irriter, il choisit entre ces deux extrémitez qui lui paroissoient également fâcheuses, un milieu qui consistoit à suspendre son ressentiment & le cours du procès, & à punir cependant les coupables par les incommoditez d'un très-longue & très-rigoureuse prison. Le cardinal Baluë y fut durant onze ans, & l'évêque de Verdun quatorze ou quinze. Comines rapporte que ce prélat ayant persuadé au roi de faire faire des cages de fer pour enfermer ceux qui l'auroient offensé, il y fut mis le premier, & y demeura tout le tems de sa prison, puni par un juste jugement du même supplice qu'il avoit inventé pour les autres; comme il étoit arrivé à Perillus qui fut mis le premier dans le taureau d'airain qu'il avoit fait fabriquer par ordre du tyran Phalaris.

LVIII. Le duc de Berry accepte la Guienne en échange de la

Louis XI. ainsi délivré de ces traîtres ne pensa plus qu'à consommer l'affaire avec le duc de Berry pour l'échange de la Champagne & de la Brie avec la

la Guienne. Ce duc y étoit déja disposé par la négociation du seigneur de Lescun bâtard d'Armagnac, qui possedoit toute sa confiance. Le duc de Bourbon alla à la Rochelle où le duc de Berri s'étoit rendu; & ce fut là où l'on conclut & confirma entierement le traité. Le duc vint ensuite trouver le roi au Montils proche de Tours, où sa majesté ratifia le même traité par serment sur le bras de saint Lo d'Angers. Il ne faisoit ce serment qu'à la derniere nécessité, parce qu'il s'étoit imaginé que celui qui ne tiendroit pas sa promesse après avoir juré sur cette relique, mourroit dans l'année; à quoi il ne vouloit pas s'exposer, étant fort attaché à la vie, & craignant extraordinairement la mort. Le *Te Deum* fut chanté en actions de graces d'une paix si long-tems désirée. Depuis ce tems-là Charles de Berri ne fut plus appellé que duc de Guienne; il en fit hommage au roi, selon la coutume, & quitta la Bretagne pour revenir en France où il fut reçu avec beaucoup de joie & de magnificence. Ce qui chagrina fort le duc de Bourgogne.

AN. 1469.

Champagne & de la Brie.

LIX. Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.

Il restoit encore le duc de Bretagne que Louis XI. vouloit retirer de l'alliance de ce dernier duc, afin que n'aïant affaire qu'à un seul, il pût plus aisement le réduire. Mais comme François II. duc de Bretagne étoit toujours en garde contre toutes les avances qu'on lui faisoit du côté de la cour de France dont il se défioit beaucoup, il n'étoit pas aisé de le faire changer de sentiment. L'artifice dont se servit le roi, fut de lui envoyer pour marque de son amitié le collier de l'ordre de saint Michel que ce prince venoit d'instituer à Amboise le premier d'Août. Il lui députa pour cet effet le sieur de Lescun qui le lui pré-

AN. 1469.

ſenta avec beaucoup de cerémonie. Mais le duc ne l'accepta pas ; il s'excuſa ſur ce qu'il y avoit dans ce nouvel ordre divers ſtatuts qui ne pouvoient pas s'accommoder avec ſa dignité, ſes prérogatives & ſes droits. On crut même qu'il avoit déja reçu l'ordre de la Toiſon d'or du duc de Bourgogne qui avoit pris celui de la Jarretiere, avec lequel il parut à Gand, & le porta juſqu'à la mort. Ce refus fit connoître au roi qu'il y avoit d'étroites liaiſons entre les ducs de Bourgogne & de Bretagne, il conjectura qu'il pouvoit bien y avoir une ligue ſecrete entre eux & le roi d'Angleterre. C'eſt ce qui lui fit prendre des meſures pour en prévenir les ſuites, & ce qui le détermina à déclarer la guerre au duc de Bretagne l'année ſuivante.

IX.
Inſtitution de l'ordre de ſaint Michel par Louis XI.
Favin, l. 3. du théatre d'honneur & de chevalerie.
Pierre Matthieu, hiſt. de Louis XI.
Nicol. Gilles in annal.

Il n'eſt pas aiſé de rapporter la vraie cauſe de l'inſtitution de l'ordre de ſaint Michel par Louis XI. Ce qu'il y a de plus vrai-ſemblable eſt qu'il voulut ſuivre l'exemple de ſon oncle maternel René d'Anjou roi de Sicile, qui avoit inſtitué l'ordre du Croiſſant ; & que comme le roi aimoit la dépenſe dans les actions de cérémonie, quoiqu'il l'évitât par tout ailleurs, il ſe propoſa d'encherir ſur ſon oncle. Il aſſembla donc le premier d'Août de cette année dans le château d'Amboiſe ceux qu'il avoit choiſis, & les créa chevaliers ſous l'invocation de ſaint Michel qui avoit été reconnu pour protecteur de la monarchie Françoiſe. Le collier qui leur fut donné étoit d'or, à coquilles entrelaſſées d'un double las, & aſſiſes ſur des chaînettes ou mailles d'or ; on avoit attaché au milieu de ce collier une médaille où la figure de ſaint Michel étoit gravée. L'habit des chevaliers étoit

pour l'ordinaire un manteau de toile d'argent traînant à terre, & en certaines rencontres, de damas blanc brodé de coquilles semées en las, avec une bordure fourrée d'hermines, & un chaperon de velours cramoisi à longue cornette. Pour ce qui regardoit l'habit du chef de l'ordre, il étoit d'écarlatte. Le serment que les chevaliers faisoient étoit principalement de soutenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la couronne, l'autorité du roi, & celle de ses successeurs envers tous & contre tous.

LXI. Statuts & noms des premiers chevaliers de cet ordre. *Favin. lib. 3. ibid.*

Le roi n'établit alors que quatre officiers de cet ordre, qui furent un chancelier, un greffier, un trésorier & un héraut d'armes; mais il y ajoûta depuis un prévôt & un maître des cerémonies. Les principaux privileges de ces chevaliers consistoient à ne pouvoir être dégradez que dans le cas d'heréfie, de trahison, ou de fuite dans un jour de bataille. Le nombre en fut d'abord limité à trente-six pour deux raisons: l'une qu'il n'y avoit point alors auprès de Louis XI. plus de courtisans qu'il voulût gratifier; l'autre pour rendre cet ordre d'autant plus considerable, qu'il seroit conferé à moins de seigneurs. Le roi néanmoins à la premiere cerémonie qui s'en fit, ne donna le collier qu'à quinze des principaux de son royaume, & reserva les autres places pour des personnes absentes qu'il n'avoit pû mander des provinces de France ou des cours étrangeres sans préjudicier à ses interêts, ou pour attirer à son parti les vassaux de ses voisins: c'est un exemple que le roi d'Angleterre & le duc de Bourgogne lui donnoient, le premier tenant cette conduite à l'égard de ceux à qui il donnoit l'ordre de la Jarretiere, &

AN. 1469.

le second pour ceux qui entroient dans l'ordre de la Toison. Les quinze que le roi nomma dans sa premiere promotion furent Charles son frere duc de Guienne, Jean duc de Bourbon, Louis de Luxembourg comte de saint Pol & connétable, André de Laval qu'on nommoit le maréchal de Loheac, Jean de Beuil comte de Sancerre, Louis de Beaumont, Louis d'Etouteville, Louis de Laval, Louis bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Trimoüille, Gilbert de Chabannes, Charles de Crussol, & Tannegui du Châtel gouverneur du Roussillon. Jamais le nombre de trente-six ne fut rempli du regne de Louis XI. Ses ennemis répandoient que par le moïen de ce collier, il vouloit avoir sous sa main tous les grands du royaume, quand ils viendroient au chapitre.

LXII. Les Bohémiens catholiques déclarent Matthias roi de Boheme.

Bonfin. 4. dec. 2. Cromer, liv. 27. Du Brav. liv. 30.

Matthias roi de Hongrie ayant enfin accepté la couronne de Boheme qu'on lui offroit depuis longtems, les Bohémiens catholiques l'en déclarerent roi solemnellement; & les Moraves en même tems le déclarerent duc de Moravie. Cette double déclaration se fit à Olmuts dès le mois de Février de cette année. Ceux de Breslau le reconnurent aussi prince de Silesie: ce qui ne plut pas à l'empereur Frederic, qui connoissoit l'esprit remuant de Matthias, & qui craignoit qu'il n'abusât de l'autorité qu'on lui donnoit. Pogebrac que le saint siege avoit cru pouvoir déposer, se vit en peu de tems abandonné des Catholiques, & son autorité fut presque réduite à rien. Matthias se saisit de Victorin fils de ce prince, & le fit mettre en prison où il souffrit beaucoup de la faim & du froid.

LXIII. Uladiflas fils de Cafimir nommé au royaume de Boheme.

Comme l'empereur n'aimoit point Matthias, il follicita Pogebrac & les Bohémiens qui n'étoient pas de fon parti, à faire encore de nouvelles inftances à Cafimir roi de Pologne, pour accepter la couronne de Boheme. Pogebrac y envoya des ambaffadeurs : Cafimir les reçut bien, il remercia leur prince de l'offre qu'on lui faifoit, mais il fouffrit qu'on nommât Uladiflas fon fils aîné pour fucceffeur de Pogebrac: Il en témoigna même fa joïe ; mais il fe trouva contredit par la plus grande partie du confeil de Pologne. Les évêques fur-tout en témoignerent leur indignation, & trouverent mauvais que le roi eût reçu des ambaffadeurs heretiques. Ils voulurent même faire ceffer le fervice divin dans leurs églifes à caufe d'eux. Ils en demeurerent à la menace, mais le chapitre de Cracovie le fit ceffer entierement tant que ces ambaffadeurs demeurerent dans la ville. Le pape foupçonnoit auffi Cafimir d'être porté pour la religion de Pogebrac, & peut-être d'en avoir tous les fentimens. Mais ce prince tâcha de fe juftifier, & foutint même au pape qu'il n'avoit agi dans toute cette affaire que par fes ordres. Uladiflas fut néanmoins roi de Bohême après Pogebrac.

LXIV. Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les Chrétiens.

Papienf. comment. lib. 7.

Mahomet II. irrité de ce que le general de la flotte Venitienne avoit ruiné depuis peu le bourg d'Alene en Thrace qui étoit un très-bon port de mer pour les Turcs, & tout occupé de la vengeance qu'il en vouloit tirer, fit cette année un vœu de ne point dormir, ni faire bonne chere, ni joüir d'aucun plaifir, ni de tourner fon vifage vers l'Occident, jufqu'à ce qu'il eût battu & foulé aux pieds de fon cheval ceux qui adoroient le Chrift, & qu'il eût exterminé, di-

mit d'aller à la chasse autour du château avec un petit nombre de gardes. Il avertit secretement ses amis de la facilité qu'ils auroient à le tirer de prison & à l'enlever, pourvû qu'ils voulussent l'entreprendre. Guillaume Stanley & Thomas Borogh concerterent si adroitement l'entreprise, qu'ils se trouverent avec une troupe de gens d'élite aux environs de Medelan sans que personne du château s'en apperçût. Ainsi le prince en étant sorti avec ses gardes ordinaires, fut enlevé sans que ceux qui l'accompagnoient se missent en devoir de s'y opposer. L'année suivante il remonta sur le trône, & battit le comte de Warwick, qui croïant qu'Edouard étoit surement gardé, s'avança vers Londres pour tirer Henri de sa prison, & le rétablir. En chemin il apprit l'évasion de son prisonnier, & fut fort déconcerté de cette nouvelle, dans la nécessité où il se trouvoit de recommencer la guerre avec plus de risque qu'auparavant. Edouard après le recouvrement de sa liberté, se rendit à Londres où il fut très-bien reçu. L'on parla de paix, il y eut une suspension d'armes, & même une entrevûë des princes liguez & du roi dans le palais de Westminster. On se fit de piquans reproches de part & d'autre, & la guerre recommença avec plus de violence.

LXVII. On leve des armées de part & d'autre, & le comte de Warwick est battu.

Le comte de Warwick & le duc de Clarence se retirerent à Lincoln, & y leverent des troupes dont ils donnerent le commandement à Robert Weles, pendant qu'ils iroient animer leurs amis à prendre les armes. Edouard ne leur en donna pas le tems, il fit trancher la tête au pere de Weles & à un autre de ses parens. Les deux armées se trouverent en pré-

AN. 1469.

fence près de Stafford. Weles fut battu, pris, & eut aussi la tête tranchée comme un sujet rebelle à son roi. Ce qui déconcerta tellement les affaires du comte de Warwick, qu'il fut obligé de se retirer à Calais, & passer de-là en France avec le duc de Clarence pour y solliciter du secours. Vaucler qui commandoit à Calais, fit tirer le canon sur le vaisseau du comte; mais quelque tems après il excusa sa conduite par un envoïé secret qui dit au comte que le tems viendroit où il apprendroit qu'il n'avoit pas oublié ses bienfaits, qu'il avoit bien voulu paroître ingrat pour le servir plus sûrement; que s'il fût entré dans la ville il étoit infailliblement perdu, qu'il allât en France chercher des secours qui puissent rétablir ses affaires.

LXVIII. Le comte de Warvick vient en France, & fait alliance avec Louis XI.

Polydor. Virg. hist. Anglic. lib. 24.

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 5.

Le comte fut content de ces excuses, il remit à la voile, & vint trouver le roi Louis XI. à Amboise où il fut bien reçu. Marguerite d'Anjou qui depuis long-tems étoit en France pour rétablir les affaires de Henri son époux, se rendit aussi-tôt à Amboise, & y mena son fils. La présence du comte fléchit le roi, jusqu'alors inflexible. La reine d'Angleterre en sçut profiter, la fille de Warwick fut mariée au prince de Galles; l'on dressa ensuite les projets de la délivrance du roi Henri, & sa Majesté très-chrétienne entra dans tous leurs desseins, & promit de les appuyer.

LXIX. Le comte de Warvick repasse en Angleterre.

Tout étant prêt, le comte de Warwick ne pensa plus qu'à son départ; mais la difficulté étoit de passer au travers de la flotte du duc de Bourgogne qui l'attendoit pour le combattre; malgré ces obstacles il mit à la voile au Havre de Grace, conduit par le bâtard de Bourbon amiral de France, & il eut le bonheur

heur d'apprendre que la flotte Bourguignonne avoit été battuë d'une si violente tempête, qu'une partie des vaisseaux avoit péri, & l'autre avoit été dispersée. Ce qui fut cause que le comte alla surement débarquer à Darmouth avec ses troupes, sans qu'on s'opposât à sa descente. Il ne fut pas plûtôt sorti de son vaisseau, qu'il lui vint des officiers & des soldats de toutes parts, ce qui lui fit une armée considerable de plus de soixante mille hommes, avec laquelle il se mit en marche pour aller chercher Edouard, & le combattre. Celui-ci ne laissa pas d'assembler des troupes plus nombreuses aux environs de Nottingham, d'où il vint camper proche de Linnes, place assez forte sur le rivage de la mer. Warvick qui l'avoit suivi, vint aussi camper à trois lieuës, de lui, faisant crier par-tout: Vive le roi Henri. Edouard entendant ces cris, & apprenant que le marquis de Montaigu en qui il s'étoit fié jusques-là, étoit des premiers à souhaiter le retour de Henri; tout lui parut si deseperé, qu'il prit le parti de passer la mer.

AN. 1470.

LXX.
Edouard travaille à gagner le duc de Clarence son frere.

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 5.

Ce parti tendoit à lui faire aller chercher du secours chez les étrangers; mais Comines ajoute que ce qui l'y détermina, fut le dessein de gagner le duc Clarence, & de le détacher du comte de Warvick dont il étoit gendre. Le duc y étoit déja disposé, il ne s'agissoit que de menager son rétablissement, & le même auteur dit qu'une demoiselle domestique de la duchesse de Clarence, qui étoit demeurée en Angleterre lorsque sa maîtresse en partit, fut gagnée par Edouard, & envoyée en France sous prétexte d'y aller joindre la duchesse. Vaucler trompé la laissa passer à Calais. La demoiselle vit le duc de Clarence,

AN. 1470.

lui parla fortement sur ses interêts, & se servit de raisons si plausibles, qu'il y donna les mains; la réconciliation se fit avec tant d'adresse, que ni le politique Louis XI. ni l'habille reine Marguerite, ni le comte tout penétrant qu'il étoit, ne s'apperçurent de rien. La réconciliation ainsi menagée, Edouard partit d'Angleterre, s'embarqua avec le duc de Glocestre son frere & quelques amis avec six cens soldats d'escorte; étant en pleine mer, il fut découvert par les Ostrelins, (c'est le nom que Comines donne à certains pirates qui étoient les ennemis déclarez des Anglois,) ils ne l'eurent pas plûtôt apperçu, qu'ils vinrent à lui à toutes voiles, avec huit gros vaisseaux. Edouard fut obligé de fuir, & arriva en Hollande avant qu'ils eussent pû le joindre. Mais la mer étant basse il ne put entrer dans le port, ce qui donna lieu aux Ostrelins de s'approcher & de jetter l'ancre assez près de lui, dans le dessein de le joindre à la marée prochaine. Il tomboit entre leurs mains, si le seigneur de Grutuse gouverneur pour le duc de Bourgogne en Hollande, n'eût défendu à ces pirates de lui faire aucun mal. Il alla trouver le roi dans son vaisseau, donna plusieurs habits à ceux de sa suite qui étoient presque nuds, & défraïa Edouard jusqu'à la Haïe où il le conduisit.

LXXI.
Il arrive à la Haie en Hollande.

Un si bon accueil fit esperer à ce roi malheureux quelque changement de fortune, mais il n'étoit pas encore tems; il apprit au contraire que la ville de Calais s'étoit déclarée pour Henri, que Vaucler lui avoit manqué de parole, & même que le duc de Bourgogne étoit assez embarrassé de le voir dans ses états, quoiqu'il fût son beau-frere, ayant déja la

Mem. de Comines, ut suprà.

guerre avec la France, & ne voulant pas s'attirer les forces d'Angleterre; ce qu'il ne pouvoit toutefois éviter en protegeant contre Henri celui qui venoit d'être chassé du royaume. Le duc étoit si peu disposé à s'embarrasser dans ces affaires, qu'il cherchoit à appaiser le comte de Warvick, dans la crainte qu'il ne portât ses armes en Flandre, après avoir pacifié l'Angleterre, & rétabli Henri sur le trône; ce qui étoit déja bien avancé, l'absence d'Edouard ayant fait changer de face aux affaires. En effet tout ceda alors au comte de Warvick, il mena son armée à Londres, il y tira de prison le roi Henri, le conduisit à l'évêché où quelques jours après il l'alla prendre pour le mener à la cathédrale, revêtu des habits royaux, & précedé de presque tous les grands du royaume. Cette cerémonie se fit le treiziéme d'Octobre de cette année 1470. & fut suivie de la convocation d'un parlement, dans lequel Edouard fut déclaré traître & usurpateur de la couronne, ses biens confisquez, les édits rendus en son nom annullez, la royauté confirmée à Henri & à tous ses descendans mâles, à leur défaut au duc de Clarence qui fut déclaré gouverneur du royaume, conjointement avec le comte de Warvick son beau-pere, parce qu'on n'étoit pas encore informé de la désertion qu'il méditoit; enfin tous les partisans d'Edouard furent déclarez criminels & dignes de mort. La reine épouse d'Edouard s'étoit retirée dans Vestminster où elle mit au monde son fils aîné, auquel on donna le nom de son pere, & qui devint la malheureuse victime de l'ambition des Lancastres.

Matthias irrité contre le roi de Pologne de ce qu'il

AN. 1470.

LXXII.
Le comte de Warvick rétablit le roi Henri sur le trône.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 24.

LXXIII.
Le pape refuse

AN. 1470.

de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Boheme.

Cromer, lib. 17. Du Brav. l. 30.

avoit souffert qu'on nommât son fils Uladislas pour succeder à Pogebrac, & regardant cela comme un affront qu'il lui faisoit, s'en plaignit amérement au pape. Casimir de son côté sollicitoit le saint pere de confirmer l'élection de son fils; mais il ne put l'obtenir, Paul II. lui envoya Alexandre évêque de Forli pour lui remontrer que Matthias ayant été choisi pour roi de Boheme, & le saint siége ayant d'ailleurs de grandes obligations à ce prince, il ne pouvoit rien faire à son préjudice. Il l'exhortoit même à prendre les armes contre Pogebrac. Dans le même tems Casimir reçut des Ambassadeurs de Frederic, qui se plaignoit que Matthias avoit voulu soulever les peuples d'Autriche contre lui pendant son séjour en Italie. Ces ambassadeurs n'oublierent rien pour persuader au roi de Pologne qu'il étoit de son interêt de soutenir ses droits sur la Boheme, & l'assurerent qu'il seroit maintenu dans la possession de ce royaume. Casimir flatté de cette esperance, exhorta les Bohémiens qui étoient dans le parti de Matthias, à se réconcilier avec Pogebrac. Il le fit dans des conjectures assez avantageuses. Le roi d'Hongrie venoit d'être battu par George, & avoit été obligé de se refugier honteusement dans les montagnes de la Boheme. Casimir, pour montrer qu'il ne prenoit pas le parti de Pogebrac à cause de sa religion, comme on l'en avoit accusé, exhortoit en même tems ce prince à embrasser la vraie religion, & à se soumettre à l'église & au saint siege; & peut-être que George l'eût fait, si Roquesane ne l'en eût pas détourné.

LXXIV.

Le pape réduit le jubilé à tous les 25. ans.

Le pape croyant le jubilé fort utile aux fideles qui le regarderoient comme un supplément de la péni-

tence qu'ils ne pourroient accomplir, & qui feroient néanmoins de leur côté tout ce qui dépendroit d'eux pour satisfaire à la justice de Dieu, voulut abreger le tems où on accordoit ces indulgences. Boniface VIII. instituteur du jubilé avoit premierement reglé ce tems pour le commencement de chaque siécle, c'est-à-dire tous les cent ans: Clement VI. le réduisit à cinquante, & Urbain V. à trente-trois. Paul II. voulut qu'il fût celébré dans la suite tous les vingt-cinq ans, à commencer l'an 1475. de ce siecle. Sa bulle est du 19. d'Avril 1470.

Ext. Bull. to. 1. Paul. II. constitut. 7.

LXXV. On punit en France le comte d'Armagnac.

Le roi Louis XI. averti que Jean comte d'Armagnac qui s'étoit diffamé par le mariage incestueux qu'il avoit contracté avec sa propre sœur, cabaloit encore avec le duc de Bourgogne contre l'état, ne fut pas fâché de trouver cette nouvelle occasion de le punir de ses anciens crimes. Il envoya le seigneur de Chabannes avec des troupes pour châtier ce rebelle. Le comte surpris se sauva à Fontarabie, & abandonna ses états qui furent saisis par le roi. On lui fit son procès, & il fut condamné à la mort par un arrêt du parlement. Il rentra depuis en possession de son comté à la faveur du duc de Guienne, mais ce ne fut que pour y périr malheureusement.

Louis XI. n'avoit pas oublié l'affaire de Peronne, & il auroit été bien aise de trouver l'occasion d'en tirer vengeance; mais il ne pouvoit le faire sans déclarer la guerre au duc de Bourgogne, à laquelle il n'étoit pas d'humeur de s'engager. Il prit le parti de susciter une révolte generale dans tous ses états, d'animer contre lui ses sujets qui n'étoient pas fort disposez en sa faveur; & les gens qui composoient son

AN. 1470.

conſeil y donnerent les mains. Le connétable de ſaint Pol prit ſon tems pour lui remontrer qu'il étoit honteux à ſa majeſté de laiſſer plus long-tems à ce duc les villes ſur la Somme ; qu'il étoit inutile de commencer par le duc de Bretagne parce que l'autre auroit toujours le loiſir de ſe préparer pour le ſecourir : qu'en tombant d'abord ſur le duc de Bourgogne, il ne ſeroit pas impoſſible de l'accabler tout d'un coup, parce qu'il avoit licentié la meilleure partie de ſon armée ; que par-là le roi ſe rendroit aiſément maître des Pays-Bas, où la nobleſſe étoit mécontente du gouvernement. Le duc de Guienne ſollicitoit auſſi cette guerre, parce que le duc lui avoit refuſé ſa fille en mariage.

LXXVI. Louis XI. ſe détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.

Le roi ſe rendant à ces raiſons, aſſembla les états de ſon royaume à Tours dans le mois de Mars & d'Avril. Il s'y plaignit du duc de Bourgogne, des uſurpations qu'il faiſoit ſur les frontieres de Picardie, des liaiſons qu'il avoit avec les ennemis de l'état, & de l'infraction des traitez d'Arras & de Peronne. Les états entrerent dans les ſentimens du roi ; & on réſolut que ce duc comme Vaſſal de la couronne, ſeroit ajourné à comparoître au parlement de Paris pour rendre raiſon de ſa conduite. La choſe fut exécutée par un huiſſier qui fut envoyé à Gand, & que le duc fit mettre en priſon ; mais qu'il relâcha peu de jours après, Et comme il vit à quoi tout cela tendoit, il aſſembla ſes ſoldats. Le roi ne laiſſoit pas de l'amuſer par de feintes négociations juſqu'au commencement de Decembre que le bâtard Baudouin & le prince d Orange quitterent le duc, & paſſerent du côté du roi Louis XI. Le contenable commença par

là surprise de Saint-Quentin, & le roi s'étant présenté aux portes d'Amiens, y fut introduit. Sa majesté ne fut pas si heureuse devant Abbeville, où Crêvecœur étoit entré avec un grand nombre de gendarmes Flamands. Mais le duc de Bourgogne au lieu de profiter de ce petit avantage, demanda grace à ses ennemis.

AN. 1470.

LXXVII. Il se rend maître de Saint-Quentin & d'Amiens.

Charles VIII. roi de Suede étoit mort dès le mois de Mai précedent. Comme il sçavoit que Stenon devoit lui succeder, il le conjura de ne prendre ni la couronne, ni le titre de roi, parce que ce titre étoit odieux aux Gots & aux Suedois. Stenon l'observa avec soin, & on l'élut d'un commun consentement gouverneur de la principauté; il conserva cette charge durant trente ans aimé de son peuple, des étrangers & même de ses ennemis. Il défit dès le commencement de son regne Christiern roi de Dannemark, qui n'osa plus l'attaquer dans la suite, laissant à ses heritiers à se débattre sur son droit à la couronne.

LXXVIII. Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui succede.

Joan. Magn. lib. 23. cap. 9.

Krantz. 3. Dan. 35. & 3. Suec. 41.

Mahomet II. voulant accomplir dans cette année le vœu qu'il avoit fait d'exterminer les Chrétiens, équippa une puissante flotte de plus de cent galeres, & d'un plus grand nombre d'autres vaisseaux pour attaquer l'isle de Negrepont, la plus grande de toutes celles qui sont dans la mer Egée. Il en donna la conduite au grand vizir Machmut, qui en attendant l'armée de terre de plus de six vingt mille hommes, commandée par Mahomet lui-même, pilla Lemnos, & prit Timbre. Enfin les armées de mer & de terre étant prêtes, Chalcis ville capitale de l'isle fut assiegée. La nouvelle de ce siege étonna fort la république de Venise; elle envoïa le plus grand nom-

LXXIX. Mahomet assiege & prend la capitale de l'isle de Negrepont.

Phrantz. l. 3. c. 30. Petr. Justinian. hist. Venet. l. 8.

Ciacon. in Paul. II.

AN 1470.

bre de galeres qu'il lui fut possible pour secourir les assiegez. Le pape ordonna des prieres publiques dans Rome; il alloit lui-même nuds pieds en procession portant l'image de la sainte Vierge. Mais Dieu ne jugea pas à propos d'exaucer les prieres des Chrétiens. Après trente jours de siege, la ville fut prise & pillée par la trahison de Thomas Liburne natif de l'Illyrie, qui montra aux Turcs les endroits les plus foibles de la place; & par la lâcheté du commandant de la flotte Venitienne, qui ayant pû rompre aisément le pont par où l'on passoit de la ville sur terre, & priver par-là Mahomet renfermé dans l'isle de tout secours, aima mieux demeurer dans le repos, que de s'exposer à aucun danger, quoiqu'il fût sollicité par les capitaines des galeres, & que les assiegez de dessus les murailles lui demandassent instamment du secours.

LXXX.
Il abandonne la ville au pillage, & met tout à feu & à sang.

Chalcond. hist. des Turcs l. 9.

Phranz. loco sup. cit.

Sabellic. in Enn. ead. 6. in fin. 3. dec. 8.

Le sultan n'abandonna la place à la fureur du soldat, que pour se venger de la mort d'environ quatre mille Turcs qu'il avoit perdus dans ce siege. Paul Erise Venitien étant sorti sur la parole du grand seigneur de l'azyle où il s'étoit refugié, fut néanmoins coupé par le milieu du corps; sa fille qui joignoit à une grande beauté, beaucoup de modestie & de chasteté, fut mise à mort pour n'avoir pas voulu consentir aux désirs de ce prince cruel. Enfin Mahomet après avoir laissé une bonne garnison dans la ville s'en retourna avec le reste de ses troupes, & prit le chemin de Constantinople. Le commandant de la flotte Venitienne fut envoïé à Venise lié & chargé de chaînes par Pierre Mocenigo son successeur, on le bannit à perpetuité.

Adolphe

AN. 1470.

LXXXI.
Impieté d'Adolphe contre son pere le duc de Gueldres

Memoires de Comines l. 4. c. 1.
Ext. in magn. chron. Belg. papa epistola ad eum scripta.

Adolphe fils unique d'Arnoul duc de Gueldres, ne pouvant supporter la longue vie de son pere, lui déclara la guerre. Cette action irrita tous les gens de bien, & les princes voisins s'entremirent pour les réconcilier. Ainsi on n'en vint pas aux effets alors. Mais cette réconciliation ne fut que feinte, de la part d'Adolphe. Ce fils dénaturé & aveuglé par son ambition, se saisit de son pere pendant la nuit lorsqu'il s'y attendoit le moins, l'emmena tout nud fort loin, & l'enferma dans une étroite prison où il fut pendant six mois. Le duc de Cleves oncle d'Adolphe, prit les armes pour remettre Arnoul en liberté ; mais ne se sentant pas assez fort, il eut recours au pape & à l'empereur, qui en écrivirent vivement à Adolphe. Celui-ci se mocquant & des prieres & des menaces, le duc de Bourgogne fut chargé de le réduire à la raison ; il lui ordonna de comparoître devant lui avec son pere à Dourlens. Il fallut obéïr ; tous deux comparurent ; le pere irrité, tout infirme & chargé d'années qu'il étoit, appella son fils en duel. A quoi le duc de Bourgogne qui favorisoit le fils, ne voulut pas consentir, n'ayant pas d'autre vûë que de les accommoder & de les réconcilier ensemble. Philippe de Comines qui étoit en ce tems-là au duc de Bourgogne, fut chargé par ce duc de l'accommodement.

Mem du Bellay l. 4. p. ibid.

Il offrit au fils le titre de gouverneur de Bourgogne, & lui dit que s'il le refusoit, il étoit chargé de lui proposer le pays de Gueldres avec tout le revenu, à l'exception d'une petite ville du Brabant appellée Grave, dont son pere joüiroit avec le revenu de trois mille florins, & autant de pension, & le titre de

AN. 1470.

duc. Adolphe répondit à Comines qu'il aimeroit mieux avoir jetté son pere, la tête la premiere dans un puits, & s'y jetter aprés, que de consentir à cet accommodement; qu'il y avoit quarante-quatre ans que son pere étoit duc, & qu'il étoit bien tems qu'il le fût à son tour; qu'il lui laisseroit volontiers trois millle florins par an, à condition qu'il n'entreroit jamais dans la Gueldre. Pendant que le duc de Bourgogne faisoit ainsi travailler à la réconciliation de ces deux princes, il apprit que Louis XI. venoit de se rendre maître d'Amiens. Le duc partit aussi-tôt de Dourlens, & alla à Hesdin. Adolphe ne crut pas devoir attendre son retour. Il se déguisa & prit la fuite. Son dessein étoit de se retirer dans son pays; mais il fut arrêté au passage de la riviere proche Namur, & mis en prison dans cette ville, où il demeura jusqu'à la mort du duc de Bourgogne, à laquelle les Gantois lui rendirent la liberté.

LXXXII. Mort du duc de Calabre fils de René d'Anjou.

Jean duc de Calabre fils de René d'Anjou mourut dans cette année. Comme les Catalans l'avoient élu pour leur souverain, il avoit eu permission de lever des troupes à ses dépens dans le comté d'Armagnac: il passa les Pyrenées, se joignit aux Catalans, vint se présenter devant Barcelonne, qui lui ouvrit ses portes, battit les Arragonois auprès de Roses, assiegea deux fois Gironne, & s'en rendit maître au second siege, gagna une seconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes levez dans le Roussillon & dans la Cerdaigne, il rentra dans la Catalogne qu'il avoit presque toute soumise, lorsque sur la fin de cette année 1470. il fut attaqué d'une fiévre maligne à Barcelonne, dont il

mourut à l'âge de quarante-cinq ans. C'étoit un prince à qui rien ne manqua que la fortune, pour être un des plus grands hommes de son tems, sage, grand capitaine, victorieux en plusieurs batailles, mais toûjours, ou trahi, ou abandonné, ou peu secouru. Cette mort ralentit beaucoup cette guerre, & y mit fin peu de tems après. AN. 1470.

LXXXIII. Isabelle de Castille épouse Ferdinand fils du roi d'Arragon. *Mariana hist. Hispanica l. 23 cap. 13.*

Dom Juan roi d'Arragon pour se venger du roi de Castille, négocia à son insçu le mariage de son fils Ferdinand avec Isabelle, sœur de Henri, par le moïen de l'amirante son oncle & de l'archevêque de Tolede, & ils se marierent secretement à Valladolid Henri en ayant été informé, résolut, pour donner à son beaufrere un puissant concurrent, de marier sa fille Jeanne avec le duc de Guienne frere de Louis XI. La proposition fut acceptée, mais ce fut sans effet, parce que ce duc mourut peu de tems après. Cet expédient ayant manqué au roi de Castille, il ne pensa plus qu'à se faire des créatures dans son royaume, & donna pour cet effet la maîtrise d'Alcantara au fils du comte de Placentia, à celui ci le duché d'Arenulo qui étoit l'appanage de la princesse Isabelle, & ayant érigé le comté d'Alve en duché, il donna à ce nouveau duc le marquisat de Garcia & de Berco. Il apprit dans ce même tems que la province de Guipilara & la Biscaïe s'étoient divisées en deux partis; il y envoya une armée sous le commandement du comte de Haro, qui appaisa ces troubles, & fit punir les coupables.

LXXXIV. Les Maures font des incursions en Castille.

Le gouverneur de Malaga s'étant révolté contre Muley-Haffem roi de Grenade, qui avoit succedé à son pere Ismaël, se mit sous la protection du roi de

AN. 1470.

Castille, dont le roi Maure voulut se venger; il entra dans la Castille, & y fit de grands ravages. D'un autre côté les habitans de Jaën assassinerent dans l'église dom Miguel Lucas d'Orança connétable de Castille leur gouverneur, pendant qu'il entendoit la messe, parce qu'il n'avoit pas voulu leur permettre de piller la synagogue des Juifs. Sur ces entrefaites la princesse Isabelle épouse de Ferdinand d'Arragon accoucha d'une fille à qui l'on donna le même nom que portoit sa mere.

LXXXV.
Le pape & le roi de Naples envoient des galeres aux Venitiens.

Les Venitiens ayant envoyé demander du secours au pape & à Ferdinand roi de Naples, le saint pere leur envoya vingt galeres, & Ferdinand dix-sept, qui se joignirent à quarante-six que Pierre Mocenigo commandoit. Ce general avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel, & y fit de grands ravages : il auroit fort inquieté les Turcs, si la mort du pape Paul II. qui arriva l'année suivante, n'eût arrêté tous ses progrès.

LXXXVI.
Censure d'une proposition touchant la jurisdiction ecclesiastique.
Dupin bibliot. des aut. to. 12. p. 174.

Sur la fin du mois d'Aoust de cette année la faculté de théologie de Paris condamna une proposition touchant la jurisdiction ecclesiastique : sçavoir que les apôtres n'ont pas reçu leur puissance immediatement de Jesus-Christ; mais de saint Pierre. Cette proposition avoit été avancée par Jean Meunier de l'ordre des Freres prêcheurs, qui fit satisfaction, en déclarant qu'il ignoroit que la faculté eût déja condamné cette proposition en 1429. & qu'il se soumettoit à son jugement. Dans la même assemblée un docteur en théologie de l'ordre des Freres Mineurs nommé Donat Dupuy, qui avoit obtenu du pape une exemption de demeurer dans son ordre, & qui étoit

principal du college des Lombards où il demeuroit, demanda à être reçu à professer, représentant qu'il n'étoit religieux que de nom, & faisant valoir les grands services qu'il avoit rendus dans le rétablissement de ce college. La faculté l'en remercia, mais elle ne voulut point lui accorder sa demande, pour ne point préjudicier aux réglemens faits touchant le nombre des professeurs des ordres mendians. AN. 1470.

LXXXVII. Proposition qui regarde les futurs contingens. *D'Argentré, collect. judicior. de novis erroribus, in-fol. p. 253.*

Un nommé Pierre de Rive ayant enseigné à Louvain que les propositions qui regardent le futur, comme celles-ci : Jesus-Christ viendra : La résurrection des morts arrivera, n'avoient point de verité propre, & que ceux qui les soutenoient vrayes, tomboient dans l'erreur de ceux qui croyoient que tout arrive par nécessité, on se révolta contre cette doctrine. De Rive s'appuyoit sur cet autre raisonnement: Tout ce qui s'ensuit par une connoissance nécessaire & qu'on ne peut empêcher, doit être regardé comme nécessaire. Henri Zoëmeren & Jacques Schelwaërt qui tous deux avoient été tirez de l'université de Paris pour être aggregez à celle de Louvain, l'accuserent d'erreur, & consulterent la faculté de théologie de Paris, qui répondit ainsi.

L'an 1470. le douziéme de Novembre les théologiens de Louvain ont demandé aux docteurs de la faculté de théologie de Paris, si les propositions énoncées dans le symbole & concernant le futur, comme celles-ci: Jesus-christ viendra pour juger les vivans & les morts: Il y aura une résurrection des morts. Sçavoir si on doit les regarder comme vrayes, & si ceux qui enseignent & qui prêchent qu'elles sont veritables, peuvent être accusez de dire que tout ar-

AN. 1470.

rive par nécessité. Après une mûre déliberation, la faculté répond que toutes les propositions contenues dans le symbole sont très-vrayes & très-certaines, d'une verité irréfragable ; qu'il n'y a point de Catholiques qui ne doivent les croire telles avec fermeté; que ceux dont le devoir est de prêcher & d'enseigner, ne doivent point avoir d'autres sentimens ; & que c'est une consequence fausse de dire que ceux qui pensent ainsi, qui le prêchent & qui le soutiennent, tombent dans l'erreur que tout arrive par nécessité. Les théologiens de Louvain non content de cete décision écrivirent à Rome, afin que l'affaire y fût consulté, & ce fut à cette occasion que le cardinal de saint-Pierre-aux-Liens qui fut peu de tems après pape sous le nom de Sixte IV. fit un traité des futurs contingens, dont Ciaconius fait mention dans ses vies des papes. Les propositions de Pierre de Rive réduites à vingt-cinq articles, furent toutes condamnées.

Ciacon. vita & res gesta pontif. Rom. in Sixt. IV.

LXXXVIII. Usage de l'Imprimerie introduit à Paris.

Jean de la Caille, hist de l'Imprimerie.

Chevillier, origine de l'Imprimerie.

Galois, traité des bibliotheques.

Ce ne fut qu'en cette année 1470. qu'on commença à introduire à Paris l'usage de l'Imprimerie. La connoissance de cet art y fut apporté par Ulric Gerin de la ville de Constance, qui y vint accompagné de Martin Krantz & Michel Friburger, tous trois mandez par Jean de la Pierre prieur de Sorbonne, & Guillaume Fichet docteur. On leur donna pour travailler, une salle de la maison de Sorbonne, & ils y imprimerent plusieurs ouvrages. Ils en sortirent quelques années ensuite pour se loger ailleurs. Tel fut le commencement de l'Imprimerie à Paris. L'usage s'en introduisit en peu de tems dans plusieurs autres villes de France. Dès l'année 1477. on impri-

ma à Lyon un nouveau Teſtament François, la Légende dorée & beaucoup d'autres livres. Il y eut auſſi des Imprimeries établies à Bourdeaux, à Abbeville, à Langres, à Toulouſe & preſque dans toutes les principales villes du royaume.

AN. 1471.

LXXXIX. Diete à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs. *Krantz. l. 13. Wandal. c. 5. Camp. epiſt. l. 6.*

Le pape fort inquiet des victoires que les Turcs remportoient ſur les Chrétiens, s'adreſſa à l'empereur Frederic, & obtint de lui que les princes Allemands s'aſſembleroient à Ratisbonne pour aviſer des moyens d'arrêter ces progrès. Sa ſainteté y envoya le cardinal François Piccolomini neveu de Pie II. qui ſçavoit l'Allemand, & Jean-Antoine évêque de Teramo, ſurnommé Campanus. Ce dernier dit dans une de ſes lettres, qu'on n'avoit jamais vû en Allemagne une plus belle & plus nombreuſe aſſemblée; que l'évêque de Trente y parla en Allemand au nom de l'empereur, & qu'il fut dans le moment même l'interpréte de ſon diſcours, afin que les ambaſſadeurs étrangers puſſent l'entendre; qu'il y expoſa les miſeres paſſées des Chrétiens, & la priſe toute récente de la Carniole qui étoit des états de l'empereur; exhortant les princes à ſoutenir la gloire de leurs ancêtres, à éloigner le péril qui les menaçoit, & à défendre la foi. Le cardinal de Sienne Piccolomini parla auſſi, loüa beaucoup les pieux deſſeins de l'empereur & des princes, les remercia au nom du pape, & les conjura de travailler à ne pas rendre inutiles les projets de ſa ſainteté, & l'eſperance que les Chrétiens fondoient ſur leur zéle.

XC. Origine & fortune de l'évêque de Teramo.

L'évêque de Teramo fit un diſcours fort long dans lequel il donna beaucoup de loüanges aux Allemands & cita un grand nombre de faits de l'Antiquité qu'on

AN. 1471.

Papiens. epist. 377.
Volaterr. l. 25.

auroit pû aisément révoquer en doute. On trouve ce discours entier parmi les œuvres de cet évêque, dont l'origine est assez extraordinaire. Il nâquit d'une paysane du village de Gavello proche Capouë, qui se trouvant surprise du mal d'enfant tandis qu'elle travailloit à la campagne, accoucha de lui sous un laurier. Son pere le destinoit à garder les brebis; mais un ecclesiastique qui servoit de sacristain dans le voisinage, lui ayant trouvé d'heureuses dispositions, le prit chez lui, & l'instruisit si bien, qu'étant devenu excellent poëte & orateur, il fut choisi pour enseigner les belles lettres dans l'université de Perouse, où il acquit le droit de bourgeoisie. Sa réputation devint pour lors si grande, qu'il fut appellé à Rome par Calixte III. pour être son secretaire. Pie II. l'honora encore plus particulierement de ses bonnes graces, il le fit d'abord évêque de Crotone en Calabre, & ensuite de Teramo dans l'Abruzze, & Paul II. lui donna l'archiprêtré de S. Eustache. Il étoit évêque de Teramo lorsqu'il servit de correcteur à Ulric Han ou Gallus, un des premiers Imprimeurs qui vinrent s'établir à Rome, & l'on doit à ses soins les excellentes éditions qui sortirent de cette Imprimerie; c'est une circonstance de sa vie que l'on ne peut omettre, & qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'elle fait connoître son amour & son goût pour les belles lettres; il s'y distingua. Outre les oraisons funebres de Calixte III. & de Pie II. dont il a aussi écrit la vie, de même que celle d'André Braccio de Perouse grand capitaine, on a encore de lui plusieurs ouvrages en vers & en prose sur differens sujets. Il ne mourut qu'en 1477. à Sienne, âgé de cinquante ans.

Après

AN. 1471.

Après tous ces discours prononcez à la diéte de Ratisbonne, les princes s'étant retirez à l'écart confererent ensemble durant quelque tems, & vinrent remercier l'empereur du soin qu'il prenoit pour maintenir la liberté d'Allemagne, & pourvoir à la conservation des peuples. Ils lui dirent qu'ils étoient tous prêts d'exposer leurs vies & leurs biens suivant ses ordres pour la guerre contre les Turcs, & de l'accompagner s'il y alloit. Le lendemain on s'assembla encore, & l'on employa trois heures à vuider le different entre les ambassadeurs du duc de Bourgogne & les électeurs touchant la préséance que ceux-ci maintenoient leur être dûë, parce qu'ils étoient du corps imperiale; ce qui faisoit qu'ils ne cedoient pas aux rois mêmes. Les ambassadeurs du duc faisoient valoir de leur côté la grandeur de leur maître, tant en France qu'en Allemagne. Mais pour calmer les uns & les autres, on les plaça vis-à-vis le siége de l'empereur entre les ambassadeurs des rois. Quand tout fut ainsi reglé, les ambassadeurs du duc de Bourgogne se leverent, & l'un d'eux fit un discours assez mauvais au sujet de la guerre dont il dit peu de choses, se répandant plûtôt en beaucoup d'invectives contre le roi de France.

XCI. Dispute touchant la préséance entre les électeurs & les ambassadeurs du duc de Bourgogne.

La harangue de Paul Morisini ambassadeur des Venitiens fut courte & d'un style serré. Il dit que les Venitiens étoient en guerre depuis deux cens ans avec les Turcs; qu'ils avoient soutenu leurs efforts dans la Thrace & dans l'Illyrie; que leurs ennemis n'avoient augmenté leurs conquêtes que par l'indolence des princes chrétiens; qu'il ne falloit pas toutefois désesperer de les réduire, pourvû que les Allemands vou-

XCI. Discours de l'ambassadeur des Venitiens à cette diéte.

AN. 1471

luſſent agir ; qu'il s'agiſſoit de conſerver la vie & le ſalut des peuples; que les Ventiens avoient une flotte conſidérable & de bonnes garniſons dans la Gréce & dans l'Illyrie ; que Ferdinand roi de Naples promettoit de les ſecourir ſur mer ; & que ſi les princes d'Allemagne en vouloient faire autant, la religion ſeroit bien-tôt hors de danger ; qu'ils avoient déja reçu du même Ferdinand vingt-trois galeres & quatre navires de charge ; qu'il ſe préparoit à en envoyer d'autres, qui jointes à ſoixante que la république avoit toutes prêtes, & bien équipées, ſans ſes autres vaiſſeaux, réduiroient l'ennemi à ſe retirer, ſur-tout ſi on l'attaquoit par terre ; que l'empereur plus occupé du préſent que de l'avenir, ne paroiſſoit pas donner aſſez d'eſperance de fournir le ſecours qu'on lui demandoit, & ſans lequel toutefois on ne pourroit rien faire avec ſuccès contre les infidéles.

XCIII. Réſultat de cette aſſemblée de Ratiſbonne.

Enfin le dix neuviéme de Juillet on s'aſſembla encore, & après avoir long-tems déliberé, on arrêta d'un commun conſentement que celui qui auroit mille écus de revenu fourniroit un cavalier, & celui qui n'auroit que cinq cens écus un fantaſſin, & ainſi des autres à proportion de leur bien. Que quand on ne pourroit pas ſçavoir au juſte le revenu de quelques-uns, on procederoit par tête, de telle maniere que quand on jugeroit qu'un homme n'auroit que mille écus de bien, on agiroit ſur le pied de cinquante écus de rente, & on le feroit contribuer ſur ce pied-là ; que par ce moyen on pourroit lever une puiſſante armée, & l'entretenir long tems. Il y en eut même qui remontrerent qu'à examiner les choſes de près, on pourroit mettre ſur pied juſqu'à deux cens.

mille hommes. Mais sur toutes ces belles propositions on s'endormit, sans que l'empereur se mît en peine d'en venir aux effets. Ce qui a fait dire à Kranzius que les Allemands ne furent point réveillez ni par les exhortations du pape, ni par les victoires des Turcs, ni par l'état déplorable dans lequel on voyoit la religion chrétienne.

AN. 1471.

Krantz. l. 13. Wandal. c. 5.

XCIV.
Mort du pape Paul II.

Platina in Paul. II.

Ciacon. vita & gest. summor. Pontif.

Rainald. hoc an. 1471.

Spond ibid. sup. l. LXII. n. 108. & 109.

Duplessis Mornay, Mystére d'iniquité.

Le pape mourut d'apoplexie quelques jours après cette diéte, la nuit du vingt-cinquiéme au vingt-sixiéme de Juillet, sans que personne le vît expirer, & pût lui donner aucun secours. Il avoit tenu ce jour-là consistoire, après lequel il avoit soupé à son ordinaire. On dit même qu'il parla dans ce consistoire avec tant de jugement & de présence d'esprit, que tout le sacré college en fut très content. Il étoit âgé de cinquante-trois ans cinq mois & trois jours, & tint le siége pontifical six ans dix mois & vingt-six jours. Platine a fini à sa mort son histoire des papes, qu'Onuphre de Verone religieux Augustin a continué. Les Protestans ont parlé très-desavantageusement de ce pape, & ont temérairement avancé qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec sa femme ; ce qui est tout-à-fait contraire à la verité. Nous avons de lui des ordonnances & quelques épîtres, outre un traité de regle de la chancellerie dont on le fait auteur.

XCV.
Le cardinal de la Rouere élu pape sous le nom de Sixte IV.

Après qu'on eût achevé ses obseques, dix-sept cardinaux entrerent dans le conclave, ne s'en étant pas trouvé un plus grand nombre à Rome, à cause de sa mort subite & précipitée. On lui donna pour successeur François d'Albexola de la Rouere, cardinal du titre de saint Pierre-aux-Liens, qui fut élu le neu-

AN. 1471. viéme du mois d'Août, & prit le nom de Sixte IV. Il étoit âgé d'environ cinquante-trois ans, étant né en 1414. sous le pontificat de Jean XXIII. Il étoit créature de Paul II. qui l'avoit fait cardinal quatre ans avant sa mort. Quoique son élection fût capable de donner de la jalousie à ceux qui étoient plus anciens que lui, son mérite leur ferma la bouche. Avant qu'il fût promu au cardinalat, il avoit enseigné la philosophie dans les plus celébres écoles d'Italie. Le cardinal Bessarion qui possédoit parfaitement les langues grecque & latine, avoit été son maître à Pavie, & avoit lié avec lui une amitié fort étroite. Depuis qu'il fut revêtu de la pourpre, il mena une vie si exemplaire, qu'on eût pris son palais pour un monastére. Quoiqu'il s'acquittât exactement des devoirs de sa dignité, il ne laissa plus de s'appliquer à l'étude, comme on en juge par ses ouvrages.

Le cardinal des Ursins Romain, Rodrigue Borgia vice-chancelier, & François de Gonzague cardinal de Mantouë furent les trois qui appuyerent le plus son élection. Lorsqu'il fut élevé au pontificat, il voulut leur en marquer sa réconnoissance, & fit pour cet effet des Ursins camerlingue, donna l'abbaye de saint Jacques à Borgia, & celle de saint Gregoire à Gonzague. La cérémonie de son couronnement se fit le vingt-troisiéme du mois d'Août, & il s'y trouva tant de monde, qu'il auroit été fort incommodé de la presse en allant à saint Jean de Latran, si le cardinal des Ursins n'eût pas fait par son autorité écarter la populace. Ce pape n'étoit pas d'une famille illustre, puisque la plûpart des auteurs le font fils d'un Léonard Rouëre pêcheur au village de

XCVI. Famille du pape Sixte IV.

Celles à cinq lieuës de Savones, & disent qu'il avoit été lui-même pêcheur ou marinier, quoiqu'Onuphre le fasse issu d'une maison noble, contre le sentiment de Bernard Justiniani envoyé par les Venitiens pour lui rendre obéïssance, qui le loue seulement d'être noble par sa vertu & par son érudition ; & non pas par ses ancêtres. Peut-être est-il arrivé que la noble famille de Roueres voyant un pape de son nom, a voulu se faire honneur en l'adoptant, pour ainsi dire. Il avoit été cordelier & général de son ordre, & ce fut à la recommandation du cardinal Bessarion que Paul II. le fit entrer dans le sacré college. AN. 1471. *Onuphr. in Sixt. IV.*

XCVII. L'investiture du duché de Ferrare donnée à Borso.

Paul II. quelques mois avant sa mort avoit donné l'investiture du duché de Ferrare à Borso marquis d'Este, duc de Modene, qui avoit rendu de grands services à l'église. Ce prince fit dans Rome une entrée si magnifique, qu'on ne se souvenoit point d'en avoir vû de semblable. Il marcha depuis la porte Flaminienne jusqu'au palais du pape au milieu de deux cardinaux, accompagné de François de Gonzague prince de Mantouë. Le pape le couronna le quatorze d'Avril jour de Pâque, en qualité de duc de Ferrare. Cette cérémonie se fit durant la messe. Jusqu'alors il avoit joui de Ferrare comme vicaire du saint siége, & ce fut Paul II. qui l'érigea en duché pour en investir ce Borso, à qui l'empereur Frederic avoit déja donné Modene & Reggio avec pareil titre. Il ne jouit pas long-tems de celui du duc de Ferrare, puisqu'il mourut environ quatre mois après le vingtiéme d'Août, & fut enterré avec beaucoup de pompe & de magnificence dans le monastére des Chartreux qu'il avoit fondé à Ferrare. Comme il ne s'étoit point

XCVIII. Mort de ce Borso duc de Ferrare.

AN. 1471.

marié, & qu'il ne pouvoit par consequent laisser de posterité; Hercule son frere naturel fut son successeur.

XCIX. Mort de George Pogebrac roi de Bohême. *Cochlee hist. Hussit. lib. 13. sub fin. Michou l. 4. cap. 62.*

George Pogebrac roi de Bohéme mourut aussi cette année le vingt-deuxiéme de Mars. Se voyant déposé par le pape, maltraité par Matthias roi de Hongrie, & abandonné d'une partie des siens, il eût bien voulu au moins se choisir un successeur à son gré; mais ce choix n'eut pas servi de beaucoup. Il vouloit cependant le faire. Tantôt il souhaitoit que ce fût le roi de Pologne, pour s'acquitter de la parole qu'il lui en avoit donnée; tantôt il panchoit du côté de Matthias roi de Hongrie, dans l'esperance de procurer la liberté à son fils Victorin; tantôt il pensoit à se réconcilier avec le pape qui l'avoit excommunié & déposé. La mort le délivra de ces inquiétudes. Il fut inhumé à Prague dans le tombeau des rois, mais sans beaucoup de cérémonie. Roquesane étoit mort quelque tems auparavant, mais on ne sçait pas précisément la date.

Après la mort de Pogebrac les Bohémiens convinrent de lui donner pour successeur Uladislas fils aîné du roi de Pologne, & de la sœur de Ladislas, qui n'étoit âgé que de quinze ans. Son pere l'envoya aussi-tôt en Bohéme avec une puissante armée, parce qu'il appréhendoit Matthias roi de Hongrie, qui souffroit avec beaucoup de chagrin cette élection, parce qu'il avoit déja été nommé à ce royaume de l'autorité du pape & de l'empereur par les Bohémiens catholiques, du vivant de George.

C. Uladislas fils du roi de Pologne lui succede.

Matthias se trouvoit alors dans des circonstances assez fâcheuses & peu propres à se faire de nouveaux

ennemis. Les Turcs faisoient des préparatifs pour s'emparer de la Hongrie; les évêques & les grands de son royaume s'étoient révoltez; il y avoit une conspiration formée contre lui, à cause des impôts excessifs qu'il mettoit sur ses sujets, & de la dureté avec laquelle il les traitoit, déja même on avoit offert sa couronne à Casimir II. fils du roi de Pologne. Malgré ces contre-tems, Matthias ne paroissoit sensible qu'à l'affront qu'il venoit de recevoir des Bohêmiens. Pendant que son propre royaume étoit à deux doigts de sa perte, il n'étoit occupé qu'à se venger du refus qu'on lui faisoit d'un autre qu'il ne pouvoit posseder, & qu'il ne lui étoit pas plus dû qu'à un autre prince. Il fit aux Bohêmiens tout le mal dont il fut capable. Ensuite se tournant vers ce qui devoit le toucher davantage, il s'appliqua à chasser le jeune Casimir de Hongrie, & il réussit. Les Bohêmiens ne laisserent pas de couronner Uladislas, qui fut sacré à Prague le vingt-uniéme du mois d'Août par les évêques Catholiques, & ce prince sçut se maintenir dans la possession de son royaume.

AN. 1471.

Bonfin. 4. dec 2. Michou. l. 4. c. 62. Cromer. l. 27. Dubrav. l. b. 30. & 31.

Edoüard sollicitoit toujours le duc de Bourgogne de le secourir; mais ce duc qui craignoit d'offenser les Lancastres dans un tems où ils étoient maîtres de l'Angleterre & alliez avec la France, ne se pressoit pas de lui accorder ce qu'il désiroit, & traitoit toûjours Henri comme le roi légitime. Edoüard ne se rebuta point: il engagea la duchesse de Bourgogne sa sœur de presser le duc son époux de lui donner secours. Ce moyen lui réussit. Le duc partit avec trois cens mille florins & trois vaisseaux escortez par ces pira-

CI. Edoüard revient en Angleterre avec un secours du duc de Bourgogne.

Polyd. Virgil. b. Angl. l. 14.

AN. 1471.

tes qu'on appelloit Ostrelins, qui s'obligerent moyennant une somme d'argent de ne point quitter ce monarque dans son passage, & de demeurer encore avec lui quinze jours aprés son débarquement. Il fit donc voile, n'ayant gueres plus de deux mille hommes à mettre à terre avec lui, & vint heureusement débarquer en Angleterre. Le comte de Warvick n'étoit pas à Londres, des affaires importantes l'ayant appellé au nord du royaume où il avoit mené ses troupes. Le duc de Clarence qui étoit auprés de Henri, le quitta sous pretexte d'aller s'opposer à Edouard; mais il fit tout le contraire, il alla joindre son frere avec tout ce qu'il put débaucher de soldats, & abandonna sans menagement le parti de Henri. Avec tous ces avantages Edouard marcha droit à Londres dont on lui ouvrit aussi-tôt les portes. Il se saisit de Henri qu'il fit remettre dans la tour sans que personne s'y opposât.

CII.
Edoüard va au-devant du comte de Warvic pour le battre.
Polid. Virg. hist. Angl. l. 24.

Edouard aprés s'être arrêté deux jours dans Londres, en partit avec ses partisans pour aller au-devant du comte de Warvik qui s'avançoit à grandes journées. Les deux armées se trouverent en presence proche d'un lieu nommé Barnet entre Londres & Saint-Albans. Warvick piqué de la désertion du duc de Clarence, aima mieux risquer la fortune, que de differer sa vengeance; & sans attendre la jonction des troupes que Marguerite arrivée avec son fils & le comte de Pembrock avoit amenées en France, il voulut absolument se battre, & cette imprudence lui fit perdre la bataille & la vie. Le comte attaqua le premier, & le fit avec tant d'ordre & de valeur qu'au premier choc il erça pjusqu'au bataillon d'Edouar d

Edouard qui eut besoin de tout son courage pour se dégager. La victoire balança long-tems des deux côtez ; mais un corps de reserve qu'avoit Edouard, donna si à propos, & fut si vivement animé par l'exemple de leur roi, que le comte qui n'avoit pas de troupes fraîches pour y opposer, succomba & fut tué avec plus de dix mille des siens, & le marquis de Montaigu son frere. Cette bataille se donna le quatorziéme d'Avril jour de Pâques. Après cet exploit Edouard alla lui-même à Londres où il fit exposer dans saint Paul les corps du comte de Warvick & de son frere, avant qu'on leur rendît les honneurs de la sépulture.

CIII. Bataille où le comte de Warvick est tué avec son frere.

Mais il avoit encore une autre armée à vaincre, & c'étoit celle du prince de Galles qui étoit accompagné de sa mere, de tous les princes de sa maison, & de tous les amis de Lancastre ; ce qui faisoit, selon Comines, une armée de quarante mille hommes. Il falut donc en venir aux mains. Le duc de Glocestre qui commandoit l'avant-garde de l'armée d'Edouard, attaqua le duc de Sommerset, & le chargea avec tant de vigueur, qu'il le défit ; cette premiere action mit le désordre dans le camp de la reine, & l'arrivée du roi acheva ; il avoit suivi de près son frere ; on combattit long-tems avec assez de valeur, pour avoir la gloire de s'être bien défendu, mais toujours avec trop de confusion parmi des troupes de la reine, pour esperer de vaincre. La victoire demeura à Edouard, & le prince de Galles y perdit la vie sous un tas de morts, à l'âge de dix-huit ans, à ce que dit Comines ; quoique Polydore Virgile assure que ce jeune prince fut fait prisonnier, & qu'étant interrogé

CIV. Edouard remporte une seconde victoire sur l'armée du prince de Galles.

Comines, l. 3. c. 7.

AN. 1471.

Polydor. Virgil. hist. Anglic. l. 24.

par Edouard pourquoi il avoit été assez hardi que d'entrer avec une armée dans ses états, le jeune prince lui avoit fiérement répondu, que ç'avoit été pour délivrer son pere, & recouvrer le royaume de son ayeul. Sur quoi le roi l'ayant poussé de sa main pour le faire retirer, les ducs de Clarence & de Glocestre l'avoient massacré sur le champ avec une férocité sans exemple: ce prince méritoit un sort plus heureux; il avoit toutes les grandes qualitez de la reine sa mere, sans aucun des défauts du roi son pere.

CV.
La reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans sa prison.

Harpsfeld hist. eccles. Anglic. saecul. 15. c. 4. & 5.

Tous les princes de la maison de Lancastre, & la plûpart des seigneurs qui y étoient le plus attachez, périrent avec lui. La reine y perdit la liberté, elle fut prise sur le champ de bataille, & menée dans la tour de Londres, mais le vainqueur lui conserva la vie. Henri son époux confiné dans la même tour où il vivoit d'une maniere à ne causer aucun ombrage aux Anglois, y fut toutefois cruellement massacré par le duc de Glocestre frere d'Edouard, qui voulut bien se charger de cette execution. Il ne se contenta pas de la faire faire en sa presence, il eut la barbarie de lui enfoncer lui-même le poignard dans le sein, & fit voir par cette inhumanité qu'il étoit capable des crimes les plus énormes, ausquels il se livra entierement dans la suite. Ce fut ainsi que finit ce roi, fameux exemple de la fragilité des gradeurs humaines; prince né avec peu de talens, quoiqu'il eût de grandes vertus, fort malheureux selon le monde, mais heureux selon l'évangile.

Il fut méprisé des hommes qui l'ont regardé comme un esprit foible & imprudent, stupide même & peu sensé; c'est ainsi qu'en parle Comines. Mais le ciel a

relevé sa gloire par des miracles qu'on dit avoir été faits à son tombeau, & qui l'ont fait réverer comme un saint. Il étoit âgé de cinquante deux ans, ayant joüi du roïaume durant trente années parmi de grandes révolutions. Il fut premierement enterré à Londres dans le monastere des Benédictins, & de-là transporté à Vindsor lieu de sa naissance, & mis dans l'église de saint George. Il avoit fondé le college royal de Cambridge. Le nom & la maison de Lancastre furent éteints par sa mort. Edouard étoit si acharné contre cette famille, qu'il rechercha même ceux qui en étoient sortis par les femmes; & du nombre de ces derniers étoit le jeune Henri comte de Richemont qui n'auroit pas échapé à l'ambition d'Edoudard, si le comte de Pembrock son oncle ne l'eût sauvé de la bataille, & emmené avec lui.

AN. 1471.

CVI. Le comte de Pembrock & le jeune comte de Richemont se sauvent.

Le roi après ses deux victoires envoya Thomas Wagham dans sa principauté de Galles pour se saisir sans bruit de ces deux seigneurs. Mais Pembrock qui en fut averti, prévint Wagham, le fit tomber lui-même dans un piége où il fut arrêté, & le fit mourir. Pembrock fut ensuite assiegé dans son château, mais il trouva moyen d'en sortir, & s'embarqua avec le comte de Richemont son neveu à dessein de se retirer à la cour de France. Une tempête les jetta sur les côtes de Bretagne où ils descendirent, & allerent tous deux trouver le duc à Nantes. Le recit de leurs malheurs le toucha, il leur promit sa protection, & leur fit un si bon accueil, qu'ils se crurent en toute sûreté. Mais Edouard dont l'interêt étoit de se saisir de ces deux seigneurs, apprenant qu'ils étoient en Bretagne, envoya un député pour les demander

CVII. La tempête les jette sur les côtes de Bretagne où le duc les retient comme prisonniers.

AN. 1471.

au duc, ou du moins le comte. Mais Kenlet confident du duc dissuada son maître d'écouter la proposition d'Edouard, & se servit de si bonnes raisons pour l'engager à ne pas violer le droit des gens, & la foi qu'il avoit si solemnellement donnée, que le duc déclara qu'il ne pouvoit manquer à sa parole, & qu'il ne livreroit point le comte au préjudice de la foi publique. La réponse fut donnée au député d'Angleterre qui en parut très-mécontent : il chercha les moyens de faire assassiner le comte, sans en pouvoir venir à bout par les précautions qu'on prit : ensorte que tout ce qu'Edouard put obtenir, fut que le duc de Bretagne tiendroit le comte de Richemont comme son prisonnier, & ne le relâcheroit point quelque chose qui pût arriver ; à quoi Kenlet fit consentir le comte.

CVIII. Affaire de Castille & d'Arragon.

Mariana hist. Hispan. l. 23. c. 16.

On travailla dans la Castille à chercher des moyens pour reconcilier les évêques avec le roi Henri ; & l'on obtint du pape que l'évêque de Segovie seroit assigné à comparoître à Rome dans trois mois. L'on donna quatre prêtres pour commissaires à l'archevêque de Tolede, afin d'instruire son procès dont ils envoyeroient les informations à Rome. Mais les conjurez empêcherent qu'on n'executât cette commission. Les Arragonnois furent plus heureux, ils recouvrerent Gironne, & donnerent la chasse à leurs ennemis.

CIX. Le roi de Portugal fait la guerre en Afrique.

Alphonse roi de Portugal, résolut de porter ses conquêtes en Afrique, s'embarqua avec beaucoup de seigneurs de son royaume & y arriva dans le mois d'Août. On n'avoit depuis long-tems vû une si belle flotte que la sienne : elle étoit de plus de deux

cens voiles avec près de trente mille hommes. Le prince délibera sur la route qu'il devoit tenir ; & n'osant attaquer Tanger qui lui avoit coûté beaucoup de monde, il alla moüiller devant Azile : il fit la descente sans aucun obstacle, & emporta cette place d'assaut. Les Maures eurent deux mille hommes de tuez, & environ cinq mille prisonniers : on y fit un butin estimé huit cens mille cruzades que le roi distribua à ceux qui s'étoient signalez dans cette occasion. On changea la mosquée en église sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge. Le gouvernement d'Azile fut donné à dom Henrique de Menesez comte de Valence qui commandoit déja dans Alacer-Seguer. La prise de cette place étonna tellement ceux de Tanger, qu'ils abandonnerent leur ville. Le roi en ayant eu avis, y alla aussi-tôt, & y fit son entrée le vingt-huitiéme du mois d'Août. Il y établit pour gouverneur dom Rodrigue de Mello, qu'il fit depuis comte d'Olivença, & ramena sa flotte saine & sauve.

CX. Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Papiens. epist. 407. 408. 414. & seq.

Aussi-tôt que le nouveau pape Sixte IV. eut été élu, il s'occupa sérieusement des affaires de l'église, & témoigna qu'il avoit dessein d'assembler un concile dans le palais de Latran, pour travailler à rétablir la discipline de l'église, & traiter de la guerre contre les Turcs, en suivant les vûës de Pie II. Mais l'empereur y paroissant opposé, & ne voulant point de concile à Rome, l'affaire traîna en longueur, & l'on eut recours à d'autres moyens. Ces moyens furent, que du consentement du sacré college, le pape créeroit quatre légats avec une pleine autorité ; le cardinal Bessarion pour la France, le cardinal Borgia vi-

AN. 1471.

ce-chancelier pour l'Espagne, Marc Barbo cardinal d'Aquillée pour l'Allemagne & la Hongrie, afin de rétablir la paix parmi les princes; & le cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs. On envoya aussi dans tous les royaumes chrétiens des hommes pour lever les décimes du clergé, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des Catholiques, suivant le decret de l'assemblée de Mantouë. On accorda des privileges & des indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette guerre, ou qui envoyeroient en leur place, ou qui contribueroient de leurs biens. L'on écrivit à l'empereur, aux rois & à tous les princes pour les prier de concourir à une œuvre si sainte. Le cardinal de Pavie que le pape avoit envoyé en Hongrie aussi-tôt après son élection pour appaiser les troubles, parle d'une cinquiéme légation sans indiquer l'endroit; & écrivant à ces légats & d'autres de ses amis touchant ces légations, & la création de deux jeunes cardinaux qu'on lui avoit mandé de Rome, il leur dit qu'il appréhende fort que toutes ces légations ne soient inutiles, comme il arriva en effet. Il se plaint fort de la promotion de ces deux jeunes cardinaux que le pape avoit faite, lui mandoit-on, pour être soulagé dans ses travaux; comme si, ajoûte ce cardinal, parmi ceux qui composent le sacré college, on n'en auroit pas pû trouver. Il se plaint encore davantage du refus que faisoit le pape de se soumettre aux loix établies dans le conclave, même à ses instances; & refute les raisons que sa sainteté alleguoit sur-tout celle-ci, qu'elle n'étoit obligée à aucune loi.

CXI. Le pape fait

Les deux jeunes cardinaux dont parloit ce cardi-

nal, étoient Julien de la Roüerre neveu du pape du côté de son frere, âgé de vingt-sept ans, qui fut depuis Jules II. Le second Pierre Riario Cordelier aussi neveu du pape du côté de sa sœur. Celui-ci eut tant de crédit auprès du souverain pontife, qu'après lui avoir donné plusieurs benéfices, il le fit son légat pour toute l'Italie. Onuphre dit qu'il étoit si magnifique, & qu'il aimoit tant la dépense, qu'il sembloit n'être né que pour se repandre en profusions; ensorte que dans l'espace de deux ans qu'il vécut seulement depuis son cardinalat, il dépensa deux cens mille écus d'or, outre soixante mille qu'il devoit à sa mort qui lui fut procurée par ses débauches, n'étant âgé que de vingt-huit ans. On peut voir dans les lettres du cardinal de Pavie quels furent ses excez en jeux publics pour divertir le peuple, en festins & autres profusions encore plus mauvaises. L'auteur de son oraison funébre qu'on trouve dans le continuateur de Ciaconius, dit qu'il nourrissoit dans sa maison plus de cinq cens personnes, tant évêques que docteurs, poëtes, orateurs & autres qui excelloient dans quelque profession; ayant coutume de dire qu'il étoit le pere nourricier de tous les honnêtes gens. D'où l'on peut conclure après Onuphre, que Sixte étoit fort indulgent à l'égard des siens; qu'il leur accordoit beaucoup de choses avec trop de facilité, & qu'il avoit beaucoup d'ambition pour avancer ses neveux & ses sœurs dont il avoit un grand nombre, & les élever à un haut rang.

AN. 1471.

deux cardinaux ses neveux.

Addit. Victorel. ad Ciacon.

Papiens. epist. 518. 519. & 543.

Victorel addit. ad Ciacon.

Onuphr. in Sixt. IV.

CXII.

Il rétablit les chanoines séculiers dans saint Jean de Latran.

Dès le commencement de son pontificat il rétablit dans l'église de saint Jean de Latran les chanoines séculiers au lieu des réguliers que les Romains y

AN. 1471.

Pennot. de Cleric. can. l. 3. c. 10. §. 1.

avoient mis aussi-tôt après la mort du pape Paul II. Mais comme l'église de Notre-Dame de la Paix qu'il donnà à ces derniers ne fut achevée que douze ans après, le cardinal Caraffe leur fit bâtir un monastere, & leur donna sa bibliotheque ; & le pape ordonna qu'ils auroient toujours le titre & les privileges des chanoines reguliers de Latran. Le saint pere étoit si généreux, qu'il ne pouvoit rien refuser à personne, & que souvent il accordoit les mêmes graces à plusieurs qui le sollicitoient & l'importunoient par leurs prieres. Ce qui l'obligea de charger Jean de Montmiral homme adroit, exact, & fort versé dans les affaires, de signer toutes les requêtes, afin d'ôter tout sujet de contestation & de dispute entre ceux qui demandoient des graces, & empêcher qu'ils ne sollicitassent ce qui avoit été accordé à d'autres.

CXIII. Le duc de Bourgogne demande la paix au roi de France.

Le duc de Bourgogne voyant les progrez du roi de France qui s'étoit déja rendu maître de Saint-Quentin & d'Amiens, demanda la paix, & écrivit d'Arras au connétable pour lui representer l'injustice de la guerre qu'on lui faisoit, & le faire ressouvenir qu'il lui étoit redevable de sa fortune. Le connetable le voyant ainsi donner dans le piege qu'on lui avoit tendu, ne pensa qu'à augmenter ses craintes, & lui répondit que la maison de Bourgogne n'avoit jamais été si proche de sa ruine, puisqu'outre les deux armées de Louis XI. résolu d'attaquer les deux Bourgognes, ce prince avoit encore des intelligences dans ces provinces ; que le seul remede que le duc pouvoit y apporter, étoit de marier la princesse sa fille avec le duc de Guienne, & que ce mariage ne seroit pas plûtôt fait, que les affaires changeroient

de

de face. Le duc de Guienne qui étoit dans le camp du roi, & le duc Bretagne qui y avoit envoyé des troupes, écrivirent au duc de Bourgogne d'un ſtyle aſſez different ſur le même ſujet. Le premier lui promettoit que ſes amis ne lui manqueroient pas au beſoin. Le ſecond le deſeſperoit en ſuppoſant qu'il étoit perdu ſans reſſource, parce que l'intention du roi étoit de ſe ſaiſir de ſa perſonne à quelque prix que ce fût, & que les meſures étoient déja priſes pour l'inveſtir. Le duc de Bourgogne répondit à ces lettres: mais il fut ſi fort choqué de celle du connétable, qu'en la liſant il le traita d'impudent, & ne daigna pas lui faire réponſe. AN. 1471.

Irrité qu'on voulut le contraindre à marier ſa fille, il leva une armée qu'il aſſembla ſous Arras, & qu'il mena lui-même vers la Somme où il ſurprit la ville de Pecquigny. Mais les nouvelles qu'il reçut alors que le prince d'Orange avoit fait ſoûlever tout le comté de Bourgogne, & que l'autre armée de France étoit entrée dans le duché, lui ôterent toute la confiance en ſes propres forces. On lui mandoit que les François ne trouvant point de troupes reglées qui leur reſiſtaſſent, avoient aiſement taillé en pieces celles que les officiers du duc avoient aſſemblées en tumulte; qu'ils avoient aſſiegé & pris quelques places; que d'autres s'étoient volontairement renduës, & que le reſte de la province étoit réſolu de traiter avec les vainqueurs, s'il ne recevoit à tems un puiſſant ſecours. Le duc de Bourgoge n'étoit pas en état d'y en envoyer; & la crainte que le malheur des deux Bourgognes ne décourageât ſes autres ſujets, lui fit prendre la réſolution d'envoyer demander la paix au

CXIV. Il écrit au roi & réitere la même demande.

AN. 1471.

Mezeray, abregé chronol. de l'histoire de France. tom. 3. in-12. sous Louis XI.

roi qui étoit à Beauvais. Mezeray dit qu'il écrivit à Louis XI. & qu'il lui découvroit dans sa lettre les artifices de ceux qui l'animoient contre lui. Un autre auteur ajoute qu'il lui envoya les dernieres lettres qu'il avoit reçuës du connétable & des ducs de Guienne & de Bretagne. On n'a jamais tant de chagrin de se voir trompé, que lorsqu'on est en possession de tromper les autres.

Le roi fut plus surpris que ces trois princes eussent osé le trahir, que fâché de l'injure qu'ils lui faisoient; mais il sçut dissimuler son chagrin. La reine étoit enceinte, & esperoit de mettre au monde un fils, ses esperances ne furent pas trompées, puisqu'elle accoucha de Charles VIII. Louis XI. alors ne désira plus le mariage de son frere avec l'héritiere de Bourgogne dans la crainte que duc de Guienne devenu trop puissant, ne dépoüillât de ses états son fils que sa majesté laisseroit pupille en cas de mort : elle écrivit donc au duc de Bourgogne qu'elle lui accorderoit volontiers la paix, pourvû qu'il cessât de broüiller le royaume. Mais comme le duc ne vouloit rien relâcher des articles du traité de Peronne, on ne parla que d'une tréve qui fut signée à Abbeville pour un an, malgré le connétable qui voïoit par-là tous ses projets arrêtez. Il étoit maître de Saint-Quentin, le roi lui en avoit donné le gouvernement; il y avoit mis une garnison de soldats qui lui étoient entierement dévoüez; & il y étoit demeuré lui-même. La restitution de cette place au duc de Bourgogne fut le sujet de leurs négociations; mais le roi ne voulut point s'expliquer là-dessus, pour ne point obliger le connétable à se jetter entre les bras du duc qui le

protegeroit, tant qu'il le verroit maître de Saint-Quentin.

CXV.
Le roi de France s'oppose au mariage du duc deGuienne avec l'heritiere de Bourgogne.

Quoique la tréve s'obſervât aſſez exactement, cependant le duc de Bourgogne n'avoit congedié ni ſes officiers, ni ſes meilleurs ſoldats, & paroiſſoit un peu plus diſpoſé au mariage de ſa fille avec le duc de Guienne, quoique dans le fond il n'en eût aucune envie. L'on en vint juſqu'à envoyer l'évêque de Montauban à Rome pour obtenir la diſpenſe au ſujet de la parenté. Le roi le ſçut, & envoya le ſieur du Bouchage au duc de Guienne pour le diſſuader de ce mariage. Le duc de Guienne ne répondit que par des plaintes ſur la conduite du roi à ſon égard, & ſa mauvaiſe volonté pour lui dans une infinité de rencontres. C'eſt ce qui lui fit prendre le parti de continuer à traiter avec le duc de Bourgogne, & de ſe faire comprendre dans le premier traité que ce duc feroit avec Louis XI. pour entrer en poſſeſſion du Poitou qui devoit entrer dans le gouvernement de la Guienne, & que le roi en avoit détaché.

CXVI.
Le roi fait la paix avec le duc de Bourgogne.
Mem. de Comines, l. 3. ch. 9.

Cependant le roi fit ſa paix avec le duc de Bourgogne: elle fut ſignée au Crotoy; & par le traité le duc ſe déſiſtoit entierement des interêts du duc de Guienne & du duc de Bretagne, promettant avec ſerment de ne ſe mêler jamais de leurs affaires. Le roi de ſon côté promettoit de rendre Amiens & Saint-Quentin, & s'engageoit à ne point prendre le parti du comte de Nevers & du connétable qu'il abandonnoit entierement au duc. Le premier de ces ſeigneurs s'étoit attiré la haine du duc de Bourgogne à l'occaſion des prétentions qu'il diſoit avoir ſur quelques places occupées par le duc: le ſecond relevoit

AN. 1471.

de lui pour le comté de Saint-Pol, & presque toutes ses autres terres. Le seigneur de Craon & Pierre Doriolt devenu chancelier de France par la disgrace de Morvilliers qui s'étoit retiré en Guienne, furent ceux qui travaillerent à la conclusion du traité, & qui en dresserent les articles.

CXVII.
Mort de Denis le Chartreux.

Dupin, Biblioth. des Aut. to. 12. in-4°. p. 103.
Spond. contin. annal. hoc ann. n. 14.
Petrerius Biblioth. Carthus. p. 49. & seq.
Baillet, vies des Saints, 12. Mars.

La religion perdit dans cette année un de ses défenseurs par la mort de Denis le Chartreux, autant recommandable par sa pieté que par son érudition: Il se nommoit Denis Rickel, du lieu de sa naissance dans le diocése de Liege, & on le connoit sous le nom de Denis le Chartreux, parce qu'il entra à vingt-un an dans l'ordre de ces religieux, & y passa le reste de ses jours jusqu'à cette année 1471. dans laquelle il mourut le douziéme Mars âgé de soixante-neuf ans. M. Dupin dit qu'il n'y a point d'auteurs avec lesquels il ne puisse disputer pour le grand nombre d'ouvrages qu'il a composez, & qu'il en a fait lui-même le catalogue. On dit que le pape Eugene IV. ayant vû un de ses livres, s'écria avec admiration, que l'église devoit se réjoüir d'avoir un tel fils. Il y a de lui des commentaires sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament; un autre ouvrage intitulé *Monopanton*, c'est-à-dire, toutes les épîtres de saint Paul disposées par ordre des matieres; un commentaire sur les livres attribuez à saint Denis l'Aréopagite; un autre sur le Maître des sentences; la moëlle de la Somme de saint Thomas, & celle de la Somme de Guillaume d'Auxerre; un traité sur le livre de la consolation de la philosophie de Boëce; une explication des anciennes hymnes; un commentaire sur l'échelle de saint Jean Climaque, & sur les

œuvres de Caſſien; divers ouvrages de philoſophie; un abregé de théologie; deux livres de la théorie chrétienne; huit livres de la foi catholique; quatre livres contre la perfidie de Mahomet; un dialogue entre un Chrétien & un Sarraſin ſur le même ſujet; une lettre aux princes catholiques pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs; un traité contre l'art magique & les erreurs des Vaudois; un autre contre les ſuperſtitions; divers traitez ſur l'eſſence & les perfections de Dieu; quatre livres des dons du Saint-Eſprit; des méditations ſur la paſſion; une expoſition de la meſſe; un dialogue ſur l'euchariſtie; un traité de la fréquente communion; des ſermons ſur le ſaint ſacrement de l'autel, huit livres ſur les loüanges de la ſainte Vierge; de la venération des Saints; de leurs reliques, & de la maniere de faire leurs proceſſions. Voilà tout ce qui concerne les traitez dogmatiques de cet auteur.

CXVIII. Ouvrages de cet auteur qui regardent la diſcipline.

Les autres ouvrages qu'il a compoſez, regardent la diſcipline, comme ceux de la cauſe de la diverſité des évenemens, du déreglement & de la réforme de l'égliſe; de l'autorité & du devoir du ſouverain pontife; de ſa puiſſance & de la juriſdiction; de l'autorité des conciles generaux; de la vie & du gouvernement des prélats & des archidiacres; des fonctions des légats; de la vie & de l'état des chanoines, prêtres & autres miniſtres de l'égliſe: un dialogue entre un avocat & un chanoine; un traité de la vie du gouvernement des curez; de la converſation honnête des clercs; de la doctrine des ſcholaſtiques; de la vie des nobles; du gouvernement des princes: deux dialogues entre Jeſus-Chriſt, un

AN. 1471.

prince & une princesse ; de la vie militaire ; de la vie des marchands, & du juste prix des choses, du gouvernement politique ; de la vie des personnes mariées ; de la vie des vierges ; deux dialogues de Jesus-Christ ; l'un avec un vieillard, & l'autre avec un enfant ; de la vie & des exemples des anciens peres ; l'éloge de l'ordre des Chartreux ; une explication de la regle du tiers-ordre de saint-François ; de la réforme des religieux ; de la vie des solitaires avec son éloge ; & la vie des recluses.

CXIX. Ouvrages qui concernent la morale.

Les derniers ouvrages de cet auteur regardent la morale ; & l'on y trouve quatre recueils de sermons, deux pour les séculiers, & deux pour les religieux ; une somme des vertus & des vices ; des traitez contre la pluralité des benéfices, la simonie, l'avarice, l'ambition ; contre la proprieté des moines, contre les distractions en récitant l'office divin ; de la maniere de chanter dévotement ; de la maniere & de l'ordre qu'il faut observer dans la correction fraternelle ; de l'énormité du peché ; de la conversion des pécheurs ; de la voie étroite du salut & du mépris du monde ; le miroir des amateurs du monde ; l'institution des novices ; des vœux & de la profession religieuse ; des moïens d'employer le tems utilement ; deux livres de la vie purgative ; un discours de la mortification vivifiante & de la réforme interieure ; de la source de la lumiere & des sentiers de la vie ; des remedes contre les tentations ; de la discretion des esprits ; des passions de l'ame ; de la pureté & de la felicité de l'ame ; un traité des quatre fins de l'homme, dans lequel il dit que les ames qui sont en purgatoire ne sont pas assurées de leur felicité fu-

ture; des conferences; des lettres & des poësies, & beaucoup d'autres qu'on peut voir dans M. Dupin qui a eu soin de marquer l'année en laquelle chacun de ces ouvrages a été imprimé, & qui sont ceux qui n'ont pas encore vû le jour. Il ajoute que cet auteur écrit facilement, mais que son style est simple, & n'a rien de poli & d'élevé.

CXX. Mort de Thomas à Kempis.

Josse Badius in ejus vita. Tritheim & Bellarm. de scriptor. ecclesiast. Valer. André Bibl. Belg. Sup. liv. CVIII. n. 189.

Thomas à Kempis mourut aussi cette année le vingt-quatriéme de Juillet, âgé de près de quatre-vingt-douze ans. Il fut nommé à Kempis, parce qu'il étoit de Kempen petite ville du diocése de Cologne. Il vint au monde vers l'an 1380. & fut surnommé Hemmerchen, en latin *Malleolus*. Son pere s'appelloit Jean, & sa mere Gertrude. Il avoit un frere nommé Jean de Kempis prieur du monastere des chanoines reguliers de la congrégation de Gerard le Grand du mont sainte Agnès proche de Zwol. Thomas fut élevé dans la communauté des écoliers de Deventer, où il apprit à écrire, & à lire la bible. Ensuite étant allé en 1399. à Zwol pour gagner les indulgences que le pape Boniface IX. avoit accordées à l'église de ce lieu, il postula pour entrer dans le monastere du mont sainte Agnès, y fut reçu par son frere & y fit profession le dixiéme Juin 1406. Il fut ordonné prêtre en 1423. & comme une des principales occupations de ces chanoines réguliers étoit de copier des ouvrages, Thomas s'appliqua à ce travail, & copia toute la bible, un missel, & beaucoup d'autres livres. Il composa aussi quelques ouvrages de pieté, dont le style est simple, & n'a rien de relevé, mais dont les pensées sont solides, & pleines d'onction, claires, intelligibles, & utiles à tout le monde.

AN. 1471.

V. la Differt. de M. Dupin. to. 12. au 15. si. cle.

L'édition des ouvrages de Thomas à Kempis, qui parut en trois tomes à Cologne en 1660. contient des sermons sur les mysteres de Notre-Seigneur; des instructions à des jeunes religieux; des traitez spirituels à la tête desquels sont les quatre livres de l'Imitation de Jesus-Christ dont on a parlé ailleurs; & plusieurs vies de saints personnages; des lettres de pieté, plusieurs oraisons & quelques hymnes. On a diverses éditions de ses ouvrages faites à Doüay, à Anvers & en d'autres endroits *in-quarto* & *in-octavo*.

CXXI.
Denis patriarche de Constantinople se demet de sa dignité.

Apud Bzov. annal. to. 18. hoc anno. Onuphr. in chron. eccles.

Denis patriarche grec de Constantinople se démit dans cette année de son patriarchat. Se voïant faussement accusé d'avoir reçu la circoncision des Turcs, lorsqu'il fut vendu à la prise de cette ville; & ses accusateurs persistant à l'assurer dans le concile qu'il avoit assemblé à ce sujet, quoiqu'il le niât avec serment; il crut qu'il n'y avoit pas d'autre moïen pour sauver son honneur, que de se dépoüiller, & faire voir qu'il n'y avoit sur lui aucune marque de circoncision. Ce qui remplit ses calomniateurs d'une si grande confusion, qu'ils se prosternerent à ses pieds, & lui demanderent pardon. Mais Denis bien loin de le leur accorder, les excommunia, quoique le concile intercedât pour eux, & se démit aussi-tôt après de sa dignité qu'il avoit possedée pendant huit ans, pour se retirer dans un monastere. Simeon fut remis en sa place; mais comme il se vit obligé de payer le tribut qui avoit été introduit par lui-même, & que le trésorier au lieu de mille écus, en vouloit avoir deux mille, comme on les avoit payez pour Denis; il fut plus de trois ans sans satisfaire, & sans qu'on en élût un autre en sa place; ce

ce qui causa quelques troubles dans l'église de Constantinople.

CXXII. Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne. *Papiens. epist. 436. & 442.*

Les légats que le pape avoit choisis pour aller chez les princes chrétiens, & les exhorter à la guerre contre les Turcs, se mirent en chemin au commencement de cette année 1472. Le cardinal d'Aquilée le premier de ces légats partit de Rome le vingt-deuxiéme de Février, chargé par le pape de se transporter en Allemagne, & de faire ressouvenir l'empereur qu'il étoit l'Avocat de l'église, & le défenseur de la religion chrétienne; que ces qualitez l'obligeoient à prendre les armes contre les Turcs, & à réconcilier les rois de Pologne & de Hongrie, broüillez à l'occasion du royaume de Bohéme, autant que la dignité de l'église Romaine & la majesté impériale pouvoient le lui permettre. Il avoit ordre aussi d'assurer Matthias roi de Hongrie, qu'il ne devoit point apprehender que le saint siége & l'empereur l'abandonnassent après l'avoir engagé à porter la guerre en Bohëme; que la cour de Rome n'avoit point approuvé l'élection d'Uladislas par les Bohémiens: que toutefois parce qu'ils avoient plus d'inclination pour le fils du roi de Pologne, sa sainteté conseilloit au roi de Hongrie d'en venir à un accommodement pour lequel on s'en rapporteroit à elle & l'empereur, qui tous deux s'interesseroient à appaiser les troubles.

CXXIII. Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne. *Bzov. annal. eccles. ad an. 1472.*

Sa commission portoit encore qu'il représenteroit à Casimir roi de Pologne, qu'après avoir si long-tems refusé la couronne de Bohéme que le pape l'invitoit à recevoir, il n'avoit pas agi en roi catholique d'accorder son fils à des herétiques, parce qu'ils le de-

AN. 1472. mandoient, & d'avoir déclaré la guerre à Matthias qui étoit catholique, qui avoit de l'experience, & qui convenoit mieux aux Bohémiens; que le parti qu'il devoit prendre étoit celui de marier une de ses filles avec Matthias, afin que les enfans qui naîtroient de ce mariage, fussent rois de Bohéme, ou que le royaume échût aux Polonois au défaut de postérité. Qu'en cas que le roi de Pologne ne voulût pas accepter ces propositions qui paroissoient si équitables, le légat ne manqueroit pas de publier la bulle qui confirme la couronne de Bohéme à Matthias, avec ménaces d'excommunier les Polonois s'il refusoient d'y consentir. Le légat fut reçû avec beaucoup d'honneur par le roi de Pologne; mais il ne put faire la paix à cause des difficultez que le roi de Hongrie y apportoit: celui-ci vouloit avant toutes choses faire la paix avec l'empereur Frederic & se flattoit d'y réüssir dans peu de jours, quoiqu'elle ne fût pas trop assurée.

CXXIV. Légation du cardinal Bessarion en France, où il est mal reçû.

Le cardinal Bessarion qu'on avoit destiné pour la légation de France, douta long-tems s'il l'entreprendroit à cause de ses infirmitez & de son grand âge. Il avoit déja même résolu de ne point faire ce voyage, lorsqu'il reçut des lettres de Louis XI. qui lui témoigoit la joye de l'avoir pour légat dans son royaume, & qui le prioit de hâter son départ, l'assurant qu'il seroit reçû avec tous les honneurs dûs à sa dignité & à son mérite. Il partit donc, mais le succès de sa légation ne fut pas heureux. A peine fut-il entré en France, qu'il devint suspect au roi, & étant arrivé a la cour, on refusa de lui donner audience pendant plus de deux mois. A la fin il l'obtint, mais

il fut reçu avec beaucoup d'indifference & de froideur de la part du roi, qui étoit irrité de ce que ce cardinal avoit vû avant lui le duc de Bourgoge. On dit qu'il en avoit reçu l'ordre du pape. Brantome rapporte le fait en l'égayant à son ordinaire. Mais Matthieu le décrit plus sérieusement dans la vie de Louis XI. en ces termes:

AN. 1472.

Matthieu dans l'hist. de Louis XI. liv. 11.

« Cette légation, dit-il, fut cause de la mort « du cardinal : car l'ayant commencée par le duc « de Bourgogne, comme celui qu'il estimoit le plus « difficile à mettre à la raison, le roi le trouva mau- « vais; & imputant cela ou à mépris ou à passion « particuliere, lorsqu'il se présenta à l'audience, il « lui mit la main sur la grande barbe qu'il portoit, « & lui dit ces vers latins de grammaire : *Barbara* « *græca genus retinent quod habere solebant.* Trait aceré, « non contre la Grece qui donnoit le nom de Barba- « res à toutes les autres nations, mais contre l'inci- « vilité & l'imprudence de ce cardinal. Le roi le quitta « assez brusquement; & pour lui faire encore mieux « sentir que son séjour ne lui étoit pas agréable, il lui « fit expedier sa réponse en peu de tems. » Le ressentiment de cet affront donna tant de chagrin à Bessarion, qu'en s'en retournant à Rome il tomba malade à Turin, d'où descendant à Ravenne sur le Pô, il y mourut le dix-huitiéme de Novembre 1472. dans la soixante-dix-septiéme année de son âge. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans une chapelle de l'église de saint Pierre, où il avoit préparé son tombeau, sur lequel on lit son épitaphe en latin avec deux vers grecs au bas. Paul Jove dit qu'après la mort de Paul II. les cardinaux avoient élu Bessa-

CXXV.
Mort du cardinal Bessarion à Ravenne.

Paul. Jov. in elog. cap. 24. & 27.
Aubery hist. des cardinaux.

AN. 1472. rion pape; que trois d'entr'eux étant allé chez lui pour lui annoncer cette nouvelle, Nicolas Perrot son camerier refusa de leur ouvrir la porte du cabinet où ce cardinal étudioit : & les autres s'étant retirez, on élut Sixte IV. Il ajoute que Bessarion ayant appris ce qui s'étoit passé, en témoigna son ressentiment à son camerier en ces termes; « Perrot, ton incivilité me » coute la tiare, & te fait perdre un chapeau de car- » dinal. » Cependant ni Platine, ni le cardinal de Pavie ne disent rien de ce fait.

Papiens. epist. 437. 455. & seq.

Bessarion avoit toûjours eu une grande inclination pour les lettres, où il avoit fait beaucoup de progrès. Son érudition étoit profonde, il avoit encore plus de vertu. Le cardinal de Pavie qui le blâme d'avoir entrepris la légation de France, ne peut s'empêcher de dire que le saint siége en le perdant, avoit perdu toute sa gloire & son appui; qu'il étoit le conseil du sacré college; qu'il n'y avoit rien de bas en lui; qu'on ne pouvoit assez long-tems regretter un si grand homme, & que tous les gens de bien devoient le pleurer comme leur pere. Cependant comme les plus grands hommes ne sont pas sans défaut, il faut avoüer avec le même cardinal de Pavie, que Bessarion pour être chargé de la légation de France, avoit engagé sa liberté au pape; qu'il avoit été trop complaisant pour ses volontez, sur-tout lorsqu'il avoit consenti à la création de ces deux jeunes cardinaux dont on a parlé, qui étoient indignes de ce rang. Rien ne prouve mieux combien il est difficile de ne point faire de fautes dans de grandes places, même avec de grandes vertus.

Supra n. 111.

Sa maison étoit la retraite des Sçavans; dont il

fut toûjours l'ami particulier & le protecteur. Il avoit enrichi sa bibliothéque d'un grand nombre de differens livres grecs; & l'on assure qu'il en acheta pour trente mille écus. Il en fit présent au senat de Venise, & la république la conserve encore aujourd'hui avec soin. Le pape nomma un de ses neveux pour remplir la place de patriarche de Constantinople pour les Latins, qu'il laissoit vacante. Les ouvrages qui nous sont restez de lui, sont un traité du sacrement de l'Eucharistie, & des paroles de la consécration, où il semble penser comme les Latins, & répond aux objections des Grecs; un discours dogmatique des causes du schisme, & un autre de l'union; un traité adressé à Alexis Lascaris touchant la procession du Saint-Esprit, & pour la défense de la définition du concile de Florence; une apologie de Veccus, avec la réfutation du traité de Palamas, une lettre à ceux du patriarchat de Constantinople; & une réponse aux quatre argumens de Planudes touchant la procession du S. Esprit. Tous ces ouvrages se trouvent dans la collection des conciles, & ont été donnez par Arcudius. Il y a encore d'autres traitez sur la philosophie, comme l'apologie de Platon contre George de Trebisonde, dont on a déja parlé; un livre des Loix; un traité de la nature & de l'art, adressé au même George de Trebisonde; une lettre au gouverneur des enfans du prince Thomas Paleologue sur leur éducation; une exhortation aux princes Chrétiens pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs; & quelques lettres imprimées ou manuscrites. Il seroit à souhaiter que quelqu'un prît la peine de recueillir dans un volume tous les traitez de ce cardinal.

Petr. Justiniani hist. Venet. l. 8. in fine.

CXXVI.
Ouvrages du cardinal Bessarion.

Dupin, biblioth. des auteurs, 15. siecle.

Collect. concil. 6. Labbe tom. 13.

Vide supra n. 19.

AN. 1472.

CXXVII.
Légation du cardinal Borgia en Espagne.

Mariana hist. Hispan. l. 23. c. 18.
Papiens. epist. 441.
Surita annal. lib. 18. c. 40. & seq.

Le cardinal de Borgia vice-chancelier & évêque de Valence en Espagne, lieu de sa naissance, fut envoyé légat en Espagne, pour le même sujet que les cardinaux d'Aquilée en Allemagne, & Bessarion en France. Il arriva à Valence le vingtiéme de Juin, où il fut reçu avec magnificence & de grandes demonstrations de joye. Il n'y demeura que peu de jours. Il alla ensuite à Tarragonne pour s'aboucher avec dom Ferdinand roi de Sicile, à qui il remit la dispense de son mariage avec l'infante Isabelle, que le pape ordonnoit à l'archevêque de Tolede de publier. Comme le roi d'Arragon étoit toûjours au siége de Barcelonne, le légat alla l'y trouver; & aprés la reddition de cette ville, Borgia partit pour la Castille, & fut reçu à Madrid avec grand pompe. Il fit au clergé un discours que le cardinal de Pavie lui avoit composé, parce qu'il n'en étoit pas capable lui-même; & il obtint avec assez de peine quelques secours pour la guerre contre les Turcs, sans toutefois pouvoir appaiser les troubles de la Castille; parce que les prélats étoient trop portez en faveur de Ferdinand d'Arragon, contre lequel le roi Henri étoit fort irrité, pour avoir épousé sa sœur Isabelle malgré lui. On dit qu'il traita aussi de la guerre sainte avec le roi d'Arragon, les Ambassadeurs d'Edouard roi d'Angleterre, & de Charles duc de Bourgogne, qui se trouvoient en Castille fort à propos, & de l'alliance contre Louis XI. dont il n'étoit nullement chargé: d'où l'on peut conjecturer quelle étoit déja sa prévention contre la France, qu'il fit éclater lorsqu'il fut élevé au souverain pontificat sous le nom d'Alexandre VI. Enfin après ces belles expeditions

il s'en retourna à Rome, où le roi de Castille envoya bien-tôt après ses ambassadeurs pour se plaindre au pape Sixte IV. de la conduite de son légat dont il étoit trés-mécontent. AN. 1472.

CXXVIII. Caractére de ce légat, selon le cardinal de Pavie.

Papiens. epist. 534.

Le cardinal de Pavie nous apprend dans ses lettres le caractére de ce légat, qu'il connoissoit mieux que personne, & il n'en parle pas fort avantageusement. Il dit, écrivant à François doyen de Tolede, que le vice-chancelier avoit aisément obtenu du pape la légation dans son propre pays, pour y paroître avec honneur, & servir de spectacle au peuple, & pour amasser de grosses sommes d'argent dans les trois royaumes de Castille, d'Arragon & de Portugal; qu'il aborda premierement à Valence, d'où penétrant plus avant en Espagne, il donna par tout des marques de sa vanité, de son luxe, de son ambition & de son avarice, sans rien faire de ce qui concernoit sa légation; qu'il revint à Rome très-odieux aux princes & aux peuples: qu'il pensa périr sur mer, ayant eu une de ses galeres coulée à fond avec tout le butin qu'il avoit fait en Espagne, & l'autre qu'il montoit ayant eu sa poupe brisée, ensorte qu'il n'arriva au port qu'avec beaucoup de peine & de dangers, & après avoir perdu soixante & quinze hommes de ceux qui l'accompagnoient, parmi lesquels il y avoit trois évêques, douze jurisconsultes & six chevaliers.

CXXIX. Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.

Papiens. epist. 439 & 440.

Le cardinal Caraffe Napolitain, qui étoit chargé de commander la flotte que l'on armoit pour faire la guerre aux Turcs, après avoir celébré la messe le vingt-huitiéme de May, jour de la fête-Dieu, reçut des mains du pape dans l'église de saint Pierre, les

AN. 1472.

enseignes des galeres bénites selon la coûtume. Après le dîner sa sainteté accompagnée de tous les cardinaux le conduisit jusqu'à la flotte, qui étoit un peu au-dessous de l'église au milieu du Tibre, monta sur la principale galere, & d'un lieu élevé du côté de la pouppe, donna sa bénediction au légat, à ses gens & à tous ceux qui étoient dans les autres galeres, leur accorda beaucoup d'indulgences, embrassa le légat qu'il laissa dans sa galere, & s'en retourna au Vatican sur le soir. Cette flotte étoit de vingt-quatre galeres, selon Onuphre, ou de vingt selon Justiniani, & devoit se joindre à celles des Venitiens & de Ferdinand roi de Naples. Le pape s'étoit concilié ce prince par les faveurs dont il venoit de le combler; il lui avoit confirmé l'investiture que Pie II. lui avoit accordée; il lui avoit rendu le duché de Sorano, & remis ce que ses états devoient à l'église depuis la mort de son pere Alphonse, & que celui-ci devoit auparavant, à condition qu'il entretiendroit deux galeres pour la garde du port de Rome. Enfin sa niéce fut mariée au neveu du pape, qui avoit le gouvernement de Rome; & le duché de Sorano fut la dot de la princesse.

Onuphr. in Sixt. IV.

Justiniani lib. 9.

CXXX. Progrès des flottes du pape & des Venitiens contre les Turcs.

Il ne paroît pas que toutes ces flottes composées de plus de quatre-vingt galeres, ayent fait de grands progrès. Toutes leurs conquêtes se réduisirent à la prise d'Attalie dans la Pamphilie, dont on se saisit du port; ce qui obligea l'armée des Turcs à se retirer sans avoir rien fait. Le commandant de la flotte du roi de Naples quitta l'armée navale sur la fin de l'automne: mais le légat & Mocenigo qui commandoit la flotte Venitienne, voulant faire quelque exploit

ploit considérable avant les froids de l'hyver, surprirent la ville de Smirne dans l'Ionie, & battirent le gouverneur qui étoit venu au secours de la place, d'où ils enleverent un riche butin. Après cette expedition le légat s'en retourna à Rome, où il entra comme en triomphe dans le mois de Janvier de l'année suivante, menant avec lui vingt-cinq Turcs montez sur de beaux chevaux, douze chameaux chargez des dépouilles des ennemis, avec beaucoup d'enseignes prises, & une partie de la chaîne de fer qui fermoit le port d'Attalie & qui fut attachée à la porte de l'église du Vatican. Pour Mocenigo, il s'arrêta dans le Peloponnese pour y passer l'hyver, & ne fit que piller les forts & les villes voisines. Onuphre dit que si dans cette année on eût poursuivi les Turcs par mer, pendant que le roi de Perse les attaquoit par terre, on se seroit aisément rendu maître d'une grande partie de l'Asie.

CXXXI. Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.

Ce roi de Perse étoit Usum-Cassan. Il y avoit déja quelque tems qu'il étoit en guerre avec les Turcs. Il avoit une armée de près de six cent mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Le pape reçut dans ce tems-là des lettres de Grece, qui lui marquoient que ce prince venoit de prendre Trebizonde de force; il fit part de la lecture de ces lettres au sacré college. Ce n'est pas que Mahomet qui commandoit l'armée des Turcs ne fût un prince fort courageux: mais il étoit incommodé de la goute, & d'ailleurs il avoit quelque crainte du Persan. Celui-ci qui sentoit son avantage, écrivit aussi au roi de Pologne pour l'encourager à poursuivre les Turcs. On dit que ce prince s'étant rendu maître de la petite Armenie &

CXXXII. Conquêtes du roi de Perse sur les Turcs.

Papiens. epist. 455. Michou, l. 4. c. 69 Leunclav. pandect. Turc. n. 76.

AN. 1472.

de la ville de Torare, il s'adressa au pape & aux Venitiens par le conseil de Mocenigo, pour avoir du canon & des gens qui en sçussent s'en servir. Il obtint ce qu'il demandoit; le senat de Venise lui fit de grands présens, & chargea Mocenigo commandant de leur flotte, de lui obéir & de recevoir ses ordres. Deux ans après les Venitiens lui envoyerent Contarini pour ambassadeur, mais il n'y fut pas long-tems. Mahomet voulut engager le roi de Perse à rompre l'alliance qu'il avoit faite avec le sénat de Venise, mais il n'en reçut pas une réponse favorable.

CXXXIII. Le pape envoye lever les décimes & les Allemands les refusent.

Krantz. 13. Wandal. 7.

Reg. Sixt. apud Bzovium hoc anno.

Le pape cependant envoyoit de tous côtez des personnes pour lever les décimes qui devoient être employées aux frais de la guerre contre les Turcs, avec ménace d'excommunication contre ceux qui en retiendroient quelque chose. Mais les Allemands & beaucoup d'autres refuserent de les payer, & furent tous prêts d'en appeller au concile. Il chargea aussi l'archevêque de Cantorberi qui étoit cardinal, d'excommunier Robert Stilington évêque de Bathuel & ses partisans, parce qu'il avoit fait mettre en prison Prosper protonotaire & nonce du saint siége, qui levoit dans l'Angleterre les deniers de la chambre apostolique. Ce prélat qui étoit un homme séditieux voyant qu'on le poursuivoit pour un autre fait comme criminel de leze-majesté, se réfugia dans l'université d'Oxford, d'où il fut tiré & enfermé dans une étroite prison le reste de ses jours. Le souverain pontife envoya aussi des visiteurs pour réformer les monasteres de Sicile, à l'exemple de ses prédécesseurs, & confirma les privileges du monastere de S. Sauveur de l'ordre de S. Basile, situé hors les murs de Messine.

Patrice Graan avoit ſuccedé en Ecoſſe à ſon frere uterin dans l'évêché de ſaint André. Les traverſes qu'il y eſſuya l'obligerent de ſe rendre à Rome, & d'avoir recours au pape, qui avoit érigé ſon évêché en archevêché, & l'avoit fait légat du ſaint ſiége en Ecoſſe : mais il trouva de ſi grandes oppoſitions pour exercer ſes fonctions de la part des grands ſeigneurs, qui croyoient qu'en cela les anciens droits du royaume étoient violez, qu'il lui fut défendu d'exercer ſa légation, juſqu'à ce que le pape eût prononcé ſur les griefs d'accuſation qu'on avoit intentez contre lui, & même on lui fit défenſes de porter les marques d'archevêque. Ses ennemis furent ſi puiſſans à Rome, qu'on le condamna à quitter ſon archevêché, & ſelon quelques auteurs, il fut enfermé dans une priſon où il mourut de miſere. Ce Patrice fut le premier archevêque de ſaint André, ſans en avoir exercé les fonctions. Sponde remarque que ce fut dans cette année que les rois d'Ecoſſe commencerent à nommer aux évêchez & aux abbayes du royaume ; ce qui fit tomber les bénéfices entre les mains des courtiſans, qui n'en faiſoient pas un pieux uſage.

AN. 1472.

CXXXIV. Les grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la légation de l'archevêque de S. André.

Buchanan. lib. 12. Sup. l. CXII. n. 178.

Spond. contin. annal. hoc anno n. 47.

La paix arrêtée entre le roi de France & le duc de Bourgogne ne fut point ratifiée, quelque parole qu'on ſe fût donnée de part & d'autre. Le roi n'étoit pas ſcrupuleux à obſerver ſes engagemens ; mais ayant juré ſur la croix de ſaint Lo d'Angers, le duc de Bourgogne étoit fort ſurpris qu'il ne tînt pas ſa parole. Il étoit pourtant facile d'en deviner la raiſon. Le duc de Guienne étoit fort malade ; & comme le principal motif de cette paix étoit de rompre

AN. 1472.

CXXXV. Mort du duc de Guienne frere de Louis XI.

les liaisons qui étoient entre les ducs de Bourgogne & de Guienne, Louis XI. n'ayant plus les mêmes raisons, si ce dernier venoit à mourir, il étoit aisé de voir que son interêt étoit d'user de délai. Ce fut aussi le parti qu'il prit jusqu'à ce qu'il eût vû le duc de Guienne mort; ce qui arriva à Bourdeaux le douziéme de Mai de cette année. On dit qu'il avoit été empoisonné à saint Jean d'Angely par Jean Faure Versois religieux Benédictin, abbé du monastere de cette ville: ce qui confirma ce soupçon, ce fut que la fille du seigneur de Montsoreau, veuve de Louis d'Amboise vicomte de Thoüars, qui avoit dîné avec lui, mourut aussi deux ou trois heures après le dîner. Cette double mort si subite ayant fait aussi-tôt grand bruit, le seigneur de Lescun fit conduire le religieux à Nantes, où on l'enferma dans la tour; & comme on travailloit à lui faire son procès, on le trouva tué d'un coup de tonnerre dans sa prison, étendu mort sur la place, la tête enflée, le visage noir comme du charbon, & la langue hors de la bouche, ce qui empêcha de connoître la verité du fait. Louis voyant son frere mort, ne voulut point absolument ratifier le traité de paix fait avec le duc de Bourgogne; & celui-ci pour s'en venger, ne pensa plus qu'à l'inquiéter & à lui faire la guerre.

CXXXVI. Le roi de France se saisit de la Guienne.

Le roi qui avoit toûjours une armée dans la Xaintonge, se saisit de la Guienne, & l'un des premiers ordres qu'il y donna, fut qu'on lui remît toutes les piéces du procès qu'on avoit commencé d'instruire contre l'abbé de saint Jean d'Angely. Les commissaires obéirent, & l'on n'a jamais sçu ce que les informations contenoient: circonstances qui firent

ſoupçonner que le roi pouvoit bien avoir quelque part dans l'empoiſonnement de ſon frere. Ce monarque maître de la Guïenne, en donna le gouvernement au comte de Beaujeu frere du duc de Bourbon. Le duc de Bourgogne de ſon côté entra en Picardie, & fit un bucher de tout le plat païs. La ville de Neſle priſe d'aſſaut éprouva toutes ſortes de cruautez ; il en fit pendre le gouverneur & les principaux habitans, pour avoir tiré ſur le heraut qui les ſommoit de ſe rendre. Le reſpect des autels ne ſauva point le peuple innocent qui s'étoit refugié dans l'égliſe. Ceux qui échaperent à l'épée furent tous pendus, ou eurent les poings coupez. Il coloroit cette cruauté du honteux prétexte de venger la mort du duc de Guïenne dont il accuſoit le roi, qui venoit encore de ſe ſaiſir de ſon appanage.

ICXXXVII. Le duc de Bourgogne échouë devant Beauvais dont il leve le ſiége.

Cette ſéverité du duc de Bourgogne intimida ſi forts les quinze cens archers de la garniſon de Roye, qu'ils en ſortirent ; & la cavalerie qui y étoit demeurée, ne ſuffiſant pas pour garder la ville, capitula. Le deſſein du duc étoit de paſſer de-là en Normandie, où il avoit de grandes intelligences : mais un accident imprévû l'engagea mal-à-propos devant Beauvais, où il alla échoüer. Après ſept jours de ſiége & pluſieurs aſſauts de deux côtez où il y avoit brêche, les officiers Bourguignons perſuadez que l'armée acheveroit de ſe ruiner ſans aucun fruit, ſi elle demeuroit plus long-tems devant une ville où il y avoit une ſi nombreuſe garniſon, preſſerent leur duc de lever le ſiége, & l'obtinrent vingt-jours après qu'il eut été formé. La valeur des aſſiégez étoit ſoutenuë par les maréchaux de Gamache & de Loheac, les ſei-

AN. 1472.

Mezerai, abregé chr. in-12. hist. de Louis XI.

gneurs Louis de Crussol, de Croye, de Salasar, de Vignoles, de Chabannes, & autres. Mezerai dit que les femmes conduites par Jeanne Hachette, firent des merveilles dans ce siége; qu'on voit encore la statuë de cette heroïne tenant une épée à la main dans l'hôtel de Ville, & que le dixiéme de Juillet, jour auquel le siége fut levé, on y fait une procession où les femmes marchent avant les hommes.

CXXXVIII. Il entre dans la Normandie.

Mém. de Comines, liv. 3. ch. 10.

La honte que le duc de Bourgogne venoit de recevoir devant Beauvais, ne l'empêcha pas de se jetter dans la Normandie, où le duc de Bretagne avoit promis de le joindre avec son armée: mais la prise de la Guïenne par Louis XI. empêcha cette jonction; parce que sa majesté aussi-tôt s'avança vers la Bretagne: ce qui fit que le duc de Bourgogne privé des troupes de Bretagne qui furent conservées pour garder le pays, se saisit d'abord de la ville d'Eu, de saint Valery, de Neufchatel, & ravagea le païs de Caux, brûla les fauxbourgs de Dieppe, & s'avança jusqu'à la ville de Roüen, où les Bretons devoient le joindre; mais ne recevant d'eux aucune nouvelle, il prit le parti de s'en retourner, sans avoir fait aucune conquête qu'il pût conserver. Tel est le succès de sa campagne. Les villes d'Eu & de saint Valery furent reprises; & les troupes du roi firent dans le duché de Bourgogne, ce que le duc avoit fait en Picardie & en Normandie, portant l'incendie par tout, & mettant tout à feu & à sang.

CXXXIX. Louis XI. attire Lescun dans ses interêts.

Le roi après avoir mis ordre aux affaires du duché de Guïenne, vint avec ses troupes au pont de Cé en Anjou, dans le dessein d'intimider le duc de Bretagne, pour le détacher du duc de Bourgogne. Ce fut

alors qu'il gagna le seigneur de Lescun, qui s'étoit retiré en Bretagne après la mort du duc de Guïenne, auquel il étoit fort attaché. Louis XI. à force d'argent gagna deux domestiques de ce seigneur, Philippe des Essars, & Guillaume de Soupleville, qui persuaderent à leur maître de répondre aux bonnes intentions que sa majesté avoit pour lui. Lescun qui avoit assez de vanité pour croire que ses grands talens paroîtroient avec plus d'éclat sur un théâtre tel que celui de la cour de France, traita secretement avec le roi qui lui accorda toutes ses demandes : il le fit comte de Cominges, & lui donna le gouvernement de Blaïe, des deux châteaux de Bayonne, du château Trompette de Bourdeaux, de Dax, de saint Sever, de sénéchaussées du Bourdelois & des Landes avec une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & une pension de six mille livres. Comines ajoûte, qu'on convint de quatre-vingt mille livres de pension pour le duc de Bretagne ; mais qu'on n'en paya que la moitié, & qu'elle ne dura que deux ans. Soupleville eut six mille écus en argent, une pension de douze cent francs, la mairie de Baïonne, le bailliage de Montargis, & d'autres charges en Güienne. Des Essars fut gratifié de quatre mille écus, de douze cent francs de pension, de la mairie de Meaux, & fut outre cela grand maître des eaux & forêts de France. Le duc de Bretagne promit sincerement de rénoncer à l'amitié du duc de Bourgogne. Le roi Louis XI. détacha encore du parti du duc de Bourgogne, Philippe de Comines le plus habile homme de sa cour.

AN. 1472.

Mém. de Comines, liv. 2. ch. 11.

CXL. Le duc de Bretagne quitte les interêts du duc de Bourgogne.

On ne sçait pas bien à quelle occasion ce seigneur

AN. 1472.

CXLI.
Comines s'attache au roi, & quitte le duc de Bourgogne.

Mém. de Comines, liv. 3. c. 11. de l'édition de 1723. t. 3. p. 469.

passa dans cette année au service de sa majesté. Sa réputation étoit devenuë si grande, qu'il n'y avoit point de prince dans l'Europe qui ne désirât de l'avoir auprès de lui. On n'avoit point encore vû d'homme qui eût plus de bons sens & de probité. Son principal talent étoit de bien entendre la politique qu'il sçavoit allier avec la religion, sans blesser jamais celle-ci. Les historiens Flammands ont voulu deviner les causes de sa désertion, & en ont apporté plusieurs raisons qui portent toutes un caractere d'imposture. La cause la plus vraisemblable, est que voyant le duc de Bourgogne avoir des desseins qui le conduisoient à sa ruine, il crut devoir le quitter avant qu'il s'y précipitât, afin qu'il n'y eût pas lieu d'imputer à ses conseils les malheurs qui le menaçoient. Louis XI. n'aïant pas oublié les services que ce seigneur lui avoit rendus à Peronne en contribuant à le tirer d'entre les mains du duc, le combla de bienfaits.

CXLII.
Bienfaits dont le roi comble Comines.

Il le fit son chambellan; souvent il le faisoit manger à sa table, il n'avoit rien de secret pour lui, il le consulta toûjours, & suivit le plus souvent ses avis dans les affaires les plus embarrassées. Il lui fit épouser Helene de Chambes, fille & heritiere du seigneur de Montsoreau, dont il eut les terres d'Argenton, de Vauzelle, de la Carie, de Coppoux, de Brisson, de Villantrois, de Gourgue, de Baignon, de Souveigne, & la châtellenie des Mottes. En un mot Comines entra avec Louis XI. dans une familiarité encore plus grande que celle dont le duc de Bourgogne l'avoit honoré. Sa majesté alloit quelquefois se divertir dans le château d'Argenton, & elle y fut malade durant un mois, sans que les courtisans s'y

s'y trouvassent incommodez pour les logemens. Elle donna à Comines les commissions les plus honorables & les plus importantes qui se présenterent durant son regne, avec la principauté de Talmont, Aulone, Curzon, Château Gontier & la Chaume. AN. 1472.

CXLIII. Coûtume de sonner l'*Angelus* à midi établie par Louis XI.

Gaguin. hist. Lud. XI. lib. 11.

Quoiqu'en plusieurs actions Louis XI. ne parut pas se conduire par des principes de religion, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de dévotion envers les saints, d'orner leurs églises, de faire tous les ans quelques pieux pelerinages, principalement dans les lieux où l'on honoroit la sainte Vierge. Ce fut pour entretenir son culte que le premier jour de Mai il fit faire une procession solemnelle à Paris, & ordonna de faire sonner les cloches à midi, afin que chacun récitât alors l'*Angelus* & l'*Ave Maria*, pour attirer la protection de la Vierge en faveur de la paix si nécessaire à son royaume : ce que plusieurs regardoient comme un effet de son hipocrisie, ou plûtôt de sa bizarrerie, qui souvent lui faisoit négliger l'essentiel de la vraie dévotion pour s'attacher à ces pratiques extérieures. Et parce que le même jour qu'il fit faire cette procession, Guillaume Chartier évêque de Paris, mourut subitement, on soupçonna que le roi l'avoit fait empoisonner, parce qu'il en vouloit à ce prélat, pour lui avoir été contraire dans la guerre du bien public. Ce prélat s'étoit rendu très-recommandable par sa doctrine & par sa pieté. Il eut deux freres, l'un nommé Jean, religieux Bénédictin, & auteur de la grande chronique de saint Denis, l'autre nommé Alain, qui a écrit la vie de Charles VII. dont il a été secretaire.

CXLIV. Le roi envoye des

Louis XI. craignant que le pape ne fût fâché con-

AN. 1472.

Ambassadeurs au pape.

Papiens. epist. 450. Bzovi in hoc anno.

tre lui de la maniere avec laquelle il avoit reçu le cardinal Bessarion, lui envoïa dans cette année des ambassadeurs, à la tête desquels étoit Thibaud de Luxembourg évêque du Mans. Ils eurent audience de sa sainteté le huitiéme de Juin dans un consistoire en présence des cardinaux. Le cardinal de Pavie qui étoit du nombre, & qui parle de cette ambassade, ne rapporte point ce qui y fut dit. On dit que Louis demandoit au saint pere par ses ambassadeurs, qu'on convoquât un concile à Lion, où tous les princes Chrétiens s'assembleroient, afin que réunis ensemble on prît des mesures justes & conformes au bien commun de la religion; que Charles de Bourbon prince du sang & archevêque de Lion, fût créé cardinal; qu'on n'admît point d'évêque en France qui ne fût agréable au roi; que les ordinaires eussent du moins la collation des bénéfices de mois en mois à leur tour avec le pape; que les taxes des bénéfices vacans fussent réduites selon le décret du concile de Constance; que les procès ne fussent point évoquez à Rome en premiere instance; que le clergé déja épuisé ne fût point obligé de payer les décimes pour la guerre contre les Turcs; enfin que certains articles de la pragmatique sanction fussent moderez ou expliquez dans une assemblée des états du roïaume convoquée à ce sujet.

CXLV.

Réponse du pape aux demandes du roi.

A toutes ces demandes le pape répondit qu'il étoit hors de saison de demander la convocation d'un concile, qui exigeoit un tems considérable, lorsque le mal étoit pressant, & que les progrès des Turcs rendoient les moindres délais très-préjudiciables à la religion; que les autres princes chrétiens, ou s'étoient déja acquittez de ce qu'ils avoient promis, ou étoient

prêts à le faire ; que le roi de France devoit se joindre à eux pour ne pas differer une œuvre si sainte, ni empêcher la levée des décimes du clergé dans ses états, & les aumônes des fidéles : Qu'en toute autre chose, le saint siége lui donneroit des témoignages de sa bienveillance & de son affection, & qu'il ne manqueroit jamais de le lui faire connoître, quand l'occasion s'en présenteroit. On trouve dans le droit canon une bulle de ce pape pour la France, datée du septiéme d'Août, touchant les bénéfices, les graces, les procès & les taxes, conformément aux demandes du roi Louis XI. Cependant on croit qu'elle ne fut point mise à exécution, parce qu'elle étoit contraire au droit commun & aux conciles de Constance & de Basle. L'archevêque de Lion pour lequel le roi demandoit un chapeau de cardinal, ne l'eut que quatre ans après dans une promotion faite en 1476. mais le pape le fit dans cette année légat d'Avignon.

Extr. conc. lib. 1. tit. 9. cap. 1.

CXLVI. Mort d'Amedé IX. duc de Savoye.

Amedée IX. dit le Bienheureux, fils de Louis duc de Savoie, & d'Anne de Chypre, né à Tonon le premier de Février 1435. mourut cette année à Verceil la veille de Pâques, âgé de trente-sept ans. Il avoit succedé aux états de son pere en 1468. C'étoit un prince qui avoit beaucoup de pieté, qui aimoit la justice, & qui pardonnoit genéreusement à ses ennemis. Ses maladies continuelles l'obligerent de donner la regence de ses états à Yolande de France son épouse, qui les gouverna avec beaucoup de sagesse. Les grands en furent jaloux, & voulurent avoir part au gouvernement. Le comte de Bresse pour favoriser ce parti, entra en Savoie dans le mois de Juillet de l'année précedente ; & ayant surpris Montmeil-

Guichenon, hist. de Savoye.

AN. 1472.

lant, s'y saisit d'Amedée, qu'il mena à Chambery. Mais Louis XI. envoïa des troupes au secours du duc & les princes révoltez avec le comte de Bresse demanderent la paix, qu'on leur accorda. La sainteté d'Amedée justifiée par plusieurs miracles, lui a fait donner le titre de bienheureux. Il étoit encore au berceau lorsqu'il fut accordé à Tours le seiziéme d'Août 1436. avec Yolande de France fille du roi Charles VII. & de Marie d'Anjou. Ce mariage qui ne fut consommé qu'en 1452. à Feurs en Forez, fut béni par la naissance de six fils & de quatre filles. Philibert son fils aîné lui succeda.

CXLVII. Mort de Jean Gaston de Foix captal de Buch.

Jean Gaston de Foix captal de Buch, mourut aussi dans le mois d'Avril à Bourdeaux. On l'appelloit le prince de Viane, parce qu'il étoit héritier présomptif du roïaume de Navarre. Il avoit été opiniâtrement attaché au parti des Anglois jusqu'en 1463. Mais Louis XI. le gagna, & lui fit épouser Magdelaine de France sa sœur. Gaston en eut deux enfans, un fils & une fille. Le fils nommé Phœbus fut roi de Navarre; mais étant mort assez jeune, sa sœur lui succeda. Cette princesse fit passer quelques années après la couronne de Navarre dans la maison d'Albret, d'où ensuite elle est tombée dans celle de France. La mort de Nicolas,

CXLVIII. Et de Nicolas fils du duc de Calabre.

fils de Jean duc de Calabre & de Lorraine, suivit de près celle de Gaston. Ce prince mourut à Nanci sans enfans. Sa tante Yolande lui succeda. Elle étoit fille de René roi de Sicile, comte de Provence & d'Anjou, veuve de Ferri de Lorraine comte de Vaudemont de qui elle avoit un fils nommé René. C'est de ce dernier René que sont sortis tous les princes de Lorraine.

Gilles Charlier, ou *Ægidius Carlerius*, auteur célé-

bre, mourut aussi cette année 1472. le vingt-troisiéme de Novembre dans un âge fort avancé. M. Cave recule sa mort jusqu'en 1473. un an plus tard. Il étoit né à Cambrai, mais il fit ses études à Paris dans le college de Navarre. Après avoir achevé d'y expliquer le maître des sentences avec réputation, l'an 1414. il reçut le bonnet de docteur en théologie de la faculté de Paris. Il prêcha aussi avec succès dans cette grande ville. En 1451. on l'élut doïen du chapitre de Cambrai. Il assista au concile de Basle, & travailla avec zéle pour ramener les Hussites à l'église. Il fut un des deputez de ce concile vers les Bohêmiens, & il n'oublia rien pour réussir dans sa légation. Il a vêcu fort long-tems, & a été doyen de la faculté de théologie de Paris. Etant de retour à Basle il disputa pendant quatre jours contre Nicolas Galecus Thaborite, sur l'article de la punition publique des péchez. Nous avons son discours. Il répondit encore depuis à diverses consultations qu'on a données en deux volumes *in-fol.* à Bruxelles en 1478. Le premier sous le titre de *Sporta*, contient differens traitez de la conservation des biens de l'église, & de ses défenseurs; de la virginité perpetuelle de Marie, contre les Iconomaques; & du célibat des ecclésiastiques. Le second publié un an après sous le titre de *Sportula*, renferme les traitez de l'élection du traître Judas; de la hierarchie ecclésiastique; des revenus pour vivre, des dîmes, des images, de la confession, &c. On a dans la bibliothéque du college de Navarre beaucoup d'autres ouvrages manuscrits de ce docteur, un commentaire sur le maître des sentences, un traité de la communion des laïcs

AN. 1472.

CXLIX.
Mort de Gilles Charlier.

Dupin, biblior. des aut. t. 12. in-4.° p. 100.
Conc. t. 12. p. 1159.
Canisius, art q. lect. t. 3. p. 289.
Le Mire, in aut. de script. eccles.

AN. 1472.

sous une seule espece ; des cas de conscience, & un grand nombre de sermons.

LIVRE CENT QUATORZIEME.

AN. 1473.

I. Progrès de la flotte des Venitiens contre les Turcs.

LES Venitiens avec les secours envoyez par le pape & par quelques princes d'Italie, continuoient toûjours de faire la guerre aux Turcs. Mocenigo général de la flotte Venitienne, secourut le prince de Caramanie qui avoit fait alliance avec le roi de Perse, parce que Mahomet l'avoit dépoüillé d'une partie de sa principauté. Ce prince aidé non-seulement des Venitiens, mais encore de la flotte du roi de Naples, qui étoit alors de dix galeres, & de celle du pape qui en avoit autant, rétablit les trois principales villes de ses états. Après cette expédition, Mocenigo, pour ne pas demeurer oisif, ravagea toute la Lycie, pendant qu'Usum-Cassan roi de Perse attaquoit les Turcs d'un autre côté. Dans une premiere action il eut l'avantage, & le beglerby d'Europe, c'est-à dire le gouverneur de la province de la Turquie en Europe, y fut tué avec plusieurs princes & officiers. Mais dans un second combat il eut du dessous. Mahomet le battit avec son artillerie, le Persan n'ayant pas encore reçu les canons des Venitiens. Cette victoire coûta au sultan plus de quarante-mille hommes. Usum-Cassan y perdit son fils, qui fut tué d'un coup d'arquebuse. C'étoit un jeune homme plein de courage, qui avoit fait des merveilles dans le premier combat, & à qui l'on étoit redevable de la victoire. Le roi de Perse

II. Le roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.

Phranz. l. 3. c. 30. Leunclav. lib. 15.

après avoir été battu, se retira dans les montagnes d'Armenie avec son autre fils, pendant que Mahomet ayant ravagé tout le païs, s'en retourna à Constantinople emmenant avec lui beaucoup de prisonniers. Il en faisoit couper cinq cent par le milieu du corps à chaque logement qu'il faisoit, pour répandre par-tout la terreur.

AN 1473.

III.
Entreprise hardie d'un jeune Sicilien sur la flotte de Mahomet.

Coriolan, lib. 2. Sabellic. 3. dec. 9. Justiniani, lib. 9.

On dit qu'alors un jeune Sicilien nommé Antoine vint trouver Mocenigo genéral de la flotte Venitienne, à Napoli de Romanie, ville du Peloponnese où il passoit l'hyver, & lui dit que les Turcs l'ayant pris à Chalais, & l'ayant ensuite mené à Gallipoli où il servoit, il s'étoit apperçu que la flotte de Mahomet n'y étoit point gardée, non plus qu'un grand arsenal qui étoit proche, & dans lequel il y avoit de quoi équipper plus de cent galeres; qu'il s'offroit d'aller brûler l'un & l'autre. Mocenigo le loua de son dessein, accepta ses offres, & lui fournit tout ce qui étoit nécessaire. Le jeune homme prit une chaloupe remplie de pommes, & ayant passé les Dardanelles en marchand fruitier, il arriva à Gallipoli, où il commença à vendre ses pommes. La nuit suivante il mit le feu à l'arsenal qui fut consumé. Mais ayant voulu faire la même chose à la flotte, le succès ne fut pas si heureux; on accourut au bruit, on éteignit le feu; & le Sicilien voyant que son entreprise avoit échoué, prit la fuite dans la crainte d'être arrêté, & tâcha de passer l'Hellespont; ce qu'il ne put faire, parce que sa chaloupe coula à fond. Il fut donc obligé de se sauver dans la forêt prochaine, où il fut reconnu pour l'auteur de l'incendie, par le moyen du reste de ses pommes qui flottoient sur

AN. 1573.

l'eau. On le saisit, & on le conduisit à Mahomet, qui le fit couper par le milieu du corps; ce qu'il souffrit avec beaucoup de constance. Le sénat de Venise fit une pension à son pere, & maria sa sœur des deniers publics.

IV. On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.

Pendant que les Venitiens faisoient ainsi la guerre aux Turcs, le pape eut avis que Mahomet sollicitoit fort Matthias roi de Hongrie, à faire la paix, & à tourner toutes ses forces contre le roi de Perse; que déja Matthias avoit envoïé ses ambassadeurs à Constantinople pour convenir des articles du traité, & qu'il demandoit entr'autres la restitution de la Bosnie & de la Servie, ou du moins de l'une de ces deux provinces, promettant de son côté de faire la guerre au roi de Perse, si le Turc lui fournissoit l'argent nécessaire. Sur ces nouvelles le pape écrivit promptement à Matthias pour le détourner d'un dessein si pernicieux, & manda à Louis évêque de Ferrare son nonce en Hongrie, d'examiner soigneusement si cette paix dont on parloit, n'étoit point une feinte controuvée par Matthias, pour tirer de l'argent du saint siége: ce qui pouvoit bien être, puisque la paix ne se fit pas; à moins qu'on ne dise que Mahomet ayant battu le roi de Perse, se mit ensuite peu en peine du roi de Hongrie.

Papiens. epist. 516. 517.

V. Mort de Jacques usurpateur du roïaume de Chypre.

Coriolan, l. 2. & 3.

Jacques usurpateur du roïaume de Chypre, mourut cette année. Il étoit fils naturel de Charlotte reine légitime de Chypre, qui étoit mariée à Louis duc de Savoie; mais le désir de regner lui fit tout entreprendre pour chasser l'un & l'autre; & il y réussit par le secours que lui procura le soudan d'Egypte. Charlotte obligée de fuir, se retira à Rhodes, & tenta

tenta en vain de rentrer dans ses états. Elle vint ensuite à Rome pour implorer l'assistance du pape : mais tous les projets que l'on fit pour son rétablissement, échoüerent. Voyant son ennemi mort, ses esperances se renouvellerent : mais Jacques avoit pris des mesures pour empêcher qu'elle ne rentrât dans ses états. Il avoit fait un testament par lequel il instituoit ses heritiers Catherine son épouse, fille de Marc Cornaro senateur Venitien, qui étoit enceinte, & l'enfant qui en naîtroit. Et avant de mourir, il recommanda l'un & l'autre au senat & au genéral Mocenigo. Si l'enfant que l'on attendoit de Catherine mouroit, Jacques ordonnoit par le même testament que Jean son fils bâtard succederoit ; au défaut de ce dernier, un autre bâtard de même nom ; & à leur défaut, Charlotte sa fille bâtarde : & que si tous ceux-là mouroient sans posterité, l'isle de Chypre passeroit au plus proche de la maison de Lusignan. Le sénat qui avoit adopté Catherine, consentit à toutes les clauses du testament, & le genéral Mocenigo prit le gouvernement de cet état. Ce fut à lui que Charlotte s'adressa : elle lui remontra ses droits, le pressa de lui rendre justice, & de la rétablir dans son roïaume ; ses prieres furent inutiles. Mocenigo lui répondit que le royaume étoit acquis par le droit des armes à Catherine veuve de Jacques, & à l'enfant qui en naîtroit, & qu'on ne pouvoit en reconnoître d'autre ; & Charlotte cessa ses poursuites, ne pouvant faire autrement. Peu de tems après Catherine accoucha d'un fils qui fut nommé comme son pere, & couronné deux mois après.

AN. 1473.

VI. L'archevêque

Mais il s'éleva contre elle un ennemi beaucoup

AN. 1473.

de Chypre songe à se rendre maître du royaume.

Etienne de Lusignan, hist. de Chypre.

plus à craindre que Charlotte. L'archevêque de Chypre, Catalan de nation, qui étoit alors ambassadeur auprès de Ferdinand roi de Naples, n'eût pas plûtôt appris la mort du roi, qu'il pensa sérieusement à se rendre maître de la couronne, avec le secours des Catalans qui y possedoient beaucoup de forteresses. Pour y réussir, il engagea Ferdinand de marier son fils bâtard avec Charlotte autre bâtarde de Jacques, & après cet accord il partit avec un envoyé du roi de Naples. A leur arrivée ils firent assassiner un oncle & un cousin germain de la reine Catherine. L'archevêque fiança le fils de Ferdinand avec la fille de Jacques qui n'avoit encore que six ans, & on lui donna la qualité de prince de Galilée, suivant la coutume des Cypriots, qui croïant leur souverain roi de Jerusalem, donnoient ce premier titre à celui qui devoit succeder au roïaume. Les deux conjurez s'emparerent des places & de tous les forts de l'isle. Ils voulurent contraindre la reine Catherine d'écrire à Venise qu'elle avoit plein pouvoir de commander avec son fils, & que son oncle n'avoit été tué qu'à cause de son ambition demesurée & son avarice sordide ; mais elle ne le voulut point.

VII. Cession des états de Chypre en faveur du duc de Savoye.

Æn. Sylv. Asia cap. 97. & comment. lib. 7.

Charlotte l'ancienne reine voïant qu'elle ne pouvoit plus esperer de rentrer dans le roïaume de Chypre, y renonça solemnellement en présence du souverain pontife & des cardinaux, en faveur d'Amedée IX. duc de Savoye frere de Louis son mari : elle prit le parti de rester à Rome, & le pape lui assigna une pension honnête. Elle y mourut le seiziéme Juillet 1487. & fut enterrée dans l'eglise de saint Pierre.

VIII. Concile de Madrid.

L'ignorance regnoit tellement en Espagne, mê-

me parmi les ecclesiastiques, qu'à peine s'en trouvoit-il quelques-uns qui sçussent le latin. La bonne chere & la débauche étoient leurs plus ordinaires occupations; le concubinage étoit presque public parmi eux, & le moindre de leurs dereglemens étoit de porter les armes & d'aller à la guerre. Rien n'étoit plus commun que de vendre & d'acheter des bénéfices. On ne s'en faisoit pas même de scrupule. Le cardinal de Borgia légat du pape étant encore à Madrid, on tint une assemblée extraordinaire des prélats du royaume & des plus considerables ecclesiastiques pour les affaires de sa légation; & dans cette assemblée on proposa aussi des moïens pour réformer les abus dont nous venons de parler. On résolut entre autres de demander à sa sainteté qu'elle permît désormais qu'il y eût dans toutes les églises cathédrales deux canonicats, dont l'un se donneroit à un théologien, & l'autre à un jurisconsulte ou à un canoniste, & que ces deux chanoines seroient choisis par l'évêque & le chapitre conjointement. Le pape fit aussi-tôt expédier une bulle pour confirmer cette demande.

AN. 1473.

& de Tolede en Espagne.

Mariana hist. Hispan. l. 23. c. 18. & 19.

Conc tom. XIII. pag. 1449.

Mais comme ce réglement ne suffisoit pas pour remedier à tous les désordres, dom Alphonse de Carillo archevêque de Tolede, convoqua un concile provincial des évêques ses suffragans dans la ville d'Aranda. Ce concile fut très-nombreux. On dit que l'intention secrete de l'archevêque en l'assemblant, étoit de fortifier le parti de Ferdinand & d'Isabelle ausquels ce prélat étoit entierement dévoüé, en cherchant les moïens d'attirer dans leurs interêts ceux qui se trouveroient à cette assemblée. Quoi

AN. 1473.

qu'il en soit, on y fit vingt-neuf réglemens sur la discipline ecclesiastique dont les principaux sont: Que les archevêques tiendroient des conciles provinciaux au moins tous les deux ans, & les évêques des synodes tous les ans: Que les pasteurs auront soin d'avoir par écrit les articles de foi, & de les faire connoître au peuple: Qu'on ne conferera point les ordres sacrez à ceux qui ne sçauront pas le latin: Qu'on ne recevra point les clercs d'un autre diocese sans des lettres de leurs évêques: Que les ecclesiastiques ne porteront point le deüil: Que les évêques ne paroîtront jamais en public qu'en rochet & en camail: Qu'ils ne porteront jamais d'habits de soie; & qu'ils se feront lire l'écriture sainte à leur table pendant leurs repas: Qu'ils celébreront la messe au moins trois fois l'année, & les autres prêtres quatre fois: Que l'on observera les dimanches & les fêtes en s'abstenant de tout œuvre servile: Que les ecclesiastiques ne serviront point de soldats, ni n'en fourniront point aux seigneurs temporels à l'exception du roi: Qu'on ne celébrera point les nôces dans les tems défendus: les autres canons contiennent des reglemens contre les ecclesiastiques concubinaires, contre les mariages clandestins, la simonie, les spectacles qu'on representoit dans les églises, les jeux défendus aux gens d'église, les duellistes, les ravisseurs & autres.

IX. Le pape confirme la bulle de Paul II. sur la réduction du jubilé.

Papiens. epist. 548.

Le dix-septiéme de Juin le pape écrivit au vicaire de Boulogne pour s'informer de lui s'il étoit vrai que quelques religieux Carmes eussent eu la témerité de soutenir dans les disputes & dans leurs sermons que ce n'étoit point une herésie de consulter les démons.

Le vingt-neuviéme d'Août il confirma la conſtitution de Paul II. ſur la réduction du jubilé à vingt-cinq ans, & fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année ſuivante 1474. voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'égliſe fuſſent ſuſpenduës pendant tout le tems que dureroit le jubilé. AN. 1473.

X. Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.

XI. Le pape confirme la regle des religieux Minimes.

Bullar. to. 1. Sixt. IV. conſtitut. 5.

Le neveu du pape Pierre Riario Cordelier & cardinal de ſaint Sixte faiſoit toujours des dépenſes exceſſives à Rome: il donna dans cette année deux repas ſi ſomptueux, que le cardinal de Pavie ne fait pas difficulté de dire qu'on n'en avoit jamais donné de pareils dans les ſiécles précedens, même parmi les païens. Il donna le premier aux ambaſſadeurs de France, & l'autre à la fille de Ferdinand roi de Naples, épouſe d'Hercule d'Eſt duc de Ferrare, à laquelle il fit des preſens conſiderables, qui marquoient l'exceſſive prodigalité du cardinal. Celui de Pavie gémit de ces excez dans ſes lettres. Riario fut nommé cette année par le pape ſon oncle à la légation de l'Ombrie, & enſuite de toute l'Italie: on lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes où l'on étoit bien aiſe de flatter ſa vanité pour ſe ménager les bonnes graces du ſaint pere.

Le vingt-troiſiéme de Mai le pape confirma la regle des religieux Minimes inſtituez par François de Paule, comme on a dit ailleurs. Ce Saint retiré dans un rocher ſur le bord de la mer, n'avoit point d'autre lit que le roc, point d'autres alimens que des herbes & des racines, point d'autre vêtement qu'un rude cilice ſous un habit fort vil. Il commença à avoir des diſciples à l'âge de vingt ans. Il les aſſembla dans

AN. 1473.

un petit hermitage qu'on bâtit en ce lieu. Là ils chantoient ensemble les loüanges de Dieu, & un prêtre de la paroisse voisine venoit de tems en tems dire la messe. Mais le nombre de ses disciples augmentant, avec la charité des fidéles qui contribuoient au soutien de ce nouvel institut, François fit construire un plus grand monastere & une église avec la permission de Pyrrho archevêque de Cosenza. Ce bâtiment étant achevé, il établit dans sa communauté un régime uniforme, en assujettissant ses disciples par un quatriéme vœu à l'observance d'un carême continuel sans user de beurre ni d'œufs. La réputation de cet établissement devint très-grande en moins de quinze ou seize ans. Cette congrégation n'étoit alors composée que de laïques, à l'exception de quelques clercs en petit nombre, & d'un seul prêtre docteur en droit nommé Balthasar de Spino, qui fut depuis confesseur du pape Innocent VIII. durant quelque tems. L'archevêque de Cosenza charmé de leur pieté, leur accorda divers privileges. Le pape les confirma, & établit François superieur général de la congrégation.

XII. Promotion de huit cardinaux par le pape.

Papiens. ep. 510. 511. & seq ep. 514.

Le septiéme de Mai de cette année le pape fit une promotion de huit cardinaux, & sur les instances de l'empereur, du roi de France & de Ferdinand r[illegible]e Naples, il réserva trois sujets tels que ces princes voudroient les choisir pour leur conferer aussi publiquement cette dignité quand leur intention lui seroit connuë. Cette réserve causa beaucoup de disputes, sur-tout quand on eut connu les sujets qu'on vouloit élire. Chacun avoit un parti favorable & un parti ennemi; ensorte qu'on ne put s'accorder.

Sur cette altercation on remit l'élection à la promotion prochaine. Voici les noms des huit qui furent alors élus Philippe de Levis François, archevêque d'Arles du titre de saint Pierre & saint Marcellin, Etienne Nardino natif du Frioul archevêque de Milan du titre de saint Adrien, puis de sainte Marie au-delà du Tibre. Auxias du Püy Espagnol archevêque de Montreal en Sicile, du titre de saint Vital, puis de sainte Sabine. Pierre Gonzalez de Mendoza évêque de Sagonne, du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de sainte Croix de Jerusalem, & archevêque de Tolede. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuse, puis de Leon & de Cuença, du titre de saint Vite, de saint Modeste & de saint Clement. Jean-Baptiste Cibo Genois, évêque de Melfi, du titre de sainte Balbine, puis de sainte Cecile, & devenu pape sous le nom d'Innocent VIII. Jean Arcimboldi Parmesan, évêque de Novarre, du titre de saint Nerée & saint Achillée, puis de sainte Praxede, & archevêque de Milan. Etienne Hugonet François, évêque de Macon, du titre de sainte Lucie.

AN. 1473.

Peu contens de cette promotion, dit le cardinal de Pavie, on nous menace encore d'une autre pour le mois de Juin; mais elle ne se fit pas. Dans une autre de ses lettres il dit qu'on l'avoit reculée jusqu'à la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, où nous ne voïons point encore qu'elle se soit faite. Le même cardinal blâme beaucoup ces fréquentes promotions. Il prétend même que les papes seuls ne peuvent créer de cardinaux à leur volonté, & qu'ils doivent auparavant prendre les avis du sacré college.

Idem. Papiens. epist. 675. & seq.

Papiens. ibid.

AN. 1473.

Il écrivit au nom du pape à dom Juan d'Arragon qui vouloit qu'on confirmât à Rome l'évêché de Sarragosse à Alphonse bâtard de son fils Ferdinand, qui n'avoit pas encore six ans. Il excuse sa sainteté de ce qu'elle ne peut, sans violer les saints canons & toutes les loix de l'église, élever à l'épiscopat un enfant, qu'elle pouvoit bien le dispenser du défaut de naissance, mais non pas du défaut d'âge. C'est pourquoi après beaucoup de disputes, & de contestations qui durerent assez long-tems, le pape nomma à cette église Auxias du Puy cardinal du titre de sainte Sabine & vice-camerier de l'église Romaine qui étoit déja archevêque de Montreal en Sicile. Mais comme le roi d'Arragon ne vouloit point y consentir, ni permettre qu'il prît possession de l'évêché, il fallut en venir à un accommodement. Ferdinand roi de Naples s'en mêla; & Sixte IV. qui craignoit ce prince, consentit qu'Alphonse auroit l'évêché de Sarragosse en commende perpetuelle; introduisant par-là, dit le cardinal de Pavie, un nouvel exemple dont les papes & les rois ont bien sçu faire usage dans la suite.

XIII. Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ses états.

Adolphe fils d'Arnoul duc de Gueldres ayant été arrêté par les ordres du duc de Bourgogne, & conduit dans le château de Namur, Arnoul, comme nous l'avons déja vû, fut rétabli dans ses états dont ce fils ingrat l'avoit chassé. Le duc de Bourgogne qui n'oublioit jamais ses propres interêts, pensa que cette action pourroit lui acquerir le duché de Gueldres, & pour y réussir plus surement, il combla Arnoul d'honneurs, & ménagea toujours son esprit. Arnoul desherita en effet son fils Adolphe, & institua le duc son heritier. Adolphe quoique prisonnier, avoit

avoit des amis dans les états de ſon pere, ils promirent de le favoriſer, ils voulurent même le tenter. Mais leur parti étoit trop foible, il fallut ceder. Le duc de Bourgogne s'empara du duché, & l'unit à ſes autres états. Cette nouvelle acquiſition lui enfla tellement le cœur, qu'il eut l'ambition non-ſeulement d'ériger ſes terres en royaume, mais encore de ſe faire reconnoître roi des Romains, en mariant ſa fille à Maximilien fils de l'empereur Frederic.

AN. 1473.

XIV. Le roi de France ſe réſout à punir le connétable.

Louis XI. avoit réſolu de punir le connétable de ſaint Pol de ſa perfidie, & des intrigues qu'il avoit pour entretenir la guerre; mais pour le faire ſûrement, il lui étoit néceſſaire d'agir de concert avec le duc de Bourgogne, ce qui n'étoit pas aiſé. Le connétable étoit maître de Saint-Quentin & d'autres villes aſſez conſidérables qui étoient toutes ſituées entre la France & la Flandre. Sa charge lui avoit concilié preſque toute la nobleſſe; il tenoit les châteaux de Ham & de Bohain, & il poſſédoit en qualité de proprietaire preſque toute la partie des Païs-Bas, qui s'étend depuis Calais juſqu'au-delà de Lille. Le duc de Bourgogne étoit auſſi fort irrité contre lui, à cauſe de ſes artifices pour l'engager à marier ſa fille au duc de Guïenne. Ces deux princes avoient donc interêt de faire ſentir au connétable l'effet de leur indignation. Le roi fit le premier pas pour s'en venger; il en ſollicita le duc de Bourgogne. Les commiſſaires de France négocierent cette affaire à Bruxelles pendant la tréve, & l'on convint d'une conference à Bovines proche Namur, où l'on mit la vie du connétable en compromis entre quatre

AN. 1473.

personnes de confiance, deux François, le seigneur de Curton & Jean Heberge qui fut depuis évêque d'Evreux; deux Flamands, le chancelier Hugonet & le seigneur d'Imbercourt, qui tous quatre furent bien-tôt d'accord.

XV. Les commissaires de Louis XI. & du duc de Bourgogne concluent à la mort du connétable.

Ils convinrent que le connétable seroit déclaré criminel en France & dans les Païs-Bas; que le roi & le duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre; que le premier des deux qui s'en saisiroit, lui feroit faire son procès pour le condamner à mort dans les huit jours suivans; que le duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de sa dépouille, qui consistoit dans les places de Saint-Quentin, de Ham & de Bohain, dans tout l'or & l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient, & dans la confiscation de tous les biens du coupable situez dans les Païs-Bas. Le connétable fut informé de cette résolution; il fit remontrer à sa majesté qu'on lui tendoit un piége, & que c'étoit le dernier effort du duc de Bourgogne, qui n'ayant pû corrompre le connétable, tâchoit de le porter par désespoir à abandonner le roi; que dans le même tems que ce duc feignoit de négocier avec la France, il le sollicitoit sous main, & offroit de prendre sa protection contre elle, pourvû qu'il mît Saint-Quentin au pouvoir du duc, & c'étoit justement ce que le roi appréhendoit: il ne douta pas que le duc n'eût découvert lui-même au connétable ce qu'on machinoit contre lui, pour l'attirer dans son parti.

XVI. Le roi envoye des ordres contraires à ses commissaires.

Ces avis & les réflexions que le roi y joignit, lui firent changer de sentiment. Il écrivit à ses deputez de Bovines de ne rien conclure contre le connétable,

& de prolonger ſeulement la tréve pour ſix mois ou une année. Mais le courier trouva que les députez avoient été ſi diligens, que la ruine du connétable avoit été ſignée & arrêtée dès le ſoir précedent. Ils communiquerent cet ordre aux députez Flamands, qui jugeant bien que le roi ne ratifieroit pas le traité, ne firent aucune difficulté de rendre les ſignatures. On croit que le duc de Bourgogne y conſentit, eſperant toûjours que le connétable lui rendroit Saint-Quentin. Cela n'empêcha pas que la tréve ne fût prolongée juſqu'au mois de Mai de 1475. Et le roi fit dire au connétable qu'il étoit néceſſaire qu'ils euſſent enſemble une conference où ils puſſent prendre des méſures pour réſiſter en commun au duc de Bourgogne. Ce qui arriva l'année ſuivante.

AN. 1473.

XVII. Henri roi de Caſtile ſe réconcilie avec Iſabelle ſa ſœur.

La réconciliation ſe fit dans celle-ci entre Henri roi de Caſtille, & Iſabelle ſa ſœur épouſe de Ferdinand d'Arragon. Cette princeſſe reconnuë heritiere des états de Caſtille par quelques grands, ennemis de Henri, avoit quelque intelligence dans la ville d'Aranda ſur le Duero, & trouva moyen de la ſurprendre. Le roi ſon frere en fut extrêmement indigné, parce que cette place étoit de l'appanage de la reine ſon épouſe, & leva des troupes pour la recouvrer. Mais dom André de Cabrera ſon majordome & gouverneur de Ségovie l'en diſſuada, & lui fit entendre que le marquis de Villena eſſayoit de l'aigrir contre la princeſſe ſa ſœur pour ſe rendre plus puiſſant pendant cette diviſion. Ce ſentiment ayant été appuyé par le cardinal d'Eſpagne & par le duc de Benevent, le roi conſentit à ratifier le mariage de ſa ſœur. Beatrix de Bonadilla épouſe de

vez. Il y fut assiégé par l'armée de France ; mais les soldats François furent chargez, & il y en eut plusieurs de tuez. On ne laissa pas de faire le siége de la ville dans les formes, & de la réduire à une extrême misere en lui coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore sur terre. La présence du roi d'Arragon qui y étoit en personne, & son fils Ferdinand soutinrent le siege avec tant de valeur, que l'armée de France fut obligée de le lever. Il se fit une tréve de six mois, & les François se retirerent ; mais les six mois expirez Louis XI. fit recommencer le siége, & prit la ville. AN. 1473.

XIX. Voyage du duc de Milan à Florence.

Brutus, hist. Florent. l. 5.

Louis Sforce duc de Milan vint dans les fêtes de la Pentecôte à Florence pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait. On le reçut avec beaucoup d'honneur & de pompe. Pour rendre la cérémonie plus magnifique, quelques jeunes gens voulurent représenter la descente du Saint-Esprit par quelques flammes qu'ils firent descendre en forme de langues de feu du haut de l'église cathédrale. Pendant que le peuple étoit attentif à ce spectacle, une de ces flammes s'attacha au toît de l'édifice, & se répandant en plusieurs endroits consuma presque tout le bâtiment, quelque soin qu'on prît pour éteindre ce feu. Sforce de retour à Milan reçut une ambassade des Genois. François Marquese jurisconsulte en étoit le chef ; ne pouvant parler au duc, parce qu'il étoit d'un très-difficile accès, & qu'il sçavoit que le sujet de la députation étoit pour se plaindre des vexations qu'il exerçoit contre les Genois, dont il étoit souverain, il se contenta de lui envoyer un petit panier rempli d'une plante qu'on nomme Basilic. Le duc le fit

AN. 1473.

venir auſſi-tôt pour ſçavoir de lui ce que ſignifioit ce préſent. „ Prince, lui dit Marqueſe, je ſuis venu „ devant vous comme ambaſſadeur des Genois dont „ les eſprits reſſemblent aſſez à cette plante, laquelle „ touchée legerement répand une odeur agréable, „ & qui preſſée & foulée produit des ſcorpions. „ Le duc fut ſi content de cette répartie, qu'à l'avenir il traita les Genois avec beaucoup plus de modération.

XX. Mort de Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims.

Sanſovin. genealog. de la Caſa Urſina. S. Marth. Gallia chriſtian. de arch. Rem.

La France perdit dans cette année Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims, frere de Guillaume des Urſins baron de Traiſnel & chancelier de France. Après s'être diſtingué dans la charge de maître des requêtes & dans d'autres emplois, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & fut évêque de Beauvais, de Laon, puis archevêque de Reims après ſon frere Jacques dans l'année 1461. Il ſacra le roi Louis XI. & fut nommé avec quelques autres prélats par l'autorité du pape Callixte III. pour informer de la ſentence injuſte prononcée par les Anglois contre Jeanne d'Arc, connuë ſous le nom de la Pucelle d'Orleans. Il tint auſſi un concile. Il mourut le quatorziéme de Juillet 1473. âgé de quatre-vingt cinq ans, & fut enterré dans ſon égliſe. Il a écrit une hiſtoire du regne de Charles VI. roi de France, depuis l'an 1381. juſqu'en 1422. que Theodore Godefroi avocat au parlement, a donnée *in*-4°. en 1614. & que Denis ſon fils hiſtoriographe du roi, a publiée *in-folio*, avec des augmentations en 1653. Quelques auteurs ont écrit que Jean Juvenal des Urſins avoit été chancelier de France après ſon frere : mais c'eſt ſans fondement, on l'a confondu avec Guillaume ſon frere,

qui fut privé de cette dignité par Louis XI. à son avenement à la couronne, & qui fut rétabli en 1465.

AN. 1473.

XXI. Mort du cardinal Fortiguerra.

Aubery, hist. des cardinaux. Pii II. comment. l. 1. & 2. Pandulph. Collenut. l. 6.

Sur la fin de cette année, le vingt-uniéme de Décembre, mourut aussi à Viterbe dans la cinquante-cinquiéme année de son âge, le cardinal Nicolas Fortiguerra évêque de Theano, né à Pistoïe dans la Toscane, où sa famille étoit des plus considerables. Les papes Eugene IV, & Nicolas V. lui donnerent diverses commissions dont il s'acquitta avec succès. Pie II. qui étoit son parent du côté de sa mere, le voulut avoir auprès de lui, & lui donna l'évêché de Theano. Depuis il l'envoya légat à Naples, pour traiter avec Ferdinand des conditions sous lesquelles il devoit recevoir l'investiture du royaume de Naples. Fortiguerra fit rendre Benevent & Terracine au saint siége, & conclut le mariage d'Antoine Piccolomini néveu du pape, avec une niéce de Ferdinand, à laquelle ce prince donna pour dot le duché de Melfi & le comté de Cellano. On ajoute que dans cette occasion l'évêque de Theano eut assez d'adresse pour faire transcrire divers titres qui prouvoient que ce roïaume étoit tributaire de l'église. Il reçut le chapeau de cardinal en 1460. & quelque tems après il fut mis à la tête des troupes ecclésiastiques, pour s'opposer aux ennemis du saint siége. Il enleva Fano aux Malatestes, avec diverses autres places dans la Romagne & dans la Marche d'Anconne, & les obligea à venir demander la paix. Il se trouva à l'élection de Sixte IV.

XXII. Mort du cardinal Riario neveu du pape.

Le troisiéme de Janvier de l'année suivante 1474. le pape perdit Pierre de Riario un de ses neveux,

AN. 1473.

Ciacon. in Sixt. IV. Papiens. epist. 548. & 549. Coriol. p. 6. Onuphr. in chron.

qu'il avoit élevé depuis peu au cardinalat. Quelques historiens ont cru qu'il avoit été empoisonné. On l'enterra dans l'église des douze Apôtres, & le pape qui assista à ses obseques pleura beaucoup sur son tombeau, s'écriant qu'il avoit perdu son bien-aimé, & celui sur lequel il fondoit toutes ses esperances. Pierre laissoit un frere nommé Jerôme, que le pape aimoit aussi, & qui eut toute sa faveur après lui. Sixte le fit prince d'Imola & de Forli. Jerôme n'avoit pas autant de douceur que son frere, mais aussi il n'étoit pas adonné comme lui aux plaisirs. De tous les divertissemens il n'aimoit que la chasse. Il épousa Catherine fille naturelle du duc de Milan, & en faveur de ce mariage, le frere du duc fut créé cardinal. Le pape donna le titre de patriarche de Constantinople que Pierre avoit eu, à Jerôme Landi Venitien, archevêque de l'isle de Candie, qui avoit rendu de grands services à l'église.

XXIII. Voyage du roi de Dannemarck à Rome.

Papiens. epist. 556.

Christiern roi de Dannemarck vint au commencement de cette année à Rome. Avant que d'entreprendre ce voyage, qu'il vouloit faire par dévotion, il en écrivit au pape, & lui manda que son intention étoit d'aller recevoir sa bénediction. Le cardinal de Pavie lui répondit au nom du pape, que la nouvelle de son voyage avoit causé une grande joye, qu'il pouvoit être persuadé que l'on feroit tout ce que l'on pourroit pour le recevoir avec dignité, & qu'on envoïeroit au-devant de lui jusqu'aux extrémitez de l'état ecclésiastique. Christiern partit accompagné d'un grand nombre de seigneurs Danois vêtus en pelerins, & il fut reçu par-tout avec magnificence. La cour de Rome tint la parole que le cardinal

nal de Pavie lui avoit donnée. Nous avons reçu ici le roi de Dannemark, dit ce cardinal, & nous lui avons rendu tous les honneurs qu'il mérite : toute la cour est sortie au-devant de lui : les cardinaux l'ont reçu à la porte de la ville, & l'ont conduit au milieu d'eux à l'église de saint Pierre, & ensuite chez le souverain pontife. Ce prince nous a beaucoup édifié ; il paroît aussi pieux qu'il est grand roi. Le pape & les cardinaux eurent de frequens entretiens avec lui; mais on étoit obligé de lui parler par interprête, parce qu'il n'entendoit pas le latin. Le cardinal de Pavie ajoûte, que ce prince tint le bassin à la messe du pape, lorsque sa sainteté lavoit ses mains ; qu'étant placé entre les deux premiers cardinaux, il ne voulut ni se couvrir, ni s'asseoir qu'après eux ; de même qu'un jour de vendredi-saint, auquel il ne voulut point aller adorer la croix qu'après tout le sacré college. Il demanda au pape qu'il commua le vœu qu'il avoit fait d'entreprendre le voyage de la Terre-sainte ; Sixte le changea en aumônes pour l'hôpital du saint-Esprit de Saxe, qui étoit à Rome assez proche de l'église de S. Pierre. Ensuite Christiern partit de Rome chargé de riches présens que le pape lui avoit faits ; & il nous laissa, dit le cardinal de Pavie, un grand exemple de la maniere dont nous devons honorer le sacerdoce.

AN. 1474.

Krantz. 8. *Dan.* 37. & 12. *Sax.* 12.

XXIV. Le roi à son retour rend visite au duc de Bourgogne.

Christiern en retournant chez lui, rendit une visite au duc de Bourgogne. Ce prince étoit alors occupé en Allemagne au siége de Nuitz ; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

XXV. Ce duc de Bourgogne veut faire ériger

Il s'étoit mis en tête de faire ériger ses états en royaume, sous le titre de royaume de Bourgogne :

AN. 1474.

ger ses états en royaume.

comme il avoit besoin de l'empereur pour y réussir il lui proposa sa fille pour la marier à Maximilien d'Autriche son fils unique ; mais il avoit déja fait cette proposition à plusieurs princes, & ne pouvoit se résoudre à donner sa fille à aucun. Cependant il demanda une entrevuë pour conclure ce mariage. Quoique l'empereur connût l'esprit artificieux du duc, il voulut bien lui accorder une entrevuë. Elle se fit à Tréves. Le duc de Bourgogne y proposa ses prétentions à la couronne. L'empereur lui répondit que la couronne lui seroit donnée pour présent de nôces. Il ne hazardoit pas beaucoup en faisant cette promesse. Il étoit presque certain que ceux qui possedoient des provinces de l'ancienne monarchie de Bourgogne, s'y oposeroient; & l'empereur lui-même avoit dessein de ne rien changer sans mettre cette clause, sans préjudice de ceux qui y ont interêt.

Le duc charmé de cette condescendence de Frederic, demanda encore que l'empire renonçât en sa faveur à la mouvance directe de l'archevêché de Besançon & des trois evêchez Metz, Toul & Verdun, & l'empereur y consentit pour ce qui le regardoit, sur l'assurance que l'opposition du corps Germanique en éluderoit l'effet. Enfin le duc vouloit être créé lieutenant & vicaire general de l'empire par toute la basse Allemagne ; & l'on promit de lui en expedier les patentes. Il ne s'agissoit plus que de venir à la conclusion du mariage. Le contrat en fut signé ; & le duc rendit l'hommage à l'empire, tant pour le duché de Gueldres, que pour les autres terres des Pays-Bas qui relevoient du corps Germanique. On prit jour pour la cérémonie du mariage & du

couronnement. Et le duc, à ce que l'on dit, fit faire la couronne, le sceptre, les ornemens royaux & tout le reste de l'appareille. Mais une nouvelle grace qu'il demanda, renversa tous ces beaux projets. Il dit que l'empereur étoit trop vieux, & son fils Maximilien trop jeune pour lui succeder; & là-dessus il prétendit être déclaré roi des Romains, afin que la couronne imperiale passât sur sa tête avant que d'aller sur celle de son gendre. AN. 1474.

XXVI. Ses grands projets échouent pour trop demander.

Cette proposition irrita si fort l'empereur, qu'il assembla les princes Allemands, & leur représenta que le duc de Bourgogne abusoit de leur facilité; en prétendant que la couronne imperiale fût le prix dont on acheteroit sa fille. Tous opinerent que pour le punir, il falloit non-seulement ne le pas couronner, mais le quitter sans lui dire adieu. L'empereur y consentit; & tous les Allemands qui l'avoient accompagné dans Tréves, se préparerent pour en sortir avec lui le lendemain dès le point du jour, sans voir ni saluer le duc. Ils prirent pour prétexte d'un départ si précipité, qu'on venoit de leur apprendre qu'il y avoit une sédition à Cologne à laquelle il falloit remedier, & voici quel étoit le sujet de cette sédition.

XXVII. Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.

Deux princes prétendoient à l'archevêché de Cologne, l'un de la maison de Hesse, l'autre de celle du comte Palatin du Rhin. La bourgeoisie de Cologne s'étoit déja declaré pour le prince de Hesse, & attendoit que le Lantgrave son frere l'appuyât. L'électeur Palatin avoit pris les armes, & mis des troupes sur pied pour soutenir l'autre contendant, qui étoit le prince Rupert son fils, qu'une partie des chanoines avoit élû.

AN. 1474.

L'empereur examina le droit de part & d'autre, & se déclara pour Herman prince de Hesse. Le duc de Bourgogne chagrin de se voir abandonné & mocqué par ceux qui devoient le couronner, crut trouver dans cette dispute une occasion de se venger. Il se déclara pour le prince Rupert, & assiégea la ville de Nuiz. Son veritable dessein étoit de s'emparer de l'électorat de Cologne. Il comptoit déja être en état de prendre toutes les places qui étoient situées sur le Rhin, au-dessus & au-dessous de Cologne, Bonn, Nuiz, & les autres places, & de les retenir après les avoir prises, jusqu'à ce qu'on l'eût remboursé des frais de la guerre; & son dessein étoit de faire monter ces frais si haut, que le prince Rupert n'auroit jamais été en état de les payer. Il comptoit ensuite que son armée resserreroit tellement Cologne, qu'elle seroit forcée de se rendre. C'est ainsi qu'il se formoit en idée une puissante monarchie entre celle de France & d'Allemagne, depuis Nimegue dans la Gueldres, en remontant jusqu'au comté de Ferrette, qu'il avoit eu par engagement de Sigismond d'Autriche, c'est-à-dire, jusqu'auprès de Basle.

XXVIII. Projets chimeriques & ambitieux du duc de Bourgogne.

Le duc ne voyoit qu'un obstacle à ses desseins, c'est que la trêve qu'il avoit concluë avec la France, étoit sur le point d'expirer: pour le lever il demanda qu'elle fût prolongée de six mois. Comme on sçavoit en France qu'il avoit fait un traité avec le roi d'Angleterre, afin d'attaquer Louis XI. & le dépouiller de ses états, tous ceux du conseil furent d'avis qu'on lui refusât la prolongation de la tréve qu'il demandoit. Le roi seul fut d'un avis contraire & dit qu'il étoit de l'interêt de la France de témoigner au duc

qu'on recevroit avec joye sa proposition; parce que l'Allemagne étoit un écueil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échouât. Ainsi la tréve fut continuée pour six mois, & le roi se contenta d'encourager par des agens secrets le prince Herman de Hesse à se bien défendre, & lui promit du secours.

AN. 1474.

XXIX. La tréve est prolongée pour six mois entre la France & le duc.

Ce que le roi de France avoit prevû arriva. Le duc de Bourgogne trouva Nuiz mieux pourvû qu'il ne s'étoit imaginé. Il comprit dès les premiers jours par les vigoureuses sorties de la garnison, qu'il lui seroit impossible de forcer cette ville, où le Lantgrave de Hesse & Herman son frere s'étoient enfermez avec dix-huit cens cavaliers & autant de soldats d'infanterie. Il résolut donc de changer le siége en blocus; mais ses troupes ne furent pas moins maltraitées, tant par les frequentes sorties des assiégez, que par ceux de Cologne, qui les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche que celles qui leur arrivoient du duché de Gueldres par des convois.

XXX. Le duc de Bourgogne assiége Nuitz, & change le siége en blocus.

Le roi d'Angleterre suivant le traité fait avec le duc de Bourgogne, étoit prêt d'entrer en France avec une puissante armée. Sur le point de s'embarquer, il envoya dire au duc de lever le siége de Nuitz; mais ce duc croyant que sa réputation y étoit interessée, fit tant qu'il engagea Edouard à differer son départ jusqu'à l'année suivante; & ce délai sauva la France, qui auroit infailliblement succombé, si elle eût été attaquée d'un côté par le roi d'Angleterre, & de l'autre par le duc de Bourgogne. Il y avoit sept mois que duroit le siége de Nuitz; ceux de Cologne & les amis du prince Herman assemblerent seize mille

AN. 1474.

XXXI.
L'empereur vient au secours de Nuitz.

hommes qui camperent vis-à-vis l'armée des Bourguignons, le Rhin entre deux. L'empereur parut avec une nombreuse armée. Il envoya à la cour de France un député pour proposer au roi de lui donner vingt-mille hommes. Louis XI. le promit, mais sans envie de les donner; parce qu'il ne vouloit en venir à une guerre ouverte avec le duc que le plus tard qu'il pourroit, & que d'ailleurs il craignoit la descente des Anglois dans son royaume. Il se contenta de renvoïer le député de l'empereur avec beaucoup de caresses, & un présent de quatre cens écus: il le fit accompager par Tiercelin de Brosse, qui avoit ordre d'exciter l'empereur à entreprendre conjointement avec lui la conquête des états du duc de Bourgogne. Louis promettoit de se contenter pour sa part de ce qui relevoit de sa couronne, & abandonnoit le reste à Frederic. Ce prince répondit à cette proposition, qu'il ne falloit point partager la peau de l'ours avant qu'il fût mort. Louis XI craignant alors d'avoir sur les bras les forces des Anglois & du duc de Bourgogne, suscita à ce duc de nouveaux ennemis, le duc de Lorraine, Sigismond duc d'Autriche, les Suisses & les villes imperiales sur le Rhin.

XXXII.
Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgone.

Memoires de Cominet, l. 4. ch. 2.

Ce duc de Lorraine étoit René fils de Ferri comte de Vaudemont, & petit-fils de René roi de Sicile, qui lui avoit cedé le duché de Lorraine, comme lui appartenant du chef de sa mere Yolande & de son ayeule Isabelle de Lorraine, femme de René roi de Sicile. Ce jeune prince étoit en paix avec le duc de Bourgogne; mais persuadé que ce duc ne cherchoit qu'un prétexte pour s'emparer de ses états, il se mit en campagne, à la sollicitation de Louis XI. & en-

voya déclarer la guerre au duc par un heraut devant Nuitz. Il ravagea ses terres, prit la forteresse de Pierre-forte à deux lieuës de Nancy capitale de Lorraine, & la rasa jusqu'aux fondemens, sans que le duc de Bourgogne branlât de devant Nuitz. Il répondoit à tous ceux qui lui représentoient que son armée étoit épuisée, ses terres en désordre, les excessives dépenses ausquelles il étoit obligé, la difficulté des convois; que son honneur étoit engagé à continuer ce siége, quoiqu'il durât depuis un an, & qu'il étoit résolu d'y périr plûtôt que de l'abandonner.

AN. 1474.

XXXIII. Sigismond duc d'Autriche veut rentrer dans le comté de Ferrette.

L'autre ennemi que ce duc eut encore sur les bras, fut Sigismond duc d'Autriche. Ce prince avoit engagé au duc de Bourgogne le comté de Ferrette pour cent mille florins; & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageât, parce qu'il n'avoit point d'enfans. & qu'il étoit un grand dissipateur. Cependant le traité d'engagement portoit en termes exprés que si Sigismond ne rachetoit pas ce comté, il demeureroit en propre à la maison de Bourgogne; mais une omission dont Louis XI. sçut profiter, s'étoit glissée dans l'acte. Les constitutions de l'empire ordonnoient qu'aucun prince ne pourroit aliener un fief du corps Germanique, sans le consentement de l'empereur, & le duc de Bourgogne avoit négligé d'obtenir ce consentement, qui ne lui auroit pas été refusé pour de l'argent. On le fit remarquer à Sigismond, & on l'attira d'autant plus aisément dans la ligue qu'on formoit contre le duc de Bourgogne, qu'on ne lui demandoit que son nom pour le rétablir dans ce comté.

XXXIV. Le roi Louis XI. ménage une al-

Enfin les Suisses & les villes imperiales sur le Rhin se déclarerent contre le duc de Bourgogne, à la fol-

licitation de Louis XI Il y avoit long-tems que le
AN. 1474. roi pensoit à se servir des Cantons, & il ne le pouvoit
liance avec les Suisses. tant qu'ils seroient en guerre contre les villes de Basle, de Strasbourg, & quelques autres. Il se mêla de les accommoder, & il y réussit. Mais un autre obstacle aussi embarassant se présentoit encore. Il y avoit guerre entre les Suisses & Sigismond d'Autriche : & celui-ci ayant eu du dessous, on lui avoit enlevé les villes de Raperswil, Diessanhow, Frewensfeld, la contrée de Turgow ; & les Suisses étoient si bien persuadez qu'en peu de tems ils acheveroient de dépouiller ce prince ; qu'ils auroient rejetté tout accommodement, tout avantageux qu'il leur pût être. Sigismond de son côté avoit pour les Suisses une aversion irréconciliable, & les regardoit comme des sujets rebelles de sa maison. Cependant Louis fut assez habile pour faire la réconciliation, & pour lever tous les obstacles qui auroient pû empêcher l'alliance que sa majesté avoit envie de faire avec eux, Mais le traité ne fut conclu que l'année suivante.

Belleforest, l. 5. ch. 137. Belleforest dit que le duc apprenant toutes ces négociations de Louis XI. contre lui, voulut le faire empoisonner par un certain Jean Hardy domestique d'un marchand ; que le cuisinier du roi nommé Colinet découvrit cet attentat. Le coupable fut pris, mis à la question & écartelé ; ses membres exposez dans quatre villes, & sa maison rasée. Meyer tâche de justifier le duc de Bourgogne là-dessus.

Meyer, hist. de Fland. l. 17.

XXXV. Frederic deuxiéme fils de Ferdinand va en Bourgogne.

Frederic second fils de Ferdinand roi de Naples, vint cette année en Bourgoge. En y allant, il passa par Rome au commencement du mois de Novembre. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens, neveu du pape.

pape, alla ſeul au-devant de lui, & le conduiſit juſqu'au Vatican, ſuivi des prélats & des domeſtiques des cardinaux, ſuivant la coûtume. On admit Frederic à un conſiſtoire ſecret, & il demeura à genoux tant qu'il parla au pape : enſuite il alla ſaluer & embraſſer tous les cardinaux en leurs places. Le lendemain, après les avoir viſitez en leurs maiſons, ils lui rendirent tous la viſite, excepté le cardinal de ſainte Sabine. Enfin il quitta Rome, & arriva auprès du duc de Bourgogne, où il demeura juſqu'au mois de Juin 1476. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avoit fait ce voyage que pour épouſer la fille du duc de Bourgogne. Mais ce fait n'eſt point fondé.

XXXVI. Retour du cardinal d'Aquilée de ſa légation des pays du Nord.

Le cardinal d'Aquilée que le pape avoit envoyé en qualité de légat dans les pays du Nord, revint enfin à Rome, & y arriva le 15. de Novembre de cette année 1474. après avoir emploïé deux ans & demi dans ſa légation. Pluſieurs affaires l'avoient arrêté. Il s'étoit employé pour réconcilier les rois de Hongrie & de Pologne, & il y avoit trouvé de grandes difficultez. Il avoit voulu auſſi accommoder l'affaire des deux contendans à l'archevêché de Cologne, & terminer les differends qui étoient ſurvenus à cette occaſion entre l'empereur & le duc de Bourgogne. Tout cela l'avoit arrêté plus qu'il n'avoit eſperé. Son retour fit plaiſir. Il rendit compte de ſa légation dans un conſiſtoire que le pape aſſembla, & s'excuſa s'il n'avoit pas entierement ſatisfait aux ordres de ſa ſainteté, ni à l'attente des cardinaux : mais le ſaint pere le loua de ſon zele & de ſes bonnes intentions, & tous le remercierent en termes fort honorables. Ses ſervices même furent récompenſez par l'évêché de Paleſtri-

AN. 1474.

ne, dont il jouit jusqu'en l'année 1490. qui fut celle de sa mort.

XXXVII. Paix entre la Hongrie & la Pologne.

Bonfin lib. 4. dec. 5.

Les travaux de ce cardinal avoient en effet beaucoup contribué à la paix. Il en vit le fruit peu de tems après son arrivée à Rome ; puisque la paix se fit entre la Hongrie & la Pologne. Le roi de Hongrie écrivant au pape & aux princes, se vante d'avoir pû battre les armées des Polonois & des Bohémiens, s'il n'avoit pas voulu les ménager, faisant profession d'une même religion que ses ennemis. Peut-être s'en faisoit il un peu trop accroire. On ne peut nier toutefois que Matthias n'eût beaucoup plus d'experience que Casimir & Uladislas roi de Boheme qui étoit fort jeune. Les conditions de la paix étoient, que Matthias auroit la Moravie & la Silesie, Uladislas la Boheme & la Lusace, & que si l'un ou l'autre venoit à mourir sans enfans, le survivant jouiroit du tout ; que cependant ils porteroient le titre de roi de Boheme. Après ce traité Uladislas s'en retourna à Prague, où les Hussites se révolterent contre lui, jusqu'à menacer de le chasser du royaume & de le mettre en prison. Matthias fut soupçonné d'avoir eu quelque part dans cette révolte.

XXXVIII. Vaines promesses du roi de Perse contre les Turcs.

Michov. l. 24. c. 70. Cromer. lib. 28.

L'ambassadeur de la république de Venise auprès d'Usum-Cassan roi de Perse, revint en Europe avec les envoyez de ce prince, pour engager à la guerre contre les Turcs ceux qui avoient interêt à défendre la religion. Ces Persans engagerent fort la puissance de leur roi ; ils promirent qu'au printems prochain il attaqueroit Mahomet avec une armée composée d'un million d'hommes, & offrirent à un des fils de Casimir roi de Pologne, la fille que leur maître avoit euë de

Catherine fille de l'empereur de Trebizonde. Mais Casimir qui ajoûtoit peu de foi à ces fastueuses promesses, répondit seulement qu'il envoyeroit ses ambassadeurs au roi. Il fit ensuite conduire les Persans à Rome, où ils renouvellerent leurs mêmes promesses sans qu'on les crût, parce qu'ils demandoient surtout qu'on fournît beaucoup d'argent à leur maître, & qu'on lui promît l'empire de Trebizonde qui appartenoit à sa femme. On croit que ce prince cessa de faire la guerre au Turc, & qu'il en fut empêché par la révolte de son jeune fils, qui sur un faux bruit de la mort de son pere, s'étoit rendu maître du royaume : mais informé que son pere étoit en vie, & desesperant de pouvoir obtenir le pardon de sa révolte, il se réfugia à Constantinople auprès de Mahomet, qui lui fournit des troupes pour détrôner son pere. Ce fils rebelle fut enfin arrêté par les Satrapes, & mis à mort.

AN. 1474.

XXXIX. Flotte des Venitiens contre les Turcs.

Les Turcs toûjours avides de s'agrandir, assiégerent Scutari en Albanie avec quatre-vingt mille hommes. Mocenigo ayant appris cette nouvelle au port de Modon, où il étoit, repassa promptement en Albanie pour secourir cette place qui étoit très-importante. Antoine Loredano fut nommé par le sénat pour la défendre, & on en dut principalement la conservation à ses soins & à sa valeur. Les Chrétiens se défendirent avec bravoure. L'eau leur manquant, ils firent une sortie sur les Turcs avec tant de courage & de hardiesse, qu'ils s'ouvrirent un passage libre pour en aller chercher. Enfin les Turcs furent obligez de lever le siége, après avoir perdu un grand nombre des leurs. Mocenigo qui avoit fait aussi

AN. 1474.

des actions éclatantes, étant de retour dans sa patrie, fut élu doge de Venise en la place de Nicolas Marcelle mort depuis peu, & le commandement de la flotte fut donné à Loredano.

XL. Affaires du roïaume de Castille.

Mariana lib. 24. Sabellic. 3. dec. 10.

Une querelle assez vive arrivée cette année entre le comte de Benevent & le marquis de Sentillane, partagea toute la cour de Castille. Les deux partis prirent les armes, & le roi fut obligé de se mettre en campagne pour les accommoder. Le marquis de Villena qui avoit fait sa paix, mena ce prince à Truchillo dans l'intention de se rendre maître de cette place par son autorité. Mais Gratian qui commandoit dans le château, refusa d'obéïr aux ordres de son maître; ce qui obligea Henri de s'en retourner à Madrid. Le marquis resta à Sainte-Croix, qui est à deux lieuës de Truchillo, & traita avec Gratian, qui remit la ville en son pouvoir, moyennant celle de Saint-Felix, dont il fut récompensé. Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, le marquis mourut d'un abcès à la gorge, qui fut suivi d'une homorragie; mais son fils cacha sa mort jusqu'à ce que le traité fût exécuté. Le roi lui conserva tous les gouvernemens de son pere, & la grande maîtrise de S. Jacques.

XLI. Mort de Henri IV. roi de Castille.

Mariana lib. 24.

Ce fut la derniere action du roi Henri, qui tomba malade peu de jours après à Segovie, d'une douleur de côté. Henri se promenoit alors avec le roi Ferdinand & l'infante Isabelle. Le mal fut d'abord si violent, qu'on fut obligé de le transporter aussitôt dans son palais. Le peuple publia qu'il avoit été empoisonné. On fit des prieres & des processions publiques dans tout le royaume pour le rétablissement de sa santé, & on espera en effet qu'il pourroit la re-

couvrer. On voulut profiter de ces momens favorables pour conclure un accommodement solide entre lui & Ferdinand d'Arragon, & pour l'engager à déclarer l'infante Isabel le son heritiere, comme la justice le demandoit: mais on ne put l'y résoudre; ce qui causa beaucoup de divisions. Tous ces troubles augmenterent ses incommoditez; il fut obligé de retourner à Madrid, où il mourut un dimanche onziéme de Novembre, âgé de quarante-cinq ans, dans la vingt-uniéme année de son regne. Il ne fit point de testament dans les formes. Comme il étoit près d'expirer, son confesseur lui demanda qui il nommoit pour lui succeder. Henri répondit qu'il laissoit sa couronne & son royaume à la princesse Jeanne, qu'il reconnoissoit pour sa fille. Mais malgré cet aveu, toute l'Espagne demeura persuadée qu'il n'en étoit pas le pere. Roderic Santius évêque de Palencia en Espagne, & que Paul II. fit capitaine du château Saint-Ange, finit ici son histoire, & fait de grands éloges de ce roi. AN. 1474.

XLII. On est partagé en Castille pour reconnoître Isabelle.

La mort du roi de Castille fut suivie de grandes guerres. La princesse Isabelle étoit alors à Segovie où le cardinal d'Espagne, dom Alonzo Camillo archevêque de Tolede, dom Alphonse Henriquez amirante de Castille, le marquis de Sentillane, le duc d'Albe, le connétable du royaume, la Cueva duc d'Albuquerque, le comte de Tresigno & plusieurs autres allerent la saluer, & la reconnurent pour reine de Castille & de Leon. Les principales villes lui envoyerent leurs députez pour l'assurer de leurs soumissions & de leur obéïssance. Mais d'un autre côté le marquis de Villena fils de Pacheco, le duc d'Arre-

AN. 1474.

valo, Rodrigue Tellez, le comte d'Aregna, & le grand maître de Calatrava se déclarerent pour Jeanne. Ferdinand qui étoit à Saragosse auprès de son pere se rendit à Segovie aussi tôt qu'il eut appris la mort de son beau-frere, pour soutenir les droits de son épouse.

XLIII. Assemblée des états, & accord entre Ferdinand & Isabelle.

Il y eut une grande contestation parmi les grands pour sçavoir si l'on devoit reconnoître Ferdinand pour roi de Castille en son nom ou comme mari d'Isabelle. Les états s'assemblerent à ce sujet; & l'on convint que les filles en ligne directe excluoient les mâles en ligne collaterale, comme on le fit voir par beaucoup d'exemples. Cependant Isabelle pour donner à son mari des témoignages de l'amitié & de l'union parfaite qui étoit entre eux, voulut bien que Ferdinand eût part au gouvernement du royaume, & consentit que dans tous les actes publics, & sur la monnoie on mettroit le nom du prince devant celui d'Isabelle; que leur écusson porteroit de Castille parti d'Arragon; que sous le nom d'Isabelle toutes les forteresses de Castille seroient tenuës, & les tributs levez; que la reine donneroit les benéfices sous le nom de son mari & le sien, & que quand ils seroient ensemble dans le même lieu, les peuples leur demanderoient la justice à tous deux, & que quand ils seroient séparez, chacun exerceroit la justice sous son nom particulier. Après qu'on eut ainsi reglé toutes ces formalitez, on s'appliqua à réformer les abus qui s'étoient introduits sous le précedent regne, tant dans l'administration de la justice, que dans le maniement des finances; & l'on députa une celébre ambassade à Louis XI. pour renouveller les anciennes alliances & lui demander la restitution du Roussil-

lon. Mais ce prince qui donnoit tout à la politique, bien loin d'accorder ce qu'on lui demandoit, pensa plûtôt à s'emparer d'autres places, pendant que Ferdinand & Isabelle avoient tant d'affaires chez eux pour se maintenir dans leur élevation.

AN. 1474.

XLIV. On dépose Simeon patriarche Grec de Constantinople.

Turco-graeia l. 1.

On croit que ce fut à la fin de cette année que Simeon patriarche Grec de Constantinople, ayant tenu le siege un peu plus de trois ans & demi, en fut chassé par les brigues d'un certain Raphaël moine de Servie, qui promettoit seulement pour son entrée cinq cens écus d'or à quelques grands seigneurs Turcs, outre le tribut de deux mille écus d'or. Mahomet acceptant ces offres, chassa Simeon pour installer ce Raphaël qui étoit entierement ignorant dans la langue Grecque, & si adonné au vin, qu'il ne passoit pas un jour sans en boire jusqu'à perdre la raison : ce qui le rendit odieux à tout le monde : il y eut très-peu de prélats à son sacre, & il fallut faire violence aux prélats pour le servir à l'autel. Enfin se trouvant hors d'état de payer le tribut dans l'année, comme il l'avoit promis, il fut mis en prison, d'où on ne le laissa sortir que pour aller mendier ce tribut de porte en porte, enchaîné & accompagné d'un soldat Turc. Cet indigne patriarche mourut peu de tems après.

XLV. Le pape celébre le grand jubilé à Rome.

Ciacon. & Onuphr. in Sixt. IV. Victorel de jubil. p. 7.

Dès la veille de Noël on commença de celébrer à Rome le jubilé que le pape avoit indiqué pour l'année 1475. & qu'il avoit réduit à tous les vingt-cinq ans. Le nombre des fideles qui firent le voyage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, si la guerre n'eût pas été en France, en Angleterre, en Espagne, en Hongrie &

AN. 1474.

en Pologne. Ferdinand roi de Naples fut le plus distingué de tous ceux qui vinrent à Rome, & le pape pour le gratifier lui remit le tribut qu'il devoit à l'église Romaine, à condition qu'il lui feroit présenter tous les ans une haquenée blanche, c'est-à-dire un cheval blanc tout enharnaché, comme une preuve que ce royaume relevoit du saint siége à qui appartenoit le fief. Cette cérémonie s'observe encore aujourd'hui, & on l'appelle le présent de la haquenée. Un ambassadeur la présente au pape tous les ans le jour ou la veille de la fête de saint Pierre.

XLVI. Présent de la haquenée au pape pour le roiaume de de Naples.

Palmer. in chronic.

Onuph. in Sixt. IV.

L'on crut que le voyage que Ferdinand fit à Rome pour avoir part aux graces du jubilé, ne fut qu'un prétexte dont il voulut se servir pour rompre l'alliance entre les Venitiens, le duc de Milan & les Florentins, comme il le fit en effet. Catherine reine de Bosnie vint aussi à Rome avec quarante chevaux. Le pape la défraïa en tout, & lui fit beaucoup d'honneur; on croit qu'elle demeura à Rome jusqu'à sa mort. Le roi de Bosnie & de Valachie fit aussi ce voyage dans un âge avancé; mais on ne sçait si ce fut dans l'année du jubilé. Charlotte reine de Chypre y parut aussi. Le pape accorda les mêmes indulgences au roi & à la reine de Castille, & aux autres princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de visiter certaines églises, & de faire quelques autres pratiques de pieté qu'il leur imposa.

XLVII. Victoire du Vaivode de Moldavie sur les Turcs.

Michou, l. 4. c. 70.

Cromer. lib. 28.

Mahomet étant entré en Moldavie avec une armée de six-vingt mille hommes, le Viavode marcha à sa rencontre, n'ayant avec lui qu'environ quarante mille hommes. On en vint plusieurs fois aux mains dans le mois de Janvier, & le Turc eut le dessous. Cet-

Cette nombreuse armée fut taillée en piéces; entre les morts il y eut quatre Bachas, & on leur prit plus de cent drapeaux. Le vaivode usa de sa victoire avec beaucoup de moderation. En action de graces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoïa au pape, aux rois de Pologne & de Hongrie une partie des dépoüilles qu'il avoit remportées. Vers le même tems les Turcs investirent la ville de Lepante avec trente mille soldats, & fatiguerent les assiegez pendant huit mois; mais le général Loredano les obligea enfin de l'abandonner. Ils ne se retirerent que pour assiéger l'isle de Lemnos que Loredano délivra aussi lorsqu'elle étoit prête de tomber sous les efforts de l'armée ennemie. On dit cependant qu'elle fut principalement redevable de sa conservation à une jeune fille nommée Merula. Cette nouvelle heroïne voïant que la Janissaires étoient prêts d'entrer dans la place, & que son pere venoit d'être tué, prit ses armes, & s'engagea avec tant de hardiesse au milieu des ennemis, qu'elle r'anima les assiégez, & les fit venir à la charge avec tant de résolution, qu'ils chasserent les Turcs, en tuerent un grand nombre, & sauverent la ville.

AN. 1475.

Bonfin. 4. dec. 5. in fine. Michou, cap. 71.

Mahomet sans être rebuté par ces mauvais succès, vint mettre le siege devant Croie. Les commencemens furent heureux pour les Chrétiens: ils s'emparerent de deux forts qu'on avoit élevez pour serrer la ville. Mais l'avidité du pillage les perdit. Les ennemis qui fuïoient, voïant les Venitiens embarrassez de leur butin & débandez, revinrent à la charge & les défirent. Contarini gouverneur de l'Albanie voulut envain les rallier, il fut tué lui-même après

AN. 1475.

XLVII. Les Genois laissent prendre Caffa aux Turcs.

Boliet. l. 11.

une longue & généreuse résistance. Les Turcs surprirent aussi la ville de Caffa qu'on nommoit autrefois Théodosie, dans la petite Tartarie sur le bord de la mer noire du côté de l'ancien Bosphore Cimmerien. Les Genois s'étoient rendus maîtres de cette ville dans le treiziéme siécle du tems de la guerre sainte & de la décadence de l'empire d'Orient. C'étoit le plus célébre port de tout le Pont-Euxin, & qui leur étoit le plus avantageux. La rade étoit commode & fort assurée pour les vaisseaux, ce qui leur facilitoit én plus grand commerce qu'en aucun autre port de la mer noire. Mais les Genois perdirent tous ces avantages par l'avarice de quelques-uns d'entre eux, & par la perfidie d'un certain gouverneur du roi des Tartares leur ami, qui y possedoit beaucoup de terres. A la priere de ce gouverneur qui avoit déja assiégé la place avec un grand nombre de Tartares, Mahomet envoya le bacha Achmet avec une flotte de près de cinq cens voiles qu'on avoit équipée pour l'isle de Candie. Ce qui obligea les assiégez de se rendre en fort peu tems avec le roi même des Tartares qui se trouva enfermé dans la ville, ses deux freres & quelques seigneurs Genois qui furent tous conduits à Constantinople avec les principaux de la ville ; ensorte que tout le païs fut réduit sous la puissance de Mahomet : ce qui donna beaucoup de peur aux Polonois, & mit tout l'Orient en combustion.

Papiens. epist. 641. Leunclav. Pandect. Turc. c. 1472.

XLIX. L'église d'Avignon érigée en métropole.

Nouguier hist. de l'église d'Avignon.

On croit que ce fut dans cette année que le pape Sixte IV. érigéa l'église d'Avignon en métropole, & lui donna pour suffragans Carpentras, Cavaillon & Vaisons. Avant ce tems-là c'étoit le siége d'un évê-

ché suffragant d'Arles. Il y a un célébre chapitre dont les chanoines prirent la regle de saint Augustin en 1096. en présence du pape Urbain II. & furent sécularisez en 1481. par Sixte IV. L'église métropole sous le titre de Notre-Dame de Doms est ancienne & magnifique. Elle reconnoît saint Ruf pour son premier évêque. Le cardinal Julien de la Roüere qui fut depuis pape sous le nom de Jules II. gouverna cette église & y fonda le vingt-deuxiéme du mois d'Août de l'année 1476. le college dit du Roure.

AN. 1475.

S. Marth. Gallia christian.

Bouche. hist. de Provence.

I.
Alphonse roi de Portugal soutient les droits de Jeanne de Castille.

Le roi & la reine de Castille eurent dans cette année une guerre assez rude à soûtenir contre les partisans de Jeanne fille de Henri, qu'il avoit nommée son héritiere en mourant. Le marquis de Villena jugeant qu'il lui étoit impossible de faire valoir les droits de cette derniere sans être aidé de quelque puissance étrangere, eut recours à Alphonse roi de Portugal qui étoit oncle de Jeanne. On lui promit la couronne de Castille s'il vouloit épouser cette princesse. Alphonse y consentit, & fit sommer Ferdinand & Isabelle de lui remettre les royaumes de Castille & de Leon, & au refus leur déclara la guerre. Ferdinand se chargea de défendre la vieille Castille avec le royaume de Leon, & Isabelle avec le secours du duc d'Albe & de l'Infant de Tolede défendit l'Andalousie & la Murcie. Cependant Alphonse étant arrivé à Placentia, fut fiancé avec Jeanne que le marquis de Villena lui avoit amenée. Le pape lui en avoit accordé la dispense : ensuite il se fit proclamer roi de Castille en vertu des droits de Jeanne. Il s'aprocha ensuite de Badajox avec une armée de quatorze mille hommes de pied & de cinq mille che-

II.
Il est fiancé avec elle, & se fait proclamer roi de Castille.

Mariana, l. 24.

AN. 1475.

vaux. De-là il s'avança vers Tiro où il fut reçu avec la princesse. Il se rendit maître de Zamora, de Pegnafiel & de Bultagnaz, & fit prisonnier le comte de Benevent qui avoit voulu s'opposer à ses conquêtes.

LII. Ferdinand reprend Zamora, & son armée échoue devant Ceuta.

Mais pendant qu'Alphonse se reposoit à Zamora, le gouverneur qu'il y avoit établi, y fit entrer la nuit des soldats de Ferdinand, qui firent un grand massacre des Porugais, ce qui obligea le roi de Portugal à s'en retourner à Tiro. Son fils dom Juan etant arrivé peu de jours après avec de nouvelles troupes, ils allerent ensemble remettre le siége devant Zamora, qu'ils ne purent prendre. Ferdinand voulant faire une diversion, envoya des troupes en Afrique pour assiéger Ceuta. Les Castillans trouverent que les Maures commençoient déja à battre cette place du côté de la terre, tandis qu'eux l'alloient attaquer par mer. Mais les infidéles craignant d'avoir à combattre contre le parti victorieux, firent offrir au gouverneur d'aller charger les Castillans, s'il vouloit leur laisser traverser cette ville. Cette proposition n'aïant point été acceptée, les Maures se retirerent & les Castillans après avoir perdu beaucoup de monde, furent contraints d'en faire autant.

LIII. Traité du roi de France avec les Suisses.

Le roi de France conclut cette année un traité avec les Suisses qui dresserent eux-mêmes les articles. Les trois principaux étoient: 1. Que cette alliance ne dureroit que dix ans, à moins que les parties ne jugeassent à propos de la prolonger. 2. Que Loüis donneroit à chaque Canton six mille écus de pension par an, à condition que les Suisses lui fourniroient pour une certaine somme autant de gens de guerre qu'il en auroit besoin. 3. Qu'ils ne pour-

roient été emploïez contre les états avec lesquels ils étoient alliez, & qu'on ne les occuperoit point aux siéges des villes ni des forteresses. Après que ce traité eut été ratifié, le roi proposa aux Suisses de rétablir Sigismond dans le comté de Ferrette; ils répondirent qu'ils le vouloient bien, mais à condition que Sigismond leur accorderoit à perpetuité le droit de passer forts ou foibles quand il leur plairoit dans quatre villes de ce comté, après qu'ils l'auroient recouvré. Le duc d'Autriche eut de la peine à se rendre à cette proposition; il s'en rapporta néanmoins à Loüis XI. qui la fit accepter.

AN. 1475.

LIV. Les Suisses se rendent maitres du comté de Ferrette.

Les Suisses se préparerent aussi-tôt à recouvrer le comté, ce qu'ils firent en une nuit: comme on ne les attendoit point, ils ne trouverent aucune résistance. Ils firent prisonniers huit cens hommes de garnison avec le gouverneur que le duc de Bourgogne y avoit mis: ils renvoyerent les soldats sans aucune rançon, mais ils firent trancher la tête au gouverneur pour se venger de quelques violences qu'il avoit exercées sur leurs terres. De-là les Suisses descendirent dans le comté de Bourgogne, où ils prirent les villes de Blamont & d'Hericourt, défirent les milices du païs, & firent beaucoup de desordres. La treve entre la France & le duc de Bourgogne étant expirée, Louis fit entrer une partie de ses troupes en Bourgogne où elles défirent auprès de Gray le comte de Roussy gouverneur de cette province, fils du connétable de saint Pol, & le fit prisonnier. L'autre partie de l'armée Françoise prit les villes de Tronquoy, Montdidier, Roye, Corbie, & s'avança jusqu'aux portes d'Arras, dont on fit toute la cavalerie prisonniere

de guerre, parce que dans une sortie elle s'étoit avancée trop loin. Cette action se passa le vingtiéme Juin, & on en fut redevable au seigneur de Combronde.

AN. 1475.

LV. Le duc de Bourgogne leve le siége de Nuitz.

Le duc de Bourgogne étoit toûjours devant Nuitz dont il esperoit enfin se rendre maître dans peu. Les efforts de l'empereur & des princes d'Allemagne n'avoient pû délivrer cette place, & le duc ne vouloit point l'abandonner, croyant qu'il étoit de son honneur de la prendre. Mais les Anglois l'obligerent à la quitter. Ils vouloient faire une descente en France, selon qu'ils avoient conclu avec lui; il les avoit arrêté jusqu'alors; mais las enfin d'attendre, ils lui firent sçavoir qu'ils alloient s'embarquer; & que si en descendant à Calais ils le trouvoient encore occupé au siége de Nuitz, ils s'en retourneroient aussi-tôt. La crainte de perdre leur alliance l'emporta sur l'esperance d'une victoire prochaine. Le duc ne chercha plus qu'un prétexte pour lever le siége. Alexandre évêque de Forli, que le pape Sixte IV. avoit envoyé pour négocier la paix entre les Allemands & le duc, proposa de remettre à l'arbitrage de sa sainteté le differend des princes Herman & Rupert pour l'archevêché de Cologne, & de lui livrer à lui-même dans le moment la ville de Nuitz, pour la garder jusqu'à la décision du procès. L'expedient fut accepté. Aussi-tôt les deux armées se séparerent & celle du duc de Bourgogne prit la route de Lorraine.

LVI. Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.

Aussi-tôt que le roi d'Angleterre en eut reçu la nouvelle, il se prépara à s'embarquer pour se rendre à Calais: mais avant que de sortir de son royaume, il envoya à Louis XI. un heraut nommé Jartiere,

avec une lettre par laquelle il lui demandoit la restitution du royaume de France; & en cas de refus, lui déclaroit la guerre. Louis XI ayant lû la lettre seul, fit appeller le heros quelques momens après, & lui dit : Qu'il sçavoit bien que le roi d'Angleterre ne s'embarquoit qu'à la sollicitation du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne & du connétable de France: que la saison étoit déja si avancée, qu'elle ne donnoit pas lieu à de grandes entreprises; que l'armée de Bourgogne affoiblie par un an de siege devant Nuitz, n'étoit pas en état d'agir; que le connétable n'étoit pas assez puissant pour attirer à la France une nouvelle guerre : que c'étoit un broüillon, un dissimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vûë que de se faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la confiance, & se livrer à celui qui lui feroit les plus grands avantages: qu'il favorisoit tantôt les uns, tantôt les autres, & qu'il n'avoit point d'autre dessein que de les épuiser tous pour s'enrichir à leurs dépens. Il dit encore plusieurs autres choses au heraut pour l'engager à conseiller au roi d'Angleterre de faire la paix avec lui: il accompagna ces paroles d'un présent de trois cens écus, & de trente aulnes de velours cramoisi qu'il donna à ce heraut, lui promettant encore mille écus si la paix se faisoit. Jartiere répartit qu'il ne tiendroit pas à lui que la paix ne se fît entre l'Angleterre & la France; mais qu'il falloit attendre que le roi son maître eût passé la mer, & que quand il auroit débarqué, qu'on envoyât un heraut pour demander un sauf-conduit, afin d'envoyer des ambassadeurs à Edouard, & qu'au lieu de s'adresser à ce prince, on

AN. 1475.

Mem. de Comines. liv. 4. c. 5.

LVI.
Louis XI. gagne le député du roi d'Angleterre.

Mem. de Comines, ibid.

parlât. Sur ces assurances, Edouard de concert avec le duc, fit marcher ses troupes vers Saint-Quentin. Il se flattoit que les portes lui en seroient ouvertes dès qu'il paroîtroit; mais loin d'y être reçu, le connétable fit tirer le canon sur les premiers soldats Anglois qui parurent, & la garnison fit une sortie sur eux, & il y en eut quatre ou cinq de tuez. Le roi d'Angleterre outré de cet affront, voulut rendre le duc de Bourgogne responsable de l'infidelité du connétable, & peu s'en fallut qu'il ne l'accusât d'être complice. Le duc fit ce qu'il pût pour excuser le connétable, mais tout ce qu'il dit ne servit qu'à augmenter la défiance des Anglois. Dans le même tems le duc partit précipitamment pour la Lorraine; & en prenant congé du roi, il promit d'en ramener ses troupes; mais cette démarche augmenta les soupçons qu'on avoit contre lui & fit croire qu'il vouloit abandonner les Anglois.

AN. 1475.

LX. Il lui en refuse ensuite l'entrée.

Louis XI. fut bien-tôt informé de ces nouvelles, & un valet d'un gentilhomme de sa maison que les Anglois avoient pris & renvoyé, & que Louis avoit d'abord regardé comme un espion, les lui confirma. Alors il crut qu'il étoit à propos de suivre les avis du heraut d'Edouard. Il chargea donc Philippe de Comines d'aller chercher un valet du seigneur des Halles ou de Salles fils de Merichon de la Rochelle, & de lui proposer s'il vouloit aller trouver le roi d'Angleterre de la part de Louis en habit de heraut. Comines exécuta ces ordres, & fut fort étonné quand il vit ce valet qui ne lui paroissoit pas homme à ménager une telle négociation, mais qui toutefois avoit beaucoup de bons sens, & des manieres fort engageantes. Le

LXI. Louis XI. envoye à Edouard un valet vêtu en heraut pour lui parler de paix.

Mem de Comines liv. 4. ch. 7.

AN. 1475.

roi ne lui avoit parlé qu'une fois, & l'avoit jugé capable d'une telle commission. Le valet fort surpris de la proposition qu'on lui fit se jetta aux genoux de Comines, croyant déja être mort. On le rassura, on lui promit une élection dans l'isle de Rhé, & de l'argent. Il parut devant le roi, il fut équipé comme un heraut, on lui donna ses instructions, & on le fit partir.

LXII. Ce heraut propose la paix au roi d'Angleterre.

Le heraut travesti étant arrivé au camp des Anglois, fut arrêté & conduit devant la tente du roi où on lui demanda ce qu'il venoit faire. Il répondit qu'il venoit de la part de Louis XI. pour parler au roi d'Angleterre, & qu'il avoit ordre de s'adresser aux seigneurs de Hawart & de Stanlay. Comme le roi dînoit à l'heure qu'il arriva, on le fit dîner aussi & ensuite on le présenta au roi. On ne lui avoit rien donné par écrit; mais comme on l'avoit bien instruit, il parla avec beaucoup de sagesse; il exposa que Louis XI. depuis son avenement à la couronne, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à une paix solide & constante entre les deux monarchies de France & d'Angleterre sans avoir pû en venir à bout, qu'il ne se relâchoit pas d'une conduite si chrétienne; que s'il avoit autrefois donné retraite au comte de Warvick, il l'avoit fait moins pour nuire à Edouard, qu'au duc de Bourgogne dont le comte étoit l'ennemi mortel. Il ajouta que ce duc n'avoit appellé les Anglois en France que pour obtenir de Louis une paix plus avantageuse, & que le duc de Bretagne & le connétable n'étoient pas mieux disposez en faveur des Anglois. Qu'Edouard en protegeant les mauvais François, inviteroit le roi très-

chrétien à proteger à son tour les Anglois rebelles de la faction de Lancastre, & qu'alors l'Angleterre ne seroit pas moins embarrassée que l'étoit présentement la France. Que le roi Edouard avoit déja fait beaucoup de dépense sans qu'aucun de ses alliez fût en état de le rembourser. Que les ducs de Bourgogne & de Bretagne lui avoient manqué de parole après l'avoir si long-tems & si fortement sollicité de venir en France, & qu'il ne devoit pas esperer qu'ils lui fussent à l'avenir plus fidéles. Que si ces considerations lui paroissoient justes, il trouveroit Louis XI. disposé à faire la moitié des avances pour l'accommodement, & à convenir du lieu où les deputez des deux nations s'assembleroient.

AN. 1475.

LXIII. Les propositions de paix sont acceptées par le roi d'Angleterre.

Mem. de Cominez, l. 4. ch. 8.

Le conseil d'Angleterre approuva les raisons du heraut, il y eut des sauf-conduites expediez de part & d'autre; & dès le lendemain qu'on les eut reçus, les ambassadeurs des deux couronnes se trouverent dans un village proche Amiens: de la part de Louis XI. étoient le bâtard de Bourbon amiral de France, le seigneur de saint Pierre, & l'évêque d'Evreux appellez Herberge; pour le roi d'Angleterre Hawart, un nommé Chalanger, & le docteur Morton qui fut depuis chancelier d'Angleterre & archevêque de Cantorberi. Les Anglois firent d'abord quelques propositions vagues, comme de restituer à Edouard le royaume de France, ou du moins la Guyenne & la Normandie; mais on se rapprocha bien tôt après, parce que les deux rois avoient envie de conclure; & les principaux articles du traité furent que le roi d'Angleterre se contenteroit de soixante & douze mille écus pour les frais de la guerre; que le dauphin

LXIV. Articles du traité entre les deux rois.

Tilt. in tract. Franc. & Angl.

AN. 1475.

de France épouseroit une fille d'Edouard qui n'avoit encore que trois ans; & que durant neuf années qui s'écouleroient jusqu'à la consommation du mariage, la princesse auroit pour douaire anticipé tout le revenu de la Guyenne, si Louis XI. n'aimoit mieux lui faire payer à Londres cinquante mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce mariage les époux seroient mis en possession de la Guyenne; & qu'il y auroit entre les deux couronnes pour neuf ans une alliance dans laquelle les ducs de Bourgogne, de Bretagne & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la conclusion du traité, seroient compris.

On fit aussi un compromis par lequel les deux rois s'obligeoient de terminer leurs differends dans l'espace de trois ans par arbitrage, sous peine de trois millions d'écus que payeroit celui qui ne voudroit pas se soumettre. On conclut une ligue offensive & défensive; & l'on convint qu'en cas de guerre civile Louis ne soutiendroit point les rebelles d'Angleterre, ni Edouard ceux de France. Les Anglois ajoûterent que le roi leur maître, pour montrer avec quelle sincerité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par consequent dans les interêts des François, reveleroit au roi de France ceux qui le trahiroient, & lui en produiroit des preuves indubitables. Un autre avantage de ce traité fut le recouvrement de la liberté de Marguerite d'Anjou veuve d'Henri VI. roi d'Angleterre pour venir demeurer en France, où elle mourut six ou sept ans après. Mais Edouard exigea d'elle avant son départ qu'elle renonçât à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angle-

XLV. Marguerite d'Anjou recouvre sa liberté & revient en France.

terre, soit pour son douaire, soit pour sa dot, ou à quelque autre titre que ce fût.

AN. 1475.

LXVI.
Entrevüë des deux rois à Pequigny.

Après la conclusion de ce traité, les deux rois se virent le vingtiéme d'Août sur le pont de Pequigny proche la ville d'Amiens avec toutes les précautions accoutumées en de semblables occasions. La paix y fut jurée solemnellement, & les deux princes eurent une conference particuliere. Le dessein de Louis XI. étoit de mettre le duc de Bretagne hors d'état de lui nuire, il en fit quelque ouverture à Edouard; mais ce prince lui répartit que ce duc étoit son ancien allié & ne lui avoit jamais manqué de parole; que par conséquent toutes les fois que la Bretagne seroit attaquée, il iroit en personne la secourir contre qui que ce fut. Louis changeant de discours pour ne pas mettre le roi d'Angleterre de mauvaise humeur, lui parla du duc de Bourgogne, & lui demanda ce qu'il y auroit à faire en cas que ce duc ne voulût pas être compris dans leur traité. Edouard répondit qu'il l'en sommeroit encore une fois, & que s'il refusoit de le faire, il ne se mêleroit plus à l'avenir des differends qu'il pourroit avoir avec la France. Dans cette entrevüë les deux rois s'entretenant des beautez de la ville de Paris, Edouard témoigna quelque envie de les voir. Ses favoris l'en presserent, Haward en fit la proposition au roi de France, qui répondit qu'il auroit beaucoup de joie, s'il vouloit bien honorer cette ville de sa présence; mais cependant craignant que les charmes qu'Edouard trouveroit dans Paris ne l'engageassent à y demeurer trop long-tems, & peut-être même à y revenir; il fit entendre à Edouard qu'il étoit obligé de s'avancer avec son armée sur les frontieres de

AN. 1475.

Champagne pour défendre le duché de Lorraine contre le duc de Bourgogne. Ce qui obligea Edouard de s'embarquer pour l'Angleterre sans avoir satisfait sa curiosité.

LXVII. Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.

Quand le duc de Bourgogne qui étoit à Luxembourg eut reçu avis du traité que les deux rois venoient de faire, il vint promptement avec quinze personnes trouver Edouard, & lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût d'accord avec le roi de France. Edouard avoua qu'il avoit fait une tréve avec Louis XI. & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'y être compris. Le duc répondit fiérement qu'il ne l'avoit pas tant appellé en France pour aucun besoin qu'il eût de son secours, que pour lui faire recouvrer ce que ses prédecesseurs y avoient perdu; que pour lui il renonçoit à la liberté qu'on lui accordoit d'entrer dans le traité, qu'il ne vouloit ni paix, ni tréve avec la France, qu'ils n'eussent auparavant repassé la mer, & que le tems qu'ils avoient pris pour comprendre leurs alliez dans l'accommodement ne fût expiré. Après ces paroles il se retira assez précipitamment, & n'accepta la tréve que dans le mois d'Octobre.

LXVIII. Le connétable envoye son secretaire au roi de France.

Mem. de Comines lib. 4. c. 8.

Le connétable surpris de même du traité fait avec les Anglois, & n'osant plus s'adresser à Edouard qu'il jugeoit bien devoir être irrité de l'affront qu'il avoit reçu devant Saint-Quentin, eut recours au roi de France, & lui envoya son secretaire Richer & le seigneur de Creville. Le roi refusa d'abord de les entendre; mais sçachant qu'ils n'étoient pas favorables au duc de Bourgogne, il leur donna audience avec cette précaution qu'il fit cacher le sieur Contay derriere un paravant pour entendre leur rapport. Con-

tay étoit ami du duc de Bourgogne & grand ennemi du connétable, & avoit été fait prisonnier avec la garnison d'Arras. Ce seigneur ainsi caché, Creville & Richer entrerent; ils dirent que le connétable les ayant envoyé dans les Pays-Bas pour détacher le duc de Bourgogne des Anglois, ils l'avoient si fort animé contre eux, que peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'eussent déterminé à les abandonner. Là-dessus croyant plaire au roi, Creville contrefit le duc de Bourgogne, le faisant parler du roi d'Angleterre avec beaucoup de mépris. Ils ajouterent que dans de pareilles circonstances, le plus sûr pour sa majesté, étoit de faire une tréve avec les Anglois, & que le connétable se chargeroit volontiers de la négocier, pourvû que le roi voulût s'engager à accorder aux Anglois pour quartier d'hyver, quelques villes peu considerables, par où ils sembloient insinuer celles d'Eu ou de Saint-Valery. Le roi à qui il suffisoit d'avoir joué son personnage, & d'avoir fait entendre à Contay ce que le connétable disoit & faisoit dire par ses gens, ne leur répondit rien de désobligeant: il se contenta de leur dire: J'envoyerai vers mon frere, parlant du connétable, & je lui ferai sçavoir de mes nouvelles. Ensuite il congedia les députez.

LXIX. Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.

Dès qu'ils furent sortis, Contay qui avoit tout entendu, saisi d'indignation, étoit impatient d'apprendre au duc de Bourgogne tout ce qu'il venoit d'entendre. Il eut lieu de se satisfaire promtement, car le roi l'envoya vers ce duc avec une lettre de créance. Le duc indigné jura dès-lors la perte du connétable, & prit la résolution de traiter avec Louis XI. en faisant avec lui une tréve pour neuf ans. Elle fut peu

AN. 1475.

de tems après concluë à Vervins. Tout conspira en même tems à la ruine du connétable; & ce fut là où aboutirent les raffinemens de sa politique. Edouard fournit au roi de France les lettres qu'il en avoit reçuës; le duc de Bourgogne en envoya d'autres; & le connétable informé de tout, ne prit point d'autre parti que de demander un sauf-conduit au duc de Bourgogne, parce qu'il sçavoit que Louis XI. assembloit ses troupes pour l'investir dans Saint-Quentin. A la faveur de ce sauf-conduit qui lui fut accordé il se retira à Mons, pour sa ruine, parce que dans le traité de Vervins le roi & le duc étoient demeurez d'accord que le premier des deux qui l'auroit dans son pouvoir, seroit obligé dans les huit jours suivans de le faire mourir ou de le livrer à l'autre. C'est pourquoi le roi ne sçut pas plûtôt sa retraite, qu'il se mit à la tête de sept ou huit cens lances, & alla se rendre maître de Saint-Quentin, dont on lui ouvrit aussitôt les portes; il en donna avis au duc, à qui il fit déclarer qu'il ne lui remettroit point la place, que le connétable ne lui fût livré vif ou mort.

LXX. Il se retire à Mons avec un sauf-conduit du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne espérant de recouvrer cette ville par le moyen du connétable, fut fâché que le roi s'en fût rendu maître; d'autant plus qu'il ne pouvoit y rentrer que par une infidelité, & en violant le droit des gens. Il ne laissa pas d'envoyer ordre au grand bailli du Hainaut d'arrêter le connétable, mais ce n'étoit pas dans le dessein de le livrer au roi. Le duc qui étoit occupé au siége de Nancy, s'imagina qu'il acheveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine, & qu'il meneroit aussi-tôt après son armée victorieuse devant Saint Quentin. Que le connétable

ble qui n'avoit plus rien à ménager, lui fourniroit pour le siége de cette ville les vivres dont il avoit fait de grands magasins dans Bohain & Ham, & que par-là il seroit proprietaire des belles terres qu'il avoit en Flandre, outre qu'il pourroit exciter une révolte generale en France par les intelligences qu'il y entretenoit encore.

LXXI. Le duc de Bourgogne donne ordre d'arrêter le connétable.

Mais comme le roi avoit envoyé le seigneur du Bouchage au duc pour le sommer d'exécuter sa parole, le duc promit à ce seigneur de mettre le connétable entre les mains de Louis XI. le vingt uniéme de Novembre, parce qu'il comptoit que Nancy se rendroit le vingt-uniéme du même mois; & il en expédia l'ordre qu'il envoya à son chancelier Hugonet & au sieur d'Imbercourt, prétendant révoquer cet ordre aussi-tôt qu'il seroit maître de Nancy. Mais il manqua son coup par la perfidie d'un Napolitain nommé Campo Basso, qui s'étant d'abord attaché à la faction d'Anjou, s'étoit donné au duc de Bourgogne dont il avoit reçu quarante mille écus pour aller en Italie lever quatre cent lances.

LXXII. Ce duc est trahi par Campo Basso.

Mém. de Comines, l. 4. ch. 13. vers la fin.

En passant à Lion il fit connoissance avec un Italien nommé Simon, médecin, qui servoit d'Emissaire à Louis XI. pour observer les mouvemens de la duchesse douairiere de Savoye. Campo-Basso lui proposa que si le roi vouloit lui donner vingt mille écus comptant, il lui livreroit le duc de Bourgogne ou le tuëroit. Simon n'ayant point exécuté sa commission, Campo-Basso s'adressa à Dupray ou de Saint-Pray ambassadeur du roi en Piémont, mais celui-ci ne fut pas plus diligent que l'autre; de sorte que Campo-Basso après avoir levé ces quatre cent lances en Italie, & les avoir

perfidies qu'il avoit continuées dix ans entiers. Il souffrit la mort en sincere pénitent, & avec de grands sentimens de pieté, s'il est permis en matiere de religion de juger sur les apparences, & d'ajoûter quelque foi à de beaux dehors : ce qui souvent est assez équivoque. Le roi fut ravi d'être délivré d'un si dangereux ennemi ; & le duc de Bourgogne y trouva son compte, par le recouvrement de la ville de Saint-Quentin & des autres places que Louis XI. lui remit de bonne foi. Le roi donna aussi le comté de Ligny en Barrois à George de la Trimoüille seigneur de Craon, & le comté de Brienne à Charles d'Amboise seigneur de Chaumont. Ces deux terres appartenoient au connétable. Louis s'empara des autres. La plûpart étoient dans les états du duc de Bourgogne.

LXXV. Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Six semaines avant la mort du connétable, le roi de France avoit fait un traité avec le duc de Bretagne, par lequel il s'engageoit de le laisser joüir de tous ses états dans la même liberté & avec les mêmes franchises & privileges qu'il avoit sous le regne de Charles VII. De son côté le duc renonçoit entierement & sincerement à toutes les alliances qu'il avoit faites jusqu'alors au préjudice du roi Louis ; & il y avoit une ligue défensive signée entre eux. Cette alliance jointe à la tréve pour neuf ans que sa majesté avoit faite avec le duc de Bourgogne la mettoit en repos, d'autant plus qu'elle paroissoit n'avoir rien à craindre de l'inconstance de ce duc, qui étoit près de s'engager dans de grands embarras du côté de l'Allemagne en attaquant les Suisses Il étoit presque maître de toute la Lorraine, s'il prenoit Nancy. Louis XI. par un article secret s'étoit engagé à ne prendre

aucune part dans les affaires du duc René : le duc de Bourgogne qui l'avoit sçu, pensa à étendre ses états, à secouer le joug de la France dont il étoit feudataire, à se rendre maître du païs des Suisses, dont il vouloit se venger, à unir la Savoye & la Provence à ce qu'il possedoit déja, à y joindre même le duché de Milan & le royaume de Naples. Voïons comme il s'y prit pour l'exécution d'un dessein aussi chimerique, & commençons par la Savoye.

AN. 1475.

LXXVI. Vastes projets du duc de Bourgogne.

Celui qui regnoit étoit fils d'Amedée IX. que son pere laissa encore enfant sous la tutelle d'Yoland de France sa mere, sœur de Louis XI. Mais elle avoit perdu toute l'inclination pour la France sa patrie, fâchée peut-être de l'échange fait en sa personne, lorsqu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée pour avoir Charlotte sœur du même, en qualité d'épouse de Louis XI. ou plûtôt elle étoit tellement portée en faveur de son fils, que cet amour avoit éteint dans son ame toutes les autres tendresses. Le duc de Bourgogne pour la gagner, lui fit proposer le mariage de sa fille avec le jeune duc de Savoye : & la duchesse n'eut pas plûtôt écouté la proposition, qu'au préjudice du roi de France son propre frere, elle entra dans le projet chimerique du duc, elle leva cinq mille hommes parmi les sujets les plus aguerris de son fils, & les joignit à l'armée des Bourguignons. Par cette alliance ce prince auroit formé une suite d'états d'une très-grande étenduë, depuis l'extrémité de la Frise jusqu'au duché de Milan, qui étoit le second objet de l'ambition du duc de Bourgogne.

LXXVII. Il promet sa fille au jeune duc de Savoye.

Le duc de Milan étoit alors Galeas Sforce, fils du bâtard François Sforce, qui ayant la qualité de gené-

LXXVIII. Le duc de Milan demande au duc de

ral des Venitiens, s'étoit emparé de cet état, & son fils par conséquent ne le possedoit qu'à titre d'usurpation. Les Milanois accoûtumez à la domination moderée de François Sforce, regardoient Galeas comme un monstre qu'il falloit exterminer; & la conspiration dans laquelle il fut depuis massacré, étoit déja presque formée. Il devoit s'en douter; & comme le seul bruit de l'alliance de l'heritiere de Bourgogne avec le duc de Savoye, lui avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été concluë que pour le punir de ce qu'il avoit autrefois fourni quatre cent lances au secours de Louis XI. durant la guerre du bien public, il crut devoir aller au-devant de l'orage qu'il appréhendoit. Il envoïa au duc de Bourgogne un homme de confiance pour lui demander son amitié. La proposition fut acceptée avec assez de mépris, à cause de la lâcheté qu'on lui voïoit commettre: mais le dessein du duc de Bourgogne étoit de tirer de Galeas des secours d'argent & de soldats. Il en tira en effet jusqu'à quinze mille hommes, & réduisit le duc de Milan dans un tel état, que l'armée des Bourguignons n'avoit qu'à mettre le pied dans son duché pour le conquerir.

AN. 1475.

Bourgogne son alliance.

LXXIX.

René d'Anjou est mécontent du roi de France.

Le roïaume de Naples flattoit encore l'ambition du duc de Bourgogne. La maison d'Anjou en avoit été chassée sans esperance de s'y rétablir. René d'Anjou étoit fort vieux, & il ne lui restoit que René duc de Lorraine, fils de sa fille, qui alloit être dépoüillée de ses états, & qui par conséquent ne seroit pas en état de recouvrer le roïaume de Naples. Louis XI. non-seulement n'avoit jamais voulu secourir René d'Anjou; mais il s'étoit depuis peu em-

AN. 1475.

paré des châteaux d'Angers & de Bar, où René avoit garnison, de peur qu'il ne lui prît envie pour se venger de les remettre aux ennemis de la France. René irrité de l'excès de cette derniere injure, ne pensa plus qu'à la vengeance ; & comme il jouissoit de la Provence, il vouloit choisir le duc de Bourgogne, & le faire heritier de ce comté, lorsqu'il en fut adroitement détourné par Jean Cossa son principal confident, & grand senéchal de Provence, comme on verra dans la suite.

LXXX.
Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suisses.

Il ne restoit plus au duc de Bourgogne pour exécuter tous ces vastes projets, que de se faire un passage par la Suisse, d'où il prétendoit pénétrer dans le duché de Milan : mais pour en venir à bout, il falloit déclarer la guerre aux Suisses, & le sujet qu'il en avoit été fort plausible, puisqu'ils l'avoient chassé du comté de Ferrette. Cependant il prit un autre prétexte beaucoup plus leger, & si on l'ose dire, ridicule. Un marchand Suisse faisoit passer par le païs de Vaux une charette chargée de peaux de moutons : sur le refus d'en payer le péage, parce qu'on demandoit beaucoup plus qu'il ne falloit, les peaux furent arrêtées, & le marchand s'en plaignit. Les Suisses demanderent réparation & des dédommagemens aux seigneurs des lieux, Jacques comte de Romont de la maison de Savoye, & le seigneur de Château-Guyon, frere du prince d'Orange : mais ces deux seigneurs en ayant fait refus, les Suisses entrerent armez dans le bailliage de Vaux, s'emparerent de quelques châteaux, & les garderent en nantissement. Le duc de Bourgogne prit le parti de ces deux seigneurs, & promit de les secourir ; ensorte qu'auf-

si-tôt qu'il fut maître de Nancy, il se mit en devoir de s'acquitter de sa promesse.

Les Suisses qui craignoient de succomber, rentrerent en eux-mêmes, & proposerent des conditions si avantageuses, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les refusât. Ils offroient de demander en posture de suppliant la paix & l'alliance du duc, de rénoncer à toutes les alliances étrangeres, de donner à Romont & à Château-Guyon toute la satisfaction qu'on jugeroit raisonnable, de fournir six mille hommes au duc. Mais les députez des Suisses ne furent point écoutez, & le duc de Bourgogne se prépara à les attaquer.

LXXXI. Louis XI. veut rétablir la fête de S. Charlemagne.

Louis XI. donna cette année un édit par lequel il ordonna qu'on solemniseroit la fête de saint Charlemagne, que l'université avoit choisie pour son patron dès le commencement de l'onziéme siécle.

LXXXII. Débordement du Tibre à Rome.

Papiens. epist. 642. Palmer. in chron. Trithem. catal. vir. illust.

Dès le commencement de Janvier de l'année 1476. les neiges fonduës causerent un si furieux débordement du Tibre à Rome, qu'on appréhendoit d'y voir un second déluge, dit le cardinal de Pavie ; ce qui causa beaucoup de dommage dans la ville & à la campagne. Ce fleau fut suivi d'un second encore plus fâcheux : la peste emporta un si grand nombre de personnes, que le pape fut obligé de sortir de Rome : on regretta beaucoup parmi les morts Jean de Royaumont, Allemand, que Sixte IV. avoit appellé auprès de lui pour corriger le cycle pascal de Denis le Petit. Il passoit pour être le plus habile homme dans ce genre d'érudition. On dit qu'il étoit encore excellent orateur, & qu'il entendoit parfaitement les auteurs Grecs & Latins. Le roi de Hongrie & la ville

AN. 1476.

de Nuremberg l'avoient gratifié d'une pension considérable. Il avoit été disciple de George Burbach de Baviere, l'on a beaucoup d'ouvrages de sa composition.

LXXXIII. Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la sainte Vierge.

Collect. concil. P. Labbe, t. 13. p. 1442.

Ce fut pour détourner les fleaux de la peste & des inondations, & augmenter la dévotion des fidéles envers la sainte Vierge, que le souverain pontife fit une bulle datée de Rome le premier jour de Mars de cette année, par laquelle il accordoit les mêmes indulgences que les papes Urbain IV. & Martin V. avoient accordées pour la fête du Saint-Sacrement, à tous ceux qui celébreroient avec dévotion la fête de la Conception de la sainte Vierge qu'il nomma immaculée dans son décret, & qui réciteroient l'office que sa sainteté avoit approuvé, & qui avoit été composé par deux religieux de son ordre, Leonard de Nogarellis & Bernardin de Bustis. Mais cet office peu de tems après fut rejetté par l'église Romaine, qui jugea plus à propos de se servir de celui de la Nativité de la sainte Vierge.

LXXXIV. Premier décret de l'église Romaine sur cette fête.

Richer. conc. gener. l. 3. c. 3. p. 140. & 146.

Gavant. rubr. fest. part. 2. p. 139.

Cette fête jusqu'à la bulle de Sixte IV. avoit été d'observation libre & arbitraire, sans aucun décret qui en rendît la solemnité publique, tant à Rome & en Italie, qu'en France, lorsqu'en 1439. le concile de Basle fit une constitution pour la prescrire par toute l'église. Mais comme on avoit rejetté ce décret à Rome, où le pape Eugene IV. regardoit l'assemblée de Basle comme schismatique & illégitime, on reçut avec plaisir cette constitution de Sixte IV. Ce fut donc le premier décret qui parut de l'église Romaine touchant la fête de la Conception. Il la mit dans la classe des doubles, sans la rendre d'obligation néanmoins

AN. 1476.

néanmoins, & y attacha beaucoup d'indulgences. Quelques-uns prétendent, quoique sans fondement, qu'il institua l'octave dont on l'a depuis accompagnée, malgré la consideration de l'Avent qui devoit être un obstacle.

LXXXV. Divers édits de Louis XI. qui concernent les évêques & les religieux.

Bochel. in decret. eccles. Gallic. lib. 5. tit. 20. c. 38.

Preuves des libertez de l'église Gallic. to. 1. p. 430. & suiv.

Le huitiéme de Janvier de la même année Louis XI. fit publier un édit qui portoit que les rois de France aïant obtenu du concile de Constance le pouvoir de demander au pape la convocation d'un concile général, & cela n'ayant pû s'exécuter à cause des guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de scandales; il avoit résolu de demander ce concile au plûtôt, & qu'à ce sujet il ordonnoit à tous les archevêques, évêques & autres prélats de se retirer dans leurs diocèses dans l'espace de six mois, à peine de saisie du temporel, & d'attendre là le jour auquel ils seroient convoquez, pour se disposer à ce concile. Cet édit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient à Rome de montrer à l'entrée du royaume les lettres, bulles, & autres écrits dont ils seroient chargez, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'état & aux autres interêts de l'église Gallicane. Il défendit encore pour le même sujet par un autre édit du mois de Septembre, qu'aucun abbé, prieur ou religieux n'allât au chapitre de son ordre, s'il se tenoit hors du royaume, sur peine de bannissement, & d'autres peines plus griéves. On a fait plusieurs fois la même défense en France.

LXXXVI. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens légat en France.

Tous ces édits n'étoient publiez que pour intimider Julien cardinal de saint Pierre-aux-liens neveu du pape, qui étoit venu en France en qualité de lé-

An. 1476.

Papienf. epist. 647. & 648.

gat, & qui en passant à Avignon eut d'abord quelque different avec Charles de Bourbon vice-légat dans cette ville & archevêque de Lion. Le sujet de la dispute entre le légat & ce prélat, étoit fondé sur quelques droits que Charles de Bourbon prétendoit être attachez à la légation d'Avignon, & qu'il vouloit concilier avec les libertez & privileges du roïaume de France. A quoi le légat s'opposoit, d'autant plus que le roi favorisoit beaucoup l'archevêque son parent. Mais ce qui intriguoit d'avantage le cardinal légat, étoit le bruit qui se répandoit que le dessein de Louis XI. en envoyant une armée en Provence pour empêcher René d'Anjou de mettre cette province entre les mains du duc de Bourgogne, étoit de se servir aussi du comtat d'Avignon qui appartenoit à l'église Romaine. Le légat tout émû vint trouver le roi qui le désabusa en lui apprenant que la réconciliation étoit faite entre sa majesté & René d'Anjou, & par-là le duc de Bourgogne frustré des prétentions qu'il croyoit avoir sur la Provence. Elle fut en effet cedée au roi à certaines conditions.

LXXXVII. Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suisses, & prend Granson.

Cependant le duc se flattant toûjours d'être maître de cette province, avoit dans ce dessein déclaré la guerre aux Suisses. Après avoir pris Lausane il alla assiéger Granson qu'il réduisit en poudre en peu de tems; en sorte que la garnison ne pouvant plus s'y mettre à couvert se retira dans le château. Elle s'y défendit jusqu'à l'extrémité, & demanda ensuite une capitulation honorable qui lui fut accordée, mais le duc la viola dans tous ses articles, quoiqu'il l'eut lui-même signée. Il retint les assiegez, il en fit pendre un tiers, l'autre fut noyé dans un lac voisin,

& le dernier fut mis aux fers. Les villes imperiales de deçà le Rhin informées de cette cruauté, résolurent de rétablir le duc de Lorraine, & envoyerent aux Suisses un secours considerable dont ils n'eurent pas besoin. Ce peuple grossier qui ne connoissoit pas encore ses forces, s'étoit assemblé tumultuairement au premier bruit du siége de Granson; il n'y avoit qu'environ six mille hommes, au lieu que le duc avoit une armée de près de cinquante mille soldats. Les Suisses étant en trop petit nombre pour oser venir attaquer les Bourguignons dans leur camp, se retirerent du côté d'Yverdon au bout du lac de Neufchâtel, & se retrancherent dans des défilez de montagnes d'où ils pouvoient aisément défaire leurs ennemis s'ils y étoient attaquez. Mais le duc s'imagina que sa réputation seroit flétrie, s'il ne tâchoit de forcer la nature, & que le nombre de ses soldats qui étoient dix contre un, devoit suppléer à l'avantage du lieu où ses ennemis étoient campez.

LXXVIII. Il s'obstine à vouloir attaquer les Suisses dans leurs défilez.

Olivier de la Marche, l. 2. ch. 8.

Il s'obstina donc à les combattre, quoique ses plus sages capitaines lui remontrassent que les Suisses ne s'étoient avancez jusques-là que dans l'esperance de secourir Granson, qu'ils seroient fort embarrassez de leur contenance lorsqu'ils sçauroient que la place avoit été prise; qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux, & qu'ils seroient bien-tôt contraints de s'en retourner, à moins qu'ils ne prissent le parti de descendre dans la plaine où leur défaite étoit assurée. Mais le duc n'écouta point ces avis, & courut à sa propre perte. Il fit trois corps de son armée, il commanda à son avant-garde de forcer l'entrée des montagnes, il la suivit de près avec

AN. 1476.

le corps de bataille, & l'arriere-garde marcha dans une distance proportionnée. Les Suisses les attendirent de pied ferme, ils disposerent leurs arquebusiers & leurs arbalétiers dans les détours des montagnes ; un gros de l'armée attendoit l'ennemi dans l'enfoncement du chemin, laissant devant lui un espace suffisant pour y laisser entrer toute l'avant-garde ; l'autre gros occupoit à droit & à gauche la premiere avenuë de la montagne, dans le dessein de fermer le passage lorsqu'il y auroit un assez grand nombre de Bourguignons entrez, & de les attaquer par derriere.

LXXXIX. L'armé du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 1.

L'affaire arriva comme les Suisses l'avoient projetté. Une partie de l'avant-garde des Bourguignons entra dans les montagnes sans aucun obstacle. Les premiers soldats coururent précipitament contre le gros des Suisses qui les attendoit. La foule de ceux qui les suivoient fut si grande, que le vuide laissé à dessein fut rempli dans un instant. Alors on donna le signal ; & les Suisses disposez à droit & à gauche sur l'avenuë s'en saisirent : ils repousserent le reste de l'avant-garde qui ne pouvoit ni avancer à cause du gros des Suisses qui lui présentoit les pointes des piques, ni reculer à cause de l'autre gros qui l'enfermoit par derriere. Les Bourguignons étoient si pressez qu'ils ne pouvoient pas même se remuer ; ils se sentoient percez sans voir d'où venoit le coup, & tous ceux qui étoient passez entre les montages furent tuez, sans qu'il s'en sauvât un seul ; le reste de l'avant-garde voulant fuir se renversa sur le corps de bataille : les Suisses profiterent de ce désordre, & s'étant réunis en un seul gros se mirent à ses trous-

ses. Ils n'eurent pas besoin de combattre pour achever de remporter la victoire, parce que la peur saisit le reste, qui ne songeant plus qu'à fuir, se renversa sur le corps de bataille qui étoit commandé par le duc de Bourgogne, qui après avoir évité un grand nombre de dangers se sauva à toutes jambes vers Joigné sur la frontiere du comté de Bourgogne ; & il y arriva lui cinquiéme, ayant fait plus de quinze lieuës de France sans débrider.

AN. 1476.

XC. Le duc prend la fuite lui cinquiéme.

Il ne perdit que sept cavaliers, parce qu'il n'y eut que ces sept qui firent leur devoir. Pierre de Lignane, les seigneurs de Château-Guïon, de Mont-Saint-Sorlin, de Lalain, de Pruseli, abandonnez du soldat demeurerent sur la place. Toute l'infanterie, tous les canons furent en proye aux vainqueurs, avec le bagage du duc, son argent & ses pierreries. Le Suisse qui eut le gros diamant du duc, auquel étoit attachée une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eut dans l'Europe, s'y connoissoit si peu, qu'après l'avoir consideré il le remit dans son étui, & le jetta sous un chariot ; il revint toutefois le reprendre, mais ce ne fut que pour le vendre un florin à un prê. qui ne connoissoit pas mieux son prix, le porta au général des Suisses qui lui en donna un écu. Les Suisses après cette victoire reprirent Granson, & firent à la garnison Bourguignone le même traitement qu'on leur avoit fait.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 1.

XCI. Il députe Contay au roi de France.

Louis XI étoit au Puy-en-Velay, quand il apprit la déroute de l'armée du duc de Bourgogne. Il sçut assez moderer sa joye, & cette modération, quoique feinte, lui fit beaucoup d'honneur. Du Puy il se rendit à Lion où Contay le vint trouver de la part

AN. 1476

du duc. Cette ambassade n'étoit plus conforme à l'humeur de celui de qui elle venoit. Contay se mit en posture de suppliant; il ne dissimula pas la peur qu'avoit son maître que la France ne voulût tirer avantage du malheur qui venoit de lui arriver, & il representa au roi tous les motifs de genérosité qui devoient le porter à ne pas rompre la tréve. Sa majesté reçut fort gracieusement Contay, & le renvoïa avec toutes les assurances qu'il demandoit, il lui promit que la tréve seroit religieusement observée, & lui témoigna qu'il ne pensoit qu'à vivre tranquille & en repos.

XCII. Envoyé du duc de Milan à Louis XI. pour lui demander son alliance.

Après que Contay fut parti de Lion, le roi reçut une autre ambassade de Galeas Sforce duc de Milan. Il n'y avoit que vingt-un jours que ce duc avoit conclu avec le duc de Bourgogne une ligue offensive & défensive envers & contre tous sans en excepter la France; & il s'en étoit répenti dans la crainte que la perte de la bataille de Granson ne rejaillît sur lui. Il ne donna point d'autre instruction que de vive-voix à son député qui étoit un homme inconnu; & sa lettre de créance étoit conçûë en termes fort generaux. Le député ne laissa pas de réussir. Il avoüa ingénuëment au roi que le duc de Milan avoit fait une faute de s'allier avec le duc de Bourgogne, & qu'il s'en repentoit. Il offrit de rénoncer à cette alliance, de confirmer celle de France, & d'ajoûter cent mille ducats si le roi vouloit profiter du mauvais état des affaires de ce duc. Le roi ne voulant ni le rebuter entierement, pour ne pas perdre l'occasion d'ôter un allié au duc de Bourgogne, ni lui accorder tout ce qu'il demandoit, de peur

que cette impunité ne portât à faire de nouvelles fautes : il lui répondit qu'il n'avoit pas besoin de l'argent de son maître : mais que si le duc de Milan se repentoit sincerement de s'être détaché de son alliance, il consentît de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçûë. Le Milanois y consentit ; & le jour même le traité fut signé, ratifié & publié à Paris, à l'insçu du duc de Bourgogne.

AN. 1476.

XCIII. René d'Anjou s'accommode avec Louis XI. pour la Provence.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 2.

Ce ne fut pas la seule protection qu'il perdit. René d'Anjou roi de Sicile l'abandonna aussi, & le duc perdit avec cet appui la Provence que René devoit lui ceder. Tout s'élevoit contre le duc. Château-Guïon qu'il avoit envoyé en Piémont pour y lever des troupes avec lesquelles il devoit s'emparer de la Provence, fut dépouillé de l'argent destiné à faire cette levée par Philippe comte de Bresse, cadet de la maison de Savoye. Il eut bien de la peine à se sauver lui-même, on arrêta ses domestiques, on se saisit de ses papiers, & l'on y trouva le projet du duc sur la Provence. Le comte de Bresse l'envoya aussitôt au roi, qui après l'avoir examiné, & reconnu l'avantage qu'il en pouvoit tirer, le fit communiquer au roi de Sicile son oncle : celui-ci ne l'eût pas plûtôt vû qu'il fut indigné contre le duc de Bourgogne ; il le traita d'ingrat, & le jugea indigne de sa succession. Cosse qui avoit mis l'affaire en train en faveur de Louis XI. profita de ces dispositions, il remontra au roi de Sicile que pour éviter les poursuites du duc de Bourgogne, qui peut-être voudroit s'emparer de la Provence par la voye des armes, il falloit s'accommoder avec le roi de France, qui du

AN. 1476

moins le laisseroit jouir de ses états pendant sa vie. René goûta si bien ces raisons, qu'il donna sur le champ ordre à Cosse de ménager sa réconciliation avec le roi de France son neveu.

Cosse écrivit aussi-tôt à Louis XI. qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que s'il vouloit être maître de la Provence, il rendît promptement à son oncle les châteaux d'Angers & de Bar. Le roi répondit qu'il y consentoit; mais que pour témoigner que René le faisoit volontairement, il prioit ce prince de venir le trouver à Lion où il recevroit toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter. René vint à Lion, il y fut reçu avec des marques d'affection qui le charmerent; & ce fut-là où Cosse prit la liberté d'expliquer devant les deux rois quelle avoit été sa conduite. Comines qui se trouva à cette entrevûë & qui entendit tout l'entretien, rapporte ces paroles de Cosse à Louis XI. « Sire, ne vous émerveillez pas » si le roi mon maître votre oncle a offert au duc de » Bourgogne de le faire son heritier, car il en a été » conseillé par ses serviteurs & specialement par » moi; vû que vous qui êtes fils de sa sœur & son » propre neveu, lui avez fait si grand tort que de » lui enlever les châteaux de Bar & d'Angers, & » l'avez si maltraité dans toutes les autres affaires. » Nous avons bien voulu mettre en avant ce mar» ché avec ledit duc, afin que vous en apprissiez la » nouvelle pour vous donner envie de nous faire » raison, & connoître que le roi mon maître est vo» tre oncle; mais nous n'eumes jamais envie de me» ner ce marché jusqu'au bout.

XCIV. Entrevuë du roi de France & du duc d'Anjou à Lion.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 2.

Le roi, continuë Comines, reçut très-bien cette remontrance

remontrance de Cosse; ce prince avoüa même qu'il lui étoit redevable de l'esperance de voir bien-tôt la Provence réunie à sa couronne. En effet Charles d'Anjou comte du Maine & neveu de René qui l'institua son heritier universel, s'en étant mis en possession après la mort du roi de Sicile, cinq ans après légua au roi tous ses états par testament, au préjudice de René duc de Lorraine petit-fils du roi de Sicile. Louis XI. fut redevable de cette cession à Palamede de Fourbin seigneur de Soliers qui ménagea l'esprit du comte du Maine, & qui par reconnoissance fut fait lieutenant general de Provence. Ainsi le traité des deux rois de France & de Sicile ne regardoit pas la cession actuelle de la Provence à Louis XI. & ne se réduisoit qu'à rompre entierement avec le duc de Bourgogne & le frustrer de cette succession qu'il esperoit. Le roi n'en fut point déclaré heritier; mais il obtint de Marguerite d'Anjou fille du vieux René, qui avoit été prisonniere en Angleterre avec Henri VI. son mari, une cession de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de son pere; moyennant cinquante mille écus qu'il paya pour sa rançon au roi Edouard.

AN. 1476.

XCV. Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.

Il ne restoit plus d'autres alliez au duc de Bourgogne que le roi de Naples & la duchesse de Savoye; & tous deux prirent des mesures pour n'être pas enveloppez dans la ruine qui le menaçoit. Ferdinand rappella le prince Frederic son fils qu'il avoit envoyé à la cour de Bourgogne; & la duchesse de Savoye ne doutant pas que Louis XI. son frere ne traversât le mariage du duc de Savoye son fils avec l'héritiere de Bourgogne; & informée de la défaite

XCVI. La duchesse de Savoye réconcilie avec Louis XI.

AN. 1476.

du duc à Granson, craignant de perdre les états de son fils en pensant y ajoûter les Pays-Bas. Sur ces réflexions elle dépêcha vers Louis XI. un gentilhomme de mérite nommé Montigny, pour travailler à sa réconciliation, le roi ne rebuta pas cet envoyé, mais il ne voulut rien conclure qu'il n'eût vû le succès des nouvelles troupes que levoit le duc de Bourgogne; & tels étoient aussi les sentimens de la duchesse. Ce duc avoit assemblé une nombreuse armée qu'il conduisit lui-même au mois de Juin devant la petite ville de Morat en Suisse assez proche de Berne. Il l'investit le neuviéme du même mois, & la pressa très-vivement durant treize jours. Les Suisses s'étoient mis sur la défensive, les villes imperiales leur avoient fourni quatre mille cavaliers aguerris; mais toutes ces troupes manquoient de genéral; & Louis XI. conseilla aux Suisses de choisir René duc de Lorraine déja interessé dans cette affaire, pour avoir été dépouillé de ses états par le duc de Bourgogne qui l'avoit contraint d'aller chercher un azyle en France, sans esperance de recouvrer jamais son duché.

XCVII. Le duc de Bourgogne assiege Morat.

Aussi-tôt que les Suisses l'eurent choisi pour leur genéral, Louis lui donna un grand corps de cavalerie Françoise qui le conduisit par la Lorraine, d'où il alla sans danger se joindre aux Suisses & aux Allemands. Son armée étoit de trente-cinq mille hommes, il parut à la vûë de Morat le dixiéme jour du siége, employa trois jours à reconnoître la situation du camp des Bourguignons. Il ne fit qu'un seul corps de toutes ses troupes; il jetta la cavalerie sur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par l'armée ennemie; & après avoir été dans l'inaction depuis

le dix-neuviéme jusqu'au vingt-deuxiéme il les attaqua enfin. Il étoit convenu avec la garnison de Morat d'un signal auquel elle devoit faire une sortie générale sur l'avant-garde des Bourguignons, composée de huit mille hommes, & il mena toute son armée contre l'arriere-garde ennemie. La sortie se fit à point nommé; & les Bourguignons furent en même tems attaquez par devant & par derriere: on eut beaucoup de peine à emporter leurs retranchemens: mais enfin l'effort des Suisses fut si grand, qu'ils entrerent dans le quartier du comte de Romont; & les Bourguignons furent aussi-tôt saisis d'une terreur panique; l'avant-garde fut taillée en piéces, & le comte de Romont fut obligé de se retirer au corps de bataille. Sa présence produisit le même effet qu'à l'avant-garde, & le poste fut abandonné avec tant de précipitation, que les genéraux furent obligez de suivre les fuïards qui furent poursuivis par la cavalerie postée sur les aîles, & dont on fit un grand carnage, sans qu'on s'amusât à faire des prisonniers.

AN. 1476.

XCVIII. Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suisses.

Quelques historiens font monter la perte des Bourguignons qui furent tuèz ou noïez dans le lac de Morat à quatorze mille hommes; d'autres à dix-huit ou vingt. Le fils aîné du connétable de saint Pol Jean de Luxembourg, le seigneur de Grimberge, Jacques de Maës porte-étendart furent du nombre des morts. Le comte de Romont acheva de perdre son comté. Le duc de Bourgogne prit au plus vîte la route de Besançon, dans la crainte que les vainqueurs ne s'emparassent de ce païs. Le duc de Lorraine eut la motié du butin, & conclut avec les Al-

AN. 1476.

lemands & les Suisses une alliance pour dix ans.

XCIX.
Le duc de Bourgogne fait enlever la duchesse de Savoye & conduire à Rouvre.

Le duc de Bourgogne informé de la négociation de la duchesse de Savoye avec Louis XI. voulut prévenir l'inconstance de cette princesse en la faisant enlever. Il envoya un ordre à Olivier de la Marche son sujet, qui se trouvoit alors à Geneve, pour faire cet enlevement, & conduire la duchesse en Bourgogne avec ses enfans. L'ordre fut exécuté sur le chemin de Chambery à Geneve. La princesse fut investie lorsqu'elle y pensoit le moins, on se saisit de son second fils & de ses deux filles avec elle, on les conduisit d'abord à saint Claude & de-là auprès du duc de Bourgogne qui reçut la Marche assez froidement, parce qu'il avoit laissé échapper l'aîné des enfans de la duchesse, & le troisiéme de ses fils que quelques domestiques sauverent & conduisirent chez l'évêque de Geneve leur oncle paternel. La duchesse & ses trois autres enfans furent menez dans le château de Rouvre au duché de Bourgogne proche Dijon. Le roi qui craignoit que le duc ne s'emparât des états de Savoye, voulut avoir en sa puissance le jeune duc de Savoye, & son autre frere avec les châteaux de Chambery & de Montmelian. Il gagna l'évêque de Geneve par présens & par promesses; & les deux princes furent conduits à Lyon sous bonne escorte, & mis auprès du dauphin. Le gouvernement de la Savoye fut laissé à l'évêque, & celui de Piémont au comte de Bresse.

C.
Elle sort de sa prison, & va trouver le roi à Tours.

Pendant toute cette négociation la duchesse avoit envoyé au roi son frere Rivarol son maître d'hôtel, pour conjurer sa majesté de la tirer de prison, en lui représentant la facilité avec laquelle on pouvoit le

AN. 1476.

faire, parce qu'elle n'étoit pas beaucoup observée. Le roi promit d'envoyer ses ordres à Charles d'Amboise gouverneur de Champagne; & sur cette promesse Rivarol revint trouver la duchesse qui eut beaucoup de joie de cette nouvelle. Cependant elle fit partir sur le champ un second député qu'elle chargea de supplier le roi de l'assurer qu'il la laisseroit aller en Savoye, qu'il lui rendroit ses fils & les places qui lui appartenoient & qu'il l'aideroit à maintenir son autorité en Savoye. Le roi lui promit tout ce qu'elle demandoit & aussi-tôt fit partir un homme vers Charles d'Amboise seigneur de Chaumont pour lui ordonner ce qu'il avoit promis à Rivarol. D'Amboise executa si bien sa commission, qu'il délivra la princesse sans beaucoup de peine. Louis XI. ravi de cet heureux succès, manda à sa sœur de le venir trouver incessamment à Tours; il envoya audevant d'elle beaucoup de seigneurs, & alla lui-même pour la recevoir à la porte du Plessis-lez-Tours. Quoiqu'il eut résolu de ne rien dire à la duchesse qui pût la fâcher, il ne put s'empêcher de l'appeller madame de Bourgogne en la saluant: Madame de Bourgogne, lui dit-il, vous soyez la très-bien venuë. Elle connut bien que le roi vouloit badiner, & répondit qu'elle étoit toute Françoise & prête d'obéïr au roi dans ce qu'il voudroit lui commander. Elle ne demeura que sept ou huit jours au Plessis; on lui fournit de l'argent pour son voyage; il y eut un traité dont deux copies furent données de part & d'autre. Le roi lui rendit ses enfans, & lui fit reprendre la régence; il la remit en possession des châteaux de Montmelian & de Chambery, & la duchesse partit

Mem. de Comines, l. 5. ch. 4.

CI.
Elle retourne en Savoye fort contente.

AN. 1476.

fort contente du roi, avec lequel elle vécut toûjours dans une parfaite intelligence, observant le traité qu'elle avoit fait avec beaucoup d'exactitude.

Le duc de Bourgogne n'eut pas laissé impuni l'attentat du gouverneur de Campagne, si une affaire plus interessante ne l'eût obligé à conduire ailleurs ce qui lui restoit de troupes. Le duc de Lorraine étoit allé mettre le siege devant Nanci dont la garnison étoit de douze cens hommes, parmi lesquels il y avoit trois cens Anglois commandez par un nommé Cochin, & le gouverneur de la ville étoit le seigneur de Bievres. Les assiegeans avancerent peu leurs travaux en quarante jours de siege, & les assiegez ne laissoient pas néanmoins de presser le duc de Bourgogne de venir les dégager. Mais ce prince étoit alors possedé d'une mélancolie si noire, qu'il avoit perdu & la santé du corps & la tranquillité de l'esprit; il étoit tellement échauffé qu'il ne pouvoit se rafraîchir, quoique réduit à la ptisane sans oser boire de vin. Un excès de bile noire succeda, & le duc eut autant de froid qu'il avoit ressenti de chaud; le meilleur vin n'étoit pas capable de le réchauffer; & Comines dit qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouses, & les appliquer à l'endroit du cœur pour y attirer le sang. Son chagrin entretint cette mauvaise humeur, qui dégenera en une mélancolie hipocondriaque, ce qui lui fit remettre à Campo-Basso, dont on a déja parlé, le soin de dégager Nanci. Mais Campo-Basso au lieu de reconnoître la confiance que ce prince avoit en lui, ne chercha que de nouvelles occasions de le perdre.

CII. Incommoditez du duc de Bourgogne.

Mém. de Comines, liv. 5. ch. 5.

Il sollicita encore une fois Louis XI. par l'entremise du seigneur de Craon qui commandoit un camp volant pour la France dans le Barrois ; & sur le refus réïteré du roi, il s'adressa au duc de Lorraine, & lui promit d'empêcher le secours de Nanci. Il amusa le duc de Bourgogne qui étoit avec son armée à quatre lieuës de Nanci ; il lui fit accroire que les assiegez n'étoient pas si pressez qu'ils le mandoient. Cependant la place capitula le sixiéme d'Octobre. Les Anglois dont le capitaine Cochin avoit été tué, ne voulurent plus obéir au gouverneur, & dresserent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le duc de Lorraine. Ils contraignirent le gouverneur à la signer, après avoir soulevé contre lui la meilleure partie de la garnison. La place fut donc renduë, & le lendemain de sa reddition le duc de Bourgogne arriva devant la ville. Il connut que s'il se fut hâté, il l'auroit infailliblement sauvé ; sa premiere pensée fut de bloquer la ville, & tous ses officiers excepté Campo-Basso, furent de cet avis ; ce traître pour venir plus facilement à bout d'exécuter le dessein qu'il avoit formé de tuer le duc, ou de procurer sa prise & la défaite de son armée, soutint seul avec beaucoup d'opiniâtreté qu'il falloit assiéger la place régulierement.

AN. 1476.

CIII. Nancy se rend au duc de Lorraine par la trahison de Campo-Basso.

Elle fut donc assiégée en forme & tellement pressée, que le duc de Lorraine en attendant le secours qu'on lui préparoit, hazarda un grand convoi, sur l'assurance que Campo Basso lui donna qu'on le laisseroit entrer dans la ville. Cependant le convoi fut attaqué, & ceux qui le conduisoient, furent tuez ou pris. Parmi les prisonniers se trouva un gentilhom-

AN. 1476.

CIV. Le duc de Bourgogne manque l'occasion de découvrir la trahison.

Mem. de Comines, liv. 5. ch. 6.

me Provençal nommé Cifron domestique du duc de Lorraine, avec lequel Campo-Basso avoit eu plusieurs conferences, & qui sçavoit le secret de tout ce qui se tramoit contre le duc de Bourgogne. Le perfide officier conseilla au duc de le faire pendre, & l'ordre en fût aussi-tôt donné, quoique contre les loix de la guerre. Cifron surpris de ce genre de mort, crut pouvoir sauver sa vie en découvrant la trahison de Campo-Basso. Il fit dire au duc qu'il avoit un secret important à lui relever, & de telle consequence, qu'il ne pouvoit être confié qu'à lui seul. Le duc en fut averti, mais le Napolitain sçut détourner le coup & envoya un ordre précis au boureau de pendre Cifron; ce qui fut fait, sans que ce malheureux eût rien déclaré de ce qu'il sçavoit. A la faveur de ce silence, Campo-Basso travailla sans embarras à exécuter sa trahison.

CV. Louis XI. donne indirectement du secours au duc de Lorraine.

Le siége de Nancy continuoit toûjours avec vigueur; & Louis XI. convint de secourir le duc de Lorraine par des voies secretes. Il écrivit au seigneur de Craon qui commandoit ses troupes dans le Barrois, de s'approcher de Nancy le plus près qu'il pourroit, sans toutefois entrer sur les terres de Lorraine, & d'assembler un grand convoi pour faire croire aux assiegeans qu'on vouloit soulager les assiegez, afin que le duc de Bourgogne fit quelque détachement de son armée. Le roi licentia encore quelques regimens de cavalerie, pour fournir aux soldats l'occasion d'aller servir sous le duc de Lorraine. Enfin il fit entendre à la noblesse de Champagne & de Picardie l'interêt qu'elle avoit de ne pas laisser augmenter la puissance des Bourguignons, qui ne l'incommodoient

déja

déja que trop ; & plusieurs gentilshommes allerent secourir le duc de Lorraine, à qui le roi fit toucher vingt-trois mille écus d'or, qui furent pour lever dix mille Suisses & cinq cens Allemands, que ce duc joignit à ses autres troupes.

AN. 1476.

CVI. Bataille entre les deux armées où celle du duc de Bourgogne est défaite.

Il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons, & se saisit du pont de Saint-Nicolas ; ce qui ranima la valeur des assiegez prêts à se rendre à discrétion. Le duc de Bourgogne là-dessus assembla son conseil, & tous lui conseillerent de se retirer sous le canon de Pont-à-Mousson, & s'y retrancher. Ce duc n'avoit pas plus de quatre mille hommes dans son armée, la plûpart malades ; & sur l'avis de Campo-Basso, il résolut la bataille. Il tira ses troupes de ses retranchemens, n'aïant pas assez de monde pour les garder, & alla se poster à la maladrerie de la Magdelaine. Les deux armées en vinrent aux mains. Les Bourguignons exposez à la rigueur du froid, qui étoit violent alors, & aïant dans les yeux la neige qui tomboit en abondance, ne pouvoient ni sûrement tirer leurs coups, ni éviter ceux que les Lorrains leur portoient. Mais ils étoient à couvert de tous côtez par un défilé, par un ruisseau, par une forte haïe, par des collines, & par un bois. Le duc de Lorraine ne sachant comment les attaquer, prit un chemin par les collines, que les seuls habitans du païs connoissoient ; il évita par ce moïen l'artillerie des Bourguignons placée à l'avant-garde, & tomba, lorsqu'ils y pensoient le moins, du haut en bas sur le flanc gauche de leur corps de bataille. La cavalerie soûtint assez vigoureusement leurs efforts ; mais l'infanterie lâcha le pied, & se retira dans le bois, où les

AN. 1476.

païsans firent main-basse sur elle. Les hommes d'armes furent presque tous tuez ou prisonniers. L'avant-garde & l'arriere-garde voïant tailler en piéces leur corps de bataille, prirent la fuite vers Condé petite ville proche de-là, où Campo-Basso les attendoit. Tout ce qui s'y présenta fut arrêté, massacré, dépoüillé; il y en mourut un plus grand nombre qu'il n'en étoit resté sur le champ de bataille; beaucoup se jetterent dans la riviere & y périrent.

Cette bataille fut donnée le cinquiéme de Janvier, qui étoit un dimanche veille des Rois de l'année suivante 1477. quoique Comines le marque en 1476. ce qui est vrai, selon la maniere de compter de ce tems-là, où l'on ne commençoit l'année qu'au mois de Mars. Les principaux seigneurs qui périrent dans cette action, furent Jean de Rubempré, Contay, Croy, Chimay & la Vieuville. Olivier de la Marche & Lalin furent faits prisonniers, avec le comte de Nassau, le marquis de Roetelin, le fils aîné de Contay, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, & beaucoup d'autres gentilshommes. Le duc de Bourgogne lui-même demeura mort sur le champ de bataille; mais on fut quelque tems sans être informé de sa mort, & sans sçavoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que le lendemain de la bataille que Campo-Basso présenta au duc de Lorraine un page qui l'assura que le duc de Bourgogne avoit été tué, & qui lui montra le lieu où l'on devoit trouver son corps; on l'y chercha, & on le reconnut. Il étoit tout nud, couché sur le ventre, son visage tenant à un glaçon. Il avoit été blessé de trois coups; l'un étoit un coup de hache qui lui avoit fendu la ma-

CVII. Le duc de Bourgogne est tué dans la bataille.

choire, les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui perçoit les deux cuisses de part en part, & l'autre étoit dans le fondement.

Mem. de Comines, l. 5. c. 8. vers la fin

Comines dit que quelques-uns le virent tomber par terre, & ne purent le secourir, parce qu'ils étoient prisonniers, qu'il ne fut point tué devant eux; qu'une foule de soldats étant survenuë, le mirent à mort, & le dépoüillerent sans le connoître. D'autres observent qu'il périt à cent pas de la chambre où il avoit signé l'ordre pour livrer aux François le connétable de saint Pol. Il étoit dans sa quarante-sixiéme année, & avoit gouverné ses états près de dix ans. Le duc de Lorraine fit porter son corps à Nancy, où il fut exposé sur un lit de parade dans une salle tenduë de velours noir. Il y vint en habit de deüil avec une barbe dorée à la mode des Preux, dit Mezeray, jetta sur son corps de l'eau-bénite, & le fit inhumer dans l'église principale de Nancy, le peuple toûjours crédule, s'imagina que ce prince s'étoit sauvé; & que la honte d'avoir été ainsi battu, l'avoit obligé de s'aller cacher dans un hermitage, d'où il ne devoit sortir qu'après sept ans de pénitence; ensorte que plusieurs prêtoient de l'argent à un gros interêt; c'est-à-dire, à rendre le double quand il reviendroit. Son humeur atrabilaire, & certain homme qu'on avoit vû dans la Soüabe qui lui ressembloit fort, donna lieu à cette fable.

Mezeray, abregé chron. de l'hist. de Louis XI. t. 3. in-12. Gaguin. lib. 10. Naucler. general. 50.

CVIII.
Prédiction d'Angelo Catto sur la mort de ce duc.
Mem. de Comines, liv. 5. c. 3.

En rapportant la mort du duc de Bourgogne, Comines dit que le fameux Angelo Catto, qui après avoir été domestique de ce duc, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour se donner à Louis XI. disant la messe en présence de sa majesté dans l'église de

AN. 1476.

saint Martin de Tours, lorsqu'on se battoit à Nancy, présenta au roi la patene à baiser, & lui dit ces paroles en latin, *consummatum est*. Sire, Dieu vous donne la paix, il ne tiendra désormais qu'à votre majesté d'en profiter, l'armée du duc de Bourgogne vient présentement d'être défaite, & lui-même d'être tué. Louis écouta le discours de Catto, qu'il avoit fait archevêque de Vienne, avec un transport mêlé de surprise & de joye; & il y a quelque apparence qu'il étoit déja prévenu, aussi-bien que Comines & beaucoup d'autres courtisans que ce prélat étoit un vrai prophéte, puisque dans le moment sa majesté promit avec vœu de changer en un treillis d'argent celui de fer qui environnoit le tombeau de saint Martin, ce qu'elle exécuta en 1479. Cette grille d'argent étoit du poids de six mille sept cent soixante & seize marcs, deux onces moins un gros, selon l'auteur de la nouvelle vie de S. Martin. Cet archevêque de Vienne est celui à qui Comines adresse souvent la parole dans ses mémoires, à la fin desquels on trouve sa vie.

Voyez l'édition des Mem. de Comines, de 1723. en 5. vol.

CIV. Les Turcs portent la guerre en Moldavie.

Papiens. epist. 648. Miehou, lib. 4. cap. 71. Cromer. lib. 28.

Dans le mois de Juillet de cette année 1476. le cardinal de Pavie écrivit à celui de Mantoue, que Mahomet II. se préparoit à descendre en Moldavie avec une armée de cinq cent mille hommes. Les historiens Polonois disent que les Tartares y vinrent aussi, & que le vaivode Etienne qui l'année précedente avoit remporté une si complette victoire, alla au-devant d'eux, les en chassa, & fit un riche butin. Mahomet toutefois aïant passé le Danube, fit beaucoup de mal, quoiqu'Etienne lui eût tué en differentes rencontres plus de trente mille hommes, perte qui n'étoit pas importante pour une armée aussi nombreuse que

celle des Turcs. Les Moldaves ou se défiant de leurs forces, ou n'aïant plus pour la vaivode la même affection & le même zéle, ne penserent qu'à se retirer ; ce qui l'obligea d'attendre une occasion plus favorable. Les Turcs après avoir pillé quelques provinces voisines de la Pologne, s'en allerent en leur païs, soit par la crainte de Camisir qui venoit contre eux, soit à cause de la peste & de la famine qui leur faisoient périr beaucoup de monde, soit à cause de la proximité de l'hyver, soit enfin parce que la flotte qui leur fournissoit des troupes & des machines de guerre fut battuë d'une rude tempête qui la submergea presque toute entiere.

CX. Vanité du roi de Hongrie sur la retraite des Turcs.

Matthias roi de Hongrie sçachant que l'armée de Mahomet s'étoit retirée, ne manqua pas de publier par tout, avec sa vanité ordinaire, que c'étoit lui qui l'avoit chassée. Le pape, les princes, les peuples & la plûpart des villes furent assez simples pour le croire. Il toucha deux cent mille écus d'or en récompense de sa prétenduë valeur, & afin qu'il pût fournir aux frais de la guerre. Le duc de Milan, moins crédule, ne voulut point y contribuer. Ferdinand de son côté appuïoit les hauts faits prétendus de Matthias ; il y avoit interêt, lui aïant fait épouser Beatrix sa fille naturelle. Mais la vanité de ce prince fut bien-tôt découverte, par les courses que les Turcs firent dans la Carniole, dans la Carinthie & dans une partie de la Stirie, où ils commirent plusieurs massacres, firent un grand nombre de prisonniers, & forcerent plusieurs places avec d'autant plus de hardiesse & de fureur, que Mahomet n'en étoit pas loin avec des troupes. Bonfinius le panegyriste de Mat-

CXI. Conquêtes des Turcs sur ce prince.

Bonfin. 4. dec. 4.

cier de la cour de l'empereur des Grecs, finit son histoire Bizantine, qui commence en 1260. Il se fit religieux ; comme on a dit ailleurs, & vécut encore quelques années, puisqu'il a écrit la vie de Mahomet qui ne mourut que cinq ans après toutes ces expéditions.

AN. 1476.

CXIII. Maxime élu patriarche de Constantinople.

Turco græcia l. 1. & 2.

Raphaël patriarche Grec de Constantinople élû en 1474. étant mort, les Grecs s'assemblerent en concile pour lui donner un successeur ; & après plusieurs consultations, on élut d'un commun consentement un nommé Manuel ecclésiastique ; c'est-à-dire, celui qui étoit chargé du soin des églises, homme sçavant & de bonnes mœurs, à qui l'on avoit fendu le nez pour la défense de la justice. Dès qu'il fut nommé, on le fit moine selon la coûtume des Grecs qui n'ont point d'évêques qui n'aïent été moines auparavant. On le présenta à Mahomet, à qui l'on donna d'abord cinq cens écus d'or pour l'entrée du nouveau patriarche, outre deux mille qu'on lui païa tous les ans pour le tribut. Le nouveau patriarche changea son nom en celui de Maxime. L'église joüit d'une si profonde paix sous son pontificat, que Mahomet voulut s'entretenir avec lui, & lui demanda explication de beaucoup d'articles de notre religion. Le sultan parut satisfait des réponses du patriarche ; mais il ne laissa pas de persécuter les Chrétiens jusqu'à la mort.

CXIV. Galeas Sforce duc de Milan est assassiné dans l'église.

Lettre du cardinal Rob. ap. Marten. ib. nov. t. 1.

Le vingt-sixiéme Décembre de la même année, Galeas duc de Milan fut assassiné à la porte de l'église de saint Etienne de cette ville. Voici quelle fut l'occasion de ce meurtre. Jean-André Lampugnan sorti d'une noble & illustre famille de Milan, & qui

AN. 1476

Corio part 6. Ripamont, histor. eccles. Mediolan. l. 13.

avoit été élevé à la cour de François Sforce, avoit une dispute avec l'évêque de Côme de la famille des Castillons, au sujet d'un bénéfice où l'un & l'autre prétendoient. L'évêque étoit favori du duc, & par son crédit il faisoit traîner l'affaire depuis plusieurs années. Lampugnan s'en étoit plaint plusieurs fois au duc, & quelquefois avec aigreur, & même avec ménaces. Une fois entre autres il lui dit en colere, que c'étoit un grand mal de ne point rendre la justice à des citoïens. Le duc irrité le ménaça de le faire pendre, ce qui aigrit encore davantage l'esprit de Lampugnan, & depuis ce moment il ne s'occupa plus que du dessein d'assassiner Galeas. Il s'en ouvrit à Jerôme Olgiati d'une noble famille, jeune homme lettré & courageux. Il n'eut pas de peine à le gagner. Quelques mois après ils s'associerent pour troisiéme un nommé Charles de la famille de Visconti; il étoit secretaire ou chancelier auprès des seigneurs du conseil secret du duc. Jean & Jerôme se répentirent quelque tems après de lui avoir découvert leur dessein, & résolurent de le tuer; mais s'étant plus assurez de la fidélité, ils agirent tous les trois de concert; l'occasion favorable à leur dessein se présenta enfin. Le jour de saint Etienne vingt-sixiéme de Décembre, le duc étant sorti à cheval accompagné d'un grand nombre de soldats & de gens de sa cour pour se trouver à l'office que l'on alloit célébrer dans l'église de S. Etienne, les conjurez qui en furent informez le dévancerent. Quand le duc fut proche de la porte de l'église, Jean se présenta sous prétexte de faire retirer le peuple & de donner au duc un passage plus libre; & dans l'instant aïant tiré le poignard qu'il

qu'il tenoit caché, il en blessa le duc mortellement du premier coup. Ses deux compagnons le seconderent aussi-tôt, attaquerent le duc par derriere, & le firent tomber sous leurs coups. Galeas reçut quatorze blessures dont onze étoient mortelles; & il mourut sans avoir dit un seul mot; il ne fit qu'un léger soupir que l'on entendit à peine. Un domestique de Jean-André qui avoit aussi frappé le duc, fut tué par un des gardes, & sa mort fut aussi-tôt vengée par les deux compagnons de Jean qui tuerent le garde. Jean-André voulant se sauver par l'église, fut arrêté par le nombre de femmes qui étoient à genoux, & les gardes les tuerent aussi-tôt. Jerôme & Charles s'étant mêlez parmi les hommes ne furent point reconnus. Ils resterent deux jours cachez chez quelques-uns de leurs amis; mais enfin ayant été découverts, ils furent pris & enfermez dans les prisons de Milan. On les condamna à être écartelez, ce qui fut exécuté. Ceux du conseil de Galeas demanderent à Jérôme au milieu des tourmens, pourquoi il avoit osé mettre la main sur son prince. Je l'ait fait, dit-il, parce que je sçavois bien que vous le haïssiez plus que moi, & que vous désiriez vous en défaire, mais vous ne l'avez pas exécuté, parce que vous n'en avez pas eu le courage. Pour moi je ne peux me repentir de l'avoir tué, parce que j'ai cru qu'un prince qui ne gardoit aucune de ses promesses, & qui s'étoit rendu odieux par tant de vices, n'étoit pas digne de vivre. C'est le bien public que j'ai eu en vûë. Le tyran est mort, je ne me soucie plus de mourir moi-même. Il dit encore plusieurs autres choses pour relever ses deux compagnons, & mourut ainsi en prétendant tou-

AN. 1476.

jours justifier une action aussi horrible, par des sentimens dignes de la même exécration.

CXV. Son fils Jean-Galeas-Marie lui succede.

Galeas, malgré ses débauches, étoit liberal, magnifique, aimoit les lettres & les hommes sçavans; il n'avoit qu'environ trente trois ans lorsqu'il fut tué; & on l'enterra avec beaucoup d'honneur dans la grande église de Notre-Dame. Le trouble que sa mort causa dans Milan, & dont le pape appréhendoit les suites, à cause du grand nombre de prétendans au duché, fut bien-tôt appaisé par le consentement unanime des Milanois, qui proclamerent Jean-Galeas-Marie fils aîné du défunt, encore enfant, sous la tutelle de sa mere, avec un conseil des principaux seigneurs, qui fut établi pour ce sujet.

CXVI. Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonse roi de Portugal.

Le pape dans cette année déclara nul le mariage d'Alphonse roi de Portugal avec Jeanne fille de Henri roi de Castille, quoiqu'il eût été contracté avec une dispense du souverain pontife; mais que sa sainteté prétendoit être subreptice. Cette démarche du saint pere fut très-favorable à Ferdinand d'Arragon qui avoit épousé Isabelle sœur du même Henri, & qui s'étant mis en campagne livra bataille à Alphonse entre Tiro & Zamora. Le prince dom Juan qui commandoit l'aîle gauche de l'armée Portuguaise, défit la droite des Castillans où Ferdinand étoit en personne; & la droite des Portugais que commandoit Alphonse, fut entierement rompuë: ce qui l'obligea de se sauver presque seul à Castro Nugno, où dom Pedre de Mandaha qui en étoit gouverneur, le reçut avec beaucoup d'honneur. Cependant les Portugais n'apprennant aucune nouvelle de leur roi, le crurent mort, & se révolterent: ce qui donna moyen à Fer-

dinand de reprendre toutes les places qu'Alphonse avoit conquises. Les Castillans qui avoient suivi le parti de Jeanne, l'abandonnerent, & s'accommoderent avec Ferdinand : ce qui ôta toute esperance au roi de Portugal, & l'obligea de passer lui-même en France pour engager Louis XI. à faire la guerre à Ferdinand; en quoi toutefois il ne réussit pas.

CXVII. Le roi de Portugal vient en France trouver Louis XI.

Mem. de Comines l. 5. c. 7. Imhoff. regn. Lusitan. Mariana, hist. Hispan. l. 24.

Il se rendit d'abord à Mirande, & ayant remis le gouvernement de ses états à son fils, il alla trouver le roi de France à Tours. Il en fut très bien reçu; mais Louis XI. s'excusa d'entreprendre une nouvelle guerre, avant qu'il fût débarrassé de celle dans laquelle le duc de Bourgogne qui vivoit encore, l'avoit engagé, & qu'il n'en eût vû la fin. Alphonse s'imaginant pouvoir pacifier tous les differends qui étoient entre Louis XI. & le duc de Bourgogne; & croyant qu'il seroit secouru s'il réussissoit, alla trouver le duc devant Nancy qu'il assiegeoit; mais voyant qu'il ne pouvoit le gagner, après avoir demeuré deux jours dans son camp, il revint à la cour de Louis XI. Là craignant que le roi de France ne voulût le livrer à Ferdinand son ennemi, il écrivit au prince dom Juan son fils, qu'il lui remettoit entierement la conduite de ses états, & qu'il n'eut aucune inquietude pour s'informer de lui. Ensuite il prit un habit déguisé, & partit seul & secretement pour aller à Rome dans le dessein de s'enfermer dans un monastere pour y dévorer son chagrin en silence.

CXVIII. Il veut se retirer à Rome déguisé, & est arrêté en chemin.

Mais il fut reconnu en chemin, & pris par un nommé Robinet le Bœuf Normand. Le roi de France en ayant eu avis fut fort sensible à son malheur; & pour faire connoître à tout le monde combien étoit mal

AN. 1476.

fondée l'appréhension qu'Alphonse avoit euë qu'on ne le livrât à son ennemi, il fit équipper sur les côtes de Normandie plusieurs vaisseaux dont il donna le commandement à George Leger qui reconduisit Alphonse en Portugal. Le prince dom Juan son fils le reçut avec beaucoup de joie dans le bourg de Cascelo & l'obligea à reprendre la conduite de son royaume qu'il gouverna encore quelques années, sans esperance toutefois de posseder la Castille sur laquelle les parties s'accorderent depuis. Philippe de Comines croit que si le roi de France eût voulu lui accorder des troupes, il auroit pû aisément réüssir, ayant déja beaucoup de places dans ce royaume. Ce fut sous le regne de ce prince, & pendant les troubles de cette année que ses sujets firent de nouvelles découvertes dans l'Amerique. Juan de Santarin & Escowar firent bâtir le château de la Mine, Fernand de Pô donna son nom à une isle qu'il avoit trouvée; & Seguerra découvrit le Cap qu'il appella de Sainte-Catherine, parce qu'il y avoit abordé le jour de la fête de cette Sainte.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 7.

CXIX. Louis XI. pense à se rendre maître des deux Bourgognes.

Le roi Loüis XI. qui avoit établi l'usage des postes en France par un édit de 1464. fut bien-tôt informé de la défaite de l'armée Bourguignone devant Nanci par un courier qui lui fut envoyé par le seigneur de Craon; mais on ne lui apprenoit encore rien de la mort du duc. Cette incertitude suspendoit pour quelque tems l'exécution de ses projets. Mais à peine eut-il la nouvelle de cette mort, qu'il ne pensa plus qu'à s'emparer d'une partie des états du défunt, en gagnant les seigneurs des deux Bourgognes qui étoient entierement dévoüez aux interêts de la princesse de

Bourgogne leur heritiere. Il fit entrer dans ses interêts Antoine de Bourgogne frere naturel du duc, il avoir été fait prisonnier devant Nancy. Le duc de Lorraine l'envoya au roi sur les instances quil lui en fit; & sa majesté le combla de tant de biens, qu'il n'eut pas sujet de se répentir d'avoir changé de maître, & de s'être donné à la France. Louis XI. se concilia ensuite les maisons de Neufchâtel, de Vergi, de Vienne, de Châlon; & lorsqu'il se crut assez fort pour obtenir à la pluralité des suffrages ce qu'il prétendoit, il convoqua les états du duché de Bourgogne pour la fin du mois de Janvier de cette année 1477.

AN. 1477.

CXX. Raisons du roi pour s'emparer des états de l'heritiere de Bourgogne.

On y représenta de sa part qu'il avoit trois titres à l'égard de l'heritiere. Le premier, qu'il étoit seigneur suzerain de cette princesse à cause du duché de Bourgogne, des comtez de Flandres, d'Artois, de Charolois, & de plusieurs autres terres enfermées dans les Pays-Bas qui relevoient de lui. Le second, qu'il étoit son plus proche parent, & qu'en cette qualité il avoit plus d'interêt de prendre garde que ses biens ne passassent en des mains étrangeres. Le troisiéme, qu'il étoit son parain; qu'il se fondoit là-dessus pour demander aux états que le duché de Bourgogne lui fût remis pour le garder à leur princesse, jusqu'à ce qu'elle eût achevé de recueillir la succession de son pere; qu'il leur donnoit sa parole royale qu'il le rendoit alors de bonne foi. Les états y consentirent; & Louis fut mis en possession du duché de Bourgogne, à l'exception de quelques villes qui refuserent. Il ne réüssit pas si bien à l'égard du comté de Bourgogne, qu'on appelle aujourd'hui la

AN. 1477.

Franche-Comté, quoiqu'il eût cru avoir pris d'assez justes mesures pour s'en rendre le maître.

CXXI. Il se saisit de quelques places de Picardie & d'Artois. *Mem. de Comines, l. 5. c. 11.*

Mais comme il avoit aussi ses vûës sur les villes de Picardie, d'Artois & de Flandres, comme des fiefs qui relevoient de la monarchie Françoise, il envoya le bâtard de Bourbon & Comines pour s'en saisir. Le seigneur de Torcy s'étoit déja emparé d'Abbeville, après avoir pris le parti du roi. Arras ne se rendit pas facilement. Ravestein frere du seigneur de Cleves, & le seigneur de Crevecœur qu'on appelloit des Cordes ou de Querdes, y avoient été mis par le duc de Bourgogne. Ils répondirent que le comté d'Artois étoit un fief feminin porté par Marguerite de Flandres dans la maison de Bourgogne; que Marie qui succedoit à son pere, étoit la seule heritiere; & que puisque la tréve concluë entre ses états & la France duroit encore, il convenoit de donner à une orpheline le loisir de pleurer en paix la mort de son pere qu'elle venoit de perdre dans des circonstances tout-à-fait affligeantes. Il y eut une entrevûë de ces seigneurs avec les députez du roi dans l'abbaye du Mont-Saint-Eloi proche la ville d'Arras; mais les conferences ne durerent pas long-tems. Comines cependant ne se retira pas, dans l'esperance de gagner quelques seigneurs, qui devinrent dans la suite bons serviteurs du roi.

CXXII. On propose au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.

Le roi cependant étoit parti de Tours pour venir en Artois, & avoit fait écrire plusieurs lettres pour engager les seigneurs du pays à entrer dans ses interêts; il apprit en chemin que les villes de Saint-Quentin, de Bohain, de Peronne & de Ham s'étoient remises sous son obéissance, ce qui lui causa une

grande joie; & dès-lors il changea le dessein qu'il avoit d'abord de marier le dauphin son fils avec l'heritiere de Bourgogne; de quoi Comines le blâme fort. Il est vrai que le jeune prince n'avoit que sept ans, & la princesse vingt-un; mais le roi pouvoit lui donner pour époux quelque autre seigneur du roïaume, comme le comte d'Angoulême qui fut pere de François I. Le changement du roi n'étoit que l'effet de l'aversion extrême qu'il avoit pour la maison de Bourgogne. Les Flamands toutefois souhaitoient ce mariage, & les seigneurs qui servoient de conseil à la duchesse, se firent députer vers Louis XI. pour lui en faire la proposition. Ces seigneurs étoient d'Imbercour, de la Vere, de Grutuse, le chancelier Hugonet & plusieurs autres avec lesquels sa majesté s'entretint plusieurs fois dans la vûë de les détacher des interêts de la princesse pour les gagner. Mais il ne put y réussir, & ils ne se départirent point des promesses qu'ils lui étoient venus faire. AN. 1477.

Ces seigneurs arrivez à Peronne où étoit le roi, furent admis à son audiance. Ils lui proposerent le mariage de leur duchesse avec le dauphin: sa majesté ne se retrancha que sur l'âge de son fils, qui étoit d'une très-foible complexion, & fort délicat: ce qui fit connoître aux députez que ce prince ne vouloit pas y consentir, & ce qui les engagea à demander en la place du dauphin le comte d'Angoulême. A cette proposition le roi répondit brusquement qu'une expérience de neuf ans ne lui avoit que trop appris le malheur auquel on s'exposoit d'avoir pour voisin un prince du sang maître des Pays-Bas; que Dieu l'en ayant délivré, il n'avoit garde de se jetter dans le

AN. 1477.

même embarras; & qu'il lui étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épousât un prince de quelque autre maison souveraine, que de celle de France, à moins qu'elle & ses sujets n'aimassent mieux attendre que le dauphin fût en état de se marier. Ce discours déconcerta les Flamands; ils s'imaginerent que Louis vouloit être maître des villes & provinces de la maison de Bourgogne avant qu'on parlât de mariage, afin qu'on ne prétendît pas un jour que tous ces états n'avoient été rendus qu'en considération de cette alliance, & non précisement, parce qu'ils étoient des fiefs reversibles à la France au défaut d'hoirs mâles.

CXXIII. Le roi demande la cité d'Arras qu'on lui livre.

Sur cette supposition imaginaire les Flamands qui avoient ordre de la duchesse de ne rien épargner pour la faire dauphine, prierent le roi de s'expliquer plus nettement: Et sur ce qu'il leur demandoit la cité d'Arras dont des Cordes étoit gouverneur, ils répondirent à sa majesté, qu'il falloit auparavant disposer les bourgeois à devenir François, qu'ils alloient y travailler en engageant la duchesse à établir un conseil de personnes affectionnées à la France, afin qu'on satisfist le roi; & pour convaincre Louis XI. de ce qu'ils avançoient, ils lui rendirent une lettre écrite & signée par la duchesse, qui déclaroit la liaison dans laquelle elle vouloit vivre avec la France, & promettoit que son conseil ne seroit composé que de quatre personnes toutes affectionnées à cette couronne, sçavoir la duchesse de Bourgogne sa bellemere, Ravenstein son oncle, Hugonet son chancelier, & le seigneur d'Imbercour. La chose arriva suivant les vûës du roi. Les Flamands retournez à Gand où

où étoit Marie de Bourgogne, excepté des Cordes qui resta auprès du roi, firent convenir la duchesse de livrer la cité d'Arras à Louis XI. & des Cordes y alla introduire du Lude avec une forte garnison, & revint ensuite auprès du roi. Il ne s'agissoit que de la cité que du Lude vexa beaucoup par ses concussions. Les habitans de la ville craignant d'être traitez de même, firent venir de Doüai du secours pour se défendre; mais ces troupes commandées par Vergi furent taillées en piéces sur le chemin. Vergi lui-même fut fait prisonnier, mis dans un cachot, d'où il ne sortit qu'en prenant le parti du roi à la sollicitation de sa mere qui ne sçavoit pas d'autre moyen pour procurer la paix à son fils.

A N. 1477.

CXXIV. Ceux de la ville d'Arras ouvrent aussi leurs portes au roi.

Gaguin. hist. Franc lib. 10.

La défaite de ces troupes déconcerta fort les habitans de la ville d'Arras; d'autant plus que le roi arriva le lendemain dans la cité avec son armée, qu'il fit pendre une partie des prisonniers qu'on avoit faits, & dresser une batterie de canon contre la ville. Des Cordes s'étant hazardé d'y entrer, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'ils ouvrirent les portes aux François. Le roi fit pendre les plus mutins, y mit une bonne garnison, & condamna les habitans à païer soixante mille écus. Quelques-uns furent si opiniâtres, qu'ils aimerent mieux mourir que de crier, vive le roi. Ce fut à cette occasion que Louis XI. voulut changer le nom d'Arras en celui de Franchise ou Francie, comme on la voit encore nommée dans quelques actes publics, *Franchise*, aliàs *Arras*. Mais il n'en put venir à bout, le premier nom étant toûjours resté.

Pendant qu'on battoit la ville, Chauvin chance-

AN. 1477.

CXXV. Louis XI. fait mettre en prison le chancelier de Bretagne.

lier de Bretagne arriva au camp pour assurer le roi de la fidélité de son maître; mais à peine fut-il descendu de cheval que Louis le fit arrêter & tous ceux de sa suite, malgré le traité qui avoit été signé entre sa majesté & le duc dans l'abbaye de la Victoire proche Senlis. La prison du chancelier dura douze jours, au bout desquels le roi le fit venir, & lui dit qu'il ne l'avoit fait arrêter que parce qu'il sçavoit que le duc son maître entretenoit de secretes intelligences avec le roi d'Angleterre contre la France. A quoi le chancelier ayant répliqué qu'il assuroit le contraire sur sa tête, Louis lui montra vingt-deux lettres en original, douze écrites par le sécretaire du duc, qui seulement les avoit signées, dix autres du roi d'Angleterre. Le chancelier les lut, fut fort surpris, n'eut rien à répondre, reconnoissant les signatures, & pria le roi de lui laisser ces lettres, pour les porter à son maître, ce que sa majesté lui accorda. Le duc vit ces lettres, soupçonna son secretaire qui étoit un nommé Landais, fils d'un tailleur de Vitré, qui par différens dégrez avoit enfin obtenu la principale confidence du duc, Landais se justifia, & connut qu'il étoit trahi par celui qu'il en chargeoit. Le courier s'étoit laissé corrompre par un espion du roi de France qui avoit le sécret pour contrefaire en perfection l'écriture & les cachets; cet espion gardoit les lettres originales qu'il envoyoit à Louis XI. & remettoit au courier les contrefaites.

Voyez plus bas liv. cxv. n. 167.

CXXVI. Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgogne.

Les Gantois avoient été privez de tous leurs privileges sous la domination de la maison de Bourgogne, & fort maltraitez sous Philippe le Bon & sous Charles son fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir

d'élire leurs magiſtrats, & leur avoit donné vingt-ſix hommes affidez, qui ſous prétexte de leur rendre juſtice, les tenoient dans le devoir. A peine ces peuples eurent-ils appris la mort de leur duc, qu'ils penſerent à recouvrer leur ancienne liberté : ils prirent ſous un prétexte aſſez leger, la réſolution de maſſacrer ces vingt-ſix juges ; ils coururent à leurs maiſons, les tuerent, s'aſſurerent de la ducheſſe, & s'emparerent du gouvernement des Pays Bas. Louis XI. travailla à entretenir cette révolte dans l'eſperance de dépoüiller la princeſſe. Il ſçavoit l'extrême averſion que les Gantois avoient pour Hugonet & Imbercourt ; il craignoit que ſi ces deux ſeigneurs gagnoient les habitans, la France ne fût fruſtrée de la conquête des Païs-Bas ; & pour prévenir cet inconvenient, il prit la réſolution d'exciter les Gantois à faire mourir ces deux miniſtres. AN. 1477.

L'occaſion en étoit d'autant plus favorable, que ces peuples avoient député vers le roi pour lui rendre compte, comme à leur ſeigneur ſuzerain, raiſon de ce qu'ils venoient de faire. Ces députez arriverent au camp devant Arras où le roi étoit encore, ils le prierent de ſuſpendre l'action de ces armées, de convenir avec eux d'une tréve aſſez longue, où toutes les affaires entre ſa majeſté & Marie de Bourgogne ſeroient terminées, & déclarerent que cette princeſſe ſe conduiroit à l'avenir par le conſeil des trois états des Païs Bas qui haïſſoient mortellement les Bourguignons. Le roi leur répondit qu'ils ſe trompoient ; que Marie de Bourgogne n'avoit pas tant de créance en eux qu'ils ſe l'imaginoient ; qu'elle s'étoit fait un conſeil compoſé ſeulement de quatre per-

AN. 1477.

ſonnes, qui toutes intereſſées à la continuation de la guerre, la feroient durer autant qu'elles pourroient. Les députez pour convaincre le roi du contraire, lui montrerent leurs ordres écrits & ſignez de la ducheſſe, mais Louis XI. de ſon côté produiſit la lettre qu'Hugonet & d'Imbercourt lui avoient laiſſée à Perone. Les députez l'examinerent, la connurent véritable, & conjurerent dans le moment la perte de ces deux ſeigneurs, en priant ſa majeſté de leur laiſſer cette lettre; à quoi elle conſentit avec d'autant plus de facilité, qu'elle ne la leur avoit montrée que pour leur faire naître un plus grand déſir de l'avoir.

CXXVII. Les Gantois jurent la perte de Hugonet & d'Imbercourt.

Les députez s'en retournerent à Gand, bien réſolus de ſe venger de l'affront qu'on leur faiſoit. Ils firent leur rapport en public devant la ducheſſe aſſiſtée de ſa belle-mere, du duc de Cleves, de Raveſtein, des évêques de Liége & de Therouanne, de Hugonet, & d'Imbercourt. Ils reprocherent à leur ſouveraine qu'elle avoit écrit que ſon conſeil ne ſeroit composé que de quatre perſonnes affidées; ce qui étoit renverſer l'ordre du gouvernement. Soit que la princeſſe ne ſe ſouvint plus d'avoir écrit cette lettre, ou qu'elle ne crut pas que le roi eût découvert ſon ſécret, elle nia abſolument qu'elle eût jamais rien écrit de ſemblable, & qu'elle ne ſçavoit ce que le roi vouloit dire; mais elle n'eut pas plûtôt lâché ces paroles, qu'on lui mit la lettre entre les mains. La ducheſſe rougit plus de dépit que de honte d'avoir été convaincuë d'un menſonge dans une aſſemblée ſi célébre, elle rompit l'aſſemblée, & elle alla prendre de funeſtes meſures pour ſe venger du roi qui l'avoit ainſi trahie, pour ſe rendre malheureu-

se, & pour envelopper dans une commune misere ses sujets avec ceux du roi.

CXXVIII. On les arrête, & on fait leur procès.

On arrêta Hugonet & d'Imbercourt, & on leur donna des juges ; on les accusa d'avoir autorisé des Cordes à rendre la cité d'Arras aux François ; que dans un procès intenté à Gand contre un bourgeois particulier ils avoient pris de l'argent ; qu'ils avoient donné atteinte aux privileges de la ville. Ces deux ministres habiles & innocens se seroient aisément défendus de tous ces chefs d'accusation, si on leur eu eût donné le loisir ; mais leurs parties furent leurs juges, leurs meilleurs amis les abandonnerent ; & on ne leur donna que trois heures pour se préparer à la mort. Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit qui dégénera presque en fureur, elle connoissoit la probité de ces deux seigneurs, elle sçavoit avec quelle fidélité ils avoient servi son ayeul & son pere ; elle parut en suppliante devant un tribunal composé de ses propres sujets, elle y demanda une grace qu'elle auroit dû accorder, & elle eût le chagrin d'être refusée. On les conduisit dans la place où l'échaffaut étoit dressé ; elle s'y transporta, elle la trouva pleine de peuple, elle y parut sans coëffure, les cheveux épars, les yeux baignez de larmes, & en habit fort négligé. Peu s'en fallut que son éloquence ne l'emportât sur l'aversion & l'envie du gouvernement : ceux qu'elle avoit émus furent sur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient infléxibles, plusieurs même crierent grace, grace, mais les plus furieux se trouverent les plus forts ; & les bourreaux intimidez trancherent les deux têtes à la vûë de la princesse, qu'on rem-

CXXIX. Ils sont condamnez à perdre la tête.

Mem. de Comines, l. 5. c. 17.

AN 1477.

porta toute pâmée dans son palais.

La duchesse de Bourgogne revenuë à elle, crut que les Gantois seroient contens d'avoir affermi leur autorité par le supplice de deux hommes si célébres. Mais elle reconnut bien-tôt qu'elle se trompoit. La duchesse douairiere sa belle-mère fut obligée de sortir de la ville aussi-bien que Ravestein. Les Gantois garderent leur souveraine à vûë, changerent tous ses domestiques, proscrivirent tous ceux qui lui avoient été attachez, pillerent leurs maisons & confisquerent leurs biens. Ils leverent quinze mille hommes d'infanterie & quelques troupes de cavalerie dont ils donnerent le commandement à Adolphe duc de Gueldres, que Charles duc de Bourgogne avoit fait enfermer dans le château de Namur; ils le déclarerent leur général, & pour achever d'accabler la duchesse, ils voulurent lui faire épouser cet Adolphe un des plus méchans hommes & des plus débauchez qui fussent au monde. Mais le roi sans y penser la délivra de cette alliance. Il voulut négocier secretement avec elle, & dans ce dessein il envoya en Flandre un homme qui étoit né dans le village d'Odenfort proche Gand, & qui par son esprit & ses manieres enjouées s'étoit insinuée fort avant dans les bonnes graces de Louis XI. il fut d'abord son barbier, & sa majesté lui donna le nom d'Olivier le Daim.

CXXX. Les Gantois veulent marier la duchesse avec Adolphe duc de Gueldres.

CXXXI. Le roi députe Olivier le Daim à la duchesse.

Mem. de Comines, l. 5. c. 17.

Comme il sçavoit le Flamand, & qu'il pouvoit passer pour Gantois, Louis jetta les yeux sur lui pour l'envoïer à la duchesse, sans lui rien donner par écrit. Le sujet de sa commission étoit de parler en particulier à la duchesse de Bourgogne, de lui marquer le chagrin que donnoit au roi la contrainte où elle

étoit, & de convenir avec elle des mesures qu'il y auroit à prendre en cas qu'elle voulût se livrer aux François, pour la délivrer de la tyrannie de ceux de Gand; de sonder ensuite ceux-ci pour connoître leurs dispositions à l'égard de la France, & leur promettre le rétablissement de leurs privileges s'ils vouloient entrer dans son parti. Le Daim se travestit & prit le nom de comte de Meulan. Il présenta ses lettres de créance au conseil de la princesse; mais il ne put jamais lui parler en particulier; on le reconnut, & intimidé par quelques ménaces, il se sauva à Tournay où il n'étoit pas moins en sûreté qu'à la cour de France. Il trouva moyen de surprendre cette ville, en y faisant entrer pendant la nuit des troupes par une porte dont il avoit corrompu les gardes. Les Gantois pour en chasser les François envoyerent Adolphe de Gueldres avec leur armée, & lui promirent qu'à son retour ils contraindroient leur duchesse à l'épouser; mais il y fut tué, & la joye qu'en eut la princesse, fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut de la perte des deux Bourgognes, dont le roi s'empara par la négociation du prince d'Orange.

AN. 1477.

CXXXII. Il se rend maître des deux Bourgognes.

Louis XI. cependant continuoit ses intrigues dans les Païs-Bas. Il tenta la ville de Saint-Omer sans aucun succès. Du Lude qui ne cherchoit que ses interêts, fit des propositions si exorbitantes à la noblesse qui marchandoit pour se rendre Françoise, que ses députez choquez rompirent la conference, & se retirerent. Le roi ne trouva de quoi se consoler de tous ces contre-tems que dans la reddition volontaire de Cambrai qui lui étoit d'une très-grande consequence, avec son petit territoire. Cette ville étoit impé-

CXXXIII. Cambrai se rend volontairement au roi.

AN. 1477.

riale, & ses évêques y passoient pour souverains temporels, partageant toutefois l'autorité avec les magistrats. Comme les habitans méprisoient fort leur prélat qui ne sçavoit pas se faire obéir, & n'avoient pas beaucoup d'estime pour leurs magistrats incapables de commander, ils traiterent avec les François qui se présenterent devant la ville, & y furent introduits. Ils n'y firent aucun changement, & ils se contenterent d'en garder les murailles sans toucher aux privileges & aux libertez.

On étoit fort surpris au milieu de toutes ces conquêtes de la France, que le roi d'Angleterre fût dans l'inaction, & n'empêchât pas l'agrandissement de Louis XI. d'autant plus que ce prince augmentoit ses états du côté de Calais, & étoit déja maître de Boulogne qu'il avoit eu de Bertrand de la Tour comte d'Auvergne, en échange de Lauraguais érigé en comté. Les Anglois en murmuroient; mais Edouard aimoit trop le repos pour s'engager dans une nouvelle guerre; cinquante mille écus d'or que la France lui payoit tous les ans; l'espérance de marier sa fille au dauphin; l'argent que Louis distribuoit dans le conseil d'Angleterre, firent qu'il se contenta seulement de faire au roi de France quelques remontrances sur les interêts de Marie de Bourgogne qui l'en sollicitoit; mais tout cela n'aboutit à rien. Une seule raison l'auroit pû faire agir; c'étoit si l'héritiere de Bourgogne eût épousé le comte de Riviers frere de la reine d'Angleterre. Les Anglois promettoient de rompre la tréve avec la France en cas que ce mariage se fît, & de faire une ligue avec les Païs-Bas contre Louis XI. Ces propositions étoient avantageuses;

CXXXIV. On veut marier la duchesse de Bourgogne au comte de Riviers.

ses; mais le comte de Riviers n'étant pas d'une maison souveraine, Marie de Bourgogne se tourna du côté de Maximilien fils de l'empereur Frederic. AN. 1477.

CXXXV. Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les opposer aux Flamands.

Le roi de France informé de ce dessein de la duchesse, mit tout en usage pour empêcher cette alliance; il projetta de rappeller les Anglois en France, sans penser qu'il s'exposoit par-là à rentrer dans le labyrinthe dont Charles VII. son pere n'étoit sorti que par miracle; il invita Edouard à la conquête de la Flandre & du Brabant; il lui en applanit toutes les difficultez; il lui proposa de lui céder ces souverainetez, sans qu'elles relevassent à l'avenir de la monarchie Françoise; il offrit de donner par avance la solde de dix mille archers pour quatre mois; de faire entrer dans le Hainaut son armée en même tems que les Anglois entreroient en Flandre: de faire conduire à Calais autant de pieces d'artillerie qu'ils en demanderoient, sans qu'il leur en coûtât rien: enfin il promit de faire à ses frais le siége des quatre plus grosses villes de Brabant, & de les donner ensuite aux Anglois. Mais quelque avantageuses que fussent ces offres, Edouard avoit une si grande aversion pour la guerre, qu'il se contenta de remercier Louis XI. sans que la négociation allât plus avant. Celle qui se faisoit à la cour de Bourgogne pour donner un époux à la duchesse, se termina plus heureusement.

CXXXVI. Négociation pour marier la duchesse de Bourgogne.

Le choix de la duchesse rouloit sur quatre personnes, le dauphin de France, le comte d'Angoulême, le fils du duc de Cleves, & l'archiduc Maximilien fils de l'empereur. Quoique Louis XI. parût n'y plus penser pour son fils, Louis de Bourbon évêque de Liege & oncle de Marie de Bourgogne, n'avoit pas

AN. 1477.

laissé de former par son crédit une puissante brigue à la cour de Flandre en faveur du dauphin; mais il succomba par la perfidie de Guillaume de la Mark son favori qui le tua de sa propre main, le dépouilla, le traîna jusqu'au bord de la Meuse, & le jetta dans cette riviere, dans le dessein de mettre le puîné de ses enfans sur le siége de l'église de Liege. Par cette mort la duchesse fut délivrée de la faction favorable au dauphin; elle se délivra elle-même du fils aîné du duc de Cleves qui n'avoit que deux ans plus qu'elle, parce que les Gantois ne vouloient pas de prince qui eût ses états auprès d'eux; ainsi l'aversion que la princesse avoit pour lui, jointe à l'opposition que formoient ceux de Gand, lui donna l'exclusion. Pour le comte d'Angoulême, on sçavoit que Louis XI. n'y consentiroit jamais, ne voulant pas qu'une succession si considérable échût à un prince de son sang, qui par-là deviendroit son plus grand ennemi.

CXXXVII. On agit pour son mariage avec l'archiduc Maximilien.

Il ne restoit que Maximilien qui étoit dans sa vingt-uniéme année, bien fait, assez d'esprit, & qui n'avoit point d'autre défaut que d'aimer un peu trop la chasse. Il esperoit de succeder à l'empereur étant son fils unique. Son pere, prince le plus avare & le plus paresseux de son tems, l'avoit abandonné à lui-même par le seul motif d'épargner la dépense d'un gouverneur & d'un maître; ensorte qu'il n'avoit que ce que fournit un bon naturel, & la sobrieté le distinguoit des autres princes Allemands. Il étoit donc celui qui convenoit mieux à la duchesse de Bourgogne, & il y avoit eu quelques avances faites de la part du feu duc, puisqu'il avoit obligé sa fille dans le tems qu'il négocioit ce mariage, d'envoyer à l'archiduc

une lettre écrite de sa propre main, qui contenoit une promesse de l'épouser, & à laquelle elle avoit joint un anneau d'or, enrichi d'un beau diamant. AN. 1477.

CXXXVIII. L'empereur envoye ses ambassadeurs pour demander la duchesse.

Mem. de Comines, l. 6 c. 2. Gaguin. histor. Franc. lib. 10.

Les Allemands informez de l'éloignement qu'avoit Louis XI. pour conclure le mariage de son fils avec la duchesse, engagerent Maximilien à en profiter. Frederic son pere envoya ses ambassadeurs pour en faire la demande. Ils arriverent à Bruxelles où le duc de Cleves n'oublia rien pour les rebuter; mais la doüairiere de Bourgogne retirée à Malines les pressa de passer outre, & de se rendre incessamment à Gand, où tout étoit disposé pour les bien recevoir, & leur donna les instructions nécessaires. Ils arriverent donc à Gand; ce qui chagrina fort Louis XI. qui reconnut sa faute, mais trop tard; & qui pour traverser ce mariage envoya en Flandre Robert Gaguin général des Trinitaires, mais ce fut sans succès. Les ambassadeurs furent admis à l'audience de la princesse, & lui exposerent le sujet de leur députation; ils lui montrerent la lettre avec l'anneau qu'elle avoit envoyé à Maximilien, du consentement du duc de Bourgogne son pere, & la prierent d'exécuter sa promesse. Marie de Bourgogne leur répondit favorablement: on travailla au traité de mariage; on envoya des ambassadeurs à Maximilien qui s'étoit avancé jusqu'à Cologne sans équipage, parce que son pere étoit trop avare pour lui en fournir un. La princesse y supléa, & lui envoya huit cens chevaux, & de l'argent pour son voyage depuis Cologne jusqu'à Gand, où il fut très-bien reçu, & où la duchesse l'épousa le dix-huitiéme d'Août 1477.

CXXXIX. La duchesse de Bourgogne épouse l'archiduc Maximilien.

Marie de Bourgogne ne tira pas d'abord de grands

AN. 1477.

avantages de l'époux qu'elle venoit de prendre; il n'étoit point secouru de l'empereur son pere, ni de Sigismond son oncle qui étoit presque imbecile, & qui ne prenoit aucune part aux affaires. Maximilien eut donc recours aux Flamands qui lui leverent une armée à laquelle joignant huit cens chevaux qui lui vinrent d'Allemagne, il alla du côté de Valenciennes & de Doüay pour s'opposer à l'armée Françoise.

CXL. Treve entre le roi de France & Maximilien.

Mem. de Comines, l. 5. c. 6. in fine.

Louis XI. surpris de voir l'archiduc si-tôt en campagne, lui fit proposer une trêve par le comte de Chimay, & en même tems la reddition du Quênoi, de Bouchain & la neutralité de Cambray. Maximilien accepta ces offres; & la trêve fut concluë à Lens le dix-huitiéme de Septembre, mais elle ne dura pas long-tems.

CXLI. Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.

Marin Barlet dans l'histoire du siege de Scutari.

Le Turc continuoit toûjours à faire la guerre aux Chrétiens. Croye en Epire après avoir souffert un an de siége, se rendit à composition. Ce ne fut pas le seul avantage que le Turc remporta. Scutari qui s'étoit bien défenduë jusqu'alors, succomba enfin. Les Venitiens cédant à la force & faute de secours, furent obligez de la rendre. D'ailleurs ils ne pouvoient se trouver par-tout. Matthias roi de Hongrie chargé de s'opposer aux progrez des Turcs en Italie, s'étoit retiré; Mahomet profitant de cette retraite y avoit envoyé une armée considerable; les Venitiens se trouvoient seuls à s'y opposer. Voilà ce qui les obligea à rendre Scutari, le promontoire de Tenare dans le Peloponese proche Sparte, aujourd'hui Capo-Matapan, avec l'isle de Lemnos dans la mer Egée; & de payer au Turc un tribut annuel de mille écus d'or, afin de pouvoir naviger sûrement dans les ports de la Gréce. Mais presque tous les habitans de Scutari

aimant mieux se bannir volontairement que de vivre sous la domination du Turc, se retirerent sur les terres de la république de Venise, où on les reçut avec beaucoup de bonté. AN. 1477.

CXLII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur, & assiége Vienne.

Bonfin. 4. dec. 5. Cromer. l. 8. in fine. Michou. l. 4. c. 72.

Il semble que Matthias roi de Hongrie n'avoit cessé de soûtenir la guerre contre Mahomet, que pour la déclarer à l'empereur Frederic, aussi-tôt après son mariage avec Beatrix: car sans perdre le tems à déliberer sur cette résolution, il entra à main armée dans l'Autriche, & après y avoir exercé beaucoup d'hostilitez il assiégea Vienne. Frederic qui n'aimoit pas la guerre à cause des dépenses qu'il y falloit faire, & qui n'y entendoit rien, en vint à un accommodement par lequel il renonça à toutes ses prétentions sur la couronne de Hongrie, donna à Matthias l'investiture du royaume de Boheme avec cent quatre-vingt mille florins, selon les historiens Polonois qui ne sont pas favorables à Matthias: car Bonfinius ne parle que du renouvellement de l'ancienne alliance, & de cent cinquante mille écus, ausquelles conditions le roi de Hongrie leva le siége de Vienne, & se retira. Aussi-tôt que le pape & les Venitiens virent que Matthias avoit déclaré la guerre à l'empereur, ils cesserent de lui donner les cent mille écus d'or qu'ils lui fournissoient tous les ans pour entretenir son armée contre les Turcs, afin qu'on ne crût point qu'ils l'assistassent contre Frederic.

CXLIII. Le pape fait une promotion de cinq cardinaux & une autre de sept.

Le pape avoit fait l'année précedente une promotion de cinq cardinaux, qui furent George Costa Portugais, archevêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de saint Pierre & de saint Marcellin; Charles de Bourbon François, archevêque de Lyon, du titre de

AN. 1477.

ſaint Martin-aux-Monts, Pierre Ferriz Eſpagnol, archevêque de Tarragone du titre de ſaint Xiſte; Jean-Baptiſte Mellini Romain, évêque d'Aviano, de Sutri, puis d'Urbin, du titre des ſaints Nerée & Achillée; Pierre de Foix François, évêque de Vannes, & cardinal diacre du titre de ſaint Xiſte. Il y eut encore une autre promotion de ſept cardinaux le dixiéme Décembre dans cette année 1477. dont voici les noms. Chriſtophle de la Rouere de Turin archevêque de Tarantaiſe, du titre de ſaint Vital: Jerôme Baſſo de la Rouere, neveu du pape, évêque de Recanati, du titre de ſainte Balbine, puis de ſaint Chryſogone, & évêque de Paleſtrine; George Heſter Allemand, évêque de Wirtzbourg, du titre de ſainte Lucie; Gabriel Rangoni Modenois, religieux de l'ordre des freres Mineurs, du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche, évêque d'Albe & d'Agria; Pierre Foſcaro Venitien, primicier de ſaint Marc de Veniſe, évêque de Padouë, du titre de ſaint Nicolas *in carcere*, puis de ſaint Sixte; Jean d'Arragon fils de Ferdinand roi de Naples, diacre cardinal du titre de ſaint Adrien, puis prêtre du titre de ſainte Sabine & de ſaint Laurent *in Lucina*: Raphaël Sanſoni Riario de Savonne, du titre de ſainte Sabine, archevêque de Cozence, de Salerne, & évêque d'Oſtie.

CXLIV. Poëme composé à la loüange de Sixte IV.

Un Anglois nommé Robert Fleming ſe trouvant à Rome, compoſa cette même année un poëme à la loüange du pape Sixte IV. intitulé: *Lucubrationes Tiburtinæ*, dans lequel il fait l'hiſtoire & le panégyrique de ce ſouverain pontife en vers héroïques aſſez durs. Cet ouvrage fut imprimé à Rome dans le même tems; & l'auteur, après avoir paſſé quelque tems dans cette

ville, revint dans son pays, où il fut élû doyen de l'église de Lincoln en Angleterre.

AN. 1477.

Pendant que la guerre continuoit entre les Portugais & les Castillans, la Navarre étoit toûjours divisée par les deux factions de Beaumont & de Grammont. Dom Juan roi d'Arragon qui avoit toûjours l'administration de ce royaume pendant la minorité de François Phœbus comte de Foix son petit-fils, mand à Sarragosse le comte de Leva, & le connétable dom Pedro Panniel chefs des deux factions; & ayant pris connoissance de leurs differends, il trouva moyen de les accommoder dans la suite.

CXLV. Affaires des Maures avec Ferdinand roi d'Arragon.

Le roi de Grenade voyant que Ferdinand prince d'Arragon, & mari d'Isabelle, réussissoit dans tous ses desseins, que le parti de Jeanne fille de Heni, se détruisoit de jour en jour, & qu'elle perdroit enfin les états dont son pere l'avoit fait heritiere en mourant, craignit que Ferdinand après avoir fait sa paix avec le Portugal, ne tournât ses armes contre lui. Pour aller au-devant, il envoya un député à ce prince pour lui proposer la continuation de la trêve. Ferdinand y consentit, à condition que le roi des Maures lui payeroit les arrerages du tribut qu'il lui devoit. Mais celui-ci répondit avec une fierté qui auroit été suivie d'un prompt châtiment, si le prince d'Arragon devenu roi de Castille, n'eût pas été embarrassé ailleurs. Comme il étoit un des plus grands politiques de son tems, il dissimula son ressentiment jusqu'à ce qu'il eût terminé les affaires qui l'occupoient par rapport à la couronne de Castille & à celle de Portugal.

CXLVI. Divisions à Florence entre les Medicis & les Pazzi.

La république de Florence fut fort troublée dans l'année 1478. par la division qui se mit entre les deux

AN. 1478.

Mem. de Com n. l. 6. c. 5. Angel. polit. in epist. Brut. l. 6. & 7.

familles des Medicis & des Pazzi, qui surpassoient toutes les autres en crédit & en richesses. Ceux-ci étoient plus anciens & fort riches; mais ceux-là avoient plus d'autorité dans Florence, & même dans toute l'Italie. Ils étoient rédevables au vieux Cosme, un des plus sages & des plus honnêtes hommes de son siécle; que le bonheur, la gloire & l'amour des peuples accompagnerent jusqu'au tombeau, & qu'on appelloit à juste titre le pere du peuple, & le liberateur de la patrie. Cosme laissa son fils Pierre heritier de son autorité & de ses richesses; & ce fils n'ayant pas vêcu long-tems, eut pour successeurs deux de ses enfans, Laurent & Julien, qui moins heureux que leur ayeul & leur pere, sentirent tous les effets les plus funestes que la jalousie & l'envie peuvent inspirer à des ames ambitieuses qui veulent s'élever au-dessus des autres aux dépens de l'honneur & de l'équité.

CXLVII. Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.

Machiavel hist. Florent. l. 8. Onuphr. in Sixt. IV.

Le pape n'aimoit point les Medicis, parce qu'ils s'opposoient à la grandeur de Jerôme Riario son neveu: les Pazzi avoient toute son estime. Que n'ose-t'on point quand on se sent de l'autorité & du crédit? Les Pazzi se trouvant dans cette situation, conspirerent contre les deux freres Laurent & Julien. Chacun avoit cependant ses partisans, en grand nombre, & de puissans. Cela divisa l'Italie en deux factions. Ferdinand roi de Naples s'unit au pape pour agir de concert avec les Pazzi: les Venitiens & le duc de Milan s'allierent aux Florentins en faveur des Medicis. Alphonse fils de Ferdinand vint les attaquer avec une armée, sous prétexte de retirer quelques places du patrimoine de l'église, occupées dans la Toscane par quelques

quelques seigneurs ; mais en effet pour perdre les Medicis, afin qu'après leur mort le pape pût dispo-ser de Florence en maître absolu.

AN. 1478.

CXLVIII. Ils conviennent d'assassiner les deux freres Medicis pendant la messe.

Le nombre des conjurez étoit grand ; le neveu du pape les animoit & les protegeoit autant qu'il étoit en lui. Leur dessein étoit de faire mourir les deux freres, Laurent & Julien. Pour l'executer, ils prierent Sixte IV. qui n'étoit point informé de leur projet, de leur envoyer le cardinal de Saint George, fils de la sœur de Jerôme Riario, & petit neveu du pape, pour voir la ville de Florence par divertissement, afin qu'à cette occasion ils pussent s'assembler sans soupçon, & mieux surprendre Laurent & Julien, lorsqu'ils viendroient rendre leurs devoirs au cardinal: mais n'ayant pû réussir ni dans la visite que les Medicis rendirent au petit neveu du pape, ni dans le repas qu'ils lui donnerent ils résolurent pour ne pas manquer leur coup de tuer les deux freres un dimanche vingt-sixiéme d'Avril, lorsque le cardinal iroit entendre la messe qu'on célebreroit solemnellement dans la grande église de Florence, dite de sainte Repareco, & à laquelle les Medicis ne manqueroient pas d'assister. L'on prit pour signal de l'exécution le tems auquel le prêtre diroit le *sanctus*. Julien fut poignardé & mourut sur la place. Laurent qui étoit son aîné, n'ayant reçu qu'une legere blessure à la gorge se sauva dans la sacristie, où l'on ferma sur lui les portes de cuivre que son pere y avoit fait mettre. Un serviteur qu'il avoit tiré de prison deux jours auparavant, lui fut d'un grand secours dans cette occasion, & reçut plusieurs blessures.

CXLIX. Julien est assassiné, & Laurent se sauve.

La faction des Pazzi qui ne fut pas secondée par le

AN. 1478.

peuple autant qu'on l'esperoit, fut fort déconcertée, lorsqu'elle apprit que Laurent s'étoit sauvé. Quelques conjurez qui croyoient d'abord avoir tout gagné, monterent au palais dans le dessein d'égorger les magistrats qui étoient au nombre de neuf, mais ils ne furent point suivis; l'on ferma la porte sur eux; ces conjurez, qui n'étoient que quatre ou cinq, fort épouvantez, ne sçavoient quel parti prendre. Les magistrats & leurs domestiques se mirent aux fenêtres, d'où ils apperçurent l'émotion de la ville, & un des Pazzi criant dans la place: *Liberta, Liberta, & Popolo, Popolo*, qui étoient le signal dont on étoit convenu pour exciter le peuple à la révolte. Mais tout le monde étant demeuré tranquille sans prendre aucun parti, Jacques de Pazzi commença à prendre la fuite, confus d'avoir si mal réussi. Les magistrats enfermez dans le palais, se voyant les plus forts, se saisirent des quatre ou cinq conjurez qui étoient montez pour les surprendre, & les firent pendre sur le champ aux fenêtres du palais. Presque tous les autres furent aussi arrêtez & punis. François Salviati archevêque de Pise, étant du nombre des conjurez qui étoient entrez au palais, fut aussi pendu avec les autres: & c'est ce qui fournit au pape un prétexte pour excommunier les Florentins.

CI. On pend aux fenêtres les principaux conjurez, entr'autres l'archevêque de Pise.

Machiavel, ut suprà. Mem. de Comines, liv. 6. ch. 5.

La plûpart des Pazzi furent differemment punis, & leurs biens pillez: on traîna dans les ruës les corps de ceux qui avoient été mis à mort, sans que le peuple se mît beaucoup en peine de la liberté qu'ils lui avoient annoncée; il redoubla au contraire son affection pour Laurent de Medicis de telle maniere, qu'on lui donnâ des gardes pour la sûreté de sa personne,

& qu'on le combla de biens. Les magiſtrats voyant toute la ville ſe déclarer en ſa faveur, envoyerent des troupes ſur les chemins pour arrêter tous ceux qui avoient pris la fuite, & pour les amener à Florence. Jacques de Pazzi fut pris avec un officier que le pape avoit envoyé pour commander quelques troupes ſous le comte Jerôme Riario : cet officier eut la tête tranchée, & Jacques fut pendu avec Franciſque, qui étoit de la famille des Pazzi. Ceux qu'on exécuta furent au nombre de quatorze ou quinze, ſans compter quelques ſerviteurs qui furent tuez dans la ville. Julien fut ſolemnellement enterré. Il laiſſa d'un mariage clandeſtin un fils poſthume qui fut depuis pape ſous le nom de Clement VII.

CLI. Le pape interdit Florence, & excommunie Laurent de Medicis.

Le pape Sixte IV. ayant appris tout ce qui venoit d'être fait à Florence, déclara la guerre aux Florentins, interdit leur ville, tant pour divers ſujets de plainte que ces peuples lui avoient déja donnez, que pour avoir fait pendre ſans connoiſſance de cauſe, & ſans aucune procedure juridique l'archevêque de Piſe, & arrêté le cardinal de ſaint George ſur de faux ſoupçons. Il excommunia auſſi Laurent de Medicis, comme en ayant été l'auteur, & fit inſinuer aux Florentins que s'ils vouloient chaſſer Laurent de leur ville, ils ſeroient bien-tôt d'accord avec ſa ſainteté. Les Florentins au contraire rejettant toute la faute ſur le pape qui avoit donné occaſion à un ſi grand crime commis dans l'égliſe, pendant la celebration des divins myſteres, implorerent le ſecours du roi de France, des Venitiens & du duc de Milan, aſſemblerent les évêques de Toſcane, afin d'appeller du pape au concile general, & tâcherent par leurs

AN. 1478.

lettres & par leurs députations d'exciter les princes chrétiens contre le souverain pontife, obligeant les prêtres à celebrer la messe & le service divin malgré l'interdit. Cependant pour ne pas irriter d'avantage sa sainteté contre eux, ils laisserent aller à Rome le cardinal de saint Georges, sçachant bien qu'il n'avoit point trempé dans la conjuration contre les Medicis.

CLII. Les Venitiens assistent secretement les Florentins.

Mem. de Comines, liv. 6. ch. 5.

Quoique les Venitiens se fussent excusez d'envoyer des secours aux Florentins, parce que leurs affaires, disoient-ils, ne regardoient que Laurent en particulier, & non pas le public; ils ne laisserent pas de les assister secretement par d'autres voyes. Le roi de France auquel ils s'étoient aussi adressez en vertu des traitez d'alliance faits avec les rois ses prédecesseurs, s'excusa sur la guerre qu'il avoit en Flandre, & se contenta de leur députer Philippe de Comines, qu'il fit partir promptement, avec ordre de demander en passant des troupes à la duchesse de Savoye & au duc de Milan, & de tâcher par sa prudence & par son crédit de rétablir la paix, & réunir les esprits. Le duc de Milan lui accorda trois cens cavaliers: on croit que la duchesse de Savoye en fit autant; Comines n'en dit rien. Avec ces troupes & d'autres qui vinrent ensuite, jointes avec les secours des princes de Mantouë & de Ferrare, Louis soutint quelque tems ceux de Florence. Mais voyant qu'il ne pouvoit les secourir long-tems comme il auroit voulu, parce qu'il avoit besoin de toutes ses forces pour s'opposer à l'archiduc qui faisoit venir une armée d'Allemagne, & se préparoit à lui faire la guerre dès que la tréve seroit finie, il s'avisa d'un autre ex-

CLIII. Articles du roi de France pour embarasser le pape.

Gaguin. hist. de Franc. l. 8.
Paul Emil in Ludovic. XI.

pédient pour embaraffer le pape. Il affembla fon clergé & les grands de fon royaume à Orleans pour rétablir la pragmatique-fanction, & abolir les annates; c'eft ce que Mr. Dupin appelle le concile d'Orleans, qu'il place fans raifon en 1477. avant l'affaire des Pazzi & des Medicis. Le roi envoya enfuite fes ambaffadeurs à fa fainteté pour la prier de lever l'interdit de Florence, & punir les coupables, ou affembler un concile general. Le chef de cette ambaffade étoit Guy d'Arpajou vicomte de Lautrec, & chambellan. Il étoit chargé, en cas de refus de la part du pape, de faire fes proteftations, de menacer fa fainteté qu'il fe fouftrairoit de fon obéiffance, qu'il appelloit au concile, & qu'il y feroit appeller les Venitiens & le duc de Milan. Il ordonna auffi à tous les benéficiers de France d'aller au plûtôt réfider dans leurs benéfices, fur peine d'être privez de leur revenu.

AN. 1478.

CLIV. Affemblée d'Orleans pour intimider le pape.

Bochel in decret. ecclef. Gallic. l. 4. tit. 42. c. 2.

Cependant l'affemblée d'Orleans ne conclut rien. Il eft vray qu'on y propofa de rétablir la pragmatique-fanction, & qu'on y parla de faire défenfe d'envoyer aucun argent à Rome: mais ce fut fans prendre aucunes mefures pour l'exécution; & le tout fut remis à une autre affemblée qu'on devoit tenir à Lion, & qu'on ne tint pas. Le roi qui étoit habile dans ces fortes d'artifices, fe contenta d'avoir intimidé le pape en faveur des Florentins. Il fit pourtant un édit daté du mois d'Aouft, dans lequel, après s'être plaint de la rigueur du pape contre la république de Florence, au grand fcandale de l'églife, & des fommes exceffives qu'il en coûte au royaume pour les expectatives des benéfices, & autres com-

AN. 1478.

merces qu'il appelle illicites, comme de beaucoup d'autres pratiques injustes; il défend étroitement à tous ses sujets d'aller à Rome pour obtenir des bénéfices, & d'y envoyer aucun argent.

CLV.
Sentimens du cardinal de Pavie sur l'ambassade de Louis XI. au pape.
Papiens. epist. 677.

Le cardinal de Pavie ayant sçu les ordres dont l'ambassadeur de France étoit chargé, écrivit le seiziéme de Juillet au pape pour lui en dire son sentiment. Il lui représente que quelque parti qu'il prenne, il y a toujours de grands inconveniens à craindre. Que si l'on refuse au roi ses demandes, des menaces il en viendra aux effets, ce qui mettroit l'église en confusion & en danger, dans l'apprehension que beaucoup d'autres n'imitassent l'exemple de Louis XI. Que si d'un autre côté on lui accorde ce qu'il exige, & que le pape se rétracte si promptement de ce qu'il vient de faire: ce sera une honte au siége de Rome, & un affront plus insupportable que la mort, une très-grande bréche à son autorité, qui ne pourroit plus désormais reprimer le mal; à cause du recours qu'on auroit à la puissance séculiere contre les censures de l'église.

CLVI.
Ce qu'il conseille au pape de répondre à l'ambassadeur de France.

Il conseille au pape de prendre un milieu; de témoigner avec modération à l'ambassadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies eussent eu tant de pouvoir sur l'esprit du roi, d'un monarque si fidele & si équitable, par les faussetez qu'ils lui ont exposées, que de l'engager à demander, contre la coûtume de ses prédecesseurs, des choses si peu agréables à Dieu & préjudiciables au saint siége, que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les prêtres & les oints du Seigneur, en commettant des meurtres sans distinction de personnes,

& arrêtant un cardinal tout-à-fait innocent ; ce qui méritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eût pardonné en bon pere, s'ils eussent donné la moindre marque de répentir : mais qu'ils sembloient plûtôt livrez à leur sens réprouvé malgré les remontrances des Venitiens & de leurs autres amis. Enfin que quoiqu'ils soient indignes de secours, & d'aucune communication, il ne refuse pas d'écouter les demandes du roi, qu'il en comprenoit toute l'importance, & qu'il ne demandoit qu'une grace, c'étoit de les examiner avec maturité.

Le cardinal dit au pape qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remede capable de guérir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propres à les éloigner & à faire gagner du tems. Il faut esperer, dit-il, que si on nous en laisse nous trouverons des moyens pour nous sauver. Le prétexte de demander du tems étoit très-plausible. La peste affligeoit Rome : le pape avoit été contraint d'en sortir : le lieu où il étoit, contenoit à peine tout son domestique ; ainsi les cardinaux s'étoient retirez en differens lieux ; les rassembler n'étoit pas chose facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Louis demandoit. Le cardinal ajoûtoit à la fin de sa lettre, que si le vicomte de Lautrec goûtoit cette réponse, le pape auroit le tems d'y pourvoir ; sinon qu'on imputeroit à son impatience tout le mal qui en arriveroit, vû qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on lui avoit seulement demandé du tems pour en déliberer.

Le pape suivit en partie les avis du cardinal ; mais il ne put s'empêcher de parler avec vivacité sur les

CLVII.
Réponse du pape au vicomte de

AN. 1478.

Lautrec ambassadeur.

Bzov. annal ecclef. hoc an. 1478.

prétentions de la cour de Rome, & de les confondre avec l'autorité légitime que les canons lui accordent; il répondit donc à l'ambassadeur que si le roi très-chrétien si zélé pour la justice, & si religieux défenseur des libertez de l'église, eût écouté aussi volontiers quelqu'un de la part du saint siége, que l'envoïé de Laurent de Medicis, il ne lui auroit jamais député une pareille ambassade; que tout ce que le saint siége avoit fait étoit du consentement des cardinaux, après une mûre délibération; qu'il sçavoit que les rois ne doivent point penser à vouloir réformer les jugemens de Dieu, pour ne point encourir les peines que méritent ceux qui rejettent les sentences des vicaires de Jesus-Christ; qu'ils pensent plûtôt comme Charlemagne de qui ils sont descendus; qu'en mémoire du bienheureux apôtre saint Pierre il faut honorer la sainte église Romaine & le siége apostolique, afin que celle qui est la mere de la dignité sacerdotale, soit aussi la maîtresse des jugemens ecclesiastiques. D'ailleurs, ajoûta le souverain pontife, quoique le pape, suivant les saints canons, ne soit point obligé de rendre raison de sa conduite à personne, cependant il l'a fait en particulier au roi Louis par son nonce, & il est encore prêt à le faire à ses ambassadeures; d'ès qu'après la peste cessée, il lui sera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le vicomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'affaire, qu'on levât seulement les censures, & qu'on posât les armes, si on vouloit l'empêcher d'executer son dessein; c'étoit la même chose de demander qu'on révoquât sans aucun sujet ce qu'on avoit fait pour de bonnes raisons.

Quant

AN. 1478.

CLVIII. Ce que le pape répond touchant la convocation d'un concile.

Quant à la convocation d'un concile sur laquelle l'ambassadeur avoit insisté, le pape lui dit que s'il étoit facile de le convoquer, rien ne seroit plus avantageux pour lui, parce que les rois ni les princes chrétiens n'y présidoient pas, mais seulement le souverain pontife; que parmi les évêques & les prêtres qui peuvent y assister de droit, aucun d'eux ne seroit contraire à la dignité ni à la liberté de l'église, ni au droit que le pape ne pouvoit leur ôter, & que Laurent de Medicis venoit de violer d'une maniere honteuse, en faisant indignement mourir un archevêque, sans avoir été dégradé, ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien souhaiter de plus favorable au saint siége que le concile demandé par le roi, mais qu'il n'en voyoit point la nécessité; que d'ailleurs cette convocation exigeoit un tems très-considérable, parce qu'il étoit nécessaire de consulter là-dessus l'empereur & les princes chrétiens, & d'y inviter les évêques de toute la chrétienté.

CLIX. Sa réponse touchant la pragmatique sanction.

Le pape tâcha de satisfaire encore l'ambassadeur sur ses autres demandes. Il dit touchant la pragmatique sanction, que le roi ne pouvoit ni en conscience, ni avec honneur penser à la rétablir; que si elle étoit juste, il avoit mal fait de l'abolir si solemnellement par ses édits; & que si elle ne l'étoit pas, il n'y avoit point de moyen légitime qu'on pût employer pour la rétablir. Il ajoûta que pour le jugement des ecclésiastiques & des affaires de l'église, il n'appartenoit point au roi. Et parce que Louis XI. vouloit rappeller les François qui étoient à Rome, le pape répartit que c'étoit vouloir chercher querel-

An. 1478.

le au saint siége ; qu'il croyoit assurément que si sa majesté eût attentivement considéré toute cette affaire, il n'eût pas chargé ses ambassadeurs d'une pareille commission, & leur eût plûtôt ordonné d'engager Laurent de Medicis à reconnoître sa faute, & à faire pénitence du crime qu'il avoit commis ; il prétendit même qu'il étoit à propos de se soumettre à la sentence prononcée contre lui, quand elle seroit injuste, & de l'obliger d'y satisfaire avec humilité ; la raison sur laquelle il appuya cette prétention étoit encore plus singuliere, c'est, dit-il, qu'en se soumettant ainsi, il est plus aisé d'en venir à un accommodement : comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner ensuite.

CLX. L'ambassadeur de France est mécontent de la réponse du pape.

L'ambassadeur qui eut raison d'être peu satisfait de cette réponse, signifia au souverain pontife de la part du roi son maître qu'on tiendroit un concile en France, & qu'on y rétabliroit la pragmatique sanction. Il ordonna aux prélats François qui étoient à Rome d'aller résider dans leurs diocèses. Les ambassadeurs des Venitiens, du duc de Milan & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le monitoire du pape à l'empereur Frederic, dans lequel il expose toute l'affaire à sa majesté imperiale ; il accuse les Venitiens d'avoir très-mal répondu aux bonnes manieres dont il en a usé à leur égard, & de n'avoir pas été reconnoissans de tout le bien qu'il leur a fait : Il se plaint fort de la dureté de Louis XI. priant l'empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le tems même ; sans quoi les choses auroient été poussées fort loin. Frederic obtint du roi de France & des

princes d'Italie qu'ils envoyeroient leurs ambassadeurs à Florence pour emploïer leurs soins à trouver quelque voye d'accommodement. On résolut d'abord que les Florentins députeroient vers le pape pour lui demander la paix ; mais ces républicains n'ayant pas voulu accepter les conditions proposées par sa sainteté, la guerre continua encore quelque tems, jusqu'à ce que Laurent de Medicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit sa paix avec lui, & ensuite avec le souverain pontife.

AN. 1478.

CLXI. Les Florentins font leur paix avec le pape.

Cependant le roi Louis XI. qui n'avoit pas envie de faire au pape tout le mal dont il le ménaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'assemblée à Lyon comme il l'avoit publié. Ses méfiances augmenterent considérablement lorsqu'il eut appris la fin tragique de Julien de Medicis ; il craignit que quelque jour on ne le traitât de même, il choisit pour sa garde cent gentilshommes dont la fidélité & le zéle lui étoient connus, & il ajoûta un corps considérable d'hommes de main qu'il appelloit ses pensionnaires, & qui reconnoissoient Comines pour leur chef, comme les cent gentilshommes obéissoient au seigneur de la Châtre. Les uns & les autres gardoient le prince pendant le jour & la nuit ; & de plus un page toûjours à côté de sa majesté portoit une pertuisane qu'il devoit passer à travers du corps de quiconque auroit la hardiesse d'approcher du roi sans en avoir auparavant obtenu la permission.

CLXII. Précautions de Louis XI. pour sa garde.

La tréve que ce prince avoit faite avec Maximilien d'Autriche étoit finie ; & ce dernier voyant la succession des Pays Bas affermie dans sa maison par la naissance d'un fils dont Marie de Bourgogne ac-

CLXIII. Marie de Bourgogne accouche d'un fils.

Mem. d'Olivier de la Marche, l. 2. c. 9.

AN. 1478.

coucha dans cette année 1478. se proposa de recouvrer ce que les François en avoient détaché ; & les hostilitez recommencerent de part & d'autre. Louis XI. se rendit maître de Condé ; & pour empêcher l'archiduc de se reprendre, il y fit mettre le feu, de même qu'à Mortagne. Le roi d'Angleterre s'offrit d'être médiateur par un député qu'il envoya en France ; c'étoit le seigneur Hawart. Le pape fit aussi agir son légat sur le même sujet. Ces négociations produisirent une suspension d'armes dans les Pays-Bas pour quelque tems, mais non pas en Bourgogne, où le prince d'Orange donnoit beaucoup d'exercice aux François. Il avoit quitté le parti de la France, parce que Georges de la Trimouille seigneur de Craon, qui commandoit les armées du roi dans cette province, sans avoir égard à l'ordre exprès qu'il avoit reçu du roi de rendre à ce prince ses terres comme il lui avoit promis, & de lui donner satisfaction, ne laissa passer aucune occasion de le mécontenter. Il se réjoignit avec Claude de Vaudray & quelques autres seigneurs du païs, & engagea presque toute la province dans les interêts de l'archiduc.

Matthieu, hist. de Louis XI. liv. 9.

Il est vrai que la bataille qu'il perdit ensuite près de Montguyon, ramena au roi le duché de Bourgogne ; mais la guerre ne finit pas pour cela dans le Comté. Le seigneur de Craon leva honteusement le siége de Dole, & y perdit toute son artillerie. Le roi en fut si irrité, qu'il le révoqua, & mit en sa place Charles d'Amboise seigneur de Chaumont, qui avec le secours des Suisses, rétablit les affaires du roi. Ce fut lui qui jetta les fondemens de la premiere ligue qu'on ait fait en France avec les Suisses. Il convint

CLXIV. Premiere ligue de la France avec les Suisses.

Mem. de Comines, l. 6. c. 4.

AN. 1478.

que Louis XI. donneroit une pension de vingt mille livres par an aux Cantons, & autant à quelques particuliers; qu'ils fourniroient six mille hommes à sa solde, & lui donneroient la qualité de premier de leurs alliez: ils refuserent d'abord ce dernier article, ayant toûjours donné ce titre au duc de Savoie; mais Chaumont fit tant qu'à la fin ils y consentirent. La conduite sage & prudente de ce seigneur fit rentrer plusieurs villes sous l'obéissance du roi. Il reprit Dole, & y mit le feu: il assiégea Auxonne qui se rendit. Besançon le reçut avec beaucoup d'honneur; & par ce moïen toute la province fut soumise, à l'exception du château de Joux & deux ou trois autres qui tenoient encore pour la duchesse de Bourgogne. Toutes ces conquêtes engagerent l'archiduc à renouveller la tréve pour quelques mois seulement. Elle fut signée dans le mois de Juillet à Arras, où Maximilien & les villes de Flandres avoient envoyé leurs députez.

CXV. Seconde tréve entre le roi de France & l'archiduc.

Pendant cette tréve le roi fit un traité avec Philippe comte de Bresse oncle du duc de Savoie, & il s'obligea de lui faire une pension de douze mille livres, & de lui donner en France une terre de quatre mille livres de rente avec le titre de comté. La mort de la duchesse de Savoie qui arriva cette année, obligea encore Louis à veiller de ce côté-là sur les interêts du jeune duc Philibert son neveu, & sur le gouvernement de cet état pendant la minorité de ce ce prince fils d'Amedée IX. dont on a rapporté plus haut la mort.

Sup. liv. CXIII. n. 146.

Rupert archevêque de Cologne dont on a déja parlé, ayant violé le traité fait à Nuitz après le siége

CXVI. Troubles dans l'archevêché de

dinaire. Les curez s'opposerent à ce scandale ; quelques prélats interessez à les soutenir se joignirent à eux. Le pape informé de ces divisions nomma des commissaires pour examiner ce différend. C'étoient quatre cardinaux. On entendit les parties : l'affaire n'étoit pas difficile à juger, le droit des curez étant incontestable. On défendit aux religieux de les troubler, & ils se soumirent. Le saint pere confirma la sentence des commissaires par une bulle du dix septiéme de Juin, où il défend aux religieux mendians de prêcher contre l'assistance des fidéles à la messe de paroisse les fêtes & les dimanches ; de solliciter les laïcs à choisir une sépulture chez eux, parce qu'elle doit être libre ; d'enseigner que les fidéles ne sont pas obligez de se confesser au moins à Pâques à leurs curez, parce que les paroissiens sont tenus de droit de le faire à leur propre prêtre. Il déclare que ces défenses n'excluënt pas les religieux mendians d'entendre les confessions, & d'imposer des pénitences, suivant la disposition du droit commun qui leur est favorable, & les priviléges qui leur ont été accordez. Il exhorte les curez à ne point nuir aux mendians, mais à les favoriser, ensorte qu'il paroisse entre eux beaucoup d'union & de charité. Il regle aussi que l'on observera l'usage touchant les heures de l'office. Ce jugement du pape leva entiérement la difficulté au sujet de la communion paschale, & décida la question en faveur des curez : ce qui étoit conforme à la justice & au droit. Il donna la même année une autre bulle pour ôter les cas réservez à plusieurs personnes séculiéres & réguliéres, parce que cela tournoit au mépris de la jurisdiction ecclésiastique, & faisoit

AN. 1478.

Extrav. l. 1. tit. 9. & lib. 5. tit. 9. de pœnit. & remiss. peccator. cap. 5.

AN. 1478.

que le peuple commettoit le crime avec plus de licence, la satisfaction étant plus legére.

CLXIX. Etablissement de l'inquisition en Espagne.

Mariana, histor. Hisp. lib. 4. c. 17.
Fra Paolo, de orig. inquisitionis.

On rapporte à cette année, selon Mariana, l'établissement de l'inquisition, ou plûtôt de certains juges de la foi pour connoître les crimes d'héréfie & d'infidélité dans le royaume de Castille. Le roi Ferdinand & Isabelle voyant que plusieurs Maures & Juifs convertis retournoient tous les jours au Mahométisme & au Judaïsme, & pervertissoient même quelques Chrétiens eurent recours à ce reméde, & établirent une inquisition indépendante des évêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Espagne : ce qu'ils firent par le conseil du cardinal Pierre Gonzalez de Mendosa archevêque de Seville, & par l'autorité du pape Sixte IV. De-là après la prise de Grenade & des autres places des Maures, elle s'étendit dans tout ce païs conquis. Elle fut aussi établie dans les royaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes & généralement dans tous les états du roi d'Espagne, à la réserve du royaume de Naples & des Paysbas, où toutes les fois qu'on a tâché de l'introduire, les peuples se sont soulevez, n'en pouvant pas seulement souffrir le nom, comme il arriva sous l'empereur Charles-Quint en 1550. & sous Philippe II. roi d'Espagne, quelques années après. Il ne sera pas inutile de rapporter ici en peu de mots son origine, & la maniere dont on l'exerce dans les pays où elle est établie.

CLXX. Histoire de l'origine de l'inquisition.

Dès les premiers siécles de l'église, jusqu'à la conversion de l'empereur Constantin on ne punissoit les hérétiques que par l'excommunication ; & il n'y avoit point d'autre tribunal que celui des évêques, non

non seulement pour juger de la doctrine, mais encore pour punir ceux qui s'obstinoient à soûtenir celle qu'on avoit condamnée d'hérésie. Dans la suite les empereurs firent des loix pour faire le procès à ceux que les évêques avoient déclarez hérétiques; & cela dura jusqu'au douziéme siécle. Mais les hérésies venant à se multiplier, & les hérétiques s'étant rendus trop puissans, on fut contraint de tolerer beaucoup de choses ausquelles on ne pouvoit remedier. Tout ce que purent faire les évêques, & surtout les papes, ce fut d'envoyer des prédicateurs & des légats pour convertir les hérétiques, & particulierement les Albigeois, qui causoient de grands désordres en Languedoc, comme fit le pape Innocent III. Mais en 1229. le cardinal Romain de Saint-Ange légat du pape Gregoire IX. tint à Toulouse un concile où l'on fit seize décrets touchant les moyens qu'on devoit employer pour rechercher & pour punir les hérétiques. Et c'est là proprement qu'on a commencé d'établir une inquisition reglée, qui dépendoit alors entierement des évêques comme étant les Juges naturels de la doctrine. — AN. 1478.

Le pape Gregoire plein de zéle ne trouvant pas que les évêques agissent assez severement à son gré, attribua trois ans après aux seuls religieux de saint Dominique ce tribunal de l'inquisition. Ces religieux voulant éviter ce qu'on avoit trouvé à rédire dans la conduite des évêques accusez d'avoir été trop indulgens, donnerent dans l'autre extrêmité, & exercerent leur charge avec tant de rigueur, que le comte & le peuple de Toulouse chasserent de leur ville ces inquisiteurs avec tous les autres Dominiquains, &

l'évêque même nommé Raymond, qui étant de leur
AN. 1478. ordre, les favorisoit beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après ; mais on leur donna pour collegue un sçavant cordelier, afin que par sa prudence il moderât la trop grande ardeur de leur zele. Ce temperament n'empêcha pas qu'on ne trouvât l'inquisition encore trop rude ; & l'on ne pût s'en accommoder en France. L'empereur Frideric II. fit en 1224. un édit très-févere contre les hérétiques, & prit sous sa protection les inquisiteurs, ausquels il ordonna d'examiner ceux qui seroient accusez d'hérésie, pour être condamnez au feu par les juges séculiers, s'ils étoient opiniâtres, ou à une prison perpetuelle, s'ils abjuroient.

Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlez avec le pape Innocent IV qui le déposa de l'empire au concile de Lyon, cet édit ne fut point exécuté, & l'hérésie durant ces troubles s'accrut beaucoup, sans qu'on pût agir efficacement contre ceux qui l'embrasserent, jusqu'à la mort de cet empereur, qui arriva en 1250. Alors le pape Innocent qui pouvoit faire valoir plus aisément son aurité en Italie, y rétablit l'inquisition en 1251. & en confia l'administration aux Dominiquains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les évêques comme juges légitimes du crime d'hérésie ; & les assesseurs nommez par le magistrat pour condamner les coupables aux peines portées par les loix. L'inquisition ainsi reglée par le pape, fut reçue dans une bonne partie de l'Italie, & cette jurisdiction fut nommée le saint Office. Elle n'est qu'une jurisdiction ecclésiastique établie dans les états du pape, du roi d'Es-

pagne & du roi de Portugal, pour connoître des crimes d'héréfie, du Judaïfme, de Mahométifme, de fortilege, de fodomie, & de polygamie.

AN. 1478.

CLXXI. De quels juges ce tribunal est composé.

La coûtume eft que le roi d'Efpagne nomme au pape un inquifiteur général pour tous fes royaumes, & fa fainteté le confirme. Cet inquifiteur général nomme enfuite les inquifiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge fans le confentement & l'agrément du roi. De plus, le prince met un confeil ou un fénat pour cette matiere, dans le lieu où eft le fouverain inquifiteur ou préfident; & ce confeil a une jurifdiction fouveraine fur toutes les affaires qui regardent l'inquifition. On choifit les feigneurs les plus confidérables pour fes officiers, qui exercent fous le nom de Familiers. Leur fonction eft de faire la capture des accufez. Le grand refpect qu'on leur porte, & la terreur que cette jurifdiction jette dans les efprits, autorife fi fort les emprifonnemens, qu'un accufé fe laiffe emmener fans ofer rien dire, dès qu'un des Familiers lui a prononcé ces paroles: De la part de la fainte inquifition, aucun voifin n'ofe murmurer; le pere même livre fes enfans, & le mari fa femme; & s'il arrivoit quelque revolte, on mettroit en la place du criminel tous ceux qui auroient refufé de donner main-forte pour empêcher l'évafion du coupable.

CLXXII. Maniere dont l'inquifition exerce fes jugemens. *Phil. à Limbroc. h. inquifit.*

On met les prifonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent plufieurs mois fans être interrogez, & l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le fujet de leur emprifonnement, & qu'ils foient leurs propres accufateurs; car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du criminel s'ha-

AN. 1478. billent en deüil, & en parlent comme d'un homme mort; ils n'osent solliciter pour lui; ni même approcher de sa prison, tant ils craignent d'être suspects & enveloppez dans le même malheur; jusques-là que les parens se réfugient quelquefois dans les pays étrangers, dans l'appréhension d'être pris pour complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accusé, on le renvoye après une longue prison; mais il perd toûjours la meilleure partie de son bien qui se consume aux frais de l'inquisition. Le secret de toute la procedure est gardé si étroitement, qu'on ne sçait jamais le jour destiné à prononcer la sentence: ce jugement se fait pour tous les accusez une fois l'année, en un jour choisi par les inquisiteurs.

L'arrêt qu'on y rend s'appelle *Auto de fe*, c'est-à-dire, un arrêt de foi, ou en matiere de religion; & il est aussi-tôt suivi de l'exécution des coupables. On prononce cêt acte en public avec de grandes solemnitez; on éleve en Portugal un grand théatre de charpente qui occupe presque toute la place publique, & qui peut contenir jusqu'à trois mille personnes. On y dresse un autel richement paré, aux côtez duquel on place des siéges en façon d'amphithéatre, pour faire asseoir les familiers & les accusez. Vis-à-vis est une chaire fort haute, où un des inquisiteurs appelle chaque accusé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt de condamnation qu'on lui prononce. Les prisonniers qui sortent de la prison pour venir sur ce théatre, jugent de leur destinée pas les differens habits qu'on leur a donnez: ceux qui ont leurs habits ordinaires, en sont quittes pour une amende: ceux

qui ont un *ſan-benito*, qui eſt une maniere de juſte-au-corps jaune ſans manches, chargé d'une croix rouge de ſaint André couſuë deſſus, ſont aſſurez de la vie; mais ils perdent leur bien, ou la plus grande partie qui eſt confiſquée au profit de l'inquiſition, c'eſt-à-dire, de la chambre royale, pour payer les frais de l'inquiſition. Ceux à qui l'on fait porter ſur leur *ſan-benito* quantité de flammes de ſerge rouge, ſans aucune croix, ſont convaincus d'être relaps, & d'avoir déja eu une fois leur grace, ce qui ſignifie qu'ils ſont ménacez d'être brûlez en cas de rechûte: mais ceux qui outre ces flammes rouges portent leur propre tableau environné de figures de diables, ſont deſtinez à la mort. Il y a impunité juſqu'à deux fois pour ceux qui promettent de rénoncer au Judaïſme, & qui ont fidélement révelé tous les complices; mais à la troiſiéme fois il n'y a plus de pardon.

Les inquiſiteurs étant eccléſiaſtiques, ne prononcent point l'arrêt de mort; ils dreſſent ſeulement un acte qu'ils liſent à l'accuſé, où ils marquent que le coupable ayant été convaincu d'un tel crime, & l'ayant lui-même avoüé, l'inquiſition le livre au bras ſéculier. Cet acte eſt mis entre les mains de ſept juges, qui ſont au côté gauche de l'autel, leſquels condamnent les criminels à être brûlez, après avoir été étranglez.

CLXXIII. Ferdinand & Iſabelle ſe liguent avec l'Angleterre & l'archiduc.

Mariana, Hiſt. Hiſpan. l. x.

Ferdinand & Iſabelle après avoir ainſi établi l'inquiſition dans leur royaume, ſans en prévoir les conſéquences, ne penſerent plus qu'à s'établir contre les pretentions de Jeanne fille de Henri. Ils firent un traité avec Edoüard roi d'Angleterre & l'archiduc Maximilien. Cette alliance qui intriguoit fort

AN. 1478. Loüis XI. l'obligea à faire une tréve avec les Castillans, qui l'accepterent d'abord, afin de conserver Fontarabie, dont ce prince pensoit à se saisir. Ensuite il travailla à détacher Ferdinand & Isabelle du roi d'Angleterre & de l'archiduc; il leur députa pour cet effet l'évêque de Lombez, qui étoit abbé de saint Denys, le seigneur de Lescun, un Président du parlement de Bourdeaux, nommé Jean de la Chassaigne, & le baillif de Montargis, qu'on nomme Guillaume de Souppleinville, qui étoient chargez de représenter à leurs majestez catholiques, que si Isabelle étoit sur le trône, elle en avoit en quelque maniere obligation à la France, qui avoit envoyé Bertrand de Guesclin au secours de Henri de Transtamare, dont la princesse descendoit, pour lui assurer la couronne, (ce qui étoit arrivé sous Charles V.) que les Anglois n'avoient jamais voulu de bien aux Castillans, & en particulier à la maison de Transtamare, parce qu'ils prétendoient qu'elle avoit enlevé la Castille aux Lancastres; que Maximilien n'étant point secouru par l'empereur seroit assez embarrassé à se défendre & à contenter ses sujets toujours prêts à la revolte; au lieu qu'en s'unissant à la France, Ferdinand pourroit compter sur un secours puissant pour détruire le parti de Jeanne. Les mêmes ambassadeurs avoient aussi des ordres pour renvoyer l'affaire du Roussillon & de la Cerdaigne engagez à la France, à la décision d'arbitres qui seroient choisis de part & d'autre.

CLXXIV. Traité d'alliance entre la France & la Castille. *Mariana, ibid.*

Le succès répondit aux intentions du roi de France, ses ambassadeurs remplirent exactement leur commission; & soit que leurs raisons eussent fait im-

pression sur l'esprit de Ferdinand & d'Isabelle, soit que le prince & la princesse appréhendassent quelque alliance de Louis XI. avec le Portugal, le traité fut fait à Saint Jean-du-Luz, & arrêté le neuviéme d'Octobre. Du côté des Castillans, on rénonçoit à toutes les alliances faites jusqu'alors avec Edoüard & Maximilien : du côté de la France, à celle qu'elle avoit faite avec le roi de Portugal & Jeanne de Castille. On consentoit aussi que les differends sur les comtez de Roussillon & de Cerdaigne seroient mis en arbitrage ; & il y eut des promesses reciproques de se secourir les uns les autres, à l'exception du roi d'Arragon, contre lequel Ferdinand & Isabelle ne prendroient point les armes, & s'appliqueroient seulement par leur médiation à le détourner de faire la guerre à la France. Enfin tous les anciens traitez entre les deux couronnes furent confirmez par celui-ci ; & cette nouvelle causa beaucoup de joye à Paris.

AN. 1478.

CLXXV. Le pape fait un cardinal.

Addit. ad Ciacon. in Sixt IV.

Le pape étant revenu à Rome d'où la peste l'avoit exilé, comme nous l'avons vû, fit une cinquiéme promotion le onziéme de Févrièr, dans laquelle il ne créa qu'un cardinal. Ce fut Dominique de la Roüere, de Turin, frere du cardinal de Tarantaise qui étoit mort depuis peu. De la Roüere eut le titre de saint Vital, & dans la suite celui de saint Clement.

CLXXVI. La reine de Bosnie meurt à Rome, & laisse son royaume au saint siége.

Papiensis epist. 679. Chalcond. l. de Turcis. l. 10.

La reine de Bosnie femme du roi Thomas, qui étoit venuë à Rome en 1475. dans le tems du Jubilé, y mourut dans cette année 1478. Le pape lui fit ériger un tombeau que l'on voit encore en l'église de *Scala-Cœli*. Par son testament elle laissoit son royaume à l'église Romaine, sous condition de reversion à

AN. 1478.

Leunclav. Pandect. 141. & 162.

son fils, si abandonnant le parti des Turcs, & quittant le Mahométisme, il rentroit dans le sein de l'église. Dès que la princesse fut morte, deux de ses domestiques présenterent le testament au pape, qui le lut & l'accepta aux conditions y portées. Ensuite ils lui remirent l'épée & les éperons, & il fit mettre dans les archives l'acte d'acceptation de ce royaume, qui avoit eu ses rois propres depuis l'an 1357. jusqu'en 1465.

CLXXVII. Mort d'Usum-Cassan roi de Perse.

Palmer. in chron.

Usum-Cassan roi de Perse mourut aussi dans cette même annee âgé de soixante & dix-huit ans, laissant pour son successeur Jacupa le plus jeune de ses fils, qu'on surnommoit Chiorzemal, c'est-à-dire, privé d'un œil. Ce jeune prince, pour regner seul, tua son frere la même nuit que son pere mourut, selon quelques historiens: mais d'autres ont dit qu'Usum-Cassan laissa quatre fils, un de sa premiere femme, & trois de la seconde, que la même nuit que la mort du pere arriva, les trois freres uterins firent étrangler leur aîné; que le second fit aussi tuer celui qui étoit avant lui; & qu'ayant regné sept ans ou environ assez tranquillement, il fut empoisonné par sa femme, qui menoit une vie fort dereglée, & qui peu de tems après fut aussi empoisonnée elle-même. Il y eut après ce prince plusieurs rois qui ne furent pas beaucoup estimez, jusqu'au fameux Ismaël-Sophi, dont on aura lieu de parler dans la suite.

CLXXVIII. Mort de Henri Harphius & de Laurent Calcaneus.

Henri Harpius Flamand, de l'ordre des Freres Mineurs de l'Observance, mourut cette année à Malines. Il excelloit dans la théologie mystique, dont il a composé trois livres: le premier sous le titre d'épitalame; le second appellé directoire d'or des contempla-

templatifs ; & le troisiéme, *Edem*, ou le paradis terrestre des contemplatifs. Ces ouvrages après avoir été imprimez à Cologne en 1538. furent ensuite corrigez à Rome par ordre du pape en 1585. Cet auteur a encore composé quelques autres traitez, comme le miroir d'or sur les préceptes du décalogue ; le miroir de la perfection ; trois conférences de la perfection de la vie, ou l'abrégé du directoire ; des sermons avec un discours des trois parties de la pénitence, & un du triple avénement de Jesus-Christ. Il avoit écrit tous ces ouvrages en Flamand, mais on les a depuis traduits en latin. Calcaneus de Bresse en Italie, chevalier, docteur en droit, mourut aussi vers le même tems. Il a laissé un ouvrage de la récommandation des études ; un autre sur la conception de la sainte Vierge, & un traité des sept péchez mortels.

CLXXIX. Jean Mercure fameux philosophe.

Guyon, diverses leçons, liv. 4. c. 21. Trithem. in chronic. Sphankeim.

Un nommé Jean Mercure qui se croïoit plus habile que tous les anciens Hébreux, Grecs & Latins, vint cette année à Lyon. Sponde le renvoïe mal-à-propos au regne de Louis XII. Ce philosophe avoit avec lui sa femme & ses enfans, il étoit vêtu de lin, & portoit à son col une chaîne de fer à l'imitation d'Apollonius de Thyane dont il se disoit le disciple. Il étoit fort sérieux, & faisoit le philosophe & le médecin, se vantant de guérir toutes sortes de maladies ; ce qui lui acquit beaucoup de réputation, parce qu'il réussit dans quelques-unes. On en donna avis au roi qui le fit examiner à Lyon par les plus habiles médecins de son roïaume, ausquels il répondit avec tant de solidité, qu'on ne l'inquiéta point. Sur le rapport que ces médecins firent au roi, que la science de cet homme étoit plus qu'humaine, sa majesté

AN. 1578.

voulut le voir, elle l'entretint, & elle en reçut deux présens dont l'un consistoit dans une épée très-riche qui renfermoit cent quatre-vingt petits glaives ou coûteaux ; & l'autre étoit un bouclier orné d'un miroir qu'il disoit contenir beaucoup de vertus sécretes. Cet homme étoit si désintéressé, qu'il distribua aux pauvres tout l'argent qu'il reçut du roi. Il ne demeura que quelques mois dans Lyon, & disparut tout d'un coup, sans qu'on pût sçavoir ce qu'il étoit devenu. Trithême rapporte ce fait à l'an 1501. Tout cela sentoit bien l'imposteur, d'autant plus qu'il se vantoit d'avoir la pierre philosophale, & de transmuer les métaux.

CLXXX. Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont sans succès.

Bacon. hist. Henric. VII.

Quoique le roi d'Angleterre parût assez bien affermi sur son trône depuis qu'il avoit fait mourir tous ceux qui pouvoient y avoir quelque droit, le comte de Richemont qui s'étoit retiré en Brétagne l'inquiétoit toûjours, parce-qu'il étoit de la famille de Lancastre, & qu'en cette qualité il avoit droit au roïaume. Edouard tenta donc le duc de Brétagne, il lui fit proposer le mariage du comte avec la princesse d'Angleterre, afin d'unir les deux branches d'Yorck & de Lancastre d'un lien indissoluble. Le duc donna dans ce panneau, Landais l'y fit consentir parce qu'il étoit gagné ; & quelques rémontrances que fit le comte, qu'Edouard ne vouloit l'avoir dans son roïaume que pour lui faire perdre la tête, il fut tiré de la forteresse & conduit à Saint-Malo, où sur le point d'entrer dans le vaisseau destiné à son passage, il se réfugia dans l'église cathédrale qui joüissoit d'un droit d'asile inviolable. Pendant qu'on sollicitoit le doïen & les chanoines pour les engager à ceder le

comte & souffrir qu'on le tirât de son azile, Kenlet qui étoit absent de Nantes au départ du comte, vint en toute diligence trouver le duc de Brétagne, blâma hautement la conduite du conseil, & engagea le duc à dépêcher un courier à Saint-Malo pour ramener incessamment le comte dans la forteresse d'où on l'avoit tiré ; ce qui fut exécuté sur le champ ; & les Anglois qui devoient l'emmener en Angleterre mirent à la voile privez de leur proïe. Ce qui irrita si fort Edouard, que devenu soupçonneux jusqu'à l'excés, il fit condamner son propre frere le duc de Clarence à être ouvert tout vif pour lui arracher les entrailles & les jetter au feu, & à avoir ensuite la tête tranchée. Mais sa mere aïant par ses prieres fait modérer cette sentence, on laissa à ce prince le choix de son supplice. Il choisit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoisie, genre de mort fort extraordinaire, mais qui fut de son choix. On lui trancha néanmoins la tête après qu'il eût été suffoqué dans ce tonneau, & son corps fut enterré dans l'église des Carmes de Londres où étoit déja le tombeau de sa femme.

CLXXXI
Il fait mourir le duc de Clarence son frere.

Duchesne, hist. d'Angl. liv. 19. Bacon. hist. Henric. VII. Polyd. Virg. l. 24.

La mort du duc de Clarence fut fatale à Edouard ; car outre qu'il le suivit d'assez près, on rapporte que depuis ce tems-là toutes les fois qu'on lui demandoit grace pour quelqu'un, il l'accordoit sans délai, en proférant ces paroles avec de grands soupirs. « Helas ! mon pauvre frere n'a eu personne qui ait demandé grace pour lui. » Ce fut là toute la pénitence de son crime ; ce qu'il y a de plus surprenant dans la conduite de ce roi, au milieu de tous ses soupçons, qui sans raison le porterent à faire perdre la vie à son

AN. 1478.

propre frere, est qu'il n'ait pas seulement soupçonné le duc de Glocester l'un des plus méchans princes de son siécle, & qui fut celui qui usurpa la couronne sur les enfans d'Edouard dont il étoit second frere. On a cru que la mort du duc de Clarence fût le fruit de ses intrigues & de ses calomnies; que ce fût lui qui le rendit suspect au roi d'Angleterre, & qui lui fit prendre la résolution de le perdre; peut-être aussi que l'aversion qu'il avoit pour ce duc provenoit de ce qu'il s'étoit joint contre lui au comte de Warwick.

CLXXXII. Troubles en Ecosse dont le roi Jacques III. est cause.

Buchanan. hist. Scot. lib. 12.

La trop grande crédulité de Jacques III. roi d'Ecosse, en faveur des prédictions & des réveries des astrologues & des magiciens, causa encore de grands troubles dans son roïaume. Ce prince étoit jeune & promettoit beaucoup ; mais écoutant trop favorablement un médecin nommé André, qui se mêloit d'astrologie, il devint le tiran de ses freres, de ses proches, & des plus grands seigneurs de sa cour, parce que ce médecin lui avoit prédit que ces parens le priveroient de son roïaume. Ses deux freres Alexandre & Jean se joignirent aux barons pour remédier à tous ces maux ; & Jean le plus jeune ayant fait des rémontrances assez fortes au roi sur la situation des affaires ; les conseillers, tous gens de basse naissance, se saisirent de ce jeune prince & le condamnerent à mort. Ce qui fut exécuté en lui faisant couper les veines. Alexandre fut aussi enfermé dans la forteresse d'Edimbourg, d'où il se sauva & vint en France trouver Louis XI. qui le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit même épouser la fille du comte de Boulogne sur mer. Mais ce seigneur voïant dans la suite qu'il ne pouvoit obtenir aucun secours du roi de

France à cauſe de l'alliance entre les deux couronnes, il paſſa en Angleterre. AN. 1478.

Pendant le ſéjour qu'il y fit, le comte Archambaut Douglas & quelques autres ſeigneurs conſpirerent contre le roi d'Ecoſſe; ſe ſaiſirent dans ſa chambre même de ſes conſeillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques en priſon à Edimbourg. Alexandre arriva ſur ces entrefaites avec des troupes Angloiſes conduites par Richard comte de Gloceſter, & tira ſon frere de priſon pour lui laiſſer gouverner librement ſon royaume, juſqu'à ce que de nouveaux troubles étant ſurvenus dans la ſuite, il ſe retira une ſeconde fois en Angleterre.

CLXXXIII. Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent du roi d'Ecoſſe & le mettent en priſon.



LIVRE CENT QUINZIEME.

AN. 1479.

I. Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.

Papienf. epist. 680.

LA paix entre le pape & les Florentins ne se fit pas aussi promptement qu'on se l'étoit imaginé, quelques rémontrances & quelques ménaces que firent les ambassadeurs de France. Entre les lettres du cardinal de Pavie, on trouve une datée du premier de Janvier de cette année 1479. qu'un ami lui écrivoit de Rome pour l'informer de l'état des affaires de Milan. Il lui apprend que les ambassadeurs envoïez de toutes parts à sa sainteté n'avoient pû rien gagner sur son esprit, ni la fléchir, parce qu'elle demandoit pour premiere condition qu'on chassât de Florence Laurent de Medicis, & qu'on le remît entre ses mains. Ce même ami exhorte fort le cardinal à remontrer au pape qu'on s'étoit assez battu; qu'il n'y avoit pas tant de raisons pour presser la vengeance de la mort de l'archevêque de Pise; que l'armée des Turcs déja aux frontieres d'Italie profitoit de ces divisions. Mais la colére du souverain pontife ne s'appaisa que plus d'un an après Celui qui prêchoit sans cesse aux rois & aux princes chrétiens l'union entre eux, pour faire la guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la paix à des chrétiens: si l'on en croit la plûpart des historiens, il cherchoit par cette conduite à se venger des Medicis.

II. Erreurs de Pierre d'Osma condamnées.

Il confirma la condamnation qu'Alphonse Carillo archevêque de Tolède avoit faite des erreurs de Pierre d'Osma professeur de théologie à Salamanque, qui dans un traité de la confession imprimée, ensei-

gnoit quelques propositions erronées. 1. Que les péchez mortels quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, sont effacez par la seule contrition du cœur, sans ordre aux clefs de l'église. 2. Que la confession des péchez en particulier & quant à l'espéce n'est point de droit divin, mais seulement fondée sur un statut de l'église universelle. 3. Qu'on ne doit point se confesser des mauvaises pensées qui sont effacées par l'aversion qu'on en a sans rapport à la confession. 4. Que la confession doit se faire des péchez sécrets, & non de ceux qui sont connus. 5. Qu'il ne faut point donner l'absolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la satisfaction qui leur a été enjointe. 6. Que le pape ne pouvoit remettre les peines du purgatoire. 7. Que l'église de la ville de Rome pouvoit errer dans ses décisions. 8. Que le pape ne peut pas dispenser des décrets de l'église universelle. 9. Que le sacrement de pénitence quant à la grace qu'il produit, est un sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'ancien & dans le nouveau testament. Le pere Alexandre en rapportant ces erreurs ne fait aucune mention des six, sept & huit articles qui se trouvent pourtant dans la somme des conciles de Caranza.

A N. 1479.

D'Argentré, collect. jud. de nov. error. p. 298.

P. Alexand. hist. ecclef. parte 1 sec. 15. & 16. p. 429. Caranza summa conc. ad hunc ann.

III. La sentence de l'archevêque de Tolede est confirmée par le pape.

Ces propositions aïant été examinées pendant plusieurs jours par un grand nombre de docteurs, Alphonse Carillo archevêque de Tolède qui avoit assemblé à ce sujet les plus sçavans de son diocèse, les condamna par un mandement du vingt-quatriéme de Mai, comme hérétiques, erronées, scandaleuses, mal sonnantes, & le livre de l'auteur fut brûlé par les soins du promoteur. On frappa d'anathême celui qui

AN. 1479.

avoit avancé ces erreurs s'il ne se retractoit. La sentence du prélat fut confirmée par une constitution du pape Sixte IV. datée de Rome le cinquiéme des Ides du mois d'Août, c'est-à-dire le neuviéme de ce même mois, ne voulant pas, dit-il, rapporter ces erreurs en détail ni les particulariser à cause de leur énormité, afin que ceux qui les sçavent déja les puissent plûtôt oublier, & que ceux qui les ignorent n'apprennent rien de nouveau. On trouve cette constitution tout au long dans la collection de M. d'Argentré évêque de Tulles, aussi-bien que la rétractation de Pierre d'Osma contre lequel un excellent théologien nommé Jean Praxan fit un traité.

D'Argentré, ibid. p. 300. Bannez, in 2. S. Th. qu. 1. art. 10. Bullar. t. 1. Sixt. IV. const. 17.

IV.
Condamnation de Jean de Vesalie par l'inquisition.

D'Argentré, ibid. p. 290. in fasciculo rerum nov. edit. t. 7. p. 325.

Dans la même année Jean de Vesalie docteur en théologie & prédicateur de Wormes, avoit avancé quelques propositions qui furent condamnées par l'inquisition. Ce docteur nioit que les évêques eussent le pouvoir d'établir des loix ; que les indulgences n'étoient rien ; qu'il ne falloit avoir aucune créance pour les écrits des saints ; que les ordonnances de l'église n'engageoient pas sous peine de péché. Il enseignoit sur la grace, que les élus sont sauvez par la seule grace de Dieu, qui, si en la donnant il veut sauver quelqu'un, quand tous les prêtres le damneroient & l'excommunieroient, il seroit sauvé : de même celui que Dieu veut damner sera damné, quand tous les prêtres & le pape même voudroient le sauver ; que quand il n'y auroit point de pape, les élus seroient toûjours sauvez ; parce que ni le pape, ni les évêques, ni les prêtres ne contribuent point au salut. Que si saint Pierre avoit institué le jeûne, il ne l'auroit sans doute fait qu'afin de mieux vendre ses

poissons

poissons. Que Jesus-Christ n'a établi aucun jeûne, & n'a point défendu l'usage des viandes en quelque jour que ce fut ; que l'huile sainte n'est pas differente de l'huile ordinaire. Que le fils de Dieu n'a point ordonné de fêtes, ni de prieres, excepté l'oraison dominicale ; qu'il n'a point ordonné aux prêtres de reciter ou chanter les heures canoniques;que la messe est à charge ; que saint Pierre n'a celébré qu'en récitant le *Pater noster*. Que l'écriture sainte ne dit pas que le saint-Esprit procede du fils ; que ceux-là qui vont à Rome en pelerinage, sont fols, enfin qu'au symbole il ne faut point ajouter catholique au mot d'église.

V. On oblige Jean de Vesalie à se retracter. *D'Argentré ibid. pag.* 297.

L'archevêque de Mayence écrivit aux universitez de Heidelberg & de Cologne, pour les prier d'examiner ces propositions de Jean de Vesalie. Il y eut plusieurs assemblées tenuës à ce sujet. Jean y comparut & fut interrogé sur les indulgences, sur la compensation des peines dûës pour les pechez, sur le pouvoir de l'église, sur la consecration & benediction des autels & de tout ce qui sert au sacrifice, sur le mariage, & sur les dégrez de parenté, & sur le salut des prédestinez. Après cet interrogatoire on tint encore plusieurs séances. Dans l'une on conclut qu'on envoyeroit à l'accusé trois personnes pour l'exhorter à retracter ses erreurs. Il refusa d'abord, mais deux jours après il répondit qu'il étoit prêt à le faire. Jean de Vesalie parut donc en présence de l'archevêque, de quelques évêques, d'un grand nombre de docteurs devant lesquels l'inquisiteur lui fit faire sa retractation. Comme on agit à son égard avec beaucoup de chaleur, la conduite des examinateurs fut

AN. 1479.

blâmée par quelques-uns qui croyoient qu'on pouvoit le traiter avec plus de douceur & de bonté d'autant plus qu'entre les propositions qu'on lui attribuoit, quelques-unes étant expliquées pouvoient se soutenir.

VI. Mort du cardinal de Pavie.

Aubery, hist. des cardinaux. Paul Jove, in elog. c. 20. Leandr. Alberti, descript. Ital.

Jacques cardinal de Pavie, connu sous le nom d'Ammanato & de Piccolomini mourut dans cette année. Il étoit né à Luques d'une famille peu considerable, & fit d'assez grands progrès dans les lettres; il alla à Rome où il fut d'abord secretaire du cardinal Capranica, ensuite du pape Callixte III. & enfin de Pie II. Ce dernier qui aimoit les gens sçavans eut beaucoup d'inclination pour lui; il l'adopta dans la famille de Piccolomini qui étoit la sienne, lui donna l'évêché de Pavie & le fit cardinal en 1461. Il exerça de grands emplois sous ce pontificat & sous celui de Sixte IV. qui l'envoya légat en Ombrie, & lui donna les évêchez de Frescati & de Lucques. Il a écrit divers ouvrages dont il nous reste un volume de lettres, & l'histoire de son tems, ou mémoires divisez en sept livres, qui contiennent le récit de tout ce qui s'est passé dans l'Europe depuis le voyage de Pie II. à Ancone, jusqu'à la mort du cardinal de Carvajal, c'est-à-dire, depuis 1464. jusqu'en l'année 1469. Ce grand homme se sentant attaqué d'une fiévre quarte assez legere, se fia à un medecin de village fort ignorant, qui lui donna un remede si violent, qu'il mourut quelque tems après l'avoir pris, à l'âge de cinquante-sept ans, six mois & deux jours, le dixiéme de Septembre, à Saint-Laurent près du lac de Bolsena. Son corps fut porté à Rome par ordre du pape & des cardinaux, & enterré dans l'église des Augustins, quoiqu'il eût

ordonné par son testament qu'on lit à la fin de ses épitres, d'être inhumé dans l'église de saint Pierre auprès de Pie II. son bienfaiteur. Quelques raisons en empêcherent l'exécution. Jacques Volaterran son secretaire a écrit l'histoire de sa vie fort abregée, & nous apprend qu'outre son commentaire & ses épitres, il avoit composé les vies des papes qui n'ont jamais paru. On voit dans ses mêmes épitres qu'il avoit conçu le dessein de faire une ample histoire de tout ce qui s'étoit passé de son tems. Ses commentaires qui ont été imprimez, sont dédiez au cardinal d'Amboise.

Extat ante opera card. Papiens.

VII. Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.

Cromer. l. 29. Bonfin. 4. dec. 6.

Le pape eut beaucoup de regret de la mort de ce cardinal. Presque dans le même tems il apprit que les Hongrois avoient défait les Turcs. Une armée de cent mille infidéles commandée par cinq Bachas étoit entrée dans la Transylvanie: les Hongrois informez de leur marche, allerent au-devant d'eux avec leurs troupes partagées en trois corps avec autant de chefs. Etienne Batori qui étoit un de ces chefs, ayant par hazard rencontré le premier les Turcs, les attaqua. Le combat fut rude & opiniâtre; & Batory auroit infailliblement succombé, si les deux autres chefs ne fussent promptement venus à son secours. Ces trois corps d'armée ainsi réunis, battirent les Turcs & en firent un grand carnage. Batory voulut attribuer l'honneur de cette victoire à Matthias roi de Hongrie. Mais ce prince étoit alors dans ses états, attaqué de la goutte. Malgré ses infirmitez il renouvella vers le même tems la guerre contre l'empereur Frederic. Matthias étoit irrité contre ce prince, soit parce que Frederic ne vouloit pas payer la somme

AN. 1479. dont il étoit convenu dans le dernier traité, ou parce qu'il retenoit la couronne de Hongrie que Bernard archevêque de Strigonie avoit emportée en Allemagne avec les trésors du roi, pour venger l'empereur du mariage que Matthias avoit contracté au préjudice des conventions qu'il avoit fait avec Frederic, & dont ce prélat étoit l'arbitre; mais cette guerre fut bien-tôt suivie d'une tréve.

VIII. Commencement de l'empire des Moscovites *Possev.n de rebus Moscouiticis. Petrus Petraus de Etlesunda chronic. Moscoviticum.*

Dans cette même année le nouvel empire du Czar de Russie ou Moscovie commença à s'élever & à paroître. On a si peu de connoissance de son histoire ancienne, qu'il est assez difficile d'en parler aussi sûrement que des autres pays. Voici ce qu'on en peut recueillir des historiens. Ils disent que Woldomire fils de Eslaüs fut converti par les Grecs à la foi catholique l'an 988. & qu'il est proprement le premier duc ou prince de cet état. Il prit le nom de Basile au baptême, & Iroslaüs lui succeda. On met ensuite Wzevold, Wolodomire II. & Wzevold II. & ensuite sept autres dont les noms ne sont pas connus. George I. Demetrius I. George II. qui fut tué par Batus roi des Tartares l'an 1237. Iroslaüs frere de George II. Alexandre, Daniel, Jean dit *Kaleta*, c'est-à-dire la Bourse, parce qu'il en portoit une ordinairement pour faire l'aumône aux pauvres. Simeon, Jean II. Demettrius II. qui vivoit l'an 1400. celui-là frere & l'autre fils de Basile II. Jean Basilides surnommé le Grand lui succeda, & secoua le joug des Tartares qui traitoient les ducs de Moscovie en esclaves & d'une maniere très-indigne. Ce prince épousa Sophie Paleologue fille de Thomas, qui étoit frere de Constantin XV. dernier empereur de Constantinople, qui fut tué à la prise de cette ville.

Jean Basilides secoua donc le joug de la servitude à laquelle les Tartares l'avoient réduit. Il conquit plusieurs villes dans la Russie blanche qui obéissoit au duc de Lithuanie, & réduisit sous son obéissance la grande & fameuse ville de Novograde capitale de Russie. Après cette conquête il fit sortir de la ville tous les grands seigneurs & les fit conduire à Moscou, qui prend son nom de la riviere sur laquelle cette ville est située, qui le donne à tout cet état. Là sous prétexte de régaler les principaux habitans, aïant ses troupes toutes prêtes aux environs, il menaçoit ces peuples que s'ils ne se rendoient, il alloit assiéger leur ville & la ruiner. Ces habitans se soumirent, voyant que le prince avoit en sa puissance tous les seigneurs du pays. Moscou étoit l'abord de tout le septentrion, & payoit chaque année cent mille écus d'or au grand duc de Lithuanie, depuis qu'Alexandre Withold l'avoit subjugée. Basilides trouva l'archevêque & les peuples si riches, qu'en leur laissant le tiers de leurs biens, il fit transporter de cette ville trois cens chariots chargez d'or, d'argent, de perles, de pierreries, & devint très-puissant.

AN. 1479.

IX. Jean Basilides duc de Moscovie secoüe le joug des Tartares.

Michou, lib. 4. c. 72.

Cromer. l. 29.

Ce fut à la persuasion de son épouse qu'il secoua le dur joug des Tartares qui habitoient au-delà du Volga. La Russie leur étoit tributaire, & leur duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leurs ambassadeurs qui étoient à cheval, & de faire la même chose à l'égard des envoïez qui venoient exiger le tribut, ou pour d'autres sujets; de leur présenter avec beaucoup de respect du lait à boire, liqueur que les Tartares aiment fort ; & s'il en tomboit quelques goutes sur le col des chevaux, le duc étoit obligé de

X. Servitude des ducs de Moscovie sous les Tartares.

Krantz. l. 13.

Vandal. l. 15.

AN. 1479.

le lécher. Lorsqu'on lisoit les lettres du cham ou empereur des Tartares, on faisoit mettre le duc de Moscovie à genoux pour en écouter la lecture ; & il ne pouvoit refuser de se soumettre à quelque ordre qui vînt de sa part, quand même il auroit fallu faire la guerre aux Chrétiens, ou à ses parens ou alliez. Mais dès que Basilides se fut rendu maître de Novograde & de Moscou, il devint si absolu, si puissant & si redoutable, que le roi de Pologne & le grand duc de Lithuanie furent contraints de faire une tréve avec lui & de le laisser en paix. Le fils de Basilides fut le premier qui prit le titre de Czar de Moscovie & de Russie, qui selon quelques auteurs, veut dire la même chose que Cesar. En 1721. le Czar des Moscovites a commencé de prendre le titre d'empereur de Russie qui lui a été accordé par l'empereur des Turcs, & il fut reconnu tel par les états de Hollande en 1722.

XI. Quel est le premier qui a pris le titre de Czar.

Quelques auteurs dans la description qu'ils ont faite de la Moscovie, ont dit que Basilides fut introduit dans Novograde par les intrigues de l'archevêque Theophile qui avoit la souveraine autorité dans cette ville, & qui vouloit se venger des principaux habitans, dont le dessein étoit de changer leurs cerémonies semblables à celles des Grecs, & de substituer en leur place celles de l'église Romaine ; les Russiens étant alors sous la jurisdiction du patriarche de Constantinople, suivoient en tout le rit grec : dans la suite ils ont embrassé la secte de Luther & de Zuingle. L'archevêque malgré le service qu'il avoit rendu à Basilides, fut chassé de son église par ce prince qui mit en sa place un autre avec très-peu de revenu. Il étendit aussi sa principauté de Novograde jusqu'en

Lithuanie, dans la Finlande, la Suede & la Norvege. Il n'avoit alors que trente-huit à trente-neuf ans, & avoit l'exterieur & la majesté d'un roi, selon Contarini Venitien, qui dans son voyage de Perse parle très-avantageusement de ce prince, dont il fut très-content dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui. C'est le même qui fut envoyé par les Venitiens ambassadeur auprès d'Usum-Cassan roi de Perse, que les Orientaux nomment Osum-Asambeg, en 1472. & à son retour en 1477. il publia en Italien la rélation de ce voyage que Jacques Guederus a traduit depuis en Latin, & qui se trouve dans le recuëil des auteurs de l'histoire de Perse.

AN. 1479.

Contarini dans son journal du voyage de Perse.

XII. Mort de dom Juan roi d'Arragon.

Mariana, hist. Hisp. l. 4. c. 18. Surita l. 20. c. 17.

Dom Juan d'Arragon étant mort dans le mois de Janvier de cette année à Barcelone, âgé de près de quatre-vingt-deux ans; on parla de paix entre les Portugais & les Castillans. Ce prince avoit regné cinquante-trois ans en Navarre, & près de vingt-deux ans en Arragon. Il institua par son testament Ferdinand heritier de ce dernier royaume, laissant la Navarre à Eleonore sa fille veuve du comte de Foix. Beatrix tante d'Isabelle reine de Castille, belle-mere de Jean prince de Portugal, & qui avoit une grande sagesse jointe à beaucoup d'autorité, travailla fortement à la paix qui fut enfin concluë. Une des conditions, disent les historiens, fut qu'Alphonse roi de Portugal quitteroit le titre de roi de Castille, & Ferdinand la qualité de roi de Portugal qu'il avoit prise en même tems. Que Jeanne ne se feroit plus nommer reine ni princesse; qu'Alphonse se marieroit avec Isabelle fille aînée de Ferdinand, & Jeanne avec dom Juan prince des Asturies; mais que com-

AN. 1479.

me ce prince & sa sœur étoient encore enfans, ils seroient mis entre les mains de Beatrix jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de consommer le mariage. Que si dom Juan ne vouloit pas épouser Jeanne quand il seroit en état de le faire, cette princesse auroit en Castille une pension de cent mille pistoles, ou la ville de Taro avec ses dépendances; & que si elle ne vouloit accepter aucun de ces partis, elle seroit obligée d'entrer dans un des cinq monasteres qu'on nommoit dans le traité. Jeanne prit ce dernier parti lorsqu'elle se vit déchûë de toutes ses esperances. Elle prit le voile & fit profession dans le monastere des religieuses de sainte Claire de Conimbre, où elle vêcut plusieurs années avec beaucoup de pieté.

XIII. Paix entre les Castillans & les Portugais.

Mariana. ibid.

XIV. Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre.

Mariana, l. 20. c. 19.

Eleonore sœur paternelle de Ferdinand, & sœur de pere & de mere de Charles prince de Viane, veuve de Gaston comte de Foix, avoit donc succedé au royaume de Navarre qui lui appartenoit de droit du côté de sa mere. Mais cette princesse ne jouit pas long-tems de la couronne, & mourut bien-tôt après, laissant quatre garçons & cinq filles. François fils de Gaston l'aîné de ses enfans mâles, mourut avant son pere & sa mere le vingt-troisiéme de Novembre en 1470. & laissa François Phœbus, qui n'ayant qu'onze ans fut mis sous la tutelle de Magdelaine sa mere, fille de Charles VII. & de son oncle Pierre cardinal de Foix, imitateur des vertus de l'ancien cardinal de ce nom, qui employa ses soins pour appaiser les troubles d'Arragon. Ce Phœbus fut roi de Navarre, & mourut de Poison sans avoir été marié le vingtiéme Janvier 1483.

XV. Les Castillans

Après la paix concluë entre les Castillans & les Portugais

AN. 1479.

font la conquête des isles Canaries.

Hyer. Surita. comment. in itiner. Antonini. Gomer. hist. Indic.

Portugais, Ferdinand envoïa à Naples une flotte de soixante & dix voiles, commandée par dom Francisque Henriquez frere de l'amirante de Castille, qui chassa de l'Italie les Turcs dont les incursions faisoient de grands ravages dans la Pouille où ils avoient fait une descente. Une autre flotte fit la découverte des isles Canaries & en commença la conquête. Ces isles sont à l'occident de l'Afrique, à l'opposite de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui de Fez & de Maroc, & presque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Les anciens les nommoient Fortunées, & elles sont au nombre de sept, quoiqu'anciennement on n'en connut que six. La plus importante est Canarie avec une isle du même nom, qui a dix-huit ou vingt lieuës de tour, qui est très-fertile & où le gouverneur fait sa demeure. Les grains s'y recuëillent deux fois l'année, & il y a par-tout une grande quantité de fruits. Les autres isles sont Tenerife, l'isle de Palma, l'isle de Fez, Fuerteventura, Gomera & Lancelote. Dès l'année 1291. Doria & Viraldo entreprirent un voïage vers les côtes d'Afrique avec deux galeres, mais on n'apprit d'eux aucunes nouvelles. La même chose fut tentée dans la suite par Loüis de la Cerda comte de Clermont petit-fils d'Alphonse X. roi de Castille. Le pape Clement VI. les lui donna & l'en couronna roi dans Avignon; mais ce comte ne poursuivit pas ce dessein. En 1401. Henri III. roi de Castille en permit la conquête à Robert de Braquemont, qui en donna la commission à Jean de Bretacour son parent; & celui-ci obtint le titre de roi, & fit bâtir une forteresse dans l'isle de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis differens noms en divers tems,

AN. 1479.

jusqu'en cette année 1479. que Ferdinand & Isabelle commencerent à en faire la conquête.

XVI.
Les Genois secouent le joug du duc de Milan.

La république de Genes secoua cette année le joug du duc de Milan qu'elle souffroit depuis environ quinze ans. Après beaucoup de troubles qui produisirent des guerres civiles & qui coûterent la vie à un grand nombre, ils élurent pour leur chef Jean-Baptiste Fregose & lui donnerent huit conseillers pour gouverner conjointement avec lui. Le duc de Milan fâché de cette perte tâcha de la réparer. Comme il tenoit la principauté de Genes du roi de France, Bonne de Savoye mere de Galeas en fit hommage avec serment de fidélité au nom de son fils à Philippe de Comines qui revenoit de France, & passoit par Milan, ce qu'il faisoit, disent quelques auteurs, pour engager Loüis XI. au recouvrement de cet état. Mais ce prince se mettoit peu en peine; il ne vouloit pas faire passer ses troupes hors de son royaume, ni s'engager avec des peuples sur lesquels on ne pouvoit jamais compter. On dit même que les Genois lui ajant un jour offert de se donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci: « Vous vous » donnez à moi, & moi je vous donne au diable; » leur faisant entendre par-là, qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il les connoissoit trop inconstans, pour compter sur leur fidélité. Les ducs de Milan néanmoins lui faisoient toujours hommage pour Genes, & le roi lui-même prenoit la qualité de seigneur de Genes, comme on le voit dans plusieurs titres.

Daniel, hist. de France, tom. IV. pag. 732. in-4.

XVII.
Louis XI. sollicite le roi d'Angleterre contre l'archiduc.

Pendant que Louis XI. faisoit si peu de cas des offres des Genois, il emploïoit toutes sortes de moïens pour entretenir le roi d'Angleterre dans son parti, ou

au moins pour l'engager à demeurer neutre. Maximilien d'Autriche de son côté faisoit tous ses efforts pour rompre les engagemens qu'Edoüard avoit avec la France, & pour l'obliger à entrer dans ses interêts; il l'en avoit fait solliciter l'année précedente par son parlement, & il n'y avoit point d'Anglois qui ne souhaitât la guerre avec les François, & qui ne réprésentât à leur roi la nécessité de se liguer avec les Flamands contre la France. Loüis XI prévoyoit l'orage qui le menaçoit; il augmenta les pensions de ceux qui pouvoient le servir en Angleterre; il combloit d'honneurs les envoïez d'Edoüard; il rendoit d'avantageux témoignages de leur habileté. Hastings grand chambellan d'Angleterre, fut celui qui le servit plus efficacement. Il devint pensionnaire de Louis XI. L'argent distribué avec tant de largesse en Angleterre, produisit une prolongation de la trêve: mais ce ne fut pas sans obstacles.

AN. 1479.

Mem. de Comin. liv. ch. 6. 2.

XXVIII
La duchesse douairiere de Bourgogne va en Angleterre.

Maximilien avoit prié Marguerite d'York bellemere de son épouse, & sœur du roi Edoüard IV. de se charger de la négociation auprès de son frere. Il avoit ses vûës en l'éloignant; il avoit appris que Jules de la Rouere cardinal de saint Pierre-aux-liens, & depuis pape sous le nom de Jules II. devoit venir en qualité de légat auprès de Louis XI. qu'ensuite il devoit aller en Flandre proposer à cette duchesse douairiere de Bourgogne un mariage avantageux & de grands biens, pourvû qu'elle s'engageât à lui rendre service. Si la duchesse eût goûté les propositions du légat, cela auroit fort dérangé les affaires de Maximilien: aussi pour y mettre ordre, il la pria d'aller elle-même en Angleterre, & elle y consentit. Elle

dérables en Allemagne. Toutes ces avances lui firent refuser de prolonger la trêve avec la France. Le roi lui avoit envoïé à ce sujet le seigneur de Courton & Blandelli. Ils trouverent l'archiduc au Pont-Aventin avec son armée de Flamands, ausquels il avoit joint quelques Allemands, & environ trois cens Anglois. Maximilien rebuta ces envoïez du roi avec beaucoup de fierté. Peu de tems aprés réflechissant sur la faute qu'il venoit de commettre, il renvoïa Olivier de la Marche au roi pour lui proposer une entrevûë, mais celui-ci aïant été aussi mal reçu que les envoïez de sa majesté, on ne pensa plus qu'à la guerre.

XXI. L'archiduc assiege Teroüane.

Comines, liv. 6. ch. 9.

L'archiduc se flattoit déja pour son coup d'essai de reprendre tout ce que Louis XI. avoit enlevé à son épouse. Il passa le Pont-Aventin, & vint dans le mois d'Août mettre le siége devant Teroüanne. Le seigneur de saint-André qui en étoit gouverneur, se défendit avec beaucoup de valeur. Des Cordes qui commandoit l'armée Françoise en Picardie, s'avança pour combattre Maximilien, & l'obliger à lever le siege. L'archiduc fit une faute; il ne voulut ni demeurer dans ses lignes, ni diviser ses troupes; il leva le siege, & mena toute son armée contre les François. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'infanterie qu'il commandoit lui-même avec les comtes de Nassau & de Romon; occupoit le milieu; & la cavalerie sous la conduite du seigneur de Ravestein; étoit sur les aîles. Des Cordes se trouva dans cette situation à Guinegate, entre les villes d'Aire & de Teroüanne, & mit ses troupes en bataille. Il se reserva l'infanterie, & donna ordre à Jean d'Estouteville sei-

gneur de Torcy, d'être à la tête de la cavalerie, & de la mener au combat.

AN. 1479.

XXII. Bataille de Guinegate. *Mem. de Comines,*

Torcy fit au-de-là de ce qu'avoit esperé son général, quoiqu'il n'eût qu'une partie de ses hommes d'armes, l'autre ayant été laissée pour soûtenir l'infanterie. Il chargea avec tant de vigueur la cavalerie ennemie de l'aîle droite, qu'il la mit en fuite, sans esperance de pouvoir se rallier. Mais ce commencement de bonheur ne fut pas suivi. Des Cordes jaloux du succès de son lieutenant, voulut y avoir part; il se mit à la tête du reste de la cavalerie, il donna sur l'aîle gauche de Maximilien, il l'ébranla du premier choc, & le renversa du second. Les cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torcy avoit battus, fuyoient vers Aire, & il suffisoit de mettre à leurs trousses une partie de la cavalerie Françoise pour les empêcher de se rallier, & joindre le reste à l'infanterie Françoise: mais des Cordes plus soldat que capitaine, non seulement envoya Torcy à la poursuite des fuïards, il voulut encore y aller lui-même; & la cavalerie Françoise se trouva sans y penser, si éloignée de son infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la secourir au besoin. Les généraux de Maximilien profiterent de cette imprudence; ils arrêterent l'infanterie Flamande prête à prendre la fuite; ils lui représenterent que si elle n'avoit point de cavalerie pour la soutenir, les François n'en avoient point non plus. & que les Flamands étoient beaucoup plus forts que leurs ennemis.

XIII. Le champ de bataille demeure à l'archiduc.

Ces remontrances eurent leur effet, l'infanterie Flamande attaqua & vainquit la Françoise, ensorte que le champ de bataille demeura à l'archiduc, à qui l'on ajugea l'avantage, quoiqu'il y eut plus de morts de

son côté que de l'autre, qu'il perdit jusqu'à neuf mille hommes, au lieu que les François n'en perdirent que quatre mille, & que des Cordes fit neuf cens prisonniers.

An. 1479.

XXIV. Il quitte le siége de Terouanne, & s'amuse à un château.

Chronique scandal. dans les Mem. de Comines de la derniere édit. to. 2. p. 259.

La perte que fit Maximilien ne laissa pas d'être assez grande pour l'empêcher de continuer le siege de Terouanne. Il alla s'amuser mal-à-propos devant le château de Malaunoy, où il y avoit environ cent cinquante Gascons commandez par un nommé Raimonnet, qui exerça long-tems l'archiduc. Ces Gascons ne succomberent qu'à un troisiéme assaut, ils se firent presque tous égorger sur la brêche, & Raimonnet fait prisonnier fut conduit à Maximilien, qui le fit pendre contre les loix de la guerre. Louis XI. outré vengea cette mort honteuse par celle de cinquante des meilleurs prisonniers faits à Guinegate, qui furent tous pendus en differens endroits; sept des plus distinguez dans le lieu même où Raimonnet avoit été exécuté, dix devant la ville de Doüai, autant devant Saint Omer, Arras & Lille. Ces exécutions furent faites par le boureau, accompagné du grand prévôt, avec huit cens lances & six mille francs-archers, qui après s'être acquittez de leur commission, vinrent dans le comté de Guines, de là en Flandres, se saisirent de dix-sept places ou châteaux, tuerent ou brûlerent tout ce qui se présenta, emmenerent bœufs, vaches, chevaux, & mirent tout à feu & à sang. Un corsaire Normand nommé Coulon, punit encore les Flamands, à qui il enleva quatre-vingt vaisseaux qui venoient de charger de bleds en Prusse & toute la pêche des harangs; ce qui causa beaucoup de dommage à tout le païs. La campagne finit

AN 1479.

de bonne heure, & l'on ne fit plus rien le reste de l'année. Dans la suivante on parla de paix; & le pape pour en être le médiateur, envoïa son légat en France.

XXV. Le Cardinal de Saint Pierre aux-liens, legat en France.

Ce légat étoit le cardinal Julien de la Rouere, du titre de saint Pierre-aux-liens. Il avoit déja paru en France avec le même titre quatre ans auparavant. Sa principale commission étoit de se rendre l'arbitre de la paix entre le roi Louis XI. & Maximilien duc d'Autriche. Il arriva à Paris dans le mois de Septembre de cette année 1480. & y fut reçu avec beaucoup d'honneur. Il trouva le roi beaucoup plus disposé à la paix qu'il ne s'étoit imaginé. Ce monarque étoit fort touché de la journée de Guinegate; il croïoit qu'il y avoit beaucoup plus de François tuez qu'on ne lui avoit dit, & il ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que son épouse avoit perdu dans les Païs-Bas, s'il eût sçu user de sa victoire. Des Cordes n'avoit eu permission de hazarder le combat, que parce que la suite des prosperitez presque continuelles de Louis XI. depuis la mort du duc de Bourgogne, l'avoit fait consentir, contre son inclination naturelle, à cette bataille. Il pensoit d'ailleurs que s'il l'eût gagnée, il auroit infailliblement conquis le reste des Païs-Bas.

Memoires de Comines, l. 6. c. 6.

Une autre raison qui faisoit souhaiter la paix à ce prince, étoit que sa santé diminuoit tous les jours. Il sçavoit aussi que tous les grands de son roïaume le haïssoient, son fils étoit mineur, & selon toutes les apparences, l'état changeant de maître, entreroit dans une guerre civile. La raison vouloit que son fils ne se trouvât embarrassé d'aucune guerre étrangere; & sans

sans cette précaution, il ne pouvoit manquer de perdre tout ce qu'il avoit pris sur l'héritiere de Bourgogne. Ces considérations lui ôterent l'espérance de conquerir le reste des Pays-Bas, & ne lui laisserent que le reste de conserver ce qu'il y avoit acquis. Ce fut ce qui l'obligea de donner si aisément dans les vûës du légat, & de répondre au dessein qu'il avoit de ménager la paix entre lui & l'archiduc. Ce cardinal étoit l'homme du monde le plus propre à cette négociation. Quoique neveu du pape, il avoit l'inclination toute Françoise, & sembloit être né pour les grandes choses. AN. 1480.

XXVI. Tréve entre Louis XI. & l'archiduc. *Mem. de Comines, t. 5. dern. édit p. 79.*

Il y avoit déja une tréve faite entre Louis XI. & l'archiduc. C'étoit celui-ci qui en avoit proposé les conditions, & il paroît que le roi de France les avoit acceptées. Cette tréve fut concluë au mois d'Août, & devoit durer sept mois. On étoit convenu : Qu'on ne la publieroit d'abord que pour trois mois, lesquels étant expirez, on feroit une seconde publication pour quatre mois : Que le roi d'Angleterre & le duc de Brétagne seroient les garants de la tréve : Que pendant ce tems-là on ne feroit aucune hostilité : Que les ambassadeurs engageroient le roi à remettre au seigneur de Romont l'une de ces trois villes, Téroüanne, Bethune ou Peronne, sans toutefois que le refus du roi les arrêtât : Et que cette tréve devant être regardée comme un acheminement à la paix, le roi seroit prié d'envoïer ses ambassadeurs pour le quinziéme d'Octobre à Téroüanne, Bethune ou Arras, pendant que le duc d'Autriche envoyeroit les siens à Saint-Omer, à Lille ou à Doüai.

XXVII. Lettre de la du-

Marguerite duchesse doüairiere de Bourgogne,

AN. 1480.

chesse doüairiere à Maximilien sur cette tréve.

Mem. de Comines, ibid.

qui n'étoit pas encore de retour d'Angleterre, & qui avoit assuré que l'archiduc se laisseroit entierement conduire par Edouard, & qu'il ne feroit rien sans sa participation, informée de toute cette négociation, en écrivit à Maximilien, & lui apprit le mécontentement du conseil d'Angleterre touchant la tréve qu'il venoit de faire avec la France sans la participation du roi Edouard, l'entrevûë proposée avec Louis XI. ses intelligences avec le roi d'Ecosse, le départ des troupes Angloises pour la Flandre, & son prochain départ. Sa lettre est du quatorziéme de Septembre datée de Rochester. Dans une autre lettre du troisiéme d'Octobre, elle lui mande qu'elle avoit fait au roi d'Angleterre ses excuses de ce qu'il s'étoit engagé sans sa participation à une conference pour les differends qu'il avoit avec Louis XI. qu'elle avoit des affaires sécretes à lui communiquer avant cette conférence, & qu'elle lui feroit sçavoir la réponse d'Edouard touchant le cardinal légat.

XXVIII.

Maximilien refuse de donner audience au légat.

Mem. de Comines, loco sup. cit. p. 89.

Ce cardinal s'étoit avancé jusqu'à Peronne pour traiter avec les députez de l'archiduc; mais n'aïant pû obtenir de sauf-conduit, il fut obligé de revenir à Paris, d'où il lui écrivit d'abord le cinquiéme de Septembre, pour l'informer qu'il étoit arrivé en France dans le dessein d'exhorter Louis XI. à la paix, & qu'il l'y avoit trouvé tout-à-fait disposé. Il ajoûte, qu'après avoir resté seulement quatre jours à Vendôme, il étoit venu à Paris, d'où il devoit aller le trouver en Flandres, pour l'engager à consentir à une si bonne œuvre. Maximilien lui répondit que son conseil n'étoit pas avec lui; qu'il vouloit le consulter, & prioit le légat de differer son voyage jusqu'à ce qu'il eût sa

réponſe, qu'il recevoit dans peu de jours. Maximilien vouloit bien le recevoir comme cardinal, mais non comme légat. Le pape qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoïa un bref à l'archiduc, où il lui repréſente que le cardinal avoit déja fait la fonction de légat en France, & le prie de le reconnoître & de le recevoir en cette qualité. Ce bref eſt du ſeiziéme Septembre. Comme il ne fit point changer de réſolution à l'archiduc, le légat lui écrivit de Peronne dans le même mois, pour le prier de ne le pas laiſſer davantage en ſuſpens ſur ſon voyage dans les Pays-Bas, attendu qu'il ne peut, ſans deshonneur demeurer où il eſt. Et en même tems il donna une lettre de créance à Marc archevêque de Colocz en Hongrie, & à un docteur en droit qu'il envoyoit à Maximilien pour ſçavoir ſa volonté ſur le voyage des Pays-Bas auquel il ſe diſpoſoit, & ſi ce prince l'agréeroit.

XXIX. Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat.

Comme l'archiduc perſiſtoit toûjours dans ſon refus, le légat ſe plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au bref du pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette lettre eſt datée de Peronne le cinquiéme d'Octobre. Il lui en écrivit une autre le vingtiéme du même mois, pour lui demander la permiſſion de ſe rendre auprès de lui au moins dans un lieu neutre & ſans aucunes conditions; eſpérant que par cette voie il quitteroit les injuſtes ſoupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'archiduc envoya enfin ſes inſtructions à Jean d'Auffay maître des requêtes de ſon conſeil pour traiter avec le légat. Il prit ce parti ſur une lettre qu'il reçut du roi d'Angleterre, dans laquelle ſa majeſté lui mandoit qu'il

LXX. Il envoye ſes inſtructions pour entendre le légat.

AN. 1480.

pouvoit donner audience au légat ; & le prioit en même tems de ne rien conclure avec lui sans l'en avoir auparavant averti. Le légat étoit trop habile pour n'avoir pas informé la cour d'Angleterre du sujet de sa légation, & la doüairiere de Bourgogne des vûës, que le roi de France avoit de la remarier richement.

D'un autre côté Maximilien négocioit séparément pour tâcher de s'accommoder avec Louis XI. & pour y réussir il convint de cette conférence dont on a déja parlé, qui devoit se tenir le quinziéme d'Octobre, & proposa même une entrevûë avec le roi. Edouard n'auroit pas été fâché que le légat fût entré dans cette négociation, il croïoit son entremise nécessaire pour fixer la légereté de l'archiduc qui s'obstinoit toûjours à ne point recevoir ce cardinal qui lui étoit suspect, ensorte que malgré les instructions qu'il avoit envoïées à un de ses conseillers, il lui refusa toûjours une audience particuliere. La maladie dangereuse de Louis dérangea ces négociations, le roi d'Angleterre changea même de vûës, & au lieu de travailler à la paix, comme il paroissoit y être porté, il conseilla à l'archiduc d'obtenir une tréve de deux ans, en attendant la mort du roi de France qui paroissoit certaine. Sa maladie fut une attaque d'apoplexie qui le surprit pendant son dîné dans un village proche la ville de Chinon en Touraine ; il perdit dans un moment l'usage de tous ses sens, & ne reconnut plus personne ; ses domestiques le porterent au lit, & avec quelques remédes il eut le courage de retourner coucher à Forges, d'où il étoit parti le matin. Il récouvra la parole trois jours

Mem. de Comines, loco cit. pag. 139.

XXXI.
Louis XI. est attaqué d'apoplexie.

Mem. de Comines, l. 6. c. 7.

après ; mais ce qu'il disoit, étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses officiers qui l'entendissent.

AN. 1480.

XXXII. Conduite bizarre & affectée de ce prince.

Mem. de Comines, liv. 6. ch. 7.

Comme pendant son attaque d'apopléxie, il s'étoit efforcé d'approcher d'une fenêtre, on l'avoit fermée de peur qu'il ne se précipitât, & on le gardoit à vûë. Quand il fut un peu revenu à lui-même, il demanda qui étoient ceux qui l'avoient retiré de cette fenêtre ; à peine en eut-il sçu les noms, qu'il les chassa tous de sa maison, & ôta les emplois à plusieurs. C'est qu'il avoit honte de voir ceux qui avoient été les témoins de sa foiblesse. Ce fut par une même délicatesse, que pour persuader au public qu'il étoit encore capable de grandes affaires, dix ou douze jours après son attaque d'apopléxie, il assembla son conseil pour s'informer des expéditions qu'on avoit faites pendant ce tems là. Il fit appeller les six personnes qui lui servoient alors de ministres, le comte de Beaujeu, Charles d'Amboise, l'évêque d'Autun, Pierre de Rohan maréchal de Gié, Philippe de Comines, & le seigneur de Lude ; il les obligea tous l'un après l'autre à parler sur les matiéres dont il s'agissoit ; quoiqu'il n'entendît pas trop ce qu'on disoit, il faisoit toutefois semblant de l'entendre, il prenoit les lettres entre ses mains, & vouloit quelquefois les lire sans y rien comprendre, dit Comines, il les tournoit souvent à rebours, ajoûte un autre historien ; mais il ne falloit pas faire connoître qu'on s'en apperçût. Enfin il n'oublioit rien pour faire accroire au public qu'il étoit parfaitement guéri, & qu'il reprenoit avec autant d'exactitude qu'auparavant le soin des affaires de son royaume.

Matthieu, hist. de Louis XI. liv. 10.

XXXIII. Le légat demande

Le légat profita de cette indisposition du roi pour

AN. 1480.

La liberté du cardinal Baluë, & l'obtient.

lui demander la liberté du cardinal Baluë, qui depuis treize ou quatorze ans languissoit dans une étroite prison pour expier sa perfidie & ses trahisons. Les sollicitations presque continuelles de la cour de Rome durant un si long-tems n'avoient pu le délivrer. Le légat pria le roi avec tant d'instance de lui rendre la liberté, que Louis, qui croïoit d'ailleurs sa vengeance assez satisfaite par la longue captivité du cardinal, lui en accorda enfin la délivrance. Comines dit que le roi se fit absoudre de la conduite qu'il avoit tenuë envers Baluë par un bref que le pape envoïa à sa requête. D'autres auteurs ont publié que ce cardinal trompa le roi & les médecins; qu'aïant feint une rétention d'urine, il fut rendu au légat qui l'emmena en Italie sans avoir vû Louis XI. qu'il fut reçu du pape & des cardinaux avec beaucoup de bonté, & qu'aussi-tôt après son arrivée sa sainteté le pourvut de l'évêché d'Albano.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 7. p. 403. Addit. ad Ciacon. Garimbert. de Cardin. l. 7. c. 5.

XXXIV.

Réforme des francs archers; les Suisses sont mis en leur place.

Chronique scandaleuse de Louis XI. au tome 2. de Comines, p. 263.

La tréve que Louis venoit de faire avec Maximilien l'obligea de réformer ses troupes; il cassa tous les francs-archers établis par Charles VII. parce qu'ils étoient extrémement à charge au peuple, & qu'ils nuisoient plus, qu'ils n'étoient utiles dans un jour de bataille, étant trop ardens au pillage, comme il avoit paru à la journée de Guinegate. Le roi pour les remplacer fit venir en France un grand nombre de Suisses qu'il se chargea de défraïer lui-même; cette nation s'étoit obligée à fournir toûjours six mille soldats au royaume par un traité fait en 1477. On arma ces Suisses de piques, de hallebardes, & de larges épées comme des sabres, au lieu des arquebuses dont on avoit armé les francs-archers; l'on en don-

na aussi à quelques troupes Françoises.

An. 1480.

XXXV. Mort de René d'Anjou roi de Sicile.

Belleforest. hist. de France, l. 5. c. 146. S. Marth. geneal. Franc. liv. 2. c. 4.

René d'Anjou comte de Provence, mourut le dixiéme de Juillet de cette année à Aix en Provence âgé de soixante-dix-huit ans, prince fort vertueux, & qui supporta avec beaucoup de constance tous les malheurs qui lui arriverent presque dans toutes les guerres qu'il entreprit. Il étoit si affable envers tout le monde, qu'on le surnomma le Bon. Il aimoit l'histoire, la poësie, & sur-tout la peinture dans laquelle il réussit assez bien, comme on le voit encore aujourd'hui dans quelques ouvrages qui restent de lui à Aix, à Marseille, à Lyon, & en d'autres endroits. Il avoit ordonné que son corps seroit transporté à Angers dans le tombeau de ses ancêtres, mais ses ordres ne furent point exécutez d'abord. Les habitans d'Aix ne voulurent jamais y consentir : tout ce que Jeanne son épouse put obtenir, fut seulement le transport de son cœur ; & son corps ne fut transporté que quelques années après ; encore le fit-on fort sécretement. Il fut enterré dans l'église de saint Maurice avec beaucoup de pompe. Cinq de ses fils & trois de ses petits-fils étant morts avant lui, il institua héritier de tous ses états Charles duc de Calabre, comte du Maine, fils de Charles son frere, & non pas Louis XI. comme quelques auteurs l'ont écrit ; mais ce comte n'en fut pas long-tems possesseur, & la Provence fut bien-tôt après au pouvoir du roi.

XXXVI. Il laisse pour héritier Charles comte du Maine.

XXXVII. Ce comte meurt, & laisse Louis XI. son heritier.

Ce prince étant allé à Marseille pour prendre possession de la Provence, y mourut l'année suivante 1481. & avant sa mort il fit par son testament le roi Louis XI. son héritier universel en toutes ses terres pour en jouir lui & tous les rois de France ses suc-

Paleologues, qui descendit avec son armée dans l'isle le vingt-troisiéme de Mai de cette année 1480.

An. 1480.

XXXIX
Situation de cette isle & de la ville.

Cette isle est dans l'Asie sur la mer méditerranée. Du côté du Septentrion elle regarde la Caramanie partie de la Natolie, le canal de mer entre deux est de la largeur d'environ vingt milles. Cu côté du Levant elle à l'isle de Chypre, au Couchant l'isle de Candie & au Midi l'Egypte. Elle a environ six-vingt milles de tour. La ville capitale est située au bord de la mer sur la pente d'une coline qui s'éleve insensiblement & dans une plaine agréable au Septentrion de cette isle. Elle avoit alors une double enceinte de murailles fortifiées de plusieurs grosses tours; mais au midi & du côté que les Juifs habitoient dans la basse ville, les tours étoient plus éloignées les unes des autres; ce qui rendoit cet endroit plus foible. Le quartier où demeuroient les chevaliers étoit le plus fort; car outre que la mer l'enfermoit au septentrion & à l'orient, il étoit défendu par des bastions & par des tours. Le Golfe qui regarde le septentrion étoit fermé par un mole qui entroit plus de trois cens pas dans la mer, & à l'extrémité de ce mole il y avoit un fort qu'on appelloit la tour de saint Nicolas.

XL.
Les Turcs en commencent l'attaque.
Chalcond. hist. des Turcs, l. 11.

Mahomet regardoit cette isle comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Sa flotte étoit composée de cent-soixante voiles & faisoit pour le moins cent mille combattans. Les Turcs ayant mis pied à terre, se logerent d'abord sur le mont Saint-Etienne & dans les plaines voisines. A peine furent-ils campez, qu'une troupe d'avanturiers alla escarmoucher jusqu'aux portes de la ville; mais

bours & des trompettes. Les infidéles ſauterent à terre & monterent à l'aſſaut avec fureur. Du côté des aſſiégez les feux d'artifices & les volées de canon avec une grêle de Mouſquetades, de fleches & de pierres faiſoient un effet terrible. D'ailleurs les brûlots mirent le feu à pluſieurs galeres des Turcs, & l'artillerie de la ville les maltraita fort.

Enfin les ennemis prirent la fuite, & rentrerent dans leurs galeres avec précipitation. Le viſir ayant ſi mal réuſſi de ce côté-là, fit conduire huit groſſes pieces de canon devant la muraille des Juifs proche du poſte d'Italie, où les canons & les mortiers des Turcs faiſoient un ſi horrible fracas, que les Italiens avec les Eſpagnols cabaloient déja pour exciter le grand-maître à rendre la ville. Mais leur propoſition ne ſervit qu'à faire connoître leur lâcheté dont ils ſe repentirent bien-tôt. Le viſir qui avoit prétendu réduire la place par la décharge des groſſes pieces, voyant que les aſſiégez ne parloient point de capituler; & ne voulant point hazarder l'aſſaut, eut recours à la trahiſon. Il fit venir deux transfuges qui étoient paſſez au camp des Turcs dès le commencement, & avoient abjuré la foi chrétienne: il leur propoſa une grande récompenſe, ſi entrant dans la ville ils pouvoient aſſaſſiner le grand-maître, ou l'empoiſonner. Les transfuges renegats s'offrirent à faire le coup, & retournerent à Rhodes, feignant qu'ils étoient tombez entre les mains des Turcs à la ſeconde ſortie. Ils y furent reçus comme des gens qui s'étoient ſauvez de la captivité. Mais on découvrit leur trahiſon, & on les exécuta publiquement.

XLII.
Le viſir tente de faire aſſaſſiner le grand-maître.
Chalcond. liv. II. n. 28.

Alors le viſir ne ſongea plus qu'à emporter de for-

AN. 1480.

ce, ce qu'il ne pouvoit gagner par artifice. Il tourna tous ses efforts contre la tour de saint Nicolas qu'ils avoient abandonnée. Pour cette nouvelle attaque il fit construire un pont de bois afin d'approcher de la tour, & y donna un furieux assaut qui fut vigoureusement soutenu par le grand maître. Le pont fut mis en pieces par les batteries de la tour, qui coulerent aussi à fond quatre galeres avec plusieurs vaisseaux de guerre. Cela n'empêcha pas les infidéles d'opiniâtrer leur attaque où leurs chefs les plus distinguez demeurerent sur la place, entr'autres Ibrahim gendre de Mahomet. La mort de ce chef ralentit l'ardeur des barbares; ils lâcherent le pied malgré les remontrances du Visir qui les exhortoit à venger la mort du gendre du grand-seigneur. Une retraite si honteuse le jetta dans une profonde tristesse, & l'obligea à ne plus rien entreprendre contre la tour de saint Nicolas, qui lui parut imprenable. Il conçut le dessein de réduire la ville en divisant les assiégez, & en formant ses attaques en plusieurs endroits dans le même tems.

XLIII. Vigoureuse résistance des Rhodiens qui obligent le Visir à lever le siége. *Chalcond. liv. 11. p. 29.*

Cependant l'ingénieur Allemand fut reconnu pour un traître; & après avoir confessé son crime il fût pendu dans la grande place. Le visir fut fort affligé de la mort de ce renegat sur lequel il comptoit beaucoup; & après avoir fait sommer la ville de se rendre d'abord avec de belles promesses, ensuite avec de grandes menaces; il commanda qu'on mît en œuvre toutes les machines, & qu'on battît la ville jour & nuit. On tira en peu de tems plus de trois mille cinq cens coups; mais cela n'effraya pas les Rhodiens qui se préparerent à soutenir l'assaut. Enfin le vingt-septiéme de Juillet l'armée Turque attaqua la ville

de tous les côtez, & gagna d'abord le quartier des Juifs que les chevaliers reprirent après un combat de deux heures. Les infidéles revinrent à la charge, & eurent ordre du visir de choisir le grand maître dans la mêlée, & de ne le pas manquer. Ces gens frais se jetterent comme des bêtes feroces sur les Chrétiens, & les plus hardis avancerent contre le grand-maître qui reçut dans cette occasion cinq blessures. Ils furent toutefois contraints de prendre la fuite, & les autres Turcs qui avoient trouvé une vigoureuse résistance de tous côtez, quitterent leurs attaques, dès qu'ils virent la muraille des Juifs abandonnée. Les Rhodiens sortirent en foule en même tems par les brêches, & poursuivirent l'armée ennemie jusques dans son camp. Le visir tâcha inutilement de rallier ses troupes, & fut forcé lui-même de regagner le rivage.

Les chevaliers victorieux rentrerent dans la ville avec l'étendard imperial qu'ils avoient enlevé devant la tante du visir. Plusieurs transfuges qui se vinrent rendre aux chevaliers dans le tems que les troupes victorieuses revenoient, raconterent que dans la chaleur du combat les Turcs avoient apperçû dans l'air une croix d'or toute environnée de lumiere; qu'ils avoient vû une dame extrémement belle vêtuë d'une robbe blanche, la lance à la main, & le bouclier au bras, accompagnée d'un homme sévere qui portoit un vêtement de poil de chameau, & suivi d'une troupe de jeunes guerriers tous armez d'épées flamboyantes. Ils ajouterent que cette vision avoit fort allarmé les infidéles; & que quand on éleva l'étendard de la religion, où les images de la sainte Vierge

Spond. continuat. annal. ad an. 1480. n. 2.

Chalcond. hist. des Turcs, impr. de Closer, de la trad. de Vigenere, p. 274.

AN. 1480.

Voyez le pere Bouhours, hist. d'Aubusson.

& de saint Jean-Baptiste étoient peintes, plusieurs étoient tombez morts, sans avoir reçu aucunes blessures des ennemis. C'est Chalcondyle qui rapporte ces visions dignes d'un auteur Grec, & ausquelles on doit moins attribuer la retraite des Turcs, qu'à la valeur & à la prudence du grand-maître Pierre d'Aubusson.

XLIV.
Le roi de Naples envoye deux vaisseaux au secours des Rhodiens.

Pendant que les Turcs embarquoient leurs machines de guerre & tout leur bagage, deux grands navires envoyez par Ferdinand roi de Naples, parurent à la vûe de l'isle pour venir au secours des Rhodiens. Le Visir les fit battre du rivage avec les pieces d'artillerie qui n'étoient point encore embarquées, ne pouvant les faire attaquer par ses vaisseaux qui avoient le vent contraire. Un de ses navires entra heureusement dans le port; l'autre relâcha dans le canal à cause de la tourmente, & se trouva le lendemain assez près de la flotte des infidéles. Le visir envoya vingt galeres pour s'en saisir, & ordonna à celui qui commandoit ces galeres de s'y comporter vaillamment. Mais après un sanglant combat qui dura près de trois heures, les Turcs furent obligez de ceder, & la mort du commandant des galeres, leur fit abandonner le navire de Naples. Ainsi la

XLV.
La flotte des Turcs se retire.

flotte Ottomanne quitta la rade le dix-neuviéme du mois d'Août, & fit voile vers le port de Fiesco, où ayant débarqué l'armée de terre, elle continua son chemin vers Constantinople.

XLVI.
Le grand-maître fait bâtir une église en actions de graces.

Dès que le grand-maître fut guéri de ses blessures, il fit vœu de faire bâtir une église magnifique sous le titre de sainte Marie de la Victoire, & l'on travailla à ce grand ouvrage aussi-tôt que les forti-

ſications de la ville furent réparées. Et parce que la victoire ſe remporta le jour que les Grecs ſolenniſent la fête de ſaint Pantaleon, le grand-maître Pierre d'Aubuſſon voulut qu'on bâtît près de cette égliſe une ſuperbe chapelle en l'honneur de ce ſaint martyr, pour être déſervie ſelon le rit grec. Il réſolut de bâtir auſſi une égliſe à Genes proche la chapelle où repoſent les cendres précieuſes de ſaint Jean-Baptiſte dans l'égliſe cathédrale de ſaint Laurent. Ce qui fut exécuté. On aura occaſion de parler encore de ce digne grand-maître qui ſoutint les furieux aſſauts des Turcs pendant trois mois avec beaucoup de valeur, & ſe comporta en grand capitaine, qu'il contraignit le viſir Meſſith à lever le ſiége, & à abandonner honteuſement l'iſle de Rhodes, après y avoir perdu neuf à dix mille hommes, & beaucoup de ſes vaiſſeaux & galeres.

AN. 1480.

Boſius, to. 2. l. 11. & 12.

XLVII. Paix accordée aux Florentins par le pape.

Volaterr. l. 5. Brutus hiſt. Florent. l. 5.

Le ſiége que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cauſe de la paix que le pape accorda aux Florentins, après l'avoir refuſée pendant plus de deux ans. Comme cette paix fut faite à l'inſçu des Venitiens, ceux-ci s'en plaignirent hautement, irriterent fort le ſaint pere, & cauſerent dans Florence de grands troubles qu'on ne put appaiſer qu'en envoyant aux Venitiens des députez pour les informer du fait. Les Florentins envoyerent auſſi leurs ambaſſadeurs à ſa ſainteté; mais ils ne furent admis à ſon audience qu'à condition qu'ils accepteroient les conditions de paix propoſées par elle-même, & par Ferdinand roi de Naples, ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'égliſe de ſaint Pierre, où étant proſternez on leur donna l'abſolution, & chacun

AN. 1480.

d'eux reçut un coup de verge selon la coutume. Ils entrerent ensuite dans l'église, & y assisterent à la messe. Un des articles de cette paix étoit que les Florentins fourniroient quinze vaisseaux au roi Ferdinand pour s'opposer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet seroit en Italie, où les infidéles vinrent faire beaucoup de ravages, irritez & furieux de n'avoir pû forcer Rhodes: & c'est ce qui fut cause que le pape consentit si aisément à cette paix.

XLVIII. Les Turcs font des incursions en Italie.

a Krantz. 13. b Wandal. 19. & 12. Sax. 38.

Celui qui commandoit l'armée des Turcs en Italie, étoit le bacha Geduc Acmet. Son dessein étoit de se rendre maître principalement du royaume de Naples, & d'en dépoüiller Ferdinand, soit que les Venitiens, selon Krantzius, l'y eussent excité, parce qu'au préjudice de leurs droits ce prince avoit voulu s'emparer du royaume de Chypre, soit qu'Acmet voulût se venger du roi de Naples, qui avoit souvent procuré du secours aux Chrétiens contre les Turcs.

XLIX. Ils se rendent maîtres d'Otrante.

Chalcond. hist. des Turcs, l. 11. n. 2.

Enfin de quelque motif que le bacha fût animé, s'étant embarqué à la Valonne en Epire, il aborda le vingt-huitiéme d'Août à Otrante ville maritime de la Calabre, qui n'en est éloignée que de soixante milles, & il ne cessa de la battre jour & nuit, ensorte qu'il la força en dix-sept jours, & mit tout à feu & à sang. L'on compta jusqu'à douze mille Chrétiens tuez ou faits prisonniers, parmi lesquels se trouva l'archevêque fort infirme & accablé de vieillesse, qui tenant la croix & exhortant les Chrétiens à demeurer ferme dans la foi, fut scié en deux avec une scie de bois, selon quelques historiens, & écorché vif, selon d'autres. Huit cens furent menez hors de la ville

tout

tout nuds, & égorgez dans une petite vallée qu'on a nommée depuis la vallée des martyrs, parce qu'ils aimerent mieux souffrir la mort, que de renoncer à leur religion.

AN. 1480.

La prise d'Otrante étonna tellement toute l'Italie, qu'on pensoit plûtôt à prendre la fuite qu'à la défendre. Bonfinius ajoûte que le pape eut dessein d'abord de quitter Rome, & de se retirer en France : mais qu'étant un peu revenu de sa crainte & de sa timidité, il prit de plus justes mesures pour conserver les terres de l'état ecclesiastique. Il fit la paix avec les Florentins, comme on a vû plus haut, il engagea Ferdinand roi de Naples à faire revenir son fils Alphonse de la Toscane; il exhorta l'empereur, les rois & les princes à donner du secours aux Chrétiens, & fit conduire dans la Poüille avec tout le soin & toute la diligence qu'on y pût apporter les vingt-quatre galeres qu'on avoit préparées pour secourir les chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les princes & les prélats à se trouver à Rome au plûtôt pour prendre tous ensemble les mesures nécessaires à la conservation de la religon chrétienne. Ces précautions étoient de la derniere importance pour arrêter les progrez du Bacha Acmet qui prit encore quelques places, & courut toutes les côtes de la mer Adriatique, dans le dessein d'aller piller Notre-Dame de Lorette. Mais aussi-tôt qu'il eut apperçu la flotte des Chrétiens, il prit le parti de se retirer promptement, & même avec beaucoup de frayeur. Antoine de Ferrariis a composé en Italien la prise de l'histoire d'Otrante par les Turcs, que Michel Martiano traduisit en latin dans l'année 1612.

Bonfin. 4. dec. 6.

Brut. hist. Florent. l. 7.

L.
Soins du pape pour s'opposer aux Turcs.

AN. 1480.

LI.
Mort de Jean Dlugloff, historien Polonois.

Michou. l. 4. c. 71.
Cromer, l. 29.

Les historiens Polonois placent dans cette année la mort de Jean Dlugloff Longin chanoine de Cracovie & nommé archevêque de Leopold. Il a écrit l'histoire de Pologne qui est imprimée, & le manuscrit est à Rome dans la bibliothèque des peres de l'Oratoire de saint Philippe de Neri. C'est un excellent historien. Le pape Pie II. l'estimoit beaucoup: aussi est-il digne de loüange, tant pour sa noblesse, que pour sa vertu, son érudition & son intelligence dans les affaires, & quoiqu'il eût été fort persécuté par le roi Casimir au sujet du cardinal Sbignée, ce prince toutefois lui rendit justice dans la suite: & goûta si bien son esprit, qu'il le chargea de la conduite de ses enfans, & l'employa dans divers ambassades importantes. Ses obseques furent magnifiques, selon le témoignage de Michou qui s'y trouva, & qui parle assez au long de sa vie, & des ouvrages qu'il a composez.

LII.
Dispute touchant l'anneau de la sainte Vierge.

Brov. annal. eccles. ad an. 1480.

Le pape tâcha d'appaiser vers la fin du mois de Decembre la dispute qui s'étoit élevée entre les habitans de la ville de Perouse & ceux de Cluse assistez des Siennois leurs alliez, au sujet de l'anneau que saint Joseph avoit donné à la sainte Vierge en l'épousant. Ceux de Perouse qui, à ce qu'ils prétendoient, l'avoient eu d'une maniere scandaleuse, étoient si prévenus en faveur de cette relique, qu'ils étoient près d'exposer & leurs biens & leurs vies, pour l'ôter aux habitans de Cluse, qui la leur avoient dérobée. Le pape auroit fort souhaité terminer ce differend à l'avantage de quelque église de Rome; mais n'ayant pas voulu hazarder son autorité en cette occasion, de crainte de trouver des rebelles, l'affaire demeura

indecise jusqu'au pape Innocent VIII. son successeur qui la termina en confirmant aux Perusiens la possession de cet anneau, dont Jean-Baptiste Laure natif de Perouse a fait fort au long l'histoire imprimée à Rome en 1622.

AN. 1480.

LIII.
Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.

Mariana, lib. 24. c. 21.

Les incursions que les Turcs avoient faites en Italie, leur tentative sur l'isle de Rhodes, & la prise de la ville d'Otrante ranimerent le zele du pape pour engager les princes Chrétiens à s'unir contre l'ennemi commun de la foi, & à faire la paix entre eux, ou du moins une treve pour trois ans, afin d'envoïer leurs troupes contre les infideles, & de les commander eux-mêmes en personne, s'il leur étoit possible. Le saint pere pour leur donner l'exemple, fit équiper vingt quatre galeres à Genes. Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Arragon firent quelques efforts qui n'eurent point de succès. Matthias roi de Hongrie envoïa deux mille hommes de bonnes troupes aguerries pour secourir son beau-pere Ferdinand roi de Naples; & le roi d'Ecosse sacrifia ses propres interêts pour obéïr aux ordres du saint siége; dans un tems où il avoit son armée toute prête pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit reçuë des Anglois: le cardinal qui étoit légat en Angleterre ayant défendu à ce prince de passer outre, il obéït, quoique l'armée des Anglois sans aucun égard aux ordres du pape, ne laissât pas de faire beaucoup de dégât dans l'Ecosse.

LIV.
Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.

Chalcond. hist.

Cependant tout le zele du pape, & les préparatifs de quelques princes auroient eté inutiles, si Dieu n'eût pris lui-même la défense de la religion, en ôtant du monde celui qui s'en étoit déclaré le plus

AN. 1480.

grand ennemi. Heureusement pour toute l'Italie, Mahomet II. mourut à Nicomedie le troisiéme jour de Mai de cette année 1481. lorsqu'il étoit sur le point de remettre le siége devant Rhodes, & d'envoyer une nouvelle armée à Otrante. Quelques historiens disent que sa mort arriva dans une bourgade à une journée de la Bithynie, lorsqu'il se préparoit à porter la guerre en Egypte, le quatriéme du mois appellé par les Turcs Rabie premier, l'an 886. de l'hégire, soit qu'il ait été empoisonné par un médecin Egyptien, ou d'une tumeur qui lui étoit venuë à la jambe. Il étoit alors âgé d'environ cinquante trois ans, & avoit regné trente-un. Son grand courage ne régloit pas seul ses conquêtes, sa prudence & sa politique y avoient beaucoup de part. On a parlé ailleurs de ses cruautez & de ses vices. Son corps fut transporté à Constantinople. Comines dit que Mahomet, Louis XI. & Matthias roi de Hongrie étoient les trois plus grands hommes qui eussent regné depuis cent ans. Il ajoûte en parlant du premier, qu'il ordonna par son testament qu'il avoit vû, d'abolir un impôt nouvellement mis sur ses sujets. On grava sur son tombeau les noms des princes, villes & provinces remarquables qu'il avoit subjugués.

Turci, l. 11. n. 3.

Voyez le tome 22. en l'année 1451. n. 64. & 65.

Mem. de Comines. l. 6. c. 12.

LV.
Mahomet laisse deux fils, Bjazet & Zizim.

Phranz. lib. 1. cap. 33.

Il laissa deux fils, dont l'aîné se nommoit Bajazet, & le cadet Zizim. Pendant le regne de leur pere, celui-ci avoit le gouvernement de la Lycaonie dans l'Asie mineure, & celui-là gouvernoit la Phaphlagonie; de sorte que ces deux freres se trouverent fort éloignez de Constantinople à la mort du sultan. Ils avoient toûjours été séparez l'un de l'au-

A N. 1481.

tre, & ne s'étoient jamais vûs qu'une seule fois, par la politique de Mahomet, qui craignoit que l'amitié ne les unît contre lui, ou que la jalousie ne mît la division entre eux. Zizim, dont le nom signifie amour en langue Turque, avoit l'esprit vif, l'ame noble, & toutes les inclinations genereuses; il n'avoit pas moins de passion pour les lettres que pour les armes, & sçavoit les langues, entre autres, la Grecque & l'Italienne. Il entreprit même d'écrire l'histoire de Mahomet son pere, & il y travailloit, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort. Il étoit zélé pour sa religion, & ne laissoit pas d'aimer les chevaliers de Rhodes, que son pere haïssoit à mort.

LVI.
Les deux freres disputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.

Chalcond. hist. des Turcs. l. 12. n. 1. Spond. tradt. des Turc. Zigom. l. 2. Turcogræc.

Bajazet au contraire, dont le nom signifie éclair ou foudre, démentoit ce titre par les qualitez de son esprit, qui étoit pesant & par son humeur qui ne respiroit rien moins que la guerre. Aussi-tôt que les deux freres eûrent appris la mort de leur pere, ils ne songerent tous deux qu'à s'emparer de l'empire. Bajazet soutenoit que la couronne lui appartenoit, parce qu'il étoit l'aîné. Zizim prétendoit monter sur le trône, parce qu'il étoit né depuis que Mahomet avoit été empereur, & que Bajazet étoit venu au monde lorsque son pere n'étoit pas encore souverain: de sorte que celui-ci étoit fils de Mahomet homme privé, & celui-ci fils de Mahomet sultan ou grand-seigneur. Cependant le parti de Bajazet fut le plus fort; & Zizim qui n'ayant pas la commodité de la mer fit son voyage par la Bithynie, y apprit en chemin le commencement de son frere. Une si triste nouvelle ne lui fit point perdre courage, il marcha à grandes journées vers Peruse, ancienne demeure

AN. 1481.

des empereurs Ottomans, & s'empara de la ville; ensuite il tâcha par le moyen de ses amis, d'attirer dans son parti les grands de la Porte, & renforça de jour en jour son armée, qui devint considerable.

LVII. Guerre entre les deux freres.

Chalcond. ibid.

Bajazet craignant que son frere ne se rendît maître de l'Asie, envoya contre lui le bacha Acmet, le même qui avoit pris Otrante, avec une nombreuse armée; il fit une extrême diligence & se vint camper dans une plaine peu éloignée de Peruse. Zizim se mit en campagne à la tête de sa cavalerie; & ayant découvert les troupes d'Acmet, il prit la résolution de de donner bataille, mais il fut battu; ce qui l'obligea de chercher du secours auprès du soudan d'Egypte, du roi de Cilicie, & du grand maître de Rhodes, tous mortels ennemis des Turcs. Il se mit donc en chemin, accompagné seulement de quarante chevaux; & marchant jour & nuit par des pays inconnus, il gagna peu à peu la Syrie, d'où passant par les déserts de l'Arabie, il se rendit enfin au Caire. Gaït-Beï soudan d'Egypte, reçut Zizim comme un grand prince, & fit un pareil accueil à sa femme & à ses enfans qui vinrent au Caire peu de tems après lui. Il voulut se rendre médiateur auprès de Bajazet, & accorder les deux freres, mais ce fut inutilement. Les propositions d'accommodement firent perdre à Zizim un tems qu'il eût pût mieux employer selon ses desseins; & il ne lui fut pas possible de le réparer.

LVIII. Troubles arrivez à Constantinople après la mort de Mahomet.

Bajazet qui étoit arrivé à Constantinople le dixneuviéme de Mai ne monta pourtant plus sur le trône sans de grands obstacles. La plûpart des grands favorisoient Zizim, qu'ils regardoient comme un meilleur prince, avec lequel ils pourroient vivre

AN. 1481.

plus aisément ; & ce fut la raison pour laquelle Mahomet l'avoit jugé plus digne de l'empire que son fils aîné, qui aimoit beaucoup plus ses plaisirs que la guerre. La sédition augmenta si fort, qu'on en vint aux mains, & qu'un des bachas y fut tué. Les partisans de Bajazet pour l'appaiser, mirent sur le trône Corchute un de ses fils, qui étoit fort jeune, & qu'on nourrissoit à Constantinople. Par-là l'empire fut assuré à Bajazet, qui ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il envoya ce fils en Asie, & lui donna quelques seigneuries, afin de souffrir avec moins de peine sa déposition. Il relégua de même ses autres enfans en differentes provinces de l'Asie, parce qu'ils lui faisoient ombrage.

LIX. Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.

Dans ce même tems Matthias roi de Hongrie avoit dans ses états un homme qui se disoit fils d'Amurat pere de Mahomet II. Les Chrétiens l'avoient fait prisonnier après la perte de Constantinople, n'étant encore qu'un jeune enfant, & le pape Nicolas V. l'avoit fait baptiser & instruire dans les sciences. Après avoir assez bien appris la langue Latine, il s'étoit retiré auprès de l'empereur Frederic, qu'il avoit quitté pour aller en Hongrie, dans l'esperance d'y faire une plus grande fortune auprès de Matthias. Ce fut-là qu'ayant appris la mort de Mahomet, & la guerre qui étoit entre Bajazet & Zezim, il écrivit au grand-maître de Rhodes pour l'engager à le secourir. Il représentoit qu'il étoit seul légitime heritier, parce que Mahomet étoit illégitime, ni lui, ni ses enfans n'avoient aucun droit à l'empire. Mais toutes ses belles exhortations ne furent point écoutées. Bajazet demeura possesseur des états de son pere, &

Leunclav. pand. hist. Turc. c. 156.

AN. 1481. paya d'une extrême ingratitude les services que le bacha Acmet lui avoit rendus en lui assurant la couronne contre son frere Zizim ; car il le fit assassiner ou l'assassina lui-même dans un festin, selon quelques historiens, parce qu'il redoutoit trop le crédit qu'il avoit auprès des Janissaires.

LX. On reprend sur les Turcs La ville d'Otrante. *Onuph. in Sixt. IV.*

L'Armée d'Alphonse fils du roi de Naples, jointe à la flotte du pape & aux secours qu'on avoit reçus de Hongrie, obligerent la garnison que ce bacha avoit laissé à Otrante, d'en sortir à composition. On rapporte qu'Alphonse arrêta & mit à sa solde quinze cens de ces Turcs, pour s'en servir dans la guerre qu'il venoit de déclarer aux Florentins & aux Venitiens : car aussi-tôt que l'Italie fut délivrée de l'apprehension de Mahomet, les princes au lieu de s'unir pour recouvrer la Grece, & profiter des divisions qui étoient entre Bajazet & Zezim, renouvellerent la guerre entre eux, & le pape même, sous prétexte de conserver la liberté & de maintenir les droits de l'église, s'allia d'abord avec les Venitiens contre Ferdinand de Naples ; ensuite il les quitta, parce que tous les princes d'Italie avoient fait une alliance contre eux pour s'opposer à leur trop grande puissance. Le souverain pontife alla même jusqu'à les excommunier, de quoi ils se mirent fort peu en peine, & en appellerent même au futur concile. Cette guerre après avoir duré deux ans au grand dommage de toute l'Italie, fut enfin terminée par une paix que le pape n'approuva pas.

LXI. Les charges de la cour Romaine rendues venales.

Toutes ces guerres épuiserent tellement la cour Romaine, qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles charges

charges qu'on rendit venales, pour avoir de quoi fournir à toutes les dépenses. On rétablit les abbréviateurs créez par Pie II. & cassez par Paul II. son successeur, au grand regret de Platine. On fit aussi des assesseurs, sans lesquels on ne pouvoit ni poursuivre, ni faire juger aucun procès, & l'on créa beaucoup d'autres officiers, qui ôterent aux gens de bien & aux sçavans les moyens de s'avancer, parce qu'ils n'étoient pas assez riches pour acheter ces charges. Si la nécessité des tems avoit quelque part dans toutes ces créations d'offices, les ministres & les parens du pape y donnoient souvent les mains, parce qu'ils y trouvoient leur compte : outre que le saint pere luimême faisoit de grandes dépenses en présens, dont il gratifioit les uns & les autres avec une espéce de prodigalité, en bâtimens superbes, comme le rapporte Onuphre, sur-tout quand il parle de cette célébre bibliothéque du Vatican, qu'il enrichit de manuscrits très-rares, recherchez dans toute l'Europe ; & dans laquelle il établit des bibliothécaires Grecs, Latins & Hébreux.

Primus venalia habuit curiæ officia, & nova ad lucrum excogitavit. In vita Sixti IV. tom. 13. Conc. edit. Labb. p. 1442.

Onuphr. in Sixt. IV.

LXII.
Etablissement de la fête de S. Joseph par Sixte IV.

On attribuë à ce pape l'établissement de la fête de saint Joseph pour toute l'église. Il est certain qu'avant cette année 1481. elle n'étoit point encore établie, ni dans les tems des conciles de Constance & de Basle ; qu'elle ne s'étendoit point au-delà des cloîtres des Carmes, des religieux de saint François, & peutêtre des Dominicains. On peut juger qu'elle étoit inconnuë ailleurs par le zéle & l'inquiétude que fit paroître alors le célébre Gerson pour en procurer l'institution. Quelque effet que pussent produire ses exhortations, ses lettres & ses négociations, la fête

Tom. 21. de cette hist. l. 103. n. 106.

AN. 1481.

Baillet, Vies des Saints to. 1. in-fol. au 19. de Mars.

ne parut établie que long-tems après sa mort, & le pape Sixte IV. en fut l'instituteur pour Rome d'abord, d'une maniére qu'il sembloit insinuer qu'il ne faisoit que la rénouveller, dit M. Baillet. Les bréviaires Romains de son pontificat n'ont pourtant qu'un office simple pour cette fête. Ceux du tems d'Innocent VIII. son successeur, l'ont double. Plusieurs églises de France & des Pays-Bas commencerent aussi sur la fin de ce quinziéme siécle à la célébrer, & quelques-unes d'Allemagne & d'Espagne dans le siécle suivant. Ce même pape mit aussi la fête de saint François au nombre de celles qu'on doit chomer; mais elle fut retranchée dans le seiziéme siécle, & on s'est contenté d'en retenir l'office double dans quelques églises, semi-double dans d'autres.

LXIII.
Promotion de cardinaux.

Onuphr. in Sixt. IV.

Dès le commencement de cette année le pape augmenta le sacré collége de cinq cardinaux, qui furent, 1. Paul Fregose Génois, prêtre cardinal du titre de saint Vital, puis de saint Clement. 2. Cosme de Melioratis des Ursins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de saints Nerée & Achillée. 3. Ferry de Clugny, François, évêque de Tournay, prêtre cardinal du titre de saint Vital. 4. Jean-Baptiste Savelli Romain, diacre cardinal du titre de saint Nicolas *in carcere*. 5. Jean Colonne, Romain, évêque de Riéti, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquino*.

Matthias roi de Hongrie voulant tirer avantage de la mort de Mahomet, & de la division qui regnoit entre ses deux fils, pensa à recouvrer la Mysie, l'Illyrie & la Dace. A cet effet il rassembla promptement ses troupes, & les conduisit dans ces pro-

vinces. Mais il s'arrêta sur ce qu'il apprit dans le même tems que l'armée impériale étoit entrée dans la haute Hongrie, & y commettoit des hostilitez. On dit que ces désordres ne venoient que des officiers de l'empereur qui les commettoient à son insçû, & qu'il les réprima dès qu'il en fut informé. Cependant Matthias abandonnant le dessein d'attaquer les Infidéles, tourna ses armes contre l'empereur, & fit alliance avec Etienne vaivode de Valachie, ensuite il entra dans l'Autriche, où il se rendit maître de plusieurs places, comme on le verra ailleurs.

AN. 1481.

Bonfin. in dec. 6. Palmer. in chronic.

LXIV. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

Jeanne fille de Henri IV. roi de Castille ayant fait profession dans le monastère des religieuses de sainte Claire à Conimbre, Alphonse roi de Portugal en eut tant de chagrin, qu'il prit la résolution de ceder la couronne à son fils, & de se retirer dans le couvent de saint Antoine de Varatojo de l'ordre de saint François. Il convoqua pour ce sujet les états de son royaume à Lisbonne ; mais étant allé à Sintra, la fiévre l'y surprit, & il en mourut le vingt-huitiéme d'Août dans la même chambre où il étoit né. Il étoit âgé de près de cinquante ans, après en avoir regné quarante-trois ans. On doit à ses soins l'établissement de la religion Chrétienne dans la partie occidentale de l'Ethiopie, qu'on nomme la Guinée, qui avoit été découverte depuis peu. Il est aussi le premier qui ait fait construire une bibliothéque dans son palais ; & il prenoit tant de plaisir à racheter les prisonniers, qu'on l'appelloit ordinairement le rédempteur des captifs. Il laissa sa couronne à son fils dom Juan II.

LXV. Mort d'Alphonse V. roi de Portugal.

François Phœbus roi de Navarre finit aussi sa vie dans cette année, & laissa son royaume à sa sœur Ca-

LXVI. Mort de Phœbus roi de Navarre, &

AN. 1481.

du roi de Dannemark.

Belleforest l. 9. c. 143.

therine après avoir regné quinze mois seulement. On croit que Christiern roi de Dannemarck mourut aussi dans cette même année, ou du moins la suivante, le vingt-deuxiéme de May après un regne de trente-trois ans. C'étoit un prince récommandable par sa bonté, par sa douceur, & sur-tout par ses libéralitez envers les pauvres ausquels il donnoit si abondamment, que quelquefois il manquoit du nécessaire. Jean son fils aîné lui succeda, & eut avec le Dannemarck; les royaumes de Suéde & de Norvege, laissant toutefois à son frere la qualité de roi. Ce dernier se rendit maître de la Suéde sous Stenon qui la gouvernoit; mais ce fut plusieurs années après.

LXVII.
Mort de l'historien Platine.

Paul Jove in elog. c. 19.
Volateran. antr. l. 21.
Vossius l. 3. de hist. Latin.

On marque encore dans le même tems la mort de l'historien Platine né à Piadena ou Platina proche de Crémone, de parens d'une condition fort médiocre. Son nom de baptême qui n'est marqué que par un B. a donné lieu à quelques auteurs de le nommer Baptiste : mais il y a plus d'apparence que ce B. veut dire Barthelemy, s'il est auteur d'une lettre que l'on dit qu'il a écrite au cardinal Jacques de Pavie; & dont le titre est ainsi : *Bart. Platina, Jac. cardin. Papiensi, &c.* Platine suivit quelque tems le parti des armes, & quand il l'eut quitté il vint à Rome sous le pontificat de Callixte III. Le cardinal Bessarion le reçut dans sa maison, & lui obtint par son crédit quelques bénéfices sous Pie II. avec une charge d'abbréviateur apostolique. Mais Paul II. le dépoüilla de tous ses biens; & l'on ne voit pas qu'il eût d'autre crime que celui d'avoir été bien auprès de Pie II. Aussi en étoit-ce un aux yeux de Paul. Platine souffrit patiemment le tort qu'on lui faisoit. Il vou-

lut s'en plaindre au pape. Vingt jours de suite il se trouva à son palais sans pouvoir obtenir une seule audience. Sa patience se lassa : voyant qu'il ne pouvoit parler au saint pere, il lui écrivit une lettre très-vive, où il le menaçoit d'avoir recours à tous les princes Chrétiens, & de les exhorter à indiquer un concile où il seroit obligé de rendre compte de sa conduite. Paul II. irrité de cette lettre, fit mettre Platine en prison, où il fut très-maltraité pendant quatre mois, après lesquels il en fut délivré à la priére de Paul Gonzague, dit le cardinal de Mantouë, qui le prit sous sa protection. Mais trois ans après Paul II. l'ayant soupçonné d'avoir trempé dans une conspiration avec un certain Gallimachus, il le fit encore emprisonner, & même appliquer plusieurs fois à la question, sans qu'on pût tirer de lui aucun aveu du crime dont on l'accusoit. C'est pourquoi le pape eut recours à d'autres voyes ; il le fit accuser d'hérésie & de sentimens erronez sur l'immortalité de l'ame : on examina ses écrits, on écouta les dépositions ; mais comme on ne put le convaincre d'aucune erreur, la liberté lui fut encore accordée après un an de prison, à la priére des cardinaux Bessarion & de Gonzague. Il ne fut cependant rétabli dans ses emplois qu'après la mort de Paul II. sous le pontificat de Sixte IV. qui lui fut très-favorable, & qui, outre toutes ses charges, lui donna encore le soin de la bibliothéque du Vatican, & même une maison sur le mont Quirinal où il mourut de la peste, âgé de soixante ans.

LXVIII. Ses traverses & ses persécutions. *Paul Jove ibid.*

LXIX. Ses ouvrages. *Vossius, loco suprà cit.*

Il a écrit la vie des papes depuis Jesus-Christ jusqu'à la fin du pontificat de Paul II. & il dédia cet

AN. 1481.

Dupin, biblioth. des auteurs, t. 12. in-4.

ouvrage à Sixte IV. son bienfaiteur. Il est écrit avec beaucoup de liberté, d'un stile passable, mais non pas avec tout le discernement & l'exactitude qui seroient nécessaires. Cet ouvrage a été imprimé en grand nombre de fois. Mais la meilleure édition est celle de Venise de 1479. qui est la première. Toutes les éditions données par Onuphre ennemi des sentimens de Platine, sont alterées. Platine a encore composé beaucoup d'ouvrages de morale, comme trois dialogues du faux & du vrai bien ; un autre contre les amours ; un dialogue de la vraie noblesse ; deux dialogues du bon citoyen, un panégyrique du cardinal Bessarion, un discours à Paul II. sur la paix de l'Italie, & sur la déclaration de la guerre aux Turcs. On trouve toutes ses œuvres imprimées à Cologne & à Louvain. Il y a encore un traité de lui sur les moyens de conserver la santé, sur la nature des choses, & sur la science de la cuisine, dédié au cardinal de la Roüere, qui fut imprimé à Boulogne en Italie en 1498, & à Lion en 1541. Platine avoit fait aussi l'histoire de la ville de Mantouë & de la famille des Gonzagues. Cet ouvrage après avoir resté long-tems manuscrit, fut imprimé à Vienne en Autriche en 1675. par les soins du célébre Lambecius.

LXX.
Ambassadeurs d'Angleterre au roi de France.

A l'occasion de la tréve entre la France & l'Angleterre dont on a parlé, les ambassadeurs du roi Edouard vinrent trouver Louis XI. dans l'année précédente. Sa Majesté pour leur faire plus d'honneur alla au-devant d'eux jusqu'à Château-Renaud, parce qu'elle étoit alors à Tours, & leur donna audience, les reçut avec beaucoup de magnificence, & confir-

ma tous les articles dont on étoit convenu. Ensuite ces ambassadeurs s'en retournerent fort contens de la réception qu'on leur avoit faite ; & après leur départ on publia dans tout le royaume la prolongation de cette tréve qui valoit une paix, puisque par le traité elle ne devoit pas seulement durer pendant la vie des deux princes, mais encore cent ans après la mort de celui qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la pension de cinquante mille écus que le roi de France payoit à celui d'Angleterre, & qui seroit toûjours payée de même par ses successeurs autant de tems que la tréve dureroit.

AN. 1481.

LXXI
Louis XI. est encore attaqué d'apoplexie.
Mem. de Comines, l. 6. c. 7.

Louis XI. eut encore dans cette année 1481. une nouvelle attaque d'apopléxie dans son château du Plessis-lez-Tours ; mais les suites n'en furent pas plus fâcheuses que de celle qu'il avoit déja euë à Chinon. Il fit des voyages à son ordinaire, il alla au Pont-de-l'Arche en Normandie aussi-tôt qu'il pût souffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que des Cordes lui avoit persuadé de former, afin d'avoir toûjours une armée aguerrie, prête en cas de besoin. Celle-ci étoit composée de quinze cent lances, dix mille hommes d'infanterie, & deux mille cinq cent pionniers, avec beaucoup de bagage & d'artillerie. En un mot il fit fortifier ce camp comme si l'ennemi eût été en présence disposé à l'attaquer. Mais parce qu'on lui fit comprendre que dans le dessein où il étoit de faire la paix avec Maximilien, ce seroit lui faire ombrage que d'avoir une armée si considérable sur pied, il licentia ces troupes, & s'en retourna à Tours. En chemin il fut obligé de

AN. 1481.

s'arrêter durant un mois entier dans le château d'Argenton chez Philippe de Comines, de-là il alla à Thouars, d'où il envoïa le même Comines avec un corps de cavalerie, pour accorder un différend survenu entre le comte de la Chambre gouverneur du duc de Savoye, & les oncles de ce jeune prince.

LXXII. Il envoie Comines en Savoie pour appaiser les troubles.

Comme ce comte s'étoit fait beaucoup haïr par ses violences & par ses concussions, on s'en plaignit au roi. C'etoit lui qui l'avoit nommé après la mort de la régente, & il avoit donné au jeune duc le seigneur de Grolée-Luys pour avoir soin de son éducation. Louis XI. sur ces plaintes envoya un ordre sécret à l'évêque de Genéve oncle du duc, de se charger du gouvernement, & à Grolée-Luys de conduire le jeune prince en Dauphiné. Mais la Chambre en étant informé, arrêta le duc, l'engagea à demeurer en Savoye, & obtint son consentement pour faire arrêter Grolée-Luys, qu'il envoya à S. Jean de Maurienne pour être mis en prison. Il leva encore une armée qu'il fit marcher contre l'évêque de Genéve en Piémont. Le seigneur de Miolans commandoit cette armée, il mit le siége devant Verceil, où étoit le seigneur de Raconis qui avoit intérêt de bien défendre cette place qu'il gardoit en nantissement d'une somme qu'il avoit prêtée au duc. Louis XI. irrité du procedé de la Chambre, traita sécretement avec le comte de Bresse frere de l'évêque de Genéve, & l'autorisa pour faire arrêter la Chambre, & dans la vûë de mieux couvrir son dessein, il fit semblant d'être fort en colére contre le comte de Bresse, qui par la crainte du seigneur de la Chambre, plûtôt que par inclination, s'étoit engagé dans l'armée qui faisoit

LXXIII. Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de Savoye.

la

la guerre à l'évêque de Genéve. Ce comte dont on n'avoit aucune défiance à la cour de Savoye, gagna quelques officiers, & entre autres Thomas de Saluces, qui vint à Turin, se fit ouvrir la chambre du duc où le comte étoit couché, l'arrêta sur le champ de la part du roi, & le fit conduire en prison, escorté par près de quinze cens hommes. AN. 1481.

Pendant que Comines s'acquittoit ainsi de sa commission dans les états du duc de Savoye, Louis XI. fit un voyage à Saint Claude en Franche-comté, afin d'accomplir un vœu qu'on y avoit fait pour lui. Le chemin le fatigua beaucoup, quoique ce fut en partie par eau. Après s'être acquitté du vœu, il revint à Lyon, & de-là à Grenoble, où vint aussi le duc de Savoye. Le roi après cette entrevuë vint au Plessis-lez-Tours, d'où il dépêcha Comines pour négocier avec Maximilien; mais ce fut d'abord sans aucun fruit. L'archiduc parut infléxible, parce qu'il s'étoit imaginé que Louis XI. mourroit bien-tôt; & qu'immédiatement après cette mort, la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris sur la maison de Bourgogne. Il différoit ainsi de conclure sur divers prétextes; & son espérance se nourrissoit par les avis qu'il recevoit de tems en tems que le roi n'étoit pas moins malade d'esprit que de corps.

LXXV. Mort de la duchesse de Bourgogne épouse de Maximilien.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 2.
Preuv. des Mem. de Comines, t. V. de la dern. edit. pag. 171.

Mais un accident imprévû le dérangea dans ses projets. Il perdit la duchesse de Bourgogne son épouse qui mourut dans le tems que ses affaires commençoient à se rétablir; ce qui remit les brouilleries & le désordre parmi les Flamands. Cette princesse étant à la chasse, tomba de cheval & se blessa; la fiévre la prit quelque tems après sa blessure, & elle mourut

AN. 1482.

Krantz. 12. Sax. 29.
Bonter. rerum Belgic. l. 12.

à Bruges le dix-huitiéme, ou selon les preuves des mémoires de Comines, le vingt-septiéme de Mars, peu de tems avant Pâques de cette année 1482. on crut même qu'elle étoit enceinte alors. En quatre ans de mariage elle avoit eu trois enfans, Philippe qui fut le premier du nom roi d'Espagne, & baptisé dans l'église de sainte Gudule à Bruxelles, selon Olivier de la Marche : Marguerite que Louis XI. voulut avoir pour épouse du dauphin son fils, & qui fut renvoyée en 1493. Enfin François qui vêcut fort peu de tems. Comme l'archiduc n'étoit point aimé des Flamands, ils voulurent que les enfans qu'il avoit fussent à la garde des Gantois, & ils députerent vers le roi de France pour traiter avec lui de la paix & du mariage de Marguerite d'Autriche avec le dauphin. Ce fut une nécessité à Maximilien de suivre ce torrent ; & cette négociation produisit bien-tôt le fameux traité d'Arras, qui fut fait promptement malgré l'archiduc.

LXXVI.
Des Cordes surprend la ville d'Aire.

Chronique de Jean Molinet au V. to. de Comines, dern. édit. p. 160.

Mais avant ce traité le sieur des Cordes s'étoit rendu maître de la ville d'Aire en Artois. On dit qu'elle lui fut livrée par Jean sieur de Cohem, moyennant trente mille écus, une pension de dix mille, & cent lances. Des Cordes fit semblant d'assiéger la ville en forme, & la battit avec une forte artillerie. Les Flamands étonnez manderent à Cohem qu'ils lui envoyeroient tout le secours nécessaire pour se bien défendre ; & celui-ci leur fit réponse qu'il avoit des provisions pour plus d'un mois, & qu'on pouvoit assembler l'armée à loisir. Cependant la ville se rendit, & la garnison se retira à Saint-Omer le vingt-huitiéme de Juillet. Ce récit semble prouver une intelli-

gence entre le roi & Cohem. Il paroit toutefois que ce dernier n'étoit pas gouverneur d'Aire, & l'on doute s'il étoit dans la place pendant le siége. Cette ville étoit sous le gouvernement particulier de Philippe de Bourgogne seigneur de Bévres, dont il est parlé dans la capitulation, qui étoit aussi gouverneur général de l'Artois. Antoine de Wisloc sieur de Gapanes étoit bailly d'Aire, & en cette qualité il y avoit toute l'autorité. Le seigneur de Bévres étant pour lors absent, Jean de Leane sieur de Cambrin étoit capitaine du Château : ainsi il y a beaucoup d'apparence que la trahison du sieur de Cohem est imaginaire; mais il est certain que la ville d'Aire fut renduë en exécution d'une capitulation signée le vingt-huitiéme de Juillet, & qu'on trouve dans les preuves de Comines.

Preuv. des Mem de Comines, to. V. dern. édit. pag. 162.

LXXVII. On propose le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.

L'archiduc fut très-sensible à la perte de cette place; mais ce qui le rendoit plus chagrin, étoit qu'il ne voyoit point de reméde à ses maux. Les Gantois l'inquiétoient continuellement, & communiquoient leur esprit de révolte aux autres villes de Flandres; ils ne pensoient qu'à affoiblir leur prince, afin qu'il ne pût pas les soûmettre; & le roi Louis XI. sçavoit profiter de toutes ces dispositions. Il ménageoit ces peuples, il les traitoit avec beaucoup d'honneur, & leur fit proposer le mariage de Marguerite fille de Maximilien avec le dauphin, ne demandant pour dot que les deux Bourgognes, & s'offrant de rendre Arras avec tout ce qu'il avoit dans l'Artois. La négociation conduite par des Cordes réussit. Les Gantois après avoir chagriné l'archiduc en mille maniéres, l'obligerent à consentir à ce mariage, & à faire sa paix avec la France,

AN. 1482.

LXXVIII. Assemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.

Preuv. des Mémoires de Comines, to. V. dern. édit. p. 272.

Aussi-tôt qu'on eut obtenu son consentement, les députez des Gantois vinrent trouver Louis XI. qui étoit à Cleri, & furent très-bien reçus. Sa majesté leur promit d'envoyer ses ambassadeurs à Arras, qui étoit le lieu des conférences, dont on étoit convenu. Des Cordes s'y rendit de la part du roi avec Cateman lieutenant du roi de cette ville, Jean de la Vacquerie, & Jean Guerin maître d'hôtel du roi. Maximilien y eut aussi ses députez qui furent Jean Dauffay, conseiller & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel; Gort Rolland, conseiller pensionnaire de Bruxelles; Jacques de Steenwerper pour la ville de Gand, & d'autres des principales villes des Pays-Bas. L'on y conclut une paix finale & une alliance perpétuelle entre le roi Louis XI. le dauphin & le royaume d'une part; l'archiduc d'Autriche, ses enfans Philippe & Marguerite de l'autre; ensemble le traité de mariage dudit dauphin avec la princesse Marguerite en la maniére qui est contenuë dans les articles suivans.

LXXIX. Articles du traité d'Arras.

Le premier regarde la paix jurée entre les deux parties. Le second, le mariage du dauphin avec Marguerite. Le troisiéme, que la princesse seroit amenée à Arras, & mise entre les mains du comte de Beaujeu pour être conduite à la cour de France. Le quatriéme, que ledit comte jurera au nom du roi, que la princesse âgée seulement de trois ans, seroit mariée au dauphin qui avoit douze ans, lorsqu'elle seroit en âge, & que le mariage seroit consommé. Le cinquiéme, qu'elle auroit pour dot les comtez d'Artois, de Bourgogne, les terres & seigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Salins, Bar-sur-Seine & Noyers,

lesquelles terres retourneroient au duc Philippe faute d'hoirs mâles & femelles. Le sixiéme, que s'il arrivoit que lesdits comtez, terres & seigneuries vinssent en d'autres mains que celles du dauphin ou de ses enfans; en ce cas le roi & le dauphin & leurs successeurs rois de France pourront posséder lesdits états, jusqu'à ce que l'on ait jugé sur le droit qu'ils prétendent à l'égard des châtellenies de Lille, Douay & Orchies, en promettant de décider le différend dans l'espace de trois ans. Le septiéme, que lesdits comtez, excepté Saint-Omer, seront gouvernez selon leurs usages & priviléges, & maintenus dans leurs droits sous le nom du dauphin & de la princesse. Le huitiéme, qu'on se conduira de même à l'égard du comté de Bourgogne. Le neuviéme, que la ville d'Arras sera remise dans son ancien gouvernement sous le nom du dauphin. Le dxiéme, qu'il ne joüira de Saint-Omer qu'après la consommation du mariage. Le onziéme, que cette ville sera laissée en la garde & gouvernement des nobles, du clergé & des bourgeois qui feront serment de fidélité au roi. Le douziéme, que le domaine de cette ville demeurera durant la minorité de la princesse au profit de la même ville; que l'archiduc en nommera les officiers qui seront confirmez par le dauphin. Le treiziéme, que si le mariage n'étoit pas consommé & venoit à se rompre, on rendroit à Maximilien ou à son fils les comtez d'Artois, de Bourgogne & autres seigneuries; le roi rénonçant aux châtellenies de Lille, de Douay & Orchies. Le quatorziéme, que le roi & le dauphin se chargeront de payer ce qui est dû aux particuliers sur lesdites seigneuries en l'acquit de la dé-

AN. 1482. funte ducheſſe de Bourgogne & de Charles ſon peré. Le quinziéme, que ſi le dauphin venoit à mourir ſans poſtérité, la princeſſe ſon épouſe joüiroit deſdits comtez d'Artois, de Bourgogne & autres nommez, comme de ſa dot, avec cinquante mille livres tournois par an, qui lui ſeroient aſſignées ſur les plus belles villes de Champagne, Berry & Touraine. Les autres articles concernent les ſûretez néceſſaires pour l'exécution du traité, & les interêts de quelques particuliers, comme du prince d'Orange, des héritiers du connétable de ſaint Pol, des ſeigneurs de Croy, de Toulongeon, de Joigny & d'autres. Le deſſein du roi n'étoit pas d'avoir le comté d'Artois; mais les Gantois vouloient l'y ajoûter, afin d'affoiblir ſi fort leur prince, qu'il ne fût jamais en état de les dominer.

LXXX. Ce traité déplaît beaucoup à Maximilien.

Ce traité fut conclu le vingt-troiſiéme de Décembre à Arras, & Louis le ratifia au Pleſſis-lez-Tours au commencement de Janvier de l'année ſuivante. Maximilien n'en étoit pas content, parce qu'il faiſoit perdre à lui & à ſon fils de ſi belles provinces: il n'avoit pas été tout-à-fait libre en le faiſant: il avoit été en quelque façon obligé de ſuivre les mouvemens impétueux des Gantois, qui lui avoient déclaré hautement qu'ils feroient ſeuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y conſentir. Il trouvoit d'ailleurs les conditions trop dures, la dot de Marguerite ſa fille trop forte, & il ſe plaignoit que le roi Louis XI. avoit pouſſé trop loin ſon autorité, en faiſant démolir quelques places en Bourgogne.

LXXXI. Mort de la ducheſſe d'Auvergne.

Le Jeudi quatriéme de Mai, Jeanne de France, épouſe de Jean duc de Bourbonnois & d'Auvergne,

AN 1482.

Chronique de Louis XI. au 2. tom. de Comines, dern. édit. pag. 269.

mourut dans son château de Moulins en Bourbonois, d'une fiévre si violente, que tout l'art de la médecine ne pût la garantir de la mort. Elle fut enterrée dans l'église de Notre-Dame de Moulins. L'auteur de la chronique de Louis XI. fait un grand éloge de ses vertus & de sa pieté. Sa mort fut suivie de celle de beaucoup d'autres dans cette même année, des archevêques de Narbonne & de Bourges, de l'évêque de Lisieux, de Messire Jean le Boulanger premier président au parlement de Paris, & d'un nommé Nicolas Bataille qui passoit pour un des plus sçavans jurisconsulte de son tems, & qui fut fort regretté.

LXXXII. L'évêque de Liége est massacré.

Chronique de Louis XI. ibid p. 273. Gaguin, lib. 10. Suffrid. de episc. Leodien.

Guillaume de la Mark que les Liégeois appelloient le sanglier des Ardennes, soit dans l'espérance de se rendre maître de la ville de Liége, soit à cause de l'extrême aversion qu'il portoit à Louis de Bourbon qui en étoit évêque, conspira contre ce prélat, & ne pensa plus qu'à s'en défaire. On a dit que Louis XI. lui avoit donné des soldats & de l'argent pour exécuter une si cruelle entreprise, parce que cet évêque étoit dans les intérêts de l'archiduc d'Autriche. La Mark assembla donc ses gens qu'il fit habiller de rouge, portant sur la manche gauche la figure d'une hure de sanglier, & les conduisit jusqu'au pays de Liége où il avoit des intelligences avec quelques habitans de la ville. Ceux-ci persuaderent à leur évêque d'aller au devant de son ennemi, & de ne point attendre qu'il vînt assiéger la place, promettant de le suivre & de le défendre au péril de leur vie. L'évêque fut assez crédule pour ajoûter foi à ces belles protestations : il sortit de la ville, il vint au-devant

AN. 1482.

de la Mark ; aussi-tôt que les deux armées furent en présence, les traîtres abandonnerent le prélat, se rangerent du côté de son ennemi, qui n'eut pas de peine à s'en saisir. Il le prit & le massacra cruellement lui-même, & fit traîner son corps dans la ville de Liége, & exposer à la vûë du peuple devant la porte de l'église de saint Lambert. Ensuite il fit élire son fils par violence en la place de celui qu'il venoit de tuer. Mais peu de tems après le pape excommunia Guillaume, & Dieu permit qu'il fut pris par le seigneur de Horn, frere de celui que le chapitre de Liége avoit élu canoniquement pour être le successeur de Louis Bourbon. De Horn prit le parti de son frere, & fit trancher la tête au meurtrier de Louis dans la ville de Mastricht, selon Mezeray, ou à Utrecht, selon Sponde.

Spond. contin. annal. ad ann. 1482. n. 4.

Mezeray, abregé chronol. de la vie de Louis XI. t. 3. in-12.

LXXXIII. Inquiétudes de Louis XI. à l'occasion de sa maladie.

Quelques auteurs ont avancé sans raison que la maladie dont Louis XI. fut attaqué, lui étoit arrivée en punition du secours qu'il avoit donné à la Mark, pour ôter la vie à l'évêque de Liége ; puisqu'il y avoit alors près de deux ans qu'il étoit malade, & qu'il étoit même déja dans un si mauvais état, lorsque les députez de Gand vinrent lui apporter le traité pour être ratifié, qu'à peine voulut-il souffrir qu'ils le vissent. Il cherchoit tous les remédes imaginables à ses maux. Il fit venir un grand nombre de joüeurs d'instrumens, & même des bergers du Bas-Poitou pour joüer devant lui, & le réjoüir, il fit faire par tout des priéres publiques & des processions ; il fit lui-même beaucoup de présens aux églises & de pélerinages, tantôt à Saint Claude, tantôt à Notre-Dame de Cleri, où étoit sa grande dévotion.

tion. Jusqu'alors il avoit toûjours été vêtu fort simplement, tout d'un coup il se fit habiller magnifiquement ; ses robes étoient de satin cramoisi fourrées de martres zibelines ; on n'osoit lui rien demander, il falloit attendre que la volonté lui vînt de donner. Il affectoit beaucoup de sévérité, pour se faire du moins craindre s'il n'étoit pas aimé. Son plaisir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crût pas qu'il fût si proche de la mort. Il faisoit acheter dans les pays étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chasse, des animaux rares, & d'autres choses curieuses, afin qu'on crût qu'il joüissoit d'une santé parfaite.

LXXXIV. Instructions du roi Louis XI. au dauphin son fils.

Cependant avec toute cette bizarrerie, il conservoit une grande présence d'esprit pour les affaires, elle parut dans la maniére dont il conduisit le traité d'Arras, & on le voit encore mieux dans les instructions qu'il donna au dauphin son fils qu'il tenoit enfermé à Amboise, craignant que le duc de Bourbon & le comte de Beaujeu ne lui donnassent des impressions fâcheuses conrre le gouvernement. Il jugea à propos de l'instruire de vive voix, & ce fut peut-être afin qu'il fit plus de réfléxion sur ce qu'il avoit à lui dire, qu'il se fit porter à Amboise sur la fin de Septembre de cette année. Le P. Daniel dit qu'il fit venir le dauphin au Plessis; ce qui n'est pas contraire ; puisque ce ne fut que pour lui repeter les mêmes leçons qu'il lui avoit données quelques mois auparavant à Amboise, & qu'il fit mettre dans les regisstres du parlement de Bourgogne & de la chambre des comptes, comme un monument de son zele & de son affection pour ses sujets.

Daniel, hist. de France, t. 4. p.730. in-4°. vie de Louis XI.

La premiere chose qu'il recommanda au dauphin

On trouve cette instruct. en toute au

AN. 1482.

long dans le V. tom. des Mém. de Comines, édit. de 1723. parmi les preuves, p. 376.

fut de ne pas suivre son exemple, en ce qu'à son avénement à la couronne il avoit méprisé les princes du sang, & ôté les charges à la principale noblesse à qui son pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de Guïenne sur les Anglois ; d'où il étoit arrivé que tant de personnes dequalité & de mérite se voïant disgraciées, s'en étoient hautement vengées, en exposant le royaume à sa ruine entiere par la ligue du bien public. Qu'il avoit reconnu sa faute, sans qu'il lui eût été possible de la réparer durant tout son regne. Que les grands de son royaume l'avoient contraint à une paix tout-à-fait honteuse pour lui. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui pouvoit servir à les gagner, & qu'il n'avoit pû recouvrer leur amitié. Que l'aversion de la noblesse lui avoit attiré celle du peuple, parce que la défiance dans laquelle il avoit vêcu à l'égard des grands, l'avoit réduit à demeurer toûjours armé pour se garantir de leurs insultes. Qu'il lui avoit fallu imposer sur ses peuples de grands tributs ; qu'il avoit augmenté les tailles jusqu'à quatre millions cinq cent mille livres, quoique son prédécesseur n'eût tiré de ses sujets au plus fort des guerres contre les Anglois que dix sept cent mille livres. Que puisque la France joüissoit à présent de la paix, il étoit aisé de la soulager. Que la noblesse du royaume aimoit naturellement ses rois ; & qu'elle rentreroit bien-tôt dans son devoir, pourvû qu'elle fût bien traitée. Qu'il falloit sur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point élever les roturiers au préjudice des seigneurs.

Mém. de Comines, l. 6. c. 7.

Il l'exhorte encore à se gouverner par le conseil

des princes du sang & des autres personnes distinguées ; à ne point changer les officiers après sa mort, à aimer la jeune princesse Marguerite d'Autriche, comme devant être son épouse ; à conserver la paix avec les Flamands, sur-tout durant les cinq ou six premieres années de son regne ; à se gouverner par les conseils d'Anne de France sa tante, & du duc de Beaujeu son époux ; à ménager ceux qui l'avoient servi le plus fidélement, & il lui nomme entr'autres, Philippes de Comines, le seigneur de Bouchage, Gui Pot bailli de Vermandois, Olivier le Daim & des Cordes, à qui il devoit laisser le commandement des armées, & Jean Doyac à qui il croyoit devoir la prolongation de sa vie. Il lui recommanda de plus de ne pas trop se fier à la reine sa mere Charlotte de Savoïe, parce qu'il l'avoit toûjours reconnuë plus affectionnée à la maison de Bourgogne qu'à celle de France. Enfin il lui fait une espéce d'excuse de ce qu'il ne lui avoit point fait épouser Marie de Bourgogne, & la raison qu'il en apporta, fut que cette princesse avoit treize ans & quelques mois plus que lui. Telles furent les instructions de Louis XI. au dauphin.

AN. 1482.

Une des dévotions de ce roi, étoit d'avoir toûjours avec soi les reliques qu'on lui envoyoit de toutes parts pour sa guérison : il les baisoit & y mettoit toute sa piété. Un bon hermite de saint Claude nommé frere Jean de Gand avoit éte enterré à Troyes ; mais on ne sçavoit pas l'endroit. Louis XI. en fit faire la recherche, & le corps fut trouvé dans le couvent des Jacobins de cette ville, on le leva de terre par ordre du roi, & on l'exposa dans un lieu public à la vénération des peuples ; de plus il écrivit à Ro-

Mem. de Comines, l. 6. c. 8. & 10.

LXXXV.
Le roi demande au pape la canonisation de frere Jean de Gand.

Camusat. Miscellanea historic. p. 524. & seq.
Mem. de Comines, dern. édit. tom. 5. p. 368. & suiv.

AN. 1482. me pour demander au pape Sixte IV. sa canonisation. On voit dans la nouvelle édition de Comines trois lettres que Louis XI. écrivit aux Jacobins de Troyes à ce sujet. La premiere du treiziéme d'Octobre 1482. la seconde du troisiéme de Décembre, & la troisiéme du dix-huitiéme de Juillet de l'année suivante. Mais pendant que les poursuites de cette canonisation se faisoient à Rome, Louis XI. mourut, & l'affaire en demeura là sans avoir été exécutée.

LXXXVI. Canonisation de S. Bonaventure.

Baillet, vie des Saints, t. 2. in-fol. p. 214.

Bullar. t. 1. Sixt. IV. const. 21.

Au lieu de cette canonisation, Sixte IV. fit celle de saint Bonaventure cardinal évêque d'Albano, général de l'ordre de saint François, qui étoit né en Toscane l'an 1221. dans Bagnarea petite ville du domaine de l'église, de Jean Fidanza & de Ritelle, gens de piété & d'honnête famille. Il fut dans son baptême appellé Jean, du nom de son pere; & dans une maladie dangereuse qu'il eut à l'âge de quatre ans, sa mere craignant de le perdre, eut recours au crédit que saint François avoit auprès de Dieu, & promit de consacrer ce fils à son service sous la regle & l'habit de ce saint homme, qui étoit encore vivant, si elle en obtenoit la guérison. Ses vœux furent exaucez, l'enfant recouvra la santé, contre le sentiment des médecins; & ce bonheur inespéré lui fit donner le nom de Bonaventure, qu'il conserva toûjours depuis. En 1243. il fit profession dans l'ordre de saint François. En 1250. il commença à enseigner la philosophie & la théologie à Paris. En 1256. il fut élu général de son Ordre, quoiqu'absent, & n'étant âgé que de trente-cinq ans. Il y établit la réforme en 1260. Le pape Gregoire X. le fit cardinal en 1273. & il mourut le septiéme de Mars en 1274. en revenant

de Lyon, où il avoit assisté au concile assemblé dans cette ville par l'ordre du même pape.

Après les informations faites de sa vie & de ses miracles, il fut canonisé avec toutes les formalitez requises, le samedi vingt-neuviéme d'Avril 1482. dans l'octave de Pâques, par Sixte IV. qui avoit été religieux de son Ordre. Sa fête fut publiquement établie, non-seulement dans les maisons de saint François de l'un & de l'autre sexe, mais dans toute l'église. Le pape la fit double, & voulut que l'office s'en fit comme d'un docteur de l'église. Son corps après sa mort avoit été porté dans l'église des Cordeliers de Lyon où il fut inhumé ; & lorsqu'on fit l'ouverture de son tombeau en 1434. pour le transporter dans une nouvelle église que ces religieux avoient fait bâtir, on trouva sa tête toute entiére, mais le reste du corps réduit en cendres. On en retira un ossement du bras pour le porter à Bagnarea lieu de sa naissance, & un autre os pour les religieux de saint François à Venise. Mais en 1562. les Calvinistes s'étant rendus maîtres de la ville de Lyon, enleverent sa châsse d'argent, brûlerent ses os ; & en jetterent les cendres dans la riviere de Saône : son chef toutefois fut trouvé ; & c'est peut-être de ce chef qu'on a détaché la mâchoire inferieure garnie de presque toutes ses dents, qui est aujourdhui à Fontainebleau dans le couvent des Mathurins, conservée dans un crystal, avec une figure du Saint.

LXXXVII. Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.

Il paroît que la guerre de Grenade contre les Maures commença cette année. Il n'y avoit pas long-tems que Ferdinand & Isabelle en méditoient la conquête ; & depuis que les Maures avoient été réduits

AN. 1482. à ce seul royaume de Grenade, il n'y avoit point eu de roi si puissant qu'Alboacen dix-neuviéme roi de la maison des Almahares. A son avénement à la couronne il avoit trouvé son état dans une profonde paix, comme la suite d'une tréve concluë entre les princes Chrétiens & son prédécesseur. Mais l'espérance d'étendre sa domination, & la conjoncture de la guerre qui survint entre les rois Catholiques & Alphonse roi de Portugal, le porterent à la rompre. Il entra donc dans l'Andalousie & dans le royaume de Murcie avec deux puissantes armées ; il y fit de si grands ravages, que Ferdinand & Isabelle qui n'étoient pas en état de lui résister, furent obligez de conclure avec lui une paix fort désavantageuse. Elle fut observée de bonne foi de la part des deux princes Chrétiens : mais le roi Maure ayant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée à cause de la tréve, la prit de nuit par escalade ; le gouverneur fut tué : tous ceux qui se trouverent dans la place furent faits prisonniers. Ceci arriva au commencement de l'année précedente vers le printems ; & eut des suites si favorables à la monarchie d'Espagne, qu'elle s'empara bien-tôt de tout le royaume de Grenade.

LXXXVII. Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama sur les Maures.

Mariana, ibid.

Ferdinand & Isabelle furent si irritez de cette perfidie du roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & accoururent dans l'Andalousie avec leurs troupes victorieuses à la bataille de Toro. La ville d'Alhama que les Maures appelloient le rempart de Grenade, fut d'abord emporté d'assaut, & Ferdinand entra par ce moyen dans la plaine de Grenade, où il fit un effroyable dégat, laissant par-tout de san-

glantes marques de sa vengeance. Enfin après avoir mis de bonnes garnisons sur la frontiere, il revint à Cordouë. Mais à peine fut-il parti, que les Maures ne pouvant souffrir qu'Alhama, la clef de leur royaume, fût au pouvoir de Ferdinand, l'assiégérent; ce qui obligea le roi Catholique à revenir promptement sur ses pas. Il secourut la place si à propos, que les Maures furent obligez d'abandonner leur entreprise. Il y mit pour gouverneur dom Diegue de Melo. La division s'étant mise ensuite parmi les Maures, Ferdinand crut en devoir profiter; il commença par le siége de Loya qu'il ne put prendre; il perdit dom Rodrigue Tellez grand-maître de Calatrava, qui fut tué de deux coups de fléches; sa charge fut donnée à Garcie Lopez de Padille, à condition qu'il défendroit à ses dépens la ville d'Almaha, après quoi le roi s'en retourna à Madrid, parce que la saison étoit trop avancée. Cette guerre dura dix ans. AN. 1482.

LXXXIX. Mort de Maxime patriarche de Constantinople. *Turco-græcia, l. 2. Bzov. hoc anno.*

Dès le commencement de cette année 1482. Maxime patriarche de Constantinople étant mort après avoir tenu le siége pendant six ans, eut pour successeur Nyphon archevêque de Thessalonique, beau parleur, mais peu sçavant. Il est né dans le Péloponnése d'un Albanois, & d'une Grecque qui étoit noble. Mais il s'attira l'indignation du trésorier du sultan, non seulement pour lui avoir refusé quelques présens, mais encore parce qu'il avoit supposé un fils à Siméon qui avoit été patriarche, pour frauder le trésor du souverain, de la confiscation des biens que Siméon avoit laissez. Bajazet l'ayant appris, ordonna qu'on chassât Nyphon de la ville; qu'on le privât du patriarchat, & qu'on en mît un autre en

sa place; ce qu'on ne fit toutefois qu'en l'année 1490.

AN. 1482.

Denys reprit par l'ordre du sultan le siége qu'il avoit quitté dans l'année précedente 1481.

XC.
Ses deux successeurs reçoivent le concile de Florence.

Brov. annal. ad ann. 1489.

Denys & Nyphon suivoient le décret du concile de Florence touchant l'union, selon les annales des Russiens; parce qu'Isidore cardinal de Russie, souhaitant que le pape Pie II. lui donnât pour successeur un certain Grégoire Zemialague, les Moscovites schismatiques n'en voulurent point, & en élurent un autre nommé Jonas. Mais le patriarche Denys dans le tems qu'il possedoit le siége pour la premiere fois, le chassa, & voulut absolument qu'on obéît à Grégoire, qui étoit favorable au concile de Florence, & à l'union des deux églises. Ensuite Nyphon étant interrogé par Joseph évêque de Russie, quel parti l'on devoit prendre au sujet du concile de Florence, que les évêques de Russie & de Lithuanie, qui étoient dans les sentimens de l'église Romaine, vouloient contraindre de recevoir, il répondit que c'étoit un concile légitime, & que les Grecs, pour l'avoir rejetté, avoient été soûmis à la domination des Turcs, qu'ainsi ils devoient vivre en paix avec les Latins, en observant les cérémonies du pays, comme il l'avoit ordonné aux prêtres qui étoient sous la puissance de la république de Venise, & que cela avoit été décidé par le concile de Florence.

XCI.
Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.

Chalcond. hist. des Turcs, l. 12.

Le sultan Bajazet ne s'embarrassoit pas beaucoup de ces contestations parmi les Grecs, occupé d'ailleurs des desseins de Zizim son frere pour lui ôter l'empire. La guerre qui regnoit entre eux procura quelque tranquillité dans les états des princes Chrétiens, & les Infidéles ne penserent ni à s'emparer

des

des terres de l'église, ni à poursuivre leurs conquêtes en exécutant les desseins du défunt empereur. Zizim avoit laissé sa femme & ses enfans au Caire sous la protection du soudan, & étoit allé joindre le grand caraman, auquel le grand-maître de Rhodes avoit envoyé cinq galeres. Ces deux princes camperent avec leurs troupes assez près de l'Aranda ville de Cappadoce. Aussi tôt Bajazet vint à la tête de cent mille hommes, pendant que le bacha Acmet faisoit avancer son armée qui avoit passé l'hyver dans la Lycaonie. Le grand caraman remontra à Zizim qu'il y avoit de la témerité à donner bataille; ce qui engagea ce prince à envoyer un défi à Bajazet, pour terminer leur differend par un combat singulier en présence des deux armées. Bajazet au lieu d'y répondre, lui proposa une province telle qu'il lui plairoit sur les frontieres de la Turquie, avec deux cens mille écus d'or chaque année, & une cour digne de sa naissance. Zizim voyant qu'on l'amusoit de belles paroles, prit enfin le parti de la retraite: l'avis qu'il eut qu'on le poursuivoit, l'obligea de se sauver avec peu de gens dans les détroits les plus déserts du mont Taurus; & le grand caraman l'y suivit bien-tôt avec ses troupes.

AN. 1482.

XCII. Zizim propose un duel à Bajazet.

De-là Zizim écrivit à Rhodes par un de ses plus zélez serviteurs, qui fut surpris par les Turcs, & conduit devant Bajazet, lequel ordonna de le faire mourir sur le champ. Dès que Zizim eut appris cette nouvelle, il quitta le mont Taurus, & prit le chemin de la Lycie vers la mer avec le grand caraman. A peine furent-ils sortis des détroits de la montagne, que leurs troupes furent investies & taillées en

XCIII. Il écrit au grand maître de Rhodes pour le recevoir.

Calcond. loc. cit. l. 11. Leunclav. lib. 16. Bosius, l. 13.

AN. 1482.

pieces par Acmet. Ce nouveau malheur fit résoudre le jeune prince à envoyer au grand-maître de Rhodes deux ambaſſadeurs qui trouverent par hazard à cette côte une galiote de la religion où ils s'embarquerent. Comme cette affaire pouvoit être utile à la Chrétienté, ſi les chevaliers devenoient maîtres de la deſtinée du prince qui étoit l'héritier de Mahomet II. il fut réſolu dans le conſeil qu'on recevroit Zizim, & le grand navire du tréſor fut commandé avec une galere & d'autres vaiſſeaux pour l'aller prendre. On le rencontra le long des côtes de la Lycie où il avoit été contraint de fuïr pour éviter les gens de ſon frere, qui avoient des ordres exprès de le pourſuivre par tout, & de le prendre mort ou vif.

XCIV. Il arrive à Rhodes où il eſt bien reçu.

Zizim fut reçu magnifiquement à Rhodes le quatriéme Juillet de cette année, & Bajazet n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il ne penſa plus qu'à conclure avec le grand-maître la paix qu'on lui avoit demandée dès ſon avénement à la couronne. Dans cette vûë il lui renvoya les vaiſſeaux de la religion qui avoient été pris par les corſaires de Lycie depuis la tréve. Zizim s'imagina que ſon frere ne vouloit la paix que pour une occaſion de le perdre; & que quand le commerce ſeroit libre entre les Rhodiens & les Turcs, il auroit tous les jours à craindre ou le fer ou le poiſon. C'eſt ce qui le fit réſoudre à chercher un azile ailleurs; il preſſa le grand-maître de lui donner ſon congé pour aller trouver le roi de France. Il l'obtint; mais avant ſon départ, il fit

XCV. Actes qu'il met entre les mains du grand-maître.

expedier trois actes autentiques, qu'il mit entre les mains du grand-maître. Le premier étoit un pou-

voir très-ample de traiter avec Bajazet & de conclure la paix. Le second étoit une espece de manifeste pour la décharge des chevaliers, par lequel ce prince déclaroit qu'il avoit demandé lui-même à sortir de Rhodes. Le troisiéme, une confédération perpetuelle du prince & de ses enfans avec la religion de S. Jean de Jerusalem, en cas qu'il vînt à rentrer dans ses états. Par ce dernier acte, il promettoit solemnellement à Dieu & à Mahomet son grand prophéte, que s'il recouvroit jamais ou entierement ou en partie la couronne imperiale de son pere, il entretiendroit une paix constante & une amitié inviolable avec le grand maître de l'ordre de saint Jean de Jerusalem. A quoi il s'engageoit lui & ses enfans, & ses enfans de ses enfans. Il promettoit encore avec serment de rendre à la religion toutes les isles, toutes les terres & toutes les forteresses que les empereurs Ottomans avoient prises sur les chevaliers de Rhodes. AN. 1482.

XCVI. Il quitte Rhodes & vient en France, où il est mis dans une commanderie.

Il partit de Rhodes le premier de Septembre 1482. dans le grand navire de la religion, accompagné du chevalier de Blanchefort & de plusieurs autres pour lui servir d'escorte. Quelque tems après Bajazet promit de vivre en paix avec les chevaliers, à la charge que le grand-maître tiendroit toujours Zizim sous la garde de ses chevaliers, & feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher que le jeune prince ne tombât entre les mains d'aucun prince ou Chrétien ou Infidéle. Il s'engagea même à payer quarante-cinq mille ducats, monnoye de Venise, tous les ans, pour la subsistance de la garde de Zizim. Mais celui-ci étoit arrivé en France, où le roi le reçut assez froidement; ce qui l'obligea de demeurer fort peu de tems à la

AN. 1482.

cour, & les chevaliers le conduisirent dans la commanderie de Bourgneuf, qui est une place sur les confins du Poitou & de la Marche, agréablement située, & assez forte, où les grands-prieurs d'Auvergne faisoient leur demeure. Le chevalier de Blanchefort, auquel le grand-maître avoit confié particulierement la personne de Zizim, eut soin de le divertir & de le desennuyer : mais quelques honnêtetez qu'il lui fît, il ne laissoit pas de l'observer, pour empêcher qu'on ne le lui enlevât par artifice, ou par force.

XCVII. Le roi permet de lire les livres des nominaux.

Argentré collect. judic. pag. 303. Baluz. M. scell. n. 4. p. 531. &c.

En 1473. Louis XI. sur la requête de maître Jean Boucard & des Thomistes, avoit fait défense de lire les livres & d'enseigner la doctrine d'Okam & des philosophes nominaux; en conséquence ces livres furent scellez & clouez dans la bibliotheque de l'université & dans les colleges par l'évêque d'Avranches: Les nominaux de l'université de Paris présenterent leur supplique à Louis XI. contre cette défense. Ils y expliquent leur doctrine assez clairement & font voir qu'elle a été examinée mûrement & approuvée. Ils disent ensuite : Si on nous persécute aujourd'hui; c'est parce que ceux qui sont de notre parti se sont acquis beaucoup de gloire & d'honneur, qu'ils sont superieurs au Thomistes, & plusieurs autres dans la dispute, & enfin parce que ce sont les nominaux qui se sont le plus opposez à une hérésie qui avoit été enseignée depuis peu à Louvain, & qui avoit eu leurs ennemis pour fauteurs. Les auteurs de cette supplique veulent parler d'un certain professeur de Louvain, qui dans un traité qu'il avoit fait depuis peu, avoit enseigné que les propositions

du futur contingent, même celles qui étoient contenuës dans la bible, & que Jesus-Christ avoit dites, n'étoient point véritables. Ce traité fut déferé à la faculté de théologie de Paris, comme rempli d'erreurs. D'un autre côté l'université de Louvain fit solliciter la même faculté à l'approuver, & peut-être l'eut-il été sans les vives oppositions des nominaux qui en firent une affaire fort sérieuse. Pour cette raison ils se donnent dans cette supplique la qualité de défenseurs de la foi, & assurent que c'est leur zéle qui offense, & non pas leur doctrine. Il ne paroît pas cependant que Louis XI. eut alors égard à leur supplique. Mais en 1481. Martin Berenger docteur de Sorbonne présenta une autre requête en faveur des nominaux. Ce docteur avoit du crédit; plusieurs personnes remontrerent au roi qu'il n'avoit pas dû défendre leur doctrine ni leurs livres; & sur ses remontrances Louis leva la défense, & en fit écrire au recteur par Jean d'Estouteville. L'année suivante 1482. la faculté de théologie censura quatorze propositions prêchées à Tournay par un Cordelier appellé Jean Angeli, elles concernoient le sacrement de pénitence & le pouvoir des curez. La premiere proposition étoit: Les freres Mineurs présentez à l'évêque & admis, sont les propres prêtres & les vrais curez, & mieux que les prêtres des paroisses qui n'ont leur pouvoir que de l'évêque, au lieu que les religieux l'ont obtenu du pape. La deuxiéme, un paroissien qui s'est confessé à ces religieux a satisfait à la décretale, *Omnis utriusque sexus*, touchant la pénitence & la rémission de ses péchez, & n'est point obligé de se confesser à son propre curé une fois

XCVIII.
Censure de quatorze propositions prêchées à Tournay.

D'Argentré, collect. pag. 305.
Bochel. bibliot. canonic. cum additam.
Blondeau, to. 2. p. 736.

AN. 1482. l'an, ni de lui demander la permission de se confesser ailleurs. La troisiéme, si un curé refuse la communion à son paroissien qui se sera confessé à ces religieux, il peut aller trouver celui qui l'a confessé, qui lui donnera la communion. La quatriéme, un curé ne doit rien recevoir de ses paroissiens pour la confession & l'administration des sacremens : mais il n'en est pas de même des mendians. La cinquiéme, un curé assurant que ses paroissiens sont tenus de se confesser à lui une fois l'an sur peine de péché mortel, est excommunié & irrégulier s'il célébre. La sixiéme, celui qui fait dire la messe par un prêtre qui a chez lui une femme suspecte, ou qui vit mal, péche mortellement. La septiéme, lesdits religieux ne sont pas obligez de payer la quatriéme partie dont il est parlé dans la Clémentine *Dudùm*. La huitiéme, le pape pourroit détruire tout le droit canonique & en faire un nouveau. La neuviéme, quelques Saints sont des enragez. La dixiéme, les ames du purgatoire sont de la jurisdiction du pape; & s'il vouloit il pourroit vuider tout le purgatoire. La onziéme, le pape pourroit ôter à un beneficier la moitié de ses revenus, & la donner à un autre sans en alléguer la cause. La douziéme, quiconque contredit la volonté du pape est un payen & encourt l'excommunication de fait, & le pape ne peut être repris par personne, si ce n'est en matiere d'hérésie. La treiziéme, la bulle accordée par le pape regnant à ces religieux, a été publiée à Paris, & approuvée par l'université; ensorte que quiconque la contredit est excommunié. La quatorziéme, le frere Jean Angeli a soutenu la vérité de ces propositions, & veut les soutenir à Paris & dans

tous les endroits du monde jusqu'au feu, & ne les veut point révoquer, disant qu'il n'est point du nombre de ces prédicateurs qui retractent ce qu'ils ont dit.

AN. 1482.

XCIX. Qualifications de ces propositions.

D'Argentré, ibid. pag. 305.

La faculté de théologie de Paris, à la requête de Jean Roëre chanoine de Tournay & professeur en théologie s'assembla, & qualifia chacune de ces propositions. Elle dit sur la premiere, que, quoique le terme de propre prêtre soit équivoque, la proposition ne laisse pas d'être scandaleuse, erronée dans la foi, tendante à détruire l'ordre hierarchique pour la conservation duquel on doit abjurer cette doctrine. Sur la seconde, qu'elle est scandaleuse, contraire au droit commun, & qu'on doit la révoquer publiquement pour maintenir l'obéïssance & le respect dû aux prélats. Sur la troisiéme, qu'elle est fausse, fortement suspecte d'hérésie, & contraire au droit commun. Sur la quatriéme, qu'elle est contre la disposition du droit naturel & divin, fausse & notoirement hérétique. Sur la cinquiéme, qu'elle est fausse & injurieuse. Sur la sixiéme, parce qu'elle est exprimée d'une maniere indéterminée, elle est douteuse, témeraire, & on ne doit nullement la prêcher au peuple. Sur la septiéme, qu'elle est contraire au droit commun. Sur la huitiéme, qu'elle est scandaleuse, blasphématoire, notoirement hérétique & erronée. Sur la neuviéme, qu'elle est scandaleuse, blasphématoire, & qu'elle offense les oreilles pieuses. Sur la dixiéme, qu'elle est douteuse & suspecte de fausseté, suivant la pensée de celui qui l'a prêchée dans les termes de la jurisdiction & de la puissance ordinaire : par consequent scandaleuse & nullement propre à

AN. 1482.

être annoncée au peuple. Sur la onziéme, qu'elle est dangereuse, & qu'on ne doit point la prêcher comme elle est conçuë. Sur la douziéme, qu'elle est fausse, scandaleuse, & ressent manifestement l'hérésie. Sur la treiziéme, qu'elle est fausse, & contient évidemment un mensonge. Sur la quatorziéme, qu'elle est d'un homme insolent & opiniâtre; ce qui suffit pour proceder juridiquement contre lui, comme contre une personne suspecte d'herésie.

C.
Censure d'une proposition touchant les indulgences.
D'Argentré, collect. judic. p. 306.

Dans la même année Jean de Bethancourt docteur en théologie de Paris, & théologal de Meaux, présenta à la faculté la proposition suivante prêchée dans le diocése de Saintes: Que toute ame qui est en purgatoire, & condamnée par la justice divine à y demeurer un certain tems, s'envole immédiatement dans le ciel, & est délivrée totalement de la peine, aussi-tôt que quelqu'un donne pour elle six blancs d'aumône pour la réparation de l'église de saint Pierre de Saintes. Et pour appuyer cette proposition on se servoit de l'autorité d'une bulle d'indulgence accordée par le pape Sixte IV. à cette église le deuxiéme du mois d'Août 1476. La faculté déclara par sa conclusion du vingtiéme de Novembre, que cette proposition ne se trouve point du tout dans cette bulle, & qu'on n'a pas dû l'avancer ni la prêcher. De Bethancourt en demanda acte, & on le lui donna.

CI.
Le pape fait bâtir l'église de la Paix.
Pennot. hist. cleric. regul. l. 3. c. 33.

Le pape voulant profiter de la tranquillité parfaite qui regnoit en Italie, & de l'union qui étoit entre les princes, fit construire l'église de la Paix au milieu de Rome, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, & y fit placer une image miraculeuse de

la

la sainte Vierge, dont on rapporte beaucoup de choses extraordinaires. Mais son zéle parut encore d'avantage envers cette sainte Mere de Dieu par la bulle qu'il fit en faveur de sa conception pour appaiser les disputes survenues entre les religieux de saint Dominique & ceux de saint François. Cette bulle est datée de Rome le quatriéme de Septembre de l'année 1483. Le saint pere s'y plaint des excez dans lesquels donnoient quelques prédicateurs, & ausquels il veut remedier pour éviter le danger qu'il y auroit à les laisser impunis, & leur ôter l'occasion de répandre à l'avenir leurs erreurs au public; ensuite il passe au sujet de sa bulle.

CII. Bulle du pape touchant la Conception de la sainte Vierge.

Collect. concil. P. Labbe. tom. 13. p. 1443.

La sainte église Romaine, dit-il, aïant établi la « fête de la conception de Marie sans tache & tou- « jours vierge, de même qu'un office propre pour « cette fête, nous apprenons toutefois que quelques « prédicateurs de differens Ordres ne cessent de prê- « cher tous les jours au peuple, que tous ceux qui « croïent que cette glorieuse Vierge a été conçuë « sans la tache du péché originel, péchent mortelle- « ment, ou sont héretiques; que ceux qui en disent « l'office, ou entendent les sermons des prédicateurs « enseignant le contraire, péchent aussi grievement. « Nous, pour arrêter leurs entreprises téméraires & « scandaleuses, & pour obvier aux maux qui à cette « occasion pourroient naître dans l'église, de notre « propre mouvement, & de notre science certaine « nous condamnons les propositions de ces prédica- « teurs qui osent assurer que ceux qui tiennent la « Conception de la mere de Dieu immaculée, pé- « chent mortellement, & que ceux qui en célebrent «

AN. 1483.

„ l'office, & en écoutent les sermons, ne sont pas „ exempts de péché; nous déclarons ces propositions „ fausses, erronées & entierement contraires à la ve„ rité. Nous reprouvons les livres faits contre cette „ doctrine, & leurs auteurs, de quelque condition „ qu'ils soient, & nous prononçons contre eux la „ peine d'excommunication dont ils ne pourront „ être absous par d'autres que par le souverain ponti„ fe, si ce n'est à l'article de la mort. Et afin qu'on „ n'en prétende cause d'ignorance, nous ordonnons „ aux ordinaires des lieux de faire publier cette bulle „ dans les paroisses de leurs dioceses, à la grande „ messe & au sermon. Si quelqu'un présume d'agir, „ de prêcher ou d'écrire contre ce décret, nous dé„ clarons qu'il encourera l'indignation de Dieu & „ des apôtres saint Pierre & saint Paul.

CIII
Dispute touchant les stigmates de sainte Catherine de Sienne.

L'on trouve encore une autre bulle de ce pape à l'occasion d'une dispute qui s'éleva entre les Dominiquains & les cordeliers: ceux-ci nioient que sainte Catherine de Sienne eut été marquée de stigmates, & prétendoient que ce privilege n'avoit été accordé qu'à saint François leur patriarche. Ceux-là se fondoient sur le témoignage de la Sainte même, & de Raimond de Capouë son confesseur. Car voici les paroles que cette Sainte adresse à son confesseur. „ Vous sçavez, mon pere, que je porte les stigma„ tes du Seigneur Jesus sur mon corps par sa miseri„ corde. Il est vrai qu'ils reconnoissoient que ces stigmates n'avoient pas paru sur le corps de la Sainte, comme sur celui de saint François: mais ils assuroient qu'elle les avoit reçus. " J'ai vû le Seigneur, „ dit-elle, attaché en croix, descendant sur moi

avec une grande lumiere, & par l'impetuosité de » mon esprit qui vouloit aller au-devant de son créa- » teur, mon petit corps a été contraint de s'élancer. » Aussi-tôt des cinq cicatrices de ses sacrées plaïes j'ai » vû tomber sur moi cinq raïons de sang qui tendoient » à mes mains, à mes pieds & à mon cœur. Connois- » sant que c'étoit un mystere, je me suis écriée d'a- » bord, oüi mon Seigneur & mon Dieu, je vous » prie que ces cicatrices ne paroissent point sur mon » corps à l'exterieur. Jesus-Christ me répondit, & » me parloit encore lorsque ces raïons de sang de- » vinrent tous brillans, & furent portez aux cinq » endroits de mon corps que j'ai marquez. » Les Dominiquains appuïoient encore leur sentiment du témoignage de saint Antonin & de celui du pape Pie II. qui faisant mettre cette sainte dans le calendrier, lui a assigné un office, dans l'hymne duquel il est dit qu'elle a exprimé sur elle la forme des playes de Jesus Christ.

S. Antonin. chron. 3. part tit. 23. c. 41. § 10.

Vulnerum formam miserata Christi exprimit ipsa. In hymno officii hujus Sanctæ.

Mais les Franciscains prévinrent tellement en leur faveur le pape qui avoit été de leur ordre, qu'il défendit même sur peine des censures ecclesiastiques de peindre les images de cette Sainte avec les stigmates. Il adoucit toutefois son decret quelque tems après, & en ôta les censures. Les Cordeliers, dit Sponde, auroient mieux fait d'imiter la pauvreté & l'humilité de leur saint fondateur, que de vouloir restraindre la grace par ces superbes disputes, parce que disputer du merite des saints, c'est produire des contestations inutiles, d'où naissent ensuite les jalousies, l'un soutenant un saint, l'autre un autre, & chacun s'opiniâtrant avec orguëil à vou-

Spond. contin. annal. ad ann. 1483. c. 8.

AN. 1483.

loir que son saint soit plus grand que celui d'un autre, comme l'a remarqué l'auteur du livre de l'imitation de Jesus-Christ.

A Kempis, l. 3. de Imit. Christi. c. 58.

CIV. Promotion de cardinaux.

Sixte IV. augmenta encore le sacré college de six cardinaux, qui furent Jean Comti Romain archevêque de Cozence, prêtre cardinal du titre de saint Vital. Elie de Bordeille, François archevêque de Tours, du titre de sainte Lucie. Jean Margarit Espagnol, évêque de Gironne, du titre de sainte Balbine. Jean-Jacques Sclafenati Milanois, évêque de Parme, du titre de saint Etienne au mont Cœlius. Jean-Baptiste des Ursins Romain, archevêque de Carthage & de Tarente, cardinal diacre du titre de sainte-Marie-la Neuve, depuis prêtre du titre de saint Pierre & de saint Paul. On peut y en joindre un septiéme qui fut Ascagne Marie Sforce des ducs de Milan, cardinal diacre du titre des saints Vite & Modeste, vice-chancelier de l'église de Rome, évêque de Padoüe, Novarre, &c. Mais quelques-uns ne le placent qu'au commencement de l'année suivante, quelque tems avant la mort du pape. Il se rendit celebre sous le pontificat suivant.

CV. Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.

Marguerite d'Autriche fille de Maximilien, devoit être mise entre les mains de Louis XI pour être l'épouse du dauphin dès la fin de l'année precedente. Mais comme il y avoit encore quelques difficultez à terminer, les Gantois ne l'amenerent en France qu'au mois d'Avril 1483. & les nôces furent magnifiquement celebrées à Amboise sur la fin de Juillet. Le roi d'Angleterre qui s'étoit tellement flatté de voir sa fille dauphine de France, qu'il la faisoit déja appeller ainsi, se voyant ainsi joué par les François.

& moqué par ses sujets, en eut tant de confusion & de douleur, qu'il en tomba malade, & mourut le quatriéme d'Avril, délivrant la France par sa mort de beaucoup de maux qu'il auroit pû lui faire dans la suite. Il laissa deux fils Edouard & Richard avec cinq filles, quelques-unes mariées à des seigneurs Anglois. Des deux freres qu'il avoit, il fit mourir le duc de Clarence, & il ne lui restoit que le duc de Glocester qui usurpa le trône.

AN. 1483.

CVI. Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 9. Chronique de Louis XI. Polyd. Virgil. l. 4. in fin.

Edouard ne fut pas plutost mort que quelques précautions qu'il eût prises pour assurer la couronne à son fils aîné, on s'apperçut que celui-là même qu'il avoit chargé en mourant de la lui affermir sur sa tête, cabaloit pour la lui ravir. Thomas Morus fait un portrait affreux de ce duc de Glocester. Il dit qu'il nâquit sans foi, sans probité, sans principes, sans conscience, fourbe, hypocrite, dissimulé, & ne faisant jamais plus de caresses que quand il vouloit plus de mal. Cruel par ferocité & par ambition, comptant pour rien la mort d'un homme dont la vie nuisoit à ses desseins. Brave au reste, mais propre à nourrir des factions & à en profiter, donnant son bien sans retenuë pour réussir, & prenant aussi celui des autres sans se faire aucun scrupule. Tel étoit le duc de Glocester, qui ayant appris à Yorck où il étoit, la mort inopinée du roi son frere qui l'avoit déclaré tuteur du jeune Edouard son fils aîné, ne pensa plus qu'à s'emparer de la couronne. Il éloigna du jeune roi ceux qui avoient soin de sa conduite, il les fit même arrêter. La reine doüairiere se retira dans l'azyle de Westminster. Le duc se fit déclarer par le parlement protecteur du royaume. La reine

CVII. Le duc de Glocester pense à usurper la couronne.

Jo. Mei, hist. Scot. l. 6. c. 20.

AN. 1483.

qui avoit avec elle son second fils Richard, l'aîné étant dans Londres, lâcha ce cadet aux instantes prieres du cardinal Burschiez archevêque de Cantorberi, ensorte que le duc de Glocester se vit maître des deux princes. Il découvrit le cruel dessein qu'il avoit sur eux au duc de Buckingham qui se rendit sur la promesse qu'on le metroit en possession du comté d'Hereford qu'il prétendoit lui appartenir; & le complot fait, les deux ducs ne penserent plus qu'à former un parti.

Le duc de Glocester donna ses ordres pour les sanglantes exécutions qui devoient lui frayer le chemin au trône; il fit mourir le comte de Rivers, Richard Gray & Thomas Wagham, proches parents du roi, qui étoient fort dans ses interêts; il les avoit déja fait prisonniers. Il fit couper la tête au grand chambellan Hasstings enfermé dans la Tour. Il fit arrêter l'archevêque d'Yorck, l'évêque d'Ely, & Thomas Stanley. Il publia que les deux jeunes princes, fils d'Edouard IV. descendoient d'un bâtard, le défunt roi & le duc de Clarence n'étant point fils de Richard duc d'Yorck, mais de certains amans qu'il donnoit à la duchesse. Et comme il avoit sur-tout interêt que ses neveux passassent pour illegitimes, il s'appliqua particulierement à rappeller le souvenir du mariage de leur pere, & prétendit qu'avant qu'il épousât la reine, il s'étoit marié clandestinement à une femme qui vivoit encore, & qu'on appelloit Elisabeth de Lucis, ce qui lui avoit été révelé par l'évêque de Bath qui en avoit fait la cerémonie. Sur cette fausse supposition il s'empara du trône, prétendant être le légitime heritier de la couronne, &

CVIII. Il veut faire passer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.

le duc de Buckingham fit crier par le peuple : Vive le roi Richard.

CIX. Il fait mourir les deux fils d'Edouard.

La premiere chose que fit le duc de Glocester fut de faire mourir ses neveux dont l'aîné ne regna que deux mois. Jacques Texel fut le ministre dont il se servit pour cette exécution. Il se contenta de renfermer dans un château le petit comte de Warwick, fils du défunt comte de Clarence. Il envoya en même tems des ambassadeurs en Bretagne, prier le duc de continuer à garder le comte de Richemont, l'assurant qu'il seroit exact à payer les pensions promises par le feu roi Edoüard. Ces ambassadeurs avoient ordre d'aller de Bretagne en France, & de demander à Loüis XI. son amitié pour leur nouveau roi. Mais sa Majesté refusa de les voir, & protesta qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec un usurpateur soüilé du sang innocent de ses neveux: Action digne de terminer la vie de ce roi, qui peu de tems après laissa la couronne à son fils. Celle d'Angleterre fut imposée solemnellement à Richard duc de Glocester, & à Anne de Neville sa femme. Il n'avoit qu'un fils âgé de dix ans qu'il déclara prince de Galles, mais ce fils ne vêcut pas long-tems, & sa mort donna dans la suite occasion au comte de Richemont de s'emparer du trône d'Angleterre, & de rentrer dans l'heritage de la maison de Lancastre sous le nom d'Henri VII.

CX. Il se fait couronner roi d'Angleterre.

CXI. Crainte que Louis XI. a de la mort.

On lit avec plaisir dans les historiens tout ce que la crainte de la mort & celle de perdre son autorité faisoient faire à Loüis XI. pendant les derniers mois de son regne. Les danses de jeunes filles autour de son logis, les bandes de joüeurs de flute qu'on amassoit de toutes parts pour le divertir, les processions.

AN. 1483.

qu'on ordonnoit par tout le royaume pour sa santé, les prieres publiques à Dieu pour empêcher le vent de bize qui l'incommodoit beaucoup; un grand amas de reliques qu'il se faisoit apporter de tous côtez, le bain du sang des enfans dont il se servoit pour adoucir ses humeurs acres & cuisantes; tout cela fut mis en œuvre sans qu'il pût prolonger sa vie. Le pape Sixte IV. lui avoit envoyé de Rome beaucoup de reliques. Le sultan Bajazet II. lui offrit par une ambassade solemnelle qui vint jusqu'à Marseille, non seulement de rendre au roi toutes celles qui s'étoient trouvées à Constantinople, lorsque cette ville avoit été prise; mais encore de payer tous les ans à la France une somme très-considérable d'argent, pourvû qu'il tirât le prince Zizim son frere des mains des chevaliers de Rhodes, & qu'il s'assurât de sa personne. Mais Loüis bien loin de vouloir voir les ambassadeurs, les renvoya de Marseille, & leur manda qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'ennemi capital des Chrétiens. Commines dit que la sainte ampoulle qui n'avoit jamais été transportée, lui fut apportée de Rheims jusques dans sa chambre au Plessis-lez-Tours.

Comines dit Riez, en Provence, liv. 6. de ses Memoires, chap. 10.

CXII.
Il s'enferme dans le château du Plessis-lez-Tours.

Memoires de Comines, l. 6. c. 7. & 11.
Mezeray, abregé chron. tom. 3. vie de Louis XI.

Il avoit fait enfermer ce château du Plessis d'un treillis de gros barreaux de fer, & planter aux murailles & à la porte des broches de fer à plusieurs pointes, avec quarante arbalêtriers qui gardoient les fossez durant la nuit. Quatre cens archers se promenoient le jour autour du château, & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu de personnes. Le roi ne s'entretenoit qu'avec ceux de ses domestiques qu'il estimoit le moins, & leur avoit défendu de lui parler

ler

AN. 1483.

ler d'autres affaires que celles qui regardoient son autorité & la conservation du roïaume ; il leur donnoit avec profusion, & sur-tout à son médecin nommé Jean Coctier qui tiroit de ce prince tous les mois plus de dix mille écus. Ce médecin avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il le gourmandoit, dit Mezeray, comme s'il eut été un valet, & qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Je sçai bien, lui disoit-il quelquefois, qu'un matin vous m'envoïerez, comme vous faites d'autres ; mais vous ne vivrez pas huit jours après, ce qu'il prononçoit en jurant, & ce qui effraïoit tellement le roi, qu'il n'osoit lui rien refuser, & souffroit patiemment toutes ses brutalitez & ses insolences, quelque délicat qu'il fût sur l'article du respect qui lui étoit dû.

CXIII. Il fait venir à sa Cour S. François de Paule.

Le roi qui avoit grande confiance aux prieres des gens de bien, & qui croyoit par-là prolonger ses jours, avoit entendu parler d'un saint hermite de Calabre appellé François de Paule qui étoit le fondateur de l'ordre des religieux Minimes. Le bruit de sa sainteté & de ses miracles s'étant répandu au-delà de l'Italie vint jusqu'à la cour de France ; & Louis XI. prit la résolution de le faire venir. Il lui fit écrire d'abord pour l'y inviter, en lui promettant tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter pour l'établissement de son ordre & pour lui-même. Mais ayant appris que le Saint n'avoit pas été touché de ses promesses, il en fit parler au roi de Naples par son ambassadeur, & ce prince qui se soucioit peu de retenir le Saint dans ses états, fit ce qu'il put pour l'engager à donner cette satisfaction au roi de France. Mais François de Paule dit nettement qu'il ne ten-

AN. 1483.

teroit point Dieu, & qu'il ne pouvoit entreprendre un voïage de quatre cent lieuës pour satisfaire des gens qui ne demandoient un miracle que par des voyes basses & trop humaines. Louis que le mal rendoit impatient, n'ayant pas réussi de ce côté-là, s'adressa au pape Sixte IV. qui envoya deux brefs l'un fort près de l'autre au saint hermite pour l'obliger d'aller incessamment trouver le roi. François, sans déliberer davantage, se mit en chemin avec le maître d'hôtel de Louis XI. qui l'étoit venu querir. Il passa par Naples, par Rome, & alla s'embarquer à Ostie pour prendre la route de France où il arriva.

CXIV. Le Saint arrive en France, & se rend au Plessis.

Mem. de Comines, l. 6. c. 7. & 8.

Aussi-tôt que le roi eut appris l'arrivée du Saint en France, il en eut tant de joye, qu'il fit présent à celui qui lui en porta la nouvelle d'une bourse de dix mille écus; & quand il fut proche de la Touraine, Louis manda au dauphin son fils de l'aller recevoir à Amboise; ce qu'il fit avec tous les témoignages d'estime & de respect. Le Saint arriva au château du Plessis le vingt-quatriéme d'Avril de l'année précedente 1482. & le roi étant allé au-devant de lui accompagné de sa cour, le reçut avec autant d'honneur & de soumission, dit Comines, que si ç'eût été le pape. Il se jetta à genoux devant lui, le conjurant de faire ensorte que Dieu voulût lui prolonger la vie. Le Saint lui fit entendre que la vie des rois a ses bornes, comme celle des autres hommes; & qu'au lieu de prétendre que Dieu voulût changer sur cela ce qu'il a une fois arrêté, & qui est immuable, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de s'y soumettre. Le roi le fit loger dans la basse-court du château, dans un petit appartement pro-

che la chapelle de saint Matthieu, & il lui donna un interpréte nommé Ambroise Rembaut qui sçavoit également l'Italien, le Latin & le François. Il chargea en même tems deux de ses officiers du soin de sa subsistance & de celle des religieux qui l'avoient accompagné dans son voyage.

AN. 1483

CXV. Divers entretiens du Saint avec le roi.

Le saint hermite alloit souvent entretenir le roi des affaires de son salut : & comme l'assure Comines qui y étoit presque toûjours présent, il parloit à ce prince avec tant de sagesse & d'élevation, qu'on étoit persuadé qu'il étoit inspiré & que c'étoit le Saint-Esprit qui parloit par sa bouche : car de lui-même il n'étoit pas capable de penser & de parler comme il faisoit, n'ayant aucune teinture des lettres. Aussi la vénération que le roi, & les princes & les seigneurs de la cour les mieux sensez avoient pour lui, n'empêcha pas que plusieurs courtisans ne se mocquassent de sa simplicité, & ne l'appellassent le bon homme par dérision; ils le tournoient même en ridicule sur ses habits, ses cheveux qu'il n'avoit jamais coupé, & tout son extérieur négligé. Le médecin du roi Jacques Coctier fut du nombre de ces derniers, par je ne sçai quelle basse jalousie qui le porta à faire souvent tenter par le roi même le désintéressement du Saint, & son amour pour la pauvreté, quoiqu'il s'unit à lui en 1483. pour disposer enfin le roi à la mort qu'il craignoit tant.

CXVI. Précautions qu'on prend pour lui annoncer sa mort.

Vide sup. n. 84. Mem. de Comines, l. 6. c. 12.

Ainsi Louis XI. se sentant affoiblir de jour en jour, fit venir d'Amboise le dauphin son fils, & lui répéta les instructions rapportées plus haut. Comme il eut une troisiéme rechûte le vingt-sixiéme d'Août avec les mêmes symptômes, l'on crut être obligé de

AN. 1483.

lui représenter qu'il n'y avoit plus rien à prétendre en ce monde, & qu'il falloit se préparer pour l'autre. La commission étoit délicate ; ce prince avoit dit plus d'une fois en pleine santé, que quand l'on verroit approcher sa fin, l'on évitât avec soin de lui parler de la mort, & qu'on l'avertît simplement de mettre sa conscience en bon état, parce qu'il ne se sentoit pas assez ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt, sans perdre connoissance, & sans ressentir dans toutes les parties de son corps des convulsions qui l'emporteroient à l'instant. Olivier le Daim & quelques autres domestiques l'avoient entendu parler ainsi, & sçavoient d'ailleurs que personne n'avoit jamais tant appréhendé la mort, ni cherché tant de préservatifs pour s'en garantir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une si triste nouvelle, ils s'en acquitterent même sans garder aucunes mésures. Sire, lui dirent-ils, il faut que nous nous acquittions de notre devoir, n'ayez plus d'espérance en ce saint homme, c'est fait de vous sûrement ; & pour cela pensez à votre conscience, car il n'y a plus de reméde. Chacun lui dit quelque mot, le roi leur répondit : J'ai espérance que Dieu m'aidera ; car par avanture, je ne suis pas si malade que vous pensez.

C'étoit S. François de Paule.

CXVII. Il conserve tout son bon sens jusqu'à sa mort.

Ceux qui l'avertirent de penser à la mort, furent assez heureux pour être écoutez. Il recommanda le dauphin son fils au seigneur de Beaujeu son gendre, il envoya le chancelier porter les sceaux au même dauphin qu'il nomma roi, exhortant un chacun à lui être fidéle & à le bien servir. Il lui recommanda en particulier de donner le commandement des

troupes à des Cordes à qui il falloit défendre d'executer l'entreprise qu'il avoit formée sur Calais, afin de renvoïer incessamment les Anglois au-delà de la mer, parce que le dauphin étoit trop jeune pour se débarrasser habilement d'une semblable affaire, soit qu'elle réussît, ou qu'elle ne réussît pas; qu'il falloit au moins pendant cinq ou six ans conserver la paix avec tout le monde. Il donna tous ces ordres avec une si grande présence d'esprit, qu'il parut, dit Comines, n'avoir jamais eu tant de bon sens. Il vêcut encore quelques jours sans se plaindre dans sa maladie : il reçut tous les sacremens qu'on donne aux malades avec beaucoup de dévotion, parlant toûjours de Dieu, & récitant quelques prieres à la sainte Vierge, afin de lui obtenir la grace de ne mourir qu'un samedi. Ce qui arriva, puisqu'il mourut le samedi trentiéme du mois d'Août à huit heures du soir, dans la soixante-uniéme année de son âge, & la vingt-troisiéme de son regne, au Plessis-lez-Tours. Il ordonna que son corps fût porté à Notre-Dame de Clery près d'Orleans, où il avoit une très-particuliere dévotion ; & il avoit tellement à cœur qu'on l'inhumât dans cette église, qu'il obtint du pape Sixte IV. une bulle d'excommunication contre ceux qui feroient transporter son corps ailleurs.

A.N. 1483.

CXVIII. Mort de Louis XI.

Mem. de Comines, ch. 12. du liv. 6. in fin. Polyd. Virg. l. 25.

C'étoit un prince, dit Comines, fort sage dans l'adversité, très-heureux pour pénétrer les interêts & les pensées des hommes, & pour les tourner à ses fins; furieusement soupçonneux & jaloux de sa puissance, & très-absolu dans ses volontez, qui ne pardonnoit point, qui fouloit beaucoup son peuple, & en même tems le meilleur des princes de son siécle. Le

Mem. de Comines, ibid. c. 13. Paul. Æmil. l. 3. c. 7.

AN. 1483. même auteur dit qu'il ne le vit jamais tranquille & content ; qu'il étoit toûjours agité par quelque chagrin ; qu'il étoit fort attaché à son épouse, sans aimer aucune autre femme ; que quand il étoit en guerre, il soupiroit après la paix ; & que quand il étoit en paix, il ne pouvoit supporter que la guerre. Il étoit assez instruit, ayant eu pour précepteur Jean d'Arconvalle. Jean Colleman lui avoit appris les mathématiques & les élemens d'astrologie ; & l'on assure que ce fut lui qui composa le livre intitulé, le rosier des guerres, pour l'instruction de Charles VIII. son fils ; du moins l'on ne peut douter qu'il n'ait fait travailler à deux excellens recueils, l'un de la pragmatique-sanction, l'autre sur les droits de la France par rapport au royaume de Naples, pour l'instruction du même dauphin. Il enrichit la bibliothéque du Louvre d'un grand nombre de manuscrits ; Robert Gaguin général des Mathurins, qui écrivoit l'histoire de France, fut son bibliothécaire. Il dressa lui-même les statuts pour l'ordre de saint Michel, & l'on y voit un article qui porte qu'il y auroit toûjours une place affectée pour celui qui travailleroit à l'histoire de cet ordre.

L'on a écrit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les personnes incommodées de la pierre, en permettant aux chirurgiens de Paris d'en faire l'essai sur un franc-archer condamné à être pendu, l'épreuve se fit, & l'on réussit ; le franc-archer fut guéri, & vêcut long-tems après. Le discernement des esprits étoit admirable dans ce prince. Il avoit entrepris de réduire toutes les mesures & tous les poids du royaume à un seul, & de faire dresser une

AN. 1483.

coûtume générale pour toutes les provinces. Il vouloit que la justice fût exactement renduë aux particuliers. Il institua deux parlemens, celui de Bourdeaux en 1462. & celui de Bourgogne en 1476. Il affectoit d'être dévot, & se confessoit toutes les semaines, faisant souvent des pélerinages de dévotion. Ce fut lui qui établit la coûtume de sonner l'*Angelus* à midi. Il portoit à son chapeau une image de Notre-Dame, qui n'étoit que de plomb, & la baisoit souvent, sur-tout quand il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faisoit faire assez fréquemment des processions, honoroit beaucoup les reliques, & donnoit libéralement aux églises. Mais avec toutes ces bonnes qualitez, il n'en manquoit pas de mauvaises. Mezeray dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille personnes, la plûpart sans forme de procès, plusieurs noïez, d'autres précipitez en passant sur une bascule, d'où ils tomboient sur des rouës armées de pointes & de tranchans. Il ne prenoit conseil que de lui seul; il ne pouvoit souffrir les personnes de qualité. En un mot, jamais il n'y eut de cour où la mauvaise foi fut plus en regne que dans la sienne, sur l'exemple qu'il en donnoit lui-même.

Abr. chron. tom 3. vie de Louis XI. in 12.

CXIX. Ses deux mariages & sa posterité.

S. Marth. geneal. Franc. lib. 8. ch. 5.

Ce prince n'étant encore que dauphin avoit été marié deux fois. Sa premiere femme fut Marguerite fille de Jacques I. roi d'Ecosse, qu'il épousa, à ce qu'on croit, en 1436. n'étant âgé que de quatorze ans, elle mourut en 1445. sans laisser aucun enfant. Il demeura veuf six ans; & il ne se seroit pas remarié tant qu'il n'auroit pas été roi, si la nécessité de ses affaires ne l'y avoit contraint; il épousa donc pour seconde femme Charlotte fille du duc de Sa-

AN. 1483.

voie qui n'avoit alors que six ans, elle fut élevée auprès de sa mere jusqu'à treize ans, qu'elle alla trouver son époux en Flandre. Il en eut dès la premiere année un fils nommé Joachim duc de Normandie, qui mourut fort jeune. Le second fut Charles qui succeda au royaume. Le troisiéme nommé François ne vêcut pas long-tems. Il eut encore trois filles; le P. Daniel n'en met que deux; l'aînée mourut dans son bas âge. La seconde fut comtesse de Beaujeu, & ensuite duchesse de Bourbon. La troisiéme Jeanne duchesse d'Orleans, fonda l'ordre des Annonciades à Bourges, après avoir été répudiée par son époux qui devint roi de France, & successeur de Charles VIII. sous le nom de Louis XII.

CXIX.
Charles VII. roi de France lui succede.

Le successeur de Louis XI. fut donc Charles VIII. son fils qui avoit treize ans accomplis & deux mois, c'est-à-dire qu'il étoit majeur suivant l'ordonnance de Charles V. son trisayeul. Le roi défunt en mourant avoit laissé par son testament l'administration du roïaume à Anne de France sa fille mariée au seigneur de Beaujeu, jusqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même; elle avoit de l'esprit, de la pénétration, du courage & de la fermeté; en un mot toutes les qualitez nécessaires pour bien s'acquitter de cet emploi; mais la passion de commander s'empara de tous ceux qui y avoient quelque droit; & toutes les précautions que le défunt roi avoit pû prendre, ne furent pas capables d'arrêter les troubles qui survinrent à cette occasion.

CXX.
Quelques princes disputent du gouvernement.

Les deux contendans à l'autorité du roïaume, étoient Louis duc d'Orleans & Jean II. duc de Bourbon frere aîné du seigneur de Beaujeu; le premier quoiqu'il

quoiqu'il ne fût pas encore majeur, parce qu'il étoit premier prince du sang; le second, parce qu'il avoit épousé la tante du roi, outre qu'il s'en croyoit plus capable qu'une femme, qui en France ne devoit avoir aucune part à l'administration de l'état, parce qu'elle ne pouvoit pas regner. La cour étoit partagée sur ces trois competiteurs, les deux ducs & la comtesse de Beaujeu. Comme on ne put convenir de leurs droits, la décision du différend fut remise à l'assemblée des états généraux qu'on tint l'année suivante; & jusqu'à ce tems-là tous trois de concert pour s'attirer la bienveillance du peuple, abandonnerent à la séverité des loix, ceux qui avoient abusé de leur crédit auprès de Louis XI. durant les dernieres années de sa vie. Olivier le Daim fut pendu, il avoit été premier chirurgien de Louis XI. On l'accusa d'homicide & d'adultére. Jean Doyac procureur général du parlement fut fouetté par deux bourreaux dans tous les carrefours de Paris, ensuite on lui coupa une oreille, & on lui perça la langue avec un fer chaud; cette exécution faite on le conduisit en Auvergne dans la ville de Montferrand lieu de sa naissance où on réïtera la flagellation, & on lui coupa l'autre oreille. Il se rétablit dans la suite, lorsque Charles VIII. alla en Italie. Mezeray met cet évenement l'année suivante après la tenuë des états. J'ai suivi la chronologie du P. Daniel. Quant au médecin Jacques Coctier, il en fut quitte pour une taxe de cinquante mille écus, & conserva tranquillement le reste de ses biens, sans que dans la suite on l'ait jamais recherché.

Maximilien d'Autriche délivré par la mort de

AN. 1483.

CXXII.
Maximilien pense à rentrer dans ses états après la mort de Louis XI.

Louis XI. d'un ennemi puissant, crut que le bas âge d'un prince foible lui ouvroit une voye sûre pour rentrer dans tous les pays qu'il croyoit lui appartenir. Dès la fin de cette année il envoya remontrer aux princes du sang la violence qui lui avoit été faite, lorsqu'on l'avoit obligé à signer le traité d'Arras, offrant toutefois de consentir au mariage de sa fille, pourvû que ce fût à d'autres conditions. Il tâcha d'engager Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Arragon dans ses interêts, en leur promettant du secours pour reprendre le comté de Roussillon. Il chercha à faire une nouvelle alliance avec le duc de Bretagne qu'il avoit beaucoup négligé. Il fit agir auprès du duc de Lorraine dans le dessein de se liguer avec lui contre la France. Il fit sonder la bonne volonté des peuples de Bourgogne, afin de les rendre favorables à ses desseins. On trouve dans Comines l'instruction qui fut donnée à Olivier de la Marche, lorsqu'il fut envoyé vers les principaux seigneurs de France pour revenir contre le traité d'Arras; elle est datée de cette année 1483. de même que celle qui fut donnée à Gaspard de Lopia pour le roi de Castille; une autre aux sieurs de Longuëil & de Branges pour le duc de Bretagne; une quatriéme au sieur de Fay pour le duc de Lorraine; une cinquiéme aux sieurs de Toulongeon & Autrey pour les Bourguignons; une sixiéme enfin à ce dernier seul pour tâcher de gagner le seigneur de Neufchâtel fils du maréchal de Bourgogne, qui usant de la liberté du tems, avoit quitté le service de Maximilien pour se donner au roi Louis XI.

Mem. de Comines, t. V. édit. de 1723. p. 333. & suiv.

Les troubles continuoient toûjours à Genes où les

habitans conspirerent contre Baptiste Fregose dont ils se plaignoient fort à cause de sa sévérité & de son orgueil insupportable. Le chef de la conspiration étoit un certain Lazare Doria, & les principaux de la famille des Fregoses y étoient même entrez jusqu'au cardinal Paul Fregose oncle de Baptiste & archevêque de la ville. La conspiration alla si loin que ce même Baptiste qui étoit Doge depuis l'an 1478. fut contraint de se retirer sécretement. Il adoucit l'ennui de son bannissement volontaire par la composition de quelques ouvrages, & par la lecture des bons auteurs. Il composa en Italien neuf livres d'exemples mémorables sur le modéle de Valere Maxime, & dédia cet ouvrage à son fils Pierre. Camille Ghilini de Milan l'a traduit en Latin. On le publia à Milan en 1519. à Basle en 1541. & ailleurs. Il composa encore la vie du pape Martin V. & fit un traité des femmes sçavantes.

AN. 1483.
CXXIII.
Conjuration à Genes contre Bapt. Fregose.

August. Sebiassim, hist. Eccles. Genu. ad annum 1482. Vossius, de historic. latinis. Fulgos, l. 9. c. 6. ad finem.

La Bohême étoit aussi agitée par les différentes persécutions que les Hussites suscitoient aux Catholiques. Les premiers chasserent ceux-ci de Prague, en tuerent beaucoup, obligerent les religieux à se retirer, & ruinerent entiérement les monastéres qui n'étoient pas encore tout-à-fait rétablis. Uladislas ne pouvant résister ni à ces hérétiques, ni à Matthias roi de Hongrie, parce qu'il étoit trop jeune & sans expérience, laissoit ces désordres impunis. L'ambition de Matthias étoit de se rendre maître de la Bohême, dont le roi toutefois se mit en devoir de châtier les hérétiques. Mais les fils du roi défunt George Pogebrac l'appaiserent en lui faisant quelque satisfaction. Le repentir ne fut pas sincére: la

CXXIV.
Troubles dans le royaume de Bohême.

Dubrav. l. 31. Krantz. 13. Wandal. 38.

AN. 1483.

douceur & la trop grande facilité du prince les rendirent si insolens, qu'un d'entr'eux ayant vû le roi de Bohême aux fenêtres de son palais, cria hautement qu'il falloit tuer ce porc de Pologne qui haïssoit le calice, voulant parler de la communion sous les deux espéces. Matthias vouloit profiter de ces troubles pour s'emparer du royaume, mais il fut la dupe de son ambition.

CXXV.
Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard.

En Angleterre l'usurpateur de la couronne s'abandonna à son génie violent, hautain, intéressé, & mécontenta ses meilleurs amis. Il manqua de parole au duc de Buckingham. Cet outrage piqua le duc, l'homme le plus fier de son tems; & son ressentiment fut si vif, qu'il forma dès-lors le dessein de détruire Richard. Il se retira dans une de ses maisons de campagne appellée Brechenot, ou l'évêque d'Ely étoit prisonnier. Il découvrit son dessein à ce prélat qui avoit beaucoup de droiture & une grande intégrité de mœurs; il fit amitié avec lui; il le gagna, & ils se jurerent l'un l'autre une fidélité inviolable. Marguerite de Sommerset mere du comte de Richemont qui étoit comme prisonnier en Bretagne, avoit formé un parti en faveur de son fils, elle alla trouver le duc de Buckingham pour lui recommander ses intérêts. Le duc promit à la comtesse tout ce qui dépendoit de lui; & dès-lors il prit la résolution de mettre le comte de Richemont sur le trône. Il eut même l'adresse d'engager les partisans de la maison d'Yorck à favoriser le comte de Richemont, en lui faisant épouser la fille d'Edouard IV.

CXXVI.
Révolte dans le royaume de Grenade.

Le roi de Grenade ayant répudié sa femme dont il avoit eu des enfans, épousa une chrétienne réné-

gate nommée Zaraïde. Le haut rang où elle se vit élever la rendit ambitieuse ; elle pensa à conserver le royaume à ses enfans, & pour y mieux réussir, elle persuada au roi de faire mourir ceux de sa premiere femme. Ce prince se dépoüillant du titre de pere en faveur de cette femme cruelle, voulut faire ce qu'elle lui conseilloit. Mais l'aîné de ces enfans qui se nommoit Mahomet Boabdil, se sauva par le secours de sa mere, & tous deux se retirerent à Cadix, & ne penserent plus qu'à la vengeance. Les grands qui détestoient la cruauté de leur roi, firent venir cet aîné, & le proclamerent roi dans l'absence de son pere. Ils s'emparerent de l'Alhambra, qui étoit comme le fort qui défendoit la ville de Grenade. Le roi ne voyant à son retour aucune apparence de rentrer dans cette ville, se retira par la vallée de Lecrin dans la forteresse de Monducar, & engagea un de ses freres grand capitaine à faire la guerre au prince son fils. Ce frere s'appelloit Zagal, & ses grandes actions lui avoient acquis le titre de brave.

AN. 1483.

Cette guerre donna lieu à Ferdinand & Isabelle d'entreprendre la conquête du roïaume de Grenade, & de bannir de toute l'Espagne la secte de Mahomet, qui y avoit regné près de huit siécles. Le jeune prince sçachant ce dessein, crut qu'il pourroit tout à la fois s'opposer & à son pere & aux Chrétiens. Il vint mettre d'abord le siége devant Lucenne place du gouvernement de los Donzelès. Au bruit de cette démarche, le comte de Cabra qui commandoit un corps de troupes choisies dans l'Andalousie, manda au gouverneur de los Donzelès de le venir joindre avec

AN. 1483.

le petit corps d'armée qu'il avoit composé des garnisons de la frontiere. La jonction s'étant faite, quoique leur armée fût beaucoup moins nombreuse que celle du jeune roi de Grenade, ils ne laisserent pas de marcher en diligence pour aller sécourir Lucenne. Mais le jeune roi ne jugea pas à propos de les attendre, il leva précipitamment le siége, & prit la route de Locha avec beaucoup de prisonniers & de butin. Le comte de Cabra le suivit de si près, qu'il l'atteignit, engagea le combat, mit les Maures en désordre, & les poussa jusqu'au bord de la riviere, où il s'en noya un grand nombre, presque tous les autres demeurerent sur la place, & le jeune roi fut fait prisonnier & conduit à Cordouë.

CXXVII. L'armée des Maures est battue par les Espagnols.

Pendant que ces choses se passoient du côté de Lucenne, Ferdinand étant entré avec une grosse armée dans la plaine de Grenade, y fit un effroyable dégât, aussi bien qu'aux environs d'Illora & de Montefrio ; & après avoir ménacé plusieurs places pour obliger les Maures à partager leurs forces, il tomba brusquement sur la forte place de Tachara, qu'il emporta d'assaut, & fit raser jusqu'aux fondemens. Après cette expédition, il retourna victorieux à Cordouë. A peine y fut-il, que des ambassadeurs du roi prisonnier arriverent, pour traiter de sa délivrance. Ils étoient chargez d'offrir à Ferdinand & Isabelle l'hommage perpétuel de la couronne de Grenade, douze mille ducats de tribut, & telle somme d'argent comptant qu'on voudroit prescrire. Les propositions furent acceptées sur les remontrances que le cardinal de Mendoze fit à Isabelle, & le jeune roi fut remis en liberté. On promit aussi de l'assister

CXXVIII. Le jeune roi se rend tributaire de la Castille.

contre son pere, à condition qu'il fourniroit trois cens esclaves, outre les douze mille ducats qu'il devoit payer.

AN. 1483.

Le jeune prince Maure ne fut pas plûtôt en liberté, qu'il s'en retourna à Grenade accompagné des plus considérables de son parti, qui étoient venus le joindre sur la frontiere : mais il fut bien étonné d'y trouver les esprits autant choquez contre lui, qu'ils avoient pris auparavant ses intérêts avec chaleur. L'infamie du traité qu'il venoit de conclure avec les rois de Castille & d'Arragon en étoit la cause ; & l'on ne pouvoit souffrir qu'il eût rendu à perpétuité sa couronne tributaire de celle de Castille. Le mécontentement même alla si loin, que plusieurs quitterent son parti pour prendre celui de son oncle, & par dérision ils appellerent le jeune roi Chianito, c'est-à-dire, petit, ou malheureux & infortuné.

CXXIX.
Mort de Phœbus roi de Navarre.

Belleforest, l. 3. c. 149.

François Phœbus roi de Navarre & neveu de Louis XI. voyant que les troubles de son royaume, qui l'avoient obligé de se retirer en France, commençoient à s'appaiser, quitta cette cour, & vint à Pampelune, accompagné de sa mere, de ses oncles, & d'un grand nombre de seigneurs, vers le commencement de Novembre de l'année précedente. Il s'y fit couronner dans le mois de Janvier de celle-ci, commanda, sur peine de la vie, d'ôter les noms de Beaumont & de Grammont qui avoient si long-tems divisé son royaume, & rendit l'autorité aux magistrats. Mais à peine fut-il arrivé en Bearn sa patrie, qu'il mourut le troisiéme de Février 1483. d'une maladie qui le prit subitement. On croit qu'on

AN. 1483. l'avoit empoisonné. Il n'avoit encore que quinze ans, & donnoit déja de grandes espérances. Sa sœur Catherine princesse fort jeune, lui succeda, & choisit Jean d'Albret pour époux, parmi plusieurs qui la recherchoient en mariage. Ferdinand roi d'Arragon en conçut tant de dépit, parce qu'il se flattoit qu'elle épouseroit son fils fort jeune alors, qu'il ne cessa jamais de l'inquiéter, & qu'il employa la violence & l'artifice pour la frustrer de ses états.

CXXX. Naissance de Martin Luther.

Le célébre héresiarque Martin Luther vint au monde à Isleben le dixiéme de Novembre cette année 1483. Son pere avoit nom Jean Lotter ou Lauther, & sa mere Marguerite Lindeman. Cochlée dit qu'étant né la veille de saint Martin, on lui donna le nom de ce saint évêque.

CXXXI. Mort du cardinal d'Estouteville.

Matthieu, hist. de Louis XI. l. 10.

Pendant que l'église recevoit dans son sein, celui qui devoit être un de ses plus cruels persécuteurs, elle fut privée d'un de ses plus fermes appuis par la mort du cardinal d'Estouteville, que quelques historiens placent toutefois dans l'année précedente. Il étoit fils de Jean seigneur d'Estouville, & de Marguerite de Harcour. Il fut d'abord archidiacre d'Angers; ensuite, selon quelques modernes, prieur de saint Martin des Champs à Paris. On dit aussi qu'il fut pourvû de l'évêché de saint Jean de Maurienne en Savoye pour celui de Beziers, & enfin de l'archevêché de Rouen par le pape Nicolas V. Eugene IV. le fit cardinal en 1437. ou selon d'autres le dix-huitiéme de Décembre 1439. avec le titre de saint Martin des Monts, qu'il changea depuis pour l'évêché de Porto, & opta ensuite celui d'Ostie & de Veletri. Ce cardinal fut encore camerlingue de l'église. C'étoit

AN. 1484.

toit un homme intrépide pour la justice. Jacques cardinal de Pavie, connu sous le nom de *Papiensis*, lui dédia ses commentaires: & François Philelphe le nomme le soutien de l'église. Il mourut à Rome dans le mois de Décembre, selon l'opinion la plus commune, & fut enterré dans l'église des Augustins qu'il avoit fondée, où on lui a fait ériger dans le dix-septiéme siécle une statuë de marbre avec une éloge qu'Ughel & d'autres historiens rapportent.

Ughel Italia sacra
Philelph. lib 25. epist. 15. & 25. epist. 15. & lib. 31. epist. 50.

CXXXII.
Bulles differentes du pape Sixte IV.

L'autorité du grand pénitencier à Rome ayant été beaucoup diminuée sous les prédécesseurs de Sixte IV. ce souverain pontife voulut la rétablir, & lui donner un nouveau lustre: ce qu'il fit par une bulle du neuviéme de Mai 1484. qu'on trouve dans le grand bullaire. Par une autre du même tems, il condamna les chanoines réguliers de saint Augustin, qu'on appelloit de Latran, & les hermites du même saint, qui disputoient un peu trop vivement les uns les autres au grand scandale de l'église touchant l'habit & l'établissement des religieux, qu'ils prétendoient avoir été instituez par ce grand docteur de l'église. Le pape leur ordonne de vivre en paix & avec beaucoup de charité, sans se mettre en peine de la maniere dont étoient habillez les clercs que ce saint avoit assemblez dans sa maison épiscopale pour y vivre en commun. Quoique la question, si S. Augustin a été religieux, & s'il en a institué qui vécussent sous une certaine regle, ait été souvent agitée; les parties ne sont pas encore d'accord ensemble. Ce qu'on peut dire de plus précis là-dessus, est que ce saint docteur étant à Hyppone, y voulut vivre dans un monastére, comme il avoit fait à Tagaste; que l'évêque

Bullar. to. 1. Sixti IV. constit. 28.
Pennot. in pref. hist. Cleric. Regul. & l. 3. cap. 24.
Bzov. hoc anno.

AN. 1484.

M. de Tillemont, vie de S. Augustin. Baillet, au 28. du mois d'Août.

Valere ayant sçu son dessein, lui donna, pour y contribuer, un jardin de l'église, où le Saint rassembla des serviteurs de Dieu qui voulurent bien vivre dans la pénitence & dans la pauvreté comme lui, ayant déja vendu son patrimoine qu'il avoit donné aux pauvres; qu'il paroît que chacun vivoit du travail de ses mains dans cette communauté; en un mot, ce qu'il y a de certain, est qu'on y observoit la regle des Apôtres, c'est-à-dire, que personne n'y possedoit rien en propre, que tout y étoit commun, & que tout y étoit distribué à chacun selon ses besoins.

CXXXIII. Contestation entre les chanoines réguliers & les hermites de Saint Augustin.

Les remontrances du pape n'établirent pas la paix parmi les disciples du docteur de l'église le plus humble & le plus pacifique. Les religieux malgré la bulle de Sixte IV. se répandirent en invectives les uns contre les autres, ou même en injures ou dans leurs prédications, ou dans les ouvrages qu'ils composoient à ce sujet. Dominique de Trevise tenoit pour les chanoines reguliers, parce qu'il étoit du même ordre; Barthelemi de Pavie & Antoine Coriolan Romain, hermites de saint Augustin, attaquoient les chanoines. Coriolan etoit général de l'ordre & sçavant. Malgré le décret du pape, il composa une apologie qu'il rendit publique, & qui fut condamnée par les cardinaux, comme remplie d'invectives & de termes injurieux. Maphée de Veronne écrivit contre cette apologie. Quelque tems après la dispute recommença avec plus d'animosité que jamais, & la question ne fut pas décidée pour cela. Le pape étant mort sur ces entrefaites, n'y put mettre ordre.

Sixte IV. mourut à Rome dans le palais du Vatican le treiziéme du mois d'Août de cette année commencée, ayant occupé le saint siége treize ans & cinq jours. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre, & mis dans un tombeau de bronze que le cardinal Julien son neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui plusieurs traitez, un sur le sang de Jesus-Christ, un autre sur la puissance de Dieu, contre l'erreur d'un certain religieux Carme de Boulogne qui soutenoit opiniâtrement que Dieu par sa toute puissance ne pouvoit pas sauver un homme damné. Ces deux traitez ont été imprimez à Rome en 1471. On a encore de lui une explication du traité de Nicolas Richard touchant les indulgences accordées pour les ames du purgatoire. Cette explication a été imprimée avec l'ouvrage même en 1481. Il avoit fait un traité des futurs contingens & un autre sur la conception de la Vierge. On dit qu'on les trouve manuscrits dans les bibliothéques d'Italie. M. Baluze a donné une lettre de ce pape à Charles de Bourgogne, dans laquelle il tâche de satisfaire ce duc sur plusieurs plaintes qu'il lui avoit faites, entre autres de ce qu'il n'avoit pas fait cardinal un nommé du Clugnoc pour lequel le duc l'avoit prié. Le pape lui avoit préferé deux de ses propres parens. Voilà ce qui fâchoit le duc: il reprochoit à Sixte que c'étoit par un amour charnel pour ses parens qu'il les avoit préferez. Sixte se disculpe de ce reproche & assure qu'il n'a consulté que leur mérite. Il y a dans cette lettre des réfléxions fort sensées. Ce pape fit huit promotions de cardinaux qui

AN. 1484.

CXXXIV.
Mort du pape Sixte IV.

Onuphr. in Sixt. IV. Ciacon. in eund. Brutus, hist. Florent. lib. 8. P. Alexand. hist. eccles. t. 1. sec. XV in-8°. Miscell. t. 4. p. 527.

AN. 1484.

ont été rapportées en leurs places. Le P. Alexandre dit qu'il avoit entrepris de concilier la doctrine de saint Thomas avec celle de Scot. Enfin l'on voit encore aujourd'hui dans Rome la magnificence des édifices qu'il y fit bâtir, entre autres le pont du Tibre qu'il fit si utilement réparer & qui porte son nom au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de composer les vies des papes, & pour le fixer à Rome, il lui donna l'intendance de la bibliothéque du Vatican qu'il avoit enrichie d'un grand nombre de manuscrits & de livres venus de toutes les provinces de l'Europe, & assigna des revenus pour en acheter de nouveaux.

CXXXV. Bajazet fait présent de la main de S. Jean Baptiste au grand-maître de Rhodes.

Surius, 29 August. p. 224.
Bosius, t. 2. l. 13. & 34.

Sur la fin du pontificat de Sixte, Bajazet empereur des Turcs ayant appris le zéle que le grand-maître de Rhodes Pierre d'Aubusson, témoignoit pour les reliques, & voulant lui donner des marques de reconnoissance de l'attention qu'il avoit à faire garder Zizim, lui envoya la main de saint Jean-Baptiste qui étoit dans le trésor de son pere Mahomet. Le grand-maître fit examiner la relique, & par les informations juridiques qui en furent faites, on apprit que c'étoit une tradition ancienne confirmée par les histoires des Grecs, qu'après la mort de saint Jean-Baptiste son corps fut enterré dans la ville de Sebaste entre le grand-prêtre Heli & le prophéte Abdias; que saint Luc l'évangeliste se transporta la nuit sur les lieux avec quelques disciples du saint précurseur, dans le dessein de l'enlever sécretement; mais qu'ayant considéré la difficulté de cette entreprise, il en sépara la main droite qui avoit baptisé Jesus-Christ, comme la partie la plus noble de

ce saint corps, & qu'il la porta lui-même à Antioche où il la laissa, lorsqu'il en partit pour aller prêcher l'évangile dans la Bithynie. Ce précieux dépôt fut conservé & honoré publiquement par les chrétiens d'Antioche pendant l'espace de trois cens ans; & lorsque Julien l'Apostat entreprit d'abolir le culte & la mémoire des martyrs, les fidéles cacherent cette relique jusqu'à la mort de cet empereur.

Justinien prince très-religieux ayant fait bâtir le temple de sainte Sophie, & l'église de saint Jean de la Pierre à Constantinople, y fit apporter les plus précieuses reliques de tout l'Orient, pour rendre plus auguste la dédicace de ces deux églises. La tête & la main de saint Jean-Baptiste furent de ce nombre, mais ces deux reliques furent rapportées l'une à Edesse, l'autre à Antioche. Constantin Porphyrogenete qui gouvernoit l'empire des Grecs dans le deuxiéme siécle, souhaitoit fort d'avoir cette main, à cause des miracles qui s'y faisoient à Antioche, & dont le bruit se répandoit par tout l'Orient. Ce qui porta un diacre de cette église nommé Job, à dérober cette relique pour en faire présent à l'empereur, qui la fit mettre dans l'église de saint Jean de la Pierre, où elle demeura jusqu'au tems auquel Mahomet II. prit la ville de Constantinople. Ce sultan la fit déposer dans le trésor imperial avec d'autres reliques dont les châsses étoient très-précieuses; & ce fut de ce trésor que Bajazet la tira pour en faire présent au grand-maître de Rhodes, qui après avoir pris toutes les instructions nécessaires dans une chose de cette conséquence, la fit enchasser dans un reliquaire d'or enrichi de pierreries, & porter en

pompe dans l'église de saint Jean de Rhodes.

AN. 1484.

CXXXVI. Si cette translation de la main de S. Jean-Baptiste est véritable.

Baillet, vie des saints, in-fol. au 29 d'Août, 6. 1.

Ce récit quoiqu'assez bien circonstancié par Bosius & par d'autres, n'est pas cependant adopté par quelques historiens, qui disent. 1. Qu'il n'y a nulle apparence que les disciples de saint Jean ayent emporté le tronc de son corps après qu'on lui eut coupé la tête, & qu'ils l'aient enterré à Sebaste ville capitale de Samarie, sur-tout lorsqu'on pense à l'opposition qui étoit entre les Juifs & les Samaritains. 2. Que quand il seroit vrai que ce saint corps eût été transporté de Maqueronte à Sebaste, puisque son tombeau y étoit; les payens sous Julien l'Apostat, l'ouvrirent & brûlerent ses os vers l'an 362. avec ceux du prophête Elisée; & les historiens qui le rapportent, n'ont point remarqué que l'on en ait épargné aucune partie; au contraire ces idolâtres dans leur fureur autorisée par le prince apostat brûlerent avec ces saints corps des ossemens de divers animaux, & aïant mêlé toutes les cendres, ils les jetterent au vent. Il est vrai que Rufin dit que quelques moines mêlez parmi les païens qui ramassoient ces os pour les brûler, en sauverent quelques-uns qu'ils porterent à Jerusalem; mais c'est un garant peu sûr que Rufin, lorsque les Grecs gardent un profond silence là-dessus. Si les reliques de ce saint n'ont pas été tirées de Sebaste avant Julien l'Apostat, ou si elles n'ont pas été prises à Alexandrie, elles ont dû être suspectes. Il est vrai qu'on doit respecter celles qui ont pour garants des auteurs que nous respectons comme Theodoret de Cyr, saint Gaudence de Bresse, saint Paulin de Nole; mais on n'est pas obligé aux mêmes considérations pour ceux qui n'ont pas la

Rufin, l. 2. c. 27. & 28.

même autorité. M. Baillet met au nombre des reliques douteuses la main droite du saint précurseur transportée de Sebaste à Antioche par saint Luc, delà à Constantinople plusieurs siécles après, & enfin à Rhodes. M. de Tillemont dit que toutes les circonstances de cette translation à Constantinople ne contribuent pas à rendre cette histoire fort assurée.

Mem. de M de Tillemont, t. 1. p. 53. not. 15. sur S. Jean.

CXXXVII. Désordres du peuple à Rome après la mort du pape.

Comme l'ambition du défunt pape avoit été d'élever Jerôme Riario son neveu aux plus grandes dignitez, & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux, tout le monde lui donnoit des malédictions, bien loin de dire du bien de son gouvernement. Le lendemain de sa mort dès le matin plusieurs jeunes gens prirent leurs armes, & allerent dans le palais du comte Jerôme pour l'insulter; mais n'y ayant trouvé personne, & voyant les appartemens presque tous démeublez, ils se mirent à crier, Colonne, Colonne, & en même tems pillerent le peu qu'on y avoit laissé. Ils rompirent les fenêtres à coups de hache, & arracherent tous les arbres du jardin. Ils briserent ou emporterent toutes les colonnes de marbre qui étoient dans ce superbe palais. Le jour suivant ils allerent dans le fauxbourg qui est au-delà du Tibre, & pillerent deux magasins qui étoient au bord de la riviere, & qui appartenoient à des marchands Genois: ils emmenerent ensuite deux batteaux chargez de marchandises, qu'un marchand de la même nation avoit fait venir. De-là étant revenus dans la ville, ils firent les mêmes désordres dans toutes les maisons des Genois qu'ils pillerent. Quelques-uns allerent au château du jubilé dont Jerôme étoit seigneur, enleverent environ cent vaches, un grand

AN. 1484. nombre de chévres, de mulets, de porcs, d'oyes & de poules, & emporterent beaucoup de viandes salées, & de fromage de Parmesan. Il y en eut qui allerent à l'église de saint Theodore & enfoncerent la porte des greniers de sainte Marie la Neuve, en enleverent tout le bled que le défunt pape y avoit fait porter, esperant de le vendre beaucoup plus cherement cette année que la précedente. Les magistrats pour arrêter ces désordres firent publier à son de trompe des défenses sur peine de la vie de piller aucune maison; ils mirent des gardes aux portes & sur les ponts, & firent prendre les armes à tous les capitaines des quartiers, ce qui contint le peuple.

CXXXVIII. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.

Les Colonnes voulant profiter de la fuite de Jerôme, reprirent le château de Cavarro dont ils tuerent le gouverneur, & environ une douzaine de soldats, & jetterent le reste de la garnison par les fenêtres dans les fossez. Ils s'emparerent aussi du château de Capranique après avoir massacré tous ceux qui le gardoient. Le gouverneur de celui de Marini demanda du secours à ceux de Camerario, & n'aïant pû rien obtenir, il se rendit à composition. L'épouse du comte Jerôme s'étoit retirée dans le château Saint Ange, & le comte retourna avec Virginio cardinal des Ursins à l'isle dont il étoit seigneur: ce qui facilita aux Colonnes leur retour à Rome. Le cardinal de ce nom y entra suivi d'un grand concours de peuple, & fut mené comme en triomphe à son palais. Dans le même tems Prosper & Fabrice Colonne retournerent dans les leurs, accompagnez de plusieurs personnes armées de mousquets. Tous ces troubles furent cause qu'il eut peu de cardinaux aux

aux obſeques du défunt pape, on craignoit d'être arrêté par ceux qui étoient dans le château Saint-Ange. Le peuple s'aſſembla au capitole, & réſolut de prier les cardinaux de poſer les armes, & de ſe rendre tous dans un lieu aſſuré pour y commencer le conclave. AN. 1484.

CLXXXIX. Le comte rend le château Saint Ange & les autres places.

Le vingt-deuxiéme du mois d'Août le comte Jerôme rendit le château Saint-Ange, & les autres places fortes de l'égliſe, après avoir reçu quatre mille ducats que le ſacré college lui fit compter Les clefs en furent confiées à l'évêque de Tivoli, qui promit de les rendre au pape futur, & d'y établir une garniſon en attendant, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus du ſacré college. Il fut arrêté auſſi qu'après qu'on auroit rendu le château, Virgino & tous ceux de la maiſon des Urſins, de même que les Colonnes ſortiroient de la ville, & n'y reviendroient qu'après un mois; que Jacques Conti abandonneroit la garde du Palais; & qu'il y auroit une trêve pendant deux mois entre les Colonnes & les Urſins, à commencer du jour de l'exaltation du nouveau pape.

CXL. Promeſſes que les cardinaux font au peuple.

Le vingt-quatriéme d'Août tous les cardinaux s'étant rendus à la tribune de ſaint Pierre, firent entendre au peuple qu'ils étoient réſolus de lui accorder pluſieurs graces avantageuſes, entre autres, de ne conferer aucuns offices ni bénéfices qu'à des Romains, conformément aux bulles des papes Nicolas, Callixte & Sixte, de faire obſerver exactement celles qui avoient été faites pour les études, de n'accorder aucune ſurvivance pour les charges, & de faire obſerver par tous les Catholiques qui reconnoiſſoient l'égliſe Romaine l'abſtinence des viandes

AN. 1484.

défenduës. Le même jour les cardinaux Colonne, Savelli, des Urſins & Conti, vinrent dans l'égliſe de ſaint Pierre recevoir les clefs du château Saint-Ange, comme il avoit été arrêté, afin qu'on pût commencer le conclave ſans aucune inquietude. Le lendemain qui étoit le jour des obſeques du défunt pape, tous les cardinaux ſe rendirent à l'égliſe de ſaint Pierre, à l'exception de Savelli & de Colonne, parce qu'au préjudice des déliberations du ſacré college, ils avoient fait entrer cent cinquante hommes bien armez dans le château Saint-Ange; ce qui ſurprit & allarma beaucoup tous les autres cardinaux. Néanmoins la comteſſe épouſe de Jerôme en ſortit le vingt-cinquiéme d'Août avec toute ſa famille & la garniſon; ce qui rétablit le calme dans les eſprits.

CXLI.
Les cardinaux entrent au conclave.
Ric. Maſſon in Innoc. VIII.

Le vingt-ſixiéme d'Aouſt le ſacré college fut averti que Diophebes fils du comte d'Averſa étoit revenu dans ſes terres, & qu'il avoit repris ſans tirer l'épée, Roncilione & Montigiovani. Le même jour les cardinaux au nombre de vingt-cinq, entrerent au conclave, qui fut tenu dans la grande chapelle de ſaint Pierre, & y demeurerent juſqu'au vingt-neuviéme du même mois où l'élection ſe fit en la maniere ſuivante. Le ſamedi ſur le ſoir on alla aux ſcrutins. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens dit à celui de ſaint Marc qui avoit déja onze voix, que s'il vouloit promettre de donner ſon palais au cardinal d'Arragon fils du roi de Naples, il lui feroit donner encore trois voix qui lui manquoient pour avoir le nombre de quatorze neceſſaires afin d'être pape. Mais le cardinal de ſaint Marc n'accepta pas la propoſi-

CXLII. Maniere dont se fait l'élection.

tion, parce que, dit-il, étant élu de cette maniere, il ne croiroit pas que son élection fût canonique, & que d'ailleurs son palais étant fort proche du château saint-Ange, il causeroit peut-être un mal irréparable à l'église & à toute la chrétienté, parce qu'il fourniroit par là un moyen infaillible à ce prince & à ses successeurs d'entrer quand ils voudroient dans le château & de se rende maîtres de la ville. Le cardinal de saint Pierre-aux-Liens n'ayant pas réussi de ce côté-là, se ligua avec le vice chancelier, & lui promit pour l'attirer dans son parti, de traverser l'élection du cardinal de saint Marc, qui étoit le seul pour lequel ce cardinal avoit beaucoup d'éloignement.

La nuit lorsque tous les cardinaux étoient retirez dans leurs celulles, celui de saint Pierre-aux-Liens avec le vice-chancelier, prirent ce tems pour former leurs brigues en faveur du cardinal de Melse, noble Genois, Grec d'extraction, fils d'Aaron Cibo chevalier, grand capitaine, lieutenant de Naples sous les rois René & Alphonse, & senateur de la ville de Rome. Ils esperoient en l'élisant de gouverner sous son pontificat. Il n'y eut que six des plus anciens cardinaux ausquels ils n'oserent s'ouvrir, sçavoir Conti, de saint Marc, de Gironne, de Lisbonne, de Sienne & de Naples, & peut être celui de sainte Marie *in porticu*. Le lendemain ceux de la faction allerent trouver les autres cardinaux, & leur dirent qu'ils avoient fait un pape ; & s'étant fait un peu presser pour exciter leur curiosité, ils leur nommerent le cardinal de Melse, & ils leur dirent qu'ils s'étoient assemblez pendant la nuit, & avoient résolu de lui don-

AN. 1482.

ner leurs voix. Les anciens cardinaux voyant qu'ils ne pouvoient empêcher cette élection, puisqu'ils n'étoient que six ou sept contre dix-huit, cederent au plus grand nombre.

CXLIII. Promesses qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.

On découvrit dans la suite les moyens dont on s'étoit servi pour gagner plusieurs voix, & on apprit que pour y réussir, on avoit donné au cardinal Savelli le château de Monticelli dans l'isle avec la légation de Boulogne; au cardinal de Colonne le château de Ceperani avec la légation du patrimoine de S. Pierre & vingt-cinq mille ducats pour le rembourser des pertes qu'il avoit faites lorsqu'on avoit abbatu & brûlé sa maison, avec promesse de lui conferer un benefice de sept mille ducats de rente, lorsqu'il en vacqueroit un de pareil revenu; au cardinal des Ursins le château de Serretterre avec la légation de la Marche d'Ancone qu'on ôta au camerlingne. A Martinusius le château de capranique & l'évêché d'Avignon. Au fils du roi d'Arragon Montecorvo: & au cardinal de Parme le palais de saint Laurent *in Lucina*, qui étoit celui du cardinal de Melfe avant son élection. A ces conditions ce cardinal fut élu & eut le nombre de voix necessaires.

CXLIV. On élit Jean-Baptiste Cibo cardinal de Melfe.

Aussi-tôt après son élection, il fit le cardinal de Milan archiprêtre de l'église de saint Jean de Latran & légat d'Avignon. Il donna au cardinal de saint Pierre-aux-Liens & à son frere qui étoit préfet de Rome, Fano avec cinq autres terres voisines, & promit de faire le dernier general des troupes ecclésiastiques, & d'appeller le premier dans ses conseils les plus secrets, & de ne résoudre aucune

affaire importante sans sa participation. On donna encore au cardinal des Ursins la garde du palais avec des appointemens considérables pour lui & la compagnie d'archers qu'il commandoit; mais il n'exerça cette charge qu'un jour, & sortit de Rome fort en colere d'avoir été si maltraité. Personne n'eut bonne opinion du gouvernement du nouveau pape, parce qu'il étoit jeune, n'ayant pas plus de cinquante ans, & Genois; qu'il avoit mené une vie peu reglée, ayant sept enfans de plusieurs femmes, enfin parce qu'il n'étoit parvenu au pontificat que par des voyes illicites. Cependant Onuphre en dit assez de bien, il loue sa douceur & sa bonté, & ne blâme que son avarice, quoiqu'il le reconnoisse pour avoir été assez genereux envers les pauvres & les affligez.

AN. 1484.

Onuphr. in Innoc. VIII.

CXLV. Il prend le nom d'Innocent VIII.

Ce pape prit le nom d'Innocent VIII. en memoire d'Innocent VI. son compatriote, & eut pour devise ces paroles du pseaume 25. J'ai marché dans mon innocence, apparemment pour marquer ce qu'il auroit dû être. Son premier soin fut de travailler à accorder les differends des princes d'Italie, & réünir avec le saint siege ceux que la trop grande severité de son prédecesseur en avoit éloignez. Il tâcha aussi d'unir les princes Chrétiens contre les Turcs. Il exhortoit les ambassadeurs des rois & des républiques qui étoient à Rome ou qui y venoient de toutes parts pour lui rendre obéïssance au nom de leurs maîtres, à porter à la paix ceux qui les avoient envoyez, il parloit beaucoup des dangers & des incommoditez de la guerre, & ajoûtoit que des Chrétiens ne devoient la faire entre eux que lorsqu'ils y

Ego autem in innocentia mea ingressus sum. Psalm. 25.

AN. 1484.

étoient contraints. Il envoya ses légats à tous les princes pour les engager à s'opposer aux Turcs; mais son zele n'eut pas le succès qu'il en attendoit. Il fit la paix entre les Colonnes & les Ursins, & obligea ces seigneurs qui étoient puissans à Rome & qui se faisoient une rude guerre, de sacrifier leurs querelles & leurs inimitiez à la tranquilité de l'église & au repos de l'état. Cependant sa sainteté fut contrainte elle-même de faire la guerre à Ferdinand roi de Naples, tant parce que ce prince qui étoit vassal & feudataire du saint siege traitoit avec tyranie les principaux seigneurs de son royaume; que parce qu'il refusoit de payer le tribut dont il étoit redevable à l'église Romaine. Cette guerre ne dura que deux ans, après lesquels on fit la paix, à condition que le roi de Naples payeroit tous les cens dûs à l'eglise, & qu'il accorderoit le pardon aux seigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui.

CXLVI. Mort du cardinal de Bourdeille.

Aubery, hist. des cardinaux. Frizon. Gallia purp. S. Marth. Gall. Christ.

L'église fit une perte assez considerable en cette année par la mort d'Elie de Bourdeille, cardinal archevêque de Tours. Il étoit fils d'Arnaud de Bourdeille, & de Jeanne de Chambarlhac. Il entra dans l'ordre de saint François, où il se distingua par sa pieté, par sa doctrine & par ses talens pour la chaire. En 1447. l'église de Perigueux ayant perdu Geofroi Berenger d'Arpajou son prélat, l'élut évêque, quoiqu'il ne fut que dans la vingt-quatriéme année de son âge. Le pape Nicolas V. approuva cette élection que le roi Charles VII. avoit aggréée, & accorda dispense d'âge au nouveau prélat, qui n'eut rien de plus à cœur que de travailler à l'instruction de son troupeau, à la réparation des églises, & à

remplir tous les devoirs de ſon miniſtere. En 1461. il ſe trouva à l'aſſemblée generale des états du royaume convoquée à Tours, & il s'y fit tellement eſtimer qu'on l'éleva ſur le ſiege métropolitain de cette ville, que Girard de Cruſſol lui ceda dans l'année 1468. Dans la ſuite le roi Louis XI. ayant fait arrêter le cardinal Baluë & l'évêque de Verdun, de Bourdeille s'en plaignit comme d'un attentat contre le corps du clergé ; & voïant que ſes remontrances étoient mépriſées ; il publia un monitoire contre les infracteurs des immunitez eccleſiaſtiques, menaçant d'excommunier ceux qui feroient quelque entrepriſe contre le clergé. Le parlement traita ce zele d'attentat, & ſomma ce prélat de révoquer ſes cenſures. Sur le refus qu'il en fit, on arrêta ſon temporel, & il eut un ajournement perſonnel. Mais le roi termina lui même cette affaire. Claude de Seyſſel néanmoins donne à entendre que ce prince en conſerva un reſſentiment ſecret contre Bourdeille. Ce prélat avoit auſſi combattu la pragmatique ſanction par un traité fait exprès. Son zele plût à la cour de Rome, & le pape Sixte IV. le récompenſa le quinziéme de Novembre 1483. en lui envoïant le chapeau de cardinal qu'il reçut toutefois avec beaucoup d'indifference. Il ſe retira quelque tems aprés à la campagne où il mourut en odeur de ſainteté à Artanes prés de Tours le cinquiéme de Juillet de cette année. Les miracles continuels qui ſe firent à ſon tombeau, donnerent occaſion à Jean de Planis évêque de Perigeux d'en faire informer exactement dans l'année mil cinq cent vingt-ſix.

Seyſſel hiſt. de Louis XI.

AN 1484.

CXLVII
Le jeune Casimir roi de Hongrie ; sa pieté & sa vertu.

Casimir roi de Pologne eut de la peine à consentir d'abord à l'élection de son fils Casimir pour le royaume de Hongrie ; il aimoit mieux l'avoir pour son successeur, parce que ce fils étoit extrêmement aimé des Polonois pour sa vertu & pour sa pieté. Mais considerant qu'il avoit encore plusieurs autres enfans capables de lui succeder en Pologne, il y consentit, & envoya le jeune Casimir en Hongrie avec une armée pour soutenir le droit de cette élection, contre le roi Matthias, qui ne se croyoit pas légitimement déposé. Les irrésolutions du jeune Casimir, jointes à la lenteur de sa marche, donnerent à Matthias le loisir de regagner le cœur de ses sujets, & d'assembler seize mille hommes pour aller au-devant des Polonois : ce qui obligea le jeune roi à se retirer. D'ailleurs le pape Sixte se récrioit contre cette démarche, & la traitoit d'injuste. Il s'en plaignit au roi de Pologne ; & celui-ci ne voulant pas mécontenter le pape, fit revenir son fils. Le jeune Casimir ravi de se voir délivré d'un engagement où il étoit entré malgré lui, se retira dans le château de Dobski, à une lieuë de Cracovie, où il employa les douze années qu'il vécut depuis, à se sanctifier dans la retraite.

CXLVIII
Mort de ce jeune prince.

Gregoire Swiecicki chanoine de Vilna a fait une relation historique des miracles de ce prince, qu'on trouve dans le recueil de Bollandus.

Il mourut de Phtisie le quatriéme de Mars 1484. âgé de vingt-trois ans & cinq mois dans la ville de Vilna capitale du grand duché de Lithuanie, dont il portoit le titre. Il avoit prévû sa mort long-tems avant qu'elle arrivât. Il fut enterré dans l'église du château dédiée sous le nom du Martyr saint Stanislas évêque de Cracovie, lieu de la sepulture des rois, sous l'autel de la sainte Vierge. Sa sainteté fut attestée

testée après sa mort par un si grand nombre de miracles, que l'on composa un livre entier de leur histoire. C'est ce qui fit avancer les procedures de sa canonisation, qui ne furent cependant terminées qu'en 1521.

AN. 1484.

CXLIX.
Ordre des religieuses de la Conception.

Le Mire, origine des religieuses, l. 5. c. 13.

Le nouveau pape Innocent VIII. confirma dans cette année l'institut des religieuses de la Conception, que Beatrix de Sylva d'une famille noble de Portugal, avoit fondé à Tolede. Le souverain pontife, à la priere d'Isabelle reine de Castille, les soumit à l'évêque ordinaire, & leur donna la regle de Cîteaux, en leur permettant de conserver toûjours le nom de religieuses de la Conception de la sainte Vierge, de porter la robe & le scapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Beatrix, ses compagnes suivirent la regle de sainte Claire, sans rien changer ni à leurs habits, ni à leur nom. Jules II. les tira en 1511. de la dépendance de Cîteaux, & les mit sous la conduite des Franciscains ou Cordeliers de l'observance. Le même pape Innocent par une bulle du cinquiéme Decembre de cette année, donna aux inquisiteurs de la foi tout pouvoir d'agir contre les sorciers qui commettoient beaucoup de maux, sur-tout en Allemagne, & parmi lesquels il y avoit des clercs.

CL.
Guerre des Espagnols contre les Maures.

Mariana, hist. Hisp. l. 25.

Les Espagnols soutenoient toûjours la guerre contre les Maures de Grenade, & tâchoient de profiter des divisions qui troubloient ce royaume. Quinze gouverneurs de places, après avoir protesté que leur roi n'avoit pû conclure sans eux la paix désavantageuse dont on a parlé l'année précedente, ra-

AN. 1484.

masserent tout ce qu'ils purent de troupes, & entrerent dans l'Andalousie pour y faire le dégât. Mais dom Louis Hernandez Portocarrero averti de leur projet, les chargea si vivement lorsqu'ils s'y attendoient le moins, qu'il les défit avant qu'ils eussent eu le tems de se reconnoître, & de se mettre en bataille : d'un autre côté le marquis de Cadix qui ne cherchoit qu'à se vanger de sa défaite, les ayant rencontrez dans leur retraite après avoir été battus, leur donna si rudement la chasse, qu'ils furent contraints de sortir de l'Andalousie, après y avoir perdu presque tous leurs soldats, leurs enseignes, & leur bagage. Ce marquis marcha ensuite du côté de Zara, emporta la place, tua le gouverneur, & en ayant chassé les Maures, il mit en leur place des Chrétiens pour habiter la ville.

CLI. Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.

Tous ces mauvais succès redoubloient la haine des Grenadins contre leur jeune roi, qui ne croyant pas sa vie en sureté avec eux, se retira à Almerie. Zagal son oncle averti de sa sortie, ne manqua pas d'en profiter; il se présenta devant Grenade, & y fut reçu avec beaucoup de joye. A peine en fut-il maître, que le désir de regner le porta à faire mourir le vieux roi. Ce crime le rendit odieux, & le jeune roi profitant de la conjoncture, la guerre recommença avec plus de fureur que jamais. Ferdinand & Isabelle informez de ces divisions, firent avertir le jeune roi qu'ils n'en vouloient ni à lui, ni à ceux qui suivoient son parti; qu'ils prétendoient même que la guerre se fit à son profit; qu'ils ne l'auroient pas renouvellée, si les gouverneurs des pla-

ces frontieres étoient demeurés en repos, & qu'ils ne la continuoient que pour convaincre ceux qui avoient pris le parti de son oncle, que leur veritable interêt consistoit à observer la paix qu'il venoit de faire avec eux. Ce jeune prince qui n'avoit pas d'autre parti à prendre que de se fier à ses ennemis, assura les rois Catholiques qu'il ne s'opposeroit point à leurs desseins, & que même il les aideroit autant qu'il pourroit. Ainsi Ferdinand n'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, entra dans le royaume de Grenade, y fit un grand dégât, prit d'assaut la ville d'Alores, & effroya tellement celles d'Alocayne & de Setenil, qu'elles se rendirent. Comme l'hyver approchoit, le roi Catholique donna des quartiers d'hyver à ses troupes, & s'en alla à Seville.

CLII. Contestations en France au sujet du gouvernement.

Il nâquit pour lors d'assez grandes contestations en France au sujet du gouvernement du royaume. Le duc d'Orleans qui y prétendoit, crut que pour fortifier son parti, il lui étoit avantageux de s'unir avec François II. duc de Bretagne, dont les états pouvoient lui servir de retraite en cas qu'il eût du dessous. L'occasion lui étoit favorable pour entrer dans cette union. Landais dont on a déja parlé, & qui étoit le fils d'un tailleur, étoit devenu le favori & le principal ministre du duc de Bretagne, homme impudent, dont le pouvoir étoit si tyrannique, qu'il s'étoit attiré beaucoup d'envieux, avoit choqué le prince d'Orange Jean de Châlons, qui négocioit à la cour de Bretagne le mariage de la fille aînée du duc avec Maximilien d'Autriche. C'est ce qui fit entrer ce seigneur dans une conju-

AN. 1484.

ration formée contre Landais, à la tête de laquelle étoit le maréchal de Rieux. On alla investir le palais du duc, où l'on croyoit trouver le favori; on foüilla par-tout sans excepter son appartement; mais Landais s'étant retiré à sa maison de la Pabautiere, on s'y transporta pour se saisir de lui. Il fut assez adroit pour se sauver & se refugier dans le château de Poüancé, où il demeura caché pendant quelques jours, jusqu'à ce que le duc informé du lieu où il étoit l'envoya querir avec une bonne escorte. A son retour le duc fit faire le procés aux conjurez; mais ils éviterent le châtiment par la fuite; & la plûpart s'étant retirez en France pour demander du secours, s'adresserent à la dame de Beaujeu, sans voir le duc d'Orleans: ce qui irrita fort ce dernier.

CLIII. Le duc d'Orleans se retire en Bretagne auprès du duc.

Landais informé que ce duc n'étoit pas satisfait du gouvernement, & voyoit avec chagrin la comtesse de Beaujeu maîtresse de toutes les affaires, engagea le duc de Bretagne son maître à lui écrire pour lui donner avis de la révolte de quelques mutins qui s'étoient soulevez contre lui, & pour l'inviter à venir en Bretagne, l'assurant que ce voyage ne lui seroit pas inutile. Le duc d'Orleans reçut cette lettre avec plaisir, parce qu'il se flattoit que cette occasion pourroit lui procurer l'avantage d'épouser l'heritiere de Bretagne, le duc n'ayant point d'enfans mâles, qu'il lui seroit aisé de s'insinuer dans le cœur du pere & de la fille, & que quoiqu'il fût déja marié avec Jeanne de France, ce n'étoit point un obstacle, puisqu'il pourroit aisément obtenir la dissolution de son mariage; qu'enfin il seroit plus en état de recouvrer

le duché de Milan que les Sforces lui avoient usurpé. Le comte de Dunois son principal confident appuya ce dessein, & le duc d'Orleans partit pour la Bretagne avec lui & le duc d'Alençon, qui vint les joindre à Blois. La comtesse de Beaujeu informée que l'entrevûë s'étoit faite avec de grands témoignages d'amitié, & craignant que ces princes n'agissent contre elle, leur fit ordonner par le roi de se rendre incessamment en France pour assister aux états de Tours & à son sacre. Les princes ne purent refuser d'obeir, ils quitterent la cour de Bretagne avec regret, principalement le duc d'Orleans, à qui l'héritiere fille du duc plaisoit fort, & qui commençoit à en être aimé. AN. 1484.

CLVI. Ouverture de l'assemblée des états à Tours.

L'ouverture des états se fit donc à Tours au commencement de l'été de 1484. quoique Mezerai les place sans raison dans le mois de Janvier. Le roi accompagné des princes du sang & de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans son royaume, s'y rendit; & Guillaume de Rochefort son chancelier en fit l'ouverture. La premiere affaire qu'on y traita fut celle qui regardoit la personne du roi & le gouvernement du royaume. La comtesse de Beaujeu qui avoit rendu sa brigue assez forte par le rappel de quelques seigneurs exilez sous Louis XI. & qui craignoit le duc de Bourbon son beau-frere beaucoup plus que le duc d'Orleans, pensa à le faire désister de ses prétentions, & à l'engager à s'unir avec elle contre le duc. Elle y réussit, elle lui fit donner la charge de connêtable de France, quoique sa foiblesse & ses infirmitez le rendissent

AN. 1484.

incapable des fonctions de la guerre. Ainsi par le désistement de ce duc, la comtesse de Beaujeu fut chargée par les états, non pas de la regence du royaume, parce que Charles VIII. étoit majeur & avoit plus de quatorze ans, mais du soin de la personne du roi, jusqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner par lui-même; & pour detacher du duc d'Orleans ceux qui lui étoient trop favorables; la comtesse n'eut l'administration des affaires qu'à deux conditions. L'une, que les princes du sang entreroient dans le conseil étroit où le roi ne pourroit conclure aucune chose importante sans le consentement de la plus grande partie; l'autre, que les états choisiroient douze personnes de leurs corps qui y auroient voix délibérative & décisive. Enfin les suffrages furent si généralement pour la dame de Beaujeu, que le duc d'Orleans n'eut que ceux de son apanage.

CLV. Les états adjugent à la comtesse de Beaujeu le gouvernement du royaume.

Dans une autre séance on écouta les griefs du clergé de France. Jean de Retz ou de Rely docteur de Sorbonne & chanoine de Notre-Dame de Paris fit un long discours, dans lequel il s'éleva beaucoup contre les vexations de la cour de Rome, & supplia le roi de délivrer l'église Gallicane, dont il étoit le protecteur, des exactions onereuses de cette cour. Il ajouta que le prince ne devoit point souffrir que le pape fit quelque chose au préjudice de la pragmatique sanction contre les libertez de l'église de France, les droits du roi & les canons des conciles de Constance & de Basle. Il conclut enfin que s'il se trouvoit quelque chose d'injurieux au saint

CLVI. On y examine les griefs du clergé de France. *Observat. sur l'hist. de Charles VIII.*

ſiége dans les decrets de la pragmatique, les trois états du royaume étoient prêts de déferer au jugement du concile general qui devoit ſe tenir. La ſéance ne ſe paſſa pas ſans conteſtation : L'archevêque de Lion qui étoit le cardinal de Bourbon avec un autre archevêque forma oppoſition à tout ce que le docteur venoit de dire ; & l'on ne voulut rien déterminer la-deſſus, parce qu'on ne vouloit pas ſe broüiller avec le pape, & qu'au commencement d'un regne on ne devoit faire aucune démarche qui troublât la tranquillité de l'état. AN. 1484.

CLVII. Plaintes de la nobleſſe aux états.

On fit quelque attention à la requête de la nobleſſe, qui ſe plaignoit de la convocation trop fréquente du ban & de l'arriere-ban trop à charge aux gentilshommes, du refus qu'on leur faiſoit de chaſſer ſur leurs propres terres & dans les bois qui appartenoient au roi, des vexations qu'on leur faiſoit à ce ſujet : Louis XI. avoit été ſi jaloux de ce droit, qu'il le voulut ôter à ſon avenement à la couronne, & défendit ſous peine de la vie à toutes ſortes de perſonnes la chaſſe & la venerie en troupe ou ſeul ſans une permiſſion nouvelle & par écrit de ſa majeſté. Cette loi étoit ſi generale qu'elle s'étendoit juſqu'aux princes du ſang ; & l'on croit que ce reglement fut la principale occaſion de la guerre du bien public. La nobleſſe s'en plaignit, & le roi qui ne vouloit pas l'aigrir, la rétablit dans ſes droits pour la chaſſe, & lui accorda le rachat des rentes qu'elle demandoit encore, avec promeſſe qu'à l'avenir on ne convoqueroit pas le ban & l'arriere-ban ſans une extrême neceſſité.

AN. 1484.

CLVIII. Le tiers état se plaint aussi.

Le tiers état fut de même oüi dans ses griefs. Il se plaignit fort de la disette d'argent dans le royaume, causée par le transport que les légats du pape en faisoient lorsqu'ils s'en retournoient à Rome. Il ajouta qu'on en faisoit aussi beaucoup passer dans les autres pays étrangers par le moyen des foires de Lion. Il s'étendit fort sur les continuels passages des gens de guerre qui étoient à charge au peuple, sur les tailles exorbitantes qu'on exigeoit durement & sans pitié, sur la contrainte qu'on faisoit à ceux qui n'avoient aucuns fiefs, de marcher à l'arriere-ban, quoiqu'ils fussent sujets à la taille. Il demandoit aussi qu'on rétablît la gendarmerie sur le même pied qu'elle étoit du tems de Charles VII. qu'on lui permît de racheter les rentes des emprunts qu'on avoit été obligé de faire sous Louis XI. & qu'on le confirmât dans ses anciens privileges, ausquels on avoit donné atteinte sous les regnes précedens. Le roi accorda une partie de ses demandes, & refusa l'autre : il permit le rachat des rentes; il dispensa de l'arriere-ban ceux qui n'avoient point de fiefs, il confirma les anciens privileges; mais il ne décida rien sur ce qui regardoit les légats du pape, & sur l'argent du royaume qu'on transportoit à Rome. L'assemblée des états après avoir été si favorablement traitée, se piqua de ne pas ceder en civilité, & fit part de ses biens au roi en lui accordant un don gratuit de deux millions cinq cens mille livres, outre trois cens mille livres qu'on y ajouta pour son joyeux avenement. Après quoi l'on se sépara, en assurant le roi qu'on lui seroit toujours fidele.

Les

AN. 1484.

CLIX.
Sacre du roi Charles VIII.

Les états ne furent pas plûtôt congediez, qu'on fit tous les préparatifs nécessaires pour le sacre de sa majesté, qui fut fait à Reims le trentiéme de Mai, & où se trouverent le duc d'Orleans, le duc d'Alençon le seigneur de Beaujeu, le comte dauphin d'Auvergne, le comte de Vendôme, & Philippe de Savoye comte de Bresse, qui representoient les six pairs laïques, le maréchal de Gié faisant la fonction de connétable. Après cette cérémonie le roi vint à Paris, y fit son entrée, renouvella l'ancienne alliance avec le roi d'Ecosse, confirma celle qu'on avoit déja faite avec les Suisses, rappella plusieurs seigneurs exilez, retablit quelques familles dans leurs biens qu'on avoit confisquez, & menagea un accomodement entre Jean de Foix comte de Narbonne, & la princesse de Viane, qui étoient fort broüillez ensemble, jusqu'à vouloir prendre les armes, & en venir à une guerre ouverte.

CLX.
On a dessein d'arrêter le duc d'Orleans, qui se retire à Verneüil.

Le duc d'Orleans qui étoit revenu de Bretagne pour assister aux états & à ce sacre, supportoit avec peine que toute l'autorité fût entre les mains de la comtesse de Beaujeu; il se rendit à Tours & de-là à Paris, où il travailla à se faire un parti considerable; il assista avec assiduité au conseil. Mais pour contredire la gouvernante du royaume, & afin de gagner les grands, il leur répresentoit qu'elle avoit supplanté le duc d'Orleans, & que c'étoit un affront qui réjaillissoit sur eux. La cour étoit alors à Melun; le duc s'y rendit, & étant entré dans une partie de paume qu'on joüoit devant le roi, une contestation qui survint sur un coup, obligea de con-

AN. 1484.

ſulter ceux qui étoient préſens. La comteſſe de Beaujeu qui étoit du nombre décida contre le duc qui en fut ſi irrité, qu'il s'échappa en injures groſſieres contre l'honneur & la réputation de la gouvernante. Celle-ci ne voulant pas laiſſer un ſi mauvais traitement impuni, aſſembla extraordinairement le conſeil, & on conclut d'arrêter le duc d'Orleans. Mais il prévint le coup, & ſur l'avis que lui en donna Jean de Louvain un de ſes gentilshommes, il ſe retira à Verneüil dans le Perche, auprès de René duc d'Alençon.

CLXI.
Un grand nombre de ſeigneurs ſe joignent à lui.

Dans ſa retraite il ne penſa qu'à lever des troupes, & ſon crédit joint à celui du duc d'Alençon, alla juſqu'à mettre ſur pied cent lances & de l'infanterie à proportion. Son parti devint puiſſant; & le comte de Dunois y fit entrer des perſonnes dont la comteſſe de Beaujeu ſe défioit le moins. Celui dont l'inconſtance la ſurprit davantage, fut le duc de Bourbon ſon beau-frere, qu'on venoit d'élever à la charge de connétable de France; elle apprit qu'il aſſembloit pour le duc d'Orleans des troupes en Auvergne, que le comte d'Angoulême faiſoit la même choſe en Poitou; & que les ſeigneurs de Foix & d'Albret étoient d'intelligence avec eux; enfin que le prince d'Orange & le duc de Lorraine qui étoient alors en cour, favoriſoient ſon ennemi, & étoient de ſon complot. Il falut en prévenir les ſuites fâcheuſes, & le meilleur remede qu'elle y put apporter, fut de veiller ſur les démarches de ces ſeigneurs, d'éloigner de la perſonne du roi ceux qui lui étoient contraires, & d'envoyer ordre aux gou-

verneurs des places des frontieres de Bretagne, de prendre garde à tous ceux qui passeroient dans cette province, parce qu'on ne doutoit point que le duc d'Orleans n'y mît sa principale ressource. On arma aussi quelques vaisseaux pour croiser sur ces côtes, & l'on envoya des troupes pour s'opposer au passage de celles que les ducs de Bourbon & d'Angoulême avoient assemblées.

AN. 1484.

Saint-Gelais, vie de Louis XII.

Ces démarches déconcerterent le duc d'Orleans, qui écouta quelques personnes affidées qu'on lui avoit envoyées pour le ramener à la cour, elles lui promirent de le réconcilier avec la comtesse de Beaujeu, & de lui faire expédier une amnistie pour plus de sureté. Quelque mauvaise opinion qu'il eût de cette comtesse pour croire qu'elle sacrifiât de bonne foi le désir de se venger au repos public, il ne laissa pas de partir après avoir pris toutes ses suretez, & de la venir trouver à Evreux, parce qu'il craignoit qu'on ne l'investît dans Verneüil; il eut une entrevûë avec la dame de Beaujeu; mais commençant à craindre pour sa personne, il partit brusquement & se retira à Blois, pour y prendre avec ses amis les mesures nécessaires à ses projets. Le comte de Dunois lui conseilla de commencer par la prise d'Orleans qui étoit la capitale de son appanage. Ses raisons étoient que par-là les mécontens établiroient leur reputation, & que leurs troupes seroient en sureté sous le canon de cette place jusqu'à ce qu'ils eussent été renforcées par d'autres; & ce conseil fut suivi.

Mais comme la cour avoit pénetré les desseins du

AN. 1484.

CLXII. Il se presente devant Orleans, dont on lui refuse l'entrée.

duc; on envoya promptement dans cette ville Imbert de Batarnay sieur de Bouchage pour confirmer la bourgeoisie dans la fidelité du roi. Le succés de sa commission fut si heureux, que quand les envoyez du duc arriverent pour demander qu'on y reçût ses troupes, la bourgeoisie ferma les portes de la ville, se mit sous les armes, & assembla le conseil, où il fut résolu tout d'une voix de ne pas entendre ces députez sans le consentement de la cour. Le duc d'Orleans y vint lui même; mais on lui fit le même compliment de dessus les murailles; on lui répondit qu'on étoit au déséspoir de l'incivilité dont on usoit à son égard, mais qu'on ne pouvoit se dispenser d'obeir au roi dont on venoit de recevoir les ordres là-dessus. Comme le duc n'avoit pas une armée assez nombreuse pour forcer la ville, n'étant composée que de huit mille hommes d'infanterie, & d'environ trois mille chevaux, il se retira à Beaugency pour attendre les troupes qu'on lui levoit en Auvergne & en Poitou. Peu de tems après il vint à Paris pour tâcher d'engager le parlement dans ses interêts. Ce fut Denis le Mercier son chancelier qui porta la parole, les chambres assemblées; il exagera beaucoup l'ambition démesurée de la comtesse, & se plaignit qu'on eût attenté à la vie du duc. Mais Jean de la Vacquerie premiet président, bien loin d'applaudir à son discours, exhorta le prince à rentrer dans son devoir, & à considerer ce que la qualité de prince du sang exigeoit de lui, c'est ce qui le fit retourner à Beaugency, où il apprit que l'armée du roi commandée par le seigneur de la Trimouille s'avançoit vers Orleans.

AN. 1484.

CLXIII. L'armée du roi va attaquer le duc d'Orleans.

La comtesse de Beaujeu crut qu'il étoit absolument nécessaire de mener le roi contre le duc d'Orleans, quand ce ne seroit que pour obliger la meilleure partie de ses troupes à le quitter, quand elles verroient qu'il leur seroit autrement impossible d'éviter le crime de rebellion, puisqu'elles combattoient contre leur roi. La cour arriva devant Beaugency avant que le duc d'Orleans eût le tems de se fortifier. L'armée royale étoit beaucoup superieure à celle du duc; & le comte de Dunois sentit le besoin d'un prompt accommodement pour éviter une ruine entiere. Il persuada au duc d'envoyer un héraut à la Trimouille pour entrer en négociation. Le general y consentit, & sur ce consentement on lui envoya le comte de Dunois pour traiter au nom du duc. La Trimouille qui avoit reçu ses instructions de la cour, demanda que le duc d'Orleans renvoyât ceux qui l'avoient suivi, & qu'il remît Beaugency au roi. Ce qui lui fut accordé; mais avant que sa majesté ratifiât le traité on y ajouta deux autres articles. L'un, que le comte de Dunois seroit relegué de-là les Alpes, & confiné dans la ville d'Ast en Piémont, jusqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeller; l'autre, que le duc d'Orleans se retireroit dans la ville capitale de son appanage, après avoir désarmé & renvoyé ses troupes.

CLXIV. Accommodement entre le roi & le duc d'Orleans.

Quelques dures que fussent ses conditions, il fallut s'y soumettre, & le comte de Dunois qui gouvernoit absolument le duc d'Orleans, & qui étoit si avant dans sa faveur, qu'ils ne pouvoient se passer l'un de l'autre, se fit un merite de s'en séparer, &

Belcar. in vita ducis Aureliani ibi. 4.

AN. 1484.

crut qu'il lui étoit glorieux d'être banni à sa consideration. Il prit sans peine le chemin de Piémont; & les autres princes obtinrent leur grace chacun en particulier. Le duc de Bourbon & le comte d'Angoulême, à condition qu'ils congédieroient leurs troupes; Alain d'Albret en mettant bas les armes. Et dès-lors la comtesse de Beaujeu qui ne comptoit pas beaucoup sur la fidelité des princes, ne pensa plus qu'à détacher le duc de Bretagne du duc d'Orleans. Comme elle se croyoit redevable de tous ces heureux succès, du moins en partie, à l'obstacle que les mécontens de Bretagne qui étoient le maréchal de Rieux & d'autres seigneurs, avoient mis à la jonction des troupes de leur duc à celles du duc d'Orleans, elle fit solliciter leur rétablissement d'une maniere à faire voir qu'elle ne vouloit pas être refusée; & Landais poussé par son mauvais génie, pressoit de toutes ses forces la ruine de ces seigneurs & ne vouloit rien relâcher de l'arrêt qu'il avoit fait donner pour abbattre leurs têtes & leurs châteaux. On publia en France un traité que ces seigneurs avoient fait touchant la succession du duché de Bretagne qui devoit revenir au roi, si le duc mourroit sans enfans mâles; ce qui n'étoit que pour faire peur, puisque ces seigneurs n'étoient pas autorisez, & que d'ailleurs les filles succedoient en Bretagne au défaut d'hoirs mâles.

CLXV. La comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les seigneurs Bretons.

CLXVI. Landais s'y oppose, & veut rétablir le comte de Richemont.

Landais pour s'opposer à la comtesse de Beaujeu, avoit besoin d'autres forces que celles du duché de Bretagne; il lui falloit un appui étranger qui fut capable de le soutenir au défaut de tous les autres

qui lui manquoient. Il eut recours à l'Angleterre; mais Richard lui paroissoit si mal établi sur le trône, qu'il ne crut pas pouvoir beaucoup compter sur lui. Il n'ignoroit pas d'ailleurs les dispositions avantageuses où l'on y étoit en faveur du comte de Richemont, qui depuis dix-sept ans étoit prisonnier en Bretagne, où il avoit deux fois couru risque d'être mis entre les mains d'Edouard. Et de toutes ces réflexions Landais conclut que si ce prince pouvoit lui être redevable de la couronne d'Angleterre, ou que du moins il eut contribué par des secours considerables à le faire monter sur le trône, il auroit en sa personne un protecteur qu'il pourroit opposer à tous ses ennemis, ou qu'au pis aller, il trouveroit en Angleterre une retraite assurée où il joüiroit tranquillement des grands biens qu'il avoit acquis. Il s'addressa d'abord à la mere du comte de Richemont qui étoit toûjours renfermée dans l'azile de Westminster. L'exactitude avec laquelle on l'observoit, ne l'avoit pas empêché de former pour son fils un nouveau parti, dans lequel elle avoit fait entrer la noblesse des provinces de Surrey, de Kent & d'Essex, & dont le duc de Buckingham devoit être le chef.

AN. 1484.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

CLXVII. Mesures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.

Baron. hist. Henrici VII.

Ainsi les propositions de Landais furent reçuës avec plaisir; la mere du comte assura qu'elle & ses amis ratifieroient aveuglément ce qui seroit arrêté entre son fils & le ministre de Bretagne; & Landais aussitôt s'ouvrit au comte, & l'instruisit du véritable état de ses affaires, lui offrant de le mettre en liberté, & d'engager le duc de Bretagne à lui fournir une flotte, pourvû que lui-même s'engageât de son côté à le pro-

AN. 1484. teger envers & contre tous. Le comte de Richemont promit tout ce qu'on voulut, protesta de reconnoître toute sa vie Landais pour son liberateur, & le chargea de le maintenir contre tous ceux qui l'attaqueroient par des voyes directes ou indirectes. Il ne s'agissoit plus que d'y faire consentir le duc de Bretagne, ce qu'on obtint facilement, parce que Landais gouvernoit ce duc avec une facilité où jamais favori n'étoit parvenu avant lui. Dans le moment même la liberté fut renduë au comte, on lui équippa une flotte capable de le faire triompher de ses ennemis, si Dieu avoit voulu qu'il en eût été redevable au favori du duc de Bretagne, & si cet honneur n'avoit pas été réservé à la comtesse de Beaujeu. Le secours qu'on accordoit au comte étoit de cinq mille hommes; de quantité d'armes & de munitions, & de quinze vaisseaux des plus grands & des mieux équipez qui fussent dans les ports de Bretagne. Avec ce secours peu considerable pour une si grande entreprise; il résolut de passer en Angleterre; mais son débarquement n'arriva que l'année suivante.

Fin du vingt-troisiéme tome.

TABLE

TABLE DES MATIERES

Contenuës dans le Vingt-troisiéme Volume.

A

B

D

N

Q

R

Fin de la Table des Matieres.







